L'aquilon

Le seul journal francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires

Volume 4 numéro 12 Vendredi le 20 janvier 1989

"L'expression d'une langue, c'est hautement culturelle"

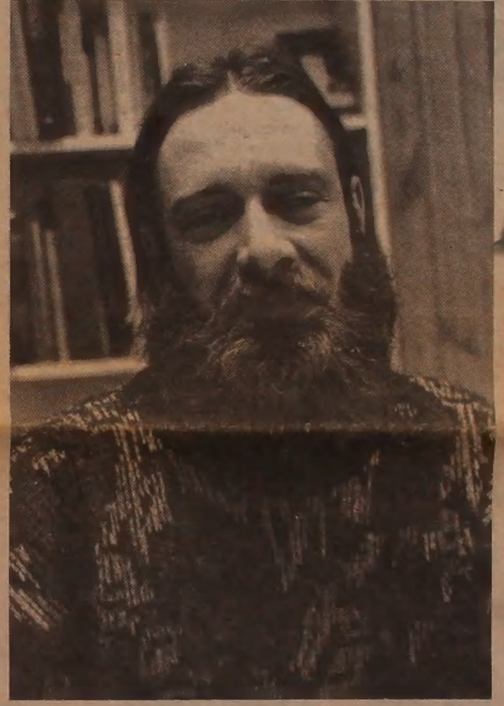
Richard Barrette directeur de la FFT

Par Denise Canuel

L'année 1989 s'annonce capitale pour la Fédération franco-TéNOise (FFT). Le rapport de la Grande Tournée a été tablé et les services en français dans les T.N.O. seront mis en vigueur à la fin de décembre prochain. La FFT a donc face à ces éléments beaucoup de pain sur la planche. Le travail qu'elle devra accomplir durant l'année se fera désormais avec à sa barre un nouveau directeur général.

M. Richard Barrette remplit, depuis le 3 janvier, le poste de directeur général laissé vacant l'automne dernier. M. Barrette, un diplômé en science politique de l'Université du Québec à Montréal avec une maîtrise portant sur l'autogestion des organismes à but non-lucratif, en est à sa première expérience au sein d'un groupe francophone hors Québec.

"J'ai une vision de la réalité et de la dynamique des groupes minoritaires" dit-il. Cette sensibilité découle du poste qu'il occupait comme responsable de la programmation francophone d'une radio multilingue de Montréal. Une bonne partie de sa tâche l'amenait à travailler avec divers communautés culturelles de Montréal, lui permettant ainsi d'acquérir une



certaine compréhension des inquiétudes des minorités. Il avoue toutefois: " À Montréal, j'avais quand même la vision de la majorité".

C'est sa curiosité pour le Nord et aussi son intérêt bien particulier pour les dossiers concernant la francophonie ténoise qui ont amené M. Barrette à offrir ses services pour les fonctions de directeur général. "Ce qui m'a motivé c'est l'aventure, le Nord, la francophonie hors Québec et honnêtement je crois avoir les compétences nécessaires."

M. Barrette ajoute qu'il a déjà acquis une compréhension des grandes questions touchant la Fédération. Il mentionne entre autres le Rapport Perreault (La Grande Tournée, les retrouvailles). "Ce rapport n'est pas celui des gouvernements territorial ou autres, c'est le nôtre". Il considère ce document comme étant la stratégie de base de la Fédération en matière de services en français. Toutefois, les recommandations devront, selon lui, être placées en ordre de priorité. La stratégie dont parle M. Barrette inclue des ateliers de travail en février prochain; l'analyse des réactions, encore inconnues, des différents intervenants; la sensibilisation des franco-ténois et des pressions politiques afin d'assurer la mise en place des éléments prioritaires du rapport. "Tout cela va demander de la part des francophones d'être sensibles, impliqués. Je n'ai pas prévu qu'on ferait ce travail tous seuls, derrière les portes de nos bureaux. Le Conseil exécutif et les permanents de la Fédération ne seront pas seuls dans ce dossier." Il continue en soulignant l'importance d'aller à la rencontre des autres groupes linguistiques habitant les T.N.-O., "si nous voulons en faire des alliés, nous devons les informer et les sensibiliser". Cet intérêt envers la population et les groupes territoriaux n'empêche en rien M. Barrette d'affirmer que: "Si les gouvernements ne bougent pas nous devrons être fermes dans nos exigences. Tout le travail accompli ne doit pas devenir une grande farce."

En plus du rapport Perreault et de la mise en place des services en français, Richard Barrette considère que les dossiers touchant Radio-Canada, l'éducation, le développement culturel et l'accord constitutionnel du Lac Meech demeureront des préoccupations de la Fédération dans les mois à

suite en page 12

Nickerson nommé à la direction du Conseil des eaux des T.N.-O.

Par Line Gagnon

Depuis le 9 janvier dernier, un nouveau président siège au Conseil des eaux. En effet, M. Dave Nickerson, ancien député conservateur pour l'Arctique de l'Ouest, fut nommé à cette position par le ministre des Affaire indiennes et du Nord, M. Bill McKnight.

Cette désignation fut faite sous l'avis contraire du gouvernement des T.N.-O. et des membres du Conseil. Ces deux groupes avaient proposé M. Glenn Warner à la présidence. Ce dernier possèdait l'expérience requise puisqu'il dirigeait cet organisme depuis 10 ans. Ces suggestions furent, d'après Mme Ethel Blondin, député fédéral, ignorées par le ministère.

De plus, une entente sur les revendications des terres entre les groupes autochtones et le gouvernement fédéral viendra modifier la gérance du Conseil des eaux. "Lors d'une entente finale, il y aura des changements dans la direction du Conseil. Nous aurions donc préféré que M. Warner demeure président jusqu'à ce qu'adviennent ces changements. Il nous est incompréhensible qu'il y est un changement de président. De plus, on ne nous a même pas avisé. M. Warner effectuait ses tâches de façon adéquate" a déclaré M. Mike Paulette président de l'Association des Métis. M. Bill Erasmus, président de la Nation Déné, a également exprimé son mécontentement face au choix de M. Nickerson.

Ce dernier perdit les élections fédérales de novembre dernier ce qui donnait à sa nomination un air politique. M. Nickerson fut délégué simultanément comme membre et comme président du Conseil des eaux. Il va sans dire que prendre une telle position signifie d'abord et avant tout être membre de cette organisation.

"La nomination n'a jamais



suite en page 3

SOMMAIRE



Le Canada vit maintenant sous l'Accord du libre-échange

Ottawa (APF): L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est entré en vigueur comme prévu le 1er janvier 1989.

Le Sénat canadien a voté le projet de loi C-2 en troisième lecture, un peu plus de 24 heures avant la date limite de ratification. La Chambre des communes avait fait de même la nuit du 23 au 24 décembre.

Aucune cérémonie particulière a souligné cet événement qui marquera à long terme l'économie canadienne, pour le meilleur ou pour le pire. Les gouvernements canadien et américain ont simplement procédé à l'échange de notes diplomatiques confirmant l'entrée en vigueur du traité, qui prévoit la disparition graduelle et complète de tous les droits de douane entre les deux pays d'ici 10 ans.

Pas moins de 25 lois canadiennes existantes seront modifiées pour se rendre conformes aux dispositions de l'Accord qui compte 2106 articles, et qui a nécessité plus de deux années d'intenses négociations entres les deux pays.

Le calendrier d'exécution prévoit une première série de réductions de droits de douane sur les produits qui sont déjà en mesure d'affronter la concurrence. La première réduction qui a effet depuis le 1er janvier, vise environ 15% de tous les produits qui traversent la frontière. C'est le cas pour les ordinateurs et le matériel connexe, certaines espèces de poisson non transformé, le cuir, les levures, les patins, certains équipements pour papeteries, certains produits du porc, les fourrures et vêtements de fourrure, le whisky, les aliments pour animaux, les aiguilles, les skis et les motocyclettes.

Toujours en 1989, l'embargo sur les importations de véhicules d'occasion, c'est-à-dire des véhicules de moins de 15 ans, en provenance des États-Unis, sera levé par étapes. Les voitures de plus de huit ans pourront entrer au Canada immédiatement. Le seuil sera abaissé de deux ans, tous les douze mois, jusqu'en 1994. L'embargo sur les aéronefs d'occasion sera aussi levé.

Ceux qui aiment l'alcool américain trouveront aussi leur compte dès cette année, puisque le Canada commencera à éliminer progressivement les frais qu'il impose sur les vins américains. Ces mêmes frais disparaîtront complètement sur les spiritueux américains.

Les premiers citoyens à profiter tout de suite de l'Accord sont les gens qui désirent séjourner aux États-Unis pour des raisons d'affaires ou professionnelles. En vertu de l'Accord, chaque pays facilitera les séjours temporaires dans l'autre pays. Cette règle touche les hommes et les femmes d'affaires, les négociants et les investisseurs, des professionnels, et les hommes et femmes qui désirent séjourner temporairement aux États-Unis à la suite d'une mutation à l'intérieur d'une société.

Une des mesures les plus importantes, et qui prend effet immédiatement, porte sur les acquisitions directes de sociétés canadiennes par des intérêts américains. Avant l'Accord de libre-échange, le fédéral examinait ces acquisitions lorsque le montant en cause dépassait les 5 millions. Avec l'accord le gouvernement canadien n'examinera ces acquisitions que lorsque le seuil dépassera 25 millions. Ce seuil passera de 25 à 100 millions pour les acquisitions directes dès le 1er janvier 1991, et à 150 millions le 1er janvier 1992. Il s'agit d'un changement radical avec le nationalisme économique canadien qui a connu ses heures de gloire dans les années '70 sous le règne de Trudeau, alors qu'on avait mis sur pied l'Agence de tamisage des investissements étrangers.

En ce qui a trait aux acquisitions indirectes, un examen sera effectué lorsque les actifs totaliseront au moins 100 millions (comparativement à 50 millions) en 1989. Le seuil d'examen des investissements étrangers pour les acquisitions indirectes passera à 500 millions le 1er janvier 1991. Ces acquisitions ne feront désormais plus l'objet d'examens dès le 1er janvier 1992.

En agriculture, les deux pays cesseront cette année de subventionner directement les exportations de produits agricoles originaires ou expédiés de leur territoire, vers le territoire de l'autre.

Les droits de douane sur certains produits seront graduellement éliminés sur une période de cinq ans à partir du 1er janvier. C'est le cas par exemple pour les meubles, les peintures, la plupart des machines, les imprimés et le papier et produits du papier.

Tous les autres droits de douane seront éliminés graduellement au cours des 10 prochaines années. Il en est ainsi pour la plupart des produits agricoles, les textiles et les vêtements, les contre-plaqués de résineux, les appareils électriques, les embarcations de plaisance et les pneus.

Les Canadiens sont-ils prisonniers de cet accord commercial jusqu'à la fin des temps? Non, puisque l'article 2106 prévoit que l'entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de six mois. On peut cependant douter que les entreprises canadiennes, qui seront entre temps adaptées à cette nouvelle réalité économique, acceptent sans broncher de revenir à la case de départ.

Barsoum en difficulté

Le pharmacien Nader Barsoum d'Iqaluit devra bientôt cesser la pratique de sa profession. En effet, le Commissaire Parker, suivant les recommandations du Comité d'enquête sur les pratiques de M. Barsoum, suspendait la licence de ce dernier.

La suspension prendra effet le 13 mars 1989 et durera sept jours consécutifs. Celle-ci coïncide avec la période de tests donnés par l'Association des pharmaciens de l'Alberta que devra prendreM. Barsoum afin de pratiquer à nouveau dans les T.N.-O.

De plus, le Comité durant son enquête découvrait plusieurs lacunes dans la loi régissant les pratiques pharmaceutiques. Le Commissaire a donc recommandé que le ministère de la Santé travaille activement à la mise sur pied de nouveaux règlements mieux adaptés aux demandes actuelles de cette profession.

Pour ajouter aux problèmes de M. Barsoum, le ministère de la Santé mettait un terme au contrat de remboursement de médicaments avec le pharmacien. Ce contrat, permettait à la population d'acheter, sans les payer, des drogues. Celles-ci étaient par la suite remboursées par le ministère. Désormais, les médicaments procurés chez Barsoum seront remboursés, selon les normes gouvernementales, directement aux patients. Pour venir en aide à la population, l'Hôpital régional de Baffin a accepté d'offrir les services d'une pharmacie.

Il est important de noter que l'annulation du contrat n'affecte pas la capacité de remplir des prescriptions ou d'opérer un commerce de la part de la pharmacie Barsoum.

La TFN pourrait avoir une entente finale

Par Line Gagnon

Aux yeux des représentants du gouvernement fédéral, les négociations entre eux et la Fédération Tungavik du Nunavut (TFN) progressent rapidement. M. Tom Molloy, négociateur en chef pour le gouvernement fédéral s'est dit satisfait du développement des négociations sur la revendication des terres inuit.

Après maintes interruptions, les négociations recommencèrent, en 1981, lorsque les inuit furent rassurés qu'il y aurait un forum indépendant traitant de la question du développement et de l'autonomie politique.

"Depuis 1982, à mon arrivée dans ce dossier, nous avons fait assurément du progrès vers une entente de principe" de dire M. Molloy. Une telle entente est prévue pour le printemps 1989.

Les mois de novembre et décembre furent consacrés à déterminer la quantité (quantum) des terres que les inuit possèderont. Six régions furent identifées, Keewatin, Sanikiliuaq, Baffin nord et sud, et deux régions pour le Kitikmeot. Les terres des régions de Baffin et du Keewatin ont déjà été sélectionnées.

Le total de terres que recevront les inuit est d'environ 741 000 milles carrés. "Nous espérons avoir terminé tout le quantum des terres pour la fin janvier. Nous pourrons par la suite traiter des questions exceptionnelles telles la compensation monétaire etc."

M. Molloy se dit très optimiste grâce au travail accompli depuis décembre 1987.

Selon Norman Williams, négociateur régional pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, une entente finale entre le gouvernement fédéral et la TFN pourrait être conclue avant celle des Déné/Métis.

Ce qui différencie les négociations de la TFN de celles des Déné/Métis, d'après le négociateur régional, c'est la rapidité avec laquelle le gouvernement fédéral et la TFN s'entendent. "Certaines communautés ont même des cartes de prêtes pour la sélection des terres. Personnellement, je crois qu'il y aura une entente finale dans une période de deux ans."

suite de la page 1

Nickerson

été politique. Habituellement, c'est un simple individu et non un ancien politicien qui est nommé président" de dire M. Warner, "les candidats politiques défaits aux élections ont aussi besoin d'emploi" ajoute-t-il. Ce dernier s'est dit déçu et non amer de ne pas conserver son poste. Il demeure toutefois un membre du Conseil des eaux. Il prévoit exécuter le rôle de membre avec conscience et dévouement. Le Conseil a, selon lui, plusieurs tâches importantes à accomplir.

Malgré les mécontentements exprimés, M. Dave Nickerson demeure confiant de la décision prise par le ministre. "Les employés du Conseil m'appuient ainsi que les membres." Ce dernier envisage ce poste comme une occasion de continuer à servir le public. Avant sa carrière politique, M. Nickerson était ingénieur des mines. D'après lui, cette expérience lui sera d'un précieux apport dans ses fonctions. En effet, il travaillera étroitement avec l'industrie minière. Il y a déja 14 ans qu'il est en politique et qu'il n'a pas travaillé dans le domaine minier.

Plusieurs ont critiqué son manque de convictions à l'égard de la préservation de l'environnement. Toutefois, il considère avoir une vision équilibrée entre l'environnement et la réalité: "on ne peut tout de même pas couper l'eau à la ville, mais nous pouvons minimiser l'impact que cela aura sur l'environnement."Sa nouvelle position quoiqu'inattendue, lui plaît. Il demeure un peu appréhensif en ce qui concerne emettre ses propres opinions. "J'aurai maintenant les opinions du Conseil des eaux" conclut le nouveau président.

ÉDITORIAL

Que celui qui n'a jamais péché lance la première pierre.

Il y a des sujets dont on ne doit pas se moquer. La loi 178 et les problèmes linguistiques que traverse à nouveau le Québec (est-ce vraiment à nouveau?)en sont un.

Ma résolution du Nouvel An (prise naturellement après une longue nuit emplie de discours incohérents et inutiles, noyés dans le champagne) était d'être moins sarcastique. Je me retrouve face à la feuille blanche ou plutôt à l'écran nu, avec un tas de blagues de mauvais goût concernant la tragique affaire de l'affichage bilingue au Québec.

Mais je suis réduite à une vie sans sarcasme, et cela peu importe la futilité de ma résolution. Si j'étais fumeuse j'aurais pu me résoudre à un exercice pénible mais admirable de la bataille contre le tabagisme. Non, je dois rompre ma promesse et partager avec vous, au risque de votre ire, les pensées bébêtes qui se promènent dans ma tête depuis l'annonce du jugement de la Cour suprême concernant la Loi 101. Croyez-moi, je prends le jugement et la situation qui en découle très sérieusement. Toutefois après les idioties que nous avons tous eu à écouter et à lire durant les dernières semaines, je ne peux contrôler mon sens de l'humour boiteux.

Entre les positions éditoriales du journal le Devoir qui changeaient, semble-t-il, suivant la température erratique de Montréal, entre les commentaires émanant de Paul Rose, granola radical des années 70, ou ceux brûlants de Royal Orr, président de Alliance Québec, il y a eu ceux plus incongrus de certains premiers ministres provinciaux.

Ah! comme la parole du Seigneur était loin des esprits de ces bons messieurs, malgré le passage récent de Noël. Tous, en effet, avaient oublié (n'est-ce pas commode?) les paroles disant " celui qui n'a jamais péché lance la première pierre". Eh bien! messieurs, dames, le message pour tous les francophones hors Québec, où qu'ils soient au pays, est clair; il est grand temps pour eux de réaliser qu'ils sont choyés en comparaison aux attaques *subies par les anglophones québécois en matière de liberté d'expression.*

Qu'ils vivent en Alberta, en Saskatchewan ou dans les T.N.-O., ils peuvent afficher en français si le coeur leur en dit. Néanmoins, ils peuvent difficilement envoyer leurs enfants dans une école française (de la première année au niveau universitaire), ni s'exprimer en français dans un conseil municipal, ni se faire entendre directement dans certaines assemblée législatives, ni obtenir dans bien des cas les services de la Société Radio-Canada, et j'en passe. Mais, peu importe tous ces éléments secondaires à la grande question linguistique canadienne, après tout les francophones hors Québec peuvent à volonté placer des affiches dans la belle langue de Molière et ainsi faire partie intégrante d'une des deux langues officielles, la minorité de l'autre quoi!

Pour alimenter le débat, voilà que l'on renie la clause dérogatoire (nonobstant) utiliser par le Québec pour se sortir de son embarras légal et politique. En tant, que ténois jamais auparavant avons-nous eu le plaisir d'entendre tant d'analystes, de politiciens, etc, trouver des lacunes à l'accord du Lac Meech. Il n'y a pas si longtemps les deux territoires étaient vus comme des rabâcheurs de stupidités et des mauvais joueurs au sein du débat constitutionnel. Maintenant, avec une première application sérieuse d'un des aspects de l'accord(mis en place par des provinces qui maintenant en rejettent la responsabilité), les faiblesses en sont flagrantes. À trop vouloir plaire à tout le monde, on ne plaît à personne.

Mais, pour en revenir au sérieux de la chose, le grand test des libertés individuelles par l'intermédiaire des droits linguistiques ne s'est pas fait au Québec, mais en Saskatchewan, sans autant de tambours, ni de trompettes! Il est évident qu'en matière de droit un tort ne redresse pas un autre tort. Toutefois, l'ensemble de la population canadienne doit s'interroger sur sa volonté de préserver sa dualité linguistique. Et, comme toute structure mise en place pour la protection des droits généraux des minorités (et le français même au Québec représente une minorité au sein de la nation), certains aspects doivent être assurés au dépens de droits individuels. Ici, une bonne dose de bon sens et de tolérance doit jouer un rôle primordial. Ainsi la perte d'un certain type de liberté individuelle par la communauté anglo-québécoise peut sembler dangereuse en théorie; en pratique elle garantie la survie de l'identité francophone au Québec et par association, hors Québec.

Il est évident que ces luttes où les droits individuels subiront le coût de la survie de certaines minorités seront plus fréquentes dans l'avenir. L'exemple de l'autonomie politique des Dénés et des Inuit est évident. Des efforts majeurs et des tensions raciales et culturelles sont à escompter ainsi que des restrictions placées sur les groupes de non-autochtones peuvent être envisagées. Toutefois comme la bataille linguistique qui se joue au Québec, les décisions devront se prendre sur une échelle plus large que le simple confort d'un groupe majoritaire aux vagues couleurs de minorités.

Qu'adviendra-t-il donc des minorités de langues officielles endurant milles et un périples? Le récit n'est pas clos. Toutefois, un des messages les plus tristes donné aux francophones hors Québec demeure dans la couverture de ses péripéties toujours plus intense lorsqu'elle découle du fait français québécois.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Line Gagnon
Collaboratrices:	Agnes Billa Linda Petterson Sylvie Cauvier
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 3 000 exemplaires. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat.Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon a un nouveau numéro de téléphone:
Composez le (403) 873-6603

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Une nouvelle étape à L'Aquilon

L'Aquilon célèbre, avec son premier numéro de 1989, son quatrième anniversaire. Contrairement aux années passées l'équipe de L'Aquilon fait plus que se réjouir de la seule survie du journal. Non pas que celle-ci soit un acquis mais bien plutôt parce qu'après quatre ans d'existence, il est temps de relever d'autres défis et de miser gros sur la force de la communauté franco-ténoise.

C'est dans cette optique que l'équipe du journal annonce à ses lecteurs et lectrices que désormais **L'Aquilon paraîtra deux fois par mois.**

L'aventure d'une publication francophone dans les T.N.-O. est en soi un incroyable effort de la part de beaucoup de bénévoles. Avec la venue d'un format bimensuel, L'Aquilon espère voir dans cette démarche son appui, si insignifiant soit-il, au fait français et sa volonté de survivre dans la communauté ténoise, s'accroître. Toutefois nous ne sommes pas naïves au point de croire que seul le travail des permanentes permettra au journal de publier deux fois par mois.

Lors du lancement de L'Aquilon, il y a déjà quatre ans, le succès dépendait de la communauté franco-ténoise et plus que jamais la réussite du nouveau format dépendra d'elle. Quelle que soit votre participation (correspondances, commentaires, photos, coups de fil, etc), elle est essentielle. La réalisation que le journal ne vit pas que de subventions, de projets, de vente d'espaces publicitaires ou de toutes autres formes de revenue est cruciale. Ce qui garantit la survie de L'Aquilon, c'est la participation, aussi minime qu'elle semble, de la part des franco-ténois dans la production du journal.

Notre responsabilité demeure d'assurer un contenu valable, d'intérêt général touchant la communauté francophone et francophile, de continuer d'être présentes aux conférences de presse et de couvrir les événements qui vous permettront de lire, en français, ce qui se passe chez-vous, et ailleurs grâce au service de l'agence de presse francophone hors Québec (APF). Pour sa part, la communauté francophone aura la responsabilité de nous lire deux fois par mois s'il-vous-plaît et de nous écrire, nous parler, vous faire entendre. À L'Aquilon, nous ne pouvons transposer vos besoins que si vous les faites connaître.

Il est temps pour le journal de refléter activement la nouvelle réalité franco-ténoise: c'est-à dire cesser de survivre, vivoter, pour enfin croître et prendre une place active dans le territoire qui est aussi le nôtre. En 1989, ce ne sera ni par chance, ni par charité, que la francoténie verra son acharnement porter fruits. La première récolte sera la publication de votre journal francophone deux fois par mois.

Surveillez donc le trois (3) février 1989 L'Aquilon à l'allure un peu différente. Après cette date magique les parutions seront les **premier et troisième vendredis de chaque mois.**

Denise Canuel
rédactrice en chef

Le gouvernement Fédéral est invité à réviser sa stratégie en matière de garderies

Ottawa (APF): Pour être efficace, la future loi fédérale sur les services de garde en garderie et en milieu familial, devrait permettre la création de 750,000 nouvelles places au pays au cours des sept prochaines années, et non pas 200,000 places comme le propose le gouvernement dans sa stratégie sur la garde des enfants.

C'est du moins l'avis exprimé par le Conseil national du bien-être social dans un rapport intitulé "De meilleurs services de garde d'enfants", qui a été rendu public avant le congé des Fêtes. Le Conseil invite le gouvernement à reconsidérer sa stratégie, et à débloquer des sommes supplémentaires pour améliorer les services de garde. Chargé de conseiller le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social sur les questions de pauvreté et de politique sociale, le Conseil estime que plus de 1,9 million d'enfants de moins de 13 ans ont besoin aujourd'hui d'un service de garde, parce que leurs parents travaillent ou étudient à l'extérieur du foyer. L'addition de 750,000 nouvelles places dans les garderies, permettraient de répondre aux besoins de 51 p. 100 de ces enfants, ajoute le Conseil. À l'heure actuelle, il n'y a que 243,545 places dans des garderies reconnues par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Pour financer ces 750,000 places, le Conseil national du bien-être social propose que le gouvernement fasse disparaître les allégements fiscaux relatifs à la garde d'enfants, et qu'il utilise les sommes épargnées pour mettre en place et soutenir des services de qualité.

Dans sa stratégie, le fédéral prévoit investir un maximum de 4 milliards en sept ans pour les services de garde. Le Conseil recommande plutôt de ne fixer aucun montant maximum, et de verser de l'argent le temps qu'il faudra pour créer le nombre de places nécessaires aux besoins.

un financement partiel de la part des parents

Le Conseil croit aussi que le nouveau système de garde devrait être partiellement financé par les parents, selon leurs moyens. Ceci dit, les parents à faible revenu ne devraient pas avoir à débourser un sou, selon le Conseil.

Le salaire moyen du personnel enseignant préoccupe les membres du Conseil. En 1984, le salaire moyen dans les garderies reconnues était de 15,163$. Ceux qui offraient des services de garde reconnus au foyer ne gagnaient en moyenne que 6,600$. Le Conseil est catégorique: la faiblesse de salaires entraîne un important roulement de personnel "ce qui empêche la continuité dans les soins et nuit au développement des enfants".

Le Conseil se prononce aussi contre le financement des nouvelles garderies à but lucratif. Les services de garde ne devraient pas dit le Conseil, avoir comme caractéristique dominante de réaliser des profits. Pourquoi? Parce que la recherche du profit se fait sur le dos des enfants en minimisant les coûts et donc les services.

Le système actuel de prestations de maternité fait l'objet de critiques de la part du Conseil. Il devrait être amélioré pour ne pas pénaliser financièrement les femmes qui donnent naissance à un enfant estime-t-on.

Les prestations sont présentement de 15 semaines, mais la bénéficiaire doit attendre deux semaines avant de toucher son premier chèque. Le Conseil national du bien-être social recommande de supprimer la période d'attente et de verser des prestations pendant la durée totale de 17 semaines.

Il recommande aussi d'abolir la disposition interdisant à une femme de toucher ses prestations de maternité lors d'une grève, et de supprimer la règle du régime d'assurance-chômage qui fixe les prestations combinées de maladie et de maternité.

En fait, ce qu'on propose, c'est de tout mettre en oeuvre pour permettre aux parents de s'occuper eux-mêmes de leurs bébés, plutôt que de les confier à d'autres. La mesure la plus impressionnante pour atteindre ce louable objectif est sans doute la proposition du Conseil de mettre en place un programme complet de congé parental rémunéré relevant du régime d'assurance-chômage.

Le projet de loi sur les services de garde et garderies en milieu familial qui avait été déposé en Chambre en juillet 1988 n'a jamais été adopté avant le déclenchement des élections. Le gouvernement devrait revenir à ce projet dès le prochain Discours du Trône qui marquera le retour en Chambre des députés, prévu pour le mois de mars prochain.

Fort Smith

Les cours de français en péril à J.B.Tyrell ?

Par Linda Petterson

Le 14 décembre dernier avait lieu une rencontre entre l'Association francophone de Fort Smith (A.F.F.S.) et le Bureau local de l'éducation. Le but était d'identifier les positions de chaque partie face aux coupures des classes de français à l'école élémentaire. J.B. Tyrell.

M. Murray Scott, directeur de l'école, a expliqué que le présent horaire ne permet pas, entre autres aux 1ère, 2è et 4è années, de recevoir plus de 15 à 20 minutes de français par jour. Mme Bird, professeure, estime qu'il n'y a pas assez de temps pour enseigner quoi que ce soit.

M. Murray a présenté deux solutions possibles. L'élimination des cours de français aux 1ère et 2è années pour donner plus aux groupes de 3è à la 7è qui recevraient ainsi 30 à 35 minutes de français par jour. L'autre solution envisagée demanderait la participation des 1ère et 2è, de façon alternative aux classes de français.

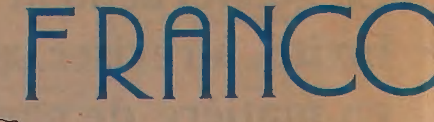
M. Gilles Paquin, vice-président à l'A.F.F.S., a remarqué que cette situation n'est pas récente. D'après lui, le programme requiert un professeur à temps plein et un autre à temps partiel. Un trop grand nombre d'élèves (250) fréquentent les cours de français par jour pour une seule personne. Cette situation ne permet pas au professeur d'avoir une période d'ajustement entre chaque classe et une période libre pour la planification des cours.

M. Paquin a par la suite expliqué que la coupure au programme semblait trop facile: "Une fois la coupure effectuée, il sera très difficile de ravoir le programme." Ses solutions consistaient à réorganiser l'horaire des professeurs pour accroître leur disponibilité pour des cours de français, ou l'embauche d'un professeur à temps partiel.

Les membres du Bureau local de l'Éducation semblaient ravis de cette présentation. Une longue discussion eut lieu, avec des parents présents à la rencontre qui s'inquiétaient des coupures.

Une solution idéale...

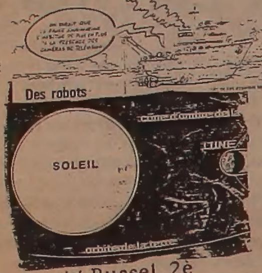
Durant la période des Fêtes, le bureau a pris la décision de ne pas couper les 1ère et les 2è années du programme de français. Ces classes participeront de façon alternative au cours de français c'est-à-dire à tous les deux jours. L'horaire demeure toutefois chargé, certains groupes de français comprennent même deux classes à la fois. Pour sa part, l'A.F.F.S. s'est dite satisfaite du dénouement de la situation.



Avec la nouvelle année
l'importance du frança
jours. Aussi minime
régions des T.N.-O., les
que prenait le français

Collons des mots

Un beau collage, c'est ce que les élèves de 1ère, 2è et 3è années ont fait pour nous montrer l'utilité du français dans la vie de tous les jours.





David Russel, 2è

Jason Poitras, 2è



Le poulet de maman est le meilleur. Elle en fait le soir.

L'original et le meilleur

Duncan, 1ère

EXTRA-CRÉMEUX
SQUIRREL
1 kg

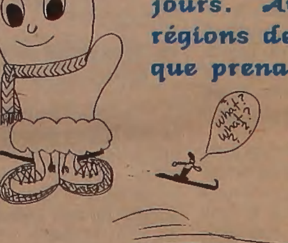
Ma maman me fait des sandwichs au beurre d'arachides.

Alanna, 1ère

La voiture de mon père est comme ça, excepté qu'elle est bleue

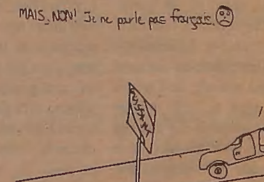
voiture sport

Mathew, 1ère



Dean N, 6è

MAIS, NON! Je ne parle pas français.



Joel Nider, 6è

Les mots bilingues

Il y a des mots qui s'utilisent en français et en anglais. Les élèves de 7è, 8è et 9è années nous ont donné quelques exemples de ces mots bilingues.

cache
abdomen
accessible
accident
acquisition
invariable
investigation
badminton
hockey
iris
maritime
marquis
mannequin
massacre
mauve
maximum
melon
microbe
mode
miracle
minute
minimum
migraine
missile
motion
morgue
mousse
musical
nickel
obligation
oasis
six
union
unique
iceberg
uranium
urgent

lion
gourmet
cage
carafe
carat
graduation
grenade
phototype
providence
tunnel
turbine
zinc
wagon
kilowatt
lance
lustre
lot
litre
million
millionnaire
orange
phase
photo
piano
pigeon
portion
licence
lieutenant
colonel
machine
bronze
buffet
cabinet

Heather Hendry, 7è

Orient
oriental
surface
support
royal
accident
addition
action
adoption
agriculture
ambition
animal
art
arcade
automobile
cause
chance
million
forge
fraction
fracture
gain
horizon
horizontal
horrible

Jon Gilzear, 8è

restaurant
commercial
condition
distance
guide
horrible
humour
excuse
divorce
danger

Kitty Ashoone, 9è

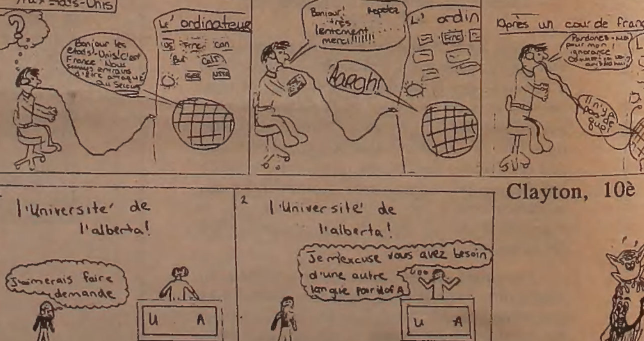
Les gagants du

Duncan	1ère, école St-Joseph
David Russel	2è, école J.B.Tyrell
Jared may	4è, école St-Joseph
Andrew H.	5è, école Mildred Hall
Joel Nider	6è, école Mildred Hall
Heather Hendry	7è, école J.B. Tyrell
Jon Gilzear	8è, école Samuel Hearne
Kitty Ashoone	9è, école G.R.E.C.
Tina LaCerte	10è, école Samuel Hearne

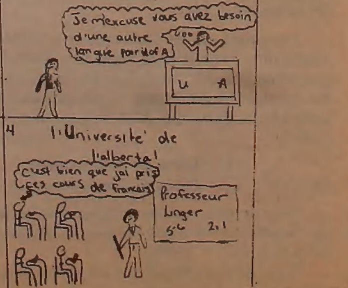
Nous voulons féliciter les élèves de l'écol participation de décembre. Malheureusement, leu est parvenue à la mi-janvier.

Le français pour moi...

Savoir parler, écrire et lire le français est important élèves de 10è, 11è et 12è années. Ils nous ont démon importance par une bande dessiné.



Clayton, 10è



Charlene D., 10è

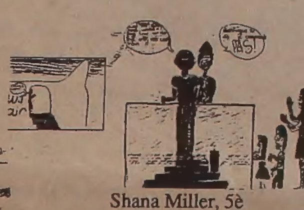


...-PAGES

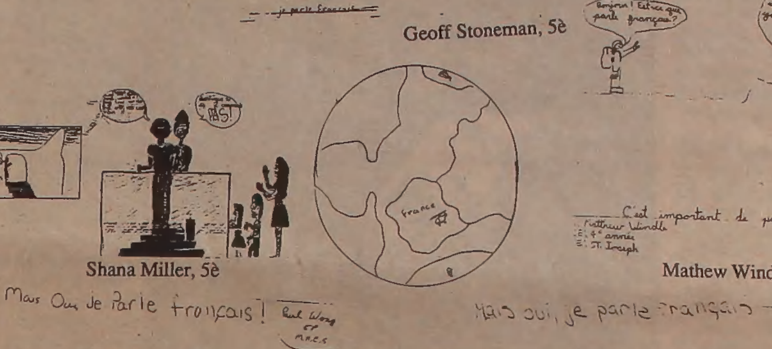
..., les élèves ont démontré ...is dans leur vie de tous les ...soit-elle dans certaines ... enfants ont vu la place ... dans leur quotidien.

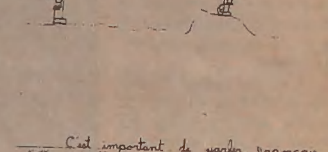
Le français, j'y tiens!

Les étudiants de 4è, 5è et 6è années ont dessiné des situations plus ou moins réelles pour démontrer l'importance de connaître le français.



Shana Miller, 5è

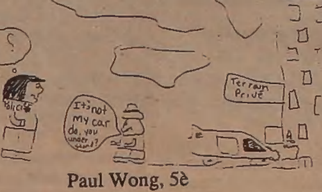




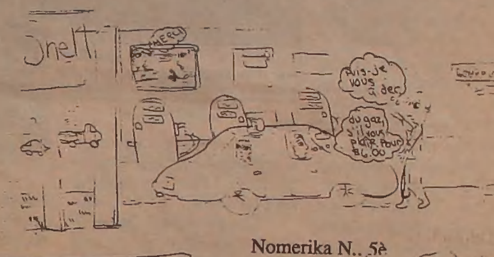
Geoff Stoneman, 5è

Mathew Windle, 4è

Kenny Duenden, 6è



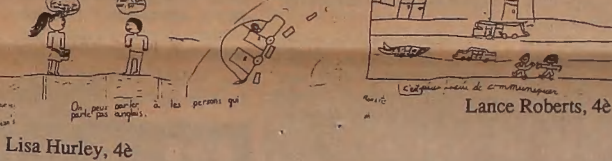
Paul Wong, 5è



Nomerika N., 5è

Andrew H. 5è.





Lisa Hurley, 4è

Lance Roberts, 4è

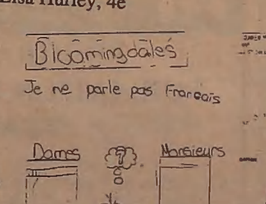
Ric Stryde, 6è

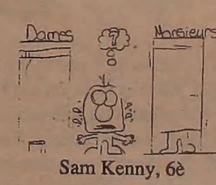
...nois

	livre d'image
	livre d'image
	livre pour enfant
	livre pour enfant
	livre pour enfant
	petit dictionnaire
	petit dictionnaire
	petit dictionnaire
	petit dictionnaire

...e Allurut pour leur ...r belle banderole nous

... pour les ...tré cette

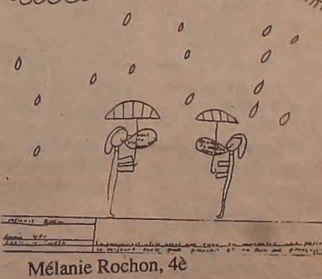




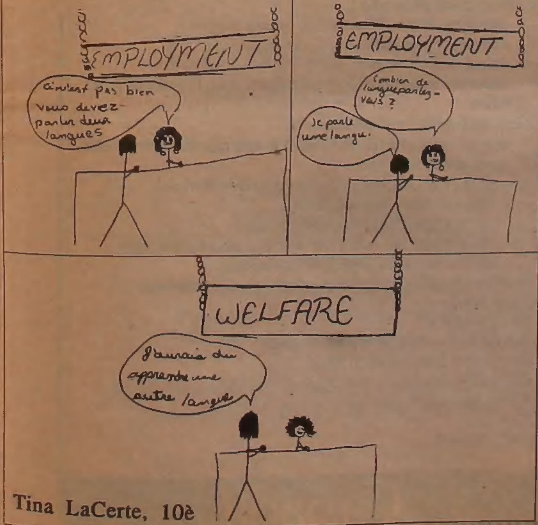
Sam Kenny, 6è



Jared May, 4è



Mélanie Rochon, 4è



Tina LaCerte, 10è



Des élèves de l'école Nakasuk à Iqaluit

En canoë ou en vélo...
Le Canada vu par les McGuffin

Par Denise Canuel

C'est après une excursion dans les montagnes appalachiennes de l'est américain que Gary et Joanie McGuffin décidèrent de devenir aventuriers. Une profession hors de l'ordinaire dans un univers où les semaines ont cinq jours et où les vacances se prennent à Hawaï.

Après leur mariage au printemps de 1983, les McGuffin se lancèrent dans un voyage incroyable et à peine compréhensible pour bien des gens. En effet, les glaces avaient à peine disparu des bords du Fleuve St-Laurent, à la hauteur de Baie Comeau, que le jeune couple mettait à l'eau leur canoë. Le voyage qu'ils commençaient dans les eaux frigides du St-Laurent les mènerait, deux ans plus tard, à la Mer de Beaufort.



Joanie et Gary McGuffin étaient de passage à Yellowknife pour promouvoir leur livre Where rivers run. Toutefois il est dommage de signaler que ce volume n'est toujours pas disponible en français.

Après avoir ramé les courants et les marées du St-Laurent dans un printemps inhospitalier, Joanie et Gary arrivaient à la rivière Ottawa et puis aux Grands Lacs. Aux dires de Gary, leur séjours sur les Grands Lacs fut particulièrement heureux. "L'été où a eu lieu ce voyage était un des plus chauds et paisibles dans l'histoire de cette région. Ce qui aurait pu être un séjour pénible et difficile, s'est transformé en une série de de journées sereines, où on a parcouru des distances plus longues que prévues."

Leur aventure sur ce réseau de rivières canadiennes les amena à leur point d'arrêt pour l'hiver: Le *Pas au Manitoba. Le 8 septembre 1983*, après un peu plus de quatre mois sur les rivières et lacs bien connus par les voyageurs du 17è siècle, les McGuffin laissaient derrière eux leur canoë et leur équipement pour un retour en Ontario.

L'hiver n'en était pas un de repos, en effet une expédition de cette envergure a besoin de support financier. Vendre le concept de deux jeunes canadiens traversant le Canada à la rame, n'est pas chose facile. Toutefois, ayant fait la moitié du parcours, ils pouvaient plus facilement prouver le sérieux de leur aventure.

Avec la fonte des glaces dans le Nord du Manitoba et avec des sous en poche pour se remettre en marche, les McGuffin reprirent la route vers Le Pas.

Juin 1984, le canoë est remis à l'eau. Cette fois, la saison sera plus courte. Les étés du Nord canadien sont plus éphémères que leur contrepartie du Sud. Et, avec comme destination finale Tuktoyaktuk, les canotiers devaient travailler dur à la réalisation de leur entreprise. Les lacs et rivières se succédaient et entre-eux des portages parfois difficiles. Finalement venait la rivière Mackenzie, coulant en direction de l'Océan Arctique et des journées qui laissent présager la fin de l'été. Les McGuffin firent leur entrée, dans un blizzard et après 6 000 milles et 10 000 coups de rames, à Tuktoyaktuk. Ils mettaient ainsi un terme à une aventure, qui plus qu'un simple voyage en canoë, avait permis à ce jeune couple de faire la rencontre de dizaines de canadiens et d'apprécier la beauté parfois blessée, parfois sauvage de tout le pays.

C'est peut-être cette expérience humaine et physique qui fit que Joanie et Gary ne s'arrêtèrent pas à cet exploit.

L'année suivante ils partirent de Tuktoyaktuk, en vélo cette fois. Une route de glace printanière était le point de départ d'une autre folle aventure qui les amèneraient de l'Océan Arctique à l'île de Vancouver et puis à L'Anse aux Meadows à Terre Neuve. Ils venaient de retracer, en partie, leur pas et ainsi rejoindre trois océans. L'esprit d'aventure qui les *animent ne semble pas connaître* de borne. Ils projettent un voyage dans les T.N.-O., où Tuktoyaktuk sur la Mer de Beaufort serait réuni, par canoë, avec Chesterfield Inlet sur la Baie d'Hudson.

Ce qui amène les McGuffin à risquer leur vie et s'aventurer hors des frontières habituelles demeure inexplicable. Le pourquoi et le comment semblent si faciles et évidents que les questions deviennent inutiles, embarassantes. La vie pour eux est simple et pleine d'aventure et unir le Canada de cette façon semble comme une ode à un pays qu'eux seuls comprennent.

Pour beaucoup d'entre nous, ce sont ces voyageurs qui nous invitent à se joindre à eux, partenaires silencieux dans l'aventure.

Il a été pris au vol

Par Line Gagnon

M. Normand Plante, nouveau président de l'Association francophone d'Iqaluit (A.F.I.), travaille pour Transport Canada comme directeur de l'aéroport. Ce dernier n'est pas seulement nouveau à l'association mais frais venu à Iqaluit.

C'est en juillet dernier que M. Plante et sa famille sont arrivés sur la terre de Baffin. Il reçu un transfert des îles de la Madeleine pour remplir le poste laissé vacant par l'ancien président de l'A.F.I., Gille Turmel. Ce n'est toutefois pas sa première expérience dans le Nord. Il a habité Fort Chimo durant 6 ans. "Il y a longtemps de cela. Nous avons demeuré à Fort Chimo après notre mariage". Pour lui, son expérience à Iqaluit diffère vraiment de celle antérieure.

À peine 4 mois à Iqaluit, il devint président de l'A.F.I.. "En prenant le rôle de président, je veux acquérir des connaissances. C'est une occasion de prendre l'expérience que je n'ai jamais eu auparavant." Il fut élu par acclamation. "On m'a accroché au vol" explique le président en riant.

Une continuité pour ce genre d'organsime reste essentielle. Il prévoit donc poursuivre ce qui fut ébauché par d'autres. Le centre communautaire constitue un de ces projets. D'après lui, lorsque le centre communautaire ouvrira ses portes beaucoup plus de francophones seront touchés. "Une fois le local terminé les gens surgiront."

L'A.F.I. a souvent été accusée de regrouper des gens travaillant pour Bell Canada et pour Transport Canada. Ce mythe de clique n'est pas d'hier et M. Plante avoue qu'il aimerait savoir d'où provient cette accusation. "Est-ce une clique que de se tenir ensemble? Les gens doivent s'ennuyer pour faire de telles affirmations."

Les recherches faites par la *Grande tournée, les retrouvailles* révèlent que 400 francophones habitent Iqaluit. 80 de ceux-ci possèdent une carte de membre de l'association. D'après le président, ce nombre n'est pas suffisant. La mise sur pied d'une campagne de recrutement continue accroîterait le nombre de membres.

D'autre part, M. Plante ne se gêne pas pour applaudir le travail accompli par certains membres. Ces derniers, d'après lui, se donnent coeur et âme pour l'avancement de l'association. En tant que président, il doit déléguer certaines tâches. Il se dit vraiment ébloui par le travail dévoué de certains. "Chacun a donné beaucoup à sa façon. Je crois que c'est une affaire globale. Je donnerais une médaille au groupe."

M. Plante ne prétend pas bouger mer et monde mais il essayera sûrement comme président. Celui-ci est prêt à entreprendre son nouveau titre et les tâches qui l'accompagnent avec dévouement. "Je ne dis pas que j'accomplirai des miracles mais je ferai de mon mieux." Il faut dire que son emploi prend beaucoup de son temps. En novembre, M. Plante fut à Iqaluit seulement 9 jours sur 30. Ce dernier espère toutefois que la durée de ses absences sera moins longue.

M. John Blondin sur la scène de Montréal à Ottawa

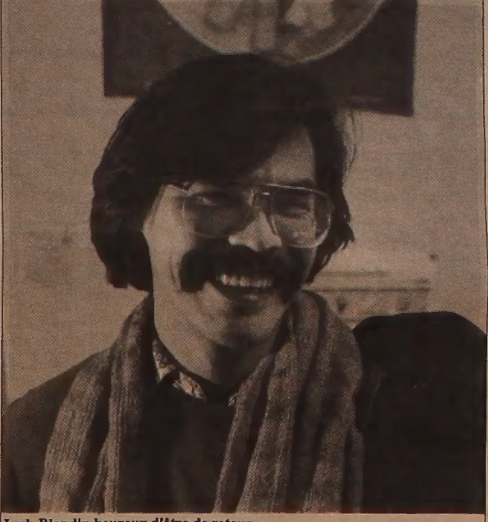
Par Line Gagnon

M. John Blondin, artiste Déné, revient dans les T.N.-O. après un séjour de trois mois passé entre Montréal, Toronto et Ottawa. Ce voyage fut dédié en grande partie à l'expression artistique.

Il décrit son séjour en un mot: fantastique! "J'ai rencontré des gens exceptionnels. J'ai aussi rencontré beaucoup d'autochtones." Sa participation dans une pièce de théâtre intitulée Atiskenandahate soit "voyage au pays des morts" lui permit ces maintes rencontres. "Tous les comédiens étaient autochtones à l'exception d'une personne" explique M. Blondin.

L'auteur, M. Yves Sioui Durand, de "Voyage au pays des morts" est lui-même d'origine huronne. Cette pièce repose sur un mélange de légendes autochtones des différents coins du pays. Elle était présentée exclusivement à Montréal au studio-théâtre Alfred-Laliberté de l'Université du Québec à Montréal du 26 octobre au 6 novembre 1988. Des similitudes entre les bandes se sont faites remarquer. "Le corbeau, par exemple, est symbolique dans presque toutes les différentes tribus." de dire M. Blondin. De plus, les spectateurs ont exprimé leur appréciation des symboles et des légendes présentés dans la pièce.

Ce monde symbolique et légendaire n'est pas inconnu à M. Blondin. Depuis sa tendre enfance, ce dernier fut plongé dans cet univers imaginaire créé par sa culture déné. Cette expérience lui a toutefois permis d'acquérir des connaissances sur diverses cultures autochtones. De plus, se lier d'amitié avec les autres comédiens a aussi fait partie de cet échange. "Avant de commencer les répétitions, nous avons eu deux semaines d'ateliers consacrés uniquement à se connaître. Quand nous avons présenté la pièce, on pétait le feu! C'était tellement fort le lien qui nous unissait." Cette pièce voulait enlever les stéréotypes et les images négatives associées aux autochtones.


Jonh Blondin heureux d'être de retour

Il va sans dire qu'une pièce de théâtre ne repose pas seulement sur les comédiens mais sur la collaboration entre eux, les techniciens, le metteur en scène etc. John s'est dit très intéréssé par l'aspect administratif et technique nécessaire à la mise sur pied d'une performance théâtrale.

Après une intense session de théâtre à Montréal, John partait pour Toronto où il participait comme danseur dans le premier ballet canadien autochtone. Ce ballet était dirigé par M. John Kim Bell, chef d'orchestre reconnue mondialement. M. Blondin représentait dans ce ballet un danseur indien traditionnel. Il effectuait donc des pas qui lui sont familiers.

Durant 10 jours, la troupe répétait à Toronto. Les représentations avaient cependant lieu à Ottawa et quelques 2 000 personnes ont assisté au spectacle.

"J'aime la danse peut-être un peu plus que le théâtre" avoue l'artiste "malgré l'absence du "feu" de la pièce antérieure, cette expérience fut très intéressante et enrichissante."

Projets d'avenir

Après trois mois d'absence, John revient à ses sources empli d'idées. Il projette présenter 4 pièces de théâtre en mars prochain et par la suite faire une tournée dans les communautés suivie d'ateliers. Ce projet est fait en étroite collaboration avec le Native Theatre Group. John espère également présenter une pièce dont il est l'auteur. Il va sans dire que cet artiste est plein d'entrain.

"J'aime faire ces choses. J'aime m'exprimer!" explique-t-il avec un grand sourire plein d'énergie.

"Canadiana" un festival de films canadiens français et anglais.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) participe au festival du film canadien à Yellowknife. Ce festival fut mis sur pied par la Société du film de Yellowkife.

C'est sur l'invitation de la Société que l'Association participait à cet événement.La contribution de l'A.F.C.Y. consistait à la sélection de longs et courts métrages français. Une personne, déléguée par l'Association, était responsable du ciné-club et devait assister aux réunions servant à la programmation de l'horaire. Or, certaines circonstances n'ont pas permis cette participation.

L'Association se voyait donc sans représentant sur le comité du festival. Mme Lynne Boyer, membre active au sein de l'Association, prit la relève de ce dossier."Il y a eu un très grand manque de communication entre la Société du film et l'A.F.C.Y." explique Mme Boyer.

L'A.F.C.Y. n'a donc pas participé à la sélection des films français puisque la venue de sa représentante fut tardive. Ce qui n'empêchera pas le public de pouvoir assister à des projections de films français.

Toutefois, le choix de films français est limité puisque la Société désire des films sous-titrés et sur 16mm.

Le festival s'étend sur trois dimanches consécutifs entre les 22 janvier et 5 février prochains. Un mélange de longs et courts métrages seront présentés. Parmi ces films, on compte Mon oncle Antoine, le seul long métrage français, Le château de sable, Monsieur Pointu, et bien d'autres.

Le 22 janvier un long métrage français sera présenté, le 29 janvier, ce sera un long métrage anglais et le dernier dimanche, soit le 5 février, un mélange de courts métrages français et anglais seront à l'affiche. La grande majorité de ces films sont produits par l'Office national du film.

Une ombre au tableau, la publicité faite pour ce festival du film canadien quoique produit en collaboration avec un organisme francophone ne se fait qu'en langue anglaise. "Canadiana, le court et le long" reste à voir mais les feuillets publicitaires sont à oublier.

Avis public

"Canadian parents for french" présente une soirée traitant de l'éducation française dans nos écoles et le rôle de l'organisme dans l'assurance de la qualité de l'éducation française. M. Nick Ardanag, de Delta Colombie-Britannique, sera le conférencier invité.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer cette conférence qui aura lieu au Northern Heritage Center, le 20 février 1989, à 19h30.



Chronique musicale

Restez à l'écoute!

Paul Piché

Sur le chemin des incendies

Un autre "vieux" de l'industrie québécoise du disque vient de lancer un nouvel album. Ici on emploie le terme "vieux" dans un sens très restreint, c'est-à-dire plus de trente ans, sarcasme exclu.

Paul Piché, qui à une autre époque faisait du folklore dans des cafés de Québec, a grandi, et avec talent, hors de l'étreinte et des contraintes de la musique québécoise de style traditionnel.

Ce tout nouvel album dégage une impression toute particulière. Les premières chansons ne semblent pas exceptionnelles. Les textes encombrent-ils la musique ou est-ce l'inverse? La poésie n'est pas aussi limpide et incandescente que celle des textes de Michel Rivard. Après quelques minutes, les sons ont empli l'air et l'oreille s'y attarde avec une certaine curiosité et plaisir.

Intéressant? Il est difficile de juger ce disque à une première audition. Sur le chemin des incendies de Paul Piché est mystérieux . Un de ces albums qui après une deuxième écoute prend une toute autre dimension. Les textes prennent une forme inaperçue auparavant, la musique coule facilement et avec charme. Les arrangements musicaux sont excellents, le lien entre les paroles et la musique est tout à coup présent.

Un album surprenant, presqu'ambigu, difficile à percevoir et qui peut plaire ou déplaire semble-t-il sans raison. Les paroles d'une des chansons de Paul Piché sont idéales pour mieux décrire l'atmosphère qui émane de Sur le chemin des incendies : "Étrange Étrange comme la grêle Qui fracasse l'été Et que dire de de la lune Dont la face est cachée".

Cette chronique est produite grâce à la contribution du Gouvernement du Québec

Pour le plaisir de lire

Les Éditions Des Plaines

Pierre Mathieu

Sur la pointe des mots

De la poésie pour enfant ça peut plaire et ça peut ennuyer. Si votre enfant a l'oreille attentive aux mots à la musique poétique et si pour lui un petit texte court et parfois amusant l'attire, eh bien le recueil de Pierre Mathieu sera le bienvenu dans votre maison.

Sur la pointe des mots se lit facilement. Les courts poèmes sont parfois emplis d'humour et parfois de sagesse. Comme bien des auteurs poétiques, il se fait joueur de mots, se servant d'eux avec leur double sens bien connu et par ce fait il devient éducateur.

Rien de mieux qu'un bref poème avec des mots nouveaux pour charmer beaucoup de jeunes. Cet éveil de leur curiosité leur permet aussi de découvrir tout un aspect du langage qui souvent, avec l'usage quotidien, demeure ignoré, comme par exemple dans Tic Tac, "Une horloge ayant beaucoup de tics manquait cependant de tac".

Sur la pointe des mots de Pierre Mathieu est un recueil plaisant et les illustrations en noir et blanc qui illustrent chaque poésie sont superbes. Il est parfois dommage que la couleur ne puisse s'y joindre. Mais c'est sûrement un préjugé d'adulte, les enfants y trouveront suffisamment matière à rêver avec ou sans couleurs.

Cette chronique est produite grâce à la contribution du Gouvernement du Québec

Apprenons le français

Le participe passé pose fréquemment des problèmes. Souvent, nous devinons s'il s'accorde ou s'il ne s'accorde pas avec le sujet ou le nom qu'il accompagne. Afin de rémédier à cette ambiguïté, nous vous présentons les fautes généralement commises avec l'utilisation du participe passé. De plus, les règles générales qui s'appliquent au participe passé sauront clarifier certaines questions.

Le participe passé peut être vu comme une forme verbale ou encore comme un pur adjectif.

Lorsqu'il est sous la forme verbale, il est souvent accompagné par les verbes avoir ou être, par exemple: j'ai **compris**, ils sont **partis** etc. Cependant, il peut aussi se retrouver seul: Cette fille, **partie** si hâtivement, ne put comprendre l'événement.

Il s'accorde en genre et nombre avec le sujet du verbe lorsqu'il se conjugue avec le verbe être. Vos raison seront **admises**, L'affaire a été **portée** devant les tribunaux.

Le participe passé conjugué avec le verbe avoir s'accorde en genre et en nombre avec l'objet direct lorsque l'objet précède le verbe. Les efforts que nous avons **faits**, ces conséquences je les avais **prévues**.

Toutefois, il est invariable s'il est suivi de son objet direct ou s'il n'a pas d'objet direct: Nous avons **fait** des efforts, J'avais **prévu** ces conséquences.

Utilisé comme adjectif, le participe passé joue le rôle d'un simple qualificatif, épithète et attribut. Cette enfant est mal **élevée**, un livre **emprunté**, des manières **dinstinguées.**

Le participe passé s'accorde donc en genre et en nombre avec le mot qu'il accompagne.

Il faut remarquer que ces règles générales s'appliquent pour l'utilisation du participe passé. Or, certaines règles particulières peuvent aussi être appliquées selon le cas. Dans la plupart des cas, il suffit d'appliquer les règles générales sus-mentionnées.

*Le cours autodidactique de français écrit, Café de l'Université de Montréal peut aussi vous être d'un précieux apport. Pour plus d'informations écrivez à : Café, Université de Montréal, C.P. 6128, suc. A, Montréal, Qc., H3C 3J7. Les informations suivantes ont été tirées, en partie, du livre "le bon usage".

Cette chronique est produite grâce à la contribution du Gouvernement du Québec

Les petites nouvelles de Hay River

Par Sylvie Cauvier

Bonjour à tous, j'espère que vous vous êtes tous remis du temps des Fêtes. Avec les concerts d'école, l'emballage des cadeaux, nettoyer les petits coins et chercher l'arbre de Noël qui n'a pas l'air trop déchamé. Que c'était bon s'asseoir et relaxer près d'un bon feu la veille de Noël.

Et pour les gens qui ont eu la chance d'aller voir la maison de Bernie Paquin à Hay River, ceux-ci ont été traités par un beau spectacle de bouleaux givrés et des lumières multicolores. Mais tout cela est maintenant rangé pour une autre année.

Allons voir ce qui se passe en dehors de notre ville. À Rankin Inlet nos amis André et Suzanne Moisan sont au Québec. Suzanne aura son bébé à Rimouski le 21 janvier. André espère avoir un fils, il se demande comment il pourra vivre avec trois filles. Pauvre André, il n'aura plus la chance de dire un mot, ce dont je doute fort! Ceux-ci seront de retour à Rankin en février. Bonne chance!

À Fort Smith, M. Gaétan Lebel, président de l'association francophone locale et secrétaire de la Fédération franco-TéNOise quittait. Son poste à la Gendarmerie royale le ramène dans son pays natal, le Nouveau-Brunswick.

M. Léo Chouinard de Yellowknife est décédé en novembre dernier. Ancient résident de Hay River, il était connu sous le nom de Haircut. Un caractère assez spécial que l'on manquera. Il en est de même pour Mme Rose Hornick décédée en janvier. Née à Providence, celle-ci avait appris le français chez les Soeurs.

À Hay River, Louise Fréchette de Montréal vient se joindre au service de la bibliothèque territoriale. Elle sera notre nouvelle bibliothécaire de langue française. Louise a déjà commandé des livres et parmi ceux-ci plusieurs bestsellers. Très bientôt, elle commencera sa tâche de répertorier les livres. Elle espère entrer en contact avec la communauté francophone pour connaître ses besoins. Si vous êtes intéressés, vous pouvez communiquer avec elle au 874-6531.

L'Association francophone de Hay River se rencontrera le 15 février pour un petit souper de la St-Valentin. On espère que le groupe "Les Farceurs" se joindra à nous. Ceux-ci donneront des représentations pour les jeunes dans les écoles.

La semaine du 23 janvier verra le début des cours du soir pour adultes. Les cours comprennent l'informatique, l'étude de la langue Cri, l'histoire de Hay River, la cuisine internationale: mets canadiens, orientaux, mexicains, et ukrainiens un vrai délice. Pour plus d'information téléphoner au 874-6455.

Les pistes de ski de fond débordent à nouveau de petits Jackrabbits. Ils commencèrent leur session le 15 janvier dernier. Les classes se donnent tous les dimanches après-midi de 13h00 à 15h00. Le coordinateur du programme est Craig Brody.

Aurevoir à tous et à toutes et à notre prochaine lecture. Et à propos de cette nouvelle année, avez-vous pris vos résolutions?

Les gens du Nord

Pour les Sevigny, accueillir des enfants, c'est un plaisir

Par Line Gagnon

Suzanne et Roger Sévigny ont fait ce que la plupart des gens n'oserait tenter; ils ont adopté deux enfants handicapés. De plus, ils accueillent des enfants dans leur foyer depuis 20 ans.

Ils devinrent un foyer nourricier lorsque l'Église annonçait un besoin pressant de familles d'accueil. Ils reçurent, durant plusieurs années, des nouvaux-nés en processus d'adoption puisqu'ils habitaient près de l'hôpital pour enfants de Joliette, dans la région de Montréal. Leur déménagement à Terrebonne mettait un terme à cette entente. "Nous étions trop loin de l'hôpital" explique Mme Suzanne Sévigny.

Ils n'arrêtèrent pas pour autant d'accueillir des enfants. Ils prirent, par la suite, des jeunes hyperactifs. "Je préférais recevoir des bébés. Nous avons donc demandé des nouveaux-nés. On nous suggéra des petits qui demeureraient toujours bébés. Nous n'avions jamais entendu parler de cela" continuent les Sévigny.

C'est à cette époque qu'ils ont rencontré Carlee, leur fille adoptée. Elle était âgée de trois ans à l'époque. Les docteurs les prévenaient que cette fillette handicapée physique et mentale ne pouvait rien faire. "Il fallait la nourrir de force. Elle était couchée sur le dos et elle ne faisait rien" raconte Mme Sévigny. Carlee a maintenant 17 ans; elle marche avec l'aide de quelqu'un et fréquente l'école à temps plein.

Carlee est originaire d'Iqaluit. Elle éveilla la curiosité des Sevigny pour le Nord. Ils emménagèrent donc à Iqaluit avec leur trois enfants naturels et Carlee. "Il y a déjà sept ans de cela" remarque M. Sévigny.

Ils adoptèrent, par la suite, un garçon, Markoosie. Ce dernier va aussi à l'école mais seulement à mi-temps. De plus, il y a Joy, une petite fille de 4 mois, qu'ils sont en voie d'adopter. Ces trois enfants sont tous inuit et chacun d'eux connait ses parents biologiques.



Les Sévigny et leurs enfants, une famille remplie d'amour

Lorsque les Sévigny demandèrent l'adoption de Carlee, ils durent se soumettre à plusieurs examens. Ils ont même passé des entrevues avec des psychologues. "Adopter des enfants handicapés, ça ne se fait pas" avoue le couple.

En plus d'être parents naturels et adoptifs, ils demeurent toujours un foyer nourricier. "Ce n'est pas seulement des enfants handicapés que l'on reçoit, nous prenons aussi des jeunes avec des besoins spéciaux." Pour les Sevigny, être un foyer d'accueil signifie travailler pour la réintégration de l'enfant au sein de sa famille.

Ce dévouement envers les enfants ne se limite pas seulement à la maison. En effet, Roger est un conseiller pour les jeunes au ministère des Services sociaux et Suzanne suit un cours de développement chez l'enfant au collège Arctique. "Après toutes ces années d'expérience, je vais enfin chercher mon diplôme." De plus, ils sont tous deux instructeurs du système Bliss, théorie s'appuyant sur l'apprentissage par la communication non-verbale.

L'apprentissage de chaque personne leur est une source incroyable de récompense. "Chaque individu détient la capacité d'apprendre quelque chose" continue Mme Sévigny.

Leur profession démontre clairement l'amour qu'ils éprouvent pour les enfants qu'ils reçoivent dans leur demeure. D'après eux, il ne s'agit pas de patience mais du plaisir d'accueillir ces enfants. "Tout le monde est différent. Nous, nous faisons ce qu'il nous plaît" a déclaré ce couple.

Pour eux, la communication avec des parents d'enfants handicapés s'avère essentielle. C'est une source d'appui importante. "Nous partageons nos joies, nos peines et nos idées."

La maison de la famille Sevigny est décorée de dessins, de bricolages etc. faits par les jeunes. Au cours de l'entrevue, nous sommes entourés des quatre petits. Tout en discutant, les Sévigny s'occupent de ces derniers et s'amusent avec eux. Une atmosphère d'amour et de joie règne dans ce foyer.



Le Syndicat des travailleurs du Nord boycotte le comité d'appel

Par Line Gagnon

Le président du Syndicat des travailleurs du Nord(UNW.), M. Darm Crook, annonçait le 10 janvier dernier le boycott du comité d'appel des services publics. Le syndicat considère qu'il y a trop d'interférence politique dans ce processus. "Cette interférence menace la crédibilité d'embauche du gouvernement territorial et le programme d'action positive."

Le comité d'appel fonctionne comme suit: un employé du gouvernement des T.N.-O. applique pour un emploi au sein de la fonction publiqu e territoriale et n'est pas selectionné. L'appliquant peut faire un appel s'il n'est pas satisfait du résultat de la compétition. Il a droit de présenter son cas devant le comité d'appel composé d'un représentant syndical, gouvernemental et un président neutre, choisi par les deux partis. Le comité agit comme une cour c'est-à-dire écoute les deux groupes, interroge les témoins et essaie de recueillir les faits généraux. Souvent ce comité présente des recommandations suggérant des procédures à suivre afin d'améliorer les conditions et d'éviter des appels futurs.

Or, d'après M. Crook, le présent système ne rend pas la décision du comité obligatoire et ainsi permet l'interférence politique dans


M. Darm Crook

le processus d'embauche. Mme Jeannie Marie-Jewell, ministre du Personnel, a déjà renversé des décisions du comité d'appel.

En mai dernier, les membres du syndicat annonçait leur retrait du comité. Une lettre à la ministre du Personnel l'informait de cette décision. Celle-ci demandait au syndicat de rester dans les rangs du comité afin de participer à l'amélioration de la situation.

L'organisme syndical a donc acquiescé à cette offre et donnait un délai de six mois pour règler les problèmes. La ministre a affirmé que ceux-ci seraient résolus durant cette période.

"La ministre a insulté nos membres"

"Le 1er janvier marquait la fin des six mois et encore une fois, la ministre a insulté nos membres en renversant une décision prise par le comité d'appel" de dire M. Crook. Ce dernier se réfère au cas de Mme Joanne Cahill de Fort Smith.

Un changement de ministre ne modifierait pas, selon le président, la situation. "Nous sommes inquiets par certains jugements qu'elle a faits et certaines décisions qu'elle a prises."

Les représentants syndicaux refusent d'accepter la mauvaise fois de Mme Jeannie Marie-Jewell à l'égard du public. Il se retirent donc du comité d'appel afin de mettre fin à l'interférence politique lors de l'embauche au ministère du Personnel.

Le syndicat a reçu une réponse de la part de M. Jeannie Marie-Jewell suite à leur lettre. D'après M. Crook, la ministre ne propose aucune offre concrète pour rectifier la situation. Quant aux travailleurs se sentant lésés par le ministère, M. Darm Crook conclut: "Le présent système est une farce. Ce n'est pas la peine, pour un travailleur, de faire un appel."

suite de la page 1

Pour M. Barrette, bien des dossiers à mener de front

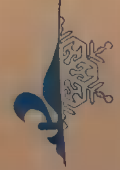
venir. "Je pense qu'en 1989 on devrait avoir une décision dans l'affaire Radio-Canada, la fin du tunnel est enfin en vue. Puis, après avoir consulté le dossier, je crois que si l'on n'obtient pas de solution cette année nous perdrons un bon nombre de joueurs".

Pour ce qui est du dossier de l'éducation il avoue ne pas s'y sentir à l'aise ayant eu peu de temps, à date, pour y jeter plus qu'un rapide coup d'oeil. Il rassure les différents intervenants en mentionnant que le colloque sur l'éducation, prévu pour cet hiver, se tiendra tel que projeté. Quant aux autres dossiers politiques comme l'accord du lac Meech ils ne seront pas relégués aux oubliettes. Un élément essentiel, pour M. Barrette, demeure la communication et l'information entre la Fédération et ses membres: "la diffusion de l'information doit se faire et cela malgré les distances".

La FFT, selon son directeur, pourra offrir, grâce aux agentes de développement communautaire et culturel, (cette dernière entrait en poste en même temps que M. Barrette) un large éventail de services à la communauté francophone: "Nous pourrons offrir des services ressources aux associations membres, leur offrir de la formation, de l'information, etc.., mais le travail ne sera pas accompli par les agentes qui ont pour rôle d'aider et de guider, mais bien par les communautés elles-même. Nous ferons des efforts sérieux pour aider les communautés qui ont besoin de support ou qui veulent se regrouper. Nous laisserons les groupes en santé aller à leur propre vitesse de croisière. Pour ce qui est d'aider à la création de nouvelles associations, s'il y a un noyau, c'est sûr qu'on va les aider mais nous n'irons pas créer des besoins artificiels."

Quand au dilemme de l'orientation du mouvement francophone, c'est-à-dire politique ou culturelle le nouveau directeur général n'y voit aucun conflit. "J'ai l'intention de donner beaucoup d'importance à l'aspect culturel, mais je suis convaincu que les deux ne sont pas déconnectés, par exemple Radio-Canada est un dossier politique mais aussi culturel. L'équilibre entre les deux se fait de lui-même. De plus, l'expression d'une langue c'est hautement culturelle et nous sommes une communauté culturelle dans les T.N.-O.. Toutefois, en tant que minorité devant défendre nos droits, nous devons souvent recourir aux outils politiques".

Le défi sera de taille pour la Fédération, mais comme le dit si bien M. Richard Barrette: " Nous devons mener bien des dossiers de front sans nous éparpiller."



Du nouveau à la Fédération franco-TéNOise

Le 4 janvier dernier, deux nouveaux permanents se sont joints à l'équipe de la Fédération franco-TéNOise. Richard Barrette est désormais directeur général de la FFT et Agnès Billa occupe le poste d'agent de développement culturel.

Pour Richard, la priorité numéro 1 de cette année consiste certainement à donner le plus explicitement possible des suites au rapport "La Grande tournée, les retrouvailles" du comité de consultation sur les services en français dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les communications, moyen d'expression de notre langue et de notre culture, auront une place importante dans notre développement cette année. Que l'on pense à la nécessité de la diffusion de Radio-Canada en français chez-nous et au soutien à L'Aquilon qui diffuse deux fois par mois maintenant, il est nécessaire de resserrer de



plus en plus nos liens avec la communauté francophone de nos territoires.

L'éducation en français est un autre dossier auquel nous entendons donner une attention toute particulière. Enfin, nous espérons cette année trouver notre véritable rythme de développement qui pourra éventuellement nous amener à une consolidation financière de la Fédération et de ses associations-membres, en fonction des besoins exprimés.

Dans le domaine du développement culturel, les associations-membres de la FFT peuvent compter sur l'entière collaboration d'Agnès. La programmation culturelle de 1989 devrait permettre au plus grand nombre de franco-ténois, où qu'ils résident sur ce territoire, d'organiser et de participer à des activités culturelles répondant à leurs aspirations.

De la diffusion ici des produits culturels de toute la francophonie à la promotion de nos propres artistes, notre développement culturel peut à la fois favoriser notre identité et des échanges fructueux avec tous les gens du Nord.

Richard et Agnès peuvent être contactés par téléphone au 403-920-2919, par fax au 403-873-2158 ou, par la poste, au C.P. 1325, à Yellowknife (X1A 2N9).

La Fédération leur souhaite à tous deux la bienvenue au sein de son organisme et bonne chance dans leur nouvelle fonction.

l'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires

Volume 4 numéro 2 Vendredi le 3 février 1989

Une première dans les T.N.-O.



Une personne âgée donne sa perception du problème d'abus sexuel d'un enfant

Une conférence sur l'abus sexuel des enfants

Par Line Gagnon

C'est sous le thème "Les communautés expriment leurs inquiétudes sur l'abus sexuel des enfants" que la première conférence traitant ce sujet débutait à Yellowknife les 24, 25 et 26 janvier derniers. L'Association des femmes autochtones en collaboration avec d'autres organismes autochtones, métis et gouvernementaux organisait ce premier colloque sur l'abus sexuel des enfants dans les T.N.-O..

Cette rencontre regroupait les 27 communautés de l'Arctique de l'Ouest. Chaque communauté était représentée par trois personnes choisies localement. Les délégations se composaient d'un adolescent et d'une personne âgée.

La conférence commençait avec un mot de la ministre des Services sociaux, Mme Jeannie Marie-Jewell. "Le ministère des Services sociaux a toujours eu des programmes concernant le bien-être de l'enfant. Nous reconnaissons toutefois que de nouveaux besoins et inquiétudes émergent concernant l'abus sexuel des enfants et qu'ils doivent être considérés."Elle soulignait, par la suite, l'importance d'une coopération entre les communautés, les services sociaux, la Gendarmerie royale du Canada afin de mettre fin à ces actes criminels.

Des conférenciers invités ont abordé les différents aspects de l'abus sexuel, un phénomène complexe. La participation à la conférence ont pu vraiment profiter de cette expertise, grâce à la formule

suite en page 3

Selon Titus Allooloo, les services en français verront le jour, mais il faudra patienter



Par Denise Canuel

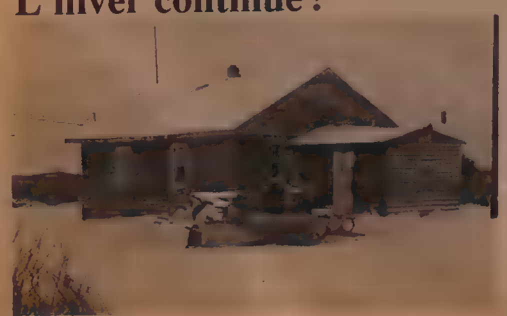
À la veille d'ateliers d'information sur le rapport Perreault (La Grande tournée, les retrouvailles) et presqu'au lendemain de la remise de ce même rapport (si on oublie les vacances de Noël), le ministre de la Culture et des Communications, M. Titus Allooloo, accompagné de son fidèle assistant M. Ernie Comerford, acceptait de clarifier les positions de son ministère face au dossier des services en français.

Cette grande question ne se résume plus à un seul rapport (Bastarache). En effet, le rapport Bastarache constitue d'abord un avis légal sur le bilinguisme dans les T.N-O., est maintenant rejoint, sur les tablettes du gouvernement, par le rapport Perreault. Ce dernier regroupe des recommandations découlant des aspirations et des demandes émises par la population franco-ténoise en matière de services en français.

Le rapport Bastarache demeure peu connu par la population en général. Le temps pris pour traduire et publier [illegible] document (environ deux ans) ainsi que la manière avec laquelle le dit rapport a été rendu public n'ont en rien aidé à la cause. M. Allooloo admettait rendre [illegible] rapport public, discrètement, le 9 novembre dernier au lendemain de la clôture des travaux de l'Assemblée législative. De plus, il affirme que c'est en partie à la demande de la Fédération Franco-TéNOise que le rapport n'a pas connu les honneurs d'une remise publique plus élaborée. La Fédération, aux-dires du ministre, contestait le contenu du sommaire produit par son ministère et demandait que ce résumé du rapport Bastarache demeure un document interne.

suite en page 4

L'hiver continue !





Le Nouveau Cabinet Mulroney

voir page 2

SOMMAIRE

L'Accord du lac Meech, des failles soulèvées d'Est en Ouest

voir page 8



Mulroney annonce la formation de son nouveau Cabinet

Ottawa (APF): Le poste de secrétaire d'État sera désormais occupé par un anglophone bilingue de l'ouest de Montréal. Le seul député et ministre francophone de l'extérieur du Québec, lui, monte en grade et accède au tout puissant comité des priorités et de la planification.

Le premier ministre Brian Mulroney a dévoilé lundi le 30 janvier à Rideau Hall la formation de son nouveau Cabinet qui compte 39 membres, dont 13 francophones.

Comme prévu, le ministre Lucien Bouchard a cédé son poste de secrétaire d'État et sera à la tête du ministère de l'Environnement. Gerry Weiner, qui occupait déjà le poste de ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté, a été nommé Secrétaire d'État; il assumera de plus les responsabilités ministérielles en ce qui a trait aux personnes âgées. M. Weiner accède aussi au Comité des priorités et de la planification.

Le ministre acadien Bernard Valcourt du Nouveau-Brunswick aura maintenant accès aux hautes sphères du pouvoir. Il devient ministre des Consommateurs et des Sociétés (anciennement Consommateurs et Corporations). Plus important encore, il accède au Comité des priorités et de la planification, chargé d'établir le programme général d'activités du gouvernement et ses grandes orientations. M. Valcourt sera aussi membre du nouveau Comité de l'examen des dépenses. Ce comité veillera à ce que *les dépenses respectent les grandes priorités du gouvernement*, et à ce que leur contrôle contribue à la réduction du déficit. Ces deux comités sont les seuls, sur les 15 comités du Cabinet, à être présidés par le premier ministre Mulroney.

Autre innovation, un Comité de la politique économique a été créé. Présidé par le président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret, ce comité se charge des politiques visant à rendre les industries de toutes les régions du Canada plus concurrentielles dans le cadre du traité de libre-échange. M. Mulroney a qualifié ce comité de"grand moteur de la pensée économique du gouvernement du Canada". Il ne sera composé que d'une dizaine de membres au maximum.

Le ministre Marcel Masse retourne aux Communications après un passage remarqué à Énergie, Mines et Ressources, pendant lequel [redacted] a contribué à augmenter substantiellement le taux de participation de francophones à ce ministère.

M. Pierre Cadieux, un Québécois de Montréal (Comté Vaudreuil) est maintenant ministre des Affaires indiennes et du Nord. Il remplace M. MacKnight qui pour sa part sera responsable du ministère de la Défense. Il est à noter que M. Cadieux est un nouveau venu dans le dossier des revendications autochtones.

Certains ministres conservent les mêmes portefeuilles. C'est le cas de Tom Siddon (Pêches et Océans), Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture), Benoît Bouchard (Transports), Barbara McDougall (Emploi et Immigration et Condition féminine) Lowell Murray (Relations fédérales provinciales) Jean Charest (Condition physique et Sport amateur), John Crosbie (Commerce extérieur) Joe Clark (Affaires extérieures) et Michael Wilson (Finances)

M. Mulroney a également décidé de créer de nouveaux comités. Ainsi, pour montrer l'importance qu'il attache à l'environnement, le premier ministre [redacted] mis sur pied le Comité de l'environnement, chargé de gérer les initiatives du gouvernement en ce domaine.

À l'heure ou les passions linguistiques reviennent sur le devant de la scène canadienne, le premier ministre crée un Comité des Affaires culturelles et de l'identité nationale qui veillera à la "promotion du sentiment d'appartenance nationale". Présidé par le ministre des Communications, ce nouveau comité n'est pas sans rappeler le défunt Centre d'information sur l'unité canadienne mis sur pied dans les années '70 par Pierre Elliot Trudeau, à l'époque ou le mouvement nationaliste québécois faisait trembler les anglophones du pays.

Appelé à commenter le choix de M. Gerry Weiner au poste de secrétaire d'État, le premier ministre Mulroney a déclaré que ce dernier avait toujours été sensible aux préoccupations des minorités. "Il va très bien répondre aux besoins des minorités francophones, des minorités anglophones à travers le Canada". Selon M. Mulroney, le ministre Bouchard avait signalé sa préférence pour l'Environnement. Ce changement n'a rien à voir, aux dires du premier ministre, avec les critiques dont M. Bouchard a été l'objet au pays lors de la récente controverse linguistique au Québec.

Office national de l'énergie

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Esso Ressources Canada Limitée
et
Shell Canada Limitée
Exportations de gaz du delta du Mackenzie

L'Office national de l'énergie ("l'Office") tiendra une audience afin d'instruire des demandes en date du 21 septembre 1988, présentées par Esso Ressources Canada Limitée ("Esso") et Shell Canada Limitée ("Shell") (désignées sous le nom collectif "les demandeurs"), en vue d'obtenir, en vertu de la Partie VI de la **Loi sur l'Office national de l'énergie**, des licences ayant pour effet d'autoriser l'exportation, aux États-Unis, de gaz naturel provenant du delta du Mackenzie. Les licences viseraient une période de vingt ans commençant en novembre 1996.

Esso se propose d'exporter 144 milliards de mètres cubes (5,1 billions de pieds cubes) et Shell, 25 milliards de mètres cubes (0,9 billions de pieds cubes) de gaz naturel provenant des réserves du delta du Mackenzie.

L'audience des demandes de licences d'exportation sera publique et se tiendra pour déterminer si les licences devraient être accordées et, dans l'affirmative, quelles devraient en être les modalités.

Si des licences d'exportation sont accordées, un pipeline devra être construit. Avant qu'un tel pipeline puisse être construit, une autre demande devra être présentée à l'Office pour l'obtention d'un certificat autorisant la construction et l'exploitation du pipeline. L'Office tiendrait alors une autre audience pour l'examen de la demande de certificat. À cette audience, il étudierait toutes les questions économiques, techniques, environnementales et socio-économiques relatives au pipeline et prendrait des décisions sur ces questions.

Néanmoins, dans l'audience actuelle, afin d'établir à sa satisfaction si les exportations proposées sont conformes à l'intérêt public, l'Office étudiera tous les sujets d'intérêt public pertinents, y compris la question générale du coût du transport du gaz du delta du Mackenzie vers le marché.

L'audience publique commencera le lundi 10 avril 1989, à 13hrs, heure locale, à la salle d'audience de l'Office, au 473 de la rue Albert, à Ottawa, en Ontario. Durant la session d'Ottawa, l'Office entendra la preuve des demandeurs et la preuve des intervenants qui ont choisi, dans leur intervention, d'être entendus à Ottawa.

L'audience se poursuivra à la salle de Banquet du Finto Motor Inn, à Inuvik, Territoires du Nord-Ouest, le mardi 18 avril 1989. À Inuvik, les demandeurs présenteront leurs témoins, lesquels répondront aux questions des intervenants qui ont choisi, dans leur intervention, d'être entendus à Inuvik, et l'Office entendra également les opinions de ces intervenants.

L'audience reprendra à Ottawa le lundi 24 avril 1989, s'il y a lieu.

À l'audience, l'Office utilisera la "Méthode d'intervention en fonction des plaintes" qu'il a adoptée en juillet 1987 dans ses **Motifs de décision relative à l'examen des méthodes de calcul des excédents de gaz naturel**. Cette méthode permet à des utilisateurs canadiens de gaz naturel de s'opposer à un projet d'exportation en faisant valoir qu'ils ne peuvent se procurer des approvisionnements additionnels en gaz naturel en vertu de contrats dont les modalités, notamment le prix, seraient semblables à celles du projet d'exportation.

Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès de la Secrétaire de l'Office et en signer copie aux demandeurs, aux adresses suivantes:

Mr. P.M. Nettleton
Regulatory Affairs Advisor
Esso Resources Canada Limited
237-4th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0H6
Telephone: (403) 237-3525
Telecopier: (403) 237-2197
Telex: 038-24534

E.S. Decter, Counsel
Shell Canada Limited
Pièce 2457
400-4th Avenue S.W.
P.O. Box 100, Station "M"
Calgary, Alberta T2P 2H5
Telephone: (403) 232-3732
Telecopier: (403) 232-4734
Telex : 038-24792

et à l'avocat des demandeurs
Dennis G. Hart, Q.C.
Macleod Dixon
1500 Home Tower
324-8th Avenus S.W.
Calgary, Alberta T2P 2Z2
Telephone: (403) 267-8222
Telecopier: (403) 264-5973
Telex: 038-825503

Les intervenants doivent également déposer, pour examen public, copies de leur documents d'intervention aux endroits publics suivants:

Bibliothèque publique de Yellowknife
Boîte 694
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2N5
À l'attention de Lynn Calon, bibliothécaire int.

Bibliothèque Centennial
Boîte 1640
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0
À l'attention de Kim Ullyot

Bibliothèque publique de Whitehorse
B.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
À l'attention de Jim Connell

Les demandeurs fourniront une copie de leurs demandes à chaque intervenant.

Le délai de réception des interventions écrites prend fin mercredi 25 janvier 1989. La Secrétaire publiera à lors une liste des intervenants.

Quiconque désire faire des commentaires sur les demandes doit les envoyer, par écrit, à la Secrétaire de l'Office et en faire parvenir une copie aux demandeurs, au plus tard le lundi 13 mars 1989.

Pour se procurer des renseignements en français ou anglais, relativement à la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-10-88) ou à l'Ébauche révisée des Règles de pratique et de procédure de l'ONE qui régissent toutes les audiences, il suffit d'écrire à la Secrétaire ou de téléphoner au Bureau de soutien à la réglementation de l'Office, au (613) 998-7204.

Louise Meagher
Secrétaire
Office national de l'énergie
Ottawa (Ontario) K1A 0E5
Télécopieur: (613) 9990-7900
Télex: 053-3791

Northwest Territories MUNICIPAL & COMMUNITY AFFAIRS

Avis d'évaluation
Zone d'imposition générale

Veuillez prendre note que le rôle d'évaluation certifié, première révision, évaluation de 1988 pour l'année d'imposition 1989, pour la zone d'imposition générale*, est accessible au public pour examen, au bureau du Directeur de l'évaluation, au 2e étage du Yk Centre à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. La partie du rôle d'évaluation certifié applicable à chaque communauté peut être examinée au bureau de chacune.

Les avis d'évaluation ont été postés le 30 décembre 1988 à chaque propriétaire dont le nom apparaissait dans le rôle d'évaluation.

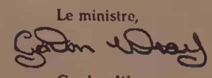
En vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'évaluation et l'imposition foncières*, toute personne peut porter plainte à la Commission de révision territoriale en postant ou en livrant une plainte écrite que le secrétaire de la Commission de révision territoriale, Yk Centre, 2e étage, c.p. 1320, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2L9, doit recevoir au plus tard le 13 février 1989.

En vertu du paragraphe 41(2) de la Loi, une plainte doit prendre la forme d'un avis écrit précisant ce qui suit :

(a) le nom et l'adresse du plaignant;
(b) le lieu du bien-fonds évalué à l'égard duquel la plainte est formulée;
(c) la plainte et ses raisons;
(d) la solution ou l'orientation recherchée.

Fait le 30 e jour de décembre 1989.

Le ministre,



Gordon Wray

* *« Zone d'imposition générale » signifie la zone géographique des Territoires qui n'est pas à l'intérieur d'une zone d'imposition municipale.*

suite de la page 1

Enfants abusés...

des ateliers plus propice aux échanges sur un sujet aussi délicat.

Avant les ateliers, certaines règles furent émises concernant le déroulement des activités: la confidence, le non-tabagisme, le respect d'autrui, etc. L'abus sexuel d'un enfant étant criminel, [redacted] était entendu que si le nom d'une victime ou d'un contrevenant était divulgué, il serait rapporté aux autorités.

Après chaque atelier, tous les participants se rencontraient pour donner un compte rendu de leur groupe respectif. Plusieurs points importants sont ressortis lors de ces sessions.

Les délégués se sont vite aperçus qu'aucune communauté n'est exempte de ce phénomène. De plus, le contrevenant a souvent un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie. Le nombre élevé d'incidents traduisait également la gravité du problème.

À la dernière journée de la conférence, les participants se regroupaient par région. Chacune des communautés étant différente et unique, il s'avérait important pour chacun des participants régionaux de discuter entre eux.

Une série de recommandations fut le fruit de ces trois jours de travail intense. Le collectif rassemblé demandait: La formation dans chacune des communautés de personnel pouvant intervenir adéquatement dans les cas d'abus sexuel; l'appui des média pour sensibiliser et informer la population; la tenue d'ateliers et séminaires sur ce problème; le suivi des victimes et des contrevenants; le retrait, lorsque nécessaire, des contrevenants de [redacted] communauté (au lieu de la victime); une semaine de l'année consacrée à la sensibilisation et l'information concernant l'abus sexuel; la demande aux députés territorial et fédéral un soutien financier pour établir des programmes ou autres.

D'après Mme Mary Ann Jeremicka, membre de l'exécutif de l'Association des femmes autochtones et une des organisatrices, le travail se poursuivra après cette conférence. "On devra attendre deux ou trois ans avant des résultats concrets mais il ne faut pas oublier que le travail est déjà commencé."

Mises à pied à la mine Con Nerco

"Ils ont traité ces travailleurs comme des moins que rien"

Par Denise Canuel

C'est sans préavis qu'environ 80 employés de la mine Con Nerco de Yellowknife ont perdu leur emploi le 24 janvier dernier. Ces employés pour la plupart travaillaient à la mise en chantier et à la construction de différentes sections de l'opération minière. Avec la conclusion de ces différents projets ces travailleurs n'avaient plus de raison de rester au service de la mine. C'est du moins ce qu'affirment les porte-parole de la mine Nerco Con. Le président du Syndicat uni des métallurgistes d'Amérique- local 802, M John Davis, a pour sa part de sérieux doutes quant à ces allégations.

En effet, selon M. Davis les licenciements ne touchent pas uniquement les travailleurs spécialisés dans la construction ou la rénovation des installations; " La plupart d'entre-eux font partie de la force active des travailleurs qui sont sous-terre".

M. Cummings porte-parole pour Nerco, maintient [redacted] bonne volonté de sa compagnie face à cette situation: "Oui c'est vrai que certains de ces employés ne sont pas directement employés dans le secteur de la construction. Mais, nous devions réduire la masse ouvrière et l'entente avec le syndicat nous forçait à mettre des travailleurs à pied selon leur ancienneté. C'est ce qui a causé la confusion." Selon lui, la mise en marche des projets a fait grimper le nombre d'employés de 325 à 500, sur une période de deux ans, et qu'il était évident que ce nombre devrait être réduit. La mine compte maintenant 400 employés à son service.

Quoiqu'il en soit, environ 80 travailleurs dont 59 syndiqués sont sans travail et devront bientôt faire face à la dure réalité. Vivre dans le Nord sans emploi est pour ainsi dire impossible. Il est intéressant de noter qu'immédiatement après les mises à pied différentes formes de compensation ont été offertes aux travailleurs. Les cadres ont reçu une offre de compensation salariale tandis que les syndiqués n'ont eu droit qu'à deux semaines de salaire.

Face à cette situation plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties intéressées et vendredi le 27 janvier une entente était atteinte. Le Syndicat a obtenu un mois de salaire, incluant l'allocation-logement, et la permission pour les travailleurs licenciés de rester dans leurs demeures fournies par la mine jusqu'au 28 février 1989. M.Cummings considère l'offre de la mine comme étant "extrêmement généreuse puisqu'aucune loi territoriale, ni fédérale, ni rien dans notre entente avec le syndicat n'exigeait de nous ce genre d'action." M. Davis pour sa part s'avoue satisfait de cette solution; toutefois il ajoute : "lorsque nous négocierons nos conditions de travail dans un an environ, nous allons nous rappeler de la façon dont l'administration de la mine a agi envers nos membres." Le président du syndicat avait en effet déclaré plus tôt dans l'affaire; "la mine a traité ces travailleurs comme des moins que rien". De plus des rumeurs courent que le même genre de mises à pied prendra place à l'autre mine d'or de Yellowknife, Giant Mine Ltd. Y a-t-il une crise dans l'industrie minière locale ou a-t-on simplement choisi une façon facile de réduire les frais de fonctionnement? Quelle que soit la réponse, des pressions se font déjà sentir sur le gouvernement territorial afin d'améliorer les lois touchant les normes du travail et ainsi pévenir ce genre de situation.

Lutte au NPD

Par Line Gagnon

Le (NPD) semble connaître des problèmes internes. Quatre membres de l'exécutif ont donné leur démission. Steve Whip, président du parti, Brad Zubik, vice-président pour la région de Yellowknife, Johann Barnaby, représentante du comité des femmes et Dave Johnston, représentant de la Fédération des travailleurs ont tous quitté l'exécutif. Il semblerait qu'une certaine lutte pour le pouvoir a lieu au sein même du parti. Certaines personnes désiraient s'impliquer dans le parti pour des raisons de prestige. Les démissions viennent donc après les élections lorsque le travail envisagé s'annonce routinier sans "la fébrilité" des campagnes électorales. De plus, une pétition signée par 22 personnes fut remise à l'exécutif. Cette pétition voulait une vérification des stratégies politiques du parti suite aux élections. Un des démissionnaires affirmait qu'il était fatigué de travailler avec des gens immatures. Le parti néo-démocrate n'est pas en période de crise mais il y a quand même une ombre au tableau. Ces problèmes demeurent toutefois internes et les personnes impliquées sont plus que réticentes à voir leur "linge sale" lavé en public.

Fernand Denault, président de la FFT

"On est une communauté qui s'affirme"

Par Denise Canuel

"1989 va être une année importante: finalement on a un exercice qui risque d'être positif avec les gouvernement fédéral et territorial sur la mise en application du bilinguisme officiel dans les Territoires". C'est dans ces mots que le président de la Fédération Franco-TéNOise, M. Fernand Denault, résume l'importance pour son mouvement des mois à venir.

Avec les ateliers d'information qui auront lieu à la fin février, M. Denault considère qu'une première étape sera franchie. Toutefois, il est prudent en déclarant que ce premier exercice entre les trois intervenants majeurs, le gouvernement des T.N.-O., le Secrétariat d'État et ■ Fédération, servira à jauger de la force des différents intervenants et à développer une vision commune.



L'organisme francophone devra lors de ces ateliers représenter fidèlement les demandes émises par la population francophone lors de la Grande tournée, les retrouvailles. Le rapport Perreault, dont les recommandations découlent de l'expression de ses besoins, est donc au coeur des discussions. "La population a dit où ils ont besoin de services, le gouvernement territorial a pour sa part été avisé (Rapport Bastarache) où et dans quelle *mesure il devrait rencontrer la demande des gens*" dit M. Denault. Ce dernier ajoute que trop souvent certains fonctionnaires aiment à croire que ce qui est offert, aux franco-ténois, dans le cadre du Rapport Bastarache serait le maximum que peut envisager la population en terme de services en français. Toujours selon Fernand Denault, ce genre d'attitude peut être dommageable car la question va plus loin que de rencontrer les conditions stipulées par la lettre de la loi mais touche au contraire beaucoup plus l'esprit de celle-ci. Pour ce qui est du rapport Bastarache, M. Denault déclare que jamais son organisme n'a été notifié d'aucune façon sur le statut maintenant public du rapport.

D'ailleurs le président juge sévèrement l'administration territoriale. Il considère que les postes vacants, au sein de différents ministères sont essentiels à la mise en branle des services en français. Ils devraient être comblés immédiatement puisqu'ils ne sont qu'un minimum. Lorsque confronté à l'argument d'un bassin de population trop faible ne pouvant subvenir à la demande de travailleurs bilingues qualifiés, M. Denault trouve "l'excuse boîteuse". Selon lui, un processus d'embauche à l'extérieur des Territoires ou de formation des résidents existe déjà et est pratique courante dans bien des cas.

La Fédération ne limitera pas, cette année, ses stratégies et ses actions à la venue des services bilingues. Au contraire, en plus de concentrer ses efforts à satisfaire les demandes de ses membres pour des services en français dans les domaines de l'éducation, de la santé etc., la FFT compte bien continuer ses pressions dans le dossier des communications. "On a tenté de mettre bien des pressions sur Radio-Canada et ce n'est pas fini" déclare M. Denault. Il continue en mentionnant que les personnes impliquées dans ce dossier n'auront peut-être pas la patience qu'elles ont eu dans le passé, "On a voulu coopéerer avec Radio-Canada, le *gouvernement fédéral et son ministère* des Communications entre autres, et puis jusqu'à date ils se sont montrés insensibles à nos besoins. Il vient un temps où lorsque la raison ne marche pas, autre chose devra marcher". Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter qu'il espère qu'un jour M.Juneau, président de ■ Société Radio-Canada, viendra à reconnaître ses obligations envers ■ francophonie du Nord.

Le mouvement francophone a connu une croissance rapide dans le Nord. La Fédération est après tout un jeune organisme qui célébrera sous peu son dixième anniversaire. Comme tout regroupement territorial il semble que le développement soit toujours basé sur l'extrême. La Fédération qui lors de sa fondation se concentrait sur la mise sur pied d'activités culturelles est maintenant un organisme structuré représentant 4 communautés francophones et comptant à son emploi quatre permanents. C'est avec clarté que le président raconte les événements tumultueux qui ont amené ces changements. "À une certaine époque on était presque gêné par l'exercice politique. Mais cette attitude a presque causé la mort du mouvement. On se fiait à un système qui nous a pour ainsi dire trompé, on pensait que justice se ferait d'elle-même. Mais 1984 (l'année où l'entrée en vigueur des services en français a été reportée) est arrivé et on a dû se réveiller. Et quel éveil! Ce n'était plus le temps de danser, c'était le temps d'agir."

Les fonds et les ressources humaines étant limités, la Fédération jugea bon à l'époque de se concentrer sur l'action politique menant à la sauve-garde des droits francophones. C'est dans ce contexte que M. Denault souligne "On est une commuanuté qui s'affirme" et pas hors contexte. Il n'y a pas que nous qui changeons, dans le Nord ça brasse, ça bouge, ça déchire ■ puis ça crée!"

suite de la page 1

Le ministre Allooloo est inquiet

Où est le lien entre le sommaire et le rapport même? Cela est difficile à établir. Le fait est, que ■ rapport Bastarache est maintenant public. Ensemble les rapports Perreault et Bastarache constituent, pour ■ gouvernement territorial, un excellent outil pour compléter le travail de bilinguisation.

C'est d'ailleurs pour clarifier le rapport Perreault que le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec ■ Fédération Franco-TéNOise, offrira des ateliers d'information à la fin de février. Lors de ces ateliers, différents intervenants politiques, dont des représentants du Secrétariat d'État, participeront aux discussions. Une ombre au tableau, le rapport produit par le Comité de consultation sur les services en français n'est toujours pas traduit en anglais. Le ministre Allooloo n'a donc pu le lire. M. Comerford, l'assistant du ministre, s'empresse de dire qu'à son avis la traduction, faite à Winnipeg, devrait être terminée à la mi-février et donnerait au ministre suffisamment de temps pour étudier le rapport.

Aux yeux de M. Allooloo, les ateliers pourront accomplir entre autres "l'évaluation des services que nous pouvons concrètement offrir en tant que gouvernement et nous espérons qu'ils (les ateliers) vont nous éclairer sur la route à suivre"

Pour ce qui est de la courte période de temps avant l'entrée en vigueur officielle des services en français (un peu moins d'un an) le ministre Allooloo avoue que plusieurs obstacles restent à surmonter. "En ce moment, il nous est extrêmement difficile d'évaluer où en est le gouvernement des T.N.-O. quant à la mise en application de services français. Je suis inquiet par nos problèmes d'embauche, par la capacité de la communauté franco-ténoise à offrir des travailleurs qualifiés pour combler les postes bilingues." Le ministre cite comme exemple les problèmes qu'a connus son ministère pour l'embauche de traducteurs qualifiés au sein de la population franco-ténoise.

Il continue en questionnant les ressources disponibles permettant au gouvernement de procéder aussi rapidement que voulu pour assurer au public des services en français. M. Allooloo souligne toutefois que les documents légaux et textes de loi seront traduits. De plus, il espère pouvoir maintenir, dans le futur, les postes bilingues comblés, ce qui à date semble avoir été difficile.

Malgré les obstacles, le ministre entend s'assurer que le plus grand nombre de services possibles soient offerts en français, mais que pour cela il faudra patienter. "Cela va nous prendre du temps pour réaliser ce qui est recommandé". Aucune démarche, selon M. Allooloo, n'est prévue entre son ministère et le gouvernement fédéral pour une extension de temps avant l'entrée en vigueur des services en français, ni pour des fonds additionnls à ce sujet. "Nous espérons être fidèles à la date limite fixée et commencer à offrir des services en français en 1990".

Face à la réalité multilingue, M. Allooloo affirme que les Territoires, quoiqu'en majorité autochtone, ne peuvent être desservis efficacement qu'en anglais et en français. Et, que de prévoir des services aussi élaborés dans l'ensemble des communautés dans les langues autochtones est difficile à concevoir. "Vous ne trouverez pas dans les communautés des professionels de la santé, par exemple, capable de s'exprimer dans les langues autochtones et on ne s'attend d'ailleurs pas à ce que ces gens aient à parler ces langues. Après 1990 les services seront en anglais et en français malgré le pourcentage majoritaire des autochtones. C'est triste, mais c'est la réalité. Je crois même, et cela va à l'encontre de mes espérances, que certaines communautés vont perdre leur langue maternelle. L'anglais est fréquemment employé. À Iqaluit par exemple, les jeunes ne parlent plus que l'anglais. J'essaie à travers nos lois de mettre en valeur l'usage des langues aborigènes, mais je doute fort de leur survie à toutes.

Éditorial

Deux fois par mois: y a rien de trop beau pour la masse ouvrière!

Ça y est, nous y sommes. Le trois février qui semble une date comme les autres est enfin arrivé. Ce premier vendredi du mois devient la journée du lancement officiel du nouvel L'Aquilon. Un journal mensuel qui, il n'y a pas si longtemps, ne survivait que par la seule bonne volonté de son personnel et de ses bénévoles devient un bimensuel.

L'Aquilon demeure un petit journal, publié avec des moyens limités et produit par une équipe de deux personnes. Cette réalité fait que le journal ne vole toujours pas de ses propres ailes. Les ressources financières demeurent modestes, nous sommes toujours à la merci de la bonne volonté des commanditaires locaux ,de celle du gouvernement territorial et des campagnes fédérales de publicité. Pour combler nos besoins, il y a l'aide du Secrétariat d'État, du ministère de l'Éducation des T.N.-O. et du Gouvernement du Québec. Ces trois groupes, grâce à leur approbation de projets soumis par L'Aquilon, font la différence entre [illegible] vie et la mort de votre journal francophone. Peut-être un jour le statut de journal financièrement indépendant sera à notre portée, mais pour l'instant ce mode de fonctionnement du journal demeure inaccessible.

Quelles que soient nos petites misères quotidiennes, publier deux fois par mois a été le rêve de plus d'un employé et d'un bénévole de L'Aquilon. Finalement nous tentons la chance et donnons un coup de collier. La décision est prise: L'Aquilon publie deux fois par mois.

C'est pour souligner cette étape que la direction du journal a choisi de renouveler son image et sa devise. Comme vous avez pu le remarquer, L'Aquilon survole maintenant le Grand Nord canadien et ainsi reflète sa couverture et sa distribution territoriale. Et la nouvelle devise de ce vent du Nord ne veut plus être celle du journal francophone que vous lisez parce qu'il n'a y a que lui de disponible, ce serait absurde. Voilà donc pourquoi L'Aquilon est devenu " Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest". Pour devenir ce souffle fort dont le Nord francophone a tant besoin, votre participation et votre volonté à garder le lien entre les francophones d'une même communauté ou de différentes région des T.N.-O. seront toujours capitales.

Les prochains numéros verront l'équipe de correspondantes qui se forme lentement mais sûrement à travers le Nord produire des articles qui, nous l'espérons, intéresseront tous les franco-ténois. Cette équipe est maintenant composée de Linda Pettersen de Fort Smith, Sylvie Cauvier de Hay River et Kim Ouellette de Iqaluit. Où que vous soyez vous êtes toujours bienvenu à vous joindre à elles.

De plus, nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé, employés ou bénévoles, à L'Aquilon depuis sa fondation en 1984 et qui par leurs efforts ont permis au journal de croître et d'atteindre le statut de bimensuel.

Pour nos plus fervents lecteurs et lectrices ne vous inquiétez pas, les chroniques musicale, littéraire, "Apprenons notre français", "Les Gens du Nord" et les Franco-Pages n'ont pas disparu. Elles ne seront produites que pour le numéro du troisième vendredi du mois. Les mots croisés, la chronique culinaire et, nous espérons, la chronique judiciaire se retrouvent au numéro du premier vendredi.

En conclusion, comme l'a si bien dit une bénévole lors de l'annonce du format bimensuel: L'équipe de L'Aquilon relève ses manches. Aux lecteurs maintenant de se noircir les mains plus souvent!

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Line Gagnon
Collaboratrices: Agnes Billa

Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 500 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon a un nouveau numéro de téléphone:
Composez le (403) 873-6603

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal, et tenez-vous au courant des nouvelles concernant la francophonie ténoise.

par année: individu
15,00$
institution/agence gouvernementale: 25,00$

Nom:__________
Adresse:__________

territoires/provinces:__________
code postal:__________



Northwest Territories RENEWABLE RESOURCES

Avis
Commentaires du public

Le ministère des Ressources renouvelables invite le public à formuler des commentaires concernant les propositions de Politique sur la protection de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest et de Loi sur la protection de l'environnement.

Nous acceptons les commentaires jusqu'au 15 février 1989.

Pour obtenir copie de la politique et de la loi proposées, ou pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le directeur, Politique et planification, ministère des Ressources renouvelables, C. P. 1320, Yellowknife (T. N. -O.), X1A 2L9, (403) 920-8046.



Nouveau service bibliothécaire

Par Line Gagnon

Un nouveau service de bibliothèque est maintenant offert aux francophones des T.N.-O.. Mme Louise Fréchette, bibliothécaire aux services des langues, a été engagée pour offrir à tous les francophones et francophiles des T.N.-O. un service en français de formation, de catalogage, de références etc. Le bureau de cette dernière est situé à Hay River.



Mme Fréchette sera également au service des autochtones. Ceci malgré qu'elle ne parle aucune des langues Déné. " Présentement, ce n'est pas clair les services qui seront offerts aux autochtones. Ce sera plus une coopération avec le bureau des langues soit le ministère *de Culture et Communications. J'imagine que la majorité de mon temps sera consacré au français comme tel."* Il faut dire que ce poste vient tout juste d'être créé.

Elle visitera prochainement toutes les localités ayant une population francophone telles Iqaluit, Inuvik etc. Ces déplacements visent à rencontrer les différents organismes francophones et de cerner les besoins existant au sein de chacune de ces communautés.

Mme Fréchette est entrée en fonction le 16 janvier dernier. "J'ai fait beaucoup de lecture depuis" affirme-t-elle. Avant son arrivée dans les T.N.-O., cette dernière travaillait pour les services de bibliothèques de l'Ontario pour le secteur Rideau.

Il va sans dire que la réalité ténoise diffère de celle du reste du Canada. C'est pour cette raison que Mme Fréchette étudiera les besoins des populations francophones de chaque communauté.

Sa tournée dans les communautés est prévue pour la fin février, début mars. Elle espère que les francophones utiliseront les services qui leur seront offerts. "Le concept de bibliothèque est nouveau pour les francophones. Ils préfèrent acheter les livres et les avoir dans leur bibliothèque personnelle. Il y a toute une éducation à faire à ce niveau."

Un service de bibliothèque francophone sera donc mis sur pied. "J'ai déjà fait des achats de best-sellers qui seront distribués dans tous les T.N.-O.. Je dois désormais penser à une politique de sélection car le budget est limité."

Mme Fréchette semble prête à entreprendre son nouveau travail avec enthousiasme. Elle avoue cependant ne pas être à l'abri des erreurs et ce dit prête à entendre toutes plaintes ou critiques sur son travail.

Les francophones [redacted] les francophiles des T.N.-O. auront donc maintenant à leur disposition des livres français.

Un résident de Pond Inlet reçoit un prestigieux prix pour ses recherches scientifiques.

Ottawa (APF): Le Père René Mary-Rousselière de Pond Inlet sur l'île de Baffin est devenu le premier habitant du Nord canadien et le premier francophone de l'extérieur du Québec, à recevoir le Prix de la recherche scientifique sur le Nord.

Le Père Rousselière a reçu son prix des mains du ministre des Affaires indiennes et du Nord au cours d'une cérémonie protocolaire à Ottawa à laquelle assistaient une centaine d'invités, dont les membres de la troupe de danse inuit Tununuk de la communauté de Pond Inlet, qui a donné un aperçu des danses traditionnelles inuit.

Créé il y a cinq ans, le Prix de la recherche scientifique sur le Nord marquait alors [redacted] 100 ième anniversaire de l'Année internationale polaire de 1882-1883. Le Canada participait à cette époque à la première entreprise scientifique internationale d'envergure dans les régions de l'Arctique et de l'Antarctique. Le récipiendaire du prix reçoit la Médaille d'argent du centenaire de l'Année polaire internationale, de même qu'un chèque de 5 000$.

"J'étais loin de m'imaginer qu'un jour je me retrouverais au milieu d'une assemblée aussi distinguée pour recevoir un prix de la recherche scientifique" a modestement déclaré le père Rousselière en recevant son prix. Celui-ci s'est distingué par ses recherches archéologiques et ethnologiques qui ont favorisé une meilleure compréhension de la culture inuit dans le Nord.

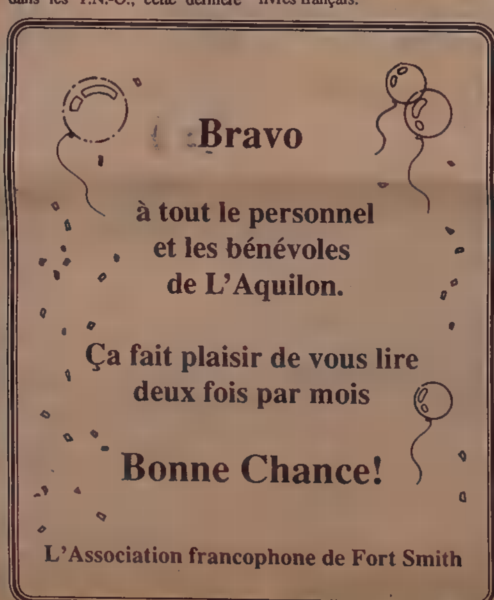
Les recherches archéologiques du Père Rousselière ont débuté en 1946, au sud d'Igloolik. Il a effectué des fouilles dans plusieurs autres sites archéologiques, surtout dans la région de Pond Inlet. Il a rédigé plusieurs articles sur la culture inuit, de même qu'un ouvrage sur les jeux de ficelle inuit comme moyen de communication, et un autre livre sur [redacted] migration d'un groupe d'Inuit de l'île de Baffin jusqu'au Groenland au siècle dernier. Le chercheur a également publié une collection de photographies du Nord. Il a aussi réalisé l'un des premiers documentaires télédiffusés sur le Nord, et son travail a été publié dans [redacted] revue National Geographic.

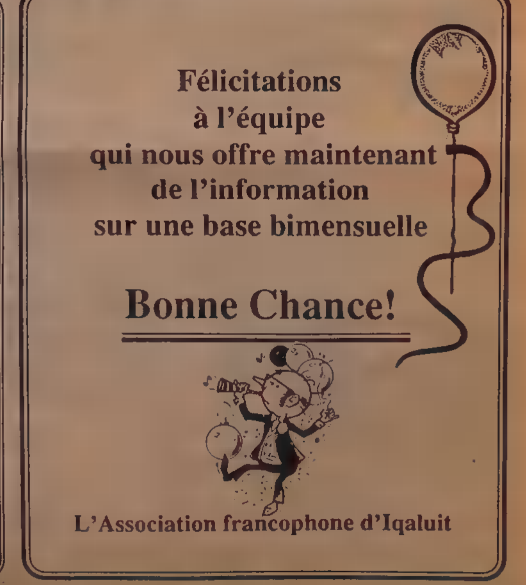
chercheur et oblat

Né en France en 1913, le Père Rousselière est avant tout un missionnaire oblat envoyé au Canada en 1938 sur ordre de ses supérieurs. Ses obligations pastorales ne l'ont cependant pas coupé de la réalité inuit.

"Je n'ai jamais pensé qu'il fut incompatible avec mes communications pastorales, de m'intéresser à [redacted] culture des inuit, a affirmé le père Rousselière lors d'une courte allocution suivant la remise du prix. Bien au contraire, j'ai cru qu'il était de mon devoir de fouiller leurs traditions afin d'y chercher tout ce qui pouvait fournir un éclairage sur leur psychologie et leurs croyances".

Nostalgique, il s'est rappelé tout haut l'époque où les inuit vivaient dans un monde simple, savaient se satisfaire de peu, et avaient un sens aigu de la solidarité familiale. Il n'a pas manqué de rappeler qu'il fut un temps ou il n'y avait ni pollution de l'eau, de l'air ou de la terre, et où il pouvait quitter sa demeure sans verrouiller sa porte.





Changements apporté au comité d'appel par la ministre du Personnel

Par Line Gagnon

Suite au retrait du Syndicat des travailleurs du Nord (UNW) du comité d'appel des services publics, Mme Jeannie Marie-Jewell, ministre du Personnel, a annoncé que des démarches seront entreprises pour changer la réglementation.

La ministre modifiera la réglementation au niveau de la participation du Syndicat au comité d'appel. L'appliquant devra désormais se trouver un représentant pour siéger au comité.

Présentement, le comité d'appel réglemente qui siégera pour entendre les appliquants insatisfaits des politiques d'embauche du gouvernement territorial. D'après Mme Jewell, le comité d'appel est un outil important qui assure le bon fonctionnement des politiques et procédures d'embauche. Il garantit également l'équité pour tous les candidats postulant à un poste au sein du gouvernement.

Un processus de consultation sera maintenu avec les membres du Syndicat advenant un changement d'idée à l'égard de leur retrait.

D'après le président du Syndicat des travailleurs, M. Darm Crook, les changements annoncés par Mme Jewell demeurent inacceptables. Selon ce dernier, les employés du gouvernement territorial se trouvent à la merci d'une politicienne partisane, la ministre du Personnel. M. Crook déplore que les appliquants se servant du comité d'appel doivent se trouver un représentant pour siéger au comité au lieu de profiter de l'expertise d'un membre syndical.

un comité neutre

"La ministre a toujours le dernier mot en ce qui concerne la décision prise par le comité. Nos membres et le public considèrent cela inadmissible. Ces derniers changements rendent le processus d'appel beaucoup plus dispendieux pour l'appliquant."

Le président s'est dit surpris de [redacted] rapidité avec laquelle Mme Jewell à trouver une solution au problème de retrait du Syndicat. Aux dires de M. Crook, le Syndicat avait suspendu le boycott durant six mois afin de donner du temps à la ministre pour régler les problèmes au sein du comité.

Un comité d'appel neutre, selon lui, est la seule façon d'assurer une équité et de prévenir l'interférence politique dans l'embauche.

Une rencontre est prévue en mars prochain avec la ministre et le Conseil exécutif si les problèmes demeurent toujours.

Une perspective autochtone, une première dans le domaine de l'abus sexuel



Tony Martens auteur du livre The Spirit Weeps et thérapeute spécialisé dans le domaine de l'abus sexuel des enfants

Par Line Gagnon

Brenda Daily et Tony Martens, deux des trois auteurs du livre, The Spirit Weeps, (L'âme pleure), une perspective autochtone sur les caractéristiques et dynamiques du phénomène des enfants victimes d'inceste et sexuellement abusés, sont venus à Yellowknife pour participer à la conférence sur l'abus sexuel des enfants.

Pour cette publication Brenda Daily et Maggie Hudgson (la troisième auteure) furent les personnes ressources pour les données sur les autochtones. M. Martens, pour sa part, a écrit 75% du livre en tant que professionnel dans le domaine.

"Cet ouvrage n'est pas une recherche ni une étude mais bien des expériences vécues durant 4 ans de consultation d'un thérapeute, M. Tony Martens" précise Mme Daily. Ce livre, d'après elle, ne constitue pas un outil d'intervention ni de prescription. Il vise plutôt à informer les gens sur la question.

Cet ouvrage se distingue par sa vision centrée sur les expériences des autochtones et sur le traitement de la famille entière. D'après Mme Daily, c'est la première fois que l'on s'arrête pour traiter spécifiquement de l'abus sexuel des enfants autochtones. Cette perspective tient compte de la spécificité du peuple autochtone.

M. Martens a traité plusieurs enfants, familles et contrevenants. Comme thérapeute, il n'a pas seulement conseillé des autochtones mais il a retenu certaines spécificités se rattachant à ces derniers.

"Il y a naturellement des similitudes dans le comportement des enfants blancs et autochtones victimes d'inceste ou d'abus sexuel. Ils ressentent [redacted] même angoisse. Par contre, il y a aussi des divergences culturelles, d'identité etc. qu'il faut prendre en considération" explique M. Martens.

Ce dernier, spécialiste dans le domaine de l'abus sexuel d'un enfant, commençait son travail avec les autochtones en 1984. Le traitement suivi est le même pour les blancs et les autochtones. Or, la perception de certains éléments de la thérapie diffère d'une culture à l'autre. "Nous touchons toujours le moi physique, le moi psychique, émotionnel et spirituel. Chaque culture aborde cependant les éléments différemment. Le spirituel, par exemple, est très fort chez les autochtones."

Un programme thérapeutique familial

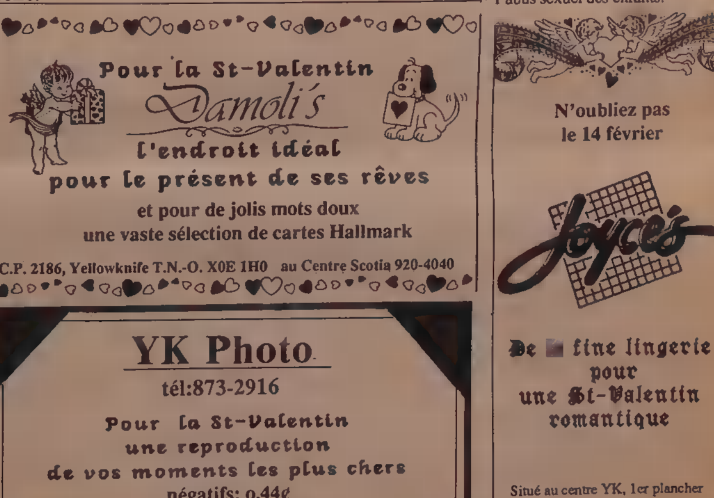
La thérapie faite par M. Martens touche non seulement la victime mais la famille entière. Par ailleurs, les personnes âgées dans la culture autochtone jouent un rôle très important au sein de leur communauté. La participation de ces derniers ainsi que celle de la famille de la victime s'avère donc essentielle. Les communautés, d'après le thérapeute, ont souvent plus de ressources qu'elles ne le croient.

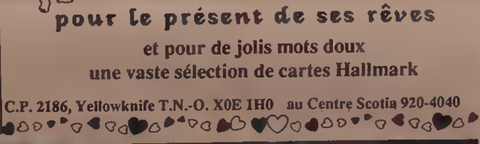
M. Martens avoue que le processus de consultation prend des centaines et des centaines d'heures. Souvent la thérapie sera d'une durée de deux ans. Un programme est également offert à la fin du traitement. "Dans tous les cas que nous avons suivis après la thérapie, aucun des contrevenants n'a de nouveau abusé sexuellement un enfant."

Le livre de ce collectif démystifie donc le problème d'abus sexuel des enfants. D'après les deux auteurs interviewés, Mme Daily et M. Martens, leur ouvrage étant basé sur des témoignages, sa lecture est compréhensible pour qui que ce soit.

The Spirit Weeps s'est vendu très rapidement à la conférence sur l'abus sexuel des enfants.

Alcooliques Anonymes, réunion au sous-sol de la clinique médicale Great Slave de Yellowknife. Tous les dimanches soirs à 19h00, pour tous ceux et celles qui veulent cesser de boire.





Des représentants territoriaux déclarent leur opposition à l'accord du lac Meech

M. Titus Allooloo, ministre responsable des Droits des autochtones et de la réforme constitutionnelle, et M. Bruce McLaughlin, député de l'Assemblée Législative, se sont rendus à Frédéricton afin de rencontrer le comité spécial de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur l'accord du lac Meech. Cette réunion permettait aux deux représentants territoriaux d'exprimer leur mécontentement et d'acquérir l'appui des leaders néo-brunswickois vis-à-vis l'accord du lac Meech.

"Il ne suffit pas que le gouvernement fédéral et ceux des provinces nous disent qu'ils vont s'occuper de nous. Nous élisons notre propre gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest pour faire exactement ça pour nous" de dire M. Allooloo.

Le gouvernement territorial désire voir les intérêts du Nord mieux protégés dans cet accord. Il est donc important aux yeux des représentants territoriaux que l'accord soit amendé. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sont les seules provinces qui n'ont pas encore ratifié l'accord constitutionnel.

Les préoccupations des T.N.-O. sont basées sur la quasi impossibilité des territoires de devenir des provinces, le pouvoir des provinces d'étendre leurs frontières à l'intérieur des territoires sans le consentement de l'Assemblée législative des T.N.-O. ou du Yukon, l'exclusion des gouvernements territoriaux dans le processus de nomination des juges à la Cour suprême du Canada et le manque de clarté dans les dispositions portant sur la titularisation des sénateurs qui excluent présentement les résidents des deux territoires.

Il va sans dire que les T.N.-O. et le Yukon ne furent pas consultés lors des discussions portant sur le nouvel accord constitutionnel. De plus, les deux territoires n'ont pas obtenu de garantie concernant leur participation aux prochaines discussions des dix premiers ministres provinciaux et du premier ministre canadien.

"Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, à moins d'amender l'accord, les Canadiens devront surveiller leurs droits quand viendra le temps des discussions sur ■ frontière des Territoires du Nord-Ouest" a déclaré M. McLaughlin.

Comme par le passé, les représentants des deux territoires assisteront probablement à la prochaine ronde de discussions constitutionnelles dans les corridors avec les journalistes.

Audiences publiques sur l'Accord du lac Meech

Les Acadiens du Nouveau- Brunswick veulent se faire entendre

Ottawa(APF)- Les audiences publiques sur l'Accord constitutionnel du lac Meech qui ont débuté le 25 janvier à Fredericton au Nouveau-Brunswick, risquent de se transformer en audiences publiques sur la spécificité du peuple acadien, et la reconnaissance de ses droits collectifs dans la Constitution canadienne.

La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick a affirmé à la veille de l'ouverture de ces audiences, qu'une trentaine d'organismes et d'individus acadiens demanderaient l'enchâssement de la Loi 88 dans la Constitution canadienne. Adoptée en 1981, cette loi provinciale reconnait l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick.

Il est à noter qu'un amendement à la Constitution canadienne qui ne touche qu'une seule province peut se faire avec l'accord de la province concernée et du Parlement.

Les Acadiens ont décidé de tirer profit à leur façon du débat constitutionnel en mettant l'accent sur "le caractère distinct" de leur communauté. Au concept de ■ société distincte reconnu au Québec dans l'Accord, les Acadiens du Nouveau-Brunswick opposent celui de la "communauté distincte" pour la seule province officiellement bilingue au Canada. Cette subtile récupération par ■ bande du concept de ■ société distincte, qui d'ailleurs ne fait même plus l'unanimité au Canada anglais, ne date pas d'hier.

Au cours d'une entrevue téléphonique, le président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick a confirmé que ■ communauté voulait que ces audiences portent sur la reconnaissance noir sur blanc de la collectivité acadienne du Nouveau-Brunswick dans le texte fondamental du pays.

Les audiences: un moment historique

Les droits individuels des Acadiens de cette province sont reconnus dans la Charte des droits de 1982, mais selon Me Doucet les Acadiens réalisent aujourd'hui que ce n'est pas assez. Il qualifie ces audiences de moment historique pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick. C'est en effet la première fois que les Acadiens réclament officiellement l'enchâssement dans la Constitution de leurs droits collectifs.

Les Acadiens ne s'opposent pas au concept de la société distincte pour le Québec reconnu par l'Accord du lac Meech mais veulent plus qu'une simple obligation pour les provinces de faire la promotion des droits de leur minorité francophone. Dans cette optique le président de la SAANB voit mal comment le premier ministre de la province, Frank McKenna, pourrait refuser cette requête, d'autant plus, dit-il, qu'il s'est fait le champion des droits des minorités au pays depuis son accession au pouvoir.

On compte aussi énormément sur la députation acadienne au sein du causus libéral provincial pour faire fléchir le gouvernement.Les Acadiens sont assez choyés de ce côté puisque tous leur députs siègent du côté du pouvoir, résultat du balayage libéral l'automne 1987 qui a fait disparaître toute trace d'opposition parlementaire au Nouveau-Brunswick.

De plus, invité à commenter ■ présence d'Alliance-Québec à ces audiences, Me Doucet a déclaré qu'il refusait à l'avance d'établir des parallèles entre les droits des Anglo-Québécois et ceux des Acadiens.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires

Volume 4 numéro 3 Vendredi le 17 février 1989

Ballantyne présente son nouveau budget

61,2 millions de dollars en surplus et trois nouveaux ministères

Par Denise Canuel

"Le revirement positif du climat économique permettra de mettre en place la fondation d'une économie forte et stable." C'est dans ces mots que le ministre des finances, Michael Ballantyne, introduisait à l'Assemblée législative le 13 février dernier son budget pour l'année 1989-90.

Le ministre allait même jusqu'à prédire dans son allocution que cette amélioration de l'économie ténoise connue lors de la présente année fiscale se continuera dans la prochaine année. **Détails en page 12**

Baker Lake

Des obstacles à la construction d'une mine d'uranium

Par Line Gagnon

Le comité d'intervention sur l'uranium de la région du Keewatin prépare des sessions d'informations portant sur la mine d'uranium Kiggavik près de la communauté de Baker Lake.

Ce comité formé principalement d'organismes inuit oppose carrément le projet Kiggavik. Selon le porte-parole du groupe et président de la Fédération de la faune du Keewatin, M. Tagak Curley, leurs préoccupations reposent essentiellement sur l'impact de la mine sur l'environnement et la faune. "Il ne faut pas seulement considérer l'aspect économique de ce projet. Les substances radioactives auront un impact certain sur les caribous, les poissons etc. Les Inuit vivent de la faune" explique-t-il. Ce dernier s'empresse d'ajouter que les caribous mangent des lichens qui souvent sont affectés par la radioactivité. Le comité n'oppose pas l'exploitation de mines d'or ou autres car elles ne sont pas considérées aussi polluantes que celles d'uranium.

Au moins 80% des déchets miniers laissés dans les environs de Baker Lake demeureront, selon M. Curley, radioactifs pour des millions d'années. Il prend l'exemple du lac Elliott en Saskatchewan et de l'Australie qui ont tous deux eu des mines d'uranium. Ces deux endroits ont aussi connu l'impact néfaste de ces dernières sur leur environnement. "Les déchets radioactifs pourraient pollués la rivière Thelon et dans 20, 40 ans nous verrons le taux de cancer augmenter et des malformations à la naissance" continu le porte-parole.

suite en page 2



Tagak Curley porte-parole du comité

À l'Assemblée législative,

Le Commissaire Parker démissionne



Par Line Gagnon

L'Assemblée législative ouvrait ses portes pour la session 1989, le 8 février dernier. Le Commissaire Parker prononçait le discours d'ouverture et rendait sa démission officielle en cette quatrième session de la onzième Assemblée. M. Parker occupait ce poste depuis 10 ans.

" Mes projets et objectifs ont plus ou moins été réalisés. C'est le temps d'un changement" a-t-il déclaré. Avec les pouvoirs grandissants du gouvernement territorial, le rôle du prochain commissaire, d'après lui, sera plutôt celui d'un lieutenant-gouverneur.

Il débutait son discours pour cette quatrième session en rompant avec la tradition. En effet, il consacra la plupart de son allocution au gouvernement public territorial au lieu de nous parler du budget. Cette session d'hiver est habituellement consacrée presqu'uniquement au budget. M. Parker affirmait que le ministre des finances, M. Michael Ballantyne aurait amplement le temps de traiter lui-même du sujet.

Le commissaire soulignait donc la reconnaissance croissante des T.N.-O. comme juridiction distincte dans les relations provinciales et nationales. M. Parker remarquait toutefois l'absence de participation du gouvernement territorial à la Conférence constitutionnelle des premiers ministres provinciaux. Les personnes au pouvoir, selon lui, serait en mesure de modifier cette situation.

Le commissaire énumérait par la suite les amendements qui seront apportés aux lois suivantes: l'impôt, l'Assemblée législative et le Conseil exécutif, les véhicules motorisés, les taxes sur les produits pétroliers, les taxes sur le tabac et les réglementations du travail. Les nouveaux projets de lois seront ceux de l'appropriation, la commission sur le districts électoraux etc. De plus, les gouvernements régionaux demeureront un sujet brûlant durant cette session.

L'hiver règne aussi à Iqaluit





Ballantyne présente son buget à l'Assemblée
Détails en page 12

SOMMAIRE

suite de la page 2

Mine d'uranium
Anawak n'appuie pas le comité

M. Jack Anawak, député libéral fédéral pour Nunatsiak ne soutient pas ce comité. D'après lui, leur opposition est prématurée. "Il est important d'obtenir tous les faits avant de prendre position. Je suis cependant d'accord pour qu'il obtienne plus de financement et de temps afin de consulter les communautés concernées, particulièrement Baker Lake." M. Anawak désire attendre la tenue des audiences publiques pour se faire une opinion. Il souligne à plusieurs reprises l'importance d'une décision provenant du village de Baker Lake.

Selon lui, cette communauté devrait avoir le dernier mot. "J'ai confiance en la nature humaine" ajoute-t-il. Aux yeux du député, la compagnie d'Urangesellschaft, tout en servant ses intérêts, protégera les T.N.-O. des grands dangers de polluants d'une mine uranium.

Ce projet de mine a débuté en 1974 lorsque la compagnie Urangesellschaft Canada Lté. explorait la région du bassin de la rivière Thelon à 75 km de Baker Lake. En 1977, le forage commençait au nord du lac Pointer et à une autre location un peu plus à l'est de celle-ci. L'écroulement du prix d'uranium sur le marché mondial du début des années '80, fit ralentir le processus. En 1986, il fut établit que les gisements étaient suffisants pour étudier la viabilité du projet. L'année suivante, celle-ci fut complétée.

Durant le printemps et l'automne 1988, d'autres recherches furent entreprises afin de répondre à toutes les questions concernant l'Office fédéral d'évaluation sur l'impact environnemental."Le temps alloué est ridicule. Notre comité d'intervention doit soumettre son budget avant le 28 février 1989. Par la suite, le subventionnaire distibuera, le 2 mars, les fonds aux applicants acceptés. Les interventionnistes doivent dépenser le montant reçu avant le 30 avril 1989 soit moins de 60 jours après l'acceptation de leur projet. C'est absurde!" a affirmé M. Curley.

Le comité d'intervention a donc écrit à M. Lucien Bouchard, ministre fédéral de l'Environnement, pour exprimer leur insatisfaction face à ces conditions.

Une réponse se fait toujours attendre par ce groupe outragé. l'impact de l'exploitation d'uranium sur l'environnement. Les résultats seront remis sous peu.

En effet, des sessions d'information,prévues pour les 1er et 2 mars prochains à Baker Lake, auront lieu un peu plus tard. Toutes personnes intéressées sont invitées à ces sessions. Ces ateliers sont organisés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le but de ces rencontre est de donner de l'information à la population sur l'aspect technique de base, la santé et l'environnement, les mines d'uranium et la radioactivité.

D'autre part, un programme de subvention permettant des interventions fut établit. Ces ateliers permettront aux organismes de présenter leurs inquiétudes à

La face cachée du libre-échange

Ottawa(APF)- Ceux qui pensent que l'entrée en vigueur de l'Accord sur le libre-échange va maintenant leur permettre de passer à la frontière des produits américains sans les déclarer, ou sans payer la taxe fédérale de vente ou la taxe d'accise, sont mieux d'en faire leur deuil. Non seulement les procédures de déclaration douanière à la frontière sont inchangées, mais il en est de même quant à la valeur des marchandises que les Canadiens peuvent rapporter des États-Unis en franchise.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'Accord de libre-échange ne modifie pas les exemptions personnelles actuelles, ni les restrictions quantitatives se rapportant à l'importation des produits du tabac et des boissons alcooliques. Deuxièmement les marchandises dont la valeur excède les exemptions personnelles sont toujours assujetties à la taxe fédérale de vente, et à la taxe d'accise.

Bien sûr, l'Accord de libre-échange prévoit l'élimination immédiate des droits de douane sur certains produits comme les ordinateurs et le matériel connexe, les patins et les skis. Mais il faut se rappeler que les droits de douane sur la plupart des marchandises en provenance des États-Unis ne seront éliminés que progressivement sur une période allant de cinq à dix ans. Une autre chose qu'il faut savoir, c'est que les marchandises doivent être produites aux États-Unis (ou au Canada dans le cas des Américains) si vous voulez profiter des réductions des droits de douane prévues par l'Accord.

Des changements aux Affaires indiennes et du Nord...

Par Line Gagnon

M. Rick Van Loon, sous-ministre aux Affaires indiennes et du Nord, visitait la capitale territoriale les 6 et 7 février derniers. Ce ministère a changé de mains depuis la formation du nouveau Cabinet du gouvernement fédéral. En effet, M. Pierre Cadieux du comté de Vaudreuil devenait ministre, Mme Kim Campbell du comté de Vancouver centre, ministre d'État et M. Van Loon sous-ministre aux Affaires Indiennes et du Nord.

Au dire de M. Van Loon aucun changement majeur ne s'annonce au sein de ce ministère. "Nous avons discuté en général de nos politiques, M. Cadieux, Mme Campbell et moi-même. J'imagine que nous poursuivrons les mêmes politiques". Le gouvernement fédéral étant toujours Conservateur, les lignes directrices du ministère demeureront probablement les mêmes.

La division des responsabilités entre M. Cadieux et Mme Campbell reste encore imprécise. Une compréhension plus approfondie de la situation du Nord, de leur part, s'avère essentielle avant la prise d'une telle décision.

En ce qui concerne le processus de dévolution de pouvoirs au gouvernement territorial, M. Van Loon affirme que celui-ci se continuera de bon train. Cependant ce ne seront pas l'ensemble des pouvoirs qui seront transmis au gouvernement des T.N.-O.. Selon lui, seulement certaines responsabilités peuvent être déléguées aux autorités territoriales. "Il faut tenir compte de leurs capacités économiques. En ce moment, nous sommes à l'étape de l'évolution constitutionnelle des T.N.-O.. Nous ne pouvons pas dire que nous ferons des territoires une province" de dire le fonctionnaire fédéral.

Il va sans dire que le ministère des Affaires indiennes et du Nord subirait probablement des coupures de personnel lors de la conclusion de la dévolution de pouvoirs aux deux territoires.

D'après M. Van Loon, la dépendance fiscale des T.N.-O., est encore très grande et limite, entre autres, l'accès au statut de province et le transfert de certains pouvoir. Les termes régissant ce processus seront renégociés et un nouveau système, ou l'extension du présent, sera effectué avant la fin de l'année fiscale.

Le but du voyage de M. Van Loon était surtout de connaître les sous-ministres territoriaux. "Ils sont mes contacts les plus fréquents." Il a également rencontré le chef, M. Dennis Patterson et la maire de Yellowknife, Mme Pat McMahon. "Je ne suis pas venu pour négocier quoi que ce soit ou pour livrer des messages" a-t-il conclut.

Les employées des centres de garderies encore une fois déçues!

Par Line Gagnon

Les employées du YWCA et celles de ■ garderie de Yellowknife se voyaient encore une fois déçues par le discours d'ouverture de l'Assemblée législative. En effet, le Commissaire Parker, qui habituellement informe des sujets traités durant la session, n'a mentionné les services de garde d'enfants que dans son introduction.

"Je suis navrée que la garde d'enfants fut placée avec l'abus des drogues et alcool" a remarqué Mme Lynn Folgwill, présidente du comité d'action du YWCA.

Une réunion des parents et des personnes concernées par l'avenir des services de garderie se tenait le 8 février 1989. Cette rencontre voulait établir des moyens d'action en vue de riposter au gouvernement territorial lors de la présentation du budget. "Les rumeurs disent que le montant alloué à la garde d'enfants sera inacceptable" a déclarée une des membres présentes.


Mme Lynn Foglwill présidente du Comité d'action du YWCA

Par le passé, le gouvernement territorial ne donnait aucune somme d'argent pour les services de garderies. Le gouvernement fédéral, pour sa part, offre un programme de coûts partagés aux provinces et territoires. Les T.N.O. demeurent la seule juridiction au Canada qui ne financent toujours pas les garderies.

Les seules sources de financement disponibles à ces dernières reposent sur les frais de garde payés par les parents et sur la levée de fonds par le biais d'activités. Le centre de Yellowknife a récemment augmenté ses frais de services. "Nous n'avions pas le choix" a déclaré Mme Lynn Green, trésorière du centre.

D'autre part, les personnes présentes formulaient des moyens d'action pour faire pression sur les membres de l'Assemblée législative. La fermeture temporaire des garderies fut proposée par la directrice du Centre de Yellowknife. Cette proposition quoique radicale fut mise de côté.

La stratégie favorisée fut celle des envois de valentins à tous les membres de l'Assemblée législative. Le 14 février dernier, environ 10 enfants de chaque centre offraient un valentin aux membres. "C'est une façon de leur rappeler que nous attendons toujours" ■ affirmé Mme Fogwill.

Deux parents présents

Toutefois, cette réunion ne comptait que deux parents du même enfant. Les autres personnes représentaient les garderies ou un organisme affilié. Le manque de participation parentale ne signifie pas, selon la présidente du comité d'action, un manque de soutien.

■ va sans dire que l'établissement de plans d'action pour faire pression auprès du gouvernement territorial est crucial. Il est donc triste de constater l'absence flagrante des parents concernés. À savoir s'ils sont vraiment prêts à soutenir les stratégies émises lors de cette rencontre, seul l'avenir nous le dira...

Un service de traduction en français

Par Line Gagnon

Un service de traduction en français fut offert pour la première fois aux spectateurs et aux députés de l'Assemblée législative. ■ se terminera toutefois le 17 février 1989. La raison de cette courte durée repose sur le manque de fonds disponibles. Ce fut donc un essai de deux semaines seulement.

La session d'octobre 1989 promet un service complet de traduction en français. D'après les responsables de ce service, ce sera sur une base permanente.

M. Brian Lewis a donné un discours dans la langue de Molière, le 10 février dernier. Cette allocution voulait marquer la présence et l'importance d'une population francophone dans les T.N.O..

D'après la rumeur, c'est par manque de travail en Saskatchewan (leur lieu de travail) que les traductrices sont venues à Yellowknife.

Espérons qu'elles manqueront de travail à nouveau pour octobre prochain.

ÉDITORIAL

Un Cabinet ou un bureau de direction ?

"Brian, chairman of the board..."

Avec l'annonce de la formation de son nouveau Cabinet, le premier ministre M. Brian Mulroney a aussi dévoilé la création d'une série de nouveaux comités.

Il est évident qu'à son second mandat au pouvoir, le Premier ministre a une notion plus précise du type de gouvernement désirable et des mécanismes qui peuvent en améliorer le fonctionnement. C'est du moins ce que tous souhaitent.

Toutefois avec [redacted] formation de ces comités on a l'impression non plus d'avoir un groupe de ministres en charge de portefeuilles précis, mais bien de partenaire junior et senior dans une entreprise quelconque.

15 comités existent maintenant sur [redacted] Colline parlementaire dont entre autres : le Comité des priorités et de [redacted] planification, le Comité de l'examen des dépenses, le Comité de l'environnement et le Comité des Affaires culturelles et de l'identité nationale.

La liste est longue. Les travaux de certains des comités se concentrent sur la propagande nationale, (celui des communications et des affaires culturelles) essentielle à toute bonne machine gouvernementale. D'autres sont basés sur la bonne volonté politique de faire bouger certains dossiers comme celui de l'environnement. Ou encore de simuler la mise en place de promesses électorales pour rassurer les petites entreprises face au libre-échange (le Comité de [redacted] politique économique).

Mais ce qui rend la création de comités intéressante, c'est la direction et le contrôle précis qui sont mis dans les mains d'un petit groupe. Chaque ministère fonctionnait auparavant indépendamment. Cela évidemment excluait le Conseil du Trésor et les dossiers touchant plus d'un ministère. Naturellement les grandes lignes de conduite économique mises de l'avant par le ministre des finances se devaient d'être suivies.

Certaines positions ministérielles étaient puissantes et d'autres moins tout dépendant du portefeuille! Quelque soit son pouvoir chaque ministre était l'ultime responsable de son minstère. C'est fini! En effet, avec la création d'un Comité des priorités et de celui de l'examen des dépenses, il y aura des ministres plus ministres que d'autres... Monsieur Mulroney, lui-même, sera membre de ces deux comités.

Ces derniers ont pour but de contrôler les dépenses des autres ministères et de s'assurer que tout le monde respecte la grande vision conservatrice de [redacted] réduction des dépenses. Ils ont donc un droit de regard dans les décisions prises dans chaque département. À date il semble difficile d'évaluer quelles seront les limites de leur intervention. Où en est le rôle du Conseil du Trésor dans tout cela? Qui sait, peut-être disparaîtra-t-il?

Le danger dans la formation de ces deux comités n'est pas dans la politique économique qu'ils mettront de l'avant.

Bien au contraire, le parti conservateur est très clair dans sa vision économique. Selon lui, le *marché se doit d'être libre et fort, se purifiant de lui-même, apportant ainsi gloire et fortune aux meilleurs, et ainsi par association à tous et chacun.* Les États -Unis, notre partenaire majeur, pratiquent cette politique économique depuis belle lurette et n'en sont pas malheureux pour autant. Face à la tentation américaine on pourrait peut-être parler d'une politique du "tous nos oeufs dans un même panier"...De plus, le Thatcherisme déteint sur l'idéologie nébuleuse des conservateurs canadiens en matière de développement économique régional. La dette nationale domine toujours le concept futur de développement social et met en danger les programmes universels mis en place dans le passé. Ces éléments sont bien connus par le public. C'est d'ailleurs sous ces mesures restrictives mais de vaches tout de même assez grasses que le parti conservateur a été réélu en novembre dernier. Chaque voteur savait à qui il avait affaire.

Ces comités supervisant de façon étroite les ministères et leur budget et la façon dont ceux-ci veulent dépenser leurs fonds introduisent un nouveau concept. Cette idée n'a jamais été discutée, soulevée ou même soufflée lors de la campagne électorale. Voilà que désormais votre ministre de la santé, par exemple, n'est plus tout à fait l'homme responsable des décisions prises pour son ministère. Et oui, un groupe de politiciens ayant d'autres responsabilités et parfois d'autres intérêts en tête s'assoieront ensemble derrière porte close (ou entre ouverte...) et comme tout bon bureau de direction prendront les décisions sur tout et par dessus tout.

À qui se plaindre de décisons déplaisantes aux comités ou au ministre? Comme toute corporation, les directeurs locaux (les ministres responsables mais ne siégeant pas sur le comité) font face à la musique et le bureau de direction (les membres du comité) lui agit durement et efficacement!!! Est -ce que ceux-ci verront leur ministère mieux traité que ceux des non-membres du comité? Après tout personne n'est parfait.

Ce nouvel esprit qui règne désormais à Ottawa doit ravir le premier ministre. Voilà que sous l'enseigne d'une administration saine et contrôlée il se retrouve enfin dans l'environnement de sa jeunesse pré-politique: le monde des affaires. Au diable la Colline parlementaire appelons la désormais Bay Hill...

Denise Canuel

Les Dénés/Métis remettent leur rencontre

La rencontre de la direction conjointe des Déné/Métis prévue pour la semaine 20 février à Fort Smith fut remise pour des raisons financières.

En effet, la limite de fonds disponibles rendait cette décision inévitable. La Nation Déné, l'Association des Métis et le Secrétariat des Déné/Métis se voyaient tous restreints dans leurs dépenses.

"Nos trois organisations envisagent présentement un déficit. Malgré notre anticipation pour cette réunion, nous devons contrôler nos dépenses jusqu'à la fin de cette année fiscale" explique M. Bill Erasmus, président de la Nation Déné.

Les questions qui devaient êtres discutées à Fort Smith seront traitées dans des réunions et des ateliers communautaires. Les résultats seront présentés à la prochaine rencontre de la direction conjointe du 3 au 7 avril 1989 à Fort Smith.


Bill Erasmus, président

Deux millions de dollars en banque...

C'est [redacted] première fois depuis quelques années qu'une telle rencontre fut annulée. C'est ironique de constater que lors d'une réunion l'automne dernier les Déné/Métis décidaient de garder dans un compte à terme une somme de 2 millions de dollars jusqu'à la prochaine rencontre de la direction conjointe. Cette somme découlait de l'entente de principe signée en août 1988.

Équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Line Gagnon
Correspondant national: Yves Lusignan
Collaborateurs: Hélène Ratté, Kim Ouellette

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec(A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 3 000 exemplaires. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

L'Aquilon a un nouveau numéro de téléphone: composez le (403) 873-6603

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Agnes Billa , agente de développement culturel à la FFT

"Faut pas que les gens attendent que je leur livre du produit culturel tout emballé"

Par Denise Canuel

Déjà un mois et demi s'est écoulé depuis l'entrée en fonction de Mme Agnes Billa. Le trois janvier, elle devint agente de développement culturel pour la Fédération Franco-TéNOise. Un emploi consacré uniquement au développement culturel est pour la première fois fois un fait acquis au sein de la Fédération.

"C'est à la fois un terrain vierge, mais c'est en même temps un domaine d'activités dans lequel il s'est fait tout de même beaucoup de chose. Évidemment personne dans les Territoires du Nord-Ouest n'a attendu avec impatience que j'arrive. Des activités culturelles, il s'en fait quand même depuis des années." C'est dans ces mots que Mme Billa exprime avec humour l'environnement dans lequel elle agira.



Les activités culturelles dans les communautés sont mises en place par des bénévoles sans formation précise et avec les meilleures intentions du monde. Ce seront ces bonnes intentions, et tout le travail qui s'y rattache, que devra maintenant canaliser Agnes Billa. Cela permettra aux regroupements francophones d'user au maximum des ressources humaines et physiques présentes. "Il est évident qu'en tant qu'agent de développement culturel, je ne dois pas prendre la place des gens qui sont dans les associations, dans les communautés. Et en même temps, je ne dois pas leur laisser croire que maintenant que je suis là je vais faire leur travail. Ce sont deux des pièges qui sont rattachés à la fonction". Elle avoue même que dans un "premier temps cette personne ressource leur demandera plus de choses au départ que eux ne pourront lui en demander".

Le poste qu'elle occupe contribuera entre autres à la formation des bénévoles dans le domaine des activités culturelles. Une des premières étapes à franchir sera pour l'agente la visite des différentes communautés. Cette première tournée visera à évaluer les ressources déjà existantes. "Je pense qu'il est important de faire une tournée exploratoire. Il faut que je comprenne ce qui s'est fait depuis deux ans: les programmes d'activités, les budgets affectés, les ressources utilisées, quels sont les partenaires, est-ce qu'il y a dans les communautés des producteurs culturels, etc. C'est vraiment un travail de reconnaissance sur le terrain." Elle ajoute qu'avec les recommandations émises par les communautés et incluses dans le rapport Perreault, la communauté a déjà fait part de bien de ses attentes. De telles demandes ne pourront être ignorées dans le processus de développement culturel.

Cette première visite permettrait à Mme Billa de comprendre où en sont les différentes communautés. Elle pourrait ainsi évaluer les services qu'elle peut donner aux francophones. Mme Billa est convaincue qu'en systématisant les démarches pour l'organisation, un fonctionnement plus clair des activités culturelles en découlerait. Elle croit donc que cette compréhension du fonctionnement de base de la production permettra aux gens de s'offrir les services culturels auxquels ils aspirent. Elle souligne toutefois que la volonté de la part des bénévoles d'apprendre ces étapes et de s'impliquer reste au coeur du succès."C'est un peu comme une recette, il ne suffit pas d'avoir la liste des ingrédients encore faut-il que les gens dans les communautés aient le goût de faire ces choses".

Mme Billa espère, après la période d'évaluation des besoins et des ressources, que la formation des bénévoles débutera dès mai et juin. À son avis cette partie de son travail doit être menée à bien avant les vacances d'été. En effet, l'agente escompte voir des activités culturelles mises en branle dès l'automne prochain.

C'est sûrement dans cet esprit de fonceur que déjà l'agente prépare un camp d'été. Ce dernier serait offert aux francophones de toutes les communautés. Le lieu, la durée, c'est-à -dire tous les détails concrets sont encore au stage de l'ébauche. Toutefois devant l'énergie qui émane de Mme Billa il est évident que la communauté franco-ténoise a à son service un catalyseur précieux dans son développement culturel.

Les projets et le travail envisagés ne s'arrêtent pas à cette première tentative estivale. Elle parle de projets menés en collaboration avec tout le personnel de la FFT qui vont du tourisme culturel au centre communautaire en passant par les activités ou des cours de soutien aux adultes francophones.

Mme Billa mentionne aussi l'importance du travail politique fait au sein de la Fédération. Cette action politique à ses yeux servira à défendre plus que les dossiers de l'éducation et de Radio-Canada. Ces interventions de la part de la Fédération contribueront à la promotion et la création d'enveloppe budgétaire. Cette dernière proviendrait de fonds territoriaux et s'adresserait aux besoins en matière culturelle de la population francophone.

Mon meilleur ami

Les élèves de la 1ère, 2è et 3è années nous présentent leur ami par un dessin. Et oui! Quoi de mieux qu'un beau portrait pour présenter son meilleur ami.

Mathieu Carreau,1ère

Jennifer,2è

Robyn Elliot,1ère

Melissa Gilbert,2è

Samantha,1ère

Adam Waddell,2è

Shanna Conway,2è

Elizabeth Kenny,2è

Robert Nutt,3è

Jan Austin

Ceilito Robles,1ère

Luc Olivier Boivin,1ère

Andrea MacLean,2è

Sarah Hustins,2è

Tina Carreau,3è

Ace Kring,3è

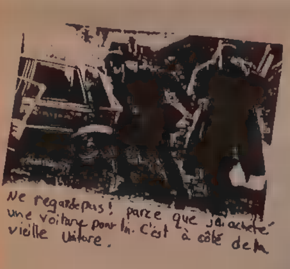
Nathaniel,2è

Paul,1ère

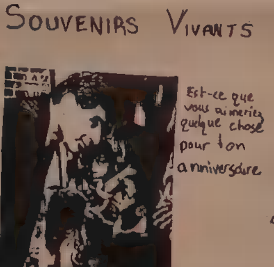
Souvenirs vivants

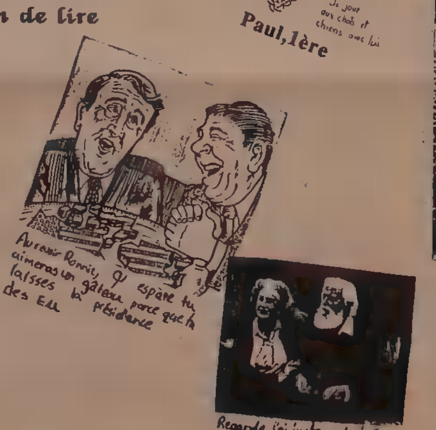
Un élève de la 10è année nous montre son beau collage de photos souvenirs. Il prend même la peine de nous expliquer chacune de ses photos. Soyez certain de lire attentivement les bas de vignettes.

SOUVENIRS VIVANTS







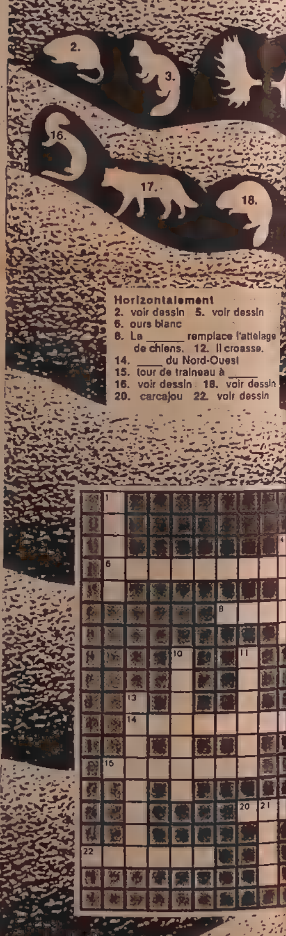


Boasie K, 10è

FRANCO

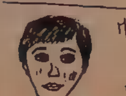
Une ami

"Un ami c'est
reconnaissent l'imp
Ils ont démontré
représ



Le mots croisés est une gracieuseté du m
Les réponses du mots croisés seron

Portrait d'un ami



Mon ami met
du ma

Kitty A.,9è

D-PAGES

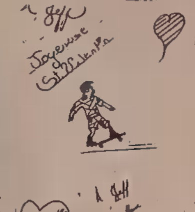
[...]itié spéciale

[...]pour la viel" Les élèves [...]ortance d'une bonne amitié. [...]à leur façon ce qu'un ami [...]ente pour eux.

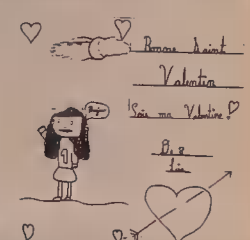
Une amitié spéciale

La St-Valentin s'en vient et les cartes d'amour passent de gauche à droite. Les étudiants de la 4è, 5è et 6è ont donc fait de beaux valentins pour leur ami spécial.

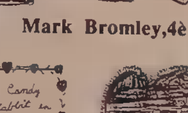

Geneviève Grenier,4è


Chris,6è

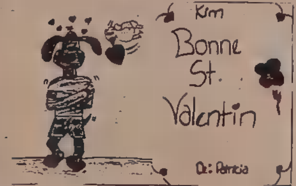

Clare Estelle Daitch,5è



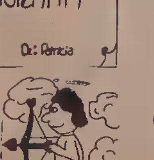
Lisa Hurley,4è

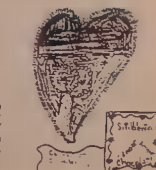


Mark Bromley,4è


Heidi Nikiforuk,5è



Patricia Hansen,6è


Sandy Kunst,5è



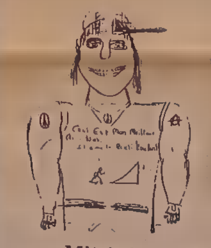
Maureen MacPherson,4è

Verticalement
1. belette 3. voir dessin
4. oiseau nocturne
7. la plus froide saison
9. L'hiver, ses plumes sont blancs.
10. mois de la St-Valentin
11. voir dessin 12. voir dessin
13. L'____ de chiens tire le traîneau.
17. voir dessin 19. voir dessin
21. voir dessin

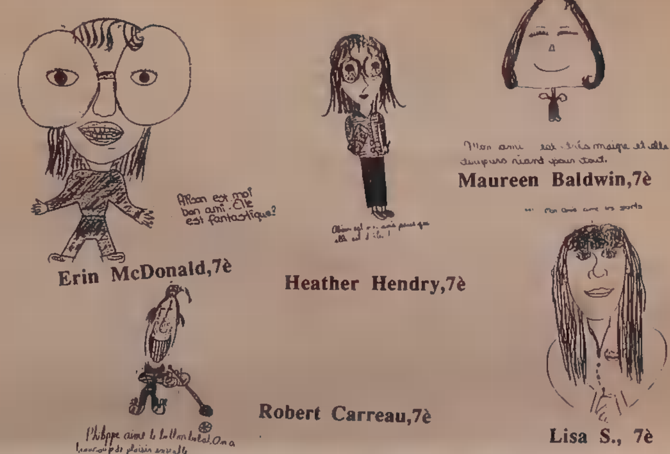
[...]usée Prince de Galles
[...]t dans le deuxième numéro du mois de mars

Ami un jour, ami toujours

Rire avec notre ami est une occasion à ne pas manquer. C'est pour cette raison que les élèves de la 7è, 8è et 9è années faisaient des caricatures de leur meilleur ami. Quelle folie!


Mitchel Heron,7è

Mon ami est étrange et amusant



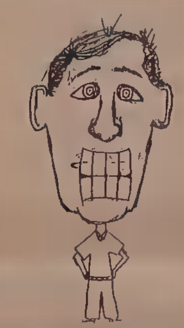
Erin McDonald,7è

Heather Hendry,7è

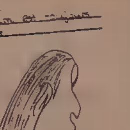
Maureen Baldwin,7è

Robert Carreau,7è

Lisa S., 7è



David Hutchison,8è


Jason MacNeil,7è


[...]s toujours [...]quillage.

Hank Rogers,7è

Gagnants du mois

Tous les gagnants se mériterons un tour de traîneau à chiens accompagnés de leur meilleur ami

Mathieu Carreau	1ère de l'école Allurut
Chris B.	6è de l'école Mildred Hall
David Hutchison	8è de l'école S.H.S.S.
Bosie Kilukishat	10è de l'ecole G.R.E.C.

Restez à l'écoute

Un nouveau Charlebois?

Robert Charlebois

Dense

Qui se souvient de "Si j'avais les ailes d'un ange, je partirais pour Québec" ? Eh bien il est à souhaiter que Robert Charlebois retrouve ses ailes et s'envole pour n'importe où.

En effet avec le venue de Dense, Charlebois a réussi à prouver qu'après des années de silence le golf lui convenait maintenant mieux que la chanson.

Un dernier Charlebois oui on l'espère. L'album au complet est pénible: les textes, [redacted] musique, tout quoi. En gros, ça ne vaut ni une oreille inattentive, ni vos sous. Préservez vos souvenirs de jeunesse où un jeune musicien québécois avait de la fougue et du talent. Pépère Charlebois est si dense qu'il étouffe. Allez Robert retourne à la retraite!

Une découverte québécoise...

Mitsou

El Mundo

Ça y est je retourne dans le monde de [redacted] pré-adolescence. Et cela au rythme de El Mundo de Mitsou. Il parait que cette jeune fille, son grand-père Gratien Gélinas en est plus ou moins fier, est [redacted] vedette de l'heure au Québec.

J'espère que les amateurs de cette musique ont moins de quinze ans sinon le danger nous guette. Mais mis à part mes goûts personnels et le fait que j'ai plus de 30 ans, je dois admettre qu'une Madonna québécoise a sûrement sa raison d'être.

Les textes ici ne sont pas ceux d'un Michel Rivard. D'ailleurs *Bye Bye mon Cowboy* est la chanson qui reflète le mieux cette artiste: "c'est difficile de te quitter, mais vaut mieux maintenant que jamais eh eh eh Bye Bye mon Cowboy, Bye Bye mon rodéo".

Entre la musique de style latin et une voix Madonnesque vous trouverez Mitsou. Et si vous avez des jeunes de 14 ans probablement qu'ils l'aimeront. Après tout pour eux il n'y a pas que le métal hurlant (heavy metal) tellement pesant pour les parents...

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec.

Pour le plaisir de lire

Zunik, dans Je suis Zunik

Texte de Bertrand Gauthier

Illustrations de Daniel Sylvestre

Les éditions [redacted] courte échelle

Enfin un livre pour enfants qui reflète leur réalité.

Zunik, un petit gars de cinq ans, habite la ville et en compagnie de son père y vit. Il est plein de fougue et aussi de répartie. Comme pour tous les enfants, la répartie a parfois son poids de conséquence. Mais à cinq ans les événements se déroulent en vitesse et sans rancune.

Un petit livre fascinant qui plaira aux petits (le livre est recommandé pour les 3 à 8 ans). Avec des illustrations aussi intenses que Zunick vous avez devant vous un livre superbe.

Fabien 2 , une nuit au pays des malices

de Ginette Anfousse

Les Éditions Leméac Inc.

Au premier abord ce qui plaît dans une nuit au pays des malices c'est le format. Un grand livre (environ 9" x 11") avec de gros caractères bien lisibles, et des illustrations qui occupent avec toutes leurs couleurs et leurs lignes une page entière. En gros, un livre pour enfant qui attire le regard.

Une histoire charmante où l'imagination ne connait pas de limite. L'univers des étoiles et des songes s'entremêlent amenant le héros à faire des rencontres fascinantes. Des jumelles voyageant à bord de l'avion du Baron Rouge aux surprises incroyables des chapeaux, une nuit au pays des malices est plein de merveilles.

Pour tous ceux qui croient encore à la magie des mots et des rêves un livre idéal.

Histoire de coeur

Jacques Savoie

Les Éditions Boréal

Le roman de Jacques Savoie, Histoire de coeur, est composé de personnages réels et fictifs. En effet, un auteur voyageant à New York pour vendre son scénario repasse ses écrits. Deux histoires parallèles se déroulent dans ce roman articulé et sobre, l'une fictive et l'autre réelle.

À la fin de cet ouvrage, on se sent un peu confus entre la réalité de l'auteur et la fiction de ses personnages. La fin chaotique ne rend pas hommage à ce livre qui enivre le lecteur dès le débuts par son mystère.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec.

Apprenons notre français

Le sujet

Pour mieux comprendre l'usage des participes discuté dans la dernière chronique et ainsi mieux appliquer la règle qui les gouverne une compréhension de la phrase est essentielle.

La phrase c'est ce qui reflète notre pensée. La phrase, outil même de l'expresssion de notre pensée se doit d'être construite logiquement et en respectant les règles de la grammaire .

Cependant dans cette chronique nous nous limiterons au rôle du sujet, les verbes seront étudiés dans la prochaine chronique.

Une phrase doit contenir un verbe et un sujet:

Les chiens aboient Les chiens (sujet) aboient (verbe)

Une phrase contient généralement plus qu'un sujet et un verbe mais aussi un complément

Solange mange une pomme

sujet verbe complément (d'objet direct)

Le verbe s'accorde avec le sujet ,ce qui dans les 2 exemples précédant est facile à identifier. Le sujet c'est ce dont on parle , ce qui commande l'action. Le sujet est généralement placé à gauche du verbe et il est obligatoire. Un nom, un pronom, un infinitif et une proposition peuvent être un sujet.

Exemple: Solange (nom) mange

Nous (pronom personnel) allons à la plage

Danser (infinitif) amuse

Qu'il neige aujourd'hui (proposition) serait pénible

Toutefois identifier le sujet dans une phrase n'est pas toujours aussi simple. Voici une liste des situations qui peuventrendre la tâche difficile dans l'accord du verbe avec le sujet

1-l'accord silencieux:

exemple: * Tu chantes * Ils chantent *Lise chante

Tous ont la même prononciation

2-le sujet placé loin du verbe:

Les étudiants, dont le centre d'emploi avait recommandé l'embauche lors de notre rencontre en mai dernier travaillent toujours ici.

3- lorsque le sujet est inversé (placé à la droite du verbe):

J'aimerais savoir quand arrivent les passagers.

4-un pronom personnel, complément, devant le verbe ayant l'apparence du sujet:

Les enfants l'amusent Les enfants achètent un jouet et [redacted] brisent

(pronom personnel complément)

5-Plus qu'un seul sujet singulier:

Agnès et France partent pour Ottawa

6-Plus qu'un seul verbe pour [redacted] même sujet:

Les gens pleuraient, riaient et criaient devant ce spectacle.

7-l'emploi du pronom on:

* On était enterré de neige * On est restés deux jours.

Si on signifie tout le monde, n'importe qui: le verbe reste à [redacted] 3ème personne du singulier et l'attribut ne s'accorde pas.

Si on signifie nous: l'attribut s'accorde en genre et en nombre avec ce qui est remplacé par le on

8-le sujet collectif: *cause aussi des problèmes, si l'accent est mis sur l'ensemble collectif et non pas les divers éléments formés par cet ensemble, le verbe est au singulier:*

La classe des élèves de Mlle Rose était à la bibliothèque

si au contraire l'accent est placé sur les éléments formant l'ensemble, le verbe est au pluriel:

Le groupe d'étudiants écoutaient avec attention

Nous recommandons fortement aux gens intéressés à améliorer leur français écrit de s'inscrire au cours Café pour plus de détails écrivez-nous. De plus l'achat du livre Le nouveau Bescherelle, La grammaire pour tous, publié par les Éditions Hurtubise est à recommander.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec.

Iqaluit

Le hockey est en perte de vitesse

Par Kim Ouellette

Lors d'une rencontre avec les membres de l'exécutif du Frobisher Bay Amateur Hockey Association (F.B.A.H.A.), Marcel Dubeau, premier vice-président, déclarait que : "La popularité du hockey a diminué partout au Canada puisque c'est un sport qui coûte très cher de nos jours".

Pourtant , Iqaluit donne [illegible] nette impression d'être plus touché par cette baisse de popularité si l'on compare son cas aux autres villages des T.N.-O.. On constate que dans certaines petites communautés où la population s'élève à environ 300 personnes, on peut y retrouver jusqu'à six équipes de hockey. À Iqaluit, il n'y a que deux équipes de niveau PeeWee pour un bassin de population de 3 000 personnes.

Mais où se situe le problème? La majorité des membres du F.B.A.H.A. s'entend sur le fait qu'il existe définitivement un manque au niveau des services récréatifs. De plus, les coûts d'inscription sont très élevés, soit 60,00$ par enfant, sans compter le prix d'un équipement d'hockey.

Le président du F.B.A.H.A., Paul Wieczorek, a expliqué en gros le problème: "Premièrement, il n'y a pas de système de chauffage à l'aréna. Lorsqu'il fait -40 °C dehors, la température est la même à l'intérieur. Avez-vous déjà essayé de jouer au hockey en parka? Les gens ne sont pas intéressés à jouer dans ces conditions, encore moins à venir assister aux parties en tant que spectateurs".

Face à des demandes pour la construction d'un nouveau complexe sportif (hockey et curling), la municipalité a répliqué que le seul moyen d'y parvenir serait d'augmenter les taxes municipales. Toujours selon Wieczorek, naturellement, le projet serait rejeté en majorité par les contribuables. "La Municipalité n'a pas pris le temps d'étudier les possibilités de rentabiliser un tel complexe sportif" de dire Wieczorek.

Pourtant, les gens aimeraient jouer au hockey ici. Selon le F.B.A.H.A., il n'y a aucun doute là-dessus. Mais, on les comprend bien de choisir le jeu du soccer, bien au chaud dans un gymnase.

Le froid ne demeure pas le seul problème. D'autres obstacles entrent en ligne de compte. Par exemple, il y a le coût élevé de location de l'aréna. En effet, il en coûte 30,00$ l'heure pour le hockey mineur, et 80,00$ l'heure pour le hockey senior. Une joute de hockey senior peut donc s'élever à plus de 300,00$ si l'on calcule le temps du match et le travail de l'arbitre et des officiels.

Étant une organisation à but non-lucratif, le F.B.A.H.A. se voit donc dans l'obligation de hausser les frais d'inscription. En plus l'association organise des activités de toutes sortes afin d'obtenir les fonds nécessaires à son bon fonctionnement. Elle ne reçoit aucune aide financière, ni du Gouvernement, ni de la Municipalité.

Naturellement le manque de bénévoles affecte beaucoup l'organisation. "Nous avons besoin de gens pour travailler à la cantine, pour organiser des levées de fonds et pour travailler aux bingos" souligne Wieczorek.

Un autre obstacle se résume au manque de personnes qualifiées pour les postes d'arbitres et d'entraîneurs. Ce problème persiste même si le F.B.A.H.A. tente d'offrir à chaque année des cours d'arbitrage et d'entraîneur. D'ailleurs un de ces cours, ouverts aux hommes et aux femmes, se tiendra au Centre Kativik les 18 et 19 février prochains.

Une solution possible à ces problèmes serait d'obtenir de la Municipalité l'installation d'un système de chauffage à l'aréna. Ainsi, les parents seraient beaucoup plus encouragés d'assister aux joutes de leurs petits. De plus, avec un aréna chauffé, il y aurait place à l'organisation de tournois et de diverses activités à but lucratif, aidant ainsi à la rentabilité de l'aréna.

Le bureau de météo à Iqaluit

Un service à connaître

Par Kim Ouellette

Le temps et la température sont probablement les sujets les plus utilisés pour entamer une conversation. Combien de fois avons-nous abordé quelqu'un en disant: "Ce n'est pas chaud ce matin" ou "Il fait vraiment beau aujourd'hui". Parfois même, nous allons jusqu'à accuser les techniciens en météo de ne pas bien travailler lorsqu'il fait mauvais! Malheureusement, ce ne sont *pas eux qui décident des conditions météorologiques*. Beau temps mauvais temps, ils s'affairent à adapter les prévisions qu'ils reçoivent et à les diffuser.

Mais adapter une prévision et la diffuser ne sont pas là les seuls tâches des techniciens en météo. En effet, les bureaux météorologiques du Canada offrent une pléiade de services que peu de gens connaissent. Pour vous en donner une meilleure idée, Yves Landry, Chef du bureau d'Iqaluit, nous a expliqué les services que l'on peut obtenir en tout temps.

Donc, à la réception des prévisions, les techniciens d'Iqaluit doivent y apporter des ajustements en rapport avec [illegible] géographie locale pour ensuite les diffuser. À chaque heure, le technicien doit sortir pour sortir pour observer le temps, les conditions du ciel et la visibilité. De plus, il doit noter la pression atmosphérique, la température, la vitesse des vents et l'humidité relative. Il transmet ensuite ses données aux pré*visionnistes afin qu'ils puissent* suivre l'évolution du temps et des températures. Les données de ces relevés météorologiques sont également gardées en banque pour les statistiques.

Ceci dit, le bureau de météo offre des services bien spécifiques. Nous pouvons penser, entre autre, aux prévisions maritimes, au service aux industries ainsi que l'aviation. Yves Landry constate d'ailleurs que "l'aviation prend une grande importance à notre bureau, étant donné que c'est le principal moyen de transport dix mois par année."

Mais il y a plus encore. Il y a le service au public qui peut-être pratique dans bien des circonstances. Saviez-vous que le bureau de météo peut vous être utile dans la planification d'un voyage? Effectivement, à court terme, vous pouvez demander les prévisions pour tout le trajet que vous ferez.

Un autre service intéressant est que votre bureau météorolo*gique peut vous être utile dans le* cas d'une réclamation d'assurance. Par exemple, si les débris sont occasionnés au toit de votre maison dû à des vents forts, il est possible d'obtenir un rapport officiel des conditions de vents au moment exact de l'incident. Cela peut donc être un service avantageux pour vous.

À court terme, vous pouvez vous informez des prévisions si vous planifiez une partie de chasse ou de pêche ou encore une ballade dans les montagnes. Par contre, selon les dires de M. Landry; "Dans ce cas, il est préférable d'appeler au bureau une journée ou deux avant l'activité, au maximum trois jours avant, car après cela, [illegible] fiabilité des prévisions diminue, en d'autres mots, elles deviennent un peu de la science-fiction!". En effet, il est impossible de prédire le temps qu'il fera dans un mois,deux semaines et même, une semaine.Il est mieux de s'informer la veille de l'activité.

Avec plus de 33 ans d'existence, il va sans dire que le bureau d'Iqaluit fait en sorte d'offrir les meilleurs services possibles à sa clientèle. Mentionnons, entre autres, que c'est le seul bureau dans les T.N.-O. à offrir un service en français à ceux qui le désirent.

Enfin, vous pouvez communiquer au bureau d'Iqaluit 24 hres sur 24, 7 jours par semaine au numéro 979-5854. Ou encore, vous pouvez aller visiter les lieux. Le bureau est situé dans le même édifice que l'aérogare, au deuxième étage. "On aime ça voir du monde" de dire Yves Landry. Bien sûr, si vous voulez faire une visite en groupe, il est préférable d'appeler avant pour prendre rendez-vous.

Les gens du Nord

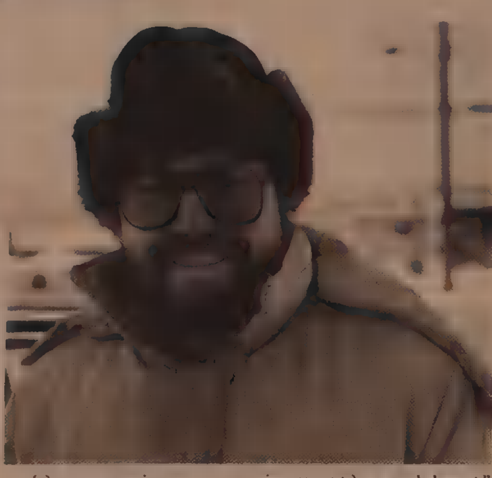
Jacques Belleau: "C'est la nature qui m'a gardé ici"

Par Line Gagnon

Il y a déjà onze ans que M. Jacques Belleau est arrivé à Iqaluit. Comme plusieurs, il croyait y travailler quelques mois et repartir. Comme certains, il y resta.

Dès son arrivée, il fut embauché par une compagnie de construction. Il ne perdit pas son temps; quelques années plus tard, il partait sa propre compagnie de construction. Ce métier, selon lui, est presque héréditaire car la plupart des membres de sa famille le pratiquent.

Ses activités ne se limitent pas seulement à sa compagnie. M. Belleau loue également des appartements, des maisons et des bureaux. C'est un homme à tout faire! Le Nord, pour lui, offrait des opportunités qu'il ne pouvait laisser passer.



Le travail est une des maintes choses qui l'occupent. En effet, il préside la Chambre de commerce de la région de Baffin depuis déjà deux ans et il est vice-président de [illegible] Chambre de commerce des T.N-O. depuis un an et demi. "Il faut s'intéresser aux affaires qui se passent autour de nous" explique-t-il.

Son travail et ses implications dans divers organismes lui ont fait parcourir plusieurs endroits à l'intérieur des T.N.-O.. *La terre de Baffin ne lui est pas inconnue.* "Je peux compter de huit à dix voyages par année." Maintenant, il voyage plutôt à l'extérieur de la terre de Baffin mais les déplacements sont toujours aussi nombreux.

Malgré tout ce temps consacré à sa compagnie, aux organismes etc., M. Belleau trouve encore des moments de loisirs pour aller à la chasse et à la pêche. "C'est la nature qui m'a gardé ici" À vrai dire, c'est un adepte du plein air. Pour lui, travailler dans le sud du Canada de 9 à 5 heures serait com-me mener une "vie de robot". "On vit une vie plus riche ici."

Il part à la chasse et à la pêche avec son beau père et ses beaux frères pour des fins de semaine voire même des semaines. Ces *derniers, originaires de Pangnirtung,* connaissent bien la nature Arctique. Certains d'entre eux ne parlent pas et ne comprennent pas [illegible] langue de Shakespeare. Il communique donc avec eux en inuktitut. "Je me débrouille assez bien pour les choses essentielles. De toute manière, nous communiquons que très peu verbalement." De plus, pour ses sports préférés, la chasse et la pêche, il possède une maison à Lake Harbour. C'est à environ 10 à 15 heures de moto neige d'Iqaluit.

Durant l'hiver, ses deux filles, Mona et Marie, et son épouse, Rebecca, restent à la maison où la chaleur est garantie. La demeure, construite de ses propres mains, reflète l'attachement des Belleau pour le grand Nord puisqu'elle est munie de grandes fenêtre faisant *face à la Baie James.*

M. Belleau, originaire du Québec, visite régulièrement sa parenté. Il prévoit bientôt bâtir une maison dans [illegible] belle province. Ceci permettrait à sa famille et lui de faire la navette entre Iqaluit et le Québec. "On serait donc chez-nous aux deux endroits."

Les A.A. offrent un service en français dans la capitale

Par Line Gagnon

Les alcooliques anonymes (A.A.) de Yellowknife offrent maintenant des sessions en français aux personnes ayant un problème d'alcool.

"Le besoin de services français s'est fait sentir. C'est toujours plus difficile d'exprimer ses sentiments dans une langue seconde" explique un membre. D'après ce dernier, la participation des francophones n'est pas très élevée. La raison reposerait sur la nouveauté du programme. Les rencontre ont lieu une fois par semaine au Centre des Services de dépendance situé au sous-sol de la clinique médicale Great Slave. "Les rencontres en français ne signifient pas la séparation entre les alcooliques anglophones et francophones." affirme le membre.

Des rencontres se déroulent tous les jours. En effet, le centre offre environ de 13 à 14 réunions par semaine et le nombre de participants varie entre 10 à 50 personnes par réunion. Les A.A., un organisme international créé en 1935, existent dans les T.N-O. depuis environ vingt ans. Il n'est affilié à aucune organisation, parti politique, secte ou institution. Il n'endosse ou ne s'oppose à aucune cause. C'est une organisation qui s'auto-finance par la contribution de ses membres. Le nombre de ceux-ci s'élève à 1.5 millions au niveau international.

Les A.A. existent pour les gens alcooliques cherchant un moyen de cesser de boire. "L'objectif premier est de rester sobre et d'aider quelqu'un à atteindre l'état de sobriété." Pour un individu avec un tel problème, le fait de participer à une réunion lui permet de rencontrer des gens qui ont cessé de boire depuis quelques mois voire même des années. "Seulement un alcoolique peut en comprendre un autre dans sa détresse" de dire un membre.

Le taux de réussite est de 50% pour ceux qui cessent de boire complètement dès le début de leur participation aux rencontres. 25% de ceux qui ont assisté à des réunions arrêteront de boire après quelques rechutes et 25 % ne cessent pas du tout.

Le programme des A.A. se base beaucoup sur la spiritualité. Il se réfère à Dieu comme un symbole d'un pouvoir plus grand que soi-même " Ce n'est pas pour autant une religion " de dire Thelma, employée au Centre des Services de dépendance. En effet, seul l'individu donne sa signification à la démarche. Le symbolisme religieux est utilisé pour dévier le pouvoir qu'a l'alcool sur la personne.

Les francophones ayant un problème d'alcool peuvent maintenant profiter d'un soutien dans leur langue. Le centre a aussi une employée qui parle le français.

Des étudiants participent à un échange

Par Line Gagnon

Un groupe de 25 étudiants de Yellowknife voyageront à Lévis Québec pour un échange avec des élèves québecois, du 26 février au 6 mars prochains.

Deux superviseurs, M. Jean Delisle et Mme Janet Pennington, accompagneront ces jeunes lors de leur séjour. M. Delisle, professeur à l'école Sir John Franklin en est à ses premières armes dans ce domaine. "C'est un échange culturel en partie bilingue. La plupart des élèves ténois possèdent un rudiment de français et ceux de Lévis un peu d'anglais" explique le professeur. Tous les participants de Yellowknife assistaient à une époque ou à une autre à des classes d'immersion.

Cet échange est possible grâce au Secrétariat d'État par l'intermédiaire d'Hospitalité Canada et à la collaboration de Mme France Tremblay, agente de développement communautaire de la Fédération franco-TéNOise (F.F.T.). Ce voyage est financé en grande partie par Hospitalité Canada. Les étudiants doivent toutefois débourser une somme de 110,00$ afin de défrayer les coûts de certaines activités.

Une correspondance entre les élèves des deux endroits a aussi pris place. Celle-ci a permis aux étudiants d'établir un contact et de sélectionner leur partenaire durant leur voyage.

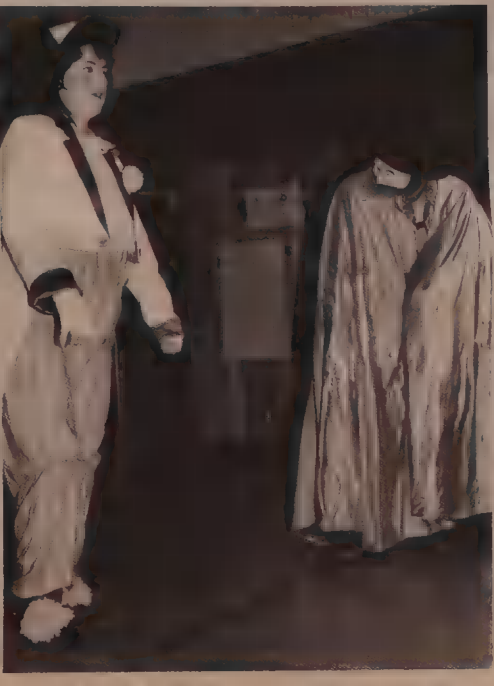
Plusieurs activités sont planifiées durant le séjour à Lévis une visite de cette ville, une cabane à sucre, une promenade dans le vieux Québec etc. Les jeunes ne s'ennuieront pas! Ils auront même l'occasion de voir une partie d'hockey. De plus, ils sont alloués du temps libre pour faire du magasinage ou autre.

Iqaluit

Place à la comédie

Par Hélène Ratté

Du 3 au 6 février 1989, Iqaluit était l'hôte de la seule troupe duée du Programme d'Acteurs Professionnels du Camosun College de Victoria.



française de l'île de Vancouver, "Les Farceurs". Ces derniers en provenance de Victoria étaient venus présenter leur pièce, "Samantha et son ami". La troupe fut fondée en 1981 par Lise Guérin, gra-

Formée de deux acteurs, Lise Guérin et Walter Duberry et d'un décor contenu dans une seule valise, la troupe s'adresse aux enfants du niveau élémentaire. La pièce pouvant être présentée en français, en anglais ou les deux, les élèves peuvent donc étudier dans l'une ou l'autre de ces langues. Un cahier pédagogique comprenant un résumé de la pièce, le vocabulaire et les expressions utilisés, ainsi qu'une chanson, est d'ailleurs disponibles aux professeurs. Ce cahier aide à préparer les jeunes et leur permet une meilleure compréhension.

Selon l'auteure, Lise Guérin, le but de la troupe "Les Farceurs" est de communiquer aux enfants des valeurs morales telles l'amitié, par la comédie et par leur participation à la pièce.

"Pas de ma faute"

"Samantha et son ami" a comme sous-titre: "C'est pas de ma faute, c'est lui qui a commencé". La pièce raconte l'histoire de deux amis qui s'amusent ensemble et qui décident de se jouer des tours, ce qui crée de la discorde. Avec l'aide des enfants, les deux se réconcilient. La morale de l'histoire est simple: "quand on a des amis, il faut rire avec eux et non d'eux". La représentation se termine par une chanson.

Quatre représentations étaient au programme dont une pour les francophones, une à l'école secondaire GREC et deux à l'école élémentaire Nakasuk.

En tournée à travers le Canada, d'autres villes des Territoires du Nord-Ouest auront la visite des "Farceurs" dont Yellowknife, Hay River, Inuvik, Fort Smith et Fort Simpson. Un spectacle très captivant pour les enfants.

Avis public

"Canadian parents for french" présente une soirée traitant de l'éducation française dans nos écoles et le rôle de l'organisme dans l'assurance de la qualité de l'éducation française. M. Nick Ardanag, de Delta Colombie-Britannique, sera le conférencier invité.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer cette conférence qui aura lieu au Northern Heritage Center, le 20 février 1989, à 19h30.

suite de la page 1

Le nouveau budget

4,2 millions de dollars pour venir en aide aux soins de garde d'enfants

Les éléments positifs amenant une telle conclusion comprennent, entre autres, une hausse dans l'emploi, une augmentation des investissements démontrant un climat de confiance de la part des investisseurs et la production accrue provenant de l'industrie des ressources renouvelables. Toutefois les disparités économiques régionales, les problèmes possibles dans l'industrie minière et les pressions internationales connues par l'industrie de la trappe et de la chasse inquiètent le gouvernement territorial. Ce dernier entend donc jouer un rôle de plus en plus actif afin d'assurer la survie de ces entreprises et aussi de diversifier l'économie ténoise.

Un surplus de 61,2 millions de dollars est prévu pour mars 1989. Ce sont là sûrement des fonds suffisants pour aider à la mise en place de "cette économie forte et stable".

En soumettant son budget, M. Ballantyne, mentionnait la création de trois nouveaux ministères. Il s'agit des ministères de l'Énergie, mines et des ressources pétrolières, de celui du Transport et finalement pour répondre à des besoins urgents, celui des Services publics et de la sécurité. Les responsabilités de ces nouveaux départements seront assignées à différents membres du Cabinet territorial.

Le budget en essence n'annonçait rien de neuf si ce n'est que des fonds supplémentaires, tant attendus par le ministère des Affaires sociales, concernant les soins de garde d'enfants. Ce ministère recevra une somme de 4,2 millions de dollars s'adressant spécifiquement aux soins de garde d'enfants. 2,2 millions seront disponibles immédiatement. La balance, soit 2 millions, sera placée dans le fond de réserve. Cette somme ne servira que lorsqu'une entente de coûts partagés entre les gouvernements territorial et fédéral sera conclue.

12 millions de dollars de plus pour l'éducation

Le ministre des Finances annonçait aussi une hausse des dépenses dans le domaine de l'habitation et de l'Éducation. Ce dernier ministère verra sont budget augmenté de 12 millions comparativement à l'an passé.

Les amateurs de tabac et d'alcool payeront plus cher pour leurs habitudes. En effet, tous les produits du tabac seront maintenant taxés à 55%, une augmentation de 10%. Les consommateurs de bières devront payer leur part couvrir les frais de transport de . Par le passé, le gouvernement subventionnait les frais de transport encourus par les communautés au nord de Hay River. Les prix des spiritueux et de l'alcool sera aussi accrus. Les revenus provenant de ces augmentations iront en partie à des fonds pour la lutte contre l'alcool et le tabagisme.



Michael Ballantyne ministre des Finances

La formule établissant les taxes foncières est maintenant établie sur une base fixe. C'est-à-dire 6 dollars par 1 000 dollars d'évaluation d'une propriété résidentielle. Certains habitants des T.N.O. verront donc leur taxe augmentée.

Toujours dans le domaine des augmentations, la taxe sur l'huile à chauffage est aussi accrue. Cette taxe sera désormais basée sur le prix du gaz sans plomb. Il est à noter qu'en janvier 1990 tout gaz avec plomb sera retiré du marché canadien.

M. Ballantyne n'a pas fait allusion dans son discours au ministère de la Culture et des Communications. Et cela quoi que des dépenses sont à escompter par ce ministère, et plusieurs autres, lors de la bilinguisation des territoires en 1990. Il est important de mentionner que les argents dépensés proviennent toujours de l'entente fédérale/territoriale sur les langues officielles.

Le montant total disponible au bureau des langues pour l'année 1989-90 grâce à cette entente est de 3,4 millions de dollars. De cette somme des dépenses de l'ordre de 1,6 millions sont prévues afin d'intensifier ou d'améliorer leurs services d'interprétation et de traduction. Ce montant couvre les frais encourus par les treize positions au sein de ce bureau et un nombre important de contrats donnés à l'extérieur du département.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 4 Vendredi le 3 mars 1989

Le rapport Perreault

Des classes de français langue maternelle à Yellowknife dès septembre 1989

Par Denise Canuel

Les 24 et 25 février derniers se tenait à Yellowknife une rencontre importante à l'approche des services en français dans les T.N.-O.. Des représentants du Secrétariat d'État, des différents ministères territoriaux et de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) s'assoyaient au tour d'une table pour un premier échange sur le rapport Perreault.

Les quatre recommandations majeures de ce rapport touchent les secteurs de l'éducation, de la santé, des communications et des services de références et d'information. La Fédération pris la barre de la réunion en émettant clairement ce qu'elle attendait du gouvernement territorial.

Le regroupement francophone soumettait donc lors de ces ateliers les recommandations qu'il jugeait prioritaires accompagnées de délais précis. "Il a été proposé par la Fédération, dans le domaine de l'éducation que dès septembre 1989 il existe à Yellowknife un service éducationnel en français pour les niveaux scolaires maternelle, 1ère et 2ème années élémentaire. Toujours dans le domaine de l'éducation il a été proposé qu'un conseil scolaire constitué de parents et intervenants en milieu scolaire francophone soit créé et soutenu par des ressources financières afin de mettre sur pied un système scolaire français qui sera en fonction dès septembre 1990. Et cela, partout où nous avons des associations membres" déclarait le président de la Fédération, M. Fernand Denault.

Pour plus de détails, voir en page 2



De gauche à droite: Denis Perreault, Richard Barrette, Fernand Denault et Ross Harvey

La Commission des parents francophones voit grand

Ottawa- Le travail de récupération des effectifs scolaires en milieu minoritaire francophone est véritablement enclenché au sein de la Commission nationale des parents francophones, et on devrait assister cette année à la création de plusieurs comités de parents un peu partout au pays.

Le troisième congrès national de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) qui avait lieu la fin de semaine du 25 février à Montréal a permis aux délégués de se pencher sur un plan d'action très précis, sur lequel reposera ■ stratégie revendicatrice des parents francophones en milieu minoritaire.

La Commission nationale des parents francophones, cuvée 1989, doit son existence au refus des provinces anglophones d'appliquer avec générosité l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui reconnait le droit aux parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité linguistique officielle où ils résident. L'organisme national est le porte-parole des parents francophones qui revendiquent des écoles françaises.

La CNPF lutte présentement pour que cet article de la Charte soit respecté partout au pays. Entretemps, elle s'est lancée dans un projet ambitieux, presque irréaliste dans le contexte politique cana-

suite à la page 3

Une courte visite dans les T.N.-O. pour M. Pierre Cadieux



M. Pierre Cadieux ministre des Affaires indiennes et du Nord

Par Line Gagnon

Le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Pierre Cadieux, fut de passage dans les T.N.-O., les 21 et 22 février derniers. M. Cadieux visitait Iqaluit et Yellowknife pour ensuite se rendre à Whitehorse au Yukon. Son séjour dans les T.N.-O. fut très bref. Or, selon le ministre, cette tournée l'éclairait sur plusieurs questions concernant le Nord. Elle lui permettait de faire la connaissance des personnes directement impliquées dans le développement des T.N.-O.. À Yellowknife, il rencontrait le Conseil exécutif du gouvernement territorial, les membres de l'Assemblée législative, les Déné/Métis, les membres de la Chambre de commerce de Yellowknife etc. Toutes ces

suite à ■ page 2

En attente du printemps



SOMMAIRE

Rapport Perreault, suite de la page 1

La balle est dans le camps du gouvernement territorial

Dans [redacted] domaine de [redacted] santé, il a été proposé au gouvernement territorial que du personnel francophone soit présent, à toutes heures, dans les hôpitaux et dispensaires, à l'admission ou l'urgence, sur l'ensemble du territoire et ce pour la fin de l'année 1989. De plus la FFT souhaite que les rapports médicaux et les formulaires d'admission soient disponibles en français dans les quatre prochains mois. Le président ajoute que son organisme entend voir la mise en place de l'ensemble des recommandations territoriales dans un délai ne dépassant pas dix mois (fin de l'année 1989).

Les représentants gouvernementaux se sont déclarés heureux d'avoir devant eux , en plus des grandes recommandations du rapport Perreault, des demandes encore plus spécifiques. M. Ross Harvey, sous-ministre par intérim au ministère de la Culture des Communications s'est dit enchanté par le travail exécuté pendant ces ateliers. Selon lui de permettre aux personnes impliquées au sein des ministères de participer à de telles discussions représente un acquis certain. " Ces ateliers ont été précieux; lire sur papier n'est pas suffisant. Une rencontre semblable permet un échange, des contacts directs" ajoute M. Harvey.

Il est important de mentionner que les participants anglophones n'ont obtenu une copie du rapport que très récemment. En effet, ce document déposé depuis le 9 décembre dernier n'est encore qu'en partie traduit. Le chapitre des recommandations est la seule section disponible en anglais. De plus, ce texte n'a été remis aux intervenants unilingues anglais qu'une semaine environ avant la tenue des ateliers.

Fernand Denault s'est avoué déçu d'une pareille lenteur. Il va même jusqu'à suggérer la mise sur pied, par le gouvernement territorial, d'un service complet de traduction pour empêcher une telle situation de se répéter.

"Nous avons livré la marchandise: le rapport. Puis nous avons expliqué les principales recommandations, c'est-à-dire les besoins de la communauté. Le Secrétariat d'État, lui, a fait sa part en nous disant que les budgets sont présents et qu'on n'a qu'à s'en servir. C'est au gouvernement territorial d'allumer ses lumières" affirme le directeur général de [redacted] Fédération, M. Richard Barrette. Ce dernier mentionnait aussi le malaise ressenti par les représentants des communautés francophones lors des rencontres. En effet, selon eux, les délégués ministériels n'avaient aucun pouvoir décisionnel.

C'est après maintes discussions, interventions et surtout suite à la remise des demandes spécifiques de la FFT, que les commentaires de Ross Harvey ont jeté un peu de lumière sur les positions territoriales. Le sous-ministre intérimaire du ministère de la Culture et des Communications réitérait la volonté ferme du gouvernement face au fait français. Cela a eu pour effet de réassurer, en partie seulement, les membres de la Fédération.

Durant les débats, celle-ci demanda aussi la création d'un mécanisme lui permettant de surveiller la mise en place des services exigés. "C'est à nous d'avoir ces mécanismes et ceux-ci devraient être soutenus par le gouvernement des T.N.-O." souligne M. Denault. Il ajoute aussi qu'à date les réactions sur ce point ont été très positives.

Quant aux représentants des communautés membres de la FFT, ils étaient heureux d'avoir l'opportunité de faire entendre leurs opinions. Toutefois, ils ne vont pas pas jusqu'à déclarer que toutes leurs inquiétudes ont été mises au repos. Aux yeux de ceux-ci, les résultats restent à voir et les délais qu'ils réclament doivent être respectés.

Cette rencontre de février marque donc une nouvelle étape dans le processus de bilinguisation. M. Alain Landry, sous-secrétaire adjoint au Secrétariat d'État conclue en ces termes: "Comme l'ont exprimé les politiciens des Territoires, ils vont rencontrer les échéanciers qui ont été établis déjà à moins d'un accident de parcours qui ne serait la faute de personne. Et il est à prévoir que les échéanciers vont être rencontrés". Espérons donc que la route vers des services en français sera sans anicroche...

Pierre Cadieux, suite de la page 1

Entre deux avions... un ministre pressé

activités eurent lieu à l'intérieur de 12 heures.

Suite aux discussions avec les Déné/Métis, M. Cadieux s'est dit optimiste face aux futures négociations pour une entente finale. "Les gens que j'ai rencontrés comprennent que c'est ma première visite dans les T.N.-O.. Ils ne s'attendent pas que je règle tous les problèmes tout de suite puisque je suis dans ce dossier que depuis trois semaines" a déclaré le ministre. Le processus de négociation va, selon lui, bon train. Il admet toutefois que beaucoup de travail reste à faire avant une entente finale. M. Bill Erasmus, président de la Nation Déné, fut également satisfait de cette rencontre. "Nous avons surtout discuté des problèmes entourant les revendications de territoires" de dire M. Erasmus.

Lors de son arrêt à Iqaluit, M. Cadieux a aussi rencontré le président de la Fédération Tungavik de Nunavut, M. Donat Milortok, et le négociateur en chef de cet organisme, M. Paul Quassa. Aux dires du ministre, les négociations pour une entente de principe avec les Inuit se déroulent assez bien. En effet, la Fédération prévoit une signature en mai 1989. Une période de ratifications suivra pour ensuite en arriver à une entente finale prévue pour septembre prochain.

Malgré le peu de temps passé dans les T.N.-O., le ministre croit avoir appris beaucoup sur cette région. "Ça m'a certainement permis de connaître plus de choses que si je n'étais pas venu."

suite de la page 1

On veut récupérer 90% des effectifs scolaires d'ici l'an 2000

dien. Il s'agit pour les parents de récupérer d'ici l'an 2000, grâce à la création d'écoles homogènes francophones, rien de moins que 90 pour 100 des enfants visés par l'article 23 de la Charte qui fréquentent les écoles d'immersion, les écoles anglaises ou les écoles mixtes. C'est ce qu'on appelle à la CNPF: l'opération récupération.

Selon les plus récentes statistiques dévoilées durant le congrès de Montréal, il y a dans tout le Canada anglais une clientèle potentielle de 271,914 élèves francophones âgés de 6 à 17 ans qui se qualifient en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés. À l'heure actuelle, seulement 151,996 élèves de 6 à 17 ans sont dans des écoles dispensant l'instruction à la minorité, soit 56 pour cent. De ce nombre, 138,058 élèves fréquentent des écoles homogènes soit 50 pour cent. Un francophone hors Québec sur deux n'a donc pas accès à l'instruction dans la langue française. Déjà en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, les parents sont devant les tribunaux pour faire respecter leurs droits. Pour les parents, la récupération passe donc par la création partout au pays d'écoles homogènes françaises.

La Commission nationale des parents francophones commence à avoir les moyens de ses ambitions. Elle a obtenu une reconnaissance officielle de son statut de la part du gouvernement fédéral. Elle aura cette année un budget de fonctionnement de 1,4 million pour soutenir les efforts des parents. Cet appui financier a d'ailleurs permis à la CNPF d'embaucher un premier directeur général, en la personne de M. Paul Charbonneau de Terre-Neuve.

Les parents peuvent aussi compter sur l'appui sans réserve de personnalités publiques canadiennes. Il s'agit du Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, et du flamboyant sénateur acadien Jean-Maurice Simard. Tous deux étaient présents à ce troisième congrès national.

À l'intérieur de ce grand projet de récupération des élèves francophones, chaque délégation provinciale et territoriale s'est fixée des objectifs à atteindre au 31 mars 1990. Dans certains cas, le travail qui attend les parents cette année est tout simplement colossal.

Les délégués au troisième congrès national de la CNPF ont réclamé la tenue d'une conférence fédérale/provinciale/territoriale sur l'application de l'article 23 par toutes les provinces. Ils veulent également que le programme de contestation judiciaire créé par le fédéral soit maintenu après l'échéance de 1990. Enfin les parents francophones veulent que la Commission nationale des parents francophones revendique la mise sur pied de maternelles dans les provinces où il n'y en a pas.

Comité spécial sur l'économie septentrionale à Yellowknife

Par Line Gagnon


M. Jim Evoy, de la Fédération des travailleurs était présent

Le comité spécial sur l'économie septentrionale tenait trois rencontres dans la capitale des T.N.-O. les 15, 22 février et le 1er mars derniers.

Les deux premières rencontres avaient lieu à Yellowknife comme tel. La troisième réunion se tenait à Detah. La population de Yellowknife présentait au comité ses inquiétudes, ses critiques et les solutions pour une économie territoriale saine.

Les points saillants touchaient le rôle dominant du gouvernement dans les emplois et les subventions. L'absence quasi totale du secteur privé demeure un problème prédominant dans les T.N.-O.. De plus, l'attitude du gouvernement face aux entreprises privées laisse à désirer et son appui au secteur privé est presque nul.

"Les revendications des terres et l'incertitude politique rendent difficile l'acquisition d'investissements pour les T.N.-O." de dire M. Lewis, vice-président du comité.

En ce qui concerne le domaine du tourisme, l'absence d'infrastructures rend ce secteur inefficace. D'après M. Jack Walk, les employés dans le domaine de l'hôtellerie manquent souvent de formation. Il va sans dire qu'une amélioration des routes, du transport aérien, des services d'hôtellerie aiderait cette industrie.

Ce comité visitera chaque circonscription des 24 membres de l'Assemblée législative dans le but de recueillir des informations et des opinions concernant l'économie du Nord. Il a visité jusqu'à présent 14 de ces 24 cisconscriptions. Il ne reste que celles de Nunavut.

Le comité prévoit, par la suite, élaborer une stratégie à long terme par le biais de ces consultations publiques. Ce plan permettra d'orienter le développement économique des T.N.-O. d'ici à l'an 2 000.

Après la visite de toutes les circonscriptions, un rapport sera remis à l'Assemblée législative. Cette remise est prévue pour la session d'automne 1989.

Éditorial

Le 8 mars, Journée internationale de la femme; y a-t-il raison de célébrer?

Qu'on le veuille ou non trop d'années se sont écoulées depuis les luttes du mouvement féministe dans les années soixante. Cette bataille pour des droits équitables entre les sexes a peut-être fait les manchettes alors, mais les fruits qu'elle laisse pour l'avenir sont maigres.

Évidemment le mouvement féministe lui-même pourrait être blâmé. Mais comme pendant la guerre, "on ne tire pas sur les ambulances".

Jusqu'à ce jour les femmes à travers le monde demeurent, entre autres, sous éduquées et sous payées. Même dans les pays les plus industrialisés la situation est loin d'être rose. Par exemple il y a maintenant quelques femmes médecins et quelques hommes infirmiers mais les ghettos professionnels restent intacts.

Au coeur du débat féministe: la procréation

Le droit à l'avortement est toujours un sujet brûlant. Les groupes pro-vie parlent de meurtre, les pro-choix, pour leur part, du contrôle des femmes sur leur organes reproductifs. Les deux arguments, qu'on le veuille ou non, ont un certains sens. Mais le fond du problème n'est pas aussi noir et blanc.

Les femmes ont recours, en grande majorité, à l'avortement pour des raisons socio-économiques ■ cela depuis les temps immémoriaux. Tant et aussi longtemps qu'une cure à ces malaises socio-économiques ne sera pas trouvée des avortements auront lieu. Notre option comme société civilisée face à ce dilemme me semble clair: retourner les femmes dans les ruelles mutilées et au bout de leur sang ou permettre l'avortement.

De plus, l'absence persistante de congé de maternité équitable, de sécurité à l'emploi pour les futures mères, de soins de garderie aussi accessibles que le système d'éducation et d'allocations de maternité suffisantes rendent la condition des femmes difficile. Cet état de choses transforme la maternité en un passe-temps pour les riches. La classe moyenne éduquée, au travail et bien hypothéquée se permet la venue au monde de 1,7 enfants. Les pauvres pour leur part continuent à se débattre dans des taux de naissances élevés chez leurs adolescentes simplement par ignorance (l'ignorance est un mal social à guérir non pas une plaie individuelle honteuse). En plus, ces mêmes défavorisés sont encore coincés par une progéniture trop nombreuse découlant trop souvent de leur condition socio-économique. Ils perpétuent ainsi une tradition historique de pauvreté tout cela sous ■ regard indifférent du reste du pays. Et naturellement, n'oublions pas les plus riches, cela inclut la famille du premier ministre canadien, qui sans inquiétude et avec confort s'embarquent dans des familles plus abondantes que la moyenne canadienne.

Pour ajouter au stress économique de la maternité, il y a les changements sociaux des vingt dernières années et leur conséquences désastreuses sur la structure traditionnelle de la cellule familiale. Ce sont les femmes qui après le divorce demeurent à la barre de la famille, ou du moins ce qui en reste. Encore de nos jours trop de pères trouvent bon nombre d'excuses et de voies afin d'échapper au soutien financier ordonné par la cour envers leurs enfants et leur mère. *Les statistiques démontrent aussi que le revenu des femmes après un divorce décroît considérablement alors que l'inverse se produit chez les hommes.*

Toutefois la prudence est de rigueur. Le débat féministe, qu'il touche la maternité ou son interruption, l'égalité des salaires, l'accès à l'éducation et à l'emploi n'en est pas un qui attaque les hommes. Au contraire, une réalité sociale considérant ces avenues serait un gain pour les hommes aussi bien que pour les femmes. Une société éduquée, au travail, formée en fonction de sa force et de ses talents ne peut être qu'un atout pour tous ses membres.

La réalité toutefois stagne. L'avancement des femmes reste une question de lutte et de tensions. On parle encore de donner accès aux femmes à certains bénéfices, certains types d'assistance sociale. Ce genre de commentaires est une insulte à toutes les femmes, qu'elles besognent à la maison ou au bureau. Maternité, garderie, travail égal salaire égal ne sont pas des bénéfices quelconques gracieusement dévolus à la femme, mais bien des droits.

Le drame est que fondamentalement le sexisme qui prévaut présentement ne découle pas exclusivement de l'étroitesse d'esprit de mâles chauvinistes mais bien de tout un système de classe. Quelle surprise amère dans un pays aussi démocratique et juste que le nôtre! Il y a les gens de couleurs, les pauvres, les immigrants, les femmes et les enfants. Tous sont aux prises avec ce système.

Les garderies, les congés de maternité, les allocations de maternité tout cela n'aidera pas tellement le financier ou la directrice de marketing de Bay Street, mais bien ■ serveuse et l'éboueur.

Une solution globale à ce problème? Oui sûrement il en existe. Icare y a peut-être rêvé, mais ses ailes ont fondu. En attendant c'est par le travail quotidien, les petites batailles journalières menées seul-e mais par tous qui feront au bout du compte la différence. Après tout il n'y pas si longtemps l'accès à des soins médicaux convenables était réservé aux mourants ou aux riches.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Line Gagnon
Collaboratrices:	Agnes Billa
	Kim Ouellette
	Hélène Ratté
	Sylvie Cauvier
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon a un nouveau numéro de téléphone:
Composez le (403) 873-6603

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal, et tenez-vous au courant des nouvelles concernant ■ francophonie ténoise.

Bi-mensuelle, par année: individu 15,00$
institution/agence gouvernementale: 25,00$

L'espoir des femmes battues

Par Kim Ouellette

Le 8 mars, reconnu comme étant la Journée Internationale de la femme, nous rappèle chaque année que la femme n'a plus un rôle de second rang dans l'évolution sociale. Elle a beaucoup gagné au niveau du respect et de ses droits. Pourtant plusieurs femmes ne bénéficient pas du respect individuel. Il reste encore un bon nombre de femmes battues et violées dans leur propre foyer, et de ce côté-là, il reste beaucoup à faire.

L'Aquilon a rencontré Mme Lynn Johnson, directrice de la maison Nutaraq's place, le seul refuge pour femmes battues sur l'île de Baffin. Basée à Iqaluit, cette maison est en fonction depuis presque deux ans et a déjà accueilli plus de 140 femmes et enfants dans l'une ou l'autre de ses 10 chambres.

Mme Johnson souligne que la plupart des femmes ayant recours aux services de la maison sont autochtones, mais qu'une faible minorité de femmes blanches y font appel.

Les services que la femme peut y recevoir sont nombreux. Elle bénéficie d'aide de conseillers qui peuvent la guider selon les décisions qu'elle prendra. Elle ne sera jamais encouragée à poursuivre en justice ou d'aller à l'encontre de ses croyances. Ce sont les thérapies mises à sa disposition qui l'aideront à prendre ses propres décisions. Peu importe ce qu'elle décide, c'est à partir de là qu'elle sera guidée soit vers de l'aide juridique, soit vers son foyer ou ailleurs. C'est un sujet très délicat car ce problème se vit au sein d'une famille. Souvent, des voisins ou des amis conscients du phénomène n'oseront pas intervenir, ayant comme prétexte qu'ils préfèrent "ne pas se mêler des affaires des autres!" Mais dans un cas comme celui-ci, où la vie de la femme et même celle des enfants sont menacées, les gens devraient prendre conscience du devoir moral qu'ils ont de rapporter un tel cas, tout en gardant l'anonymat.

À la maison Nutaraq, les femmes sont accueillies avec ou sans leurs enfants. C'est un lieu où elles peuvent prendre le temps de réfléchir sur leur vie de couple. Un aspect important du problème reste que, souvent, la femme insécure retourne chez elle parce qu'elle dépend de son mari, n'a pas d'éducation ou ne connaît pas ses droits. Mais à la maison Nutaraq, on lui redonne confiance.

Nutaraq's place offre aussi la possibilité de faire des thérapies de groupe avec le couple. "L'homme qui bat est aussi une victime Johnson. "C'est un cercle vicieux, l'homme qui bat a été battu et l'homme battu battra à son tour."

Les résultats de ces thérapies sont bons, mais il manque encore des personnes spécialisées dans le domaine telles que des psychologues, surtout au niveau des enfants. Les conseillers, bien qu'entraînés, n'arrivent pas toujours à répondre à tous les besoins psychologiques des enfants souvent perturbés.

Mais existe-t-il un moyen de faire cesser cette violence conjugale? Selon Lynn Johnson, "une des solutions à long terme serait d'éduquer les enfants. Plusieurs d'entre eux considèrent normal le fait que leur père batte la famille. Ce n'est pas parce qu'un père frappe une mère que c'est bien de la faire"!

Pour le moment, la maison Nutaraq continue d'accueillir les femmes en détresse en leur apportant le meilleur soutien possible. Mais elle a bonne espérance que du personnel plus spécialisé viendra aider sa cause.

Aussi, un autre petit détail à mentionner, la maison accepte des dons en vêtements et en jouets d'enfant. Pour contribuer, il suffit d'appeler au 979-4500 pour prendre des arrangements; généralement quelqu'un passera chez vous chercher vos dons.

Enfin il est rassurant de savoir que les femmes victimes de violence au foyer ont une source d'aide et d'espoir, peu importe où elles sont sur l'île de Baffin. La maison Nutaraq est ouvete 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Elle offre aussi un service téléphonique d'urgence soit le 979-4500 ou le 979-4566, deux numéros qui donnent enfin aux femmes battues une lueure d'espoir.

“Etre bilingue offre une plus grande vision du monde” Mme Henriette Walter

Par Line Gagnon

Mme Henriette Walter, linguiste française réputée, donnait une conférence à Yellowknife le 18 février dernier. “C'est toujours l'autre qui a un accent” se voulait le thème de cette rencontre, organisée par l'Association franco-culturelle de Yellowknife avec l'Alliance française.

La linguiste donnait un bref exposé de la langue française et soulignait la beauté de chaque accent. La conférencière ne connaissant pas beaucoup le Canada-français basait surtout son discours sur la France.

C'était la première fois que la linguiste se rendait au Nord. “J'ai surtout vu des jeunes à Yellowknife. J'imagine qu'ils viennent donner de leur dynamisme. Les gens furent très sympathiques.”



Mme Henriette Walter conférencière invitée par l'A.F.C.Y.

Mme Walter visite le Canada pour trois semaines. Durant son séjour, elle donne des conférences partout dans le pays. En effet, elle est allée à St-Jean, Nouveau-Brunswick, Halifax, Montréal, Ottawa, Edmonton, Calgary et Yellowknife et se rendait par la suite sur la côte Ouest du pays. La linguiste ne présente toutefois pas la même conférence dans chaque endroit. Chacune des régions peut choisir entre quatre thèmes portant sur différents aspects de la langue française.

C'est suite à la publication de son livre, Le français dans tous les sens, que Mme Walter fut invitée au Canada. Cet ouvrage présente un historique de la langue de Molière et aussi démontre les différents usages de celle-ci dans différents pays.

C'est sa première publication qui vise le grand public. Ses livres antérieurs étaient surtout destinés à des spécialistes. “Le français dans tous les sens, est un bouquin sérieux dans le fond mais dans la superficie très drôle.” Elle avoue même se moquer un peu de l'Académie française qui est si rigide.

D'autre part, Mme Walter lancera une nouvelle publication en mai prochain. Elle porte sur le vocabulaire utilisé lors de la Révolution française. Le livre s'adresse également au grand public.

“J'étais nulle en histoire de France” avoue-t-elle “mais j'ai appris.” La linguiste s'est aussi habituée à s'adresser au grand public par le biais de plusieurs émissions à la radio et des conférences telles que celles données au Canada.

la richesse du bilinguisme

À la rencontre de Yellowknife, la linguiste soulignait la richesse qu'apporte le bilinguisme. Le français, d'après elle, s'enrichit au contact des autres langues. Connaître une langue autre que sa langue maternelle donne une vision plus large du monde. Il faut remarquer que Mme Walter ne connaît pas la dualité qui existe au Canada entre les deux peuples des langues officielles. De plus, elle ne semble pas non plus au courant du taux élévé d'assimilation. La linguiste souligne toutefois l'importance de préserver sa langue.

Son enthousiasme, ses connaissances et son amour du langage furent contagieux. Les gens furent donc satisfaits de passer leur samedi soir en sa compagnie.

Le suicide dans le Nord, une réalité

Par Line Gagnon

L'Assemblée législative commençait la semaine du 20 février en offrant les condoléances de tous ses membres à M. Ipeelee Kilabuk pour la perte de son fils. Le décès de ce dernier ouvrait de nouveau le débat sur le suicide. Plusieurs des députés soulignaient, par la suite, l'importance de mettre sur pied des services d'aide pour prévenir le suicide.

Les T.N.-O. connaissent un taux très élevé de suicide. Entre 1978 et 1988, il y a eu 172 mortalités. D'après les études faites par le Conseil régional du Keewatin et celles faites par le gouvernement territorial, le Nunavut semble être la région la plus affectée par ce phénomène. Elle compte pour 58% des suicides dans tous les T.N.-O. comparativement à 42% pour les Déné.

Les recherches stipulent que deux groupes d'âge semblent particulièrement atteint: lui des 16 à 20 ans et lui des 21 à 25 ans. Une lecture des données par groupe ethnique démontre que la population autochtone dans les T.N.-O. a un taux plus élevé de suicide.

Le pourcentage pour tous les T.N.-O. est bien au-delà de la moyenne nationale canadienne qui est environ à 15 pour 100 000. Des régions peu populeuses telles le Kitikmeot, Keewatin et Baffin révèlent un taux de suicide parfois deux ou trois fois plus élevé que la moyenne nationale.

Un problème de dépendance d'alcool ou de drogue et même une pauvre santé mentale pour une population en voie de transition rapide peut aussi être l'une des causes de ce phénomène.

Les études révèlent un problème alarmant. L'une de ces recherches allait jusqu'à prévoir une future épidemie si ce problème n'est pas pris au sérieux.

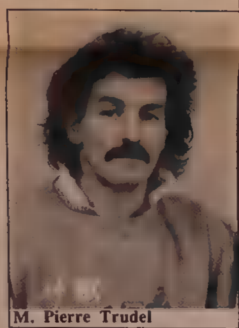
Il s'avère donc crucial d'offrir un service d'aide et de consultation à la population.

Un Conseil exécutif au grand complet à la FFT

Par Denise Canuel

La Fédération Franco-TéNOise (FFT) profitait de la tenue d'un atelier sur le rapport Perreault pour compléter la fin de semaine du 25 et 26 février par un Conseil d'administration.

Lors de cette rencontre les membres du Conseil nommaient un nouveau secrétaire. En effet, après le départ de Gaëtan Lebel, la Fédération se retrouvait avec un poste vacant au sein de son conseil exécutif.



M. Pierre Trudel

Un secrétaire par intérim (c'est-à-dire jusqu'à la prochaine assemblée générale) était choisi. Il s'agit de Pierre Trudel. Ce dernier réside depuis quatre ans dans la communauté de Hay River. Il occupe la vice-présidence de l'association francophone de cette localité. La tradition d'un exécutif composé de membres provenant des différentes régions est donc maintenue.

Alcooliques anonymes

réunion au sous-sol de la clinique médicale Great Slave de Yellowknife. Tous les dimanches soirs à 19h00; pour tous ceux et celles qui veulent cesser de boire.

Apprenons notre français

Féminiser le langage

La chronique consacrée à la phrase reprendra dans le prochain numéro de L'Aquilon. Pour célébrer la venue prochaine du 8 mars Journée internationale de la femme, nous vous présentons une chronique consacrée à la féminisation du langage.

Le langage même suscite dans les milieux féministes français un débat bien particulier.

C'est à travers le langage que les préjugés trouvent encore refuge. Et avec le français, le sexisme s'est fait un confortable nid. Nous sommes tous au courant de la bonne vieille règle de grammaire qui conclut "le masculin l'emporte sur le féminin". On peut aussi devenir plus diplomate et déclarer "le masculin inclut le féminin". Quelle que soit la forme le contenu demeure le même le genre masculin prédomine partout dans la langue française. En plus de cette prédominance grammaticale, il existe dans cette belle langue de Molière, ou est-ce celle de Beauvoir, bon nombre de mots dont le genre (féminin ou masculin) ne s'explique pas.

Un maire, un professeur, un ministre, un agent de la paix, un prodige, une maîtresse (et pas d'école)...ce ne sont que quelques exemples. Le dictionnaire en est plein ou est-ce le dictionnaire en est pleine...

Déjà plusieurs publications féministes ont pris position face à une langue où le chauvinisme ancestral domine toujours. Des textes sont maintenant produits avec le féminin l'emportant sur le masculin. Dans certains cas le radicalisme va plus loin et a complètement oblitéré le genre masculin. Et pourquoi pas si c'est la seule façon de forcer une langue aussi pédante que peut l'être le français à évoluer et à devenir sensible à son environnement.

Mais la féminisation du langage est plus qu'une question de sensibilité; elle touche à l'évolution d'une société. En préservant le sexisme d'une langue nous sauvegardons les remparts des préjugés qui s'y reflètent.

L'Académie française n'a jamais été favorable aux changements. Cette fois, elle devra se résoudre à bouger ou à subir. Chaque jour voit l'apparition de termes comme une maire, une juge, une députée, une agente, et cela à l'encontre des bonnes règles de français. La présence des femmes au sein de la société y est démontrée. En préservant des règles médiévales le français ne peut que mettre en danger sa survie et sa qualité. Il est temps que la langue française admette le rôle capital des femmes dans le monde et cela ne se fera que par des changements radicaux de ses structures et de ses règles.Un dossier à suivre...

Cette chronique est produite grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Repartir à zéro, oui SVP

Joe Bocan de Joe Bocan

Une voix parfois superbe qui pourrait charmer et faire de Joe Bocan une artiste inoubliable. Mais pour se mériter ce statut il faudrait à la chanteuse des pièces musicales beaucoup moins ennuyantes et lourdes. À trop vouloir parler et passer des messages, Joe Bocan oublie qu'elle fait de la musique. Quel dommage! Ce disque, plein de bonnes intentions, devient pénible à l'écoute. On aimerait dire à l'interprète comme elle le chante si bien dans une de ses pièces, de "Repartir à zéro".

De la gueule...

Trafic de Marie Philippe

Marie Philippe, auteure compositeure québécoise, possède un son "rock sur les bords" c'est-à-dire qui ne casse pas les oreilles mais qui bouge tout de même. Au premier abord, la musique et la voix me déplaisaient. On s'en remet rapidement; il faut se laisser apprivoiser. Elle vise un public assez large avec sa musique et ses paroles parlant d'amour, de rêve etc. Marie Philippe chante en français entrecoupé de phrases ou de mots anglais. "... I've been a hunter I've been a wolf. Même si je pouvais Tout recommencer Je ne voudrais rien changer." Cette nouvelle artiste vaut la peine d'être entendue.

Cette chronique est produite grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Est-ce que l'immersion est valable pour tous les enfants?

Par Line Gagnon

L'organisme Canadian Parents for French accueillait, le 20 février dernier, M. Nick Andanaz, directeur d'une école du district Delta en Colombie-Britannique. Ce dernier, spécialiste de l'éducation en immersion, sert de consultant auprès du gouvernement fédéral et pour certains gouvernements provinciaux pour des programmes d'éducation. Il détient également un baccalauréat et une maîtrise en linguistique et connaît bien la question de l'apprentissage des deux langues officielles.

Le conférencier débutait son allocution en stipulant clairement qu'il ne traitera pas de politique générale. Il s'est dit plutôt prêt à discuter de politique d'éducation. M. Andanaz affirmait que sur le plan international, le Canada est un des meilleurs exemples de précurseurs pour des programmes d'immersion en français.

Aux dires de M. Andanaz, un tel programme devraient offrir en français tous les cours donnés à l'exception des classes d'arts plastiques.

Ce dernier fait remarquer aux parents, envoyant leur enfant en immersion l'importance de préparer l'écolier à cet apprentissage. Il va sans dire qu'il est plus aisé pour un enfant de s'adapter s'il fréquente une classe d'immersion dès le début de son éducation.

La plupart des parents d'enfants en immersion sont unilingues et par conséquent se sentent incapables d'aider leur enfant pour ses devoirs. Il suggère donc à la famille d'acheter des dictionnaires ou des encyclopédies selon leurs moyens financiers. Le conférencier souligne par la suite la participation marquée des parents d'élèves en immersion. Un soutien aussi fort aide l'enfant et l'administration de l'école. M. Andanaz croit que s'intéresser aux activités scolaires de l'écolier et dialoguer à ce sujet donne aussi de bons résultats.

Le linguiste distingue trois niveaux d'immersion: avancé, intermédiaire et tardif. Il accorde une préférence au niveau avancé. Plus l'enfant commence jeune ses classes d'immersion, plus l'étudiant aura de la facilité avec le vocabulaire, la syntaxe etc.

Par ailleurs, une évaluation de la maîtrise de la langue française fut effectuée auprès des gens fréquentant un programme d'immersion. Les résulats indiquaient que 80% de ces personnes ont obtenu une note de 80% tandis que seulement 10% des gens évalués ont eu moins de 70% sur leur note finale.

Le programme d'immersion peut se comparer à tout autre programme d'éducation c'est-à-dire qu'il y a la même courbe d'échec et de succès. Toutefois, des problèmes auditifs ou d'apprentissage de sa langue maternelle peuvent constituer de bonnes raisons d'hésitation pour inscrire un enfant en immersion.

300 000 enfants au Canada suivent un programme d'immersion. Seulement 20 écoles sur 1 200 offrent uniquement un tel programme. En effet, la plupart des écoles offrent à la fois un programme d'immersion et un programme conventionnel.

Près de 70 personnes participaient à cette conférence, la plupart étant des parents d'enfants inscrits en immersion. Plusieurs questions furent soulevées.

Il faut remarquer que Yellowknife est le seul endroit ayant un programme d'immersion dans les T.N.-O.. Celui-ci débute seulement en quatrième année.

Pour le plaisir de lire

Des femmes auteures

Margaret Fuller, 1810-1850
de Sylvie Chaput
Les Éditions St-Martin

Si le nom de Margaret Fuller, écrivaine américaine, ne vous dit rien et bien le livre de Sylvie Chaput vous la fera connaître.

Celle-ci a relevé le défi de présenter aux lecteurs francophones Margaret Fuller. Cette dernière faisait partie du mouvement trancendantaliste américain des années 1830 (incluant Emmerson et Thoreau). Elle a vécu de 1810 à 1850 et peut être qualifiée comme une féministe moderne.

Mme Chaput a, grâce à une écriture sobre et un format classique (le livre va de la naissance et se termine à la mort de l'héroïne) quoique parfois ennuyant, dressé un portrait vivant de cette grande inconnue de la littérature américaine.

Pour ceux qui connaissent déjà Fuller, le regard neuf qu'offre Sylvie Chaput mérite qu'on s'y attarde. Margaret Fuller, 1810-1850 un livre idéal pour initier l'oeuvre de cette écrivaine oubliée.

Les aventures de Jiji et Pichou
Je boude
Écrit et illustré par Ginette Anfousse
Les Éditions la courte échelle inc.

Les aventures de Jiji et Pichou est une série portant sur différents thèmes. Je boude démontre avec humour les maladresses d'un enfant. De plus, il présente toutes les raisons pour lesquelles un petit se ferait punir par ses parents. C'est evidemment pour cela que Jiji boude: elle s'est faite punir suite à une série de mésaventures. Pour les jeunes de 3 à 8 ans, ce livre empli de beaux dessins vivants et colorés saura sûrement plaire aux petits.

Au-delà du mur
de Micheline Piotte
Les Éditions VLB

Au-delà du mur explique la vie souvent pénible d'une femme handicapée physique. Ce livre empli de souffrance, de culpabilité traduit la force d'une personne assoifée de vie. Micheline Piotte donne une vision honnête et franche de sa perception d'elle-même, des gens qui l'entourent et de la réaction des étrangers à l'égard de son handicap. Elle sait décrire tous les sentiments éprouvés par les gens en présence d'un handicapé. On se retrouve donc dans ce bouquin touchant.

Cette chronique est produite grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Les petites nouvelles de Hay River

Par Sylvie Cauvier

En fin de semaine notre équipe de Hay River a participé au conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOIse, tenu à Yellowknife. L'équipe est revenue pleine d'enthousiame et d'énergie pour travailler sur les différents dossiers de l'Association francophone de Hay River.

Si le gouvernement territorial était réticent à promouvoir le français , il n'en était pas de même pour le gouvernement fédéral . Nous avons beaucoup de travail à faire; nous espérons ■ compléter.

Nos professeurs étaient également à Yellowknife pour différents ateliers de travail. Ceux qui se spécialisent dans l'enseignement du français étaient très contents de découvrir de nouvelles techniques de travail dans ce domaine.

À l'hôtel où nous séjournions, des jeunes cadets de l'armée venant de Hay River et d'autres communautés se joignaient à nous tous. Les couloirs à toutes heures étaient plutôt bruyants, mais la bonne humeur régnait. De plus, les cadets de Hay River ont fait leurs exercices militaires en français.

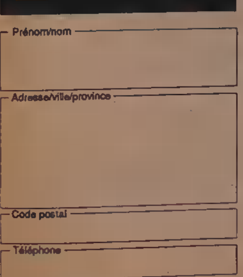
Toutes ces rencontres, cette vigueur et cette joie de vivre seraient-elles liées au retour des journées plus longues? À vrai dire, il me semble que "l'endormitoire relache sa poigne".

Le 14 février "les Farceurs" sont venus dans nos écoles pour donner une représentation théâtrale. Des clowns, voilà la solution au besoin des écoliers après des mois de travail! Ces clowns étaient un peu déçus d'avoir à utiliser beaucoup l'anglais, car les enfants ne comprenaient la langue de Molière. Les écoles avaient pourtant reçu le contenu de la pièce par écrit, avec des mots-clés, avant l'arrivée des Farceurs. Peut-être qu'il n'y a pas eu assez pour couvrir ces mots durant les classes de français. Mais il me semble que, si de l'argent est dépensé pour promouvoir le français, celui-ci devrait être utilisé. On espère que l'Association pourra aider dans ce genre de situation. L'Association a eu un souper de St-Valentin le 15 février. Les Farceurs se sont joints à nous durant notre souper "pot-au-feu". Les élections se sont déroulées en même temps. Trente membres environ étaient présents au souper. Le nouvel exécutif est composé de Pierre Trudel, vice-président, Lucie Kearns, secrétaire-trésorière et de trois directeurs: Pierre Ranger, Suzanne Bouchard et Jocelyne Liboiron. Une ombre au tableau Louise Fréchette élue présidente lors de cette soirée a remis sa démission le 27 février. Mme Sylvie Cauvier comblera ce poste par intérim.

L'économie de la ville semble bien démarrée pour 1989. La construction des locaux de NCPC est commencée. Le maire, M. Kudelik, rapportait que près de 8 millions de dollars devraient être dépensés en projets semblables dans notre ville.

Le carnaval Kamba (ptarmigan) se déroule les 3, 4 et 5 mars sur ■ réserve Déné. Vous aurez la chance d'y voir des courses de chiens, des danses de tambour et western, la nuit du Casino et bien d'autres activités. Vous pouvez contacter le bureau de la réserve pour plus de détails.

La Fédération de ballon-balai des Territoires du Nord-Ouest a tenu son bingo annuel de 20,000$. Elle était enchantée de la participation de Inuvik, Hay River, Yellowknife à Fort Smith; en tout environ 900 personnes y ont joué. Le grand prix de 15,000$ a été divisé entre deux personnes de Inuvik, M. Trasher et Mme Allen.



L'A.F.I. prépare son calendrier

Par Kim Ouellette

Iqaluit- Suite au succès du calendrier 1989, le comité responsable du calendrier 1990 de l'Association des Francophones d'Iqaluit (A.F.I.) a tenu sa première réunion le 23 février dernier.

Cette année, l'A.F.I. a décidé de représenter toute l'île de Baffin. Pour ce faire, elle lance un concours de photos dont voici les critères:

- Un maximum de 5 photos par candidat
- Les négatifs sont requis mais seront remis aux participants après le concours
- Les photos doivent être accompagnées d'un court texte explicatif
- Les photos doivent être reçues au plus tard le 24 mars 1989

Le tirage se fera le 8 avril lors d'une soirée organisée par l'A.F.I.. Si vous avez des photos représentant l'île de Baffin, envoyez-les avec vos nom, adresse et numéro de téléphone à:

Concours de photos
a/s Association des francophones d'Iqaluit
C.P. 692
Iqaluit, T.N.-O.
X0A 0H0

Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec Suzanne au (819) 979-6522 ou Diane au (819) 979-5739

Bonne chance à tous!

L'Association francophone d'Iqaluit a enfin un logo

Après une recherche intense, des suggestions de part et d'autres et un concours, l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) se donnait un nouveau logo. Ce dernier permettra à l'Association d'être identifiée par un symbole simple mais représentatif de sa communauté.



L'auteur du logo gagnant (ci-dessus) est Richard Plante. Les prix de consolations sont allés à Yvan Fournier, Marie Rocque et Jessica Chrishohn. Les enfants eux aussi avaient été invités à participer à ce concours. Les meilleurs dessins étaient ceux de Annawalkooloo Davidee et Mosha Noah.

Iqaluit en amour



Évidemment à Iqaluit toutes les raisons sont bonnes pour se rencontrer et s'amuser. C'est dans cet esprit qu'une trentaine de francophones d'Iqaluit se sont réunis le 10 février dernier pour célébrer la St-Valentin.

Cette soirée dédiée à l'amitié et à l'amour a servi aussi à briser la monotonie de février, le mois le plus court, le mois le plus long. Après bien du plaisir et bien des jasettes tous le monde s'en est retourné chez soi en pensant "À quand la prochaine fête?"

Eh bien, l'Association francophone a plus d'un projet en tête! Elle chapeautera un kiosque de nourriture canadienne-française lors du Salon de l'alimentation le19 mars prochain, et puis il y a le Tunik Time. Tenez-vous prêts: le printemps va être occupé!

Chronique culinaire

Le sucre à la crème

Tous les dimanches après-midi ma grand-mère se lançait dans la "haute cuisine". En effet, cette vieille dame à sa retraite ne faisait plus rien si ce n'est que de jouer aux cartes avec ses amies, de gâter ses petits enfants et de faire du sucre à la crème. Les dimanches, parfumés de cet arôme, étaient pratique courante pendant des années à travers le Canada français. Après tout rien de plus doux et de plus facile à faire et à manger que du sucre à la crème.

Si jamais vous oubliez le concept moderne d'une alimentation saine et d'un taux de cholestérol minime et bien pourquoi pas une petite sucrerie. Invitez quelques enfants et en leur compagnie ramenez dans votre cuisine l'arôme des dimanches après-midi d'antan.

Sucre à la crème

2 tasses de sucre brun (cassonnade) bien tassé
1 tasse de sucre blanc
1 1/4 tasse de crème épaisse (35%)
un thermomètre à bonbon est reconmmandé.

Mettre le sucre et la crème dans une casserole profonde sur un feu doux, brasser pour faire dissoudre le sucre. Augmenter le feu et laisser bouillir, remuant le moins possible, jusqu'à ce que le thermomètre marque 238°F ou qu'on obtienne une boule molle dans l'eau froide. Retirer et laisser refroidir, sans remuer, à 110°F ou un peu brûlant au touché; battre à la spatule jusqu'à ce que le mélange devienne ferme; verser rapidement dans un moule beurré et laisser refroidir. Couper en carreaux et déguster.

3/4 tasses de noix de grenobles hachées peuvent être ajoutées quand le sucre épaissit. De plus pour une saveur incroyable, le sucre brun peut être remplacé par du sucre d'érable haché.

Cette recette a été tirée de "La cuisine pratique" publié en 1927.

Le huit mars, les femmes sont au premier plan

Par Denise Canuel

Le huit mars s'en vient à grands pas. Cette date, peut-être sans importance pour certains, représente néanmoins une célébration de la femme.

La Journée Internationale de la femme sera à nouveau l'occasion pour des millions de femmes à travers le monde de se regrouper et d'échanger. Les Territoires du Nord-Ouest comme partout ailleurs ont vu la formation de comités planifiant les diverses activités marquant l'événement. Le huit mars soyez donc assuré-es que où que vous soyez, les femmes seront, plus que jamais, présentes.

Yellowknife parle de prospérité

À Yellowknife, les activités auront lieu plus tôt que prévues. En effet, pour permettre à un nombre important de femmes de se joindre aux discussions, le comité tiendra ses rencontres les 3 et 4 mars. À l'horaire un vin et fromage dans la soirée du 3 mars au Northern United Place où tous sont invités à se rendre. La rencontre du 4 sera divisée en un atelier de travail et un forum présidé par Marie Wilson. Le thème choisi cette année par ce comité est "La prospérité". Selon la porte-parole Mme Brenda Percy ce choix était simple: "S'il y a un groupe qui est pauvre, partout à travers le monde, c'est les femmes. Notre but sera donc de discuter si nous sommes réellement pauvres, ou si d'une certaine façon nous ne sommes pas riches aussi".

"Agnes Macphail" sur [redacted] scène à Hay River

À Hay River, une pièce de théâtre intitulée "Agnes MacPhail" sera présentée. Cette pièce raconte l'histoire peu connue de la première femme députée au Canada. Mme Kate Spills membre du comité des femmes de Hay River déclarait que deux raisons les avaient poussées: éduquer les gens sur l'importance d'une femme oubliée par les livres d'histoire et aussi offrir une soirée attrayante pour tous. Les gens de Hay River pourront donc assister à cette performance solo le 8 mars prochain à l'école Princess Alexandra.

Le comité d'Iqaluit s'est à nouveau lancé dans une série d'événements couvrant une large portion du mois de mars. Le thème dans [redacted] capitale de l'Est est "La nourriture". Selon Mme Shawna Gary, porte-parole du groupe ce choix s'explique ainsi: la nourriture touche nos vies à tous. Nous devons travailler pour s'en procurer. Ne pas avoir d'aliments ou trop en avoir sont des réalités extrêmement différentes mais qui toutes deux nous préoccupent de façon constante".

Leurs activités débutaient le 1er mars par une discussion publique portant sur [redacted] qualité et le coût de l'alimentation à Iqaluit. Bonnie Stern une chef bien connue dans la région de Toronto offrira le 6 mars une démonstration culinaire et le 8 mars une conférence sur "Les modes en cuisine et leurs effets sur nous". Pour continuer dans [redacted] même ligne de pensée, Margaret Visser, écrivaine renommée, présentera une conférence sur "L'histoire et [redacted] mythologie des manières de table".

Iqaluit et la nourriture un salon de l'alimentation

Le comité conclut leur série d'événements par un Salon de l'alimentation qui regroupera 23 groupes ethniques différents et leurs mets traditionnels. Il a fallu 11 femmes pour organiser toutes ces activités. "La Journée internationale de la femme se veut une célébration de [redacted] femme, c'est-à-dire une occasion pour tous de célébrer la femme. C'est plus qu'une journée où la femme loue la femme" souligne Mme Gary.

Sortez vos souliers de course c'est l'Année de l'entraîneur

Par Line Gagnon

1989 a été déclaré "l'Année de l'entraîneur". Cette initiative est fédérale, provinciale et territoriale. L'Année de l'entraîneur vise à reconnaître l'importance et les responsabilités des instructeurs dans le développement physique, moral et social des jeunes.

Il y a plus de 400 000 entraîneurs au Canada ayant environ 10 athlètes chacun sous leur tutelle. Plus de la moitié sont des bénévoles offrant leur temps libre aux athlètes.

Les objectifs de 1989 sont d'éduquer le grand public sur le rôle influent des entraîneurs, souligner l'importance de la sélection de personnes qualifiées, promouvoir l'entraînement en tant que carrière, sensibiliser la population à la nécessité d'un plus grand nombre de femmes entraîneures et souligner le besoin d'un plus grand esprit sportif.

Un des buts essentiels repose sur [redacted] promotion de [redacted] certification des instructeurs. Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) offre des cours à différents niveaux. Les trois premiers niveaux portent sur les éléments de base et le perfectionnement des habiletés dans l'entraînement. Il vise surtout les entraîneurs ayant sous leur tutelle des athlètes entre l'âge de six à seize ans. Les niveaux quatre et cinq sont plus spécialisés. En effet, ils visent surtout la préparation des athlètes aux compétitions nationales et internationales.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, plus de 1 100 entraîneurs ont suivi un ou plusieurs cours au PNCE. Par contre, beaucoup ont besoin encore de cette formation. D'après M. Gordon Wray, ministre des Affaires municipales et communautaires du gouvernement territorial, l'un des objectifs de cette année est d'attirer l'attention sur la nécessité d'un plus grand nombre d'entraîneurs certifiés.

Une conférence des entraîneurs ténois aura lieu à Yellowknife les 14 et 15 octobre prochains afin d'honorer ces derniers et de leur présenter des certificats et des prix spéciaux.

Les entraîneurs d'ici seront aussi remerciés à des événements spéciaux tels: les jeux d'hiver régionaux, les compétitions intercommunautaires.

L'aq[...]l[...]o[...]

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 5 Vendredi le 17 mars 1989

Les BPC contaminent la chaîne alimentaire des Inuit

Par Denise Canuel

"L'Arctique n'est plus tout fait l'Arctique que nous imaginions. Tous les contaminants trouvés dans le Sud se retrouvent dans l'Arctique". C'est dans ces mots que M. Garth Bangay, directeur de la planification des ressources et coordonnateur pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, commentait son séjour à l'île de Broughton. La communauté de cette petite île a été choisie comme échantillon par un groupe de scientifiques ayant à évaluer la présence possible de différents contaminants.

Le travail qui a été accompli voulait établir un lien entre l'écosystème de l'environnement arctique et la chaîne alimentaire de ses résidents, plus particulièrement les Inuit. L'existence de ces derniers continue de dépendre d'une source d'alimentation traditionnelle, que ce soit pour des raisons culturelles ou économiques.

L'équipe de chercheurs a donc identifié la présence de différents contaminants, entre autres du BPC, dans les résidents de l'île de Broughton.Les niveaux de contaminants, disent-ils, sont dans les normes acceptables. Seulement environ 12% de la population serait touchée plus sérieusement par des quantités de BPC dans leur système.

Un aspect inquiétant des découvertes est la présence de BPC dans le lait maternel des 7 femmes (les seules allaitant à l'époque) testées durant la recherche. Toutefois Mme Harriet Kuhnlein, professeure en nutrition humaine, tente de rassurer le public en mentionnant que ces taux ne sont pas plus élevés que ceux relevés chez les femmes du Sud du Canada. Elle ajoute aussi que le lait maternel des femmes inuit est si riche qu'il demeure tout de même l'idéal pour les nouveaux-nés.

suite à la page 16



Les scientifiques ainsi que des représentants autochtones lors de leur passage à l'Assemblée

En avion...ou en traîneau?

détail en page 2



Peter Ernek désaprouve de la décision de First Air et NWT Air

Allez, Plus vite...



Des services de Radio-Canada à Yellowknife... En attendant Juneau

Par Denise Canuel

Les services de Radio-Canada, radio et télévision, demeurent une richesse inconnue pour les francophones des Territoires du Nord-Ouest et plus particulièrement ceux de la capitale, Yellowknife. Après une lutte qui dure depuis environ dix ans la population ténoise se contente toujours du réseau anglais de la Société d'État. Pour ceux qui ont le câble, ils peuvent regarder la station fançaise TVA.

Cette longue confrontation entre les franco-ténois et Radio-Canada avait culminé en novembre dernier. À cette époque, la Fédération Franco-TéNOise (FFT), le porte-parole de [redacted] communauté francophone s'était adressée en termes virulents au président de la Société d'État, M. Pierre Juneau. Les attaques lancées par la Fédération ne s'étaient pas faites dans le cadre d'une correspondance privée entre les deux parties. Bien au contraire, [redacted] FFT achetait de l'espace dans deux grands média québécois, la Presse et le Devoir pour faire part de ses frustrations face à l'attitude de la Société et dans ce cas particulièrement face à son président.

Tout cela se passait l'automne passé. Depuis ce temps la situation semble tranquille. La proposition "Cousins" (en l'honneur du directeur régional du réseau du Nord), qui avait provoqué l'ire de la FFT, demeure la seule offre de Radio-Canada. Cet- [redacted] proposition se résume ainsi: les organismes francophones (la FFT et l'Association franco-culturelle de Yellowknife) achètent l'antenne, 58 000$, paient pour l'entretien, 6 500$ par année, et acquièrent aussi la licence d'émission du CRTC; Radio-Canada, pour sa part fournit l'équipement, assure l'entretien et naturellement envoie le signal.

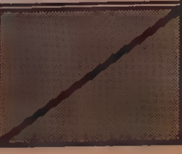
Les représentants des groupes francophones maintiennent leur refus face à cette offre. Selon eux, la Société devrait être en moyen de trouver une somme aussi ridicule que 58 000$ dans ses coffres. De plus, les organismes

suite à [redacted] page 3



Nellie Cournoyea appui une demande d'exportation de gaz naturel, voir page 2

SOMMAIRE



suite de la page 1

Deux compagnies, deux envolées vers l'Est

Par Line Gagnon

Le 24 février dernier le président et chef exécutif de NWT Air, M. Robert Engle et le vice-président de First Air, M. John Crichton annonçaient une entente entre leurs deux compagnies aériennes.

Afin d'éviter [illegible] duplication des vols entre Yellowknife, Rankin Inlet et Iqaluit, NWT Air offrira ce service le lundi et First Air le vendredi.

Auparavant, il y avait quatre vols par semaine faisant ce parcours soit le lundi et vendredi par NWT Air et le mardi et vendredi par First Air.

Étant donné le nombre restreint de clients, les présidents avouaient qu'il était plus avantageux pour les deux parties concernées d'établir une telle alliance. Pour rassurer leur clientèle, ils ont souligné que les deux compagnies appliqueront le même tarif. De plus, les passagers pourront interchanger les billets d'une compagnie à l'autre. Cette entente, d'après M. Engle, signifie un meilleur service aux passagers. "Il y a un progrès indéniable des services aériens dans les T.N.-O.. Nous avons réduit les coûts des billets de 40% et nous offrons maintenant un service plus rapide" d'ajouter M. Crichton.

En dehors des vols du lundi *et du vendredi, le trafic aérien en*tre l'est et l'ouest des T.N.-O. devra inclure un détour par le Sud canadien. "Les gens désirant voyager la semaine peuvent toujours prendre les vols via Winnipeg, Edmonton" a affirmé M. Engle.

M. Peter Ernek, membre de l'Assemblée législative pour Aivilik, n'est pas du tout satisfait de ces changements. Il croit que la décision de NWT Air et First Air de ne pas compétionner nuira à l'économie du Nord. "Les gens devraient avoir le choix de la compagnie avec laquelle ils désirent voyager."

Le gouvernement des T.N.O. d'après lui, devrait établir une partie des réglementations puisqu'il utilise tellement ces services. La déréglementation nationale semble avoir un impact plus sérieux que prévu sur les services aériens nordiques.

Imposer des restrictions aux compagnies aériennes

D'autre part, le 9 mars dernier, les porte-parole de plusieurs compagnies d'aviation paraissaient devant l'Assemblée législative. Chaque personne présentait aux membres un sommaire du fonctionnement de leur compagnie. Durant ces allocutions, les coûts d'opération et le nombre restreint de clients dans le Nord furent soulignés à plusieurs reprises. Les représentants des compagnies ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas offrir un service sans faire aucun profit.

Mme Nellie Cournoyea, membre de l'Assemblée législative de Nunakput, remarquait que le nombre de compagnies aériennes dans les T.N.-O. ne pouvait que diminuer étant donné les coûts d'opération et le peu de passagers. "Il faudra bientôt voir à cette question. Ce n'est pas une affaire de savoir quelle compagnie est la *meilleure mais bien de restrictions* du marché." Elle soulignait également que la compétition entre deux ou trois compagnies s'avèrait presqu'impossible puisque le trafic aérien dans le Nord n'est pas suffisant pour une telle concurrence.

Par ailleurs, Canadian Airlines annonçait la possibilité de réduire les vols vers Fort Smith et Hay River en route vers le Sud. Cette réduction est causée encore une fois par le manque de passagers et les coûts d'opération. Il n'y a souvent qu'un pas entre les réductions et les coupures de services...

Le gouvernement appui le développement d'un pipeline

La ministre de l'Énergie, mines et ressources pétrolières, Nellie Cournoyea, annonçait le 14 mars dernier son approbation aux demandes d'exportation de gaz naturel.

En effet, trois compagnies pétrolières, Esso, Shell et Gulf ont fait des demandes de licences d'exportation auprès de l'Office national de l'énergie. Une telle demande, si elle est acceptée, signifierait la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie. On se rappelera qu'en 1977 une série d'audiences publiques conduites par le juge Tom Berger avait amené la mise en place d'un moratorium. Ce dernier stipulait que la construction de pipelines ne pourrait avoir lieu pendant une période de dix ans. De plus, le juge Berger mettait l'accent dans son rapport sur l'importance des groupes autochtones dans le processus décisionnel face au développemnt de leur région. "Les T.N.-O. ont traversé bon nombre de changements depuis l'époque du moratorium du juge Berger" souligne la ministre. Elle continue en mentionnant que plusieurs situations complexes incluant les réclamations de territoires des groupes autochtones sont sur le point d'être résolues.

L'impact économique sera capital

La ministre est convaincue que l'impact économique sera capital pour les résidents de la région concernée. Parmis les bénéfices prévus, Mme Cournoyea signale "un meilleur accès par pipeline aux réserves d'huile et de gaz naturel, revenues supplémentaires pour notre gouvernement, la création d'emploi, la formation de travailleurs. Quant aux dangers à l'environnement et au mode de vie traditionnel, elle croit possible de minimiser l'impact des pipelines. "En approuvant les demandes de licences de Esso, Shell et Gulf nous donnons confiance au peuple Ténois en son propre futur" conclut Mme Cournoyea.

L'Office national de l'énergie tiendra des audiences publiques le 18 avril prochain à Inuvik. C'est suite à la décision de cet organisme que les compagnies pétrolières recevront l'approbation finale à leur demande. Toutefois, il est à noter qu'avec l'appui du gouvernement territorial, un refus est difficile à envisager.

suite de la page 1

Les services de Radio Canada toujours absents

francophones, malgré leur implication financière et légale dans l'aventure, n'auraient aucun mot à dire dans le contenu des programmes. Ces derniers seraient transmis directement de Montréal.

Une contre-offre

M. Pierre-Georges Cloutier, un porte-parole de l'Association franco-culturelle de Yellowknife ajoute "La Société Radio-Canada dans sa proposition nous embarque dans toute une série de conditions qui disent par exemple que si l'équipement nuit à tel endroit, on ne pourra pas le placer, si il y a un problème le service anglais est jugé prioritaire. On doit payer pour l'entretien sans l'avis d'experts jugeant si la facturation faite par Radio-Canada serait juste". La contre-offre de l'Association est que Radio-Canada paie l'équipement, fasse l'entretien et donne une priorité tant au service anglais que français; l'Association pour sa part créerait une Société qui signerait le permis de radiodiffusion émis par le CRTC. "De dire qu'on va


Pierre Georges Cloutier

financer [redacted] service de Radio-Canada alors que nos budgets sont extrêmement limités serait ridicule" ajoute M. Cloutier.

Les positons sont donc encore très éloignées l'une de l'autre. D'autres solutions sont envisagées toutefois le porte-parole de l'Association franco-culturelle de Yellowknife refuse d'en dire plus long.

La Fédération Franco-TéNOise croit, face aux sommes ridicules en jeu, que les compressions budgétaires ne seraient rien d'autre qu'une piètre excuse. Pour l'instant, l'organisme francophone entend continuer ses pressions auprès de différents intervenants. Ces derniers sont le CRTC et le nouveau ministre des Communications, M. Marcel Masse et le Secrétariat d'État.

Que répond Radio-Canada

Les représentants de la Société Radio-Canada tant qu'à eux se sont montrés plutôt silencieux sur ce dossier. Un de leurs porte-parole, M. Guy Thériault, directeur adjoint des relations publiques, affirme que la proposition Cousins demeure inchangée et que rien de nouveau n'a été mis de l'avant par la Société. Il mentionne aussi une réponse écrite du vice-président à la communication, M. Antonin Boisvert, à la Fédération. Le document réitère la proposition faite l'automne dernier vu les présentes restrictions fiscales de Radio-Canada. M. Boisvert ajoute dans sa lettre que [redacted] Société d'État ne peut consentir aux réclamations de la FFT dans l'état actuel des choses sans ouvrir la porte à d'autres demandes aussi légitimes que les leurs. Cette position aurait été prise d'un commun accord avec le Conseil du Trésor.

Le tout rappelle un drame de Samuel Beckett "En attendant Godot" où quoi que feront les principaux acteurs ils attendront toujours et en vain... "Ça pourrait ressembler à ça, sauf qu'on va arriver au dernier chapitre et on va avoir le service, on va faire une entorse à la littérature de Beckett" conclut M. Richard Barrette, directeur général de [redacted] FFT.

Le Collège il y est et il y reste

Par Line Gagnon

"Le bureau central du Collège de l'Arctique demeurera à Yellowknife" a annoncé M. Stephen Kakfwi, ministre de l'Éducation.

Suite à une proposition faite à la session dernière de l'Assemblée législative, une étude fut entreprise sur les possibilités de déménagement du siège social du Collège.

Ce bureau assume les tâches d'administration, de direction et de développement du système collégial au nom du Conseil d'administration. Ce dernier est composé de deux représentants de chaque région des T.N.-O., un employé et un représentant des étudiants.

Il faut dire que ce bureau principal se trouvait antérieurement à Fort Smith. Il y a seulement trois ans que le Collège est établit à Yellowknife. D'après le président, M. Mark Cleveland, le fonctionnement du collège a changé considérablement depuis sa décentralisation. Le Collège de l'Arctique compte maintenant plus de 5 campus dans tous les T.N.-O..

Aux dires de M. Cleveland, le bureau central ne pouvait demeurer à Fort Smith avec l'expansion du Collège. Yellowknife, à son avis, offre de meilleurs services et une plus grande accessibilité aux clients et aux institutions tels Emploi et Immigration Canada. De plus, l'accès quotidien aux services gouvernementaux et au ministère de l'Éducation s'avère essentiel au développement corporatif du Collège.

Par ailleurs, les résultats de l'étude concernant le déménagement du siège social furent discutés par les membres du Conseil exécutif du gouvernement territorial et le Conseil d'administration du Collège.

"Le Conseil exécutif croit fermement qu'il doit appuyer le choix du Conseil du Collège et le respecter dans son intégrité et son processus décisionnel." a expliqué M. Kakfwi. D'après ce dernier, l'étude stipule clairement que les membres du Conseil d'administration craignent une diminution de leur autonomie si le bureau central du Collège retourne à Fort Smith.

"L'étude indique que le déménagement du bureau central serait réalisable. Un tel déplacement menacerait toutefois le progrès indéniable du Collège de l'Arctique" affirme Kakfwi.

Selon le ministre, les coûts initiaux du déplacement du siège social ne seraient pas exorbitants. Cependant, un tel changement, d'après lui, profiterait seulement à Fort Smith.

Lorsque M. Kakfwi a rendu public sa décision concernant le bureau central du Collège à l'Assemblée législative, certains des membres désiraient consulter l'étude portant sur les possibilités de changer le lieu du bureau central et les termes du mandat. "Les membres de l'Assemblé ont besoin de toutes les informations concernant le Collège de l'Arctique" a expliqué M. Morin, membre de l'Assemblée législative pour Tu Nede. Pour cette raison [redacted] question du Collège de l'Arctique fut reportée jusqu'à [redacted] remise de ces documents aux membres de l'Assemblée. Le ministre de l'Éducation s'opposait à cette motion en expliquant qu'une telle décision retarderait le passage du budget entier de son ministère.

Il va sans dire que cette question ne passera pas sans étincelles puisque la question de la décentralisation des pouvoirs gouvernementaux demeure toujours un point chaud. Il faudra toutefois attendre que les membres de l'Assemblée législative aient consulté l'étude déposée à l'Assemblée le 10 mars dernier par M. Kakfwi, pour connaître l'avenir du bureau central du Collège de l'Arctique.

Éditorial

L' A B C en français, c'est élémentaire

La demande est claire et simple: des classes de niveaux maternelle, 1ère et 2ième années en français langue maternelle. La population franco-ténoise a enfin fait entendre sa préoccupation la plus sérieuse: le futur de ses enfants éduqués dans les Territoires du Nord-Ouest.

Personne, parmi les intervenants francophones réclamant des classes en français, ne met en doute la qualité de l'enseignement offert présentement dans les écoles ténoises. Toutefois, ce n'est pas "l'É, Bi, Ci" que les petits francophones doivent apprendre mais bien l'A B C.

Rien ne peut remplacer l'apprentissage de sa propre langue, pas même les classes d'immersion. Ces dernières s'adressent aux jeunes anglophones et enseignent le français comme un outil de travail ou un atout. On ne parle pas d'héritage, de patrimoine, de culture vivante, d'une langue maternelle, mais au contraire d'une deuxième langue.

C'est, face à cette réalité, que les parents franco-ténois exigent maintenant la venue de classes en français et un jour d'un réseau scolaire incluant des écoles. La réalisation de ce projet est capitale. Dans les conditions déjà dramatiques de transfert de langage vécu par les francophones des Territoires du Nord-Ouest, des classes en français sont une urgence.

Au niveau culturel, les résidents des T.N.-O. n'ont pas accès au service de Radio-Canada, télévision et radio. Ils ont peu, ou sinon pas du tout, de livres et de disques en français disponibles soit en librairie, soit en bibliothèque. En plus des lacunes de leur environnement culturel ces mêmes citoyens ont pour ainsi dire rarement la chance de s'exprimer en français dans leur intervention sociale, au travail,dans leurs loisirs et parfois en famille. Ces adultes qui font face quotidiennement à une pitance de produits francophones paient durement le coût d'une société majoritairement anglophone. Pour eux le transfert linguistique est une réalité, pas un taux statistique. Si ces franco-ténois trouvent que leur langue et leur culture sont menacées, leurs enfants pour leur part ont peu de chances de "survivre" linguistiquement et culturellement dans ces conditions.

Ce ne sera qu'en réalisant le rêve d'un système d'enseignement en français que leur survie sera assurée. Il serait naïf toutefois de croire qu'il ne faut que demander: "Après tout c'est garanti..." . L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne en effet reconnait le droit à l'enseignement en français. Ce qui n'a pas mis fin à des situations scandaleuses à travers le pays. Les batailles linguistiques qui ont lieu dans maintes provinces canadiennes prouvent qu'il faut lutter pour l'obtention de l'enseignement en français. Les parents francophones et même tout franco-ténois intéressés à la croissance de leur culture doivent donc se préparer aux difficultés possibles qui les attendent.

De prendre pour acquis que l'article 23 de la Charte des droits et libertés de la personne assure l'enseignement dans la langue de la minorité risque de causer plus de torts que de bien. Des classes en français verront peut-être naissance à Yellowknife l'automne prochain. Mais seront-elles comme le vieil os qu'on jette aux chiens en espérant que cela va les faire taire et les tenir occupés pendant un bout de temps? Les gains trop rapides et faciles peuvent cachés anguille sous roche.

En effet, quelques classes de français dans la capitale seront peut-être vues comme suffisantes par le *ministère de l'Éducation? Et les solutions temporaires dans les T.N.-O. ont souvent tendance à devenir* permanentes.

De plus, si plusieurs administrations provinciales ont trouvé que [illegible] bataille en valait la chandelle, notre gouvernement partagera peut-être ces sentiments. Un système d'enseignement en français dans les T.N.-O. ne sera pas servi sur un plateau d'argent. Le défi à relever pour les francophones dans ce dossier en est un quasi insurmontable. Malgré une méfiance naturelle de tous groupes de pressions envers les gouvernements, c'est tout de même en collaborant avec eux que le travail s'accomplira. Il est toutefois essentiel de se rappeler que l'outil clé permettant aux enfants francophones de s'épanouir et grandir avec, en eux, les fondations de leur propre culture c'est l'école française.

Denise Canuel

Équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Line Gagnon
Correspondant national: Yves Lusignan

Collaborateurs:

Colette Langlois, Marie Andrée Vanasse
Agnes Billa, Linda Pettersen
Sylvie Cauvier, Gilles Belleau

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec(A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 3 000 exemplaires. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

L'Aquilon
a un nouveau numéro de téléphone:
composez le (403) 873-6603
Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Pas d'école française pour les francophones hors Québec

Ottawa(APF): Un jeune francophone hors Québec sur deux n'obtient pas un enseignement en français tel que le reconnait la Charte canadienne des droits et libertés, indique une étude commandée par le Commissariat aux langues officielles. Ces résultats préliminaires ont été dévoilés à Montréal lors du congrès annuel de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Selon cette étude qui s'inspire des données de Statistique Canada pour l'année 1986, il y a dans tout le Canada anglais une clientèle potentielle de 271,914 élèves âgés de 6 à 17 ans dont un des parents est de langue maternelle française en vertu de l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Tous ces enfants ne parlent cependant pas nécessairement le français à la maison.

De ce nombre, 138,058 élèves de 6 à 17 ans sont dans des écoles homogènes françaises soit [illegible] moitié seulement de toute la clientèle potentielle qui se chiffre à 271,914. Si on compte les élèves de toutes les écoles dispensant l'instruction à la minorité, le nombre d'élèves monte à 151,996.

Le pourcentage des effectifs dans les écoles homogènes françaises varie d'une province à l'autre. Il n'y a pas une seule province où les francophones hors Québec ont réussi à récupérer 100 % de leur clientèle, pas même au Nouveau-Brunswick où les Acadiens contrôlent pourtant leur système d'éducation du primaire à l'université.

La CNPF, qui est le porte-parole des parents francophones qui revendiquent des écoles homogènes françaises, s'est fixée comme objectif de récupérer 90 % des effectifs scolaires d'ici l'an 2000. Les récentes statistiques laissent à penser qu'il s'agit d'une tâche surhumaine, voire irréaliste.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon par exemple, il n'y a aucune école homogène. À peine 5,3 % de la clientèle potentielle va dans les autres types d'écoles qui dispensent l'instruction à [illegible] minorité. Pourtant, 25% de la clientèle potentielle de 6 à 17 ans est de langue maternelle française. Le portrait n'est guère plus rose dans l'ensemble des provinces; toutefois toutes ont des écoles homogènes françaises.

La situation est radicalement différente chez les Anglo-Québécois. En effet, 81,6 % de la clientèle potentielle fréquente des écoles homogènes anglaises. Selon l'étude, tous les anglophones québécois, 100% de la clientèle potentielle, vont dans les écoles qui dispensent l'instruction à la minorité.

Dans quelques mois, le Commissariat aux langues officielles rendra public d'autres statistiques, cette fois pour l'année 1989. Cette étude, la première du genre, a été commandée par le Commissariat pour faire le point sur la situation scolaire et la mise en oeuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, portant sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

Yellowknife

Des parents attendent avec soulagement la venue de classes en français

Par Denise Canuel

En février dernier, les représentants des communautés francophones membres de la Fédération Franco-TéNOise rendaient public leurs demandes spécifiques dans le domaine de l'éducation. Une de ces requêtes stipulait la mise en place de classes, de niveaux maternelle, 1ère et 2 ème années, en français dans la ville de Yellowknife. L'instauration de ces classes constitue un premier pas dans la création d'un réseau scolaire territorial. Toutefois pour les francophones de cette municipalité, ce premier pas en est un de géant.

"Le rôle de la Fédération dans ce débat en est un de lobbying. Nous allons faire des pressions auprès du ministère de l'Éducation et du Secrétariat d'État qui va payer la note" c'est ainsi que le directeur général de la FFT explique le travail de son organisme dans la création des classes en français pour septembre '89.

Les démarches à faire pour l'obtention de ce service sont simples. Toutefois elles demandent de la part des parents et plus particulièrement de l'Association franco-culturelle de Yellowknife une implication active et immédiate dans le dossier. Selon Richard Barrette, il faut d'abord et avant tout contacter les deux commissions scolaires locales. Ces dernières décideront si elles acceptent ou non la responsabilité des classes en français.

Dans le cas d'un refus, les organismes francophones impliqués devront créer eux-mêmes une commission scolaire. La formation de cette dernière, devra être approuvée par le ministère de l'Éducation. Il est essentielle qu'une liste d'environ cinquante signataires (parents, adultes francophones intéressés) accompagne la demande au ministère.

Une telle commission scolaire donnerait aux francophones un contrôle immédiat et complet sur leur réseau d'enseignement. "La formule la plus facile pour l'instant, serait qu'une commission scolaire accepte les classes en français" conclut M. Barrette. À long terme, l'objectif à atteindre consiste en la création de cette commission. Pour l'instant, une pareille aventure entrainerait du travail difficilement réalisable dans une première étape.

M. Richard Barrette

Tout cela ne règle pas le manque de locaux . Cette pénurie demeure un problème délicat qui devra être solutionné à plus ou moins court terme. Différents sites ont déjà été mentionnés tels l'ancien hôpital. Le choix du lieu des classes n'a pas encore été fait.

Une des porte-parole du Comité de l'éducation de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, Mme Bernadette Leblanc-Fortier prévoit d'autres rencontres du comité pour très bientôt. Lors de ces réunions des priorités d'actions seront mises de l'avant. À date les efforts ont été orientés vers du travail de base. "Notre première démarche sera en effet de contacter les commissions scolaires". De plus l'Association a fait parvenir un simple questionnaire aux parents francophones, dont elle possédait l'adresse. Le sondage voulait évaluer l'intérêt des familles dans ce dossier.

Des parents soulagés

Plusieurs parents francophones se sont dits soulagés par la venue d'un tel service au sein de leur communauté. Un d'entre eux confiait même "C'est tellement important l'accès à l'enseignement en français que l'absence de telles classes aurait motivé notre départ de Yellowknife". Pour sa part, Mme Leblanc-Fortier souligne que la possibilité de classes en français a redonné beaucoup de courage au Comité d'éducation. Elle ajoute "En tant que parent j'étais déconcertée à la pensée d'inscrire mon plus jeune en septembre prochain. L'immersion c'est pas pour lui. Il n'y aucun doute pour moi qu'avec l'environnement anglais il apprend cette langue presqu'aussi rapidement que la sienne. Des classes en français signifie la chance de vraiment garder sa langue".

4,5 millions de Canadiens analphabètes
L'analphabétisation:un fléau qui n'épargne pas le Canada

Ottawa(APF): Il y a une chance sur quatre pour que votre voisin ne soit pas en mesure de lire le journal que vous avez entre les mains, et ce n'est pas nécessairement parce qu'il ne sait pas lire en français.

Au Canada, 4,5 millions de personnes sont analphabètes. On estime à 8% le nombre d'analphabètes complets au pays, c'est-à-dire des gens qui n'ont même pas une cinquième année d'étude. Il y aurait aussi 16% d'analphabètes fonctionnels, soit des citoyens ayant moins d'une neuvième année. Dans les pays industrialisés, on considère que ceux qui n'ont pas une neuvième année sont incapables de fonctionner minimalement dans la société.

Pour mobiliser la population à combattre ce fléau, les Nations-Unies ont décrété l'année 1990, Année internationale de l'alphabétisation. Une conférence de presse internationale avait lieu simultanément dans des centres d'alphabétisation de vingt-deux capitales du monde le jeudi 2 mars dernier, pour donner le coup d'envoi d'une grande campagne de sensibilisation médiatique.

À Ottawa, le secrétaire d'État Gerry Weiner s'est dit convaincu que l'Année internationale de *l'alphabétisation aura un aussi grand impact chez la population* que l'Année internationale des personnes handicapées.

En septembre dernier, à quelques semaines du déclenchement des élections, le gouvernement fédéral avait annoncé l'affectation d'un budget de 110 millions pour les cinq prochaines années à un programme de lutte contre l'analphabétisme au Canada. M. Weiner a donc profité de la tenue de la conférence de presse internationale pour annoncer que son ministère avait conclu des accords de coopération avec l'Alberta, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest et l'Ontario, pour le cofinancement de projets d'alphabétisation. Des ententes similaires ont déjà été signées avec la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Des ententes de frais partagés sont en voie de négociation avec les autres provinces et le Yukon.

Un quart des canadiens et un tiers des Québecois

Dans certaines provinces, des sommes seront consacrées pour l'alphabétisation en français. On estime que le pourcentage d'analphabètes au pays est plus élevé chez les francophones que chez les anglophones. Selon une étude du groupe torontois Creative Research publiée l'an dernier, un peu moins du quart des Canadiens, mais près du tiers des Québécois étaient analphabètes.

Selon le Secrétariat national à l'alphabétisation, l'analphabétisme au pays a tendance à augmenter d'ouest en est. Toujours selon le Secrétariat national, le manque de motivation est la première raison donnée par la moitié des personnes âgées de 18 à 34 ans qui ont abandonné leurs études secondaires. Le pourcentage d'analphabètes décroît d'ailleurs avec le niveau d'instruction. Ainsi 56% de ceux qui n'ont pas reçu une éducation sont analphabètes. Ce chiffre tombe à 24% chez ceux qui ont abandonné leurs études collégiales et est de 17% chez ceux qui les ont complétés avec succès. Plus surprenant encore,8% des diplômés universitaires sont des analphabètes!

On devrait en apprendre davantage sur la situation qui prévaut au sein de la francophonie canadienne, lors du 42ième Congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française, qui aura lieu du 9 au 12 août prochain à Québec, sous le thème de l'alphabétisation en français.

En 1985, on estimait le nombre d'adultes analphabètes à 889 millions dans le monde entier, soit 27,7 % de la population adulte mondiale de 15 ans et plus. Presque 98% des analphabètes du monde vivent dans des pays en voie de développement. L'Asie compte 666 millions d'analphabètes, le continent africain 162 millions, et l'Amérique latine et les Caraïbes 44 millions.

Un demi million au Arctic College

M. Tom Hockin, ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et député de London West, annonçait, le 9 mars dernier, l'octroi d'une contribution de 473 492$ accordée dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones.

La contribution permettra au Arctic College d'établir et d'offrir des programmes de formation en entreprenariat et de présenter des ateliers communautaires de formation en gestion. Les trois centres d'entrepreneurship seront établis sur les campus du Arctic College à Fort Smith, Inuvik et Iqaluit. Chacun des centres offrira des programmes d'entrepreneurship de trois mois dans le cadre desquels les étudiants s'initieront à l'élaboration de solides plans d'affaires grâce à des séminaires, des cours, des analyses de cas et des exercices personnels.

La première session débutera en septembre 1989, et la seconde en 1990. Les ateliers de formation en gestion débuteront également en septembre 1989 et seront offerts dans douze collectivités des régions de Baffin, Keewatin et Kitikmeot.

Ces ateliers de quatre jours, qui s'adresseront aux membres des conseils d'administration de diverses coopératives et associations de ces régions, permettront à ceux-ci d'acquérir des aptitudes de leadership et d'accroître leurs connaissances sur le développement économique communautaire grâce à la mise sur pied de petites entreprises.

"En assurant une formation aux gestionnaires, ces programmes joueront un rôle clé en suscitant le développement d'entreprises solides et prospères qui favoriseront l'accroissement de l'autonomie économique des autochtones", a souligné M. Hockin.

L'Arctic College a été constitué en société en 1987 afin d'offrir une grande variété de programmes conçus précisément en fonction des conditions et des besoins des habitants et de la main-d'oeuvre du Nord. En plus de créer deux emplois à plein temps, les programmes permettront à soixante étudiants autochtones de recevoir une formation en entreprenariat et à cent chefs de file de collectivités de prendre part aux ateliers de formation en gestion.

Le ministre de l'Éducation vient au secours des analphabètes des Territoires du Nord-Ouest

Par Denise Canuel

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest annonçait à l'Assemblée législative le 7 mars dernier un programme d'aide aux analphabètes.

C'est en grande partie grâce à des fonds fournis par le gouvernement fédéral l'automne dernier qu'un tel programme a pu être mis sur pied. Le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, entend dépenser 1,9 million dans les trois prochaines années dont 250,00$ proviennent des coffres fédéraux.

50,000$ seront attribués à une campagne d'information visant à promouvoir le programme chez la population en général. Un réseau de communication mis en place avec le Collège de l'Arctique pourra offrir des cours par téléphone et satellite dans différentes communautés, cela au coût d'environ 500,000$. Un total de 140,000$ sera versé à des organismes communautaires et non-gouvernementaux offrant des programmes d'apprentissage et de sensibilisation à l'alphabétisation. En plus, le réseau scolaire offrira des crédits aux étudiants de niveau secondaire donnant des cours à des adultes. Le ministère de l'Éducation prévoit naturellement embaucher un coordinateur pour gérer tout le programme d'alphabétisation.



M. Stephen Kakfwi, ministre de l'Éducation

Selon ■ définition nationale, pour être analphabète,un individu doit avoir un niveau de scolarité inférieur à une neuvième année. Les T.N.-O. comptent une population, âgée de 15 ans et plus, de 34 930. De ce nombre 11 585 personnes remplissent la définition nationale d'un analphabète. La proportion canadienne est de 40% d'alnaphabètes et 33% dans les Territoires, ce qui ne semble pas une situation tout à fait dramatique. Toutefois ces chiffres augmentent dramatiquement lorsque l'on les étudie par groupes ethniques. Les données suivantes proviennent d'un sondage effectué en 1984. Selon cette étude, les Inuit comptent 70% d'analphabètes en comparaison avec 60% chez les Dénés et 31% chez les Métis. La population non-autochtone pour sa part n'enregistre qu'un taux de 8% d'analphabètes (ces chiffres couvrent une population âgée de 15 à 64 ans). Il est important de mentionner que les raisons possibles pour une situation semblable reposent peut-être sur la venue toute récente d'écoles dans la plupart des communautés et la présence en classe obligatoire instituée seulement en 1986. Il sera donc intéressant de voir les taux statistiques pour 1988; ceux-ci seront disponibles à la fin d'avril 1989.

Le ministre de l'Éducation mentionnait que l'apprentissage de l'anglais, lu et écrit, serait difficile puisque son gouvernement tente aussi de sauvegarder les langues autochtones. Il avouait n'avoir aucune réponse face à cette situation. Kafwi ajoutait qu'il était ouvert aux suggestions de groupes ou d'organismes ayant des solutions à ce problème.

L'annonce de ce programme d'alphabétisation coïncide avec un regain d'intérêt dans tout ■ pays et le monde pour ce drame social.1990 a d'ailleurs été nommé l'Année internationale de l'alphabétisation. Il reste à espérer que les fonds iront à l'apprentissage de l'écriture et de lecture et non pas qu'à des programmes de sensibilisation et d'information comme s'en plaignent plusieurs groupes d'alphabétisation dans le Sud du pays.

FRANCO



Etre en bonne santé, c'est être bien dans sa peau!

Les élèves de 1ère, 2ième et 3ième années savent que pour être en santé ils doivent faire de l'exercice. C'est à l'aide de beaux dessins que ces élèves vous montrentquelssont leurs sports favoris.

Les élèves de l'école N.J. McPherson ont célébré la langue française durant la semaine du 6 mars, Bravo à tous!

Thème
Moi, je m...

Mars est le mois de la ... et des exercices sont es... au bien-être de tous. ... donc leur vision d'un... des exercices qu'ils pr... L'Aquilon souhaite ... élèves une Joyeuse Pâ...

Les gagna...

Paul de l'école S...
Sarah Hustins de l'é...
Jean-Claude Saquet de l'...
Valérie Augé de l'école...
Curtis Malher de l'é...
Alastair Hill de l'écol...
Rebecca Day de l'école second...
Peter Barker de l'école second...

Paul, Sarah, Jean-Claude, ... méritent un jeu de badmin... Rebecca et Peter gagnent un... lescents

À la recherche de ...

Vous pensiez que la scienc... possibles et imaginables ... contraire, les élèves de 4... prouvent qu'il y a encore b... domaine...

O-PAGES

e de mars
mange bien

nutrition. Une diète saine
ssentiels à la croissance et
Les élèves vous confient
ne bonne alimentation et
ratiquent ou rêvent.
tous les enseignants et
ques.

ants du mois

St-Joseph, 1ère année
cole Allurut, 2 ième année
l'école J.B.Tyrell, 3 ième année
e Midred Hall, 4 ième année
cole Allurut, 5 ième année
le J.B.Tyrell, 6 ième année
daire Samuel Hearne, 7 ième année
daire Samuel Hearne, 8 ième année

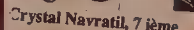
Valérie, Curtis et Allastair se
ton pour les jeunes.
livre de recettes pour les ado-

Une douce victoire

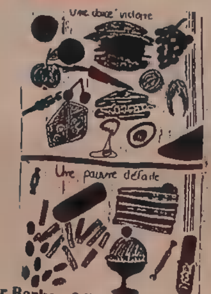
Les élèves de la 7ième, 8ième et 9ième années ont grâce à un collage de photos et d'illustrations démontré la victoire d'une bonne alimentation sur une mauvaise diète. Friandises attirantes comme le chocolat semblent si tentantes, c'est toutefois la pomme qui emporte la douce victoire.



Agnès, 7 ième



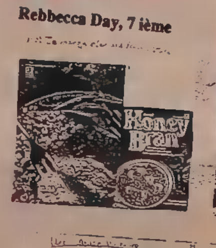

Crystal Navratil, 7 ième



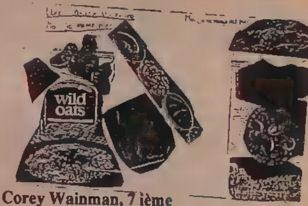
Peter Barker, 8 ième


Janelle Tourangeau, 7 ième

Denise Pitras, 8 ième



Rebbecca Day, 7 ième



Corey Wainman, 7 ième

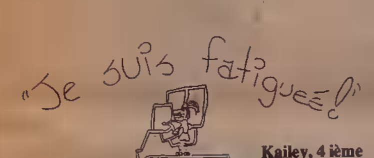
David Huchison, 8 ième

l'appareil idéal...

avait créé tous les appareils
pour faire des exercices. Au
ème, 5ième et 6ième années
beaucoup à découvrir dans ce

James 4 ième


Cheyenne Townend, 4 ième



Kailey, 4 ième

Dragana Stanojevic, 4 ième

Valérie Augé, 4 ième



Duane, 4 ième



Amusez-vous et tentez de résoudre ce mots croisés. La solution sera dans les prochaines Franco-Pages

nourriture traditionnelle

horizontalement

3. Oiseau au pieds couverts de plumes.
6. Le pain.
7. La viande du queue de _____ râtle est riche, blanche et tendre.
11. Le _____ de caribou est populaire.
12. La viande des _____ tués dans le temps des bleuets est meilleure.
13. Il y a des bandes de _____s près de Providence, T. du N-O.
15. J'aime les steaks d'_____.
16. Consommé.
18. L'_____ de l'Arctique.
19. Le temps de la cueillette des _____ est au mois d'août.
22. On peut _____ la viande de caribou pour la garder plus longtemps.
23. Il spécialisait dans la préparation de crêpes aux _____ de canard.
24. J'ajoute des _____s au banique.

verticalement

1. Il mange le "_____ plongeur" braisé.
2. On se sert du filet pour prendre des _____s.
4. Son _____ était terriblement fort, trois infusions...
5. La viande de baleine.
8. On prépare la viande de _____ en ragoût.
9. Baleine - licorne de mer.
10. On peut sécher et _____ la viande pour la garder longtemps.
13. Le _____ est membre de la famille des chèvres.
14. Le _____ est pris au collet.
17. Les _____ vivent dans le Nord du mois de mai au mois d'août.
20. Il fait de la _____ aux poissons, aux oignons et au pommes de terre.
21. Le muktuk est la viande de _____.

CENTRE DU PATRIMOINE SEPTENTRIONAL PRINCE DE GALLES

Les services de garderies préscolaires en français demeurent difficiles d'accès

Ottawa(APF): En plus des difficultés rencontrées par les parents partout au Canada pour se prévaloir de services préscolaires, les francophones hors Québec doivent surmonter des obstacles propres à leur réalité.

Cette constatation se retrouve dans une récente recherche sur les services de garde préscolaires en milieu minoritaire qui a été rendue publique par la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF).

Selon l'auteure de cette recherche réalisée pour le compte de la FNFCF, ■ préscolaire n'est généralement pas perçu comme un dossier prioritaire par les francophones hors Québec eux-mêmes. "Lorsqu'il s'agit de revendiquer des institutions ou des services en langue française lit-on dans ce document, le préscolaire est souvent au bas de la liste ou n'y figure même pas".

L'auteure constate qu'il n'existe en milieu minoritaire qu'un faible nombre de services préscolaires et que la population francophone est souvent très dispersée dans certaines régions et difficile à rejoindre. Comme les enfants francophones sont souvent peu nombreux dans les régions éloignées, on accepte d'admettre des enfants anglophones pour assurer la viabilité et la rentabilité du service. Ces services bilingues, *poursuit l'auteure, deviennent a*lors des foyers d'assimilation et plusieurs conseils scolaires en sont réduits à instituer des classes de rattrapage pour refranciser les enfants en voie d'assimilation.

La liste des obstacles ne s'arrête pas là pour les francophones hors Québec. À cause des bas salaires et de l'insuffisance de la formation offerte en français, le personnel francophone qualifié est difficile à recruter et à garder. Selon Statistique Canada, le salaire moyen des travailleuses dans les garderies était inférieur à 9,000$ en 1986.

Dans certaines régions, la formation en français est minime, pour ne pas dire inexistante, au point où le fédéral doit parfois se substituer aux provinces pour ■ formation en éducation.

Les livres et le matériel pédagogique en français sont difficiles à trouver et coûtent plus cher que les livres et le matériel de langue anglaise. Les bénévoles n'ont pas toujours l'expertise ou les ressources nécessaires. Peu nombreux, ils s'essoufflent rapidement.

Isolés, les francophones qui oeuvrent dans le milieu préscolaire ont peu d'occasions de se rencontrer et d'échanger. Enfin, et c'est probablement le plus important, peu de gouvernements provinciaux accordent des subventions spéciales aux groupes francophones qui veulent mettre sur pied des services préscolaires.

La recherche relève aussi les forces et les atouts des francophones en milieu minoritaire. On apprend que ■ concept de l'éducation préscolaire est de mieux en mieux accepté dans les communautés francophones, et que les francophones s'organisent de mieux en mieux pour revendiquer ou se doter de services préscolaires en langue française.

Dans certaine régions, le préscolaire connaît aussi un "essor remarquable". Des associations ou des regroupements qui s'intéressent au préscolaire sont maintenant en mesure d'offrir dans plusieurs provinces un service technique, lit-on dans ■ document. On y affirme aussi que le moment est maintenant bien choisi pour les francophones de réclamer des mesures spéciales auprès du gouvernement fédéral, alors que celui-ci se prépare à présenter sous peu son projet de loi sur les services de garde.Le document donne également un tableau sommaire de la situation des services préscolaires en milieu francophone pour chacune des provinces.

Près d'une centaine d'intervenants ont été interviewés dans le cadre de cette recherche, qui circule depuis maintenant quelques semaines dans les milieux concernés. La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises a indiqué son intention de s'allier à d'autres groupes intéressés à faire progresser le dossier du préscolaire au pays. Déjà, une première rencontre avec la Commission nationale des parents francophones a eu lieu à St-Boniface le 8 mars dernier.Le rapport est disponible gratuitement. Il suffit de communiquer avec le bureau national de la FNFCF en composant le 613-232-5791, ou en écrivant à : 325 rue Dalhousie, pièce 525, Ottawa, Ontario, K1N 7G2

Apprenons notre français

Le verbe

Il y a quelques semaines déjà, dans la chronique du volume 4, numéro 3 de L'Aquilon, nous avions jeté un regard rapide sur le **sujet**. Pour faire suite à cette chronique nous allons maintenant commencer une série sur le verbe. Tout cela toujours dans le but d'améliorer la compréhension et l'usage de [illegible] phrase.

Le **verbe** est le moteur de la phrase. En effet, tous les mots d'une phrase sont en relation directe ou indirecte avec le verbe. On pourrait donc définir le verbe comme:
1- le mot ou l'ensemble des mots constituant le coeur de la phrase
2-le verbe prend différentes formes qui ensemble constituent la conjugaison
3-le verbe appartient au prédicat (c'est à dire ce dont on en dit, le sujet étant ce dont on parle)
4- le verbe exprime , en majorité, une action ou un état

1-Le verbe: le coeur de la phrase:
C'est par rapport au verbe que la fonction des mots est établie:
exemple: Vendredi, le directeur du groupe a pris l'avion pour une rencontre à Iqaluit.

Mots analysés	verbe	interrogation	fonction
Vendredi	a pris	quand le directeur a-t-il pris l'avion?	complément circonstanciel de temps
le directeur du groupe	a pris	Qui?	sujet
l'avion d'objet	a pris	Quoi?	complément direct
Pour une rencontre à Iqaluit	a pris	Où?, Qaund?, de quelle manière? Pour quoi?	complément circonstanciel de lieu/temps/manière

La fonction des différents groupes de mots est définie par rapport au verbe. Les termes soulignés sont en relation directe avec le verbe, les autres s'y rattachent indirectement.

Et contrairement aux noms qui peuvent assumer différents rôles, c'est-à dire sujet ou complément, la classe des verbes est spécialisée dans sa fonction ils ne peuvent qu'assumer ce rôle et sont les seules à le faire.

2- les marques particulières qui affectent le verbe
Le verbe prend différentes formes, telles le temps, l'aspect, le mode la personne.
Nous partons pour le même voyage
partons: mode=indicatif, temps /aspect= présent et personnne=1ère personne du pluriel

3-le prédicat est le groupe du verbe
L'équipe de travail a préparé un document important pour cette session.
groupe sujet: l'équipe de travail (ce dont on parle)
prédicat: a préparé un document important pour cette session (ce que l'on en dit)
De ce document le directeur **fit ressortir des points marquants.**
groupe sujet: le directeur est entouré du **prédicat**

4- l'action
Les verbes expriment en majorité des actions
Aux premières lueurs du jour les gens **partent** pour leur travail
Parfois les verbes expriment un état:
Les fermiers de l'Ouest **s'inquiètent** du manque de neige
"s'inquiéter" n'est pas une action, mais bien au contraire un état.

Il y a des verbes transitifs qui peuvent exprimer soit l'action, soit l'état. Ceux-ci n'auront pas de compléments d'objet ou circonstanciel. Le sens en est changé. Boire par exemple est une action, mais dans "Cet étudiant **boit**"(il est un ivrogne) on parle d'un état.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec.

Restez à l'écoute

Plein de chaleur dans les veines



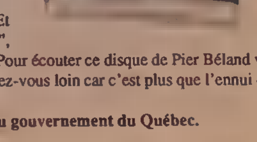
Gipsy Kings
Gipsy Kings

L'hiver vous semble long et monotone. Les Gipsy Kings pourront en quelques minutes remédier à ce problème. Vous serez enlevés par le son de l'Espagne, des gitans.

Les guitares et les voix se mêlent et se poursuivent, vos pieds battent la cadence. La musique des Gipsy Kings vous a debout en un instant, dansant comme si le soleil rendait brûlant le sable sous vos pas.

Ce groupe de gitans du sud de la France a réussi un tour de force incroyable. En quelques mois seulement ils sont devenus un groupe très recherché par le monde de la musique et du spectacle. Et, en écoutant cet album vous saurez pourquoi. Qui pourrait résister à ce charme? Pas moi c'est sûr.

Le son AM



Chante l'amour
Pier Béland

Le sucre devient sirop, ç'en est étouffant. À trop parler d'amour, l'ennui nous gagne

Pier Béland a dans cet album produit le son parfait pour [illegible] radio AM. Des chansons qui se suivent et se ressemblent où les coeurs brisés se succèdent et où l'amour ne connait pas de limite, sauf lorsqu'il part...

Pier Béland a cette voix qui rappelle les "Michèle Richard". Et avec des titres des chansons tels "Sans toi", "Quand je fais l'amour", Pour moi l'amour c'est toi" le concept de l'album est vite capté. Pour écouter ce disque de Pier Béland vos goûts doivent être orientés vers ce style. Si ce n'est pas le cas tenez-vous loin car c'est plus que l'ennui qui vous gagnera.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec.

Pour le plaisir de lire

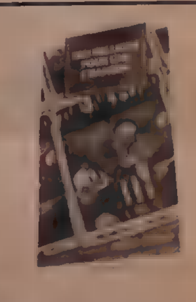


Une enfance rimouskoise
de Lucienne Lacasse-Lovsted
Éditeq

Lucienne Lacasse-Lovsted ramène le lecteur à une époque ou la Grande dépression régnait sur le pays.

Que vous soyez de Rimouski ou d'ailleurs, que vous ayez déjà entendu ou pas les chansons que cite l'auteure, cette dernière communique à tous ce sentiment de familiarité. C'est à travers ses yeux d'enfant que Mme Lacasse-Lovsted réveille les souvenirs de couvents, de bagosse, de goélettes et de cueillettes de noisettes.

Un récit fascinant où toute une époque est racontée sans prétention, sans jugement, comme le ferait une enfant. Le lecteur retrouvera dans ce récit touchant d'un passé quasi oublié. Après tout, on a tous connu quelqu'un qui a vécu Une enfance rimouskoise



Des millions pour une chanson
De André Vanasse
Les Éditions Québec /Amérique

Des millions pour une chanson est l'histoire d'un groupe d'adolescents épris de musique et qui en plus avait un succès fou.

Mais un jour, un intrus s'empara d'une de leurs chansons et la mit sur le marché. Ce qui crée plein de problèmes, de tourments, d'inquiétudes et un procès...

Cet épisode dans la vie des jeunes leur amène beaucoup d'expériences et les conduit même jusqu'au banc des accusés!

Un roman intéressant. Une histoire courte et facile à lire. Mais je recommande ce livre aux jeunes qui sont bilingues à cause du nombre d'expressions anglaises qui se trouvent dans Des millions pour une chanson.

L'Aquilon voudrait remercier Marie Andrée Vanasse (aucune relation avec l'auteur) pour cette collaboration toute spéciale.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec.

Concours de photo

Les photos couleurs doivent représenter l'île de Baffin. Les négatifs sont requis mais seront retournés aux participants. Un maximum de 5 photos par participant. Fournir un court texte avec chaque photo. Les photos doivent être reçues au plus tard le 24 mars 1989. Choix des photos et remise des prix le 8 avril 1989. Faire parvenir les photos, négatifs, nom adresse et numéro de téléphone à:

Concours de photo, a/s L'Association des francophones d'Iqaluit
C.P. 692, Iqaluit, T.N.-O.

Pour plus d'information, appelez, Suzanne Delisle: 979-6522 ou Diane Patry: 979-5379

La contestation judiciaire: "Seul recours pour les minorités francophones" Me Bastarache

Par Gilles Belleau

Moncton (APF): L'aide fédérale et les moyens juridiques sont les deux seuls recours sur lesquels peuvent compter actuellement les minorités linguistiques pour assurer leur promotion et leur développement.

C'est un vibrant message qu'a livré le 11 mars dernier à Moncton Me Michel Bastarache, avocat chez Lang Michener Lash Johnson à Ottawa. S'adressant à une soixante de participant-e-s à la Conférence nationale du Programme de contestation sur les droits linguistiques, le conférencier n'a pas manqué l'occasion pour rappeler l'importance jouée par ce programme qui a contribué au développement des minorités linguistiques au Canada.

Dans un historique judicieusement tracé, depuis [redacted] création de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1670, en passant par divers événements qui ont marqué l'histoire de la francophonie au Canada, Me Bastarache s'est penché sur différents cas entendus en justice pour finalement dénoncer la situation des francophones minoritaires, sa situation inquiétante dans l'avenir, et le rôle important joué par la contestation judiciaire.

L'histoire en témoigne

Étant conscient de ne pas connaître le cas de chacune des *minorités provinciales*, le conférencier s'est penché sur la situation des francophones de l'Ouest, et celle des francophones des Maritimes. "Nous avons ici deux extrémités où dans un cas la minorité est bien servie (Nouveau-Brunswick) et l'autre très mal servie (Saskatchewan).

Nouvelles dimensions

On reconnait un manque de flexibilité et un contrôle administratif trop sévère au Programme de contestation judiciaire. "L"application administrative est à mon avis beaucoup trop contraignante. Les vérifications, les preuves exigées pour le paiement des honoraires juridiques et la taxation des comptes sont autant de technicalités qui font obstruction à l'accessibilité au programme", analyse Michel Bastarache.

"Il faut aussi faire preuve d'un peu plus de maturité et faire confiance aux gens que l'on nomme pour administrer les causes. D'où évidemment l'importance de choisir les bonnes personnes pour mener à bien nos causes".

Il ne fait aucun doute que la contestation judiciaire est un élément de promotion et de développement dont ne peuvent se passer les minorités linguistiques. "Cela explique sa création et en justifie son maintien^.

Hors de tout doute, il apparaît urgent de donner de nouvelles dimensions au Conseil canadien du développement social. "Celui-ci pourrait fournir un appui technique qui consisterait d'abord à aider la population à délimiter le domaine d'intervention, à choisir les demandeurs et les défendeurs et à fixer les recours souhaités" analyse Me Bastarache.

Il faut, selon lui, envisager aussi une aide technique aux avocats chargés des dossiers dans le but de leur fournir dès le départ des modèles d'acte introductif d'instance, des modèles de mémoires, des listes de documents, un dossier complet sur les origines et les interprétations de l'article 23 *de la Charte canadienne des droits et libertés* et un dossier complet sur la preuve requise en matière pédagogique et socio-linguistique.

Les cas de Daniel St-Jean (Yukon), Tremblay et Mercure (Saskatchewan), Forest et Bilodeau (Manitoba), Lefebvre et Paquette (Alberta) ont tous eu un impact important par les réactions populaires qu'ils ont soulevées ou par les décisions juridiques qui en ont découlé. Tous ces cas ont la particularité d'avoir provoqué des déblocages linguistiques en faveur des minorités.

Dans certains cas les provinces ont été contraintes à modifier leurs lois, le Manitoba en est un excellent exemple. Par contre, ailleurs la victoire aura été éphémère. La décision de la cour en faveur des minorités linguistiques de la Saskatchewan et de l'Alberta n'aura eu pour effet que d'amener ces deux provinces à resserrer leurs lois au détriment des minorités francophones.

Il est clair pour Me Bastarache que [redacted] contestation judiciaire continuera de représenter le moyen d'action privilégié des minorités linguistiques pour l'extension ou [redacted] reconnaissance de leurs droits linguistiques, "mais il me semble assez évident que les causes qui sont engagées ne constitueront pas souvent des cas types, notamment dans le domaine le plus important, soit le domaine scolaire", précise-t-il.

Le problème fondamental dans le domaine scolaire apparaît être la mise en oeuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés dans des situations particulières, "et cette mise en oeuvre ne saura se faire sans que les gouvernements ne soient traduits devant les tribunaux d'un bout à l'autre du pays" estime Me Michel Bastarache.

"Nous sommes présentement restreints dans nos contestations judiciaires à clarifier l'état du droit... Il nous faut aller plus loin en trouvant des solutions qui apporteraient quelque chose de concret" de souhaiter le conférencier.

"Il faut reconnaître que les procès mènent très souvent à des discussions et à des négociations politiques qui ne peuvent être menées efficacement par les justiciables de la première heure, que s'ils jouissent de conseils juridiques", de lancer le conférencier.

L'avenir des minorités linguistiques et du respect de ses droits passe donc par la survie et l'élargissement du Programme de contestation judiciaire au-delà de son échéance de mars 1990.

Un abandon de ce programme pourrait alors hypothéquer sérieusement le développement des minorités qui n'auraient comme seule ressource de se tourner vers leurs organismes et associations régionales et provinciales, qui dans la majorité des cas, n'ont ni les ressources financières, ni les structures nécessaires pour assurer ce mandat.

Yellowknife, un visage frais

Par Line Gagnon

Un nouveau visage sera donné aux rues principales de Yellowknife telles la rue adjacente à la mairie, l'avenue Franklin et la 52ième avenue. Un comité en charge du projet Rue principale (Main Street) a été formé pour justement changer l'aspect physique de ces quelques rues de Yellowknife. Ce groupe est composé de dix personnes.

Les représentants de Rue principale ont interviewé une multitude de personnes, durant la semaine du 6 février. "Tout le monde a pris le temps de répondre à nos questions." affirme Mme Sue Witselaar, une des représentantes du projet.

Ces entrevues se voulaient une cueillette d'opinions sur le réaménagement du centre ville de la capitale. Les données seront compilées, puis remises aux personnes interrogées. Par la suite, une liste des priorités sera établie par le groupe interrogé afin de préparer un plan d'action final. D'après les représentants du comité, le conseil municipal, les politiciens, les promoteurs et la population en général sont arrivés à un consensus sur les améliorations qu'ils désirent voir.

Rue principale est échelonné sur une période de trois ans; seulement trois mois se sont écoulés depuis sa mise en marche.

Les petites nouvelles de Hay River

Par Sylvie Cauvier

Lucie et David MacDonald sont très heureux de l'arrivée de leur nouvelle petite fille, Claire Murielle. Grand-maman Berthe Desnoyers et Amy auront la chance de pratiquer leur français.

Malgré le gros froid, le Carnaval Kamba s'est bien déroulé. Le "Talent Show" fut le plus populaire. Pour les enfants, essayer de frapper 10 bouteilles placées sur un tabouret avec 3 balles était très attirant avec comme prix de beaux gros oursons.

En parlant de Carnaval, le club de patinage artistique présente "Voyage à Disneyland". Les représentations sont les 18 et 19 mars à l'aréna. Le spectacle débutera à 19h00 pour se terminer vers 21h00.

L'école primaire de St-Paul déployait les oeuvres de bien des jeunes à sa foire des sciences. Rien n'échappait à ces jeunes esprits inquisiteurs. Chaque participant a reçu un certificat de participation et quelques heureux gagnants sont repartis avec en main une calculatrice solaire, un jeu, etc. Les prix étaient une gracieuseté des marchands de la ville.

Au bureau du Centre de la femme il y a beaucoup d'activités. Le Centre a en effet déménagé au 4ième étage du Mackenzie High Rise. Le 8 mars dernier la pièce de théâtre Agnes MacPhail était présentée. Jody Whyte, directrice du Centre, était contente de la participation du public. De plus les 17, 18 et 19 mars aura lieu une conférence à laquelle participeront des femmes des 4 points cardinaux des Territoires. L'oratrice invitée est Rose Mary Brown. Un banquet sera offert le samedi soir. Les billets pour cette soirée peuvent être achetés au bureau du Centre. Le tout se déroulera au Ptarmigan Inn.

À chaque année, en septembre, la ville a la chance de découvrir de nombreux talents cachés. La Foire de l'automne très bien connue de tous perd cependant de sa vigueur. Le comité exécutif a besoin de sang nouveau. Aussi a-t-il donné un ultimatum: "Venez à notre réunion annuelle ou plus de foire!" Les résultats sont ■ dans la personne d'une nouvelle présidente Barb Low

Pour tous ceux que l'art traditionnel du temps de Pâques intéresse, communiquez avec le groupe Northern Guild. En effet mercredi prochain vous êtes invités à vous joindre à eux pour peindre des oeufs de Pâques à la bibliothèque municipale.

Oui c'est trop tôt pour planter vos légumes et vos fleurs. Mais il n'est jamais trop tard pour planifier un jardin. Si vous avez reçu votre catalogue de graines il serait à conseiller de commander dès maintenant surtout avec les services de poste ...On ne sait jamais!

Après 15 ans, Jeunesse Canada Monde revient dans les T.N.-O.

Par Line Gagnon

En août prochain, un groupe de jeunes de 17 à 20 ans viendront dans les T.N.-O. participer au programme Jeunesse Canada Monde. Lors de son premier séjour à Yellowknife les 7,8 et 9 mars derniers, Mme Linda Rubuliak, coordonnatrice, annonçait cette prochaine venue.

Son voyage visait la cueillette d'informations, l'établissement de contacts avec des individus et différents organismes et la sensibilisation de la population ténoise au projet. "Nous sommes déjà venus dans les T.N.-O., il y a 15 ans de cela.Par contre, la mémoire collective ne va pas aussi loin en arrière. Nous devons désormais établir de nouveaux contacts" explique la coordonnatrice.

D'après cette dernière, les ténois rencontrés se sont montrés ouverts et intéressés par le programme. De plus, ils étaient même prêts à donner conseils et commentaires.

Mme Rubuliak reviendra dans les T.N.-O. dans quelques semaines et visitera différentes communautés ténoises. En effet, elle devra choisir les régions appropriées pour un tel projet. "Nous ne pourrons pas placer les jeunes dans des communautés trop éloignées de Yellowknife. C'est plus une question d'accès qu'une question



financière, étant donné que le ou la coordonnateur-trice (la personne n'est pas encore embauchée) habitera dans la capitale." Les communautés suggérées lors des rencontres furent Hay River, Fort Smith, Fort Rae, Inuvik. La sélection sera basée sur les projets de travail disponibles et les familles prêtes à accueillir des jeunes.

Jeunesse Canada Monde est un organisme privé sans but lucratif. Ce programme repose sur un échange entre jeunes canadiens et jeunes provenant de l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine ou les Antilles. Les participants passent trois mois dans une communauté canadienne et se rendent trois mois dans le pays d'échange.

Plus de 19 pays prennent part à ce programme. Chaque participant canadien se voit jumelé avec une personne du pays d'échange qui sera son homologue tout au long du projet. 21 personnes du Canada sont choisies et le même nombre s'applique pour le pays collaborant. Après une session d'orientation de deux semaines au début du projet, trois groupes sont formés. Il y a donc sept personnes par groupe. Ces trois blocs seront par la suite amenés dans trois différentes communautés. Deux agents de groupes (un canadien et un du pays d'échange) s'occupent de chaque unité et deux coordonnateurs font la supervision globale des trois groupes.

Susciter l'intérêt des autochtones

Jeunesse Canada Monde met l'accent sur la communication, la compréhension et le développement. Les adhérents travaillent dans la communauté et apprennent donc la culture de cette région. Il faut dire que chaque jeune et son homologue demeurent avec une famille d'accueil.

En ce qui concerne les T.N.O.,Mme Rubuliak affirme que ce sera des personnes de l'Inde qui participeront à l'échange. Elle espère aussi susciter l'intérêt des jeunes autochtones des territoires et du reste du Canada.

La session d'orientation au début du projet aura lieu à Yellowknife. Cette dernière vise à sensibiliser et à éduquer les participants aux différences culturelles existant entre les jeunes et leurs homologues ainsi que celles des communautés qu'ils habiteront.

Aux dires de la coordonnatrice, les régions seront choisies le plus tôt possible afin de commencer le travail. De plus, le coordonnateur ou la coordonnatrice du projet arrivera à Yellowknife à la mi-avril.

Si vous avez besoin d'informations ou vous voulez contribuer au projet contactez Storefront ou appelez Mme Linda Rubuliak à frais virés au (403) 424-6411

La cathédrale, l'éléphant blanc de Fort Smith

Par Linda Pettersen



Ça brasse fort ces temps-ci à Fort Smith. Il est question de se départir de la cathédrale. Celle-ci, en viellissant, a des problèmes avec son système de chauffage (à eau chaude). Pour réparer ou rem-placer ce dernier, les coûts s'élè-veraient à plus de 100 000$. Cer-tains estiment qu'une telle somme pourrait servir à construire une nouvelle église de dimension plus modeste et ave un système de chauffage efficace à moins coûteux.

À l'heure actuelle, afin d'assurer un minimum de confort durant les messes, la fournaise doit fonctionner sans arrêt. Les paroissiens paient donc mensuellement la jolie somme de 1 500$ pour chauffer la cathédrale. Une partie de ce montant provient de la collecte paroissiale du dimanche, l'autre partie de la location du sous-sol pour les bingos du vendredi soir. L'argent s'envole ainsi en vapeur grâce au système à eau chaude défectueux.

Malgré tous les arguments monétaires défavorables au maintien de la cathédrale, un mouvement de résistance s'installe peu à peu au sein de la population catholique. Cette cathédrale représente le symbole de la chrétienté dans le Nord*. De plus, les gens se *sont attachés à ce gros monument et ce malgré une participation minime* à la messe du dimanche (environ 100 personnes). Les paroissiens qui se rendent à la cathédrale souhaitent que les Métis de l'endroit, eux aussi catholiques, abandonnent leur petite église. Ils viendraient ainsi grossir le rang des personnes qui fréquentent la cathédrale. Cela permettrait peut-être de la sauver.

Les Métis de leur côté ne sont pas prêts à faire cette concession. Leur église (St-Alphonse) date d'avant la construction dans les années '50 de la cathédrale. Ils y sont tout aussi attachés que les paroissiens de la cathédrale à leur institution.

La municipalité de Fort Smith, pour sa part, serait probablement intéressée à acquérir la cathédrale. Celle-ci serait alors transformée en un centre communautaire. La communauté toute entière bénéficierait d'un tel centre en y regroupant tous les organismes bénévoles sous un même toit.

L'histoire n'est pas finie. Mgr Croteau se rendra bientôt à *Fort Smith pour les célébrations de la Pâques. Par le fait même il devra* constater de la situation. De longues discussions sur l'avenir de la cathédrale seront alors à l'ordre du jour. Un dossier à suivre...

*À l'époque de la construction de la cathédrale, Fort Smith semblait destiné au titre de capitale territoriale. Yellowknife devint cependant capitale. Vouée à desservir Fort Smith, ses environs et tout le diocèse, la cathédrale a toutefois joué le rôle d'une simple église, pour une population moindre que celle prévue.

Les gens du Nord
Andy Thériault: "Il faut se tenir occupé"

Par Line Gagnon



M. Andy Thériault, natif du Nouveau-Brunswick, habite les T.N.-O. depuis les années '60. À son arrivée, ce dernier s'établissait à Yellowknife et travaillait pour les Forces armées canadiennes. En 1970, M. Thériault quittait la vie militaire mais demeurait dans les T.N.-O..

Il devenait alors assistant régional pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord. M. Thériault occupa ce poste pendant six ans. En 1976, le premier bureau de l'Arctique de l'Est des Affaires indiennes et du Nord ouvrait ses portes. M. Thériault déménageait donc à Iqaluit pour devenir le gérant de district de ce ministère.

Durant ces années, le néo-brunswickois devint également père de quatre enfants. Malgré le temps consacré à sa famille et à son emploi, M. Thériault s'impliquait aussi dans divers organismes tels la Légion, le club Elk, le Rotary. Il fut également membre du Conseil exécutif pour le Conseil régional de Baffin et président du comité local pour l'amélioration environnementale d'Iqaluit. De plus, celui-ci siégeait sur le Conseil municipal durant deux ans.

Après ces deux années au Conseil, il devint maire d'Iqaluit pour deux termes soit quatre ans. À cette époque, M. Thériault *donnait son soutien à l'Association* francophone d'Iqaluit (A.F.I.) sans toutefois s'y impliquer directement. "J'offrais mon aide et de l'assistance de façon très subtile; en retour les francophones m'ont appuyé lors des élections. Mon rôle était surtout de faciliter certaines choses. Mon implication était plutôt personnelle, elle n'était pas du tout publique." Ses fonctions à la mairie se terminaient en novembre dernier.

Sa participation dans l'arène politique est, d'après lui, terminée. M. Thériault désire passer plus de temps auprès de sa famille. Or, un homme si actif ne peut pas tout abandonner. En effet, la mise sur pied de logements pour les personnes âgées occupe encore beaucoup de son temps. De plus, il travaille toujours pour l'embellissement de la ville et joue également au hockey. Andy pratique ce sport depuis 50 ans déjà. "Je ne lâche pas. Il faut se tenir occupé." Il va sans dire que ce ne sont pas les activités qui lui manquent. En plus, le ministère des Affaires indiennes et du Nord le compte encore parmi ses employés. "Ça fait tellement longtemps que je travaille pour le gouvernement fédéral que je ne paie plus de pension" dit-il, le sourire aux lèvres.

Par ailleurs, lui et son épouse prévoient quitter le Nord dans quelques années.

Il ne sait pas exactement quand aura lieu le déménagement mais, un coup la décision faite, ils partiront. Le Nord demeure pour lui un endroit où les rencontres furent abondantes et chaleureuses. "Partout dans l'Est, nous sommes bien reçus. Je ne me souviens pas avoir habité dans un hôtel. J'ai beaucoup appris ici."

M. Thériault sait qu'il faut partir mais sait aussi qu'il peut toujours revenir... D'autant plus que deux de ses enfants et ses quatre petits enfants habitent Iqaluit.

Yellowknife

Sortez vos habits et robes du soir: c'est le temps du bal de charité

Par Denise Canuel

À Yellowknife on sait quand le printemps arrive. Ce n'est ni un petit animal poilu qui a peur de son ombre, ni le parfum des érables en coulées, ni même la fonte des neiges qui annoncent la fin de l'hiver. Au contraire, le signal du printemps est donné par le Bal de charité de Storefront.

Ce dernier est une agence à but non-lucratif regroupant un nombre important d'organismes bénévoles. C'est dans l'esprit d'un événement populaire permettant une levée de fonds que, il y a dix ans déjà, le premier bal de charité était mis sur pied.


Mme Liz Seaton

"En 1980 Storefront connaissait de sérieux problèmes d'argent, explique Liz Seaton directrice de l'agence, nous devions donc mettre sur pied une campagne de financement hors de l'ordinaire. C'est après une rencontre déterminante du bureau de direction, que la présidente de l'époque, Nancy Menagh, suggéra l'idée d'un bal de charité" La directrice avoue qu'au début personne ne pensait que ce concept deviendrait un événement aussi fructueux.

Le bal de charité organisé par Storefront est commandité par Echo Mines. Cette compagnie finance, et cela dès 1980, toutes les dépenses associées à l'organisation du bal, c'est-à-dire le repas, la publicité, l'orchestre (déplacement, frais d'hôtel, etc). "Cet événement est d'une certaine façon une bonne source de financement pour notre groupe. Et il nous a rendu plus visible aux yeux de la communauté. Toutefois, je n'aimerais pas croire que Storefront ne soit connu que pour le Bal de Charité car nous faisons beaucoup plus que cela" commente Mme Seaton.

Elle ajoute que cette levée de fonds bien spéciale ne profite pas qu'à l'agence. De petites associations telles Kids Unlimited et l'Association pour l'apprentissage chez les handicapés sont en charge de la décoration de la salle. Ils ont donc l'opportunité de partager les revenus récoltés et ainsi de mettre dans leur coffre des fonds trop souvent manquants. "Ils ont vraiment besoin de cet argent pour fonctionner durant l'année".

Mme Seaton, après plus de dix ans comme directrice de Storefront, voit à l'organisation de cette soirée pour la dernière fois. En effet, elle quittera son poste en mai. "La décennie a été excitante, un vrai défi. Toute agence comme la nôtre doit évoluer afin de rencontrer les besoins de la communauté. On ne peut refaire année après année les mêmes choses. Et je crois que Storefront a eu l'habileté de changer, de remplir les demandes de la communauté. Quand j'ai commencé à l'agence, nous n'étions qu'un centre administratif. On offrait des locaux pour des rencontres, des services de dactylo, de photocopies, etc. aux groupes travaillant plus particulièrement dans le domaine de la santé et de l'aide sociale. Avec le temps on nous a demandé de faire plus que cela. C'est ce qui vraiment a été le défi, d'accroître nos services dans le cadre d'un budget très limité".

C'est avec un certaine tristesse que Mme Seaton parle de son départ prochain. Mais, elle signale que tant qu'elle habitera Yellowknife son travail au sein d'organismes de charité se continuera. Malgré le chagrin du départ, la directrice parle avec enthousiasme de ce"dernier bal".

Soyez de la fête le 22 avril

La population de Yellowknife pourra encore cette année se joindre à elle le 22 avril pour une soirée de plaisir. Le thème pour 1989 est "Un bal masqué" et la directrice encourage tous les invités à "un peu d'imagination dans la fabrication de leur masque". Comme par le passé un repas, dont le menu reflète le thème (pour cette année celui-ci est français), un casino et deux groupes musicaux tiendront les 500 personnes (c'est le nombre de participants escomptés) occupées.

Les billets à 60$ chacun sont en vente à Storefront. Si vous êtes intéressés dépêchez-vous la tradition veut que ceux-ci se vendent comme des petits pains chauds.

Un échange étudiant entre Yellowknife et Lévis

À l'aventure dans une région inconnue: le Québec

Par Colette Langlois

Le 26 février dernier, 24 étudiants de l'école secondaire Sir John Franklin de Yellowknife, accompagnés de Jean Delisle et Janet Pennington embarquèrent dans un avion. C'est ainsi qu'ils s'envolent pour l'aventure dans une région inconnue et mystérieuse du Canada: le Québec. Ils faisaient partie d'un échange scolaire avec des élèves de la polyvalente de Lévis, une ville située sur le bord du fleuve St-Laurent, en face de la ville de Québec. Nous fûmes chaleureusement accueillis chez nos correspondants de Lévis.

Colette Langlois et son hôtesse

L'emploi du temps fut bien chargé. Arrivés le matin du 27, on nous laissa quelques heures de repos. Puis, on nous amena voir une pièce de théâtre racontant l'histoire de Lévis et dont nos hôtes furent les vedettes.

Le reste de la semaine inclut des visites à la mairie de Lévis, ainsi que la station de police, de pompiers et la maison d'Alphonse Desjardins, père des Caisses populaires. À Québec on visita le Musée de la civilisation, le Parc d'artillerie, l'Assemblée Nationale, le Château Frontenac, le Parc national historique du Port de Québec au XIXè siècle et, bien sûr il ne faut pas oublier les vestiaires du Colisée. D'autres sortis comprenaient une soirée dans une cabane à sucre, un tour du chantier naval Mil Davie et une partie de hockey au Colisée entre les Nordiques et les Canucks(ces derniers bien sûr remportèrent la victoire)

M. Borès, le professeur qui avec sa femme s'est chargé de l'organisation de la rencontre de Lévis en est très satisfait. C'est d'ailleurs la quatrième fois qu'il participe à de tels échanges. De plus il trouve que ceux-ci s'améliorent d'année en année. Il pense que ce qui a fait de cette année une réussite toute particulière, c'est que la plupart des participants étaient plus ou moins bilingues. Tous ont donc pu apprendre plus de choses en moins de temps.

Les étudiants de Lévis furent eux aussi contents de cette expérience. Ils s'y sont inscrits pour divers raisons: faire de nouvelles rencontres, d'un autre coin de pays ainsi que faire connaître leur province à quelqu'un d'autre et naturellement apprendre à mieux parler l'anglais. Ils ont hâte de rendre visite à leur compatriotes "bien cool". Ils imaginent une ville perdue dans le désert, un lieu de rassemblement où *règnent la neige, le froid et* l'ours polaire. Espérons ne pas trop les décevoir...

Quant à moi, ma visite fut une expérience sensationnelle au point de vue éducationnel, culturel et bien sûr social. C'est avec chagrin qu'on quitta nos nouveaux "chums" à l'aéroport. Depuis notre retour, le 6 mars dernier, on attend avec impatience leur arrivée. Ils seront ici du 19 au 26 mai.

Des taux de BPC tolérables, oui, mais mesurables...

Un autre aspect important des résultats de l'étude est que des espèces animales particulièrement touchées par des contaminants tels les ours polaires ne représentent qu'une fraction infime de la diète inuit. C'est d'ailleurs cette même diète qui soulève les inquiétudes des résidents de l'île Broughton et des membres de l'Assemblée législative.

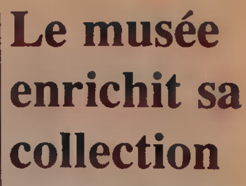
Les chercheurs impliqués dans le travail ont participé le 10 mars dernier à Yellowknife à une session d'information et de questions devant l'Assemblée. L'objectif primordial des informations transmises par les scientifiques sur leur rapport consistait à éclairer et aussi rassurer les résidents des T.N.-O. et leurs représentants élus. À ce propos, les auteurs du rapport ont lourdement insisté sur la question de l'alimentation des Inuit.

En effet, l'alimentation de la communauté testée est en grande partie à base de phoque, caribou, omble de l'arctique, narval et morse. Toutes ces espèces sont touchées d'une manière ou d'une autre par les contaminants. Ces derniers sont par la suite transmis aux individus qui consomment ces aliments. Toutefois cette diète demeure idéale. C'est-à-dire qu'elle contient dans tous ou au moins un des cinq aliments les protéines, gras, vitamines et minéraux nécessaires à une bonne santé tant pour les enfants que pour les personnes âgées. Selon, Mme Kuhnlein, les Inuit de la communauté exposeraient leur santé, et probablement aussi leur culture traditionnelle, à divers risques majeurs si leurs sources de nourriture changeaient afin de pallier au problème des contaminants.

Il est donc évident que la situation est sérieuse. Les produits polluants découverts chez la population ne sont pas d'origine locale. Ce qui les rend difficilement contrôlables. De plus, les BPC et les autres contaminants, quoiqu'à l'heure actuelle vu comme étant tolérables ■ plus acceptables qu'un changement de diète soulèvent un dilemme quasi sans réponse. À long terme que résultera-t-il de recherches semblables? Des taux plus inquiétants ou rassurants? De plus, ces mêmes niveaux considérés tolérables par le monde scientifique le seront-ils toujours dans dix ans? Un nombre infini de questions demeurent sans réponse. Les Inuit pour leur part doivent repartir à ■ chasse.

Quant aux problèmes des contaminants, les solutions qui s'y appliquent malheureusement sont encore entre les mains de plus d'un pays. Les contaminants en question proviennent en effet de partout dans l'hémisphère nord de la planète. Il est à espérer que tous ces intervenants agiront rapidement face à ce qui n'est pour l'instant que l'alarme. Les groupes aborigènes déjà inquiétés par les assauts sociaux sur leur culture ont maintenant un autre poids à porter.

Le message transmis par le groupe de recherche lors de leur passage à l'Assemblée est rassurant en comparaison aux rapports émanant de différents média du Sud. Toutefois les groupes aborigènes qui participaient à cette rencontre s'en sont retournés sans solution. Le statu quo est la seule mesure recommandée.



Le musée enrichit sa collection

Le Centre du Patrimoine septentrionale, musée Prince de Galles, a vu dans les derniers mois sa collection grandir. En effet le musée acquérait durant l'hiver 22 toiles du peintre A. Y. Jackson.

Cet artiste canadien était un membre renommé du Groupe des sept. Ce regroupement d'artiste de l■ région de Toronto avait révolutionné l'art canadien en dévoilant tout particulièrement la beauté sauvage du nord de l'Ontario. De ■ peinture pastorale, le groupe réveillait le Canada à un genre d'impressionnisme bien particulier. Le Groupe des sept, fondé en 1920, comprenait des peintres tels F. H. Varley, Lawren Harris et Arthur Lismer. L'acquis de tableaux d'un artiste aussi réputé est un atout certain pour le Centre du patrimoine.

A.Y. Jackson en plus d'avoir peint à travers le pays était souvent en visite dans l'ouest et le nord-ouest canadien. La plupart des tableaux qui sont maintenant exposés à Yellowknife étaient produits lors des séjours de l'artiste dans le Grand nord canadien. En effet, M. Jackson visitait régulièrement les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. C'est d'ailleurs lors de son passage à Yellowknife en 1949 qu'il peignait le site de la mine de Giant. Cette toile est la dernière acquisition du musée, amenant la collection à 23 tableaux de Jackson.

La compagnie Giant mines limited faisait le don de cette oeuvre au début de mars. Le ministre de la Culture ■ des Communications, M. Titus Allooloo, déclarait " Ceci donnera l'occasion à un nombre grandissant de Ténois d'admirer la vision toute particulière de la beauté du Nord qu'a peint A. Y. Jackson".

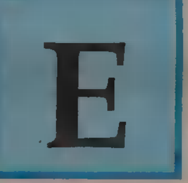
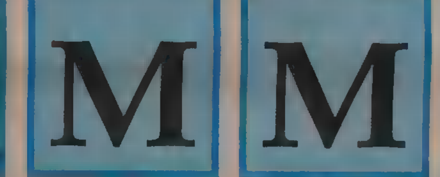
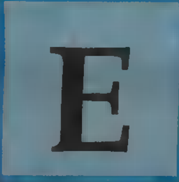
Pour les amateurs d'art une visite au Centre du Patrimoine s'impose donc maintenant pour plus d'une raison, mais bien pour vingt-trois.



Hourrah pour les vacances de Paques et le printemps....

Édition spéciale
MARS 1989

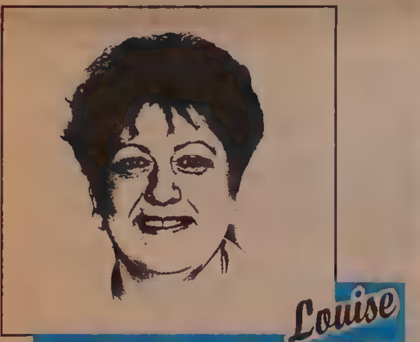
CAHIER DES FEMMES

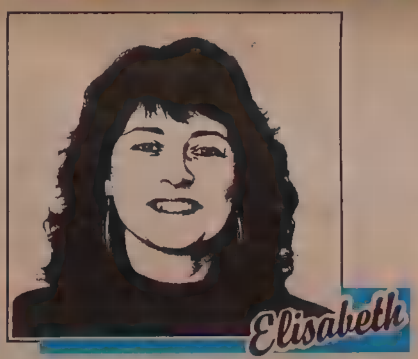




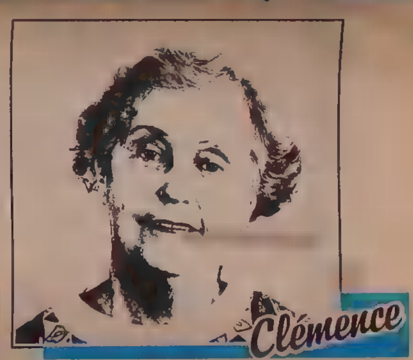




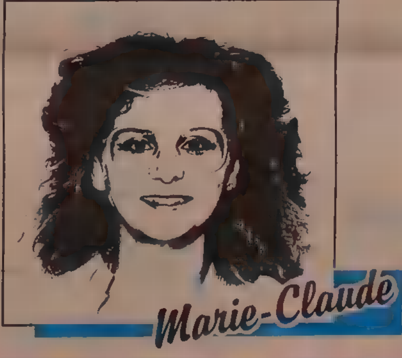


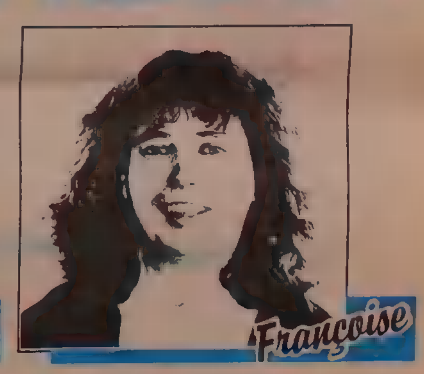






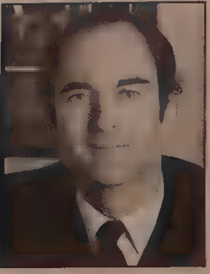






Ce supplément tiré à 600,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la presse francophone hors Québec (APFhQ). Inséré dans les journaux suivants : [illegible] Quotidien du Saguenay (Chicoutimi), La Presse (Montréal), Le Soleil (Québec), Le Droit (Ottawa), La Tribune (Sherbrooke), Le Nouvelliste (Trois-Rivières), La Voix Acadienne (Summerside, I. P. E.) Le Courrier (Yarmouth, N. E.), L'Express du Sud-est (Moncton), [illegible] Moniteur (Shédiac), Pro Kent (Richibucto), Le Voilier (Caraquet), [illegible] Madawaska (Edmunston), Le Carillon (Hawkesbury), L'Édition Prescott-Russell (Rockland), Le Rempart (Windsor), Le Voyageur (Sudbury), Le Nord (Hearst), le 8 mars - Le Journal de Cornwall, L'Eau Vive (Régina), [illegible] 9 mars - La Liberté (Saint Boniface), Le Franco-Albertain (Edmonton), [illegible] Soleil (Vancouver), [illegible] 10 mars - La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls), [illegible] 15 mars - [illegible] Goût de Vivre (Penetanguishene), le [illegible] mars - Le Nouvel Ontarien (Sudbury), L'Aurore Boréale (Whitehorse), l'Aquilon (Yellowknife), Le Gaboteur (Terre-Neuve), [illegible] 17 mars.





8 mars

Le 8 mars, bien sûr... ou peut-être le 3 mai 1908 bien sûr ou 1909 ou 1910...

Origine américaine, européenne, russe, international-socialiste.

Une grève ?, un colloque ?, une conférence ?

Saura-t-on jamais ? Il a fallu qu'une suédoise pose la question à Renée Côté pour que cette dernière décide de trouver la réponse. Ce qui ressort de sa recherche publiée en 1984, c'est que la raison officielle, à savoir une grève historique opposant les travailleuses du textile à la police un dimanche 8 mars 1908 dans le Lower East Side de New York, n'est qu'un mythe. Il n'y a pas eu de grève le 8 mars 1908. La seule recherche historique et exhaustive sur le sujet prouve que la première Journée de la femme a eu lieu le dimanche 3 mai 1908 à Chicago – rencontre organisée par la section féminine du Parti socialiste de Chicago – la journée aurait été consacrée à la cause des ouvrières qui luttaient entre autres pour le droit de vote.

Un deuxième «Women's Day» est organisé le 28 février 1909, cette fois à New-York ; c'est officiel, national et organisé par le comité national de la femme du parti socialiste américain. Les femmes se sont rencontrées pour exiger le droit de vote et l'abolition de leur esclavage sexuel. Puis le 27 février 1910, le Women's Day américain est devenu un événement identifié nettement au mouvement socialiste. Il est simultanément fêté à New-York, Chicago, Portland et San Francisco. Le thème : le droit de vote, l'indépendance économique et l'égalité complète.

C'est à ce moment de l'histoire de la Journée internationale des Femmes qu'une grève de femmes entre dans ■ portrait. Il s'agit de la grève de 20,000 chemisières de New-York qui a commencé le 22 novembre 1909 pour se terminer le 15 février, 12 jours avant les célébrations du «Women's Day». Trois mille d'entre elles se sont donc rassemblées au Carnegie Hall de New-York le jour du Women's Day. Cette grève a été synonyme d'arrestions massives, de brutalité policière et de répression. Ce fut une lutte des féministes de l'époque.

Plus tard, en cette même année 1910, en juillet à Chicago, le Parti socialiste américain recommande «que les délégués au Congrès international aient le mandat de proposer le dernier dimanche de février comme Journée internationale de la Femme».

Pendant ce temps en Europe...

Un mois plus tard, en août 1910, à la conférence internationale des femmes de Copenhague, Clara Zetkin, féministe allemande très engagée, propose une résolution afin que soit organisée une journée spéciale des femmes dans le but premier de promouvoir le droit de vote des femmes. C'est le 19 mars 1911, qu'elle fut célébrée.

En Russie, on célébra l'événement le 3 mars 1913, journée qui s'est soldée par des interventions de la police tsarienne, des arrestions, des brutalités et l'emprisonnement de plusieurs. Un an plus tard, les organisatrices de la Journée internationale des Femmes sont mises en prison ; il n'y a pas eu de célébration.

En France, la première fut le 9 mars 1914.

Enfin, ■ 8 mars démystifié

La première journée internationale des femmes aurait été célébrée un 8 mars, en 1914, en Allemagne. C'était un dimanche. Pas de raison particulière pour cette date, sinon que le mois de mars avait été pacifique en révoltes prolétariennes et qu'on avait l'habitude de fêter le dimanche.

C'est à la deuxième conférence internationale des femmes communistes, à Moscou, en 1921, que le 8 mars est proposé comme date officielle de la Journée internationale des femmes. La proposition était faite par Alexandra Kollontaï, une militante politique de carrière et seule femme du gouvernement Lénine en 1917.

C'est donc en ce 8 mars 1989, la 68e fois que les femmes du monde s'unissent pour relever leurs causes communes.

Thérèse Boutin

L'Édition spéciale «Femmes 89» est une initiative de l'Association de la presse francophone hors Québec réalisée avec la collaboration amicale de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et le Réseau national Action Éducation Femmes.

Coordination de la publication
Luce St-Pierre

Publicité
Agence OPSCOM
(613) 234-6735

Rédactrice en chef
Thérèse Boutin

Journalistes
Marie Élizabeth Brunet
Danielle Coulombe
Lily Fortin
Claire Lanteigne Frigault
Josée Gauthier
Andrée Germain
Rosine Kealy
Guylaine Lévesque
Gilberte Proteau
Christinae Rabier
France Tremblay

Composition et Montage
Les Illustrateurs de l'Outaouais

Imprimerie
Qualimax Inc.

Photographie et concept visuel
Guy-Marc Dumais

Éditeur
APFhQ
Wilfred Roussel, directeur général
325, rue Dalhousie, pièce 900
Ottawa, Ontario
K1N 7G2

Nous tenons à remercier le Programme de Promotion de la Femme et le Programme aux Langues Officielles du Secrétariat d'État du Canada pour leur généreuse contribution dans la réalisation de cette édition spéciale.

***Les opinions émises dans ce cahier ne réflètent pas nécessairement la position du Programme de Promotion de la Femme.**

Éditorial

En cette journée internationale de la femme, nous sommes en droit de nous demander si à l'aube du XXIe siècle nos aspirations personnelles et nos revendications de groupe sont exaucées ou sur le point de l'être. Notre vigilance porte-t-elle fruit ? Nos recherches et notre travail nous permettent -ils de vivre dans un environnement plus sain ? Est-ce que les médias écrits et électroniques véhiculent une information réelle et équitable sur les dossiers qui intéressent davantage les femmes ?

Ce cahier spécial de la femme se veut à la fois une mise à jour et une réflexion sur les principales préoccupations des Canadiennes qu'elles soient dans les Territoires du Nord Ouest, au Labrador, en Ontario ou au Québec. Fondamentalement, les questions et les besoins sont les mêmes mais puisque tout est relatif il faut voir que dans certains milieux les femmes sont aux prises avec un premier projet de regroupement alors qu'ailleurs on se prépare pour des États Généraux. Certaines personnes auraient sûrement envie de dire que les femmes d'une province sont «en retard» ou «20 ans en arrière» dans leur cheminement par rapport aux autres. Une telle conclusion est faussée dès le départ car s'il est une chose que le fédéralisme canadien nous a apprise c'est que chaque province ou territoire doit survivre indépendemment des autres, et que les comparaisons aboutissent à des déchirements ; de plus, la réalité géographique, démographique et linguistique fait en sorte que chaque partie du pays a une composante sociale qui lui est propre et qui par le fait même ne peut être comparée à une autre. Par exemple, nulle part au pays ne retrouve-t-on l'homogénéité linguistique du Québec, tout comme le va et vient des résidents et résidentes de la Terre Neuve ou des Territoires est spécifique à ces deux extrémités du pays.

Faut-il voir aussi que nos médias locaux ou nationaux ne sont pas toujours une réflexion exacte de qui nous sommes surtout celles d'entre nous qui vivons à l'extérieur du Québec. Pas de quotidien de langue française à l'ouest d'Ottawa, pas de programmation régionale de Radio Canada à Terre Neuve, et une seule revue féministe publiée à l'intention des femmes francophones vivant à l'extérieur du Québec ; et si les «Dames de Coeur» soulèvent les problèmes cruciaux des femmes, je les verrais mal tenter de véhiculer leurs messages en partant pour la pêche au lever du jour ou en montant à bord d'une gigantesque moissoneuse – en troquant leurs talons hauts et leurs serviettes en cuir pour des bottes de caoutchouc et un chapeau dur !

Tout ça pour dire que ce n'est pas seulement à Ottawa, Vancouver, Toronto et Montréal que les femmes travaillent à faire avancer les dossiers prioritaires des femmes : équité d'emploi et de salaire, garderies, avortement, libre-échange ; l'éducation, la violence au foyer, la mise au point de l'action commune des femmes, ça préoccuppe aussi les femmes d'Edmonton, de Sudbury et de Port au Port.

C'est ainsi que dans les Territoires on travaille à jeter les bases d'un premier regroupement des franco-tennoises, qu'en Ontario les femmes viennent de mettre sur pied un réseau de garderies francophones, qu'au Nouveau Brunswick une femme est nommée vice première ministre, qu'au Québec les femmes se retrouveront et se fêteront dans le cadre des États Généraux, pendant qu'à Terre Neuve les problèmes de chômage et d'accès à l'éducation freinent l'évolution d'autres dossiers féministes. Entre-temps, on constate que l'accès à l'éducation supérieure est encore une grande aventure pour les femmes, que le libre-échange continue de susciter des arguments contradictoires dans sa perspective féminine et qu'à l'extérieur du Québec les femmes doivent davantage concilier leur engagement par rapport à la francophonie et à la condition féminine.

L'autonomie des femmes c'est pour demain. Tout est en place surtout la volonté des premières concernées.

Thérèse Boutin

Militer un jour... militer toujours...?

Quinze ans après l'année internationale de la femme, cinquante ans après le droit de vote aux femmes du Québec, 70 ans après la victoire des suffragettes canadiennes, on est en droit de se demander pourquoi encore militer, pourquoi encore se regrouper dans des organismes féministes, pourquoi toujours lutter...

La réponse est simple. Les femmes elles-mêmes sentent le besoin individuel et collectif de travailler ensemble d'une part, et d'autre part, la parité avec les hommes n'est pas encore chose faite, qu'on parle de salaire, d'autonomie, de respect, d'accès ou de représentativité politique.

Sur le plan individuel, plusieurs femmes ont encore besoin de briser l'isolement soit parce que géographiquement elles sont loin des centres d'action et de décisions, soit tout simplement qu'elles sont au foyer ou dans un milieu de travail où elles se sentent confinées et éprouvent le besoin de sortir et faire autre chose. Pour d'autres, c'est l'occasion de partager, d'échanger, de s'ouvrir. Le regroupement donne à toute individue l'occasion de poursuivre sa réflexion et par conséquent de se conscientiser davantage par rapport à elle-même et par rapport aux autres, tout en expérimentant des nouvelles façons de penser, de créer et d'agir. De plus, chacune peut mettre à profit ses qualités et ses habiletés de femme pour développer des nouveaux modèles, discours et comportements. Au sein d'un groupe, elle retrouve un appui important pour sa démarche.

Cet appui est ce qui fait la force du collectif. Car si une femme en tant qu'individue peut apporter beaucoup au groupe et en retirer de nombreux avantages, c'est la force de la collectivité qui fait avancer les dossiers. Car le regroupement augmente la visibilité et ainsi contribue à mieux faire connaître les besoins et les intérêts des femmes ; il permet d'avoir plus de pouvoir pour revendiquer l'essentiel comme par exemple l'autonomie, l'égalité ; il constitue une force pour exiger des programmes et des services pour répondre aux besoins de toutes les femmes ; enfin, il permet d'exercer une influence sur la prise de décision gouvernementale.

Le collectif apprend aux femmes à travailler de façon concertée et leur assure une présence et une voix dans tous les dossiers d'actualité qui ont des répercussions sur leur vie de femme et sur celle de leurs enfants. C'est à la fois pourvoir à son présent et garantir son avenir.

La grande force de la collectivité est la complicité et la complémentarité qui se développe entre les femmes, ce qui permet à chacune de s'afficher et de s'affirmer plutôt que de rester la majorité silencieuse.

Si le regroupement apporte satisfaction tant sur le plan individuel que collectif, pourquoi toujours lutter ? Parce que nous sommes les mieux placées pour identifier nos besoins et y répondre. Parce que nous ne sommes pas au pouvoir ce qui fait que nous devons constamment formuler et reformuler nos demandes et être très vigilantes pour voir à ce que suite soit donnée aux revendications. La lutte nous permet d'être davantage présentes sur la scène politique là où se prennent les décisions.

Femmes, nous sommes en grande partie les véhicules des valeurs humaines ; c'est nous en majorité qui passons le meilleur de nos journées avec nos enfants ou encore qui oeuvront dans des domaines où les enfants font leur apprentissage de la vie; et en tant que tel nous devons redoubler de prudence. Nous devons faire en sorte que ceux et celles qui sont à nos législatures fédérale et provinciales cessent d'avoir des intérêts politiques compartimentés et individualistes en faveur d'une grande globalisation.

Les femmes ont déjà laissé tomber nombre de frontières : elles combattent pour un meilleur environnement, pour la démocratie, pour la paix en sachant très bien que ce qu'elles font pour le bien de l'humanité elles le font pour leur plus grand épanouissement.

Thérèse Boutin et Nicol G. Vinette

La pleine égalité pour 1990

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) rendait public en décembre dernier son rapport annuel 1987—1988. Le Conseil profitait de l'occasion pour demander au gouvernement fédéral de prendre les moyens pour que les femmes puissent atteindre la pleine égalité dans les domaines économiques, sociaux et juridiques d'ici à 1990.

Le CCCSF a émis des recommandations spécifiques par rapport à certains dossiers chauds de l'actualité tels que la violence conjugale, les services de garde, le logement et l'hygiène de la reproduction. Ses membres ont étudié un total de treize thèmes d'importance pour les femmes et leurs familles.

La violence conjugale

Les statistiques démontrent qu'à chaque année un million de Canadiennes sont agressées physiquement et sexuellement dans leur foyer. Les victimes subissent également des mauvais traitements d'ordre émotif et psychologique. Leur situation financière laisse à désirer dans bien des cas.

Il existe présentement une pénurie de maisons de transition pour femmes battues et leurs enfants. Le Conseil consultatif propose de créer des programmes spéciaux d'aide aux familles dont les enfants sont perturbés et qui requièrent les soins de spécialistes. Il exige également que des mesures soient prises pour rendre les maisons d'accueil plus accessibles aux femmes isolées à cause de facteurs tels que la distance, la langue ou un handicap.

Logement

Le manque de logements à coûts modiques pour les femmes chef de famille est un problème toujours aussi aiguë. Ce type de locataires, tout comme les femmes du troisième âge, consacrent près de [redacted] % de leurs revenus pour se loger. Les femmes handicapées, les veuves, les victimes de violence conjugale, les sans abri et les femmes divorcées vivent toutes les mêmes contraintes dans ce secteur.

Service de garde

Près de deux millions d'enfants d'âge pré-scolaire au Canada ont besoin de services de garde. Actuellement, le gouvernement ne dispose que de 244,000 places en garderie, ce qui ne suffit pas à la demande sans cesse grandissante. Le CCCSF recommande également la création de programmes de garde pour répondre aux besoins particuliers des résidentes de milieux ruraux, des immigrantes et des familles autochtones.

(Voir l'article "Les garderies franco-ontariennes... un enfantement difficile.")

Hygiène de la reproduction

Le Conseil définit la liberté de reproduction comme étant, avant tout, une question d'égalité. Il estime que les femmes conçoivent, portent et élèvent leurs enfants dans des conditions inégales dans notre société. L'organisme presse le fédéral de mettre à la disposition des femmes, partout au Canada, des services d'hygiène de la reproduction qui comprennent des renseignements sur la planification familiale, les méthodes contraceptives, l'éducation sexuelle et l'avortement. Le CCCSF propose que ces services soient couverts par les régimes provinciaux d'assurance-maladie.

Au cours de l'année qui vient, le CCCSF entend poursuivre son mandat qui est de conseiller le gouvernement fédéral en matière de condition féminine et de renseigner le public sur les dossiers qui touchent de près les femmes. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme existe depuis quinze ans.

Andrée Germain et Guylaine Levesque

LOUISE
Mère de famille et administratrice d'une ferme avicole. Partenaire dans cette entreprise depuis 15 ans, elle a fondé un programme de formation en entrepreneurship pour les femmes de sa localité.



Le Jeu de l'égalité

S'il y a une preuve que les statistiques peuvent être interprétées de mille et une façons, ce livre-document de Nicole Morgan en est une. Analyse quantitative et historique du mouvement de la main d'oeuvre féminine dans la fonction publique fédérale, ce livre revoit dans une nouvelle perspective les statistiques des rapports annuels de la Commission du service civil (devenue la Commission de la fonction publique) depuis 1908 jusqu'à 1987. Elle a de plus interviewé 52 fonctionnaires.

Après avoir constaté dans un premier temps que si, en 1987, les femmes représentaient 42,4 % des effectifs permanents de la fonction publique fédérale, et que dans un deuxième temps, elles ne représentaient que 6,7 % (223) de la gestion supérieure alors qu'elles constituaient 82,8 % (55 825) de la catégorie soutien administratif, l'auteure propose "un point de vue complémentaire qui permettra de mieux comprendre à quel point le cheminement des femmes au sein de la bureaucratie est complexe, qu'il évolue en dents de scie et qu'il se paie parfois chèrement" (page 1). C'est ainsi qu'elle constate que 83,9 % des femmes contre 54,7 % des hommes ont un salaire inférieur à 35 000 dollars.

C'est à partir de trois hypothèses de base soutenues tout au long du document par des témoignages et des statistiques que Nicole Morgan en arrive à la conclusion que le progrès des femmes dans la fonction publique fédérale n'est pas sans équivoque.

Hypothèse #1 :

Abandonner trois éléments de base à savoir 1) l'explication du phénomène de ce qui manque aux femmes pour être égales doit être remplacée par une compréhension du mouvement de résistance chez les hommes; 2) laisser de côté tout schéma et toutes statistiques qui tentent de prouver que les femmes ont gravi petit à petit les échelons; 3) discarter "l'idée simpliste" que la gent féminine à l'intérieur de la fonction publique forme un groupe uni.

Hypothèse #2 :

La bureaucratie fédérale est une sous-culture qui affecte directement ceux et celles qui la subissent de l'intérieur.

Hypothèse #3 :

A salaire égal tous les emplois ne sont pas égaux; des éléments autres que l'argent servent à déterminer les rapports de prix entre hommes et femmes à un même niveau.

Dans la première partie, l'auteure relate ce qu'elle appelle l'histoire ancienne, de la formation de la Commission du service civil jusqu'au début de la Deuxième Guerre. La fonction publique avait été pensée par et pour des hommes mais les salaires offerts étaient tellement bas, que les femmes se mirent à accepter des emplois que les hommes ne voulaient pas. Les gestionnaires de l'époque s'étant en quelque sorte fait prendre à leur propre piège décidèrent donc de mettre les choses au clair :

"il est un grand nombre de fonctions dans les grades élevés qui ne sauraient être remplies par des femmes. Il y en a d'autres où les femmes ne pourraient être admises comme celles qui leur donneraient la direction et le contrôle d'une quantité considérable d'hommes : c'est peut-être un préjugé mais il faut en tenir compte" (Rapport Annuel de 1908, cité page 5)
■
"... il est impossible d'admettre que le travail relevant des ministères puisse être accompli par un personnel uniquement féminin (Commission royale sur le service civil, 1908, cité page 6)
enfin,
"les femmes mariées ne pouvaient être employées que si elles étaient tenues de subvenir à leurs besoins ou encore elles pouvaient être nommées à titre temporaire lorsqu'il ne se présentait pas un nombre suffisant de candidats compétents réunissant les autres qualités" (cité page 6).

Puis, lorsque les hommes partirent pour la guerre, les femmes furent embauchées à nouveau et pendant les années 1930 à 1945, constituaient environ 30 % des nominations à la Commission. Or, les anciens combattants revinrent au pays et le gouvernement les embaucha en masse à ce point où l'auteure parle d'une "sous-culture paramilitaire" au sein de la fonction publique.

Il y eu même un Arrêté en Conseil en 1931 qui disait que les femmes mariées devaient être renvoyées et remplacées par des anciens combattants.

La deuxième partie du livre de Nicole Morgan couvre la période des années soixante, époque où le Parlement mandata la Sénatrice Florence Bird de "faire enquête et rapport sur le statut des femmes au Canada et de présenter des recommandations quant aux mesures pouvant être adoptées par le gouvernement fédéral afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne."

Il y eut aussi au cours de cette décennie une nouvelle loi sur la Fonction Publique et la Loi sur les Langues officielles qui allaient chacune à leur manière chambarder la bureaucratie fédérale. Par ailleurs il y eut expansion frénétique de la fonction publique et, la bilinguisation aidant, un grand nombre de femmes entrèrent dans les postes de cadre en tant que préposées à l'enseignement des langues. Si les statistiques de la Fonction publique indiquent qu'en 1967, 17,7 % des femmes détenaient des postes de cadres, une analyse de l'auteure révèle que 5,2 % d'entre elles travaillaient dans les hôpitaux, 11 % faisaient partie de l'administration bureaucratique et 1,5 % étaient des professionnelles (diététiciennes, économistes, ménagères, professeures, bibliothécaires et travailleuses sociales (p. 15).

Si à cette époque il n'était pas rare d'entendre des commentaires tels "on ne peut pas être une vraie femme et être haute fonctionnaire", une étude de 1973 révèle que de fait parmi les rares femmes à avoir accéder aux postes de cadre supérieur, 61 % étaient célibataires, 86 % n'avaient aucune personne à charge et 92,4 % avaient plus de 40 ans (page 16). Somme toute, elles n'étaient pas considérées comme "vraies" par les mandarins qui les avaient embauchées.

Le dépôt du rapport de la Sénatrice Bird en 1970 allait changer bien des choses, mais surtout, de l'avis de l'auteure, "les *femmes dans la fonction publique n'étaient* plus main-d'oeuvre; elles étaient devenues un enjeu politique." (p. 21)

Puis l'auteure aborde ce qu'elle appelle l'époque de la tolérance, le début des années 70 en citant un cadre supérieur masculin de 59 ans : "Mais il n'y a pas de problème de femmes. Il n'y en a jamais eu. Tout cela est de l'invention. Moi, madame, si je vois une femme compétente, je l'embauche" (p. 23).

Selon l'auteure, les femmes n'ont jamais eu le poids politique des Anciens combattants ou encore des francophones qui leur aurait assuré une représentation plus équitable, et ce, pour trois raisons selon elle : d'abord parce que les femmes n'ont jamais été réunies autour d'une cause commune (par exemple de faire la guerre ensemble); deuxièmement parce qu'au fil des années les femmes ont en général voté pour le gouvernement en place plutôt que selon leur sexe ou leur appartenance à un groupe et enfin, les politiciens en forte majorité des hommes n'ont pas l'habitude de prêcher par l'exemple.

La première directive du gouvernement visant la promotion et l'avancement des femmes à des postes intermédiaires fut émise par le Cabinet en 1972 : mais selon l'auteure, elle était tellement vague que l'appareil bureaucratique en général usa de toutes les techniques à sa disposition pour la contourner. Cependant, grâce d'une part à l'expansion économique et démographique du pays ■ d'autre part à des groupes réformateurs à l'intérieur de la Fonction publique, il y eut dans les années 70 un effort réel de recruter des femmes en administration - tellement que le taux de croissance des femmes doubla celui des hommes (page 25).

Toujours selon Nicole Morgan, la résistance au changement était omniprésente et tous les moyens étaient bons pour freiner l'évolution. L'auteure les regroupe en six catégories. La première c'est la lenteur du processus, un moyen classique dont le meilleur exemple soumis par l'auteure est la directive du Conseil du Trésor présentée en 1972 ■ qui demandait à quiconque de "réfléchir" sur les garderies et le travail à temps partiel; 17 ans plus tard la réflexion n'a toujours pas abouti. La deuxième technique est l'indifférence ou la négation, c'est-à-dire que les gestionnaires avaient d'autres préoccupations plus "sérieuses" par exemple la dotation de personnel francophone ou encore ils nommaient une femme et étaient convaincus d'avoir fait leur devoir pour l'éternité. A des niveaux hiérarchiques plus bas la résistance insistait à ne rien faire. La quatrième technique et probablement une des plus scandaleuses fut la manipulation des processus de dotation : d'abord les nominations temporaires et indéterminées - en 1976, 33 % des postes temporaires et 49 % des postes *indéterminés étaient comblés par des* femmes. La deuxième barrière : les femmes n'obtenaient pas les postes de gestion. Par exemple, en 1976, 38 % des diplômés universitaires au Canada étaient des femmes, 29 % des candidatures, des recrues universitaires étaient féminines, sur les 119 femmes embauchées, 22 avaient un PhD, 36 une maîtrise et 27 un B.A. et en dépit de tout ça, seulement 89 femmes comparé à 4 140 hommes détenaient des postes des catégories SM et EX-4-5 (haute gestion); cette même année 13 hommes de moins de 30 ans ont été embauchés directement au plus haut niveau (EX-4 et EX-5). De plus, certaines pratiques discriminatoires faisaient en sorte que des femmes étaient promues à un poste dit intérimaire et ne pouvaient plus bouger, les postes étaient reclassifiés ou annulés. La cinquième technique au tableau de la résistance était la neutralisation, c'est-à-dire de cantonner les femmes dans des divisions sans pouvoir ou encore de retirer tous les pouvoirs à un poste s'il était occupé par une femme. Selon l'auteure, il y aurait même eu du sabotage, soit la promotion de la moins capable des candidates pour cultiver un sentiment d'anti-action positive. Enfin, la dernière technique en est une d'intimidation dans laquelle l'auteure regroupe l'ostracisme et l'isolement des femmes, la punition, l'intimidation physique, la formation de clan, la rumeur, l'intimidation intellectuelle et le harcèlement sexuel.

Puis vint l'ère de la défensive vers la fin des années 70 lorsque Jean Chrétien alors président du Conseil du Trésor demanda "que la représentation des hommes et des femmes corresponde à la proportion des personnes intéressées ■ qualifiées des deux sexes" et ce à tous les niveaux et dans tous les ministères (page 41). Selon l'auteure, c'est à partir de ce moment que commença la vraie bataille du pouvoir et que la résistance se tranforma en défensive : d'abord un barrage d'idées, des excuses, puis plus important encore "l'interprétation statistique des progrès féminins" (page 43). Un procédé trompeur de souligner l'auteure parce que d'abord on mêle les pommes et les oranges - par exemple on entre dans la catégorie "scientifique et professionnelle les ES (économistes, sociologues, statisticien-ne-s) dont les possibilités d'avancement sont réelles et qui est composé à 85,8 % d'hommes, ainsi que les bibliothécaires dont les possibilités de carrière sont plus limitées et qui sont à 66,2 % des femmes. Trompeur aussi parce que la généralisation par catégorie de cadres ne tient pas compte des niveaux; par exemple dans les catégories de gestion intérimaire (PM et AS) la population féminine s'est accrue à un rythme quatre fois supérieur à celui des hommes; or l'étude de l'auteure révèle qu'en moyenne 80 % des femmes se sont retrouvées aux premiers échelons alors que les hommes étaient en bas de l'échelle dans une proportion d'environ 45 %! (page 45).

Aujourd'hui, le partage semble être sur la voie de l'équité. Les femmes sont près d'obtenir la parité numérique représentant en 1987, 42,4 % des effectifs de la fonction publique. En 1985, il y avait trois fois plus de femmes cadres qu'en 1976 - cet effort est tellement récent que 38,9 % d'entre elles ont moins de 40 ans alors que chez leurs collègues masculins cette proportion est de 15,1 %.

Mais, selon l'auteure il reste des distortions importantes : dans la Région de la Capitale Nationale, en 1987, seul 1,1 % des femmes étaient à un niveau de direction, 2,4 % à des niveaux supérieurs et 13,7 à des niveaux intermédiaires (bien que ce soit deux fois plus qu'en 1976). Mais si on regarde du côté des hommes, ces derniers ont aussi grimpé les échelons de manière tout aussi remarquable.

Nicole Morgan termine son analyse en posant deux questions, la première : va-t-on vers une "fonction publique féminisée où les niveaux non cadres appartiendront aux femmes alors que les niveaux cadres seront partagés entre hommes et femmes, suivant une loi compliquée où les hommes auront toujours une coudée d'avance"; la deuxième : s'agit-il d'un progrès? Que signifie le progrès de certaines femmes si le bas de l'échelle reste toujours le lot des femmes?" (page 57). Elle en conclut que ce sont les tribunaux aux termes de l'Article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui auront "à trancher les déséquilibres en matière d'embauche, de perfectionnement professionnel, de promotion et de pouvoir." Entre temps, de dire l'auteure, "l'égalité des chances et de l'avancement demeurera un voeu pieux tant que les employeurs n'assumeront pas la responsabilité qui leur revient d'instaurer des mesures dynamiques de redressement." (page 67)

Thérèse Boutin



JOHANNA
Johanna, opératrice en traitement de textes, fait partie du 42.4% des effectifs féminins de la fonction publique fédérale. Elle se réjouit de la progression du nombre de femmes cadres au sein du gouvernement.

• *« Femmes en Tête, Femmes en Fête »*

Les États généraux des femmes du Québec

Elles s'appelaient Thérèse, Idola ou Marie et militaient avec acharnement pour le droit de vote des Québécoises. Elles se nomment Hélène, Aoura ou Marie et exigent inlassablement plus de maisons d'hébergement, l'égalité en emploi et la participation des femmes aux décisions politiques et économiques. Sous les feux de la rampe ou dans l'ombre des coulisses, les véritables actrices du féminisme québécois n'ont jamais fait relâche depuis le mémorable 25 avril 1940.



Le groupe organisateur des États généraux du Québec prévu pour 1990 ; des représentantes provenant des quatre coins du Québec.

Rendre à Césarine ce qui appartient à Césarine...

A un an du cinquantenaire de l'obtention du droit de vote des Québécoises, un projet d'envergure poursuit sa petite bonne femme de chemin. Sous le grand thème "Femmes en Tête", les Etats généraux des femmes du Québec veulent d'abord évaluer le travail accompli depuis l'époque des suffragettes. De là, les Québécoises pourront mieux identifier les perspectives d'avenir et orienter les actions nécessaires. Responsable de la régionalisation et de l'animation de l'événement, Marie-Claude Desjardins en parle avec enthousiasme : "Femmes en Tête, c'est un pont entre les générations, un point de ralliement et une réflexion sociale sur le féminisme."

Tracer le "bilan de l'évolution de la situation des femmes au Québec" et celui "des actions des groupes depuis leur création" annonce la documentation de Femmes en Tête. Voilà bien ce qui le distingue fièrement de feu "Décisions 85", projet gouvernemental à l'issue de la décennie de la Femme. Le bilan alors effectué n'a principalement couvert que les changements législatifs survenus depuis l'Année internationale de la Femme, en 1975. Résultat : les groupes de femmes sont sortis meurtris de la "consultation" bureaucratique. Mues par l'importance de reprendre l'initiative de leurs relations avec l'Etat, bon nombre d'associations ont vite opté pour plus de concertation, de solidarité et de visibilité.

C'est ainsi qu'à l'Assemblée annuelle de Relais-Femmes, en mai 86, certaines d'entre elles décidaient d'"explorer les possibilités de tenir des Etats généraux du féminisme." Avec l'allure d'un bilan des changements de mentalités, cette fois, Femmes en Tête prenait forme peu à peu.

"Puis, le lien avec le 50e anniversaire du droit de vote est vite devenu un contexte intéressant à exploiter, un prétexte sensationnel pour laisser libre cours à la perception même des groupes de femmes du Québec", précise Marie-Claude Desjardins. Et elle enchaîne : "Femmes en Tête doit ressembler à ces Québécoises qui prennent le temps de se retrouver, de se parler et qui abordent les problèmes sous l'angle du quotidien, plus terre à terre, moins grande pensée philosophique. Ce que les femmes vivent à la base, voilà ce qui motive leurs actions."

D'hier à aujourd'hui se battre pour le droit de fêter

A l'instar des suffragettes de 1940, les féministes de 1989 ont à affronter des obstacles de taille dont l'essoufflement des groupes de femmes et le financement. Evalués globalement à 3,5 millions de dollars, les Etats généraux des femmes du Québec lorgnent du côté des deux paliers de gouvernement ainsi que du secteur privé pour ce qui est de l'aide financière. Comble d'ironie, l'histoire semble ici se répéter. Tout comme Ottawa a accordé le droit de vote aux femmes vingt-deux ans plus tôt que Québec, il a aussi plus vite délié les cordons de sa bourse que son homologue provincial. "Si les Québécoises ont dû jadis se battre pour obtenir le droit de vote, devront-elles aussi, 50 ans plus tard, se battre pour le droit de fêter?", demande la coordonnatrice de Femmes en Tête, Johanne Chouinard. Pour les organisatrices des Etats généraux, la dernière et non la moindre des difficultés concerne le respect de la structure démocratique régionalisée liée au projet. "Nous les femmes, on se promène dans la vie avec un idéal de processus démocratique et collectif où chacune a sa place", raconte Marie-Claude Desjardins. "On ne peut évidemment faire de tournée de consultation à chaque semaine; il faut donc prendre certaines décisions en groupe plus restreint. Sans être une contrainte pour autant, la fidélité au processus démocratique est un véritable défi à relever."

De tout pour toutes

Toutes les Québécoises, militantes de toujours ou relève de demain, sauront trouver leur compte à Femmes en Tête. "Ce ne sont pas que les femmes qui sont debout sur les barricades qui mènent la bataille, mais aussi toutes les autres qui sont moins visibles. C'est ce qui fait la force du féminisme", rappelle la responsable de la régionalisation de l'événement. C'est ce qui l'a une fois de plus impresssionnée lors de la tournée printanière de 88, étape qui a ravivé l'enthousiasme et la solidarité des groupes de femmes. Alimentés d'un grand nombre de bénévoles, des comités régionaux et nationaux se sont par la suite mis sur pied et ont donné lieu, à l'automne, à la première Assemblée générale des Etats généraux. Dans le but de faciliter le bilan des cinquante dernières années, la grille *"Et si on se racontait le féminisme..." circule actuellement à plus de 1 500 exemplaires.* Une fois colligées, les données serviront de "mosaïques du féminisme québécois" lors des rencontres régionales et provinciale vouées, au printemps prochain, à dégager les perspectives d'action. Femmes en Tête se soldera finalement, le 25 avril 1990, par les "50 heures du féminisme" où des milliers de femmes seront invitées à célébrer, à Montréal, le 50e anniversaire historique. Au programme des activités, l'on prévoit déjà une comédie musicale offerte au grand public. D'ici là, une campagne d'information rejoindra justement la population afin de la sensibiliser aux gains obtenus par les femmes depuis un demi-siècle.

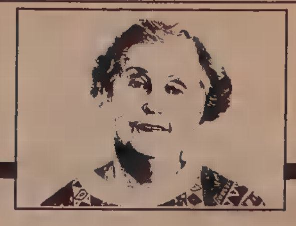
Sans frontières

Moment privilégié de réflexion, Femmes en Tête veut répondre à la grande question : "Qu'est-ce que le féminisme a changé dans la vie et dans l'identité sociale et culturelle des femmes depuis 50 ans?" Comme le souligne Johanne Chouinard, "les Québécoises ont joué un rôle moteur dans l'avancement des causes féministes au pays. Il n'est sûrement pas exagéré de constater que dans le cas de la lutte pour le libre choix à l'avortement, par exemple, bien des yeux se sont tournés vers nous. Comme peuple colonisé, nous avons une tradition de revendications grâce à notre double influence, l'américaine et l'européenne, nous avons su créer des lieux de luttes non négligeables."

Le féminisme n'a pas de frontières, c'est bien connu. Voilà sûrement de quoi s'inspire Marie-Claude Desjardins lorsqu'en fin d'entrevue, elle rêve à voix haute : "Si les retombées de Femmes en Tête pouvaient nous amener à une meilleure compréhension de ce qui se fait d'un océan à l'autre et nous aider à percevoir la mosaïque du féminisme canadien avec la place qu'y tiennent les femmes francophones hors Québec, ce serait un bon premier pas vers..." La sagesse l'empêche de poursuivre, laissant aux participantes des Etats généraux le soin de compléter le programme de l'an 2000. (Qui a parlé d'un Sommet de la francophonie féministe?)

N.B.: Pour se joindre à la Fête, l'on peut communiquer avec
Femmes en Tête
1265, rue Berri, bureau 840
Montréal, Qué., H2L 4X4
(514) 843-6301.

Josée Gauthier



CLÉMENCE

Clémence, retraitée et bénévole, se dévoue à la cause des immigrantes; elle s'assure de leur trouver gîte et vêtements, pour faciliter leur intégration, dès leur arrivée.

À la recherche des siens

Rosine Kaley consacre une bonne partie de ses heures de loisir à travailler avec les immigrantes et surtout les réfugiées afin de leur aider à se tailler une place respectable dans la société canadienne. C'est un travail exigeant et éprouvant qui lui permet de recueillir des témoignages comme celui de Mai et de tant d'autres qui en terre d'adoption n'arriveront jamais à oublier leur misère. Heureusement pour elles, il y a des Rosine Kaley qui tendent l'oreille...

Les valeurs de toute société évoluent. Les rôles sexuels se modifient à un rythme plus ou moins rapide. Celui de "fille-épouse-mère" éclate. L'image traditionnelle de la femme colle de moins en moins avec la réalité. Pour certaines cependant, la rupture entre le rôle traditionnel pour lequel elles ont été préparées et celui qu'elles doivent jouer se fait trop abruptement. Le témoignage de Mai à ce sujet est éloquent. Née et élevée au Cambodge (Kampuchea) dans la religion musulmane, Mai a appris que sa responsabilité première était de veiller à sa famille. Et c'est ce qu'elle fait depuis 30 ans. Au risque de sa vie, de sa santé physique et mentale, elle poursuit la lutte.

Mariée à l'âge de 14 ans, Mai vit avec toute sa famille dans un village cambodgien. A 22 ans, elle a 5 enfants en bonne santé : 4 garçons et une fille. Son mari est forgeron; elle découpe et vend de la viande sur le marché. Elle aurait aimé poursuivre ainsi sa vie.

En 1973, son destin change. Les Khmers Rouges envahissent son village. Mai et sa famille s'enfuient à travers champs et parviennent à s'embarquer dans un autobus. Après avoir roulé jour et nuit, ils débarquent dans un endroit plus sûr et tentent de s'adapter à leur nouvelle situation.

Deux ans plus tard, tout le Cambodge tombe sous la domination des Khmers Rouges. Mai et sa famille doivent de nouveau s'enfuir. "Les Khmers Rouges tuent tout le monde, les femmes, les enfants, juste pour le plaisir" déclare Mai. Entre 1975 [redacted] 1987, près de deux millions de Cambodgiens sont en effet massacrés. Le mari et un des frères de Mai sont parmi les victimes. Mai s'occupe alors de ses parents, de son plus jeune frère âgé de 7 ans, de sa soeur cadette et de 4 de ses enfants (elle a perdu son 2e fils, âgé de 6 ans, dans la fuite). Ils sont tous sous-alimentés et malades. Ses parents, sa soeur et ses deux plus jeunes fils meurent durant cette période.



Éventuellement, Mai est faite prisonnière par les Khmers Rouges. Elle est battue et enfermée pendant deux mois dans une cage si petite qu'elle ne peut pas se lever. Sa fille est chassée seule sur la route par les soldats. Elle est âgée de 3 ans et ne survivra pas longtemps. Son fils aîné et son jeune frère se sont cachés à l'arrivée des soldats.

Lorsqu'elle sort de la cage, Mai est si faible qu'elle ne peut se tenir debout. Les soldats se moquent d'elle et, par jeu, la jettent de l'un à l'autre comme une poupée de son. "Ils trouvaient cela très drôle" dit Mai "moi pas". Ils la lancent finalement à terre. Elle ne peut se permettre de mourir, elle a des enfants et un frère à retrouver.

Elle ne retrouvera que son fils aîné qui est très malade. Il ne voit et n'entend presque plus. Elle décide d'aller le mettre en sécurité et le faire soigner dans un camp près de la frontière thaïlandaise. L'armée vietnamienne a occupé le Cambodge entre temps. La mère et l'enfant marchent, pieds nus, pendant 1 mois et demi. Ils se nourrissent de racines et de riz sauvage. Lorsqu'ils atteignent la frontière, l'enfant est devenu aveugle et sourd (il le demeura) et fut transporté dans une léproserie du côté thaïlandais. Mai doit rester sans nouvelles dans le camp de réfugiés du côté cambodgien.

Impuissante, elle décide de retourner chercher son autre fils et son jeune frère. Sous les feux (la guerre fait rage entre Vietnamiens et Khmers Rouges), elle rebrousse chemin, toujours à pied. Elle retrouve son deuxième fils et au bout de quelques mois abandonne [redacted] recherche de son frère. Personne ne sait exactement qui est mort, qui est encore vivant. Ils retournent au camp. Son frère alors âgé de 9 ans arrive tout seul quelques mois plus tard. Une nuit, il décide (sans le dire à sa soeur) de passer illégalement les barrages thaïlandais pour aller prendre des nouvelles de son oncle. Il se perdra et se retrouvera éventuellement en Malaisie, ayant cheminé seul tout au long du parcours.

Mai reste plusieurs années dans le camp frontalier avec son deuxième fils. Elle a deux autres enfants pendant cette période. Rationnée à peu de riz et de sel par jour elle est tellement maigre que pendant ses grossesses, elle ne peut obtenir la ration supplémentaire à laquelle les femmes enceintes ont droit car personne ne croit qu'elle attend un enfant. Elle accouche de deux enfants chétifs, un garçon puis une petite fille dont une jambe ne s'est pas formée.

Craignant pour la survie de ses enfants, Mai décide de tenter le tout pour le tout et passe à son tour les barrages thaïlandais durant la nuit. Elle sait que "90 % de ceux qui essaient sont abattus ou se font prendre". Avec ses 3 enfants, dont un bébé, elle rampe sous plusieurs barrières de barbelés, s'arrêtant pour laisser passer les patrouilles qui illuminent régulièrement les barrages de leurs lampes électriques. Un soldat passe tellement proche qu'il marche sur ses cheveux mais il ne la voit pas.

Arrivés en terre thaïlandaise, Mai apprend que son fils aîné a été parrainé par un groupe d'entraide canadien et se trouve en Ontario. Avec insistance, Mai entreprend alors démarches sur démarches pour immigrer au Canada. Elle doit subir les railleries constantes des autorités locales ("une veuve qui continue à faire des enfants... est-ce qu'elle compte en avoir d'autres") et le harcelement des hommes dans le camp. Mai n'abandonne pas. Finalement, en 1983, près d'un an plus tard, la mère et les 3 enfants seront parrainés par un groupe de Chelmsford, Ontario.

Au Canada, Mai doit apprendre une autre stratégie de survie : arriver à élever 3 enfants avec les allocations du bien-être social. Bien qu'elle parle l'anglais couramment maintenant, Mai suit toujours des cours d'anglais car elle veut apprendre à lire et à écrire, elle qui n'a jamais eu l'opportunité d'aller à l'école. Elle veut aussi apprendre le français "parce qu'au Cambodge tous les gens importants parlaient français".

Mai a toutefois d'autres préoccupations. Elle a entrepris de faire venir au Canada son frère aîné (qui habitait dans une autre partie du Cambodge quand les Khmers Rouges sont arrivés) et qui se trouve dans un camp de réfugiés depuis 1979. Il n'a jamais eu la possibilité de rencontrer un officier d'immigration. Le camp doit fermer prochainement. Les réfugiés seront rapatriés au Kampuchea après le retrait des troupes vietnamiennes et l'instauration d'un régime Khmer autonome. Mai craint pour la vie de son frère.

Elle a aussi retrouvé la trace de son jeune frère en Malaisie et a réussi à le faire venir au pays, il y a quelques mois, muni d'un visa de tourisme. Comme bien d'autres, il a fait une demande pour obtenir un statut de réfugié et attend d'être convoqué pour son enquête. Avec l'entrée en vigueur de la loi C-55 restreignant l'accès au Canada des réfugiés, Mai a peur que son frère soit déporté en Malaisie par les autorités canadiennes. "Après l'avoir perdu pendant tant d'années, je ne pourrais pas supporter de le voir partir" déclare-t-elle en pleurant.

Mai n'a donc pas terminé sa mission. Avec courage et détermination, elle continue de protéger et de pourvoir aux besoins des siens. Bien que toute menue, Mai dissimule une force intérieure incontestable qui lui permet de surmonter les obstacles. "Vénère tes parents, respecte et satisfait ton époux, prend soin de ta famille" lui a-t-on enseigné dans son enfance pour toute ligne de conduite. La vie aura rendu sa tâche particulièrement difficile.

Rosine Kaley



Mai, en compagnie de son jeune frère Yussef, qui attend toujours son statut de réfugié.



POUR [redacted] SAVOIR PLUS ...

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) est un organisme indépendant financé par le gouvernement fédéral et chargé de saisir le gouvernement et le public des questions qui touchent les femmes. Le CCCSF mène des recherches fondamentales sur des questions sociales, économiques et juridiques telles que la violence conjugale, la pornographie, les femmes [redacted] les régimes de pension.

Le CCCSF publie sous forme de livres, livrets, documents de référence, mémoires et feuillets documentaires. On peut obtenir la liste des publications gratuites du Conseil en s'adressant au bureau central.

Bureau central
110 rue O'Connor
9e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5M9
(613) 992-4976

Bureau local
269 rue Main
Pièce 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B2
(204) 983-3140

Bureaux régionaux
2021 avenue Union
Pièce 875
Montréal (Québec)
H3A 2S9
(514) 283-3123

220 4e avenue S.E
Pièce 270
Calgary (Alberta)
T2P 2L8
(403) 292-6668



FRANÇOISE

Françoise, arpenteure-géomètre, passionnée d'écologie et de plein-air ; son désir de poursuivre ses études dans le domaine des sciences lui a fait choisir cette orientation peu traditionnelle.

Le libre-échange des femmes

L'accord de libre-échange, entré en vigueur le 1er janvier 1989, a soulevé les passions et fait couler beaucoup d'encre. Tout ou presque semble avoir été dit et écrit à ce sujet. Aux inquiétudes des uns répondait l'optimisme des autres. Plusieurs groupes de femmes furent au nombre de ceux qui se sentirent concernés par l'impact qu'aurait l'accord de libre-échange. Bien sûr, il est trop tôt encore pour évaluer les conséquences réelles que cet accord entraînera pour les femmes. Aussi, il nous semble peut-être opportun de tenter de faire un bilan de certaines des idées émises à cet égard.

Le recensement de quelques études publiées sur la question des femmes et du libre-échange permet de dégager deux grands courants de pensée.

La première tendance est essentiellement positive. Elle met l'accent sur les améliorations que les femmes pourront tirer de l'application de cet accord de libre-échange.

Selon Katie Macmillan de l'Institut C.D. Howe (1), par exemple, l'accord de libre-échange offre aux femmes-consommatrices une possibilité de réaliser des gains monétaires appréciables. L'abolition des barrières tarifaires engendrera une plus grande circulation des biens entre le Canada et les Etats-Unis et permettra donc d'écouler les produits à un coût relativement plus bas que celui en vigueur jusqu'ici. Cette diminution des prix bénéficiera en premier lieu aux femmes, femmes qui sont souvent chefs de ménage et en situation de pauvreté.

En effet, selon Statistiques Canada, 2.8 millions de femmes et d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté; soit 71% des pauvres) Dès lors, nous dit Katie Macmillan, il est possible de voir les avantages que ces femmes pourront retirer du libre-échange. La part de leur budget qu'elles consacrent à la satisfaction des besoins primaires pourra ainsi être diminuée et affectée à d'autres priorités.

Mais les femmes-consommatrices ne seront pas les seules à tirer avantage du libre-échange. Les femmes-travailleuses pourront, elles aussi, prétendre à l'amélioration de leur situation. C'est en tout cas ce qu'affirment certaines recherches réalisées par des économistes.

C'est dans le secteur manufacturier et dans le secteur des services que l'on trouve la plus forte concentration de main-d'oeuvre féminine. Selon Statistiques Canada, les femmes constituent, en effet, 25 % de la force de travail dans le secteur manufacturier et 84 % dans le secteur des services. Il est indéniable que l'accord de libre-échange affectera ces deux secteurs vitaux de l'économie canadienne.

En août 1986, deux économistes, David Cox et Richard Harris publiaient dans la Revue canadienne d'économie les conclusions de leur recherche portant sur l'impact qu'aurait le libre-échange sur l'économie canadienne (2). Selon ces deux chercheurs, les industries du textile, du tricot, du vêtement ainsi que l'industrie d'équipement du transport connaîtraient un développement sans précédent à la faveur du nouvel accord canado-américain. Ce serait, en effet, dans ces industries que la création d'emplois serait la plus importante. Cox et Harris prévoyaient ainsi une augmentation de 156 % dans le secteur du textile, 260 % dans l'industrie du vêtement et 48 % dans l'industrie du tricot.

Pour le Conseil économique du Canada, l'expansion de l'économie canadienne favorisée par l'entente canado-américaine conduira à la création de nombreux emplois au Canada au cours des prochaines années. 72 % de ces nouveaux emplois concerneront essentiellement le secteur des services. Dès lors, la main-d'oeuvre féminine, du fait de sa forte représentation dans ce secteur, ne pourra que tirer des avantages d'une telle situation. Katie Macmillan (3) souscrit également à cette idée. Elle ajoute, en outre, que les emplois actuellement occupés par les femmes ne seront pas menacés par le libre-échange. Selon elle, la majorité des femmes employées dans les industries de service se retrouvent surtout dans des domaines tels que l'éducation, la santé, les services sociaux, le transport et l'administration publique. Parce que ces domaines sont exclus de l'accord canado-américain et que les institutions gouvernementales canadiennes ont donc la possibilité de continuer d'y exercer un contrôle, la majorité des travailleuses se trouve dans une position plus favorable que leur contrepartie masculine.

En ce qui concerne le secteur manufacturier, le libre-échange n'entraînera pas des bouleversements profonds. Toujours selon l'étude de Katie Macmillan, certaines industries manufacturières comme l'industrie textile se sont modernisées ces dernières années en prévision du libre-échange afin d'être plus compétitives vis-à-vis de leur concurrents américains. En outre, les barrières tarifaires qui continuent de protéger l'industrie textile canadienne de la concurrence de pays-tiers ne peuvent qu'augmenter la compétitivité de nos industries textiles sur le marché nord-américain. Certes, Katie Macmillan reconnait que certains ajustements seront nécessaires. Selon elle, le jeu en vaut la chandelle car les emplois les moins rémunérateurs occupés le plus souvent par des femmes disparaîtront et seront remplacés par de nouveaux emplois plus profitables pour la main d'oeuvre féminine.

Cette conclusion rejoint d'ailleurs celle d'une autre étude menée par Ronald J. Wonnacott et Roderick Hill pour l'Institut C.D. Howe (4). Cette étude tend à démontrer que l'accord de libre-échange adoucira en quelque sorte les ajustements inévitables auxquels aura à faire face l'économie canadienne en permettant la création d'emplois plus rémunérateurs dans les secteurs économiques en développement. La disparition des emplois à faible productivité et mal rémunérés permettra à la main-d'oeuvre et notamment aux femmes de se recycler et d'occuper les emplois de l'avenir.

Ce point de vue optimiste n'est pourtant pas partagé par tout le monde. Des études contradictoires ont en effet souligné la situation précaire dans laquelle se trouvent les femmes dans le contexte du libre-échange.

Pour certains, le libre-échange contribuera à améliorer la situation des femmes alors que pour d'autres, cette situation ira en se détériorant.

Dans une étude préparée en 1987 pour le compte du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ann Porter et Barbara Cameron ont examiné les conséquences éventuelles du libre-échange sur les femmes dans le secteur manufacturier (5). Elles constataient que les femmes sont surtout concentrées dans des industries manufacturières qui sont soumises à la concurrence de certains pays du Tiers-Monde. Cette vulnérabilité de la main-d'oeuvre féminine dans un secteur aussi sensible de notre économie serait accrue par le libre-échange. Le protectionnisme a permis jusqu'ici la survie de ce secteur. La libéralisation des échanges ne peut qu'accroître le chômage chez les femmes et pire encore, accentuer les disparités économiques entre les hommes et les femmes.

Dans un ouvrage publié également en 1987 et intitulé *Free Trade and the Future of Women's Work: Manufacturing and Services Industries* (6), Marjorie Griffin Cohen tentait de cerner la question des femmes et du libre-échange d'une façon plus globale en examinant, non seulement les conséquences que l'accord canado-américain pourrait avoir pour les femmes dans le secteur manufacturier mais aussi en envisageant les effets que cela entraînerait dans le secteur des services. Marjorie Griffin Cohen soutient, elle aussi, que dans le secteur manufacturier, le libre-échange contribuera à accroître le chômage chez les femmes, maintiendra ces dernières dans un ghetto socio-économique et approfondira les différences salariales entre les hommes et les femmes. Les industries du textile et du vêtement où les femmes représentent respectivement 40 et 80 % de la main-d'oeuvre devront faire face à leurs homologues américaines qui utilisent une technologie plus avancée que celle en vigueur au Canada et dont les coûts de production sont moins élevés. Dans ces conditions, certaines compagnies canadiennes seront appelées à déménager aux Etats-Unis pour survivre, d'autres devront fermer leurs portes, d'autres encore devront procéder à la rationalisation de leurs opérations.

Un avenir identique attend la main-d'oeuvre dans l'industrie de l'alimentation qui emploie 31 % de femmes ainsi que dans l'industrie de la chaussure où l'on retrouve 65 % de travailleuses. Dans ce sombre tableau, seules, certaines industries de l'électricité et de l'électronique pourront tirer leur épingle du jeu en raison de leur capacité concurrentielle. Malheureusement pour les femmes qui constituent 38 % de la main- d'oeuvre dans ce secteur, les emplois les mieux rémunérés sont occupés par les hommes. Ce sont donc ces derniers qui bénéficieront de l'expansion éventuelle de ces industries.

Les femmes dans le secteur manufacturier seront donc les grandes perdantes dans un contexte de libre-échange. Leur situation sera d'autant plus critique, qu'un grand nombre d'entre elles sont âgées, sous-éduquées, souvent immigrantes sans grande connaissance du français ou de l'anglais. Leur chance de se recycler sera donc moins grande. Pour Marjorie Griffin Cohen, les femmes qui perdront leur emploi auront plus de difficultés à trouver un autre travail. Par ailleurs, tout laisse croire que les emplois qui leur seront offerts seront moins rémunérateurs que ceux qu'elles auront quittés.

Paradoxalement, le plus grand danger qui menace la main-d'oeuvre canadienne réside au Mexique.

Cette conclusion pessimiste se base sur une étude réalisée en Ontario sur les conséquences de la récession de 1980-1982. Cette étude démontre que les femmes qui gagnaient 72 % du salaire des hommes avant d'être licenciées, ne gagnaient plus que 63 % de ce même salaire lorsqu'elles retrouvaient un emploi.

Dans le secteur des services, Marjorie Griffin Cohen constate que certains emplois ne seront pas affectés par le libre-échange comme par exemple, dans l'éducation, la santé ou le bien-être. Par contre, dans d'autres domaines où les améliorations technologiques continuelles permettent la transmission des informations dans divers points de la planète, la situation est plus aléatoire. Ainsi, dans le secteur du traitement des données, alors qu'en 1977, environ 12 % des compagnies canadiennes faisaient traiter leurs données aux Etats-Unis, ce chiffre est passé aujourd'hui à plus de 25 %. Les entreprises de traitement de données qui utilisent un grand nombre de femmes sont souvent propriété américaine. Dès lors, le libre-échange risque-t-il non seulement d'accentuer la tendance à faire traiter les données aux Etats-Unis, mais encore peut-il inciter les compagnies spécialisées dans ce domaine à quitter le Canada. Dans un cas comme dans l'autre, les femmes seraient encore les grandes perdantes.

Comme il est à constater, les opinions divergent profondément. Pour certains, le libre-échange contribuera à améliorer la situation des femmes alors que pour d'autres, cette situation ira en se détériorant. En dépit de cette divergence d'opinions, les points suivants méritent d'être retenus.

L'une des idées véhiculée avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange mettait de l'avant le fait que les entreprises canadiennes voient s'ouvrir devant elles un marché considérable d'environ 250 millions d'habitants et que grâce aux économies d'échelle, elles ne pourraient qu'en profiter. Or, il convient de mentionner que, pour atteindre ces objectifs, les entreprises canadiennes doivent être de plus en plus compétitives. Dès lors, des restructurations, des rationalisations s'imposent. Elles s'imposent parce qu'il faut, soit augmenter la productivité, soit baisser les coûts de production. Ainsi, parmi les mesures qui peuvent être prises, figurent les coupures d'emplois. Or, sur le marché du travail, les femmes demeurent les plus vulnérables pour toutes sortes de raisons déjà évoquées. Elles seront donc les plus susceptibles de perdre leur emploi.

Un autre type de mesure à considérer est la relocalisation des entreprises. Ce processus semble d'ailleurs s'être enclenché bien avant l'entrée en vigueur du libre-échange. Par exemple, en Ontario, la Fleck Manufacturing qui emploie un grand nombre de femmes et qui fut, il y a dix ans, la scène d'une grève très dure alors que la main-d'oeuvre féminine tentait de se syndicaliser, a annoncé en novembre 1988, le transfert de ses opérations à Nogales au Mexique, tout près de la frontière américaine. Depuis lors, plusieurs autres entreprises ontariennes ont suivi son exemple. Cette situation ne doit pas être prise à la légère.

Paradoxalement, le plus grand danger qui menace la main-d'oeuvre canadienne réside au Mexique. En effet, depuis quelque temps déjà, le phénomène des "maquiladoras" prend de plus en plus d'ampleur dans ce pays. Une "maquiladora" est une petite zone de libre-échange située en territoire mexicain, le long de la frontière américano-mexicaine. Il en existe actuellement environ 1,200 dans lesquelles les entreprises américaines peuvent installer certaines de leurs opérations. De nombreuses compagnies américaines comme Ford par exemple, n'ont pas hésité d'ailleurs à fermer quelques usines aux

Suite à la page suivante

SOPHIE
Sophie est étudiante en Sciences de la Santé à l'Université ; elle se préoccupe vivement du problème des pluies acides et elle est responsable de l'implantation d'une garderie sur le campus universitaire.



Le libre-échange

Etats-Unis pour mieux les réouvrir dans les "maquiladoras". Les avantages offerts par ces mini-zones de libre-échange ne sont pas négligeables. La main-d'oeuvre mexicaine, en majeure partie féminine, y est abondante, productive, non-syndiquée et bon marché, prête à accepter des salaires de moins de 4 dollars par jour.

De nombreuses compagnies canadiennes ou des filiales de compagnies américaines pourraient être tentées par les "maquiladoras". En outre, il n'est pas certain que l'accord du libre-échange protège les industries canadiennes de cette concurrence. En effet, les "maquiladoras" ne produisent que très rarement un produit fini; elles se contentent d'assembler certaines pièces d'un produit qui lui sont envoyées des Etats-Unis. Ces pièces, une fois assemblées, sont retournées dans les entreprises américaines où elles sont intégrées à d'autres éléments pour constituer un produit fini. Rien n'empêche plus, dès lors, de qualifier ce produit d'américain et de l'expédier, à la faveur du libre-échange, au Canada pour y être écoulé. Un tel système, il va sans dire, aurait des répercussions énormes pour les travailleuses canadiennes qui oeuvrent dans des industries de pièces automobiles, de pièces électroniques, des textiles, voire même dans le secteur du vêtement. Il ne faut pas oublier, à cet égard, l'existence de la clause 870 des douanes américaines qui permet aux entreprises américaines d'envoyer leurs tissus coupés dans les pays latino-américains pour y être assemblés. Les vêtements sont ensuite retournés aux Etats-Unis et peuvent être écoulés, soit sur le marché domestique, soit au Canada sans droit de douane. Face à une pareille concurrence, il se pourrait bien qu'une entreprise canadienne considère le transfert de ses opérations comme la seule alternative pour sa survie. L'ironie d'une telle situation réside dans le fait que le malheur des travailleuses canadiennes ferait le bonheur des ouvrières mexicaines ou latino-américaines.

Dans cette optique, il est donc de plus en plus impératif pour le gouvernement, de mettre sur pied des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre.

1. Katie Macmillan, *Free Trade and Canadian Women*, Ottawa : Canadian Advisory Council on the Status of Women, 1987.

2. David Cox et Richard Harris, "A Quantitative Assessment of the Economic Impact on Canada on Sectoral Free Trade with the U.S.", *Revue canadienne d'Economie*, Août 1986, 377-394.

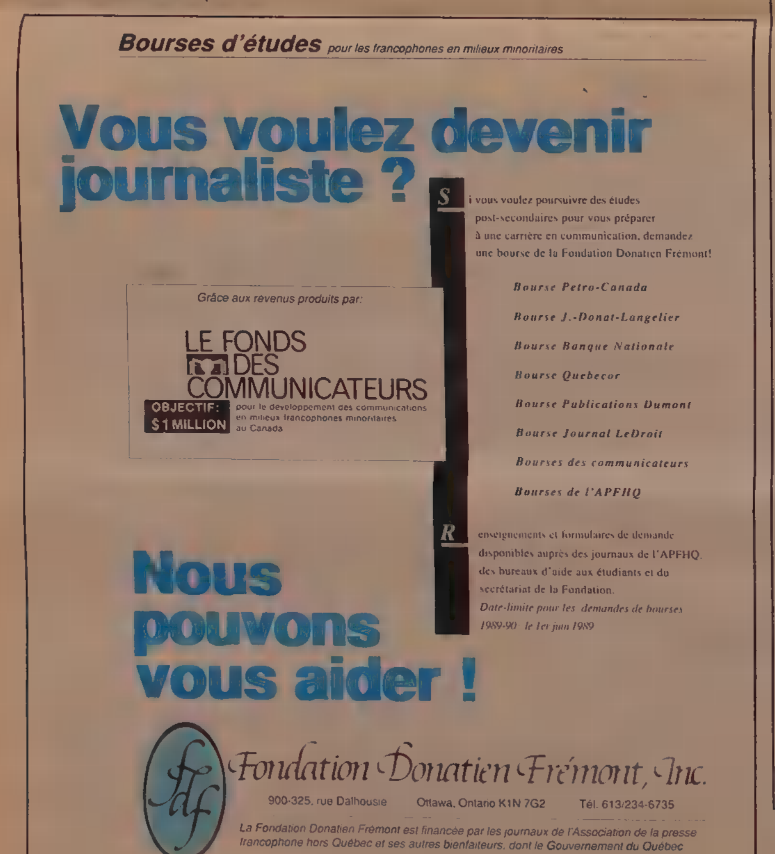
3. Katie Macmillan, op.cit.

4. R.J. Wonnacott et Roderick Hill, *Canadian and U.S. Adjustment Policies in a Bilateral Trade Agreement*, Toronto: C.D. Howe Institute, 1987.

5. Ann Porter et Barbara Cameron, *Les conséquences du libre-échange pour les femmes dans le secteur manufacturier*, Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987.

6. Marjorie Griffin Cohen, *Free Trade and the Future of Women's Work : Manufacturing and Service Industries*, Toronto : Garamond Press and the Canadian Centre for Policy Alternatives, 1987.

Christiane Rabier



• *Pornographie*

Un projet de loi fédéral... à l'étude

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) ne peut souscrire, sans modification préalable, au projet de loi fédéral C-54 sur la pornographie. Le Conseil croit que la définition proposée par le gouvernement ne va pas assez loin pour empêcher que des préjudices soient causés aux femmes, aux enfants ■ à la société en général.

Il soutient que la définition devrait englober les menaces de préjudices peu importe si les participants semblent avoir consenti ou éprouvé un plaisir. On recommande que la pornographie causant un préjudice physique soit incorporée dans une définition du comportement violent. Le CCCSF ne s'oppose pas au document érotique mais qualifie de pornographie toute représentation d'un comportement sexuel qui véhicule et approuve un message de violence, d'avilissement et de subordination.

> ***Les personnes qui profitent de la production, de la distribution ou de la vente au détail de matériel pornographique devraient être condamnées par le droit pénal.***

On déplore que le projet de loi ne soit pas assez spécifique par rapport aux comportements dégradants. En apportant cet amendement, il serait possible d'ajouter l'élément du rapport de force qui comprend toute situation dans laquelle l'insistance porte sur la nudité d'un sexe plutôt que celle de l'autre, sur les seins et organes génitaux d'un sexe plutôt que sur les organes génitaux de l'autre, ou dans laquelle la force ou la coercition sont représentées, décrites ou implicites.

Le Conseil estime que les personnes qui profitent de la production, de la distribution ou de la vente au détail de matériel pornographique devraient être condamnées par le droit pénal. On croit que ces individus devraient être passibles de dix ans d'emprisonnement dans les cas de matériel pornographique qui cause ou peut causer le décès d'autrui ou des voies de fait graves ou une agression sexuelle grave. La vente ou la location de ce type de pornographie serait également inscrite au code criminel. De plus, le Conseil recommande de créer une infraction pour l'exposition publique de toute forme de pornographie. On voudrait ainsi empêcher les gens de se voir obligés de passer près d'objets pornographiques pour avoir accès à un endroit où du matériel non pornographique est vendu ou loué.

Le Conseil préconise que l'importation de matériel pornographique sans l'autorisation préalable d'un bureau d'examen central constitue une infraction. 97 % du matériel pornographique disponible au Canada est importé, 85 % vient des Etats-Unis et 12 % de l'Europe. Le Conseil n'est nullement intéressé à la création de nouveaux emplois dans l'industrie de la pornographie, avec l'avènement du libre-échange. Il met clairement le fédéral en garde contre cette possibilité et lui demande de tenir à ses principes peu importe le lieu d'origine du matériel pornographique.

Le gouvernement fédéral s'apprête à mettre sur pied un comité législatif pour étudier le projet de loi.

Andrée Germain et Guylaine Levesque

Tout savoir sur les Femmes Cadres

Les femmes cadres sont-elles bien dans leur peau ? Ont-elles développé des stratégies particulières de succès ? La présence des femmes à des postes cadres a-t-elle amené des changements dans les organisations ? Enfin, les femmes ont-elles accès aux mêmes postes cadres que les hommes ?

Oui, les femmes cadres sont bien dans leur peau ! Enfin... relativement bien. Après avoir réglé le problème de gardienne, la visite chez le dentiste, le costume d'Halloween du plus vieux, après avoir analysé le dossier planification stratégique pour la réunion du lendemain, révisé une dernière fois le contenu d'un rapport important, les femmes cadres se disent être bien dans leur peau.

Elles aiment relever de nouveaux défis et elles ont le sentiment d'utiliser pleinement leurs ressources et d'exprimer concrètement leurs talents de leader. Elles sont fières, finalement, de leur progression sur le marché du travail et de leurs réalisations personnelles.

Cependant, le prix à payer pour tout ce bonheur est élevé. D'abord en salaire : en effet, à travail égal et à compétences égales, les femmes sont encore, aujourd'hui, moins payées que les hommes. Elles vivent aussi la dualité des attentes : d'une part, les subordonnés exigent des femmes cadres qu'elles soient plus compréhensives et plus humaines, c'est-à-dire qu'elles jouent le rôle de môman. D'autre part, les collègues masculins s'attendent à ce qu'elles gèrent au féminin, c'est-à-dire qu'elles fassent preuve d'autorité comme les hommes tout en conservant leur féminité et leur sensibilité. Le prix le plus élevé, cependant, pour accéder à un poste cadre, ce sont les choix de vie qui s'imposent : les femmes cadres doivent renoncer à certains désirs, sacrifier, dans une grande mesure, la qualité de vie personnelle et accepter de vivre avec les conséquences de leurs choix.

Des stratégies de succès

Si on a pu constater, ces dernières années, une présence croissante des femmes à des fonctions de cadres dans l'entreprise, on a aussi remarqué que ces femmes se retrouvent surtout à des niveaux de gestion intermédiaire. Les femmes ont moins d'occasions que les hommes de développer ou de prouver leurs compétences et c'est toujours de très haute lutte qu'elles gagnent de la crédibilité et de la reconnaissance.

Elles ont toutefois leur part de responsabilité dans la limite de leur progression. Pour avoir accès à une promotion, elles misent trop souvent sur leurs compétences exceptionnelles, leur performance supérieure et leur capacité de travailler avec acharnement. En cela, elles négligent des facteurs essentiels à l'avancement tels que les réseaux de communication informels et les jeux politiques de l'entreprise.

Les femmes recherchent les compétences au travail comme elles visaient à avoir des bonnes notes à l'école : voilà qui est bien en soi mais qui ne suffit pas sur le marché du travail. L'avancement se calcule aussi en termes de votes ou de ce qu'on appelle le capital politique.

Des stratégies de succès pour les femmes de carrière ? Mettre de côté ses complexes de pureté, développer son capital politique, accroître sa visibilité et ne pas chercher à s'en tirer seule, sont parmi les facteurs clés pour celles qui veulent atteindre les sommets du monde de la gestion

Jacinthe Gauvin

• *Rolande Soucie*

Chef de file, avant tout

Le Canada français a plusieurs femmes à la tête d'organismes divers oeuvrant dans les domaines de l'éducation, de la culture, des activités sociales ■ communautaires. Elles sont appelées quotidiennement à véhiculer l'équité à travers leur attitude. Nous avons rencontré une de ses femmes, Rolande Soucie, qui est présidente de l'ACFO (l'Association canadienne-française de l'Ontario) organisme porte-parole de la plus grande communauté francophone à l'extérieur du Québec.



Madame Soucie interviewée par Chantale Payant, journaliste à Radio-Canada (Toronto).

Comme tant de femmes qui ont eu une première carrière avant de se réorienter complètement et se vouer à des Causes, Rolande Soucie était enseignante; sont venus les enfants et par la force des choses il y a 20-30 ans, le congé de maternité prolongé pour voir au bien-être de la progéniture. Puis il y a eu Françoise Lavigne, sa voisine et grande amie, son modèle nous dit-elle qui est venue la chercher pour qu'elle s'implique dans la communauté. Il n'en fallait pas plus! Rolande Soucie demeure convaincue que la sollicitation personnelle des femmes au foyer est une excellente façon d'aller chercher du sang nouveau; ce sont des personnes qui ont perdu confiance en elles-mêmes et qui se sentent en périphérie du monde qui bouge sans cesse. C'est son histoire et encore aujourd'hui elle fait cette sollicitation pour aller brasser des idées et chercher du sang nouveau, pour bâtir un réseau.

Rolande Soucie reconnaît qu'elle est chef de file mais elle se considère avant tout comme une intervenante. La crainte et la méfiance à l'égard des femmes chefs de file est complètement dépassée selon elle; d'ailleurs elle remarque qu'à l'intérieur de son organisme qu'il s'agisse du personnel permanent, du Conseil d'administration ou du Conseil provincial il y a belle lurette qu'on a fait place aux femmes qui ont voulu prendre en main les destinées de l'Ontario français.

Cependant, certaines attentes sont omniprésentes. Par exemple, on s'attend à ce qu'elle ait une oreille plus attentive aux questions humanitaires et sociales telles les garderies ou encore l'alphabétisation, qu'elle soit davantage à l'écoute des organismes de femmes. Mais elle a mis carte sur table: les organismes francophones ont davantage besoin de services et les femmes francophones font partie intégrante de la grande communauté de langue française et elle ne fera donc pas de favoritisme à l'égard des femmes.

Rolande Soucie dit avoir toujours privilégié les dossiers francophones aux dossiers féministes, ce qui ne l'empêche pas d'être participante aux débats à défaut d'en être la leader. Elle est un modèle pour les femmes et à ce titre elle se croit capable de faire avancer les dossiers.

Ce dont les femmes ont le plus besoin en cette fin de siècle, ajoute-t-elle, c'est la solidarité entre femmes, le marainage, le développement de réseaux; de là découlera, à son avis, une plus grande participation à la vie politique et par le fait même un vrai modèle d'entraide.

Thérèse Boutin

• *Diane Marleau*

« C'est l'électorat qui compte»

Diane Marleau, seule députée francophone hors-Québec à Ottawa se définit comme une personne au centre et respectueuse de la volonté de ses électeurs et électrices. Elle a été élue députée libérale de Sudbury par des femmes et des hommes, des francophones et des anglophones, *des gens d'affaires et des personnes opposées au libre-échange et par des contribuables opposés à l'avortement.*

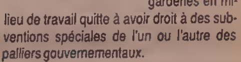
Au cours des quatre prochaines années lorsqu'elle aura à se prononcer sur une question elle le fera en fonction de son électorat et de leurs préoccupations, nous dit-elle.

Ainsi, sur la question de l'avortement, elle est déchirée entre la volonté de ses électeurs et électrices, en grande majorité Pro-Vie ■ son désir personnel de voir une plus grande justice faite aux femmes. Elle a donc décidé de *voter contre l'avortement le temps venu...*

Cependant Diane Marleau croit que le débat sur l'avortement sera en grande partie réglé lorsque la société devra accepter qu'il faut éduquer davantage surtout les adolescents et adolescentes sur leur sexualité et leurs droits, sur la prévention des grossesses indésirées et sur les MTS. Par ailleurs, elle croit que s'il doit y avoir avortement, l'intervention devrait se faire en clinique spécialisée et non dans les hôpitaux déjà débordés et où les coûts sont exhorbitants.

Selon la députée, l'avortement c'est beaucoup plus qu'une question de conscience pour les personnes qui dirigent le pays ■ adoptent les lois. Les hommes, encore majoritaires dans les milieux décisionnels voient un certain contrôle leur glisser entre les doigts et ils ont peur non seulement de se prononcer mais aussi d'y penser.

Enfin, Diane Marleau ajoute que la création de places supplémentaires en garderie ne devrait pas être vue comme une partie de la solution au problème de l'avortement : *C'est un besoin pour la société en général; elle a remarqué au cours de la campagne électorale que la majorité des personnes opposées à l'avortement l'étaient aussi aux garderies.* A son avis la création de garderies doit être une responsabilité partagée entre les gouvernements et le secteur privé : Les entreprises devraient être fortement encouragées à ouvrir des garderies en milieu de travail quitte à avoir droit à des subventions spéciales de l'un ou l'autre des palliers gouvernementaux.



Le Canada français et les femmes francophones n'ont pas beaucoup de modèles sur la Colline parlementaire. Diane Marleau est parfaitement consciente des attentes des femmes francophones hors-Québec pour qui elle est la seule représentante et elle sait qu'elle sera probablement appelée plus souvent qu'à son tour à travailler sur et répondre des dossiers des femmes et des francophones. Mais ce ne sera pas par choix.

Mariée depuis 25 ans et mère de trois enfants, Diane Marleau a été femme au foyer, puis femme collaboratrice et femme d'affaires; elle aimerait beaucoup travailler à Ottawa dans le domaine de la finance. C'est d'ailleurs son plus grand souhait.

Thérèse Boutin



Les garderies franco-ontariennes... un enfantement difficile

Les organismes qui visent la création de places supplémentaires en garderie s'entendent pour dire que les gouvernements tant fédéral que provinciaux doivent élaborer une politique d'accès universel aux services de garde d'enfants.

L'annonce faite par le gouvernement fédéral juste avant le déclenchement des dernières élections ne suffira pas à la demande qui est évaluée à 2 millions de place en 1988-89.

Le programme fédéral qui doit s'échelonner sur 7 ans n'aura répondu qu'à 25 pour cent de la demande en 1995.

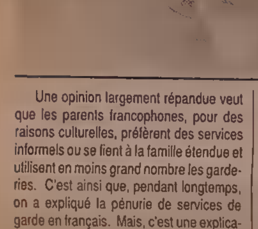
Par ailleurs, les organismes rejettent la formule de déduction d'impôt par opposition à un financemenet direct car traditionnellement, au Canada, ce genre de programme constitue un allègement fiscal pour les personnes à revenu élevé.

L'article qui suit illustre le cas de l'Ontario où comme ailleurs au Canada le problème est double : ouvrir des garderies et desservir la population francophone.

«Pour les francophones de l'Ontario, le fait de voir nos enfants fredonner des chansons françaises, préférer notre cuisine, choisir un disque français ou une émission télévisée en français sur leurs propres mérites, c'est une joie que seuls ceux d'une minorité historique comme la nôtre peuvent apprécier pleinement. Cela représente pour nous une victoire contre l'asphyxie, la preuve qu'il y aura pour nous un lendemain et un surlendemain. Les services de garde français nous soutiennent à cet égard. Ils nous sont nécessaires. Qu'on l'accepte et qu'on cesse de nous demander de justifier notre existence.»

Ces mots résument à la fois les espoirs et les frustrations d'une Franco-Ontarienne qui, en 1982, venait de vivre l'expérience de la création d'une garderie de langue française à Toronto. Sept ans plus tard, la situation n'a pas beaucoup changé. Les garderies francophones sont rares, et, dans bien des régions de la province, les Franco-Ontariens doivent encore justifier à chaque tournant leur besoin de garderies distinctes qui renforcent le développement de la langue et de l'identité culturelle de leurs enfants.





Une opinion largement répandue veut que les parents francophones, pour des raisons culturelles, préfèrent des services informels ou se fient à la famille étendue et utilisent en moins grand nombre les garderies. C'est ainsi que, pendant longtemps, on a expliqué la pénurie de services de garde en français. Mais, c'est une explication que rejettent aujoud'hui les leaders de la communauté qui soutiennent au contraire que l'offre entraîne la demande. Selon eux, la participation massive des jeunes francophones aux écoles de langue française prouve, hors de tout doute, la *préférence des parents franco-ontariens* pour un milieu institutionnel français. Une étude réalisée à Ottawa tend d'ailleurs à démontrer que là où les services existent, les francophones les utilisent dans la même proportion que l'ensemble de la population.

Or, les garderies de langue française sont rares. On en dénombre une trentaine seulement, soit à peu près une pour mille enfants francophones alors que du côté anglais, on compte une garderie pour trois cents enfants. Bien des parents francophones n'ont d'autre choix que d'opter pour une garderie anglaise. Résultat : au moment même où s'effectue le développement linguistique et où l'identité culturelle s'établit, bon nombre de jeunes francophones s'amusent, socialisent et font leur premier apprentissage de la vie en anglais. Avant même que l'enfant n'ait quatre ans, le processus d'assimilation est bien amorcé, avec toutes les conséquences que cela entraîne par la suite pour les écoles de langue française.

Pourquoi n'existe-t-il pas davantage de garderies francophones? Un sondage de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a identifié un certain nombre de facteurs qui entravent leur mise sur pied et leur survie. Ils sont :

1) Les coûts additionnels entainés par :

-une période initiale de non-rentabilité plus longue dûe aux difficultés de recrutement, lequel doit se faire à l'échelle d'une ville ou d'une région, plutôt que d'un quartier;

-le transport, notamment là où une seule garderie de langue française dessert toute une région;

-l'achat de matériel pédagogique français plus coûteux;

-la publicité additionnelle pour rejoindre les parents francophones qui ne se retrouvent pas dans des réseaux facilement identifiables.

2) Les difficultés de recrutement de personnel compétent causées par :

-le nombre insuffisant de gradués des programmes d'éducation des petits offerts en français en Ontario;

-les problèmes d'équivalence avec le Québec;

- les salaires trop bas.

3) Le processus d'administration des places subventionnées qui :

-relève de fonctionnaires municipaux peu sensibles aux besoins des parents francophones;

-ne comporte aucune compensation pour les coûts de transport;

-fixe un nombre limité de places par municipalité et ne laisse aucune flexibilité d'allocation pour une nouvelle garderie, même si celle-ci est la seule de langue française.

4) La taille restreinte de certaines garderies de langue française où il est conséquemment difficile d'atteindre un seuil de rentabilité. (Les subventions directes au fonctionnement que verse le gouvernement ontarien depuis un an devraient aider à pallier à ce problème.)

Ces facteurs, ajoutés au fait qu'il existe peu de ressources et d'appui pour les groupes qui souhaiteraient ouvrir une garderie, font que plusieurs projets ne voient jamais le jour. D'autres garderies de langue française se "bilinguisent" pour survivre.

Ce dernier phénomène ressemble d'ailleurs beaucoup à ce qui se produit dans les écoles de la minorité francophone en Ontario et ailleurs. Pour s'assurer une clientèle suffisante, et pour couvrir leurs frais, les garderies de langue française créent des places "d'immersion" et acceptent des enfants anglophones. Les pressions ne sont pas uniquement de nature économique. Le bilinguisme est à la mode et nombreux sont les parents anglophones qui ne ménagent aucun effort pour inscrire leurs enfants dans ce qu'ils perçoivent comme les meilleures institutions d'enseignement du français. Même là où les garderies d'immersion existent, ils préfèrent souvent la garderie de langue française. Ce qui complique encore davantage la situation, c'est que de nombreuses garderies de langue française sont situées dans des écoles où l'on accepte depuis plusieurs années des enfants qui ne maîtrisent pas le français. Il est difficile pour les garderies d'imposer des critères d'admission plus exigeants que ceux des écoles.

Quelque soit la raison qui pousse une garderie à devenir bilingue, le résultat est le même. Une étude effectuée à Ottawa démontre que dans un tel contexte, la grande majorité des petits francophones apprend très vite à fonctionner en anglais.

Il y a donc du pain sur la planche pour le Réseau ontarien des services de garde francophones qui s'est officiellement constitué en novembre 1988. Selon sa présidente, Louise Chartier, le nouvel organisme se propose de travailler sur deux fronts. On veut d'abord rompre l'isolement des garderies existantes et mettre en commun idées et ressources. Dans la même veine, le Réseau compte mettre au point des outils pour aider les groupes qui lancent de nouveaux projets de garderies.

Sur le plan politique, le Réseau se propose d'intensifier les pressions pour que le gouvernement ontarien mette en place des programmes qui, au-delà des énoncés de principe actuels, reconnaissent les besoins particuliers de la communauté francophone. En misant à la fois sur l'entrée en vigueur, en novembre prochain, de la loi ontarienne sur les services en français, et sur le projet de loi fédéral qui stipule que les provinces doivent offrir des services à leur minorité, le Réseau a bon espoir que le dossier progresse. On ne se fait toutefois pas d'illusions : la lutte sera difficile. La lenteur du gouvernement fédéral à assurer le co-financement avec les provinces et les longues listes d'attente du côté anglais vont placer l'Ontario devant des choix difficiles. Un tel contexte ne sera pas très propice au rattrapage nécessaire dans le secteur des services de garde en français.

Les garderies francophones sont rares, et, dans bien des régions de la province, les Franco-Ontariens doivent encore justifier à chaque tournant leur besoin de garderies distinctes qui renforcent le développement de la langue et de l'identité culturelle de leurs enfants.

Pour les Franco-Ontariens, reste aussi à définir les modèles de service les plus appropriés à leur communauté. C'est un débat qui ne fait que commencer, mais qui sera crucial.

Journaliste à Radio-Canada Toronto, **Marie-Elizabeth Brunet** s'est toujours préoccupée du sort et de l'avenir de la communauté francophone de l'Ontario.

(Photos: Guylaire Lévesque)

DANIELLE
Agente d'immeuble. Après avoir consacré six années à sa famille, Danielle a réintégré le marché du travail; en se mesurant à la vente, elle relève des défis quotidiennement et comble son désir de travailler auprès du public.



• Les femmes en politique

Au Nouveau-Brunswick... des chiffres révélateurs !

Aldéa Landry est nommée vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick. Inutile de dire que cette annonce faite par le premier ministre Frank McKenna, en octobre 1987 semait toute une joie chez les femmes de la province. Que de fierté surtout pour la population alors qu'une première acadienne accédait enfin au Cabinet.

Que de progrès dans l'histoire politique des Néo-Brunswickoises, ces femmes qui après 50 ans de lutte, obtenaient le droit de vote le 15 avril 1919. Même si on s'attendait à ce que Aldéa Landry, nouvelle députée de Shippagan-Les Iles qui avait défait un ministre très populaire, accède à la direction d'un ministère, personne n'osait faire de prédiction. Mais elle fut hautement considérée. Personne ne doutait de ses capacités, même si une femme n'avait pas encore occupé un tel poste au sein du gouvernement provincial. Depuis l'automne dernier, madame Landry occupe de plus, par intérim, le poste de ministre des Pêches et de l'Agriculture. Elle ne chôme pas depuis son élection, ayant également à assurer une présence active dans sa circonscription.

Aldéa Landry n'était pas une inconnue sur la scène procinciale. Depuis longtemps, elle était engagée dans les causes d'intérêt pour les femmes, ayant siégé sur le premier Conseil consultatif sur la condition des femmes au Nouveau-Brunswick.

Avocate de profession, elle a toujours encouragé les femmes à prendre une part active en politique, à tous les niveaux. Et, elle prêchait par l'exemple puisqu'en 1985, elle était élue présidente du parti libéral du Nouveau-Brunswick.

Outre Madame Landry, le cabinet provincial compte deux autres femmes sur total de sept députées élues, soit trois de plus que lors des élections de 1982.

Mais il faut bien l'avouer, les femmes sont encore sous-représentées et les questions féminines ne sont pas toujours traitées avec sérieux par nos représentants élus.

Cependant, les femmes sont très satisfaites de constater que le premier ministre McKenna insiste pour que l'égalité des femmes soit incluse dans l'Accord du Lac Meech. C'est l'un des quatre changements que le gouvernement préconise avant la signature de l'entente.

Depuis l'élection de ce gouvernement un autre grand pas a été franchi alors que la législation du salaire égal pour travail équivalent a été mise de l'avant dans secteur privé.

Scène fédérale

La scène fédérale n'est certes pas celle où les femmes du Nouveau-Brunswick ont le plus de visibilité. La dernière élection fédérale n'a rien changé et ce sont dix hommes qui détiennent les sièges de cette province à la Chambre des Communes.

Scène municipale

Les femmes ont été les grandes gagnantes lors de l'élection municipale du 12 mai 1986 alors que 97 conseillères municipales étaient élues et neuf étaient choisies au poste de maire, une augmentation substantielle sur l'élection précédente. En 1983, 51 femmes étaient élues conseillères et trois seulement maires, ce qui fait que l'élection de 1986 représente une augmentation de 90 % des sièges de conseillères et 166 % d'augmentation des sièges à la mairie détenus par des femmes. En 1980, on comptait 43 conseillères municipales et trois maires.

Il est important de noter que si le nombre d'élues augmente, c'est évidemment proportionnel à l'augmentation du nombre de femmes posant leur canditature.

En 1980, six femmes briguaient les suffrages à la mairie, on en comptait 12 en 1983 et 18 en 1986. Par contre, ce sont surtout dans les municipalités anglophones de la province que sont élues les femmes à la mairie. La plus grande ville du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, est dirigée par une femme.

Au poste de conseillère municipale, on comptait 92 candidates en 1980, 112 en 1983, 149 en 1986. C'est le 8 mai prochain que se tiendra la prochaine élection municipale et on prévoit qu'un nombre record de femmes poseront leur candidature afin de siéger au sein du gouvernement le plus près de la population. Les femmes démontrent de plus en plus d'intérêt face à la politique et elles ont certainement les qualités nécessaires pour représenter leurs communautés.

Conseils scolaires

Les femmes occupent une place de plus en plus importante au sein des conseils scolaires. Lors de l'élection de 1986, sur les 364 conseillers et conseillères, on comptait 125 femmes, soit 34,3 %.

Intérêt

Un sondage effectué en juillet 1987 pour le compte du Conseil consultatif sur la condition de la femme révèle que sur 614 femmes interrogées, 62 femmes, environ 10 %, ont affirmé qu'elles envisageraient se porter candidate à un poste politique. De ce nombre, 35 % se sont dites attirées par la scène municipale 22 % par la scène provinciale tandis que 34 % n'ont pas donné de précisions.

Seulement 9 % des Néo-Brunswickoises se disent «très intéressées» par la politique et 43 %, «un peu intéressées».

Quarante-cinq p. cent des femmes interrogées ont dit croire que le système politique serait meilleur si un plus grand nombre de femmes étaient élues à des postes et 38 % soutiennent qu'il demeurerait le même.

L'avenir

Aurons-nous un jour une femme comme Première ministre du Nouveau-Brunswick ? Aurons-nous au moins 29 des 58 sièges dans cette province ? Y aura-t-il des femmes pour nous représenter sur la scène fédérale ? Nos filles seront-elles plus avides de participer au pouvoir ? Et combien d'autres questions sommes-nous en mesure de nous poser face à l'avenir des femmes en politique.

Il faut réaliser que le contexte politique a bien changé et que si certaines étapes ont été franchies, il nous reste bien des kilomètres à parcourir pour participer pleinement au pouvoir et prendre la place qui nous revient.

À la fin du 20e siècle où les femmes prennent de plus en plus conscience de leur force, et où cèdent petit à petit les barrières qui empêchent le plein développement de leur potentiel, il y a de fortes chances que le pouvoir change de visage.

Les femmes reçoivent désormais plus d'appuis car les regroupements les encouragent et les aident à briguer les suffrages afin de partager leur pouvoir politique et économique. Un nouvel organisme «FRAPPE» a vu le jour dans la province et cette association non partisane a réussi tout un exploit en septembre 1987 alors qu'elle organisait un débat des trois chefs sur les questions de la condition féminine. C'était un premier débat sur le sujet dans l'histoire politique du Nouveau-Brunswick, un débat pour les femmes, organisé par les femmes. Par ce débat, FRAPPE voulait permettre aux femmes d'évaluer le désir de chacun des chefs d'apporter des solutions concrètes et réalisables aux problèmes des femmes du N.-B. comme entité distincte. Cet événement a permis d'accentuer l'importance du vote des femmes qui représentent 52 % de la population au Nouveau-Brunswick.

Un autre groupe des plus dynamiques dans la province est sans contredit Les Dames d'Acadie qui depuis plusieurs années font beaucoup afin d'inciter les femmes à l'action politique. Présents dans près d'une trentaine de municipalités, ces cercles sont très actifs lors des élections. Cependant, là comme ailleurs, on sent encore beaucoup de résistance à l'action politique chez plusieurs membres. Beaucoup ne réalisent pas encore que leur engagement dans un foyer-école, une maternelle ou une garderie, constitue une action politique.

Il faut travailler à démystifier les mots «politique» «pouvoir». Une mère de famille pleinement heureuse de vivre sa vie, un jeune qui s'interroge et qui cherche, une femme divorcée qui veut comprendre, une retraitée qui en profite, une religieuse dynamique dans son apostolat sont certainement détentrices de pouvoir. Personne n'aura jamais de pouvoir sur la société s'il n'a pas atteint un certain niveau de pouvoir sur lui-même.

Depuis bien des années, un très grand nombre de femmes font de l'action politique sans vraiment le réaliser. Il suffit de penser aux comités de parents, aux maisons de transition, aux banques de nourriture et aux garderies pour comprendre que notre société perdrait beaucoup si ces dernières se retiraient de leurs modes d'action.

C'est en réalisant leur apport à la communauté qu'elles verront que faire de la politique active ce n'est pas plus complexe.

Les progrès réalisés sont notables et l'avenir apparaît prometteur pour les femmes du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous sommes de plus en plus entourées de députées, de maires, de conseillères municipales et scolaires, qui sauront donner, nous l'espérons bien, une nouvelle image de la politique.

Claire Lanteigne Frigault



ELISABETH

Directrice des communications d'une importante entreprise privée, Elisabeth connaît le rouage du monde des affaires. Elle a récemment fait valoir ses droits en obtenant l'équité salariale.

• *À Terre-Neuve*

Isolement et tradition

À Terre-Neuve, sur la péninsule de Port au Port, à l'ouest de la capitale, les femmes francophones n'ont pas encore eu l'occasion de se préoccuper des dossiers de l'heure des féministes du continent, non pas qu'elles soient inactives ou sans préoccupations.

C'est qu'elles vivent dans une région non seulement isolée géographiquement mais aussi linguistiquement, et les priorités sont bien différentes.

Jusqu'à très récemment, les femmes francophones de la péninsule de Port au Port n'étaient pas organisées en association. Pas de mouvement apparent mais beaucoup de travail non reconnu. Baignées dans un milieu social plutôt traditionnel, elles doivent évidemment s'occuper des enfants et de leur éducation. La pauvreté étant la norme, le défi d'élever des enfants n'en est que plus grand; sans compter la lutte incessante pour sauvegarder leur langue maternelle et la transmettre à leurs enfants - ce sera leur seul héritage. Derrière la scène, ces femmes dynamiques n'ont jamais cessé de s'impliquer. Que ce soit au sein des comités de parents, dans l'organisation des activités sociales pour la communauté ou dans la lutte pour une éducation en français, les femmes sont très actives et dominent souvent la situation.

Ce n'est pourtant pas d'elles qu'est venue l'idée de se regrouper et de structurer leurs efforts. En 1987, dans le cadre d'une de leurs rencontres annuelles, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador a décidé de nommer une responsable qui s'occuperait d'un nouveau dossier : celui des femmes francophones. Tout était à faire. Il fallait contacter les associations francophones locales, recruter ou plutôt convaincre quelques femmes d'assister à une première réunion provinciale. Il fallait d'abord se rencontrer afin d'évaluer la situation et les besoins. La tâche n'a pas été facile. Les femmes étaient intéressées par le mouvement mais l'isolement linguistique les ayant rendues insécures, elles avaient peur de ne pas être comprises ■ de ne pas comprendre.

Petit détail me direz-vous, mais pas à Terre-Neuve. Pas sur la péninsule de Port au Port où les francophones ont, pendant des années, été ridiculisé-e-s, rejeté-e-s et battu-e-s parce qu'ils/elles parlent français. C'est la honte d'être francophone et la peur du rejet total qui s'installent au coeur des individu-e-s. La seule solution : s'intégrer, apprendre l'anglais et, pour quelques têtu-e-s, se cacher pour parler français. Ce n'est que très récemment que la fierté d'être francophone a refait surface. C'est un mouvement très jeune et encore très cicatrisé. Les femmes ne font donc pas exception. Parler français entre elles c'est une chose, mais de le faire avec des "étrangères" c'en est une autre; il a fallu beaucoup de persuasion ■ de patience.

En mars 1987, les représentantes des communautés francophones de Cap St-Georges, de la Grand'Terre, de l'Anse à Canards et de Stephenville rencontraient pour la première fois les représentantes de la ville de St-Jean et du Labrador. Le résultat de cette rencontre fut très encourageant. Dès qu'elles ont réalisé que la communication était facile, la conversation s'est animée et les préoccupations et les idées ont jailli, comme sorties d'un volcan éteint trop longtemps. A la fin de la rencontre, chaque femme est repartie avec la mission de recruter d'autres intéressées et la promesse d'une prochaine rencontre provinciale. Il ne fallait plus perdre le contact. Et comme la grande majorité des femmes francophones de la péninsule ne lisent ou n'écrivent pas le français et que la distance entre la péninsule, St-Jean et le Labrador est très considérable, c'est par téléphone et cassettes que la communication s'est faite.

Suite à cette première rencontre, les groupes se sont formés assez rapidement. Le groupe du Labrador existait déjà depuis plusieurs années; les femmes de cette région, vivant près du Québec ont eu l'opportunité d'être en contact avec des organismes de femmes qui les ont aidées à s'organiser. Les femmes du Labrador sont aussi membres de la Fédération nationale des femmes canadiennes françaises. Quant au groupe de St-Jean, il est né en même temps que ceux de la péninsule et est composé de femmes venant de différentes provinces canadiennes et de la France. Leurs préoccupations sont très différentes de celles des groupes de la côte ouest, mais c'est par solidarité et par désir de partager leur expérience que ces membres ont voulu se joindre aux femmes de la péninsule.

> ***Chaque groupe ■ exprimé le désir de trouver son identité propre avant de déterminer son rôle social et politique.***

Dans chaque région, les femmes se sont rencontrées régulièrement et en sont venues à la même conclusion : pour l'instant les rencontres ne seraient que sociales. Chaque groupe a exprimé le désir de trouver son identité propre avant de déterminer son rôle social et politique. Se développer avant de militer.

En octobre 1987, il y eut une deuxième rencontre cette fois en présence de représentantes de la Fédération nationale des femmes canadiennes françaises et de Action éducation femmes.

Toutefois les participantes décidèrent qu'il était trop tôt pour s'affilier à une association nationale, préférant prendre le temps de réaliser quelques projets concrets pouvant intéresser l'ensemble de la communauté des femmes franco-terre-neuviennes.

Cette réunion fut la dernière réunion provinciale. Les femmes du Labrador ont dit préférer oeuvrer au sein du cercle des fermières. Puis l'association francophone de Stephenville a été dissoute et le mouvement francophone s'éteint doucement et entraîne avec lui le groupe de femmes francophones. Le groupe de St-Jean, qui compte des membres qui viennent à Terre-Neuve pour quelques années puis repartent, est aussi en voie de disparition. Les autres font déjà partie du groupe de femmes anglophones et préfèrent l'action de ces groupes organisés. Les femmes des communautés plus isolées se rencontrent encore socialement mais ne semblent pas intéressées à s'organiser plus officiellement et à joindre un organisme national.

Si le mouvement s'est effondré c'est probablement dû à deux facteurs : le premier, c'est que l'idée de regroupement est venue de l'extérieur et le deuxième facteur a été une coordination chancelante à partir de St-Jean; ce qui a occasionné une coupure dans la communication entre les groupes.

Suite page 15



MARIE CLAUDE
Infirmière dans un hôpital pour enfants, Marie-Claude soutient que son attitude générale contribue parfois davantage que ses connaissances et sa formation à la guérison de ses patients.

• *Francophones du Manitoba*

S'engager doublement !

La femme francophone en milieu minoritaire a-t-elle un choix à faire : s'engager dans des organismes militant pour la francophonie, ou dans des organismes féminins?

Au Manitoba, jusqu'au début des années 80, je crois qu'on ne se posait même pas la question. La survivance prenait toute la place dans nos vies. Déjà en 1902, on avait fondé la Société historique de Saint-Boniface, et notre premier organisme politique francophone a pris racine en 1916 après 26 ans de guerre sourde contre la langue française chez nous. Nos ancêtres d'alors, femmes tout autant qu'hommes, n'avaient qu'une préoccupation : survivre en tant que Canadiens-français. Les autres inquiétudes naissantes des femmes, comme le suffrage universel, devaient sembler bien secondaires à ce peuple déjà habitué à se protéger des influences d'une culture anglophone qui se faisait de plus en plus envahissante.

De 1916, lors de la fondation de l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba (l'AECFM), jusqu'à la fin des années 60 il fallait d'abord et avant tout s'assurer que les enfants parlent la langue de leurs père et mère et sachent leur histoire, si triste fut-elle. C'était la condition essentielle à la survivance.

Je me souviens très bien, moi qui suis déjà dans la cinquantaine, de cette époque où nous nous savions un groupe persécuté, devant se méfier de l'ennemi. Il n'y avait que deux familles anglophones dans notre voisinage et les relations entre ces trois enfants et notre cinquantaine d'enfants francophones n'étaient pas des meilleures!

Nos mères avaient trop d'ouvrage à la maison pour s'occuper de causes ; c'étaient nos pères qui avaient en main l'AECFM. Les femmes s'occupaient de notre éducation et dans plusieurs familles on se préoccupait de faire instruire les enfants bien au delà du niveau d'éducation des parents en espérant les hisser ainsi au-dessus de la pauvreté.

Je n'ai entendu parler de féminisme que vers la fin de mon secondaire et je me souviens à quel point je choquais certains membres de ma famille, sans parler des gars du collège, quand je me mettais à tenir un discours féminin! Nous étions alors dans les années 50 et les quelques-unes d'entre nous qui avions décidé de poursuivre une éducation universitaire nous trouvions haussées au niveau d'une élite... Mais malgré tout, nous étions encore beaucoup plus sensibilisées au fait français qu'au "fait féminin".

Le passage des années, toutefois, n'a pas été sans marquer notre culture franco-manitobaine. Les ravages de l'assimilation se sont fait sentir ici comme ailleurs au Canada et ont eu pour effet de nous faire comprendre la nécessité de nous organiser, politiquement et collectivement.

Les résultats de cette décennie des années 70 ont été une prolifération d'organismes de toutes sortes, en commencant par la Société franco-manitobaine en 1969; puis ce furent la culture, l'éducation, les jeunes, les aînées, le patrimoine et les loisirs qui donnèrent naissance à des institutions et des groupes variés. En vingt ans, nous avons structuré notre milieu franco-manitobain de telle sorte que nous sommes devenus une "menace" pour les anglophones du Manitoba! A preuve, cette bataille linguistique des années 83-84 pendant laquelle la population anglophone s'est levée contre nous comme si nous étions un monstre de taille, nous qui sommes maintenant moins que 5 % de la population du Manitoba!

Les femmes francophones d'ici se sont-elles senties tiraillées entre les causes féministes et les causes francophones? Je crois que la réponse est tout simplement non. Il y avait tant de tâches à accomplir... Il fallait créer une ambiance de jeu en français pour les petits : elles ont fondé les Mini-franco-fun et des garderies françaises ; il fallait obtenir des écoles françaises : elles se sont engagées dans les comités de parents et même les conseils scolaires ; il fallait voir à ce que les jeunes puissent vivre en français : elles se sont données aux Jeannettes, aux Guides, aux Castors, aux Scouts, aux Danseurs de la rivière rouge, aux activités culturelles de tous genres ; il fallait faire avancer les dossiers politiques franco-manitobains : elles se sont aventurées dans les organismes comme la Société franco-manitobaine.

Francophones du Manitoba, nous nous sommes d'abord occupées de nos enfants, de notre race. Mais au début des années 80, alors que les structures étaient en place et que le reste du monde s'apercevait enfin que notre francophonie était bien vivante, nous avons pu finalement nous pencher sur notre sort de femmes. Nous étions tellement habituées, je suppose, à mettre en place nous-mêmes ce qu'il nous fallait pour notre épanouissement que nous avons simplement créé des organismes féminins pour combler nos besoins de Franco-manitobaines!

Nous avons donc mis sur pied un organisme politique, Réseau, et un organisme de ressourcement, Pluri-elles. Un groupe plus traditionnel, la Ligue des femmes catholiques, existait déjà depuis bon nombre d'années. Nous sommes affiliées aux regroupements féminins nationaux tant anglophones que francophones, mais nous fonctionnons chez nous en français.

Si nous ressentons du tiraillement, c'est à l'intérieur même de notre francophonie. On ne peut pas s'engager partout à la fois, et chacune fait ses choix selon ses priorités et les étapes de sa vie. Mais au moins on sait qu'on peut travailler pour la femme et pour la francophonie en même temps. Le merveilleux, c'est sans doute que nous ayons réussi cela, si minoritaire que nous soyons.

Dans la conjoncture historique actuelle et au sein d'une société où la famille éclate et l'Église perd sa place traditionnelle, il est clair que bien des Franco-manitobaines ont choisi, malgré tout, d'entretenir cette flamme d'une langue vivante et d'une culture florissante. Parce qu'elles ont foi en l'avenir, elles croient en la nécessité de poursuivre le dialogue ; mais c'est un dialogue différent de celui de nos mères, formé des mots du siècle prochain, englobant en même temps la justice sociale pour la femme et la survivance d'une langue.

Nous parlons maintenant un langage de femmes en plus d'un langage de peuple, et c'est la même langue que nous utilisons et que nous continuerons d'utiliser pour les deux. Voilà notre victoire et notre défi.

Franco-manitobaine, **Gilberte Proteau** *est enseignante de formation. Elle occupe aujourd'hui un poste de recherchiste à CKSB - Radio-Canada à Winnipeg. Elle a toujours vu au bien-être de la francophonie en général et des femmes francophones. Elle est mère de quatre enfants.*

• *Planification de l'emploi*

Une révision s'impose

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme s'est penché sur la stratégie fédérale destinée à assurer la formation de main d'oeuvre canadienne, lancée il y a un an. Le Conseil partage les critiques de certains groupes et particuliers selon lesquels les programmes de planification de l'emploi ne correspondent pas toujours aux besoins des femmes. Des besoins qui changent avec l'introduction rapide et massive de l'informatique de même que les effets du libre-échange.

On note que les femmes sont nettement sous-représentées dans des programmes qui assurent une formation dans les domaines où la main d'oeuvre est rare. On semble se limiter à certains secteurs, notamment ceux qui sont traditionnellement réservés aux femmes et qui sont mal rémunérés. Plusieurs spécialistes du marché du travail soutiennent qu'on devrait encourager les femmes à suivre une formation dans les domaines où on prévoit que les conditons de travail et les salaires seront au-dessus de la moyenne au cours des années à venir. On souhaiterait également la création d'une stratégie nationale globale pour s'attaquer au problème de la ségrégation professionnelle.

De nombreux groupes du milieu de la formation estiment que les immigrantes et les réfugiées auraient besoin d'une aide spéciale pour faire la transition entre le chômage ou le sous-emploi chronique et le succès professionnel. On pense entre autres à des conseillers neutres, une aide à la garde de jeunes enfants et au transport, à un soutien en cas de difficultés personnelles et à l'affirmation de soi.

Les stages de formation sont en général trop brefs, particulièrement ceux visant à améliorer des connaissances de base telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

On propose que les critères d'admissibilité aux programmes Intégration/réintégration professionnelle et Développement de l'emploi soient remplacés par d'autres moins arbitraires, plus souples et fondés davantage sur les besoins réels. Les allocations de formation ne collent plus au coût de la vie. Plusieurs groupes recommandent qu'elles soient au moins équivalentes au salaire minimum provincial. Une condition sine qua non pour sortir les femmes qui ont des responsabilités familiales des ghettos d'emploi.

Andrée Germain et Guylaine Levesque

Une démarche collective avant tout

La Fédération Franco-ténoise n'avait jamais réfléchi à la dimension «FEMME» de son regroupement. Pourtant, les Franco-Ténoises fournissent la grande partie du temps de bénévolat de la Fédération et des associations locales. Pour la première fois, la Fédération franco-ténoise intègre à sa programmation (1988-1989) un projet de formation et de consultation des femmes francophones. Un colloque en mars prochain servira de point de départ au regroupement éventuel des femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Le défi est de taille puisqu'il faut en un premier temps acquérir une connaissance plus approfondie de la réalité vécue par les Franco-Ténoises et en un deuxième temps utiliser ces données pour faire de ce colloque-rencontre, un événement qui leur appartient.

L'un des éléments les plus importants *de ce projet est de recueillir les informations essentielles à ce regroupement.* Dans les Territoires du Nord-Ouest, le problème de l'isolement est majeur. La faible population est dispersée sur un immense territoire qui représente le tiers du Canada. La Fédération franco-ténoise, comme toute association doit apprendre à oeuvrer avec les particularités régionales. De plus les femmes vivent dans un contexte social, économique et culturel très particulier. Toute intervention doit tenir compte de ces spécificités ainsi que de particularités régionales non négligeables.

Au départ, il fallait établir un profil statistique des Franco-Ténoises. Nous avons demandé à Denis Perreault, directeur de la «Grande Tournée, les Retrouvailles», d'incorporer dans son étude des questions s'adressant spécifiquement aux femmes et de nous fournir ainsi les données dont nous avions besoin. A la lumière des informations recueillies, il nous a été possible d'esquisser une première ébauche de la situation, très mal connue, des femmes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le recensement de 1986 de Statistiques Canada nous indique que ■ nombre de femmes francophones dans les Territoires est inférieur de 17 % à celui des hommes. Sur 1,290 Franco-Ténois des *deux sexes, on compte 535 femmes contre 755 hommes. Autre donnée intéressante,* ce sont les femmes âgées de 25 à 30 ans qui constituent le groupe d'âge le plus populeux après celui des hommes de plus de 50 ans. Ces jeunes femmes représentent les membres potentiellement les plus actifs. Comment expliquer cette très forte représentation? Est-elle liée au chômage qu'elles subissent plus fortement dans le sud du pays? Viennent-elles chercher dans le Nord leur première expérience professionnelle? Toujours selon Statistiques Canada, la proportion d'hommes ■ de femmes est presque égale dans les deux régions francophones des Territoires, soit celles de Yellowknife, d'Iqaluit, de Fort Smith, de Hay River et d'Inuvik. Les informations qualitatives ainsi recueillies serviront de base de réflexion, et de piste d'interventions au colloque du printemps cessaire pour obtenir, par effet d'entraînement, une réflexion continuelle et, espérons-le, un regroupement durable.

La consultation participative chemine vers le colloque qui représente le temps fort



France Tremblay, animatrice communautaire à la Fédération franco-ténoise, en compagnie de Denis Perrault, directeur de la «Grande Tournée, les Retrouvailles»

communautés linguistiques. On peut se demander si cette situation modifie le statut des femmes au sein de la communauté?

Les compilations statistiques nous permettent difficilement d'apprécier qualitativement la situation des Franco-Ténoises. L'analyse des données recueillies par la Grande Tournée nous amène à nous interroger de façon plus précise sur la condition des femmes francophones dans les TNO. Est-ce que les femmes subissent une forme d'isolement plus marquante que les hommes? Connaissent-elles une plus grande difficulté d'intégration au marché du travail ou dans leur milieu de travail?

Il faut retenir que malgré un taux d'occupation d'emploi plus élevé chez les francophones que chez les autres ethnies, 71,4 % des Franco-Ténois qui travaillent à temps partiel sont des femmes. De plus, 3,5 % des femmes sont des chômeuses tandis que 15,9 % sont ménagères à temps plein. Leurs secteurs d'emploi sont aussi très caractéristiques. On retrouve les femmes en très grande majorité dans l'administration publique et dans l'enseignement. Fait très éloquent, les femmes parlent majoritairement le français au travail (51,3 % comparativement à 44,1 % chez les hommes). Pour cette raison, elles entrevoient positivement le nouveau processus de bilinguisation des services gouvernementaux des TNO.

Ces considérations fort révélatrices seront raffinées et approfondies lors d'entrevues réalisées dans cinq principales prochain.

La méthode de fonctionnement de cette étude est intégrée à un processus d'apprentissage collectif : (enquête sur le terrain par des femmes en région, comité rédactionnel, consultation, reformulation et colloque participatif en région). Les instruments de travail s'articulent autour d'un système ouvert, au sens où les femmes du milieu participent à l'élaboration des résultats, reformulent les problèmes les plus caractéristiques des Franco-Ténoises et expriment les moyens d'action possibles. Nous faisons le pari que la méthode utilisée fournira suffisamment de stimulants pour former un groupe de femmes actives, prêtes à s'engager dans une consultation plus globale et à fournir des bases pour l'action.

Le but ultime du comité rédactionnel est d'engager activement des femmes reconnues dans leur milieu, dans la dynamique des changements souhaités, tout en respectant la situation particulière des femmes francophones du Grand Nord.

Présentement, nous comptons sur l'appui de six femmes des communautés identifiées. Elles sont déjà engagées à la cueillette d'information et participent au comité rédactionnel. Elles contribuent ainsi à l'élaboration de documents de travail ■ au contenu du colloque, phase cruciale du processus. Elles seront, durant toutes les étapes, les artisanes de cette réflexion sur leur vécu de Franco-Ténoises. Ce sentiment d'appropriation constitue l'objectif nécessaire de ce projet de regroupement. Les ressources financières étant restreintes, nous avons dû limiter la participation aux ateliers, à deux représentantes par région. La publication des actes du colloque devient donc essentielle pour garantir le rayonnement souhaité. Elle assurera une large diffusion des résultats et des réflexions.

Le colloque marquera le début d'une vaste réflexion sur la condition des Franco-Ténoises et entamera une démarche pour obtenir des recommandations d'actions concrètes à débattre à l'assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise, porte-parole officiel de tous les francophones des Territoires du Nord-Ouest, les femmes y compris.

La «Grande Tournée, les Retrouvailles», est un projet de recherche initié par la Fédération franco-ténoise et subventionné par le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par le biais d'un programme du Secrétariat d'État. Cette recherche a pour but de sonder les besoins des francophones dans le processus de bilinguisation du gouvernement territorial, et d'émettre des recommandations.

Cet article a été rédigé avec la collaboration de Denis Perreault directeur de la «Grande Tournée, les Retrouvailles».

France Tremblay *est animatrice communautaire à la Fédération franco-ténoise depuis un an.*

Famille et travail

Dans une ventilation détaillée des données d'un sondage Gallup effectué en mai 1988 et qui portait sur la famille canadienne, Ghislain Fortin du secrétariat au Développement économique (gouvernement du Québec), souligne que les statistiques démontrent clairement que le travail de la femme à l'extérieur du foyer constitue généralement un important supplément au revenu familial.

Dans le cas des familles monoparentales, la moitié des mères chef de famille travaillent. Pour ces dernières, la participation au marché du travail fait la différence entre la pauvreté et un minimum d'aisance, une fois sur deux. Il est cependant troublant de constater que pour 25 % environ de ces mères de famille, l'activité sur le marché du travail n'améliore en rien leur situation par rapport à celle des inactives, dont la plupart dépendent de l'aide sociale.

En ce qui concerne les couples plus traditonnels, on note que la participation des femmes au marché du travail ne touche que trois familles sur cinq. Comme il fallait s'y attendre, elle constitue un facteur d'enrichissement économique fort significatif dans la plupart des cas, éliminant pratiquement la pauvreté chez les couples concernés. On observe toutefois que, dans près de 60 % des cas, les familles avec enfants dont la mère ne participe pas au marché du travail ont un revenu supérieur à 30 000 $ par année, ce qui laisse supposer que l'homme y bénéficie généralement d'un revenu supérieur, compensant ainsi partiellement ■ manque à gagner de sa conjointe.

Extrait d'un article de Ghislain Fortin "Famille idéale? Parlons Argent!" tiré de la revue RELATIONS no 547, janvier-février 1989, page 16.

RACHELLE
Propriétaire de son commerce, Rachelle fait de la couture depuis l'âge de 7 ans. Attirée par le domaine de la mode, elle a décidé de combiner son savoir-faire en ouvrant sa propre boutique de vêtements originaux.



• *Éducation post secondaire*

Faire preuve d'initiative

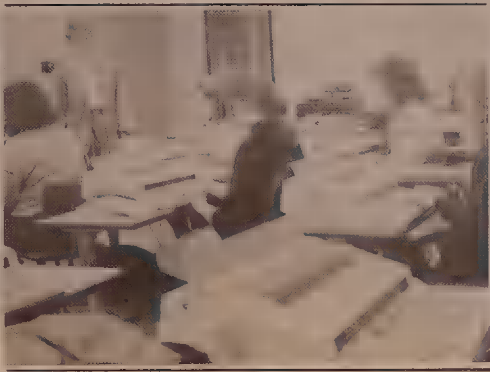
Il est facile d'établir un parallèle entre la situation des femmes en général, dans le domaine scientifique et la participation des Franco-ontariens et des Franco-ontariennes aux études postsecondaires. Les femmes sont peu présentes dans les sciences et les mathématiques, alors que les francophones de l'Ontario se retrouvent en petit nombre dans les institutions postsecondaires; ils sont presque absent-e-s des programmes scientifiques. En ce sens, le statut de minoritaire des Franco-ontariens se rapproche de cette majorité que sont les femmes.Quant aux Franco-ontariennes, elles sont par le fait même doublement minoritaires.

Au cours des dernières années, plusieurs rapports ont démontré le faible taux de participation des francophones de l'Ontario aux études postsecondaires (Churchill Frenette Quazi, Carrier, et Cachon). En effet les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes ont généralement 50 % des chances de leurs concitoyen-ne-s anglophones de poursuivre des études postsecondaires. Cela signifie également que le niveau de scolarisation de ce groupe est nettement inférieur à la moyenne provinciale. Ces études ont également illustré le fait que les jeunes francophones, qui entreprennent des études universitaires, s'inscrivent généralement dans des domaines où ils et elles peuvent poursuivre des études dans leur langue maternelle. C'est pourquoi on les retrouve d'abord dans les humanités et les sciences sociales ainsi qu'en éducation. Très peu s'inscrivent dans les sciences et les mathématiques et pour cause, la majorité de ces programmes ne sont à peu près pas disponibles en français en Ontario.

En regardant certaines données du rapport Churchill, nous constatons également que les jeunes Franco-Ontariennes poursuivent des études postsecondaires en plus grand nombre que les jeunes Franco-Ontariens.(1) Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte lorsque l'on tente d'expliquer ce phénomène. Notons tout d'abord qu'il est plus difficile pour une femme que pour un homme d'obtenir un emploi raisonnablement rémunéré. En effet des études de toutes sortes indiquent clairement qu'à qualifications égales, les femmes au Canada reçoivent des salaires nettement inférieurs et rien ne laisse supposer que la situation soit meilleure pour les Franco-Ontariennes.

D'autre part dans le nord de l'Ontario, où l'on retrouve près du tiers de la population francophone de la province, la structure économique basée sur le développement des ressources naturelles fait très peu de place aux femmes. Pourtant l'industrie forestière et le secteur minier offrent des salaires fort intéressants, sans qu'il soit nécessaire de posséder de diplôme postsecondaire. Dans une communauté où la tradition universitaire est presqu'inexistante, on comprend que ces emplois attirent plusieurs jeunes hommes, au sortir du secondaire. Les jeunes filles n'ayant pas accès à ce genre d'emplois, s'inscrivent en plus grand nombre dans les institutions postsecondaires. Pour elles la façon la plus certaine d'assurer leur avenir économique, c'est par l'obtention d'un diplôme.

Par ailleurs, lorsque l'on examine le genre de formation que les femmes reçoivent en général au Canada, on constate qu'elles sont beaucoup moins présentes dans les sciences et les mathématiques que dans les humanités et les sciences sociales. Les sciences et la technologie demeurent encore aujourd'hui des forteresses masculines, que le mouvement féministe n'a que faiblement ébranlé. Les femmes qui se dirigent vers les sciences ont surtout tendance à choisir des domaines dits féminins c'est-à-dire le secteur paramédical, la diététique et la physiothérapie. N'est-ce pas là des secteurs où elles peuvent mettre à profit leurs qualités dites féminines !



Si les jeunes filles ne se dirigent pas vers les sciences et les mathématiques, c'est que notre société traîne encore de vieux stéréotypes, qui laissent croire que ces domaines sont d'abord masculins et que les garçons ont des qualités innées pour ce genre d'étude. Pourtant personne n'a jamais pu démontrer que le cerveau a un sexe ■ Dieu sait que plusieurs scientifiques ont essayé et essaient toujours !

De nombreuses recherches ont démontré qu'au niveau primaire il n'y a pas de différence entre les résultats scolaires des garçons et ceux des filles. Au secondaire par contre,les garçons ont de meilleures notes en mathématiques et en sciences, alors que les filles les devancent dans les langues et les sciences sociales. Pourtant ce n'est pas le potentiel intellectuel des uns et des autres qui explique cette situation, mais les attitudes et les comportements. Ainsi les filles ont très peu de modèles féminins à qui elles peuvent se référer. Il y a beaucoup moins de femmes que d'hommes qui enseignent les sciences et les mathématiques. De plus les exemples utilisés dans les cours réfèrent généralement à des réalités qui s'inspirent du vécu masculin, et donc qui sont beaucoup plus pertinentes pour les hommes que pour les femmes. Et malheureusement les enseignants (je ne crois pas devoir féminiser ici) ne sont généralement pas conscients ou refusent de voir cet état de choses. Quand on leur démontre, ils le nient très souvent en affirmant que les filles ne savent pas s'adapter et que cela en soi indique bien qu'elles ne sont pas à leur place. "Pourtant une étude de Mme Sharon Hogerty a déjà souligné que les jeunes filles sont fréquemment l'objet de taquineries de la part des professeurs de sciences. Leurs observations ■ leurs questions s'adressent souvent aux garçons lors d'ateliers pratiques, les filles se retrouvent alors marginales dans une classe de science." (2) Quant aux quelques femmes qui persistent ■ qui réussissent malgré le système, elles doivent constamment lutter pour garder leur place et pour se faire entendre dans ce monde d'hommes.

En tenant compte du fait que le savoir scientifique s'avère un pouvoir très important dans notre société, on constate que les femmes n'ont que peu ou pas accès à ce pouvoir. De plus, une formation scientifique ouvre la voie à de nombreux emplois rémunérateurs et enrichissants, mais encore là les femmes en sont presqu'exclues.

Comment remédier à la situation ? D'abord en offrant des programmes de sciences et de mathématiques en français au niveau postsecondaire. Mais il ne s'agit que d'une partie de la solution. En effet il faut que les programmes qui seront offerts aux Franco-Ontariens et aux Franco-Ontariennes soient adaptés à leurs besoins. Les programmes qui existent actuellement ne répondent pas vraiment à leurs besoins puisqu'ils ne s'y inscrivent pas. Ils ne répondent pas non plus à ceux des femmes puisqu'elles sont toujours très minoritaires dans le domaine. Dans le premier cas la langue liée au statut de minoritaire explique cette situation. Par contre en ce qui concerne les femmes et les Franco-Ontariennes en particulier, la discrimination sexuelle doit aussi être prise en considération.

Créer des programmes de sciences et de mathématiques répondant aux besoins de la population francophone de l'Ontario, voilà le défi que nous devons relever. Et cela ne signifie nullement que ces programmes seront de moindre qualité. AU CONTRAIRE ! Pour ce faire, il faut d'abord tenir compte de la situation actuelle et avoir comme point de départ le vécu des francophones de l'Ontario. Il faut donc faire preuve d'initiative, d'originalité et surtout ne pas avoir peur de délaisser les sentiers battus pour inventer des programmes de qualité, à la mesure de nos besoins. Et puisqu'à peu près tout est à faire dans ce domaine. Il faudrait aussi saisir l'occasion pour bâtir des programmes qui ne laisseront pas de côté les Franco-Ontariennes.

Mais il ne suffit pas de créer des programmes au niveau postsecondaire. En effet les niveaux primaire et secondaire doivent aussi remettre en question ce qui se fait à leur pallier, revoir leurs programmes et s'assurer qu'ils sont assez dynamiques et pertinents pour coller au vécu des jeunes francophones. Les professeur-e-s doivent aussi tout faire pour éliminer le sexisme dans leur présentation des sciences et des mathématiques, comme dans toutes les autres disciplines d'ailleurs. Si tous les manuels et notamment ceux de mathématiques ■ de sciences ne sont pas modifiés pour se rapprocher de certaines réalités féminines et surtout si les attitudes des professeur-e-s ne changent pas, on ne pourra espérer transformer la situation. Car plus une société crée des différences entre les sexes, plus elle valorise un monde où les hommes et les femmes évoluent dans des sphères d'activités différentes. Et les vraies perdantes dans tout cela, ce ne sont pas seulement les femmes qui se voient refuser l'accès à certains secteurs d'activités mais toute la société puisqu'elle se prive d'une bonne partie du talent sur lequel elle devrait pouvoir compter.

Quant à la société franco-ontarienne elle n'a plus le choix car elle ne peut absolument pas ignorer 50 % de ses effectifs. Avec l'assimilation qui fait des ravages de plus en plus grands ■ une sous-scolarisation chronique, les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes ne peuvent espérer survivre dans une société de haute technologie, sans apporter des changements majeurs à leur système d'éducation primaire et secondaire ■ sans se doter d'un système d'éducation postsecondaire qui répondra à leurs véritables besoins et aspirations. Et nous faisons fausse route si nous ne tenons pas compte du fait que nos systèmes sont très sexistes et que ce sexisme ne disparaîtra pas de lui-même. Une société comme la société franco-ontarienne ne pourra survivre si elle ne peut compter sur tous ses effectifs. Or le sexisme a généralement tendance à négliger 50 % du potentiel d'une société. Seule une prise de conscience et une remise en question quotidiennes et collectives nous permettront de l'éliminer de nos systèmes scolaires.

Danielle Coulombe

(Photo : Guylaine Lévesque)

1. Churchill, S., Frenette, N. et Quazi S. Éducation et besoins des Franco-Ontariens : Le diagnostique d'un système d'éducation. Vol. 2, L'enseignement postsecondaire, Rapport statistique, Toronto, 1985.

2. Charlebois, Margot. Le monde des sciences ■ de la technologie a-t-il un sexe ? dans les cahiers de ■ femmes. Vol 5, no 4, été 1984, p.17.

Terre-Neuve

Que réserve l'avenir? Les groupes qui ont survécu sont ceux des régions isolées et les femmes de ces communautés sont satisfaites de leurs rencontres sociales; mais la participation est de plus en plus faible et les rencontres de plus en plus espacées. Ce ne sont pourtant pas les préoccupations qui manquent : la lutte pour une éducation en français n'est pas terminée, la violence familiale et l'inceste affectent le milieu de vie, la pauvreté est courante de même que le chômage et les perspectives d'emploi pour les femmes sont très minces.

L'isolement a créé un décalage dans l'éveil social. Il faudra encore beaucoup de temps. Mais quand on vit dans une toute petite communauté, qu'on a passé toute sa vie avec les mêmes personnes, que tout le monde se connaît très bien, ce n'est pas facile. On se regroupe derrière des causes approuvées comme l'éducation ou la sauvegarde de l'héritage culturel mais on ne va pas plus loin, on ne veut pas causer de remous.

Lyly Fortin *habite Saint-Jean, Terre-Neuve depuis huit ans.*



« Je suis employée de l'unique journal francophone à l'Ile du Prince Edward. Depuis août 1987, j'ai accédé au poste de directrice. J'adore mon travail et je compte y rester pour plusieurs années encore. »

Marcia Enman, La Voix Acadienne (I.P.E.)



« Certes, être femme et diriger ce n'est pas chose facile. Il y a souvent du travail supplémentaire mais je crois qu'avec de la détermination et du dynamisme, nous réussirons à percer ce château fort de la presse écrite. »

Bernice Butler, Journal Le Moniteur (Shédiac, N.B.)



« Le 4e pouvoir, on le retrouve partout. Dans les Territoires du Nord-ouest, l'Aquilon joue un rôle de premier plan auprès de la population franco-ténoise et notre ascension se poursuit. »

Denise Canuel, Journal L'Aquilon (T.N.O.)

En Hommage à toutes les femmes qui oeuvrent dans le domaine de l'information au Canada

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 6 Vendredi le 7 avril 1989

L'éducation en français à Iqaluit

C'est pour 1990

Par Kim Ouellette

Dès septembre 1989, Yellowknife bénificiera d'un nouveau programme d'éducation en français langue maternelle. À Iqaluit, ce projet est prévu pour 1990. C'est en effet ce qu'a précisé Claude Bergeron, directeur de l'éducation de l'Association des francophones d'Iqaluit lors d'une rencontre avec L'Aquilon le 18 mars dernier.



M. Claude Bergeron (au centre) lors de l'atelier sur le rapport Perreault tenu à Yellowknife en février dernier.

Pour plus de détails voir en page 2

Après 10 ans au poste de Commissaire, Parker se retire

Par Line Gagnon

Lorsque l'Assemblée législative a repris ses travaux le 8 février dernier, le Commissaire John Parker, lors de son discours d'ouverture, rendait sa démission officielle. M. Parker occupait ce poste depuis 10 ans.

C'est en 1954, quelques années après l'obtention de son diplôme d'ingénieur des mines que ce dernier venait s'installer à Yellowknife. Son intérêt pour la politique municipale l'amenait en 1959 à se présenter comme échevin. "J'ai siégé durant 4 ans au Conseil de ville." Il devint par la suite maire de la ville et occupa ce poste durant 5 ans. Tout au long de ces deux mandats, M. Parker travaillait toujours comme ingénieur.

Malgré son travail, il trouva assez de temps pour entreprendre, au milieu des années '60, une étude sur la situation constitutionnelle des Territoires. "Cette recherche soulignait l'importance d'une administration territoriale."



Peu après la fin de l'étude, M. Parker fut nommé Commissaire adjoint et quittait l'industrie minière. "Le corps législatif territorial s'est transformé durant mes années au poste de Commissaire adjoint. Auparavant, il était entièrement composé de membres élus mais avec très peu de pouvoirs exécutifs. Graduellement ceux-ci étaient transférés aux membres. Avant ces changements, le Commissaire représentait la plus haute instance décisionnelle" explique

suite à la page 5

Grave pénurie de traducteurs et d'interprètes

La promotion des deux langues officielles au Canada est menacée

Ottawa (APF): La promotion des langues officielles au pays risque d'être freinée à cause d'une pénurie de traducteurs et d'interprètes.

Un rapport préparé pour le Secrétariat d'État sur l'élargissement du bassin de pigistes daté du 15 septembre 1988, fait état d'une dangereuse pénurie de traducteurs et d'interprètes, au moment même ou la demande en provenance des municipalités, des provinces, des territoires et des entreprises privées ne cesse d'augmenter.

Selon cette étude de M. Jean Charpentier du Conseil du Trésor, il faudrait 1 700 traducteurs de plus dans cinq ans pour répondre à la demande, en tenant compte d'un taux de croissance de 5%. Si l'on tient compte de l'abandon de la profession par certains et du départ pour la retraite d'autres, ce n'est plus 1 700, mais bien 3 470 traducteurs qu'il faudra trouver au pays d'ici cinq ans. Or après avoir fait enquête auprès des dix principales écoles de traduction du pays, M. Charpentier a découvert que celles-ci ne pourront produire en cinq ans que 750 finissants employables. On parle donc d'une pénurie à venir de 2 700 traducteurs, ce que l'auteur qualifie de "véritable crise de la traduction". "La production actuelle de 150 diplômés employables par année ne compense même plus l'attrition qui s'élève à 300",affirme encore M. Charpentier.

suite à la page 3

Yellowknife célèbre le retour du printemps



L'Association franco-culturelle de Yellowknife a fait des heureux grâce à leur tire d'érable, voir page 8

Fort Good Hope en attente



S O M M A I R E

Bill Erasmus président de la Nation Déné est déçu.....page 2

Puis, il y a les chroniques culturelles, des photos printanières et un tas d'autres trucs.

suite de la page 1

À Iqaluit, le choix revient aux parents

Présentement, on offre 45 minutes de français par jour au niveau primaire et secondaire. Cette session de cours est obligatoire pour tous les francophones.

Les opinions des parents sur l'enseignement en français vont vraiment d'un extrême à l'autre. Certains veulent une éducation entièrement en français, tandis que d'autres ne désirent pas de cours de français langue maternelle du tout, croyant ainsi donner la chance à leurs enfants de devenir bilingue. Et cela, selon ceux qui favorisent l'éducation en français, au risque de voir les enfants peut-être perdre leur culture et leurs valeurs.

Un problème majeur: le manque d'information

Selon Claude Bergeron, le problème majeur se situe au niveau des parents qui ne sont pas suffisamment informés sur les différentes possibilités et les résultats de chacune d'entre elles. [illegible] faudrait donc, au premier abord, que les parents sachent exactement à quoi s'en tenir face à chaque option possible. Et Claude Bergeron [illegible] décidé d'étudier toutes les possibilités offertes avant d'en venir à une décision finale.

Donc, le projet sera amorcé en présentant aux parents différentes options qui sont les suivantes:

-Pas de français du tout
-Immersion
-Cours de français langue seconde seulement
-Cours de français langue maternelle, 45 minutes par jour
-Cours de français langue maternelle, 90 minutes par jour
-Français à temps complet

Une première réunion sera organisée vers la fin des classes en juin prochain afin d'expliquer les avantages et les désavantages de chacune des options ci-dessus mentionnées. Des spécialistes en la matière viendront discuter de faits vécus car chacune de ces options a été expérimentée par le passé.

Un vote en septembre

Suite à cela, les parents auront tout l'été pour considérer chacune des options et ainsi identifier celle qui répond le mieux aux besoins et attentes de leurs enfants. Puis en septembre, lors d'une deuxième réunion, ils seront appelés à voter pour l'une des options. Le choix est donc mis entre leurs mains.

Suite à ce vote, une demande sera expédiée au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'à la Commission Scolaire qui définira exactement les étapes à franchir pour mettre en oeuvre le nouveau programme.

En résumé, ce sera [illegible] responsabilité des parents de trancher la question afin de faire avancer le dossier de l'éducation en français. C'est donc un dossier à suivre de près car Iqaluit a la forte intention d'avoir son programme de français bien à lui dès septembre 1990. . . . .

Le programme d'éducation sur la vie familiale

Un rôle important dans les communautés

Par Line Gagnon

Il y a 6 ans, le programme d'éducation sur la vie familiale voyait le jour. À cette époque, il touchait principalement la maternité et la santé de l'enfant.

Avec le temps, le besoin d'un programme plus élargi se faisait sentir. En effet, la violence familiale, l'abus sexuel chez les enfants, l'agression sexuelle, les maladies transmises sexuellement (MTS), s'ajoutaient aux questions abordées par le programme.

Lors de son élargissement, un accroissement d'effectifs s'avérait essentiel au bon fonctionnement de ce programme. Après trois ans d'existence et un seul employé, le programme a obtenu du ministère de la Santé l'ouverture de trois postes de consultants.

"Les Territoires furent par la suite divisés en trois régions pour chacun des consultants. Ces derniers rencontraient des représentants d'organisations féministes, de jeunes, des Services sociaux, de la Gendarmerie Royale du Canada, des infirmières." explique Mme Berré Patenaude, coordonnatrice du programme d'éducation de la vie familiale.

Le rôle de ces conseillers visait à donner un meilleur service aux communautés ayant besoin d'information et de consultation sur une ou plusieurs questions touchées par le programme d'éducation de [illegible] vie familiale.

"Les communautés sont responsables"

La tenue d'ateliers est une des principales formes d'intervention utilisée par les conseillers. "Les communautés sont responsables de leur bien-être. Nous donnons ces ateliers afin d'aider le processus de prise en charge." Les sessions d'information, d'après Mme Patenaude, amènent les participants à prendre une part active dans l'atelier.


Mme Berré Patenaude

La philosophie de ces ateliers repose sur les expériences personnelles, une compréhension plus approfondie du problème en question, les ressources à l'intérieur des communautés et la diffusion d'information sur le sujet. "À partir de cela, nous regardons ce qui peut être accompli. Le type d'atelier que nous présentons facilite les changements. Or, ils ne peuvent survenir que si les gens réalisent et assument leurs problèmes en tant que communauté."

Les demandes pour la tenue de tels ateliers sont nombreuses. Trois conseillers pour un si grand territoire et un programme si varié ne peuvent malheureusement pas suffir à la demande.

En janvier dernier, le programme d'éducation sur la vie familiale participait activement à la conférence sur l'abus sexuel des enfants tenue à Yellowknife. D'après Mme Patenaude, cette rencontre a démontré le rôle important des conseillers et de leur intervention au sein des communautés.

Avec ou sans Radio-Canada, des publicités sur le Sida en français...

Par Line Gagnon

Il semblerait que les messages d'information en français sur le Sida sont maintenant diffusés sur les ondes de CBC North.

Le rôle de la grève

"La grève du Syndicat canadien de la fonction publique de la Société Radio-Canada ne nous permet toutefois pas de confirmer si ces annonces sont transmises ou non sur nos ondes" explique M. John Nichols, directeur des communications du réseau anglais de Radio-Canada à Ottawa.

En novembre dernier la confusion régnait entre la direction de CBC North et celle du réseau Nord à Ottawa. Personne ne semblait en mesure de confirmer ou d'infirmer la diffusion des messages d'information en français sur le Sida.

Ceux-ci sont commandités par le programme territorial sur le Sida. Ils furent produits en inuktitut, en langues dénés, en anglais et en français.

D'Après Mme Marie Wilson, directrice du secteur télévision à CBC North, il y a eu un consensus pour la parution des messages français concernant le Sida. "La parution des annonces en français ne doit toutefois pas paraître au détriment de celles des langues autochtones" a déclaré Mme Wilson.

Un système de rotation fut donc établi entre les 8 langues autochtones et le français. Cependant les messages d'information en anglais sont diffusés plus souvent. Il faut dire que les politiques du réseau anglais de Radio-Canada ne favorise pas la diffusion en français étant donné que ce mandat appartient au réseau francophone.

De l'information montréalaise et non pas territoriale pour les franco-ténois

Or, ce service est inexistant dans la plupart des régions des T.N.-O. ce qui ne permet pas à la population francophone de recevoir l'information requise concernant cette maladie mortelle. En effet, même certaines émissions voire même les annonces de Radio-Canada français existants dans certaines communautés ne proviennent pas d'un réseau territorial. Comment pourraient donc passer les messages d'information ténois sur le Sida quand Radio-Canada français est directement transmis de Montréal?

suite de la page 1

Pénurie de traducteurs

À lui seul [illegible] Secrétariat d'État, qui joue un rôle de premier plan dans la promotion des deux langues officielles au pays, devra trouver d'ici cinq ans au moins 1 000 traducteurs.

Selon l'auteur, la compression des effectifs et un recours accru au secteur privé, combinés à ce qu'il décrit comme "un véritable boom" dans l'industrie de la traduction, ont créé une pénurie de traducteurs qualifiés et une escalade des tarifs.

Malgré ce boom dans l'industrie, les universités ne prévoient aucun accroissement de la demande, à cause du désintéressement des jeunes pour les lettres. Seul un programme de bourses pourrait y remédier, selon l'auteur de l'étude.

M. Charpentier recommande que le Secrétariat d'État entame des consultations avec les associations professionnelles, les entrepreneurs, les employeurs comme les provinces, et les universités, pour les sensibiliser à l'urgence d'assurer une relève en traduction, et à la nécessité d'un partage des coûts. Et c'est urgent.

Le problème est similaire chez les interprètes. Le recours à la pige en interprétation atteint maintenant 50%, et le taux de refus de services aux ministères-clients dépasse 15%. Conclusion de l'auteur: "ce n'est pas le bassin de pigistes qu'il faut élargir, mais le bassin tout court"!

La demande est à la hausse, surtout que le Secrétariat d'État subventionne l'usage de l'interprétation simultanée à titre de promotion des langues officielles. "En élargissant l'admissibilité à ces subventions, lit-on dans le rapport, la Loi C-72 (langues officielles) stimulera encore davantage une demande qui excède déjà la capacité d'un bassin de pigistes restreint".

Depuis l'avènement au pouvoir des Conservateurs, la demande en interprétation s'est accrue de 14% par année pour les Chambres, les comités et probablement aussi les ministères, affirme M. Charpentier.

Alcooliques anonymes

réunion au sous-sol de la clinique médicale Great Slave de Yellowknife. **Tous les dimanches soirs à 19h00, pour tous ceux et celles qui veulent cesser de boire.**

Éditorial

La fièvre du printemps

Avec des températures qui oscillent autour de moins vingt degrés Celsius on se demande s'il existe vraiment une fièvre du printemps. Et pourtant oui! Les Territoires du Nord-Ouest, comme partout ailleurs, sont victimes de ce mal bien particulier.

Tout d'abord clarifions ce qu'est la "fièvre du printemps". Ce n'est pas l'époque où les adolescents et les adolescentes de tout âge tombent en amour. Ce n'est pas non plus un mauvais rhume, même si tout le monde semble en être victime. Et ce n'est sûrement pas le temps de l'année ou les payeurs de taxes font , enfin, leur rapport d'impôt. Non, rien de cela ne décrit la vraie fièvre du printemps. C'est-à-dire celle qui fait transpirer les fronts, rougir les joues et palpiter les tempes. Cette fièvre du printemps qu'on soit à Yellowknife, Vancouver ou Ottawa (surtout Ottawa) nous en sommes tous victimes directement ou non. Cette fièvre elle se nomme [redacted] fin de l'année fiscale.

Ah oui la sacro-sainte année fiscale, une année de douze mois s'étalant sur deux ans. Y comprenez-vous quelque chose? Les sous, (les vrais sous, ceux que les gouvernements et les entreprises possèdent) ça ne se dépense pas de janvier à décembre. Pourquoi en effet faire comme tout [redacted] monde et simplifier les choses? Après tout, l'impôt couvre une période de douze mois étalée entre janvier et décembre, votre calendrier lui aussi, pas l'année fiscale. Cette dernière vous prend à l'assaut au premier signe de fonte des neiges. Avec la disparition (réelle ou imaginaire) des traces hivernales vient la découverte incroyable des fonds de tiroir à dépenser en vitesse.

Vous savez ce qu'est une coupure fédérale. C'est lorsque que le ministre des Finances, M. Wilson, déclare qu'il faut réduire à tout prix les dépenses. Pourtant est-ce que quelqu'un dans ce charmant ministère lui a parlé de notre fièvre du printemps nationale; des commentaires qui emplissent les corridors de plus d'un ministère: "Ces fonds doivent être dépensés avant la fin de l'année fiscale ou ils retournent dans le grand chaudron commun.", "Rien de pire que de ne pas se servir de tout son budget". Et oui M. Wilson taxez les pauvres citoyens canadiens à chaque sou qui entre et qui sort péniblement de leur poche trouée et mal raccommodée, mais ne trouvez pas de cure à la fièvre du printemps. On ne sait jamais ce remède pourrait bien changer notre vision nationale du budget équilibré.

Avant la découverte de la solution miracle, un nombre incroyable de firmes-conseil tant dans le domaine de l'architecture, de la publicité, que de celui de la planification des parcs continueront à être débordés de projets. Si on parlait de projets superbes, bien préparés, et étudiés que pourrait-on reprocher à ces dépenses de dernière heure? Sans doute très peu de choses; la réalité est toutefois l'inverse. Avec la fièvre printanière, des projets de petite semaine sont jetés en pâture aux fournisseurs affamés avec comme excuse "la fin de l'année fiscale".

Encore une fois cette année nous devrons nous croiser les doigts et attendre que mars se termine et cesse cette folie. Toutefois pour tourner le fer dans la plaie, ce beau mois de l'équinoxe printannier est suivi par avril. Avril, vous connaissez? C'est l'époque du discours du trône et oh de grâce épargnez-nous: du budget fédéral...

Faut pas tant s'en faire, il reste le temps des sucres... Alors joyeuses parties de sucre: d'érables, de bouleaux ou de table!

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Line Gagnon
Collaboratrices:	Agnes Billa
	Kim Ouellette
	Cécile Girard
	Linda Pettersen
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Écrivez-nous

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal, et tenez-vous au courant des nouvelles concernant la francophonie ténoise.

Bi-mensuelle, par année: individu 15,00$
institution/agence gouvernementale: 25,00$

Le programme d'aide aux étudiants autochtones est gelé

Par Line Gagnon

Les autochtones, partout au Canada, s'inquiètent des possibilités pour eux d'une éducation post-secondaire. En effet, le 20 mars dernier, M. Pierre Cadieux, ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord annonçait des modifications au programme d'aide aux étudiants autochtones de niveau post-secondaire.

Depuis quelques années le nombre de ces élèves s'est accru considérablement. En 1988-89 environ 15 000 étudiants autochtones entreprenaient une éducation post-secondaire comparativement à 3 500 étudiants en 1977-1978. Cette augmentation a naturellement fait augmenter le budget du ministère.

Près de 130 millions de dollars sont maintenant alloués au programme d'aide aux étudiants autochtones poursuivant leurs études. Le ministre déclare maintenant que cette somme ne peut pas être dépassée.

"L'époque de croissance rapide et d'accès illimité au programme est révolue. Le programme doit tenir compte des crédits annuels votés." Cet accès limité signifie qu'un certain nombre d'étudiants autochtones devront avoir recours au même type d'aide disponible à tous les autres Canadiens. Le ministre stipule toutefois que cette situation est temporaire.

Les autochtones, partout au Canada, sauf ceux des Territoires du Nord-Ouest, de la Baie James et du Nord du Québec profitent de ce programme. D'après M. John Rayner, sous-ministre adjoint au service des Indiens pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, les étudiants ténois ne sont pas touchés par ce changement. "Le gouvernement fédéral donne des fonds au gouvernement territorial et ce dernier implante son propre programme d'aide aux études postsecondaires" explique M. Rayner. Environ un cas par année seulement, ayant essuyé un refus du programme territorial, appliquera au bueau régional du ministère des Affaires indiennes pour de l'aide fédérale.

2,6$ millions en bourses

M. Dan Daniels, directeur de l'aide financière pour les étudiants au ministère territorial de l'Éducation, n'envisage pas de coupures au programme d'aide actuel. Cependant, le budget est étudié chaque année et le nombre d'étudiants augmente également dans les T.N.-O.. En effet, 340 autochtones entreprenaient des études post-secondaires pour l'année 1988-1989. De plus, l'an dernier 2,6 millions de dollars furent distribués sous forme de bourses. "Notre programme ne sert pas seulement à la population autochtone. Toute personne née dans les T.N.-O. a accès à l'aide financière." Il faut noter qu'il y a aussi un programme d'aide s'adressant aux résidents qui ne sont pas nés dans les T.N.-O. mais qui ont fréquenté les écoles territoriales élémentaires ou secondaires.

Pour les Dénés, plus qu'un privilège, un droit

D'après M. Bill Erasmus, président de la Nation Déné, le problème réside non pas dans les sommes actuelles mais bien dans celles garanties dans le futur "Le gouvernement territorial subventionne nos étudiants. Toutefois, il n'y a aucune législation en place nous assurant que ces fonds demeureront disponibles. L'accès à l'éducation post-secondaire est un véhicule important pour la participation de notre peuple à la société occidentale" a déclaré le président. À l'époque où le nombre de diplômés autochtones devient enfin significatif, "les gouvernements territorial et fédéral, nous affirment qu'une éducation post-secondaire n'est pas un droit acquis pour nous mais un privilège" déclare M. Érasmus. Ce dernier ajoute que des pressions tant au niveau national que territorial sont en marche. Et que pour leur part la Nation Déné travaillera, par le biais des traités déjà existants et par la clarification des droits aborigènes de l'entente de principe, à solutionner ce problème.

La hausse du nombre d'étudiants et l'incertitude manifestée quant à la durée du programme territorial d'aide aux étudiants représentent peut-être des indices de futures coupures?

Le Conseil exécutif, remanié à nouveau

Le 20 mars dernier, le chef du gouvernement des T.N.-O., M.Dennis Patterson, annonçait des changements au sein du Conseil exécutif. Ce remaniement était causé par la création de nouveaux ministères, annoncée un peu plus tôt, durant cette session de l'Assemblée législative. Cependant, aucun nouveau ministre ne fut nommé pour s'occuper de ces portefeuilles fraîchement créés. Ces ministères ont été distribués entre les huit membres de l'exécutif.

Ainsi, M. Stephen Kakfwi, chef adjoint du gouvernement, assume désormais la responsabilité des Services publics et de la sécurité. De plus, dès le premier juin il se porte garant de la Commission des accidents du travail. M. Kakfwi conserve le ministère de l'Éducation et celui du développement constitutionnel et des droits autochtones. [redacted] ajoute à ces responsabilités celles de président du Comité du Conseil exécutif sur le développement politique et constitutionnel.

M. Patterson lui a aussi confié les négociations avec la population déné et métis sur le concept de la primauté du pouvoir populaire dans leur communauté. Il assistera également aux discussions avec le gouvernement fédéral concernant les services offerts aux autochtones dans les T.N.-O..

Par ailleurs, le nouveau ministère des Transports est confié à M. Gordon Wray, ministre du Développement économique et du tourisme ainsi que des Affaires municipales et communautaires. Mme Nellie Cournoyea hérite, pour sa part, du ministère de l'Énergie, mines et ressources pétrolières. Elle garde toutefois ses responsabilités de ministre de la Santé, des Travaux publics et de la voirie et de [redacted] Société d'Énergie.

En ce qui concerne la Régie des services publics, elle a été transférée à M. Michael Ballantyne, ministre de la Justice et des Finances. La Régie était, auparavant, [redacted] responsabilité de Mme Cournoyea.

Jeannie Marie-Jewell demeure en poste

Malgré les controverses qui entourent Mme Jeannie Marie-Jewell, celle-ci conserve les ministères des Services sociaux et du Personnel. Elle se charge aussi de l'énoncé et de la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour des questions d'importance sociale telles le suicide, l'abus sexuel des enfants, les services de garde à l'enfance, la réforme du système de bien-être social.

M. Tom Butters garde les ministères des Services gouvernementaux et de la Société d'habitation des T.N.-O..M. Titus Allooloo, pour sa part, s'occupe toujours des ministères de Culture et Commu-nications et des Ressources renouvelables. Ces changements entraient en vigueur le 3 avril dernier.

suite de la page 1

Le Commissaire Parker quitte le Nord

M. Parker. Après 12 ans comme Commissaire adjoint, il fut nommé Commissaire en 1979.

Il va sans dire que des changements sont aussi survenus lors de ce mandat. Avec les pouvoirs grandissants du gouvernement territorial, son successeur, d'après lui, jouera plutôt le rôle d'un lieutenant-gouverneur.

M. Parker soulignait également la reconnaissance croissante des T.N.-O. comme juridiction distincte dans les relations provinciales et nationales. Le Commissaire remarquait cependant l'absence de participation du gouvernement territorial à la Conférence constitutionnelle des premiers ministres provinciaux. Les membres élus au gouvernement territorial, selon lui, seront en mesure de modifier cette situation.

En juillet prochain, M. Parker ne laisse pas seulement la vie politique mais quitte aussi les T.N.-O.. " Après tant d'années de services, mes projets et objectifs ont plus ou moins été réalisés. C'est le temps d'un changement" a-t-il déclaré. Cet été, lui et son épouse s'installeront dans leur toute nouvelle résidence près de Victoria en Colombie-Britannique.

"J'ai donné un pré-avis de six mois pour faciliter mon remplacement." La sélection finale de son successeur appartient au ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Pierre Cadieux. Aux dires de M. Parker, le ministre consultera le Conseil exécutif du gouvernement territorial sur cette importante décision. "La personne choisie devra posséder une compréhension approfondie du fonctionnement du gouvernement territorial et sera sûrement un résident des T.N.-O.."

Il se dit satisfait de ces dix ans au poste de Commissaire. "J'ai eu beaucoup de plaisir dans le Nord. J'y ai même rencontré ma femme" termine-t-il, le sourire aux lèvres.

La loi de l'offre et de la demande

Par Cécile Girard

(APF) Yukon- Une brise nouvelle souffle sur le Yukon depuis l'adoption en mai dernier de la Loi 7. Cette loi, qui n'instaure pas le bilinguisme officiel, assurera cependant toute une gamme de services propres à satisfaire la population franco-yukonnaise.

La Loi 7 est une entente linguistique conclue entre les gouvernements fédéral et territorial. Elle reconnait la présence du français au Yukon et, en fait, réitère son statut de langue officielle. Elle reconnait aussi l'importance des langues autochtones, et veut que des mesures soient prises pour préserver ces dernières. La mise en oeuvre et l'application de la loi devraient être progressives et se répartir sur cinq ans. Le 1er janvier 1991, la législature yukonnaise devrait déjà adopter ses lois et règlements en français et en anglais. En 1994, toutes les lois existantes devraient avoir été traduites afin d'être bilingues.

L'Association des Franco-yukonnais, impliquée depuis le début dans les consultations avec le gouvernement néo-démocrate de M.Tony Penikett, organisait récemment (le 4 février dernier) un forum pour informer la population sur la teneur de l'entente linguistique. L'invité-clef était le consultant engagé par le gouvernement territorial dans ce dossier, M. Gérard Lécuyer.

M. Lécuyer considère que l'article 6 est celui qui touche de plus près les Franco-yukonnais-es. Cet article traite des communications du public avec les institutions du gouvernement du Yukon. En termes pratiques, ces institutions sont les ministères du gouvernement, les sociétés de la couronne et les différentes commissions remplissant des fonctions gouvernementales. Tous leurs bureaux-chefs devraient pouvoir offrir des services bilingues. Les Franco-yukonnais devraient donc, dans un avenir rapproché, pouvoir y exprimer leurs demandes en français. Cependant l'article 6 parle aussi de "demande suffisante", ce qui n'est pas sans susciter quelques inquiétudes dans les milieux francophones, puisque personne au gouvernement ne semble savoir vraiment ce que signifie "demande suffisante".

À l'Association des Franco-yukonnais, on soulève le point suivant: la demande prendra un certain temps à s'établir puisque les gens n'ont pas l'habitude d'utiliser leur langue dans les communications quotidiennes avec le gouvernement. Il faudra donc les informer et leur proposer dès le début des services de qualité en établissant une offre active. Une petite pancarte bilingue sur le comptoir est malheureusement trop souvent ce qui fait office d'offre active.

Les Franco-yukonnais présents au forum ont signifié qu'ils utiliseraient les services en autant qu'ils n'aient pas à attendre une demi-heure de plus que leurs compatriotes anglophones pour l'obtention du même service. Par ailleurs, ils se sont aussi dits prêts à se contenter de moins de services au départ en autant que ceux-ci soient de bonne qualité.

Les consultations continuent de part et d'autre, et pour l'instant on en est encore au partage de l'assiette fédérale qui est évidemment la plus copieuse.

Restez à l'écoute

À mi-chemin entre poésie et musique



Amère America
Luc de Larochel'ière

Amère America est le premier disque de Luc de Larochellière. Cet effort de la part du jeune auteur-compositeur québécois mérite qu'on s'y arrête. Les textes traitent de sujets d'actualité (Les élections) et d'autres plus abstraits (Le sablier fendu) et la voix de Larochellière pleine de chaleur emporte les paroles. Pour soutenir l'ensemble des textes une musique variée: parfois sobre et douce, parfois vivante, folle et exotique.

Et oui Luc de Larochellière a eu l'habileté de ne pas négliger le verbe pour la musique et vice-versa. Amère America, un disque intéressant pour ceux qui aiment le mariage de la musique et de la parole.

Enfin de la musique classique



Bizet: L'Arlésienne et Carmen Suites
Orchestre symphonique de Montréal, Charles Dutoit

Que dire de Bizet qui n'a pas déjà été dit? Comment décrire le talent de chef d'orchestre de Charles Dutoit en des mots nouveaux?

Il ne reste ici que peu à raconter, si ce n'est que dans cette interprétation de Bizet, l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit a réussi un tour de force. L'enregistrement est superbe et l'orchestration est magnifique. Georges Bizet serait sûrement plus qu'heureux de cette production. Et si malheureusement les acteurs et la scène sont absents, la fougue et la tendresse eux n'ont pas été mis de côté.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Pour le plaisir de lire

Ma chère petite soeur -Lettres à Bernadette 1943-1970
Gabrielle Roy
Les Éditions du Boréal

Gabrielle Roy est probablement une des écrivaines les mieux connues du Canada français. Et avec la publication de Ma chère petite soeur, nous avons à notre disposition une nouvelle facette de la personnalité de Gabrielle Roy.

En effet ce livre est le recueil de lettres écrites par Gabrielle Roy à Bernadette (une de ses soeurs) de 1943 à la mort de cette dernière en 1970. Cette correspondance parfois émouvante nous permet de découvrir l'attachement tout particulier de Gabrielle pour sa famille. De ce recueil permettra à tout amateur de l'oeuvre de Mme Roy d'y retourner avec, en tête, une vision changée.

La seule faiblesse de Ma chère petite soeur réside dans la correspondance publiée. C'est-à-dire que celle-ci ne provient que de Gabrielle Roy. Aucune des lettres de sa soeur ne sont reproduites.

Quoiqu'il en soit, voilà un livre superbe destiné à ceux qui aiment l'auteur de Bonheur d'occasion



Ashini
Yves Thériault
Bibliothèque Québécoise

Yves Thériault mieux connu par le grand public pour son livre Agaguk a aussi publié en 1960 un autre classique de la littérature québécoise: Ashini. Des adaptations radiophonique et cinématographique, basées sur le roman, ont aussi été produites.

Ashini est une histoire de lutte pour sauvegarder sa culture et sa langue. Par un langage poétique et sobre, Yves Thériault transmet la vision d'un homme seul voulant donner une voix à son peuple Montagnais. Ashini, signifiant le roc, est un homme ayant l'espoir de rencontrer le "Grand chef blanc" afin de discuter de son pays. Une histoire parfois d'une lenteur épuisante qui traduit quand même la vision de tout un peuple.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Un nouveau représentant du Commissaire à Edmonton

Ottawa (APF): Le bureau régional du Commissariat aux langues officielles à Edmonton est maintenant sous la direction d'un nouveau représentant du Commissaire pour la région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Deni Lorieau, qui agissait depuis 18 mois à titre d'agent au bureau d'Edmonton, en assume la direction depuis le début du mois de mars. À ce titre, il agira comme ombudsman linguistique fédéral, et promoteur de la réforme du régime linguistique. Il sera appuyé par deux agents permanents et un agent de liaison à temps partiel.

Selon le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, le nouveau directeur connaît bien les besoins de la minorité de langue française dans toute sa diversité régionale, et les aspirations des gens de l'Ouest de langue française.

Apprenons notre français

Les groupes du verbe

Dans la chronique précédente de "Apprenons notre français", le verbe a été défini comme le moteur de la phrase. Nous jetons aujourd'hui un regard sur la forme du verbe.

Le verbe peut prendre différentes formes. Ensemble, ces dernières se nomment la conjugaison. Afin de se faire une idée du processus de la conjugaison, il est important de comprendre les groupes du verbe.

La langue française a classé les différents verbes dans trois groupes bien particuliers. Les groupes contiennent des verbes qui ont en commun leur infinitif et leur terminaison.

1er groupe	2e groupe	3e groupe
er exemple: infinitif:aimer	ir :finir	combinaisons variables
3epersonne.Présent :e:Il aime	it: Il finit	de
Futur:era: Il aimera	ra: il finira	l'infinitif
Subjonctif présent: e: Qu'il aime	it: Qu'il finit	et
Participe passé: en é: Il a aimé	en i: Il a fini	des
Variation radicale: nil	iss:Ils finissent ≠ mourir Ils meurent	terminaisons

Pour plus de détails consulter Le nouveau Bescherelle 1,L'art de conjuguer des Éditions Hurtubise. Ce livre contient au dessus de dix milles verbes et aide le lecteur à conjuguer correctement les verbes qui lui causent des difficultés.

Il est à noter que lorsque l'on tente de créer des nouveaux verbes la plupart d'entre eux font partie du 1er groupe. Par exemple: médier, flirter etc.. À l'occasion des nouveaux verbes verront naissance en usant du 2e groupe comme amerrir (qui date du début du 20e siècle). toutefois jamais au grand jamais de nouveaux verbes ne se joindront au 3e groupe. En effet, ce dernier est considéré par les grammairiens comme étant "une conjugaison morte".

Donc si dans votre usage quotidien vous croyez bon d'inventer un verbe qui convient à vos besoins et qui n'existe pas déjà dans la langue de Molière n'oubliez pas que le premier groupe est le plus simple à comprendre et à utiliser.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Fort Smith

Le français était à l'honneur d'une soirée enlevante

Par Linda Pettersen

Les francophones de Fort Smith se donnaient rendez-vous le 12 mars dernier pour un souper communautaire de style canadien. Tourtière six pâtes et ragout composaient le menu. 35 personnes participaient à ce souper. Deux invités spéciaux, Gilbert et Denis, "Les Bûcherons" se joignaient au groupe pour cette soirée. Après un spectacle sans pareil, donné la veille, l'Association francophone de Fort Smith se réjouissait de recevoir ces deux artistes de grand calibre.

Dès le souper terminé, Gilles Paquin, président de l'Association prenait la parole. En quelques mots, il résumait les deux jours de consultation sur le rapport Perreault qui ont eu lieu à Yellowknife en février dernier. Les gens semblaient ravis des recommandations faites sur les dossiers de l'éducation (même si la communauté de Fort Smith ne se sent pas touchée directement) et de la santé.

De plus, M. Paquin rapportait des faits nouveaux dans le domaine de l'éducation. Une demande a été faite par la Société locale d'éducation (LES) auprès du Secrétariat d'État pour un autre poste de professeur de français. M. Grimard, coordonnateur des programmes de français au ministère de l'Éducation, expliquait récemment que Mme Bird, enseignante de français, donnait plus que les 90 minutes/semaine approuvées par son ministère pour les classes de la 1ère à la 7ième année.

Il y a trois ans, le principal de l'école J.B. Tyrell avait demandé un rapport complet de la part du spécialiste des programmes de français du ministère de l'Éducation sur la situation de l'enseignement du français dans son école. Selon ce rapport, des périodes de 150 minutes/semaine de français étaient suggérées, d'où l'horaire surchargé. L'Association trouve inadmissible cet état de fait. Si elle n'obtient pas le nouveau professeur demandé, le regroupement francophone exigera une réduction des heures de classes de français en concordance avec celle du ministère. Après tout les cours de français de base n'ont pas pour but de rendre les enfants bilingues... L'Association a l'intention de suivre de près ce dossier.

Mme Louise Fréchette, biblitohécaire au service des langues, participait aussi à cette soirée. Elle y fit ainsi la rencontre d'une bonne partie de la population francophone. Mme Fréchette expliquait ses fonctions au sein du système des bibliothèques publiques territoriales et relater les services qu'elle est en droit d'offrir aux francophones et francophiles de Fort Smith. Les livres, les revues et les vidéos sont attendus avec impatience. La lecture en français, c'est pour bientôt!

En plus de la musique, c'était vraiment la soirée idéale pour la visite...

C'était vraiment la saison des visites. En effet, en plus des "Bûcherons", de M. Grimard et de Mme Fréchette s'ajoutait à la liste des participants M. Robert Galipeau, chef des services français du bureau des langues. Celui-ci profitait de cette rencontre pour s'adresser aux francophones présents. Selon lui, son ministère se dit prêt à recevoir des ébauches de demandes de subvention touchant le domaine culturel. Ces demandes permettraient de débloquer des fonds permettant des projets dans ce champ d'activités. Toutefois M. Galipeau mentionnait que les intéressés n'avaient qu'une semaine pour présenter leurs demandes. C'est pris un peu de court que les intervenants ont mentionné que dans ces conditions ils préféraient attendre à l'an prochain pour faire parvenir des demandes.

Après toutes ces discussions il était temps de passer à des choses plus divertissantes. C'est ainsi que Gilles Paquin, Yvonne et Al Pitre ainsi que "Les Bûcherons" se sont regroupés et, avec leurs instruments en main, on fait chanter les gens pendant près d'une heure. Plus tard, la voix épuisée par toutes ces chansons, les participants ont décidé de reposer leur cordes vocales et de se dégourdir les jambes avec quelques danses. Le rythme endiablé de la musique en a ravi plusieurs. Autant d'exercice en a aussi épuisé quelques uns. On a donc repris nos chansons le temps de se calmer un peu avant le départ. L'Association offrait donc encore une fois une belle soirée avec à l'honneur le français.

L'évêque en visite

Par Linda Pettersen

Attendu avec impatience par les paroissiens, Monseigneur Croteau, évêque de la région, faisait durant la semaine sainte une courte visite de trois jours à Fort Smith. Les gens étaient ravis car enfin on allait pouvoir connaître sa position concernant l'avenir de la cathédrale.

C'est dans ce but qu'une réunion paroissiale se tenait le 22 mars dernier au sous-sol de la cathédrale. À la grande surprise des gens présents dans la salle, Mgr Croteau faisait un exposé sur le Guatemala. Les gens se regardaient d'un air étonné ne comprenant pas ce qui se passait. On avait bien indiqué dans le bulletin paroissial (seule publicité locale) qu'une assemblée générale aurait lieu le soir même, mais personne ne s'attendait à un exposé de la sorte.

L'énervement et la frustration se sentaient dans cette salle agitée. Le Guatemala n'intéressait personne. C'était bien évident que d'autres problèmes préoccupaient l'assistance. Parfois, des questions concernant la cathédrale venaient interrompre l'exposé sur le Guatemala. Mgr Croteau a mis près d'une heure et demi à comprendre le message. Il a donc terminé l'histoire guatemalienne, au grand soulagement de l'audience et a enfin ouvert la discussion sur le futur de la cathédrale. Il ne fait pas de doute que selon lui la cathédrale aurait dû être fermée il y a dix ans. Il refuse donc le prêt nécessaire à la réparation du système de chauffage. Toutefois, il consentirait à un prêt d'environ 50 000,00$ pour la construction d'une nouvelle église, plus petite et moins coûteuse.

Ce n'est que l'étonnement causé par ces propos qui empêchait les gens de bondir de leur chaise. La construction d'une église demanderait une implication bénévole des paroissiens qui est, selon eux, hors de question pour le moment. Aux yeux de ces derniers, ce serait une poignée d'hommes et de femmes qui se retrouveraient seuls au travail (on nous rappelle ici la construction du presbytère). Et puis, faire appel à une firme privée rendrait les coûts prohibitifs.

Mgr Croteau continuait de plus bel. Il ne veut plus de bingo les vendredis soirs au sous-sol de la cathédrale. Ça ne fait pas catholique! Les profits encourus par la location de la salle lors de ces soirées, paient néanmoins pour une partie des dépenses de chauffage mensuelles.

Rares sont ceux qui parlent de cette réunion sans que l'émotion monte à la surface. Les gens sont sur la défensive. La cathédrale est un lieu historique d'importance dans l'histoire de Fort Smith et des T.N.-O.. L'attachement à ce lieu est tel que les paroissiens ne veulent pas prendre de décision à la légère. Une autre réunion spéciale se tiendra donc le 9 avril prochain. Après tout les paroissiens ont le dernier mot. Mgr Croteau a d'ailleurs souligné qu'il ne pouvait que les inspirer à prendre la bonne décision.

Jeunesse Canada Monde

Le retour est remis à plus tard...

Par Line Gagnon

Le programme Jeunesse Canada Monde ne s'implantera pas dans les T.N.-O. en août prochain. Suite à une évalutation des coûts réels, la coordonnatrice du programme, Mme Linda Rubuliak, annonçait que l'échange prévu pour 1989 n'aura pas lieu.

Jeunesse Canada Monde est un organisme privé sans but lucratif. Ce programme organise des échanges entre des jeunes canadiens de 17 à 20 ans et des jeunes provenant de l'Afrique, de l'Amérique Latine, l'Asie ou des Antilles. L'échange dans les T.N.-O. devait réunir des participants du Canada et de l'Inde. Depuis les six dernières années, la collaboration avec l'Inde se faisait en Alberta. Les participants canadiens et indiens seront de nouveau établis dans de petites communautés albertaines, à défaut de venir ici.

"Le Nord n'a pas été oublié" explique Mme Rubuliak. D'après elle, remettre le projet à l'an prochain permettra aux organisateurs de l'échange de recueillir plus d'informations sur les territoires. Ils pourront donc définir davantage ce que les participants vivront comme expérience.

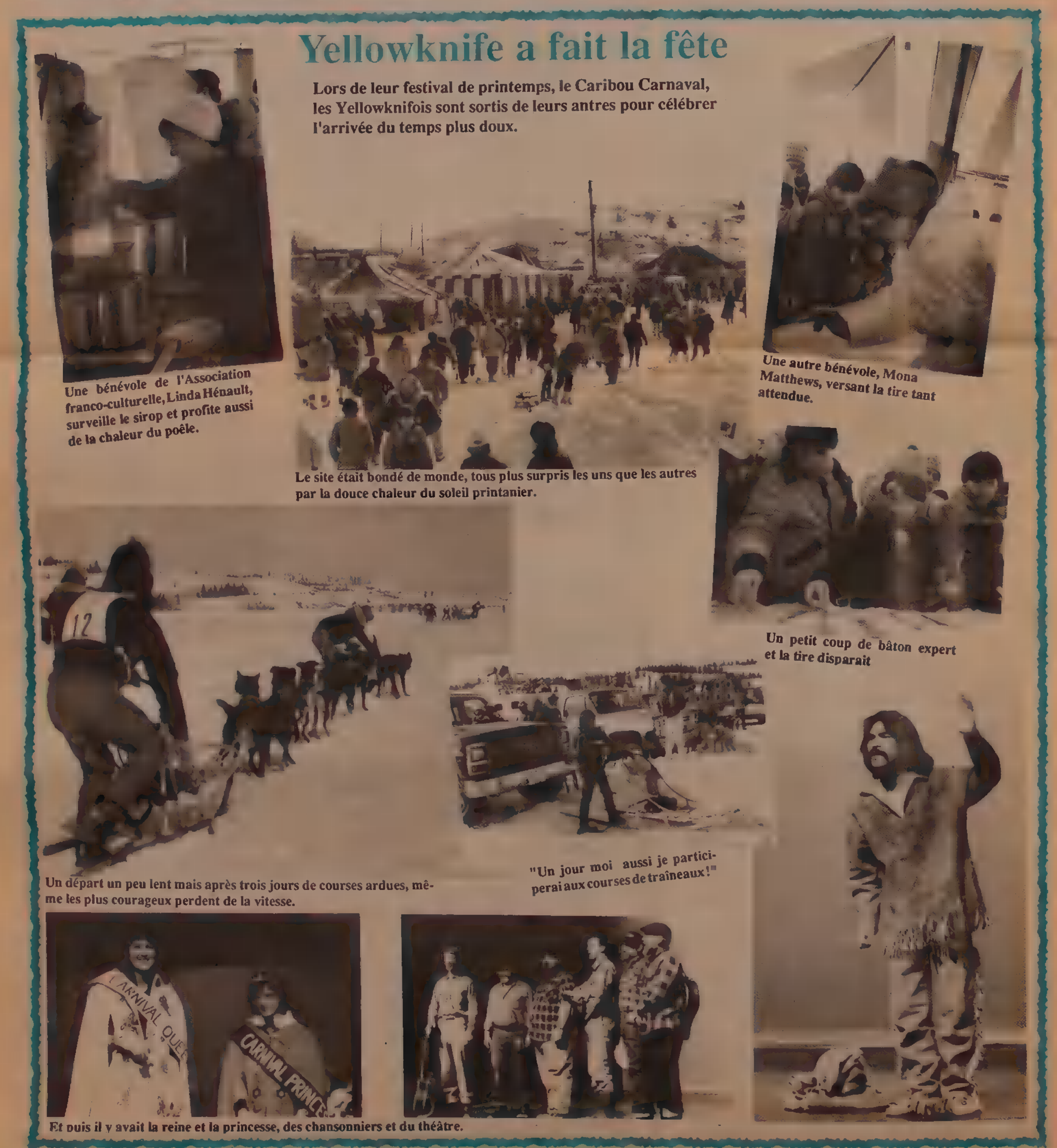
"Votrea situation économique et politique est à découvrir autant pour nos participants canadiens que ceux du pays d'échange. Le Nord recèle d'incroyables enseignements."

Le projet a été annulé cette année principalement en raison d'un manque d'argent. Aux dires de Mme Rubuliak, le budget établi por les T.N.-O. tenait compte du coût de la vie plus élevé. Conséquemment, le montant d'argent alloué pour ici dépassait de 50% les coûts des projets ailleurs au Canada. "Habituellement, nous ne dépensons pas en entier la somme d'argent allouée pour un projet. Pour cette raison nous avions cru que 50% de plus du budget serait suffisant. Or, nous nous sommes vite aperçus qu'il nous fallait le doubler."

Un problème se posait. Si Jeunesse Canada Monde venait dans les T.N.-O. cette année, les participants seraient placés dans les communautés plus au Sud et moins coûteuses. Le projet pouvait se tenir en août comme prévu et ne pas s'éloigner de Yellowknife, ou soit attendre une autre année afin d'avoir l'argent nécessaire pour se rendre dans des communautés plus variées telles Inuvik. La deuxième option fut choisie. "Nous présenterons notre budget adapté au Nord pour 1990."

La venue de Jeunesse Canada Monde pour l'an 1990 demeure incertaine. La décision finale repose sur le montant d'argent reçu pour ce programme, le pays d'échange et naturellement les responsables du projet Jeunesse Canada Monde.

Mme Rubuliak, lors de son séjour à Yellowknife, affirmait que ce programme était déjà venu dans les T.N.-O. mais que la mémoire collective n'allait pas jusqu'à 15 ans passés. Qui sait si la mémoire collective des ténois retiendra la quasi visite de Jeunesse Canada Monde...



Yellowknife a fait la fête

Lors de leur festival de printemps, le Caribou Carnaval, les Yellowknifois sont sortis de leurs antres pour célébrer l'arrivée du temps plus doux.

Une bénévole de l'Association franco-culturelle, Linda Hénault, surveille le sirop et profite aussi de la chaleur du poêle.

Le site était bondé de monde, tous plus surpris les uns que les autres par la douce chaleur du soleil printanier.

Une autre bénévole, Mona Matthews, versant la tire tant attendue.

Un petit coup de bâton expert et la tire disparait

Un départ un peu lent mais après trois jours de courses ardues, même les plus courageux perdent de la vitesse.

"Un jour moi aussi je participerai aux courses de traîneaux!"

Et puis il y avait la reine et la princesse, des chansonniers et du théâtre.

CAHIER SPÉCIAL

La LOI sur les LANGUES OFFICIELLES au CANADA



Ce supplément tiré à 150,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la presse francophone hors Québec. Inséré dans les journaux suivants: le 29 mars — Le Carillon (Hawkesbury), Le Nord (Hearst), L'Édition Prescott-Russell (Rockland), Le Voyageur (Sudbury), Le Rempart (Windsor), Le Madawaska (Edmunston), Pro-Kent (Richiboucto), Le Moniteur (Shédiac), L'Express du Sud-Est (Moncton), Le Plus de l'Acadie Nouvelle (Caraquet), Le Voilier (Caraquet), La Voix Acadienne (Summerside), Le Courrier (Yarmouth); le 30 mars — L'Eau Vive (Régina), Le Journal de Cornwall (Cornwall); le 31 mars — Le Soleil de Colombie (Vancouver), Le Franco-Albertain (Edmonton), La Liberté (Saint-Boniface); le 5 avril — La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls); le 6 avril — Le Goût de Vivre (Penetanguishene); le 7 avril — Le Gaboteur (St-Jean, T.N.), L'Aquilon (Yellowknife); le 20 avril — Ven'd'Est (Petit-Rocher); le 21 avril — L'Aurore Boréale (Whitehorse).

La Loi sur les langues officielles de 1988

Les Canadiens et Canadiennes viennent de se doter d'une nouvelle loi dont ils peuvent être fiers. Cette loi traduit une particularité fondamentale de notre pays, à savoir que les membres de deux des principaux groupes linguistiques au monde, soit les francophones et les anglophones, partagent la moitié d'un continent.

PUBLI-REPORTAGE

La *Loi sur les langues officielles* de 1988, qui améliore et met à jour la loi originale adoptée il y a vingt ans, a une vaste portée. En effet, elle garantit l'égalité fondamentale des groupes minoritaires de langue officielle dans les domaines qui relèvent directement de la compétence du gouvernement fédéral. En outre, elle énonce un engagement d'encourager ces collectivités à s'épanouir à leur manière, dans un pays qui est véritablement le leur, comme il l'est pour les autres groupes linguistiques qu'elles y côtoient.

Le préambule de la Loi de 1988 résume ni plus ni moins la philosophie de l'égalité linguistique au Canada. On y énonce de façon brève et claire les droits linguistiques des Canadiens en tant qu'individus, membres de communautés minoritaires ou fonctionnaires.

Les dispositions détaillées de la Loi viennent étoffer ces droits. Nombre d'entre elles confient de nouvelles responsabilités au gouvernement et au Parlement du Canada. La Loi établit également un recours judiciaire dont peuvent se prévaloir le commissaire aux langues officielles et tout Canadien, lorsqu'ils jugent qu'une plainte n'a pas été réglée de façon satisfaisante. Les règlements établis en vertu de la Loi seront formulés par le Cabinet fédéral et examinés par le Parlement.

Chaque institution fédérale a ses propres obligations. Deux ministères ont des responsabilités particulièrement étendues en vertu de la nouvelle Loi. Le secrétaire d'État est chargé de protéger les deux langues officielles et d'en promouvoir l'utilisation dans l'ensemble du Canada alors que le Conseil du Trésor se voit confier le même mandat au sein de la Fonction publique.

En effet, il s'agit d'une législation fondamentale au pays. Tout comme les droits linguistiques ont une importance toute particulière pour les Canadiens, la nouvelle loi occupe une place de choix au sein de l'ensemble législatif fédéral. En cas de conflit avec d'autres lois fédérales, les dispositions fondamentales de la *Loi sur les langues officielles* ont explicitement la primauté sur toutes les autres lois, à l'exception de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Un signe des temps

Un nouveau symbole fait présentement une apparition remarquée dans des centaines de bureaux fédéraux d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit de l'une des premières initiatives prises par le gouvernement fédéral en vue de mettre en évidence l'existence de services dans nos deux langues officielles.

PUBLI-REPORTAGE

L'écriteau est très simple : une forme humaine stylisée et, juste en dessous, deux mots. Il n'en témoigne pas moins de l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, d'encourager le plus possible l'utilisation des deux langues officielles du Canada dans l'ensemble du pays. Les deux mots inscrits sous cette forme stylisée sont : «français/anglais» ou «English/French». L'ordre peut varier en fonction des besoins mais le message reste le même : ici, on offre un service bilingue.

Cette démarche traduit l'importance que la *Loi sur les langues officielles* accorde à la question du service aux Canadiens dans la langue officielle de leur choix. En vertu de la Loi, les Canadiens ont le droit absolu à un tel service dans la région de la Capitale nationale, au siège social des ministères et organismes fédéraux, où qu'ils se trouvent et, au Canada comme à l'étranger, là où il existe une demande importante ou si la vocation du bureau le justifie.

Offre active

L'objet de ce nouveau symbole est triple : uniformiser l'affichage annonçant les services dans les deux langues officielles ; faciliter l'identification des bureaux du gouvernement fédéral qui sont en mesure d'offrir un service bilingue ; et surtout encourager les membres de la communauté minoritaire de langue officielle à demander à être servis dans leur langue.

Voilà ce que l'on a convenu d'appeler «offre active». L'idée est d'ailleurs simple et efficace. Il s'agit d'indiquer que les services dans la langue officielle de la minorité sont fournis immédiatement et avec empressement, plutôt que lentement et à contrecoeur, comme c'était trop souvent le cas auparavant. Il ne suffit plus que le gouvernement possède une capacité passive d'offrir de tels services. Il doit faire davantage, non seulement pour assurer un service bilingue mais aussi pour montrer, sans l'ombre d'un doute, qu'il est disposé à le faire. Ce symbole approuvé, bien en évidence sur les murs et dans les bureaux des institutions gouvernementales, témoigne d'un souci de justice, tout comme la publication, à chaque année, par le Conseil du Trésor (maintenant chargé, en vertu de la nouvelle loi, de l'administration et de la coordination générales des politiques linguistiques fédérales) d'un répertoire qui indique exactement où se trouvent ces bureaux.

Il importe de souligner que cette offre de services est obligatoire et que ces écriteaux, où qu'ils se trouvent, sont plus qu'un signe de bonne volonté. La Loi exige qu'ils soient assortis de services bilingues efficaces. Tout manquement à cet égard constitue une infraction.

Cet écriteau est nouveau, tout comme la loi qui en exige l'utilisation. En réalité, il avait un précurseur: l'écriteau bourgogne, blanc et bleu, mis à la disposition d'un grand nombre d'institutions fédérales ces dernières années par le commissaire aux langues officielles. Ces écriteaux ont peut-être disparu maintenant mais leur esprit demeure. C'était là une des nombreuses initiatives prises par les différents commissaires, qui continue à porter fruit aujourd'hui.

L'offre et la demande

Le symbole et l'inscription qui l'accompagne ne servent pas uniquement à transmettre aux Canadiens et Canadiennes un message explicite, à savoir que des services bilingues sont offerts dans des centaines de bureaux fédéraux désignés d'un bout à l'autre du pays. Ils invitent également le public, plus précisément les membres des minorités de langue officielle, à profiter de ces services. En effet, si à la longue, l'offre active ne s'accompagne pas d'une demande tout aussi active, le processus entier risque de dépérir.

Pour les Canadiens et Canadiennes, la meilleure façon de protéger les droits linguistiques que leur reconnaît la loi, c'est encore d'indiquer clairement qu'ils veulent être servis dans leur langue officielle. Les collectivités minoritaires, soit les anglophones au Québec et les francophones ailleurs, ont effectivement la responsabilité de veiller à l'intégrité linguistique du gouvernement en le mettant en demeure, chaque fois qu'elles en ont l'occasion, d'assurer dans la pratique les services qu'il leur promet en théorie.

C'est la loi de l'offre et de la demande mise en pratique, non pas sur le marché, mais dans les rapports qu'entretiennent le gouvernement et les contribuables qu'il a pour rôle de servir. Une fois que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses institutions, aura amorcé le processus, ce sera au tour des Canadiens et Canadiennes de s'assurer que ce processus fonctionne, en revendiquant leurs droits.

AU DELÀ DES LOIS...

Une langue à propager

Vingt années déjà se sont écoulées depuis l'adoption de la première Loi fédérale sur les langues officielles, et ce sujet est toujours brûlant d'actualité. Partout au pays, tant sur la scène fédérale que provinciale, la minorité francophone revendique ses droits et exige de plus en plus de services.

WILFRED ROUSSEL

Non pas qu'elle soit capricieuse cette minorité, mais simplement parce que le chemin à parcourir est encore plus long que ce qui fut franchi. Partout au pays, dans les provinces anglophones (exception faite avec réserve du Nouveau-Brunswick), la situation démographique des francophones périclite.

L'assimilation, catastrophique dans l'Ouest canadien, continue de faire des ravages en Ontario, et bon an, mal an, la population acadienne de l'Atlantique diminue continuellement.

Hors du Québec, point de Salut? Bien malin est celui qui pourra prédire où nous en serons dans un autre vingt ans.

Pourtant, jamais autant de lois et de services n'auront été mis à notre disposition. Depuis vingt ans, les services fédéraux en français se sont multipliés; les institutions d'enseignement commencent à faire de même et le secteur privé semble finalement s'éveiller tranquillement à cette dualité linguistique dans certaines régions du pays.

■ faut dire que si tant de choses ont vu le jour, c'est surtout parce que très peu de services étaient disponibles en français auparavant à l'échelle du pays. Ce que nous avons acquis n'était que choses dues depuis un siècle. Dans certaines régions, tout cela arrive avec un retard quasi insurmontable.

Quoiqu'il en soit, pendant ce temps les peuples continuent leur évolution. Et les lois à leur remorque, deviennent plus ou moins caduques au fil des temps. Qu'après à peine vingt ans, l'on réécrive une nouvelle Loi sur les langues officielles mérite qu'on en fasse un évènement médiatique. Ceci démontre, entre autres, que la situation linguistique évolue rapidement et qu'elle affecte non seulement la vie politique, mais aussi les fondements mêmes de la société sur lesquels notre pays fut bâti.

La nouvelle Loi sur les langues officielles, la "Loi C-72", ne réglera pas tout, loin de là. Adoptée par la Chambre des Communes en juillet 88, et promulguée depuis quelques mois, cette Loi vient en quelque sorte reconfirmer la volonté politique de nos élus de reconnaître encore plus les droits de la minorité de langue officielle.

Cette Loi vient également en remplacer une autre, où l'on parlait de l'existence de districts fédéraux bilingues comme endroits où les institutions fédérales devaient offrir des services dans les deux langues. Or, ces fameux districts ne virent jamais le jour.

Et maintenant, pour que la Loi C-72 soit appliquée à la lettre, il faut attendre l'adoption des règlements. Sans ces règlements, c'est surtout l'esprit de la loi qui prévaut. L'on parle d'un processus de 18 mois en terme de consultation et de rédaction, avant l'adoption finale des règlements par le Parlement. Pour une raison ou pour une autre, ce processus n'a pas encore été déclenché.

Que se passe-t-il? Y aurait-il encore beaucoup de chemin à parcourir avant de passer de la coupe aux lèvres? La volonté politique serait-elle en train de s'effriter? Ou, est-on trop absorbé en ce moment par le Lac Meech, le futur budget ou la montée inflationniste? Nous fera-t-on à nouveau le coup de l'oubliette pour plusieurs mois encore?

Entre-temps, nous tenons quand même à vous présenter la nouvelle Loi sur les langues officielles. Même s'il est encore trop tôt pour en commenter l'impact, beaucoup de choses sont à dire. Et ce cahier ne prétend faire qu'un tour d'horizon de la situation et vise essentiellement à informer le plus de francophones possible, en milieu minoritaire.

Pour près d'un million de francophones hors Québec, c'est un sujet qu'il ne faut pas considérer classé pour un autre vingt ans. La vigilance est de mise... cette langue, nous devons la propager. Il ne faudrait pas se réveiller en 2010 avec notre population à moitié assimilée. Car à ce moment-là, une troisième loi serait bien inutile.

Éditeur

Association de la presse francophone hors Québec (APFHQ)
325, rue Dalhousie, pièce 900
Ottawa, Ontario K1N 7G2
613-237-1017

Wilfred Roussel
Directeur-général

Coordination de la publication

Luce St-Pierre

Journalistes

Yves Lusignan (APF)
Jean Mongenais
Jean Pedneault
Jean-Pierre Picard
Michèle Fortin

Composition et Montage

Les Illustrateurs de l'Outaouais

Imprimerie

Qualimax Inc.

Concept visuel

Guy-Marc Dumais

Nous tenons à remercier le Commissariat aux Langues Officielles du Canada ainsi que le Secrétariat d'État (Programme des Langues Officielles) pour leur généreuse contribution dans la réalisation de cette édition spéciale.

Un peu d'histoire

1963

... *Le gouvernement fédéral crée la Com*mission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour faire "enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'on fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada..."

1964

La Commission du Service civil crée le Bureau des langues et offre pour la première fois une formation linguistique (en anglais et en français) aux fonctionnaires fédéraux.

1965

Dans son rapport préliminaire, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme conclut que "le Canada traverse, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire".

1966

Le gouvernement fédéral accorde une prime de 7% aux secrétaires, sténographes et dactylos à qui l'anglais et le français sont nécessaires au moins 10% du temps.

1967

Le Parlement adopte la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui, entre autres, fait entrer les connaissances linguistiques dans la notion de "mérite" des candidats aux postes de la fonction publique fédérale.

1968

Le gouvernement fédéral accepte les premières recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

1969

Le Nouveau-Brunswick adopte sa Loi sur les langues officielles, qui confère "un statut équivalent de droit et de privilège" à l'anglais et au français "pour toutes les fins relevant de la compétence de la législature du Nouveau-Brunswick". D'autres dispositions traitent de l'emploi des deux langues devant les tribunaux et dans les écoles. La loi doit faire l'objet d'une application progressive.

Le Parlement, avec l'appui de tous les partis, adopte ■ Loi sur les langues officielles, qui confère à l'anglais et au français un statut, des droits et des privilèges égaux comme langues du Parlement et du gouvernement du Canada.

1970

Le gouvernement met sur pied le Conseil consultatif des districts bilingues prévu par la Loi sur les langues officielles. Celui-ci est chargé d'examiner la question de la création de tels districts.

L'article 113 du Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario prévoit que tout député peut s'adresser au président en anglais ou en français.

1971

Le Conseil consultatif des districts bilingues dépose son rapport recommandant la création de 37 de ces entités dans les diverses région du Canada et proposant que deux provinces entières, le Québec et le Nouveau-Brunswick, soient déclarées districts bilingues pour les fins fédérales. Le gouvernement ne donne pas suite au rapport; il déclare vouloir attendre les résultats d'un nouveau recensement.

1972

Le gouvernement fédéral crée un deuxième Conseil consultatif des districts bilingues, chargé de revoir et de mettre à jour l'étude de son prédécesseur à partir des résultats du recensement de 1971.

1973

Le Parlement adopte une Résolution sur les langues officielles qui réaffirme les principes de la Loi sur les langues officielles et précise les conditions d'exercice du droit des fonctionnaires de remplir leurs fonctions dans la langue officielle de leur choix.

1974

Le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Jones C. Le Procureur général du Nouveau-Brunswick confirme la validité de la Loi sur les langues officielles du Canada et des dispositions des lois du Nouveau-Brunswick sur les langues officielles et témoignages consacrant l'égalité du français et de l'anglais devant les tribunaux de la province.

1975

Le rapport du second Conseil consultatif des districts bilingues modifie les propositions du premier Conseil et recommande la création de 30 districts.

1976

Un manitobain, M. Georges Forest, conteste devant les tribunaux la constitutionnalité de la Loi de 1890 qui a aboli les droits du français dans sa province.

1977

Le Conseil du Trésor élargit le nombre des régions bilingues, où l'anglais et le français peuvent tous deux être utilisés par les fonctionnaires. Tout le Nouveau-Brunswick devient région bilingue. Les administrations centrales des ministères et organismes fédéraux doivent également respecter le principe du bilinguisme, même si elles sont situées en dehors de la région de la capitale nationale.

Le gouvernement fédéral annonce qu'il ne donnera pas corps au concept des districts bilingues prévus par la Loi sur les langues officielles; il ne les considère ni pratiques ni nécessaires.

1978

Un député provincial ontarien dépose une proposition de loi d'intérêt privé visant à établir "une loi-cadre pour la prestation de *services en langue française en Ontario*". La proposition franchit l'étape de la deuxième lecture en juin 1978, mais le gouvernement décide de ne pas aller plus loin.

1979

La Cour d'appel du Manitoba rend sa décision dans l'affaire Forest: la Loi de 1890 qui a aboli les droits du français dans la province est contraire à la Constitution. Le Manitoba en appelle du jugement à la Cour suprême du Canada.

1983

L'Ontario modifie de nouveau l'article 127 de la Loi sur l'organisation judiciaire pour autoriser le lieutenant-gouverneur en Conseil à désigner des tribunaux bilingues dans les régions non désignées.

1984

L'Ontario remplace la Loi sur l'organisation judiciaire par la Loi sur les tribunaux judiciares; l'article 135 de cette dernière loi fait du français une langue officielle des tribunaux; l'article 136 en définit les modalités d'utilisation.

1985

L'avis de la Cour suprême du Canada sur le renvoi fédéral touchant les articles 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba statue que toutes les lois de l'Assemblée législative de la province (ainsi que toutes les règles et tous les règlements qui en découlent) étaient invalides, ayant été imprimées et publiées uniquement en anglais.

En Alberta, un tribunal statue dans l'affaire Paquette, que même si le législateur n'avait pas eu l'intention d'inscrire dans la Constitution les droits linguistiques lors de la création de la province en 1905, l'article

SUITE À LA PAGE 11



La population de l'Alberta compte
56,245* francophones



*Langue apprise et comprise

Message du Premier ministre du Canada

L'existence de communautés francophones et anglophones fortes et dynamiques, vivant ensemble à la grandeur du pays, est une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne. Cette dualité a largement contribué à façonner notre identité nationale, à l'instar de l'héritage que nous ont laissé les peuples autochtones et de l'apport plus récent de Canadiens d'autres cultures.

Faire de nos institutions le reflet de cette réalité, dans un esprit de justice et de respect de l'autre, est un des défis perpétuels que nous pose notre histoire. La façon dont les Canadiens et les Canadiennes ont relevé et continuent à relever ce défi ne peut que nous inspirer fierté et confiance en l'avenir.

Le gouvernement est fier d'avoir renforcé l'héritage de ses prédécesseurs en faisant adopter la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et en renouvelant ses programmes et politiques en ce domaine. En s'engageant à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à appuyer leur développement, le gouvernement s'emploie à étendre à l'ensemble de notre société les idéaux de justice et d'égalité des chances pour tous. En jetant les bases d'une action concertée avec les provinces, notamment dans le domaine des services, nous



Le très hon. Brian Mulroney

oeuvrons à créer un Canada plus soucieux des besoins des communautés minoritaires et respectueux de leurs droits.

Une fois l'Accord du lac Meech adopté par toutes les provinces, la reconnaissance de notre dualité linguistique figurera au coeur de nos documents constitutionnels. La Constitution consacrera également le rôle de tous les gouvernements dans la protection de cette dualité.

En permettant au Québec de reprendre sa place à la table constitutionnelle, l'Accord rendra possible la poursuite de nos efforts pour améliorer la situation de nos minorités linguistiques. Mon gouvernement s'est en effet engagé à aborder, entre autres choses, la question du renforcement des garanties constitutionnelles en matière de langue dans leur sens le plus large dès la première conférence qui suivra la proclamation de l'Accord.

Je souhaite vivement que la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et les nouveaux engagements constitutionnels puissent véritablement profiter aux communautés francophones de tout le pays ainsi qu'à la communauté anglophone du Québec, et contribuer à leur épanouissement. C'est à cette condition que le Canada pourra affirmer son identité, demeurer fidèle à son histoire et à la hauteur de son avenir.

Brian Mulroney

Le gouvernement fédéral et les langues officielles

Un engagement sans cesse renouvelé

par Lowell Murray
Leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État aux relations fédérales-provinciales

Le gouvernement a été fier de s'associer aux grandes mesures de promotion de l'égalité des langues officielles et d'appui aux communautés minoritaires de ses prédécesseurs. La Loi de 1969 sur les langues officielles et les garanties linguistiques de la Charte des droits et libertés ont en effet joué un rôle déterminant dans la définition de notre identité nationale. Il y avait toutefois encore beaucoup à faire, et le gouvernement était déterminé à donner un nouveau souffle à sa politique linguistique.

L'Accord du lac Meech

La première manifestation de cette détermination allait se jouer dans le domaine constitutionnel, lors de la signature de l'Accord constitutionnel du lac Meech en juin 1987. L'Accord, qui reconnaissait le caractère distinct de la société québécoise, était destiné à permettre au Québec de reprendre sa place à la table constitutionnelle. Il avait, toutefois, également pour but de reconnaître explicitement dans la Constitution la dualité linguistique canadienne, c'est-à-dire l'existence de Canadiens francophones et de Canadiens anglophones vivant ensemble à la grandeur du pays.

Outre son importance symbolique, cette affirmation est également un outil juridique pour les minorités de langue officielle. Après la ratification de l'Accord, la dualité constituera une *caractéristique fondamentale du Canada* dont les tribunaux devront tenir compte dans l'interprétation de la Constitution, y compris la Charte et ses importants droits linguistiques en matière d'éducation et de services gouvernementaux.

De plus, la Constitution consacrera le rôle du Parlement et de toutes les assemblées législatives de protéger la dualité linguistique. Si beaucoup auraient préféré, comme le Premier ministre, que l'Accord aille plus loin à ce chapitre, il ne faut toutefois pas refuser de reconnaître l'importance de cette première déclaration constitutionnelle.

Mais le gouvernement n'allait pas en rester là. Il était déterminé à faire de la *Loi sur les langues officielles* un outil dynamique par lequel il pourrait favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires et oeuvrer à leur développement. En concertation avec les provinces et les grands organismes privés, le gouvernement allait promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne.

Une fructueuse collaboration

À titre de ministre chargé des relations fédérales-provinciales, je suis particulièrement heureux de ce qui a été accompli en collaboration avec les provinces dans les domaines de l'éducation et des services.

La reconduction et l'enrichissement du Programme de langues officielles dans l'enseignement permettra l'expansion de l'enseignement dans la langue de la minorité à tous les niveaux du système d'éducation. Les ententes bilatérales favoriseront en outre la réalisation de projets comme la création du *Collège de l'Acadie* en Nouvelle-Écosse et celle d'un collège de langue française en Ontario.

Par ailleurs, sous l'égide du Programme de promotion des langues officielles, des ententes établissent des mécanismes généraux de collaboration avec les provinces qui permettent d'assurer la prestation de divers services provinciaux dans la langue de la minorité. Depuis l'Accord du lac Meech et le dépôt du projet de loi, en juin 1987, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Yukon ont déjà signé de telles ententes. Elles permettent, en Saskatchewan par exemple, l'adoption en français des lois et règlements et l'octroi d'un plus grand contrôle de la minorité sur ses établissements scolaires. Des discussions sont également en cours avec le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta.

Poursuivre le travail amorcé

Même si des tensions demeurent et que nous avons connus des reculs dans certaines provinces, nous pouvons, à juste titre, nous réjouir des importants progrès accomplis. Nous devons toutefois poursuivre notre action et demeurer vigilant pour que les progrès d'aujourd'hui ne cèdent place demain à l'insouciance et à d'autres reculs. C'est pourquoi le Premier ministre entend poursuivre le travail amorcé.

Il s'est en effet fermement engagé à aborder la question de la protection constitutionnelle des droits linguistiques dans son sens le plus vaste dès la première conférence constitutionnelle qui suivra la ratification de l'Accord du lac Meech. Ces discussions pourraient permettre, entre autres, de clarifier l'article 23 de la Charte relatif aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

Notre politique linguistique est le reflet de la présence, aux quatre coins du pays, de communautés minoritaires qui ont à coeur de bâtir, de vivre et de s'épanouir dans leur langue, contribuant à faire de nous ce que nous sommes. C'est en poursuivant nos efforts de promotion de la dualité linguistique que nous pourrons le mieux leur rendre hommage.

Au service de l'égalité: le protecteur des droits linguistiques

Lorsque le poste de commissaire aux langues officielles a été créé par la *Loi sur les langues officielles* de 1969, nombre de Canadiens ignoraient les tâches que ce poste comporterait.

PUBLI-REPORTAGE

On venait en fait d'instituer un ombudsman des langues officielles, un protecteur des droits individuels dans le domaine linguistique. Ce rôle consistait, et consiste toujours, à s'assurer que les organismes du gouvernement fédéral reconnaissent l'égalité du statut des deux langues officielles dans leurs propres sphères de compétence et respectent l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*.

Nouveaux pouvoirs

Dix-neuf ans plus tard, un nouveau gouvernement, un nouveau Parlement et une nouvelle génération de Canadiens ont conclu que les trois Commissaires aux langues officielles qui se sont succédés depuis 1969 ne disposaient pas de pouvoirs suffisants pour promouvoir pleinement la justice linguistique sur la scène fédérale au Canada. C'est pourquoi la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, adoptée par le Parlement cet été par une forte majorité, élargit le mandat du commissaire.

Sur le plan juridique, un changement important réside dans le pouvoir accordé au commissaire, de traduire une institution fédérale devant les tribunaux si, après une période déterminée, elle n'a pas donné suite de façon satisfaisante à une plainte déposée auprès du Commissariat par un simple citoyen ou par un fonctionnaire qui estime que ses droits linguistiques ont été ignorés ou lésés.

Ce recours judiciaire est une mesure ultime que le commissaire peut prendre à la suite de plaintes individuelles. Si une institution fédérale refuse de collaborer, une plainte peut également être portée à l'attention du Conseil du Trésor (qui est responsable de la mise en oeuvre de la politique linguistique au gouvernement), du Cabinet et enfin, du Parlement même, l'institution dont le commissaire est en dernier lieu mandataire. Prévues dans le cadre de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, de telles dispositions témoignent d'une volonté de prendre au sérieux, plus que jamais auparavant, les droits en matière de langues officielles et les responsabilités qui en découlent pour les gestionnaires des institutions fédérales.

Persuasion, conciliation, négociation

Paradoxalement, et heureusement d'ailleurs, l'existence de ces nouveaux pouvoirs signifie qu'ils seront sans doute rarement utilisés. Le Commissaire actuel, M. D'Iberville Fortier, a d'ailleurs déclaré qu'il se prévaudra bien entendu des nouveaux pouvoirs que le Parlement lui a conférés mais qu'il continuera de privilégier la persuasion, la conciliation et la négociation pour atteindre ses objectifs. Comme au cours de ces vingt dernières années, le climat est devenu plus propice à l'acceptation des objectifs de la Loi en matière de langues officielles, tant de la part du public que du gouvernement, et il y a tout lieu de croire que ces méthodes plus modérées seront efficaces.

Droits et obligations

Cette nouvelle disposition qui permet d'assurer que le gouvernement respecte la loi en matière de langues officielles représente le changement le plus remarquable mais non pas le seul. En effet, il en existe d'autres qui auront une grande importance dans l'avenir. Par exemple, le commissaire continuera de surveiller de façon générale, pour le compte du Parlement, les pratiques du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, comme il le faisait en vertu de la Loi de 1969. Toutefois, il assume maintenant une fonction supplémentaire, celle de surveiller toute loi susceptible d'avoir une incidence sur les droits en matière de langues officielles de même que les règlements établis par les instances gouvernementales en vertu de la nouvelle loi et les dispositions d'autres lois portant sur les langues officielles.

Le commissaire sera désormais appelé à surveiller et à évaluer les activités des ministères fédéraux chargés d'assurer la concrétisation d'un nouvel objectif important énoncé dans la Loi, à savoir favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble du pays, dans les domaines où le gouvernement fédéral est habilité à le faire. Le Secrétariat d'État figure parmi ces ministères, puisque la Loi lui confie maintenant la mission de favoriser cette progression. Par conséquent, le commissaire s'intéressera aux efforts gouvernementaux destinés à encourager un plus haut niveau de bilinguisme institutionnel au sein du secteur privé, des groupes bénévoles et des associations professionnelles et commerciales.

Qu'est-ce que tout cela signifie pour les membres des minorités de langue officielle du pays ? Quels sont les avantages que leur procurera l'élargissement de la portée des activités du Commissariat aux langues officielles ? Sans doute pas forcément la justice entière pour tous, mais beaucoup plus malgré tout.

Compétence

Le mandat du commissaire est limité par un principe fondamental de la Constitution. Le commissaire aux langues officielles ne peut exercer aucune compétence sur les activités des gouvernements provinciaux (et maintenant des administrations territoriales) bien qu'il ait pu, par le passé, faire des observations et donner des encouragements. En effet, les pouvoirs d'intervention directe du commissaire visent uniquement les structures et les activités des institutions fédérales.

Étant donné l'ampleur de ces structures et de ces activités dans l'ensemble du Canada et leur vaste influence, ce mandat est loin d'être restreint. Depuis sa création, il y a 20 ans, le Commissariat aux langues officielles a instruit des milliers de plaintes déposées par des Canadiens, portant sur le non-respect des langues officielles au sein de la Fonction publique et l'absence de services dans les deux langues officielles aux simples citoyens. Pour l'année 1987 seulement, le Commissariat a été saisi de près de 2 200 cas de ce genre et depuis sa création, de plus de 23 000 plaintes. Rien ne laisse prévoir que le nombre de plaintes diminuera sensiblement, du moins dans un avenir rapproché. Cependant, compte tenu des pouvoirs et du prestige accrus du commissaire, il y a lieu de s'attendre qu'elles soient réglées plus rapidement et à la plus grande satisfaction de tous les intéressés.

Une question de respect

On peut espérer, comme conséquence plus indirecte mais non moins importante de l'adoption de la nouvelle loi, que les recommandations formulées par le commissaire à l'intention des gouvernements à tous les paliers recevront une attention et un respect de plus en plus grands.

La plupart des Canadiens n'auront jamais à traiter directement avec le Commissariat aux langues officielles. Pour ceux et celles qui devront recourir à ses services, son importance ne fait aucun doute. Pour ceux et celles qui n'auront pas à y faire appel, son existence même constitue une garantie du respect de leurs droits. Les changements et les améliorations apportés au rôle du commissaire dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 viennent renforcer un peu plus cette garantie.

La nouvelle loi et les francophones hors Québec

Depuis sa promulgation il y a vingt ans, la *Loi sur les langues officielles* reconnaît l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. La *Charte canadienne des droits et libertés* les proclamaient en 1982 langues officielles du Canada. Le premier de ces textes législatifs, s'il circonscrivait relativement bien la notion de bilinguisme, ne permettait pas de tenir compte d'une façon concrète et satisfaisante de toutes les réalités linguistiques du pays. Il n'accordait pas toujours à nos minorités la protection voulue.

PUBLI-REPORTAGE

La *Loi sur les langues officielles* de 1988 s'applique également aux groupes des deux langues officielles tout en reconnaissant la spécificité de chaque communauté et apporte plusieurs corrections qui s'imposaient. La Loi de 1988 confirme explicitement et avec plus de vigueur l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein de toutes les institutions fédérales. Elle proclame beaucoup plus précisément, en fait, la reconnaissance du statut du français dans les institutions du gouvernement fédéral de même qu'au sein des organismes qui sont tributaires des institutions officielles.

En vertu des articles 41 et 42 de la nouvelle loi, le gouvernement fédéral «s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones». Il s'engage également à «appuyer le développement» des deux langues de même qu'à en «promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage». Il confie au secrétaire d'Etat le mandat de coordonner les efforts déployés dans ce sens-là et de veiller à ce que l'ensemble des institutions, ministères et organismes fédéraux agissent dans une même direction.

Aider, appuyer, encourager et promouvoir

Il revient donc au secrétaire d'État de «prendre les mesures indiquées» pour favoriser l'épanouissement des minorités, appuyer l'apprentissage du français, encourager le public à mieux accepter le français, exhorter et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités et à contribuer à l'apprentissage du français, inciter les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins.

Il y a là beaucoup plus que le simple phénomène de la reconnaissance officielle, la reconnaissance n'étant souvent qu'un simple constat de fait. Le nouveau texte utilise à répétition et délibérément les termes *aider*, *appuyer*, *encourager* et *promouvoir*, comme si l'on avait voulu donner au document le caractère incitatif et dynamique qu'il n'avait pas dans la première version. Non seulement le gouvernement s'engage-t-il lui-même, mais il va plus loin en sollicitant la pleine et entière adhésion des entreprises publiques et privées et leur collaboration énergique à la cause du bilinguisme. Le bilinguisme apparaît comme un véritable projet de société.

Quant à l'égalité de statut du français et de l'anglais, elle est mieux assurée dans les faits et le gouvernement fédéral n'hésite pas d'ailleurs à donner l'exemple. Nous savons que dorénavant les actes officiels du Parlement et du gouvernement, ainsi que les débats et autres travaux parlementaires doivent paraître dans les deux langues, certes, mais aussi simultanément, ce qui confère aux textes français le caractère officiel qu'ils n'avaient pas toujours précédemment. Cette égalité va également devoir se concrétiser dans les tribunaux judiciaires et administratifs fédéraux où les francophones pourront témoigner et comparaître dans leur langue. La Loi renferme également un engagement de la part du gouvernement fédéral de voir à l'application concrète de cette égalité par le biais de règlements qui seront soumis à l'examen du Parlement.

Il incombe aux tribunaux fédéraux autres que la Cour suprême du Canada de veiller à ce que celui qui entend l'affaire: a) comprenne l'anglais sans l'aide d'un interprète lorsque les parties ont opté pour que l'affaire ait lieu en anglais; b) comprenne le français sans l'aide d'un interprète lorsque les parties ont opté pour que l'affaire ait lieu dans les deux langues.

La coopération active

Le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité est officiellement reconnu par la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. Le Secrétariat d'État a le devoir de veiller à encourager les provinces à faire en sorte que ce droit devienne une réalité véritable partout au Canada. À ce chapitre, la bonne volonté des provinces est requise non seulement pour la reconnaissance du principe et pour sa réalisation dans les faits, mais aussi pour éduquer les populations et les inciter à une plus grande ouverture d'esprit.

Le gouvernement fédéral entend également que les employés francophones résidant dans les régions bilingues puissent s'exprimer en français dans leur milieu de travail et qu'au sein des institutions fédérales il soient représentés selon des proportions équitables. Cette mesure favorise la synergie des deux langues et, de ce fait, encourage l'apprentissage réciproque des deux langues. Toutes les instances intéressées à la promotion des deux langues officielles, le Commissariat aux langues officielles par exemple, ont insisté à maintes reprises sur cette question depuis de nombreuses années. Dans ce domaine, le pays affiche encore des retards que la Loi de 1988 devrait permettre de rattraper, dans toutes les régions déclarées bilingues à cette fin et particulièrement dans la région de la Capitale nationale où les ressources humaines nécessaires sont disponibles en plus grand nombre.



La population de la Saskatchewan compte 23,720* francophones





*Langue apprise et comprise

ENTREVUE: MICHEL BASTARACHE

La Loi C-72 est bonne, mais elle est loin d'être parfaite pour les francophones hors Québec

OTTAWA: La Loi C-72 concernant le statut et l'usage des langues officielles au Canada ne répond pas totalement aux attentes exprimées par les francophones hors Québec lors des consultations qui ont précédé la rédaction et l'adoption finale de cette importante pièce législative.

YVES LUSIGNAN

Le réputé constitutionnaliste Me. Michel Bastarache, qui agissait à titre de conseiller juridique pour la Fédération des francophones hors Québec durant cette période, croit que la plus grande faiblesse de la loi demeure sa difficulté de mise en oeuvre au plan judiciaire. En ce sens, Me. Bastarache n'est pas satisfait du rôle dévolu au Commissaire aux langues officielles comme enquêteur et protecteur du citoyen.

Ce que le conseiller juridique de la F.F.H.Q. n'aime pas dans cette loi, c'est que tout doit procéder d'abord au niveau de la plainte. Me. Bastarache considère cette formule comme étant dépassée, d'autant plus que les enquêtes menées par le Commissaire aux langues officielles suite au dépôt d'une plainte sont secrètes. «Ça ne crée pas un contexte qui favorise une contrainte sur l'organisme qui fait l'objet de l'enquête», trouve Me. Bastarache, qui fait un parallèle avec l'impact populaire de l'enquête publique sur le dopage sportif. «Si vous amenez quelqu'un devant les caméras de télévision et que vous l'interrogez, ce n'est pas la même chose que si vous l'interrogez en privé dans votre bureau», constate Me. Bastarache.

Ce qu'on aurait souhaité chez les francophones hors Québec, c'est qu'on ajoute au processus d'enquête décrit dans la loi, un mécanisme comme celui de la Commission des droits de la personne. Cette approche souhaitée par les francophones aurait permis au Commissaire de déposer une plainte au nom de la personne lésée dans ses droits devant un tribunal administratif, qui aurait pu ensuite contraindre le fautif à respecter la loi en imposant des peines. Selon Me. Bastarache, à l'heure actuelle le Commissaire aux langues officielles ne peut pas imposer une peine, obliger un ministère à réembaucher un employé congédié pour une question linguistique, ou condamner à verser une indemnisation. Il peut dans certaines circonstances intervenir devant la Cour fédérale, mais cela reste à sa discrétion.

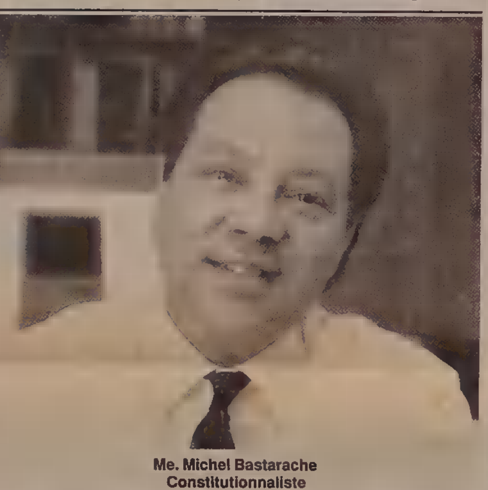
Pour mieux se faire comprendre, Me. Bastarache donne l'exemple classique du refus à un voyageur de se faire servir en français sur un train de Via Rail. «Comment allez-vous vraiment décider d'intenter une action qui va vous coûter 20 000$ devant la Cour fédérale pour obtenir une décision favorable» questionne Me. Bastarache, pour qui cette approche est irréaliste. Un mécanisme semblable à la Commission des droits de la personne, financé par le gouvernement, serait plus efficace selon lui. «Il me semble qu'on a clairement affirmé que les droits linguistiques sont aussi importants que les autres droits fondamentaux. Comment se fait-il qu'ils ne jouissent pas d'un appui aussi important quant au mécanisme de mise en oeuvre», conclut Me. Bastarache sur cette question.

Mais tout n'est pas négatif pour les francophones hors Québec. Plus de la moitié de la cinquantaine d'amendements proposés par la F.F.H.Q. lors du processus de consultation précédant l'adoption de la Loi C-72 ont été retenus par le gouvernement. Les articles qui traitent de la justice par exemple, sont inspirés des préoccupations exprimées par les francophones hors Québec. Ils ont obtenu que le gouvernement fédéral assume l'obligation de servir le justiciable dans sa langue, et que le choix de la langue des procédures soit celui du justiciable. Le justiciable a aussi obtenu le droit de s'adresser à un juge qui parle la même langue que lui. «Je crois que c'est notre insistance et nos propositions qui ont permis d'élargir les droits», dit Me. Bastarache. Aujourd'hui, le juge d'une cour fédérale a toujours le choix de la langue pour rendre son jugement, mais le texte officiel du jugement doit être dans la langue du justiciable.

On a aussi obtenu des modifications importantes en ce qui a trait aux services au public. Insatisfait du travail du Conseil du Trésor en ce domaine, «nous croyons que le Conseil du Trésor a joué longtemps sur les règles qui lui permettaient d'établir dans quels bureaux on allait offrir des services dans les deux langues» critique Me. Bastarache, les francophones voulaient des critères spécifiques dans la nouvelle loi.

Ainsi, ce n'est plus seulement le nombre absolu de francophones dans un milieu qui déterminera la qualité des services en français. Cela dépendra aussi de la structure de la communauté, de sa cohésion sociale. Une communauté francophone isolée pourra, même en étant formée d'un tout petit nombre, obtenir des services en français. «On ne peut pas tenir uniquement compte des nombres, ni de la concentration, explique Me. Bastarache. On doit maintenant tenir compte de cet autre facteur qui est la cohésion sociale et l'organisation institutionnelle».

Il y a aussi une nouveauté dans la loi en ce qui a trait au bilinguisme dans les entreprises privées. Pour la première fois, on donne spécifiquement au Secrétariat d'État aux minorités, le mandat de faire la promotion des langues officielles, et d'encourager les entreprises privées à offrir des services dans les deux langues officielles. Le mandat existait déjà via des programmes financés par le Conseil du Trésor, mais c'est la première fois qu'on donne une assise législative à cette fonction, explique Me. Bastarache. Pour les francophones hors Québec, cet aspect de la loi pourrait être avantageux si le fédéral commence à subventionner les secteurs de l'industrie qui donnent des services à la population. On aurait toutefois souhaité que le Secrétariat d'État ait le devoir, et non pas seulement le pouvoir, d'encourager le bilinguisme dans les entreprises privées.



Me. Michel Bastarache
Constitutionnaliste

Me. Bastarache estime que la nouvelle Loi sur les langues officielles précise davantage le caractère spécifique des droits aux usagers, contrairement à la Loi de 1969. Les obligations gouvernementales sont plus précises. On a aussi prévu de façon plus spécifique le recours aux tribunaux, même si ce recours existait déjà par le passé. En résumé, il y a maintenant moins de zones grises dans le texte de loi, reconnaît Me. Bastarache, et davantage de mécanismes pour la faire respecter. On a aussi spécifié de façon plus complète les règles applicables à la rédaction des règlements qui vont définir les obligations gouvernementales, ajoute-il.

Le constitutionnaliste a été étonné d'apprendre que le Conseil du Trésor attendait un feu vert du gouvernement fédéral avant de commencer ses consultations devant mener à la rédaction des règlements d'application de la Loi C-72 dans les institutions fédérales. (voir à ce sujet l'article sur le Conseil du Trésor). «En ce qui me concerne, le Conseil du Trésor n'a pas à attendre le bon vouloir de qui que ce soit avant de préparer une réglementation. Il me semble que lorsqu'on a adopté la Loi, il était très clair que le Conseil du Trésor recevait un mandat spécifique de préparer une réglementation et de la soumettre pour adoption, et que cette réglementation était nécessaire à la mise en oeuvre de la Loi», commente Me. Bastarache qui ajoute: «Je ne peux pas voir quelle justification il y aurait pour retarder le processus».

Les francophones hors Québec ne sont d'ailleurs pas emballés par le rôle que doit jouer le Conseil du Trésor dans la rédaction des règlements. «Ça ne nous plaît pas du tout. On pensait qu'il y aurait dû y avoir une autre agence plus neutre, plus détachée», dit Me. Bastarache, qui pense que le Conseil du Trésor a une sorte de parti pris pour ménager les finances publiques. «S'il est appelé à faire des choix difficiles, il va les faire en fonction des intérêts du système, en tenant compte des difficultés dans les conventions collectives», croit le constitutionnaliste.

Celui-ci rappelle que les conventions collectives ont toujours justifié la piètre qualité des services en français chez Via Rail, et que c'est justement le Conseil du Trésor qui négocie les conventions collectives. Me. Bastarache craint que le Conseil du Trésor ne soit pas assez sensibilisé à l'objectif d'élargir le domaine de l'application de la Loi sur les langues officielles, malgré les difficultés internes que posent les conventions collectives, et les limites budgétaires. «On ne peut pas présumer qu'ils vont agir de mauvaise foi. On peut juste espérer que le résultat sera celui qu'on cherche».

Le public aussi a un rôle important à jouer pour assurer des services de qualité dans les deux langues au pays. «Il faut la volonté politique, il faut les ressources, mais il faut que la demande ne soit pas purement artificielle», soutient Me. Bastarache. Il faut donc que les citoyens insistent pour utiliser les services existants, et exigent que les services soient de qualité. La pression du public doit être continue, surtout lorsque la volonté politique s'effrite devant les difficultés administratives et budgétaires.

L'attitude négative des Québécois envers la Loi C-72 inquiète grandement Me. Bastarache. Selon lui, cette attitude peut avoir une influence très négative sur la volonté politique des fonctionnaires de donner priorité à la Loi sur les langues officielles, et de considérer qu'elle est un élément important de la politique canadienne. Dans cette optique, les francophones hors Québec ont besoin des Québécois s'ils veulent que leurs droits linguistiques soient respectés partout au pays. «Absolument, dit Me. Bastarache, mais il faut aussi que les Québécois comprennent que la Loi sur les langues officielles existent pour eux, pas pour nous. La participation équitable des francophones dans la Fonction publique, ça dessert d'abord les Québécois. Les services publics en français au niveau fédéral, c'est d'abord pour les Québécois».

«Il me semble que lorsqu'on a adopté la Loi, il était très clair que le Conseil du Trésor recevait un mandat spécifique de préparer une réglementation .»

SASKATCHEWAN

Trouver un remède au génocide linguistique!

Les francophones de la Saskatchewan auront connu en 1988 une des périodes les plus mouvementées de leur histoire. En l'espace de quelques mois ils auront remporté des victoires et subit des revers importants.

JEAN-PIERRE PICARD ET MICHÈLE FORTIN

Dans le jugement Wimmer, en février, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan accordait à la minorité francophone le droit de gérer ses écoles. Dix jours plus tard, dans la cause Mercure, la Cour suprême reconnaissait au français le statut de langue officielle en Saskatchewan. À la lueur de ces jugements, tous les espoirs étaient permis. L'euphorie fut brève. En avril, le gouvernement provincial adoptait la Loi 02 faisant de la Saskatchewan une province unilingue anglaise. Un mois plus tard, la plus célèbre institution fransaskoise, le Collège Mathieu, était détruit par les flammes.

Mais l'élément dominant de 88 fut la signature d'une entente cadre entre le Secrétariat d'État et la communauté fransaskoise par laquelle le fédéral s'engageait à investir $17 millions pour le développement de la communauté fransaskoise. Une autre entente, entre le fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan cette fois, voyait près de $60 millions consacrés à aider la province à prendre ses responsabilités envers sa minorité.

Paradoxalement, l'adoption de la Loi C-72 sur les langues officielles, en septembre 88, aura presque passé inaperçue en Saskatchewan. L'attention des dirigeants fransaskois et de la population francophone a surtout été retenue par ces fameuses ententes cadres.

L'argent n'étant plus un obstacle, verrait-on finalement le gouvernement provincial donner une suite concrète au jugement Wimmer? La communauté saurait-elle se servir de cette "manne" pour se fortifier et répondre à ses besoins ou au contraire l'appât du gain sonnerait-il le glas de l'unité entre les associations? Mais surtout est-ce que ces ententes répondraient au besoin le plus urgent; trouver un remède au génocide linguistique en Saskatchewan?

Cependant, le fait que la Loi C-72 ait reçu l'appui des trois grandes formations politiques fédérales - malgré l'existence d'irréductibles *Rednecks* - témoigne de l'attitude et de la volonté politique qui existe face au bilinguisme, du moins au niveau fédéral. Le débat entourant son adoption a permis aux Canadiens de faire un examen de conscience collectif face à cette question.

Finalement une question se pose: des ententes telles celles signées avec le fédéral, sont-elles plus utiles qu'une loi fédérale pour certaines communautés francophones en péril. Autrement dit, des privilèges valent-ils mieux que des droits? Dans le quotidien des Fransaskois, il est certain que les ententes pourraient apporter des changements plus importants dans leurs communautés que la loi fédérale.

La Loi C-72 aura tout de même contribué à faire prendre une place accrue au français dans la province. Suite à une plainte d'un citoyen, des mesures ont été prises pour s'assurer que des services seraient offerts dans les deux langues officielles lors des Jeux du Canada à Saskatoon. Suite à des pressions du bureau régional du Commissariat aux langues officielles, une coordonatrice bilingue a été embauchée par l'administration des jeux et on est à la recherche de 300 bénévoles bilingues.

De plus, certains problèmes que connaissent les Fransaskois avec certaines institutions fédérales pourraient se voir solutionnés. Par exemple, les francophones de Prince Albert revendiquent depuis des années un service bilingue au bureau de poste de cette ville. Avec la nouvelle législation, il sera possible, si la demande est jugée suffisante, de voir à ce que ceux-ci soient offerts.

La nouvelle loi prévoit un apport financier du Secrétariat d'État pour la bilinguisation. Ceci pourra avoir des répercussions dans diverses institutions à travers la province.

Par exemple, le nouvel hôpital de Gravelbourg en construction pourra obtenir de l'aide pour la mise en place d'un affichage bilingue, tout comme cela a été fait à l'hôpital de St-Boniface.

La nouvelle loi sur les langues officielles contribuera sûrement à faire avancer le dossier du bilinguisme, mais le facteur clé demeure toujours la volonté de la majorité de vouloir faire une place plus grande à sa minorité. C'est pourquoi parallèlement à la mise en oeuvre de la Loi C-72 il faudra voir à une campagne d'information et de sensibilisation dans les média. Cette campagne a déjà été amorcée dans les journaux francophones minoritaires, mais il faudra s'assurer que les media anglophones soient également utilisés.

EN ONTARIO

Le nouveau défi, vivre en français

Suite aux premiers signes de reconnaissance «officielle» de la légitimité de la communauté franco-ontarienne et de son droit à s'épanouir, une lueur d'espoir naquit chez ses chefs de file qui, jusque-là, agonisaient devant le taux galopant d'assimilation manifeste partout dans la province.

JEAN MONGENAIS

Il a cependant fallu encore beaucoup, beaucoup de patience. Et c'est avec raison que l'on a longtemps qualifié d'étapisme et de «progrès à compte-gouttes» le développement de cette reconnaissance.

Mais s'il est vrai que les lois linguistiques ne changent pas les attitudes du jour au lendemain, ne faut quand même pas en diminuer l'impact.

En Ontario, en tout cas, chaque progrès législatif dans ce domaine a produit plus qu'un simple nouveau service ou nouveau mécanisme d'épanouissement culturel. Il a fait croître chez le Franco-ontarien, la Franco-ontarienne, le sentiment de légitimité et, partant, ceux de fierté et de conviction. Et il a provoqué le début d'une lente mais inévitable modification de l'attitude de l'ensemble de la population, mis à part les quelques ilôts de bigots qui existent encore mais dont la parole et l'action sont alors autrement mises en lumière!

Ce fut les effets de la première Loi canadienne sur les Langues officielles.

L'application de cette loi a produit des premiers progrès tangibles. Mais aussi, dans sa foulée, suivirent des injections beaucoup plus importantes de fonds fédéraux pour étendre les réseaux français de radio et de télévision de Radio-Canada, pour inciter le gouvernement provincial à développer les services éducatifs à sa minorité de langue officielle et éventuellement aider à mettre sur pied un service de télévision éducative qui diffuse maintenant en français quelque quinze heures par jour, sept jours par semaine.

Et si l'on ne peut pas imputer directement à cette loi d'autres progrès qui ont suivi, on ne peut pas non plus nier sa part d'influence à les susciter. Et, plus récemment, ils sont importants.

Un système complet d'écoles primaires et secondaires françaises est maintenant reconnu, et graduellement, les francophones en obtiennent le contrôle absolu. L'automne dernier le premier conseil scolaire de langue française de la province fut élu dans la région d'Ottawa.

Le français a été reconnu langue officielle dans le système juridique ontarien. C'est d'ailleurs le seul système au pays qui exige que le juge lui-même puisse comprendre la langue de l'accusé!

La Chaîne française de TVOntario peut être captée par câble presque partout dans la province et l'on a commencé à installer un réseau de tours de transmission pour qu'on puisse y avoir accès sans devoir être abonné à un système de câblodiffusion.

Dès novembre prochain, les services de tous les ministères du gouvernement ontarien seront disponibles en français à chacun des bureaux chefs à Toronto ainsi que dans tous les bureaux régionaux desservant une vingtaine de régions où les francophones se trouvent en nombres importants. Et, phénomème assez intéressant, de plus en plus, les fonctionnaires responsables semblent se faire un honneur de pouvoir offrir des services en français, alors qu'il n'y a pas tellement longtemps, c'était fait à contre-coeur pour ne pas dire de façon carrément désagréable!

Ce n'est pas dire qu'absolument tout tourne en rond. (Et il faut sourire lorsque, surtout après les récents événements dans la Belle Province, quelqu'un suggère que les anglophones du Québec ne sont pas aussi bien traités que les francophones de l'Ontario!)

Certains gens continuent à poser des obstables au contrôle direct des écoles de langue française par les Sections de langue française des conseils scolaires qui en sont responsables partout dans la province sauf dans la région de la capitale nationale.

L'accès à l'éducation postsecondaire en français est assez limité, même si deux universités et certains collèges bilingues offrent un bon nombre de cours ou de programmes en cette langue, qu'il existe un collège français de technologie agricole et d'alimentation, et qu'on prévoit l'ouverture d'un collège entièrement de langue française dans l'est de la province d'ici quelques années.

Le réseau de TVOntario n'est pas encore accessible sans le câble, sauf le dimanche, dans la majorité des régions de la province.

Et il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des services municipaux qui sont ceux qui touchent la population de plus près.

Mais dans l'ensemble, comme on peut le constater, de nombreux services sont disponibles en français, et moyennant un effort d'organisation, il est possible en grande partie de «vivre en français.»

Les nouveaux défis sont de promouvoir l'utilisation de tous ces services (car des habitudes de longue date ne se changent pas d'un revers de la main) et de faire élire ou nommer plus de francophones aux divers organismes décisionnels afin d'assurer que l'on continue à reconnaître et que l'on réponde de plus en plus aux besoins des francophones.

La révision de la Loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral aura aussi sans doute ses effets. En Ontario, elle n'aura peut-être pas un impact aussi marquant que le passage de sa première version, mais elle coïncide avec le début d'une nouvelle ère pour les francophones dans cette province.





La population de l'Ontario compte
484,265* francophones



*Langue apprise et comprise

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Des accords fédéraux-provinciaux pleins de promesses

Tout ne peut être consigné dans un texte de loi. On n'y retient au contraire que l'essentiel, ce qui touche directement aux droits des citoyens ■ aux devoirs des institutions, ce qui assure la justice, l'équilibre et le maintien de la moralité publique. Lorsqu'une loi a reçu les sanctions qui la rendent officielle, elle est en quelque sorte précédée et suivie d'une somme additionnelle de pratiques qui la cautionnent et l'enrichisssent. Sur ces coutumes, habitudes passées dans les moeurs, la loi peut compter, comme elle peut également compter sur les institutions qui véhiculent ces coutumes après en avoir souvent été la source même. Il y a la lettre de la loi et l'esprit de la loi.

PUBLI-REPORTAGE

Ainsi, par exemple, les liens qui se sont créés, au cours des ans, entre le commissaire aux langues officielles et le Comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat sur les questions linguistiques ont-ils incité le législateur à une plus grande ouverture, peut-être même à une plus grande générosité en matière de promotion des droits des minorités.

Constitué en mai 1980, le Comité mixte a présenté au Parlement plusieurs rapports de fond où il préconisait l'amélioration de certains articles de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, de même que l'ajout au nouveau texte de plusieurs éléments lui paraissant devoir y être insérés pour une meilleure vitalité du bilinguisme institutionnel au Canada. Aidé par les réponses et commentaires qui lui venaient du commissaire aux langues et des associations représentant les communautés de langue officielle, il a donc joué un rôle fondamental dans le renouvellement de la loi, est chargé spécialement de suivre son application, les règlements et instructions en découlant, ainsi que la mise en oeuvre des rapports du commissaire, du président du Conseil du Trésor et du secrétaire d'État.

De son côté, le commissaire aux langues continuera de remplir le rôle de protecteur des droits linguistiques des citoyens que lui assignait la Loi de 1969.

Le Commisaire aux langues officielles pour sa part pourra demander aux administrateurs des institutions gouvernementales de lui faire connaître dans les délais qu'il fixe, les mesures envisagées pour donner suite à ses recommandations. Lorsqu'il aura épuisé les recours ordinaires, il pourra opter, avec le consentement du plaignant, pour le recours judiciaire ou pour le rapport au gouverneur en conseil, ce dernier constituant essentiellement une mesure administrative et politique reliée aux obligations des institutions en tant que telles. Pour leur part, les ministres responsables pourront prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en oeuvre les recommandations du commissaire aux langues officielles.

La Loi énonce également de façon plus ferme et explicite l'engagement du gouvernement fédéral quant à la pleine reconnaissance et à l'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne. Elle articule son action dans l'esprit de collaboration qui a consacré l'Accord du Lac Meech, établissant des responsabilités précises pour certains ministres, notamment le secrétaire d'État, qui doit annuellement rendre compte au Parlement de sa mission en matière de langues officielles.

C'est dans cet esprit d'ouverture que le Secrétariat d'État pouvait annoncer que le gouvernement fédéral avait décidé de consacrer, au cours des cinq prochaines années, plus de 1,4 milliard de dollars à d'importants projets touchant les langues officielles, soit 16% de plus que pour la période précédente. Cette mesure s'inscrit dans l'esprit de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Cette somme servira au revouvellement des programmes d'enseignement et de promotion des langues officielles. À la suite d'ententes bilatérales devant être négociées avec chaque province, comme dans le passé, le gouvernement consacrera 1,2 milliard de dollars à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement du français et de l'anglais en tant que langues secondes.

Cela vise à améliorer l'accessibilité à l'enseignement dans la langue de la minorité, et cela à tous les niveaux des systèmes d'éducation. On veillera également à assurer l'expansion des services en français au niveau postsecondaire. Il faudra enfin se pencher avec une acuité nouvelle sur la formation des maîtres. L'intérêt croissant pour l'apprentissage de la langue seconde justifie le renforcement de telles mesures et témoigne d'une évolution encourageante des mentalités devant le phénomène du bilinguisme.

L'épanouissement des communautés

Cet engagement à l'endroit de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais rejoint donc directement les minorités de langue officielle. Dans la loi, le gouvernement s'engage formellement à favoriser leur épanouissement et à appuyer leur développement. La promotion de la dualité linguitique doit reposer sur la vigueur soutenue de ces collectivités. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont ainsi un élément essentiel des mesures mises en oeuvre par le gouvernement fédéral, dans la foulée de la Loi de 1988.

À titre d'exemple, en juin dernier, le secrétaire d'État et le premier ministre de L'Île-du-Prince-Édouard signaient une entente-cadre sur la promotion des langues officielles. Cette entente porte sur les services en français dans cette province de l'Atlantique et elle énumère les principes, les objectifs et les mécanismes de collaboration entre les deux ordres de gouvernement. De façon concrète, les francophones de cette province verront s'améliorer les services gouvernementaux offerts en français. Des services judiciaires leur seront également dispensés dans leur langue ■ les ressources professionnelles à leur service en français seront augmentées.

Il y aura notamment promotion de l'héritage linguistique et culturel de la communauté acadienne et établissement d'un secrétariat de services en français, qui viendront compléter le développement des services bilingues de la Fonction publique provinciale.

Une entente du même genre avait déjà été conclue avec le Nouveau-Brunswick. Dans cette province officiellement bilingue, l'entente vise à promouvoir l'épanouissement des communautés de langue officielle et à assurer la prestation des services aux particuliers dans la langue de leur choix.

Un modèle

L'entente-cadre conclue avec le gouvernement de la Saskatchewan

SUITE À LA PAGE 11

LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DE 1988

Les droits des citoyens

La première *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 7 septembre 1969. Elle marquait le début d'une ère nouvelle dans les efforts déployés par le Canada pour la reconnaissance et la promotion des deux langues officielles du pays. Dix-neuf ans plus tard, le Parlement adoptait une nouvelle loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada. Presque deux fois plus volumineuse que celle de 1969, la loi de 1988 vise à mieux circonscrire la réalité linguistique du pays et à en mieux satisfaire les exigences.

PUBLI-REPORTAGE

Nous pourrions dire de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 qu'elle fut un banc d'essai. À la lumière de l'expérience acquise au fil des ans, le texte, devenu désuet, devait être adapté aux nouvelles réalités. Les rares jugements rendus par les tribunaux en matière de régime linguistique avaient fait ressortir les lacunes du texte. En l'absence d'un recours précis inscrit dans la loi, on avait jusqu'ici remédié aux failles par des pratiques administratives qu'il fallait maintenant incorporer au texte de la Loi. Il en allait de même pour la Résolution parlementaire de 1973 qui visait la langue de travail et la participation des deux communautés linguistiques dans la Fonction publique fédérale. Le gouvernement s'était du reste engagé en 1984, à moderniser la législation en vue «d'étendre et de renforcer le consensus national autour de la politique linguistique». La *Charte canadienne des droits et libertés*, proclamée en 1982, n'en exigeait pas moins.

Un mandat élargi

De ces droits linguistiques constitutionnels découlaient des obligations pour les institutions de l'État. La loi précise donc de quelle façon les institutions fédérales doivent s'acquitter de leur mandat dans le respect de ces droits et du statut d'égalité des deux langues officielles. Les trois composantes de l'égalité linguistique dans les institutions fédérales, c'est-à-dire le service au public, la participation équitable des membres des deux communautés dans les institutions fédérales et le libre choix de sa langue de travail, sont clairement articulées dans le texte de la Loi de 1988.

Le préambule et l'objet du nouveau texte reconnaissent le fondement constitutionnel de la *Loi sur les langues officielles* et ils en éclairent les objectifs. Dans les quatorze parties suivantes se succèdent des articles qui renforcent le caractère bilingue du Canada. Ainsi, l'interprétation simultanée des débats et autres travaux du Parlement doit être assurée. Comme auparavant les documents déposés au Parlement doivent être publiés simultanément cette fois dans les deux langues officielles du pays.

L'égalité linguistique

La loi garantit le droit des citoyens de communiquer avec les institutions fédérales dans l'une ou l'autre des langues officielles du pays. Elle précise également que les Canadiens et les Canadiennes ont le droit d'être servi(e)s par ces institutions dans la langue de leur choix, qu'il s'agisse de ministères, d'organismes gouvernementaux ou de sociétés d'État. Il peut notamment s'agir du bureau de poste, du centre d'emploi, de la gare de Via Rail, du traversier de Marine Atlantique ou même du consulat canadien à l'étranger. Le texte de la loi précise également qu'il «incombe» aux institutions fédérales de veiller à ce que ces services soient offerts. Il existe de plus et pour la première fois une obligation claire pour les ministères, les organismes et les sociétés d'État d'offrir activement leurs services dans les deux langues officielles. Le législateur s'est plié aux exigences de la Charte en conférant les obligations linguistiques des institutions non plus à des districts déclarés bilingues mais au siège de ces institutions et à leurs bureaux là où il existe une demande importante. Les organismes ayant un rôle particulier à jouer auprès du public, par exemple ceux qui ont pour mandat de réglementer en matière de santé et de sécurité, se voient aussi imposer des obligations particulières en raison de leur vocation propre.

Les employés de toutes les institutions fédérales voient également leurs droits mieux définis et mieux protégés par le texte de la nouvelle Loi. Ces employés ont le droit de travailler en français ou en anglais, selon leur choix dans des régions désignées bilingues à cette fin pourvu bien sûr que le public soit servi dans sa langue. Les organismes fédéraux doivent de plus créer des environnements de travail favorable à la pratique équilibrée des deux langues. En ce qui a trait à la langue de travail, les régions auparavant désignées bilingues par l'administration, c'est-à-dire la région de la Capitale nationale, le Nouveau-Brunswick et certaines parties du Québec et de l'Ontario voient leur statut confirmé par le nouveau texte de la Loi.

De même, le principe en vertu duquel les deux groupes linguistiques ont des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales qui doivent tenter de refléter dans leurs effectifs la présence au Canada des deux collectivités de langue officielle. La Loi précise que cet objectif sera atteint dans le strict respect du mérite, en matière de sélection.

Pouvoirs accrus

La Partie IX de la *Loi sur les langues officielles* est consacrée au commissaire qui demeure le gardien des deux langues officielles et qui veille à ce que les obligations des institutions et les droits des personnes soient respectés. La Loi de 1988 lui donne des pouvoirs accrus. Le commissaire aura notamment l'obligation de passer en revue les initiatives linguistiques du gouvernement. Il continuera d'instruire toutes les plaintes recevables qui lui parviennent. On a ajouté au nouveau texte une disposition grâce à laquelle le plaignant ou le commissaire lui-même peut exercer un recours judiciaire de concert avec l'accord du plaignant devant la Cour fédérale du Canada et obtenir une réparation juste et convenable.

Le bilinguisme en arrache au Nouveau-Brunswick

Seule province canadienne officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick vit au rythme de la *Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick* depuis le 1er septembre 1969. Ce sera donc un vingtième anniversaire à la fin de l'été. Dans le contexte actuel, il est difficile de prédire s'il y aura des célébrations ou des prestations. Tant chez les acadien(ne)s que chez les anglophones, une certaine insatisfaction voire même une impatience se manifeste très ouvertement. Précisons tout de suite, pas nécessairement pour les mêmes raisons ou objectifs.

Par: JEAN L. PEDNEAULT

Le débat linguistique mis en veilleuse par le nouveau gouvernement provincial élu sans aucune opposition, à l'automne 1987, n'a pas changé grand-chose au domaine des langues. En mars 1982, le rapport du groupe d'étude sur les langues officielles (Poirier-Bastarache) est publié après presque trois années de consultations et d'étude. Le premier ministre du temps, M. Richard B. Hatfield confie au Comité Guérette-Smith le soin de consulter et d'étudier les recommandations de l'épaisse «brique» *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick.* L'une des principales recommandations de ce comité est la refonte de la Loi sur les langues officielles. L'État vient de se donner un autre délai et les résultats tardent à se manifester. Les récentes audiences publiques du Comité spécial de l'Assemblée Législative sur l'Accord du Lac Meech relance de plus belle le débat qui, au plan politique, sème une peur voilée avec l'arrivée du Confédération of Regions Party (COR). Même le premier ministre Frank McKenna qui a appris à parler français dit s'inquiéter que 16 000 personnes aient accordé dans sa province leurs votes au COR durant la dernière campagne électorale fédérale. Ce parti mène une lutte acharnée anti-bilinguisme et anti-francophone très ouverte. Le seul francophone de l'extérieur du Québec à faire partie du cabinet fédéral, Bernard Valcourt, d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick effectue une sortie contre ce groupe marginal qui selon lui divise anglophones et francophones. «Ce groupe n'a pas d'avenir comme parti politique parce qu'il est aveugle devant la réalité néo-brunswickoise et canadienne» déclare le ministre. Pour sa part, la vice-première ministre de la province Mme Aldéa Landry soutient que le bilinguisme, au Nouveau-Brunswick, est un processus irréversible. Selon elle «le COR ne représente pas l'opinion de la majorité des anglophones du Nouveau-Brunswick». Lors d'une tribune téléphonique à la radio de Radio-Canada, en Atlantique, le premier ministre Frank McKenna abonde dans le même sens. Pour sa part, Me. Michel Doucet, président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick est d'opinion que le gouvernement provincial est trop timide dans ses réactions à l'endroit du COR. Il dit: «S'il s'agissait de commentaires anti-sémites ou anti-noirs, le gouvernement les auraient vivement dénoncés». Michel Doucet admet qu'il est inquiétant de constater que le COR attire des foules nombreuses à ses assemblées publiques. Un ancien ministre conservateur M. Ed Allen et le député libéral Doug Harrison ont manifesté une certaine sympathie à l'endroit du COR. L'absence d'une opposition officielle au Nouveau-Brunswick fournit à des groupes radicaux l'occasion de se défouler. Un éducateur de carrière, M. Alcide Leblanc, directeur général du district scolaire 39 (Richibouctou) s'est fait dire récemment à une réunion du COR de «déménager au Québec s'il veut vivre en français».

Le problème n'est pas difficile à cerner. La Loi des Langues Officielles du Nouveau-Brunswick est très largement inadéquate à cause de ses généralités, de la latitude qu'elle fournit aux municipalités, des retards dans les services. Les mécanismes pour sa mise en vigueur sont à toute fins pratiques inopérants. L'État mise sur la bonne volonté, la tolérance et la bonne foi des gens. La Loi est telle que l'agent chargé de son exécution peut facilement se débarasser de toute contrainte légale. Exemple: il n'y a pas de poste de commissaire aux langues officielles. L'ombudsman reçoit bien des plaintes, mais son pouvoir en est un d'enquête et de recommandation et il doit entendre bien d'autres causes non-reliées au bilinguisme.

La Loi 88 reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick est mal comprise par plusieurs concitoyens de langue anglaise. Ces gens croient que cette loi en est une pour les francophones. Il oublient le sens du mot «égalité» qui touche par l'esprit de cette loi les deux communautés linguistiques et non une seule. Lors des audiences de janvier et de février du comité sur l'Accord du Lac Meech la très grande majorité des intervenants acadiens ont réclamé l'enchâssement de la Loi 88 dans la Constitution canadienne. Le ministre Valcourt est très clair et lance à Frank McKenna «si cet accord n'est pas ratifié, les Acadiens et les Acadiennes n'accepteront jamais d'être utilisés comme boucs émissaires pour justifier un non du Nouveau-Brunswick au Québec et au Canada.»

Les sons de cloche positifs au Nouveau-Brunswick sur la question linguistique gravitent autour de la protection de la minorité. Malgré l'intérêt d'associations, de groupes, d'individus, le monde ordinaire a d'autres préoccupations. L'économie prime. Les gens veulent du travail et une réduction des disparités entre le nord (francophone) et le sud dans tous les secteurs de l'activité humaine. Le gouvernement provincial, sans le dire trop fort, a peur d'un affrontement linguistique entre anglophones et francophones à moins de deux ans des élections générales.

Depuis le temps de la conquête, en 1710, le statut des Acadiens et des Acadiennes a changé souvent. Cette importante minorité de langue française a réussi à imposer sa présence, mais elle dérange comme en font foi les interventions de radicaux anti-francophones. L'étape décisive, vigoureuse du bilinguisme est pour ainsi dire «tolérante». Seule une politique sérieuse et fonctionnelle dans la fonction publique et une loi sur les langues officielles créant des devoirs pour les municipalités, les services publics, pourra débloquer sur du concret. La Charte des droits et libertés est trop vague et les rapports entre la majorité et la minorité se détériorent lentement au lieu de créer un climat de sérénité et de respect mutuel.

La F.F.H.Q. et la Loi sur les langues officielles

De l'avis de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.), le plus important gain des communautés francophones hors Québec dans la refonte de la Loi sur les langues officielles est sans aucun doute l'article 41 qui fait référence à la promotion du français et de l'anglais.

Par Aurèle Thériault

Cet article indique que «le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne».

Pour la première fois, la reconnaissance ne concerne pas uniquement la langue mais englobe la notion de communautés. Le gouvernement fédéral se voit maintenant dans l'obligation de promouvoir et de développer nos communautés francophones, un engagement qui impliquera des mesures d'application de la Loi beaucoup plus progressistes.

La Fédération a cependant quelques préoccupations au chapitre des services avec la portée que l'on entend donner à des termes comme «demande importante» (article 32) et «selon la vocation du bureau» (article 24). L'interprétation de ces termes aura des conséquences directes sur les services offerts aux francophones hors Québec. On veut éviter à tout prix que la prestation de services se limite presqu'exclusivement à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick.

C'est pourquoi la Fédération sera consultée pour la mise en oeuvre de la réglementation. Elle entend invoquer l'article 41 pour justifier des mesures équitables. Car outre sa responsabilité de développement des communautés, la Fédération estime que le gouvernement fédéral aura également un rôle de rattrapage à jouer auprès des francophones en voie d'assimilation, ce qui influencera la définition de «population de la minorité francophone» (article 32).

Enfin, la Fédération aurait préféré que le rôle de coordination de la mise en oeuvre de la Loi incombe à une agence centrale distincte plutôt qu'au Secrétariat d'État du Canada (article 42).

La raison en est fort simple: le S.E.C. n'a aucun droit de regard sur les autres ministères quant à la mise en oeuvre de la Loi. Il ne peut qu'encourager ces derniers à respecter cet engagement, ce qui limite considérablement son action. Bref, il s'agit d'une lacune de la loi sur laquelle nous devrons tous travailler.



Aurèle Thériault
Directeur général
Fédération des francophones hors Québec

IL FAUDRA 18 MOIS AVANT D'ADOPTER LES RÈGLEMENTS

Le Conseil du Trésor attend le feu vert du gouvernement pour procéder à ses consultations

OTTAWA: Le Conseil du Trésor attend le feu vert du Cabinet du premier ministre, avant de déclencher le processus qui mènera à la rédaction et à l'adoption des règlements d'application de la Loi C-72 dans toutes les institutions fédérales.

YVES LUSIGNAN

En vertu de la nouvelle Loi sur les langues officielles, le Conseil du Trésor, qui joue un peu le rôle de gérant du gouvernement fédéral, est chargé de l'élaboration et de la coordination générales des politiques pour tout ce qui touche la langue de service, la langue de travail et la participation juste et équitable des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans la Fonction publique fédérale.

Parmi les tâches que le Conseil du Trésor peut accomplir pour respecter sa mission, il y a la rédaction des règlements qui préciseront les modalités d'application de la loi, et qui s'appliqueront à toutes les institutions fédérales. On serait porté à croire en lisant le texte de la Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, que le Conseil du Trésor est libre de débuter ses consultations lorsqu'il *jugera le moment opportun. Il n'en est rien.*

Selon le sous-secrétaire de la Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor, Georges Tsaï, les fonctionnaires doivent attendre que le gouvernement donne le coup d'envoi avant de débuter les consultations qui mèneront à la rédaction et à l'adoption des règlements. «Il faut que ça vienne du Cabinet, ou d'un comité du Cabinet qui va dire au président (du Conseil du Trésor): d'accord, maintenant on est prêt, allez-y et consultez», confirme M. Tsaï.

M. Tsaï reconnaît volontiers que le processus menant à la rédaction et à l'adoption définitive des règlements «est pas mal long». Qu'on en juge.

Le président du Conseil du Trésor, en l'occurence M. Robert René de Cotret, doit d'abord consulter les représentants de la minorité anglophone au Québec, et ceux des minorités francophones hors Québec. Il doit ensuite déposer l'avant-projet de règlement devant la Chambre des Communes pendant trente jours de session. Pendant ce temps, l'avant-projet peut être examiné par un comité parlementaire. Ensuite, il y a l'étape de la prépublication dans la Gazette du Canada, et un autre trente jours de session pendant lesquels le Sénat et la Chambre des Communes siègent ensemble. (le Sénat ne siège que trois jours par semaine). Ce n'est qu'après cette période de prépublication que les règlements pourront être adoptés. «C'est le législateur qui l'a voulu ainsi lors du débat sur le projet de loi C-72», explique M. Tsaï.

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont déjà évalué le temps qu'il faudra pour franchir toutes ces étapes. Selon George Tsaï, il faudra dix-huit mois à partir du moment où le Conseil du Trésor aura reçu le feu vert du Cabinet, avant de faire adopter les règlements par la Chambre des Communes.

La question des consultations a déjà fait l'objet de discussions avec Alliance-Québec et la Fédération des francophones hors Québec. M. Tsaï ne peut encore dire quelle forme prendront ces consultations. Il assure cependant que le processus sera développé d'un commun accord avec les associations minoritaires. «On a une bonne idée de la façon dont on va procéder. Il y a encore des détails à régler mais on s'est entendu sur la formule».

M Tsaï ne peut le confirmer, mais il est «tout à fait possible» que le Conseil du Trésor consulte également des associations francophones provinciales, ou territoriales. Il assure toutefois que le gouvernement et les associations veulent que les consultations soient réelles, et «pas juste pour la façade».

La demande importante.

On l'a déjà écrit, toutes les institutions fédérales vont être visées par les règlements. Elles ne le seront peut-être pas toutes de la même façon. On peut croire à première vue que les institutions qui ont beaucoup de contact avec le public, et beaucoup de bureaux qui sont en contact avec le public, seront plus sujettes à une réglementation. La clé, c'est le principe de la demande importante. Il faudra donc définir dans les règlements ce qu'on entend par «demande importante».

La Loi C-72 sur les langues officielles dit déjà que tous les services offerts à partir du bureau central de l'institution, et tous les services offerts à partir de la région de la Capitale nationale, doivent être fournis dans les deux langues. «Il va rester à déterminer les bureaux pour lesquels il faudra appliquer un ou plusieurs critères de demande importante pour satisfaire à l'approche globale de la Constitution et de la Loi» explique le sous-secrétaire au Conseil du Trésor.

M. Tsaï ne peut pas dire aujourd'hui quels sont les ministères qui seront les plus touchés par la nouvelle réglementation. Cela dépendra des règlements et des critères. «Il se peut que ce soit un petit peu plus contraignant pour certains ministères, mais c'est prématuré», répond-t-il prudemment.

Il reconnait qu'il ne sera pas facile de s'entendre sur une définition «uniforme» de la demande importante, qui sera appliquée dans toutes les institutions fédérales. «C'est pas un exercice nécessairement facile parce que nous avons une très grande variété d'institutions fédérales avec des mandats différents», explique-t-il. Certains servent le grand public, d'autres un public spécialisé. Des bureaux reçoivent cinq ou six clients par semaine, d'autres, plusieurs milliers». Selon lui, les critères devront être suffisamment souples pour pouvoir être appliqués au plus grand nombre possible d'institutions fédérales.

L'autre principe qui entrera en ligne de compte lors de la rédaction des règlements, c'est celui de la vocation des bureaux. Selon M. Tsaï, il s'agit là d'un principe nouveau par rapport à la Loi sur les langues officielles de 1969. «Certains bureaux, indépendamment du volume de la demande, auront à offrir leurs services dans les deux langues, en raison de leur mandat ou de leurs activités particulières». Exemple: les bureaux reliés à la santé et à la sécurité publique.



M. Georges Tsaï
sous-secrétaire au Conseil du Trésor

Nonobstant les règlements à venir, les institutions fédérales doivent déjà remettre au Conseil du Trésor, ce qu'on appelle des «protocoles d'entente» sur les langues officielles. En gros, il s'agit pour chaque institution de prendre quelques engagements réalistes et précis sur une période de trois ans, pour améliorer le bilinguisme dans les domaines de la langue de service, de la langue de travail et de la participation équitable des francophones et des anglophones au sein de la Fonction publique.

Il s'agit d'une nouvelle approche qui remplace l'obligation de remettre des plans plus généraux. «On s'oriente de plus en plus vers l'identification de mesures précises pour s'attaquer aux faiblesses que nous identifions de concert avec l'institution concernée», dit M. Tsai. On a commencé en 1988-89 avec une quinzaine de ministères, et tous auront signé un protocole d'entente avec le Conseil du Trésor d'ici trois ans.

L'argent ne freinera pas le bilinguisme.

Qui dit bilinguisme, dit coûts additionnels pour chaque ministère et société d'État. M. Tsaï ne croit pas que cette question pourrait être une bonne raison invoquée par les ministères pour freiner le bilinguisme. Pourquoi? Tout simplement, explique-t-il, parce que la Loi de 1969 définissait déjà à l'époque les obligations des ministères en matière de bilinguisme, et qu'à cela s'est ajouté avec le temps des politiques au sein du Conseil du Trésor. «Il était bien entendu, dit M. Tsaï, que les ministères auraient à mettre en oeuvre la nouvelle loi et à respecter leurs obligations à l'intérieur de leurs ressources». Le gouvernement n'a d'ailleurs pas prévu d'injecter plus d'argent pour permettre l'implantation de la nouvelle loi dans les institutions fédérales. Selon M. Tsaï, les ministères devraient pouvoir sans problème, et dans le cadre de leur budget respectif, respecter leurs obligations. «Il n'y a aucune institution fédérale qui pourra dire au public, ou à la Cour fédérale: je m'excuse, mais je ne peux pas mettre en oeuvre mes obligations constitutionnelles ou législatives, parce que je n'ai pas assez d'argent. Ce serait totalement inacceptable.»

Il en est de même pour les Sociétés d'État comme Via Rail et Marine Atlantique qui se réfugient derrière les conventions collectives pour justifier leur inaction. Selon Georges Tsaï, c'est à la Société de trouver un autre moyen pour faire face à ses obligations. «Une convention, ça se renégocie. Le conseil que je peux donner à une institution fédérale qui se trouverait dans cette situation, c'est de renégocier en tenant compte de ses obligations constitutionnelles et légales».

On sensibilise les fonctionnaires.

Une loi qui est mal ou pas expliquée, peut heurter les convictions profondes des employés de la Fonction publique, surtout lorsqu'il s'agit de la Loi sur les langues officielles. Le Conseil du Trésor a déjà pris des initiatives pour sensibiliser ses 230 000 fonctionnaires.

En janvier dernier, un symposium réunissant 250 responsables des ministères et des sociétés d'État a permis une première sensibilisation. Des rencontres ont aussi été organisées dans les régions du pays avec les directeurs régionaux des ministères et des sociétés d'État.

Tous les fonctionnaires fédéraux ont reçu au début du mois de mars avec leur chèque de paye, une brochure intitulée «Les langues officielles et vous», qui résume le texte de la loi et répond à leurs principales questions et à leurs principales craintes. On a aussi réalisé une vidéo-cassette, qui traite de la question de l'offre active, et qui s'adresse également à tous les fonctionnaires.

LES LANGUES OFFICIELLES ET LA FONCTION PUBLIQUE

Où en sommes-nous?

«Malgré les progrès considérables réalisés depuis l'adoption de la Loi, le Comité a pu observer que beaucoup reste encore à faire.»

PUBLI-REPORTAGE

Telle a été la conclusion du Comité mixte parlementaire des langues officielles, rendue publique il y a plusieurs mois dans un rapport traitant des progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans l'atteinte de l'égalité des langues officielles au sein de la Fonction publique fédérale.

Le rapport, le quatrième depuis la création du Comité en 1980, a été rédigé avant que le Parlement adopte, l'été dernier, la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui remplace celle de 1969 mentionnée dans ce rapport. Il ne fait toutefois aucun doute qu'en vertu de la nouvelle loi, il y a de grandes chances que de tels progrès se concrétisent. Cependant, dans l'intervalle, des documents tels que le rapport annuel de 1987 du commissaire aux langues officielles et le rapport du Comité nous permettent de dresser une forme de bilan provisoire.

Si nous nous limitons à la performance du gouvernement fédéral, notre évaluation ne tient forcément pas compte de la situation qui existe dans le domaine de l'éducation et dans les autres secteurs qui relèvent essentiellement de la compétence des provinces. Or, même si leur portée n'est pas universelle, les politiques et les pratiques du gouvernement fédéral en matière linguistique ont contribué à modifier le climat linguistique au Canada et valent donc la peine d'être examinées exclusivement.

Où en sommes-nous, près de vingt ans après l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* et quelques mois après l'adoption de la plus récente?

Examinons les critères qui y sont énoncés, à savoir la prestation de services bilingues au public canadien, l'utilisation du français et de l'anglais comme langue de travail dans la Fonction publique et la participation équitable, compte tenu du principe du mérite, des deux groupes de langue officielle à la Fonction publique.

Langue de service

La langue de service au public est l'aspect qui touche le plus directement les Canadiens dans leurs rapports avec les institutions fédérales. Dans le rapport annuel de 1987 du commissaire, on témoigne d'un optimisme prudent à cet égard : «en matière de services bilingues, les institutions fédérales de la région de la Capitale nationale et des régions bilingues du Québec offrent un rendement satisfaisant aussi bien sous le rapport de la quantité que celui de la qualité. Ailleurs au pays où sont présents les deux groupes linguistiques, la visibilité, sinon l'existence, des services dans les deux langues fait souvent défaut et la qualité de ces services laisse généralement à désirer».

Le Rapport du Comité abonde dans le même sens : «Le public canadien n'est pas toujours servi dans la langue officielle de son choix, même dans les régions bilingues du pays.» On constate, dans le rapport du commissaire, que la situation est particulièrement inacceptable dans les services policiers, les services correctionnels et de renseignement, ainsi que dans les secteurs où la sécurité du public est en jeu. Le Comité pour sa part a critiqué plusieurs organismes qui projettent une image unilingue du pays dans leurs activités pan-canadiennes.

Dans son rapport annuel de 1987, le commissaire a formulé une série de recommandations qui prévoyaient notamment le resserrement des règles et le contrôle des résultats dans les bureaux bilingues, et exigeaient une meilleure connaissance linguistique chez les fonctionnaires appelés à servir le public canadien. Il y a lieu de croire que la nouvelle loi, qui met l'accent sur l'offre active de services bilingues, permettra d'améliorer la situation.

Langue de travail

La langue de travail est étroitement reliée à la langue de service. Selon la politique gouvernementale, les fonctionnaires ont le droit, dans certaines régions, de travailler dans la langue officielle de leur choix. Outre le fait que cette possibilité est restreinte à la région de la Capitale nationale, au Nouveau-Brunswick et à certaines régions du Québec et de l'Ontario où le bilinguisme est un mode de vie, elle fait l'objet d'une autre restriction, à savoir celle du service au public dans la langue de son choix, qui prévaut sur toute autre considération. Effectivement, le client a toujours raison.

Dans l'ensemble, le Comité a constaté que même dans les ministères et organismes qui comptent un important pourcentage de francophones, la langue de travail reste surtout l'anglais. Il attribue cet état de choses en partie au Conseil du Trésor qui est responsable de la politique linguistique au sein de la Fonction publique et à qui il reproche son manque de leadership. Il le presse de formuler davantage de directives pour promouvoir l'utilisation du français, «sinon le concept même de la langue de travail demeurera une notion nébuleuse sans aucun fondement dans la réalité».

Une conclusion semblable se dégage du rapport annuel du commissaire. On constate en effet que même dans la région de la Capitale nationale, les documents urgents ont tendance à être préparés en anglais autant par les anglophones que par les francophones. Selon le rapport, «tout porte à croire que, dans le feu du combat, le droit d'un employé de travailler dans sa langue devient tout à fait secondaire». On y réitère des suggestions faites dans les rapports précédents, selon lesquelles les surveillants bilingues des régions bilingues doivent encourager de façon active leurs employés de langue minoritaire à travailler dans leur langue première. On y décerne par ailleurs une mention honorable à certains organismes, dont la performance linguistique laissait depuis longtemps à désirer, pour avoir tâché de donner une dimension plus concrète à l'exercice du choix linguistique dans le cadre de leurs activités.

Participation équitable

La participation globale des francophones et des anglophones à la Fonction publique fédérale se situe à l'heure actuelle à 28 p. cent et à 72 p. cent respectivement, ce qui correspond d'assez près à la répartition de la population du pays. Ces données d'ensemble masquent cependant de sérieux déséquilibres sectoriels et régionaux : les francophones demeurent sous-représentés dans les catégories *Gestion et scientifiques et spécialistes*, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et dans les régions bilingues de l'Ontario ; les anglophones, pour leur part, ne sont pas suffisamment présents au sein de la catégorie *soutien administratif* dans la région de la Capitale nationale et sont gravement sous-représentés dans la plupart des catégories au Québec. Le rapport annuel du commissaire voit toutefois d'un oeil positif les mesures récentes prises par le Conseil du Trésor pour améliorer la situation des anglophones au Québec et celle des francophones dans des postes supérieurs.

En gros, la *Loi sur les langues officielles* de 1988 énonce clairement que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise doivent avoir «des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales», conformément bien entendu au principe du mérite.

L'avenir

L'heure n'est pas encore aux félicitations en bonne et due forme. Il serait exagéré de dire que le Comité était au désespoir, malgré qu'il se soit inquiété «des effets de la perte de vitesse et de l'essouflement actuel du programme des langues officielles.

Bien que des progrès aient été réalisés, ils sont loin d'être suffisants. Cependant, grâce aux rapports du Comité mixte permanent et du commissaire aux langues officielles qui ne cessent d'en faire valoir la nécessité, il y a lieu de s'attendre à d'autres initiatives encourageantes de la part du gouvernement fédéral. Autrement, on ne manquera pas de continuer à l'aiguillonner en ce sens.

De la théorie à la pratique

pourrait toutefois constituer en soi un véritable modèle de collaboration bilatérale en matière de promotion du bilinguisme et d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle. Il s'agira bien sûr avant de porter un jugement définitif de voir comment elle sera appliquée. L'entente-cadre, qui prévoit un investissement fédéral de plus de 60 millions de dollars, a donné lieu à trois ententes auxiliaires.

SUITE DE LA PAGE 8

Quoique conclues avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, ces ententes traduisent admirablement l'esprit d'ouverture de la nouvelle législation ainsi que la franche collaboration fédérale-provinciale prévue dans l'Accord du Lac Meech.

La première entente auxiliaire paraphée avec le gouvernement provincial vise à favoriser l'adoption en français et en anglais des lois et règlements de la Saskatchewan. On touche aussi à l'emploi du français devant les tribunaux et à l'Assemblée législative de cette province. La Saskatchewan s'engage également à entreprendre la traduction de toutes les lois d'importance pour le public, et une liste des 45 premières lois devant être traduites est annexée à l'Accord.

La deuxième traite de la création de l'Office de coordination des affaires francophones et de la traduction. Cet office offrira un certain nombre de services à la communauté francophone de cette province des Prairies: traduction, liaison avec la communauté fransaskoise, coordination des projets et initiative d'ordre linguistique et culturel.

Quant à la troisième entente auxiliaire, elle vise à assurer la direction et le contrôle, par les francophones, de leurs établissements scolaires, élément essentiel à la survie et à l'épanouissement des groupes minoritaires.

Le gouvernement canadien a également conclu une entente-cadre quinquennale d'une valeur de quelque 17 millions de dollars directement avec l'organisme représentant les Fransaskois, l'Association culturelle franco-canadienne (ACFC). L'accord, le premier du genre au Canada, établit un cadre de collaboration entre le Secrétariat d'État et les organismes représentant la communauté fransaskoise. Entre autres, il définit des objectifs et identifie neuf domaines d'activité distincts pour les mesures qui seront mises en oeuvre.

Les Canadiens ont évolué sensiblement depuis la proclamation de la *Loi sur les langues officielles* de 1969. Le changement fondamental, celui que la loi ne peut prescrire, se situe au niveau des mentalités: c'est sur cette base qu'il faut dorénavant envisager les mesures que prendront gouvernements, institutions et organismes pour promouvoir encore davantage le respect de la dualité linguistique au Canada.

Un peu d'histoire

110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest de 1891 avait alors été incorporé dans le droit par la suite. Ainsi cet article est toujours en vigueur.

SUITE DE LA PAGE 3

1986

La Cour suprême de l'Ontario décide dans l'affaire Jacques Marchand et les Parents francophones de Penetanguishene que ces parents ont le droit de faire instruire leurs enfants en français et dans des établissements de langue française de conditions équivalentes à celles fournies dans les établissements secondaires de langue anglaise. Dans l'affaire Ringuette et Albert la Cour suprême de Terre-Neuve maintient un jugement de première instance et rejette la demande de deux accusés d'un acte criminel pour bénéficier d'un procès devant un juge qui parle leur langue selon la Partie XIV-I du Code criminel du Canada.

1987

L'Alberta:

L'affaire Piquette:

Le 7 avril, Léo Piquette, député francophone d'une circoscription albertaine, tente au cours d'une séance de l'Assemblée législative de poser une question en français au ministre de l'Éducation. Le président de l'Assemblée l'en empêche, soutenant que M. Piquette avait omis de demander au préalable l'autorisation de s'exprimer en français.

La Saskatchewan:

Le français au criminel:

En juin dernier, pour la première fois à Régina, une personne inculpée de meurtre a été jugée en français. À la fin de 1986, un autre procès criminel dont le chef d'accusation était moins grave – avait eu lieu en français à Gravelbourg.

1988

Proclamation de la nouvelle Loi sur les Langues Officielles. (Septembre 1988)

Le gouvernement de la Saskatchewan adopte une nouvelle loi linguistique (Loi 2) suite à la décision de la Cour Suprême du Canada sur le cas Mercure. (Avril 1988)

Le gouvernement de l'Alberta réagit de la même façon que le gouvernement de la Saskatchewan et adopte une nouvelle loi linguistique (Loi 60).

Le Territoire du Yukon adopte une loi linguistique (Loi 7).(Juillet 1988)

Le Nouveau-Brunswick introduit une nouvelle politique, bien qu'incomplète, sur la mise en oeuvre de ses lois linguistiques. (Août 1988)



La population de Terre Neuve compte 2,670* francophones



*Langue apprise et comprise

Propos du ministre de la Justice et procureur général du Canada

Justice pour tous dans les deux langues

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 15 septembre 1988. L'un des objectifs clés de la Loi consiste à assurer l'égalité de traitement du français et de



L'hon. Doug Lewis

l'anglais dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche l'administration de la justice.

L'universalité d'accès à la justice, tant pour les francophones que pour les anglophones, est un principe important de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. La Loi stipule que des tribunaux fédéraux, tels que la Cour canadienne de l'impôt, le Tribunal des droits de la personne et la Cour fédérale elle-même, doivent faire en sorte que les affaires qui se déroulent devant eux sont entendues par des juges qui comprennent les langues officielles choisies par les parties pour les procédures.

Le ministère de la Justice assume aussi des responsabilités spéciales en ce qui concerne l'administration de la justice dans les deux langues officielles. Lorsqu'une institution fédérale est partie à une affaire civile qui procède devant un tribunal fédéral, celle-ci est tenue d'utiliser, dans ses plaidoiries ou dans ses actes de procédure, la langue officielle choisie par les autres parties. Les formulaires qui sont signifiés par les institutions fédérales aux autres parties à des causes inscrites devant des tribunaux fédéraux doivent être bilingues. Devant les tribunaux de juridiction criminelle, les procureurs de la Couronne, comme le juge et les jurés eux-mêmes, doivent savoir parler la langue officielle qui est la langue de l'accusé. Des services d'interprétation et les jugements doivent être disponibles dans les deux langues. Les formulaires prescrits par le *Code criminel* doivent être également bilingues. Les dispositions au *Code criminel* portant sur la langue de procès devront être mises en vigueur à travers le Canada d'ici le 1er janvier 1990.

À titre de ministre de la Justice, je me suis engagé à faire respecter pleinement les principes énoncés dans la Loi sur les langues officielles, et plus particulièrement, à atteindre l'objectif de l'universalité de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Doug Lewis

Propos du président du Conseil du Trésor

Un rôle majeur dans l'application de la loi

C'est avec plaisir qu'à titre de président du Conseil du Trésor du Canada, je m'associe à l'initiative de l'Association de la presse francophone hors Québec de



L'hon. Robert R. de Cotret

publier un cahier spécial concernant la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Je le fais d'autant plus volontiers que la loi confère au Conseil du Trésor la responsabilité de l'élaboration et de la coordination générales des politiques et des programmes fédéraux concernant le service au public, la langue de travail et la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans les institutions fédérales.

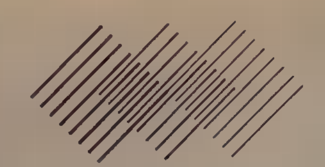
Comme la nouvelle loi le spécifie, le Conseil du Trésor ■ également la responsabilité de recommander au gouverneur en conseil des règlements qui viendront en préciser la portée. Avant leur adoption toutefois, ces règlements devront faire l'objet de consultations auprès des minorités francophones et anglophones.

Le Conseil du Trésor a donc un rôle majeur à jouer dans l'application de la nouvelle loi et j'entends pleinement assumer mes responsabilités à cet égard.

Je ne doute pas que vous trouverez dans ce numéro spécial de nombreux articles qui sauront capter votre intérêt.

Je vous souhaite bonne lecture.

Robert R. de Cotret



Propos du secrétaire d'État

Une loi qui élargit les perspectives d'avenir

À titre de secrétaire d'État, il me fait grand plaisir de m'adresser aux communautés francophones hors Québec et de souligner l'importance du mandat qui a été confié à mon



L'hon. Gerry Weiner

ministère dans le cadre de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Cette loi exprime la volonté et l'engagement du gouvernement canadien de promouvoir les deux langues officielles comme dimension essentielle du pays.

Elle confie au secrétaire d'État le mandat de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Elle associe les institutions fédérales à cet engagement et invite à la collaboration les autres ordres de gouvernement et les diverses composantes de la société canadienne.

Quelles que soient les vicissitudes que nous ayons à surmonter, les tensions que nous ayons à réduire, grâce à notre ouverture d'esprit ainsi qu'à notre sens de l'équité et de la tolérance, nous avons su jusqu'ici, en tant que Canadiens et Canadiennes, trouver l'équilibre qui nous a permis de vivre dans la compréhension et l'harmonie.

La nouvelle loi et l'enrichissement des programmes du ministère nous ouvrent de nouvelles perspectives pour pousser encore plus loin le développement des communautés de langue officielle et l'avancement de nos deux langues. En ce sens, je compte poursuivre les efforts entrepris par mon prédécesseur.

L'initiative que prend l'*Association de la presse francophone hors Québec* avec la publication de ce cahier pour mieux faire comprendre la nature et la portée de la nouvelle loi va en ce sens et je tiens à la féliciter.

Gerry Weiner

Le Secrétariat d'État

Soutenir les communautés et l'usage des deux langues officielles

La loi de 1988 sur les langues officielles engage le gouvernement à favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la reconnaissance de la dualité linguistique du pays, et invite les provinces et les divers secteurs de la société canadienne à y contribuer.

En ce sens, la loi confie au Secrétariat d'État un mandat précis quant aux mesures à prendre et un rôle particulier de coordination quant à la participation des ministères et organismes fédéraux à la mise en œuvre de cet engagement.

Des programmes enrichis

Dans la foulée de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement a reconduit et enrichi les programmes du Secrétariat d'État. Pour la prochaine période de cinq ans, il a affecté une somme de 1,4 milliards de dollars, soit 200 millions de plus que par le passé. Voici d'ailleurs un aperçu de la mission du ministère et de ses initiatives.

Partenaires privilégiés

Le Secrétariat d'État cherche d'abord à établir diverses formes d'appui et de collaboration avec les organismes et les institutions des communautés de langue officielle, car ils sont les principaux artisans du développement de leurs communautés et constituent en ce sens des partenaires privilégiés. C'est en effet auprès d'eux que les communautés puisent la vitalité qui leur permet de s'affirmer, de faire valoir leurs droits et de s'épanouir dans leur langue dans la société canadienne.

Le Secrétariat d'État met en effet l'accent sur les initiatives essentielles au développement communautaire sur le plan de l'animation, du développement des ressources humaines, des services communautaires, de la revendication et de l'aide aux institutions. Quelque 500 organisations francophones ou anglophones, par exemple la Fédération des francophones hors Québec ou Alliance Québec, reçoivent ainsi de l'aide du ministère.

Coopération essentielle

La poursuite des objectifs serait difficilement réalisable sans la participation des provinces et des territoires qui forment le Canada. Ainsi, des ententes fédérales-provinciales permettent aux autres gouvernements de favoriser le développement des communautés francophones et anglophones du pays en leur permettant de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, de même que d'encourager l'apprentissage de la langue seconde. D'autres ententes encouragent la mise sur pied dans la langue de la minorité de services provinciaux, par exemple, en matière de santé, de services sociaux ou de loisirs et dans le domaine juridique.

La coopération fédérale-provinciale ou territoriale reste donc une dimension importante et sa mise en œuvre repose non seulement sur des consultations étroites entre les ordres de gouvernement mais aussi avec les communautés concernées.

Cette coopération donne lieu, par exemple, à l'aménagement de centres scolaires et communautaires dans les provinces de l'Atlantique, au développement de TV Ontario et à l'établissement de collèges de langue française en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Solidaires dans la concertation

Dans l'esprit de la loi, les ministères et organismes fédéraux sont en quelque sorte solidaires les uns des autres en ce qui a trait aux engagements du gouvernement. En effet, outre la prestation des services en français et en anglais, la loi leur demande de contribuer au développement des minorités de langue officielle, en portant à celles-ci une attention particulière dans le cadre de leurs propres programmes, et de favoriser l'avancement des deux langues dans les secteurs d'activité qui relèvent de leurs compétences.

Ici, le Secrétariat d'État veille à informer les autres ministères des besoins des communautés de langue officielle et à informer celles-ci de l'aide que peuvent leur apporter les divers programmes fédéraux, afin que s'établisse un climat de coopération entre les intervenants.

Les autres secteurs

Les organismes bénévoles des divers secteurs de la société ont aussi un rôle important à jouer et ils ont d'ailleurs indiqué leur désir d'offrir des services bilingues et de se donner les moyens de fonctionner dans les deux langues officielles. Le Secrétariat d'État les y incite en les défrayant d'une partie des frais d'interprétation ou de traduction lors d'événements importants ou en les aidant à mettre au point des plans d'expansion de services dans les deux langues officielles.

D'autres organismes encouragent la population à mieux comprendre et à mieux accueillir la dualité linguistique comme facteur d'enrichissement de la vie sociale, culturelle et économique du pays. Ainsi en est-il des initiatives qui encouragent l'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde ou qui favorisent le rapprochement entre les deux communautés linguistiques du pays. Le Secrétariat d'État appuie les projets en ce sens.

En résumé

La promotion de la dualité linguistique du pays repose principalement sur la vitalité des communautés de langue officielle et de leurs institutions ainsi que sur l'accueil et l'ouverture d'esprit de la population. En accord avec sa mission renouvelée par la loi, le Secrétariat d'État entend soutenir ces dimensions primordiales.

▲

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 7 Vendredi le 21 avril 1989

Déné/Métis

Les profits des droits tréfonciers vont à la collectivité



Des aînés participaient au rencontre Déné/Métis

Pour plus de détails, voir en page 2

Les audiences publiques de l'ONE

L'enjeu : le futur de la vallée du Mackenzie

Denise Canuel

Après un long hiver, la tranquillité d'Inuvik est rompue. En effet, les audiences publiques de l'Office national d'énergie venait mettre fin à cette quiétude.

Le 17 avril dernier, Inuvik devenait le site d'audience publique. Cette deuxième rencontre d'une série de trois (la première se tenait à Ottawa le 10 avril dernier et la prochaine se tiendra à nouveau dans la capitale nationale le 24 avril) servait de plate-forme aux partisans et opposants d'une demande de licence d'exportation de gaz naturel.

Les compagnies pétrolières Esso, Shell et Gulf on't déposé cette requête. La licence en question leur permettrait d'exporter du gaz naturel du delta du Mackenzie jusqu'aux États-Unis. Les discussions qui prennent place depuis le dépôt de cette demande s'opposent rarement à l'idée d 'exporter du gaz naturel. Mais la plupart des intervenants s'inquiètent quant aux conséquences possibles d'une approbation inconditionnelle de la licence.

M. Bill Erasmus, président de la Nation Déné, déclare même "il est évident qu'aux yeux de l'industrie, l'obtention de la licence signifie un accord sous-entendu à la construction d'un pipeline". D'ailleurs le groupe que représente M. Erasmus s'oppose carrément aux demandes. Selon lui, "la demande de licence mine le processus de négociations des revendications foncières (des Déné/Métis)".

Comme plusieurs des organismes et individus qui se sont exprimés lors des audiences, la Nation Déné estime que leurs revendications doivent être conclues avant tout projet de développement dans la région du Mackenzie. "Qu'elles (les compagnies pétrolières) reviennent dans deux ou trois ans quand nos négociations seront terminées" déclarent Bill Erasmus.

À Inuvik, l'Office a entendu deux formes d'oppositions: le refus complet de la licence, comme l'aimerait la Nation Déné, ou l'émission sous conditions précises. Que ce soit la Fédération du travail, les gouvernements du Yukon et des Territoires ou la député fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin, tous ont émis des craintes face à une licence inconditionnelle. Les restrictions souhaitées comprennent, entre autres, la conclusion des revendications Déné/Métis, la création de programmes de formation des travailleurs et la signature de l'accord du Nord.

Pour leur part, les demandeurs ont tenté de démontrer leurs

Suite à la page 4

Rapport annuel du Commissaire aux langues officielles

D'Iberville Fortier fait le compte des grandes déceptions et des espoirs.

Ottawa(APF): La nouvelle loi C-72 sur les langues officielles devrait répondre à nos besoins pour une bonne partie du 21 ième siècle, estime M. D'Iberville Fortier, Commissaire aux langues officielles, dans son rapport annuel pour l'année 1988, qu'il vient de déposer à la Chambre des communes le 11 avril. Celui-ci souhaite toutefois l'élaboration et la promulgation dans les meilleurs délais d'une réglementation reflétant la lettre et l'esprit de la Loi, et va jusqu'à proposer au gouvernement son propre projet de plan directeur pour la mise en oeuvre de la Loi.

Dans ce 18ième rapport annuel le Commissaire aux langues officielles note que l'année 1988 a réservé de grandes déceptions, et a été porteuses d'espoirs.

Le nombre de plaintes a plus que doublé entre 1985 et 1987, passant d'un peu plus de 1000 à plus de 2000. En fait depuis la proclamation de la nouvelle Loi sur les langues officielles le 15 septembre 1988, le nombre moyen de plaintes reçues chaque mois a augmenté de 19%. Le Commissaire estime qu'une plus grande sensibilisation du public aux droits linguistiques, et la publicité entourant l'adoption de la nouvelle loi explique ces augmentations.

Suite à la page 2

Félicitations

Les élèves du ArcticCollege d'Inuvik célébraient la fin de l'année scolaire un peu tôt cette année. En effet, les cérémonies de graduation avaient lieu le 14 avril dernier

Un dernier petit tour...



SOMMAIRE



D'Iberville Fortier remet son rapport ....pages 2 et 3

Puis, il y a les chroniques culturelles, les Fanco-pages et un tas d'autres trucs.

Suite de la page 1

"Une absence chronique des services aux minorités de langue officielle"

Pas moins de 89,5% des plaintes avaient trait à des difficulté en français, et seulement 10,5% à des problèmes en anglais. C'est au niveau de l'accueil téléphonique et en personne que le nombre de plaintes a été le plus élevé en 1988.

Même si le gouvernement a inclus dans sa loi de 1988 l'obligation de l'offre active dans les deux langues pour les services fédéraux, il faudra vraisemblablement attendre en 1989 et 1990 pour en mesurer les effets concrets, estime le Commissaire. En effet, les tests sur la qualité des services fédéraux assurés par téléphone aux minorités de langues officielles en 1988 indiquent que dans les régions bilingues hors du Québec, le service n'est pas toujours offert en français près d'une fois sur cinq. Alors que 97% des personnes qui ont demandé à être servies en anglais au Québec ont obtenu satisfaction. Inutile de dire que le Commissaire reconnait d'emblée que ■ langue anglaise n'est pas menacée au Québec.

Ce qu'il faut retenir surtout dans le dossier des plaintes c'est qu'elles témoignent selon le Commissaire "d'une absence chronique de services aux minorités de langue officielle peu nombreuses". De plus, D'Iberville Fortier constate *"que les services aux minorités* peu nombreuses sont déplorables, et cela vaut même pour certains services liés à la sécurité du public".

S'il applaudit l'adoption de la nouvelle Loi C-72 sur les langues officielles, M. Fortier n'en critique pas moins le gouvernement pour ses "tièdes efforts" en matière d'information qui "n'ont guère contribué jusqu'ici à dissiper les craintes en matière d'emploi et de respect des compétences provinciales, ni surtout favorisé l'harmonie dans les relations entre Canadiens".


M. D'Iberville Fortier

En ce qui a trait à l'adoption des règlements qui doivent assurer ■ mise en oeuvre de la Loi C-72, M. Fortier dit espérer le dépôt des premiers règlements dès ■ fin de 1989. Celui-ci risque d'être déçu puisque le Conseil du Trésor a déjà indiqué qu'il faudrait ■ mois pour adopter les règlements, à partir du moment où il aura reçu le feu vert du cabinet.

La Saskatchewan: un modèle

Le Commissaire lève cependant *son chapeau devant la négociation* par le Secrétariat d'État d'accords fédéraux-provinciaux en faveur des minorités. Il cite même l'entente-cadre entre le fédéral et la Saskatchewan comme un"modèle du genre", "remarquable par son ampleur", (ces commentaires ont d'ailleurs soulevé la colère d'organismes fransaskois).

M. Fortier propose que le Secrétariat d'État poursuive la négociation de telles avec toutes les provinces et les territoires.

Le Commissaire met les Canadiens en garde contre les effets de l'entente sur le libre-échange sur la dualité linguistique au pays. L'énorme différence de taille entre le marché surtout anglophone de l'Amérique du Nord, "aura, ajoute M. Fortier, des effets inévitables, mais encore imprévisibles sur ■ vie linguistiques des Canadiens". Il est toutefois clair selon lui, que ce traité ne menacera pas les lois canadiennes touchant l'emballage bilingue.

L'éducation

En éducation, D'Iberville Fortier s'en prend dans son rapport à "l'inertie relative de plusieurs provinces" qui ne respectent pas encore l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit depuis 6 ans le droit de faire instruire ses enfants dans sa propre langue. Il qualifie "d'offensante" l'attitude de ces provinces à l'endroit de leur minorité, d'autant plus qu'elles ont déjà accepté de protéger la dualité linguistique en ratifiant l'accord du lac Meech. Le Commissaire va même jusqu'à souhaiter que les juges respectent un peu moins le pouvoir des *législatures* provinciales en ce domaine, et décrètent des injonctions pour forcer les autorités scolaires à agir.



Proclamation

ATTENDU QUE chaque jour des travailleurs et travailleuses sont blessé(e)s au travail dans le Nord et à travers le pays;

ET ATTENDU QUE le Congrès du travail du Canada a mis sur pied des programmes de santé et de sécurité préventives afin de sensibiliser les travailleurs et travailleuses aux mesures de sécurité et assurer un milieu de travail plus sûr pour l'avenir;

ET ATTENDU QUE les Canadiens et Canadiennes comptent sur ■ santé et la sécurité de nos travailleurs et travailleuses : si les employé(e)s ne peuvent travailler de façon sécuritaire, se blessent ou s'exposent à des matières pouvant causer des problèmes de santé à court ou à long terme, les conséquences risquent d'être néfastes non seulement pour les travailleurs et travailleuses mais aussi pour leurs familles, les entreprises qui les embauchent et, en fin de compte, pour le pays en entier;

ET ATTENDU QUE le Congrès du travail du Canada a officiellement déclaré le 28 avril 1989 **Jour de deuil à ■ mémoire des travailleurs ou travailleuses mort(e)s ou blessé(e)s par suite d'accidents du travail;**

EN CONSÉQUENCE, je proclame, par la présente, le 28 avril 1989 **Jour de deuil à ■ mémoire des travailleurs ou travailleuses mort(e)s ou blessé(e)s par suite d'accidents du travail** dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministre,

[signature]

Stephen Kakfwi
Sécurité et services au public

Suite de la page 1

Les richesses souterraines seront partagées

Line Gagnon

Les Déné/Métis se partageront le développement des ressources sous-terraines de 3 200 milles carrés. Ces terres font parties de leurs revendications foncières, dans l'entente de principe. De la superficie totale, chaque région choisira 700 milles carrés. Le développement et les profits de ces terres seront toutefois partagés entre toute la collectivité Déné/Métis. Les communautés jugeront si elles désirent ou non exploiter ses terres.


M. Bill Erasmus

La communauté d'Aklavik n'est pas inclue dans cette démarche puisqu'elle a déjà opté pour la sauvegarde de ses droits tréfonciers pour ses terres. Les 700 milles carrés furent négociés durant l'entente finale des Inuvialuit en 1984. La région de Delta choisira, par conséquent, seulement 400 milles carrés.

Le président de la Nation Déné, M. Bill Erasmus a questionné, durant la réunion de la direction conjointe tenue à Fort Smith, la décision d'Aklavik. Selon lui, le gouvernement fédéral compte les terres d'Aklavik dans le calcul de l'entente de principe. Il a donc suggéré qu'Aklavik laisse tomber ses droits et se joigne à la collectivité Déné/Métis.

Les délégués s'opposent à la venue d'Aklavik

Les délégués à la rencontre de Fort Smith se sont toutefois opposés à cette proposition. D'après M. Charlie Furlong, représentant de Fort Smith, Aklavik a dû négocier ses 700 milles carrés de terres tréfoncières sans l'aide ou le soutien des Déné/Métis. Il faut mentionner que la plupart des résidents d'Aklavik ne sont ni Déné ni Métis.

Par ailleurs, il fut proposé que les négociateurs de l'entente établissent un plan directeur pour le développement du sous-sol que les communautés seront en mesure de contrôler. Les communautés pourront également intervenir si un projet dans leur région les touche de façon négative.

Un traité de paix entre les Déné/Métis et le Nunavut?

Line Gagnon

Lors de leurs réunions du 3 au 7 avril derniers à Fort Smith, les Déné/Métis, ont longuement discuté des relations tendues avec la Fédération de Tungavik du Nunavut (TFN). "Nous avons toujours eu des différends avec la Fédération Tungavik de Nunavut (TFN)" a avoué M. Mike Paulette à la direction conjointe.

"Beaucoup de gens se souviennent de la bataille sanglante entre nos deux peuples. Nous avons perdu un bon nombre des nôtres et les inuits des leurs" a déclaré M. Henry Beaver, chef de Fort Smith.

Un traité de paix fut donc suggéré afin de mettre fin aux désaccords entre ces deux groupes. Ceci permettrait également de négocier les terres adjacentes aux frontières.

Les discussions entre les Déné/Métis concernant les terres contestées durent depuis plusieurs années. Elles se sont arrêtées l'an dernier lorsque les inuits ont demandé l'arbitrage pour régler cette question et les Déné/Métis se sont opposés à cette proposition.

La délégation présente à Fort Smith a encore une fois rejeté le processus d'arbitrage. Les représentants ont plutôt proposé d'organiser une série de 3 ou 4 rencontres avec les communautés voisines des terres contestées et la TFN. Ceci fut déjà suggéré à l'organisme inuit.

Si la question des terres n'est pas réglée d'ici la conférence des aînés, ayant lieu avant juillet prochain, ceux-ci se pencheront sur ce litige, parmi d'autres, et donneront des directives au deux groupes concernés. La TFN a déjà refusé que la dispute soit réglée par les aînés. "Nous avons une manière différente de régler ces questions. Nous avons une direction qui prend les décision tandis que les Déné/Métis utilise un processus plus long. " a déclaré M. Paul Kuassa, négociateur en chef pour la TFN. M. Kuassa ajoute que la décision de la TFN sur la série de rencontres proposée par Les Déné/Métis ne tardera pas.

D'autre part, des représentants de deux bandes du Manitoba étaient présents à la réunion conjointe de Fort Smith. Ces derniers ont expliqué qu'ils désiraient être inclus dans les négociations avec les TFN. Une motion fut donc adoptée pour intégrer les Déné de Tadoule Lake et ceux de Lake Larouche aux prochaines rencontres.

D'Iberville Fortier n'acceptera aucun retard non fondé

Ottawa(APF)-Le Commissaire aux langues officielles se dit "extrêmement impatient" quant à l'adoption prochaine des règlements d'application de la nouvelle loi sur les langues officielles dans toutes les institutions fédérales, et considère même qu'il s'agit là "d'une très haute priorité".

Le Commissaire D'Iberville Fortier qui rendait public son rapport annuel déposé en Chambre a commenté ainsi la récente annonce, à l'effet qu'il faudra 18 mois à partir du moment où le Conseil du Trésor aura reçu le feu vert du Cabinet, avant de faire adopter les règlements par la Chambre des communes. Selon le Commissaire, la Loi ne peut être totalement en application sans l'adoption des règlements pour chaque institution fédérale.

M. Fortier n'a pas voulu se prononcer quant au délai de 18 mois avant l'adoption des règlements, ni sur la décision du Conseil du Trésor d'attendre le feu vert du Cabinet avant que ne débute le processus de consultation avec les organisations minoritaires au pays. En revanche, il a déclaré qu'il porterait "un jugement très sévère " si des retards indus devaient survenir durant le processus devant mener à l'adoption des règlements.

Quelques heures plus tard lors de la période des question à la Chambre des communes, le président du Conseil du Trésor, Robert René de Cotret, a assuré que la réglementation serait présentée devant la Chambre bien avant la fin de 1989, comme le souhaite le Commissaire Fortier dans son rapport.

Le rapport annuel du Commissaire contient d'ailleurs l'ébauche d'un plan directeur pour la mise en application de la nouvelle Loi, assorti de 60 recommandations très précises. Parmi ces recommandations, notons l'étude par le gouvernement des effets de la privatisation sur la prestation de services dans les deux langues officielle, l'étude des répercussions du libre-échange sur la langue et la culture françaises, l'élaboration et la promotion d'une politique sur le recours aux médias de la langue officielle de la minorité pour la parution d'annonces du gouvernement fédéral et pour la promotion de ses services, l'adoption des mesures de contrôle rigoureuses pour assurer l'offre active continue des services dans les deux langues, la réévaluation de la prime au bilinguisme pour les fonctionnaires (jugé dans le rapport annuel comme "de moins en moins adapté aux besoins courants et ayant peu de valeur incitatrice"), l'adoption de mesures pour accroître à la pénurie et l'adoption de mesures pour favoriser l'utilisation du français comme langue scientifique dans les institutions fédérales.

À la Société Radio Canada, le Commissaire recommande de donner une priorité à l'amélioration de ses services de télédiffusion destinés aux communautés minoritaires de langue officielle, et en particulier au développement de sa programmation locale à leur intention.

En conférence de presse, M. Fortier a qualifié l'année 1988 "d'orageuse" sur le plan linguistique, mais s'est dit confiant en l'avenir linguistique. Il dit espérer que le gouvernement fédéral et les provinces vont s'entendre pour une extension des services aux minorités de la langue officielle.

Commentant les événements survenus au Québec suite au jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage, M. Fortier a déclaré que le français pouvait être mieux défendu sans imposer des restrictions à la langue anglaise. Ceci dit, le Commissaire "trouverait déplorable"que certains gestes posés par le gouvernement du Québec servent "d'alibi" aux autre provinces pour ne pas améliorer les services en français dans leur province. Selon M. Fortier, tout le monde sait que le sort des minorités francophones hors Québec "traîne très loin derrière", en comparaison avec celui des Anglo-Québécois. "La langue anglaise n'est pas particulièrement menacée en Amérique du Nord" dit-il. Pour étayer son point de vue, M. Fortier a ajouté que travailler à l'égalité des langues officielles dans les institutions fédérales, c'est travailler à 80 ou 90 pour cent pour le respect du français.

La F.F.H.Q. s'interroge

À la Fédération des francophones hors Québec, on se dit heureux de ce que le Commissaire fasse état de la nette différence entre la situation de la communauté anglophone au Québec, et celle des communautés francophones minoritaires hors Québec.

En ce qui a trait à l'adoption des règlements d'application de la Loi sur les langues officielles, M. Guy Matte, président de la F.F.H.Q. croit que le fédéral "veut garder le débat sous le tapis" et " a certainement des craintes " au point de ralentir le processus décisionnel, dans l'espoir que les règlements passeront mieux plus tard. M. Matte remarque d'ailleurs que la promotion du multiculturalisme semble prendre le dessus sur le bilinguisme.

Dans un communiqué, M. Matte dit constater avec satisfaction que le Commissaire a saisi l'importance de la tenue d'une ronde constitutionnelle portant sur le développement des minorités de langue officielle. " A moins d'une conférence constitutionnelle pour traiter des droits des minorités linguistiques, et à moins que le gouvernement fédéral établisse une politique linguistique avec une réglementation généreuse et rigoureuse, nous nous interrogeons sur la volonté de mettre en oeuvre la Loi sur les langues officielles" a fait savoir le président de la F.F.H.Q..

Éditorial

L'exportation de gaz naturel, à l'assaut de la vallée du Mackenzie

D'une licence d'exportation de gaz naturel à la transformation radicale du visage de la vallée du Mackenzie il n'y a qu'un pas. Et celui-ci risque fort d'être franchi avec la décision que prendra l'Office national de l'énergie à la conclusion de ses audiences publiques. Que signifie pour les Territoires du Nord-Ouest ce changement de direction?

En 1977 le Juge Thomas Berger annonçait la mise en place d'un moratorium de dix ans interdisant l'installation d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie. À cette époque le juge avait tenu des audiences publiques dans presque toutes les communautés du Mackenzie. Il était arrivé à la conclusion que les Dénés, les Métis et les Inuvialuit habitant cette région ne voulaient pas du développement. Qu'en plus, ils n'avaient pas atteint un niveau d'autonomie politique suffisant leur permettant de contrôler les répercussions d'un tel développement. D'ailleurs une des conditions du moratorium stipulait que les revendications foncières doivent être résolues.

Douze ans se sont écoulés. Avec le temps les politiques des gouvernements fédéral et territorial face au développement industriel dans l'ouest de l'Arctique ont changé. Le gouvernement territorial de Dennis Patterson s'est déclaré en faveur des demandes de licences. Selon ce gouvernement, les territoires ont atteint la maturité politique requise pour faire face à ce changement majeur.

De plus les conditions politiques de l'époque ont maintenant atteint un point tournant crucial. Les réclamations foncières des Inuvialuit sont maintenant chose du passé. En effet, ce groupe arrivait à une entente au début des années '80. Pour leur part, les Dénés/Métis ont, depuis l'époque Berger, signé une entente de principe avec le gouvernement fédéral concernant les revendications foncières. Toutefois, contrairement au G.T.N.-O., la Nation Déné se montre prudente face au prospect d'une licence d'exportation de gaz naturel.

Cette prudence semble manquer dans l'ensemble des discussions touchant ce sujet. Deux éléments s'y mêlent. Un: le permis en question ne touche bel et bien que l'exportation de gaz naturel et non pas la mise en place d'un pipeline. Même s'il est difficile, sinon absurde, d'imaginer l'un sans l'autre. Deux: les Dénés/Métis ont signé une entente de principe et non pas une entente finale.

Voilà peut-être deux bonnes raisons pour agir avec circonspection dans le développement de la vallée du Mackenzie. Pour ajouter aux politiques délicates les questions environnementales demeurent toujours capitales ■ la survie culturelle des résidents de cette région est encore plus épineuse.

Promouvoir le développement économique tel que le fait le gouvernement territorial, qui après tout veut accroître ses revenus et son prestige de type provincial, sans s'interroger sur les acquis réels des habitants de la vallée est un peu naïf. Avec les programmes de formation dont parlent les fonctionnaires territoriaux et les hommes d'affaires, les autochtones auront accès à certains emplois. Ceux-ci, malheureusement, ont peu de chance de durer au-delà de la construction du pipeline. À savoir aussi si ces mêmes emplois permettront la pratique traditionnelle des migrations et des chasses saisonnières reste encore plus douteux. Les autochtones auront donc parfois à choisir entre des emplois temporaires et leur mode de vie. L'argent jouera sûrement un rôle important dans cette décision. On peut facilement envisager une déstabilisation sociale de la vallée du Mackenzie, une région *faisant déjà face à plus d'un problème social. Qui jouera le rôle d'arbitre entre les besoins des communautés et ceux des compagnies?* Le gouvernement territorial... Ce dernier affronte déjà difficilement les troubles socio-économiques engendrés par le manque de travail ou par l'influx économique de bien des régions. L'administration territoriale, qu'elle l'admette ou non, est difficilement en état de faire face à une croissance plausible des problèmes sociaux. Surtout lorsque ce gouvernement s'est déjà montré si favorable au développement

Sans une entente claire et nette sur les réclamations foncières des Dénés/Métis ceux-ci ont à gagner à court terme, mais plus à perdre à long terme. De plus, un contrôle local et efficace par les Dénés/Métis et les Inuvialuit, du cadre économique, social et environnemental du développement des ressources risque d'engendrer plus que la fortune des habitants de la vallée du Mackenzie. La perte des modes de vie traditionnelle remplacés par - ce que la société occidentale à de pire à offrir c'est à dire les booms économiques locaux sans des lendemains meilleurs est à craindre.

Nous sommes tous conscients des différences extrêmes entre le développement connu à Norman Wells et celui de Fort Good Hope. La question n'est donc pas de s'opposer ou de favoriser les licences d'exportation et le développement qui s'y joindra, mais bien au contraire de mesurer les éléments présents à leur juste valeur. Quoique l'on fasse ou dise le visage de la vallée du Mackenzie change. Le mode de vie traditionnel qui y règnait (et qui y joue encore une place importante) diminue et la venue d'un pipeline est d'une certaine façon inévitable. La question demeure: le développement est-il approprié pour l'instant puisque les revendications foncières des Dénés/Métis ne sont pas terminées?

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Line Gagnon
Collaboratrices:	Agnes Billa
	Marie Andrée Vanasse
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 500 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

L'Aquilon a un nouveau numéro de téléphone:
Composez le (403) 873-6603

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

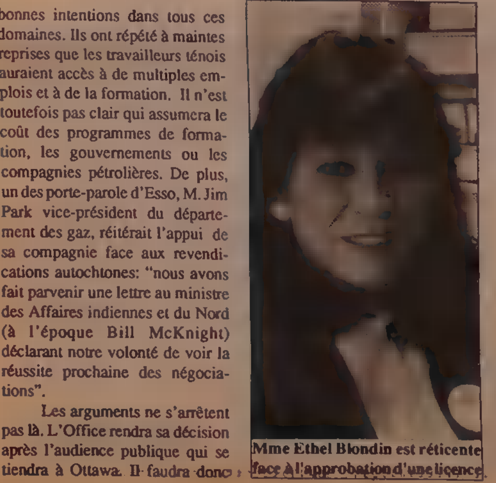
ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal, et tenez-vous au courant des nouvelles concernant la francophonie ténoise.

12 numéros par année: individu 15,00$
institution/agence gouvernementale: 25,00$

Suite de la page 1

Les audiences publiques de l'ONE


Mme Ethel Blondin est réticente face à l'approbation d'une licence.

bonnes intentions dans tous ces domaines. Ils ont répété à maintes reprises que les travailleurs ténois auraient accès à de multiples emplois et à de la formation. Il n'est toutefois pas clair qui assumera le coût des programmes de formation, les gouvernements ou les compagnies pétrolières. De plus, un des porte-parole d'Esso, M. Jim Park vice-président du département des gaz, réitérait l'appui de sa compagnie face aux revendications autochtones: "nous avons fait parvenir une lettre au ministre des Affaires indiennes et du Nord (à l'époque Bill McKnight) déclarant notre volonté de voir la réussite prochaine des négociations".

Les arguments ne s'arrêtent pas là. L'Office rendra sa décision après l'audience publique qui se tiendra à Ottawa. Il faudra donc attendre encore quelques semaines avant de savoir si la licence sera accordée avec ou sans conditions. Toutefois aux yeux de plus d'un intervenants, le vrai débat est ■ construction possible d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie. Des commentaires ont même été entendus concernant la création d'un pipeline connexe entre la Baie de Prudhoe et celui de la vallée du Mackenzie.

Le pipeline toutefois n'était pas à l'ordre du jour. Mais, comme le disait si bien M. Jim Evoy, président de la Fédération du travail, aux membres de l'Office: "Vous m'excuserez messieurs si je diverge mais ça m'arrive de parler dans une humeur appropriée à la construction d'un pipeline". Après tout, les audiences publiques ne touchent que la licence d'exportation.

En passant ...

À Yellowknife, les parents francophones peuvent remercier le bilinguisme du journal anglophone local (The Yellowknifer). Sinon, comment auraient-ils pu être informés d'une telle offre de la part de leur association francophone locale?!! Une question intéressante n'est-ce pas...

Note de la rédaction, cette annonce a paru dans le" Yellowknifer" du 12 avril 1989.

Canadien lance sa division nordique

Un meilleur service à prix réduit?

Denise Canuel

C'est avec une flottille de huit boeings 737 destinés au transport de passagers et de cargo que la compagnie aérienne Canadien espère mieux servir la population Ténoise.

Le 5 avril dernier, M. Murray Siegler, président et chef des opérations pour Canadien, annonçait à Yellowknife la création d'une division nordique. Le président de cette division sera M. Duncan Fisher. Ses bureaux seront situés à Edmonton. Cette branche de la compagnie desservira entre autres les régions est et ouest des T.N.-O., le nord du Manitoba, et du Québec et les trajets entre Yellowknife, Edmonton allant vers l'Est (Winnipeg et Montréal). Le nom précis de la nouvelle division sera dévoilé dans les mois qui viennent.



M. Murray Siegler de la compagnie Canadienne

Lors de cette annonce, le président, M. Siegler s'est empressé de déclarer les bienfaits d'une telle action pour les Ténois. La compagnie entend selon lui promouvoir activement l'embauche et la formation de travailleurs locaux afin de combler les besoins de personnels. En effet, environ 250 nouveaux emplois seront créés.

Suite aux débats sur les transports aériens à l'Assemblée législative en mars dernier, auxquels participaient les compagnies aériennes opérant dans les T.N.O., Canadien offre maintenant certaines solutions aux problèmes alors soulevés. M. Siegler mentionnait entre autres l'amélioration du service, c'est-à-dire les repas, les horaires (adieu au vol Yellowknife/Edmonton de 6h30 le matin), etc.. De plus, il réitérait l'intention de sa compagnie d'offrir, à plus ou moins court terme, un service bilingue et dans les langues aborigènes. M. Siegler déclarait même "si vous êtes 5'10" inuit ou francophone: engagez-vous..." Le président profitait de l'occasion pour annoncer l'accroissement du nombre de vols dans certaines régions.

Toutefois les bonnes intentions de la compagnie aérienne d'améliorer leur service à la clientèle ne signifient en rien la baisse des tarifs ni une augmentation du nombre de destinations ténoises. "Nous ne pouvons à l'heure actuelle promettre une réduction de nos tarifs, mais soyons réalistes nous savons que nous sommes une commodité assez coûteuse et que le client attend de nous un service de qualité".

L'amélioration des services offerts sur les vols de Canadien ne se fera sentir, selon l'administration de la compagnie, qu'à l'automne prochain. Pour l'instant les passagers détenant des billets sur des vols qui, dû au changement des horaires, n'existent plus ont à souffrir divers inconvénients. Plusieurs passagers ont maintenant des escales imprévues, parfois de nuit. Jusqu'à date, la compagnie aérienne semble ne pas vouloir intercéder. Les problèmes qui découlent de ces changements ont donc été placés entre les mains des agences de voyages.

Pour ce qui est de voyager avec en main des billets moins dispendieux, cela semble encore impensable. Et comme le disait si bien le président, M. Siegler " le meilleur moyen de faire pression sur nous reste la force du marché et en temps de compétition nous "fleurissons"". Il ne reste donc à la clientèle que d'attendre la récolte...

Une entente entre le Groenland et les T.N.O.

Le chef du gouvernement territorial, M. Dennis Patterson, des ministres et des membres de l'Assemblée législative se sont rendus au Groenland du 10 au 14 avril derniers. Un protocole présenté au gouvernement du Groenland a pris une part importante des discussions.

Le protocole porte sur l'industrie de la pêche et des crevettes, des recherches sur la faune (terrestre et marine), l'éducation, la culture et le tourisme. Un programme d'activités pour chaque domaine sera établi en vertu de ce protocole. Un comité coordonnateur sera formé de vice-présidents ministériels et de quatre coordonnateurs d'activités comprenant des sous-ministres des deux gouvernements.

Les responsabilités de ce comité comprendront la coordination des activités de chaque programme, la surveillance du progrès de chacune d'elles, le développement de nouvelles activités dans les domaines municipal, des Affaires, de la Santé et des Services Sociaux, de la Justice, des Travaux publics etc. Des rapports semi-annuels d'évaluation seront aussi présentés aux deux gouvernements par leurs vice-présidents.

Le Conseil exécutif a joué *un rôle actif dans le* développement des liens.

Ce nouveau développement dans les relations entre le Groenland et les T.N.-O. découle d'une décision prise par le Conseil exécutif du gouvernement territorial. Cette résolution stipulait que " le gouvernement territorial devrait assumer son rôle légitime en tant que partenaire important au niveau international avec une emphase particulière sur les questions circumpolaires."

Par la suite, une rencontre avait lieu en décembre 1988 entre M. Patterson, chef du gouvernement territorial, M. Titus Allooloo, ministre des ressources renouvelables, M. Jonathan Motzfeldt, premier ministre du Groenland et M. Hans Pavia Rosing, ministre au parlement danois du Groenland. À cette rencontre, il fut entendu que de bonnes relations entre les deux gouvernements ne pouvaient qu'être profitable pour les deux parties. C'est aussi en décembre que les deux gouvernements ont prévu la réunion du mois d'avril.

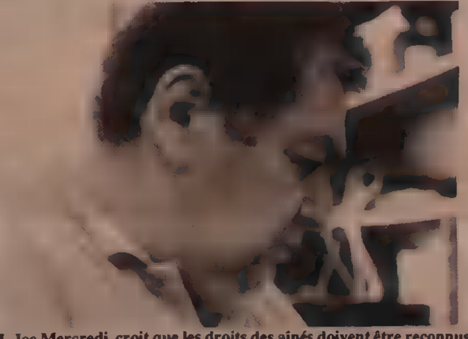
Des athlètes groenlandais aux Jeux de l'Arctique

Des discussions se tenaient également sur la participation d'une délégation culturelle du Groenland aux Jeux d'hiver de l'Arctique en 1990. De plus, des athlètes de ce pays assisteront peut-être à ces jeux en 1992.

Selon M. Patterson, la signature du protocole introduira *une nouvelle ère de coopération* entre les deux régions. *Il s'est dit* très optimiste que cette entente bénéficiera la population au niveau de l'éducation, de la culture, des recherches scientifiques et des initiatives économiques.

Une compensation financière pour les aînés

Line Gagnon



M. Joe Mercredi croit que les droits des aînés doivent être reconnus

Les personnes âgées sont importantes à la culture autochtone. Plusieurs de ces aînés sont décédés depuis deux ans. La question de compensation financière de plus en plus pressante pour ces derniers était donc de nouveau à l'ordre du jour à la réunion conjointe des Déné/Métis, tenue à Fort Smith du 3 au 7 avril derniers.

La direction conjointe s'était entendue qu'une compensation financière serait remise aux personnes âgées Déné/Métis. Une somme d'argent de $2 millions devait être mise de côté depuis mars dernier.

D'après Joe Mercredi, délégué à la rencontre, il est temps que les besoins des aînés soient reconnus et compensés. "Tout ce que l'on fait est d'afficher nos personnes âgées. Ils n'ont pas de pouvoir sur les questions qui concernent leur vie."

À cette réunion, il fut donc décidé que chaque région tiendrait des rencontres avec les aînés. Une conférence des personnes âgées regroupant toutes les régions suivra ces réunions. Toutes ces activités auront lieu avant la fin juin. Cette date limite assure qu'à l'Assemblée générale en juillet prochain, des propositions seraient présentées à cet effet.

M. René Mercredi, représentant des aînés de Fort Smith, proposait de donner une somme de $1000 aux gens de 60 ans et plus. Ce geste montrerait à ces derniers la bonne foi de la direction conjointe des Déné/Métis.

M. Joe Mercredi s'est dit tout à fait d'accord avec cette distribution. Ce montant, selon lui, permettrait à ces personnes de subvenir à certains besoins. Il soulignait également que les personnes âgées Métis ne recevaient pas les mêmes avantages sociaux que les aînés Déné. "$1 000 pour certains fera une différence importante, surtout pour l'achat de médicaments."

M. Joe Mercredi a également remarqué qu'une somme de $3 millions devrait être ajoutée à la compensation financière de $2 millions pour les personnes âgées.

D'après plusieurs délégués, il faudra vérifier si le $1 000 donné à chaque vieillard n'affectera pas certains de leurs bénéfices tels les pensions de vieillesse.

Il faudra donc attendre à l'Assemblée générale de juillet pour connaître les attentes et besoins des aînés Déné et Métis.



FRANCO-

Thème du

Poésie pri

Voici le printemps qui r
manteaux retournent da
fondue laisse ses traces
patauger avec des bottes
poésie printannière des élè

Les gagna

Stéphane Skol
Sarah Daitc
Carlène Roberst
Janelle Pearson, 4è année
Laurie Sibbeston et Karina
Amber Fandrick,
Lindsey Carmicher
Erin MacDonald

Stéphane,Sarah et Carlène re
elle, Laurie, Karina, Ambe
fantastique.Erin recevr

Qu'est-ce que c'est?
La créativité et l'imagination sont une partie intégrante du printemps. Les élèves de la 1ère, 2è et 3è années nous l'ont bien démontré. Voici leur création de la tache d'encre!

B.J. S., 3è

Kelly E., 2è

Maurice K., 2è

Stéphane S., 1è

C'est un totem indien

Tyler L., 1ère

Shawna C., 2è

C'est un oiseau qui salue le printemps.

Krista M., 1ère

Robin V., 1ère

Jaime H., 3è

Tina C., 3è

Jessica C., 2è

Jennifer B., 3è

Kimberly B., 3è

Carlène R., 3è

Marie-Odile C.,2è

Dallas P., 1ère

C'est deux anges qui chantent le printemps.

Sarah D., 2è

Solution du m

Quelle surprise!

Quelle merveilleuse façon d'exprimer le printemps: un conte! Voilà ce que les élèves de 4è, 5è et 6è années en immersion nous écrivent!

Printemps
Les fleurs poussent.
Les enfants ramassaent des fleurs
et les apportent à leur famille
Les oiseaux chantent. Les fenêtres sont ouvertes
Le soleil brille. Les feuilles poussent
La neige fond
Nous cueillons les pommes
On retrouve la terre
C'est le printemps!
Maude P., 4è

C'était le temps des fleurs
Le lendemain vous avez un goût de miel
Les oiseaux chantent quand les persones
marchent dans forêt
La neige fond et le froid diminue
C'est comme si le sud venait au nord
Les fleurs poussent quand l'été arrive
La fin

Laurie S., 4è

Le printemps
Le printemps est vraiment beau
C'est le temps quand la neige tourne en eau
C'est le temps quand les fleurs sortent de la terre
et les oiseaux chantent des chansons

Kimberly, 4è

Il y a beaucoup de trous d'eau.

Emily J., 4è

Debbie E., 6è

Voici une des créations des élèves de Mildred Hall

La belle saison

La terre s'éveille et la neige
produisent durant le printemp
français de base nous demande
À toi de trouver la solution!

Elle fond avec la chaleur
Personne aime la nettoyer
Elle part le printemps
Qui suis-je?
La neige
Duncan H., 7è

Je suis brune ou noire
Je suis glissante et sale
Vous devriez porter vos bottes de caoutchouc
Si vous marchez sur moi
Qui suis-je?
La boue
Alison D., 7è

Je suis petite
Je suis verte et jaune
Tu peux me sentir
Qui suis-je?
une marguerite
Helen D., 7è

Lindsey

Qu'est-ce qui est ple
de couleurs dans le
et tout vert dans le
Qu'est-ce qu'on ador
et cueillir?
Et qu'est-ce qui sent
Patrick L., 7è



-PAGES

mois d'avril

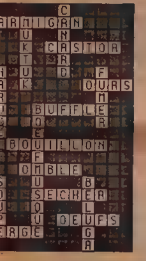
...intannière

...nous sourit! Enfin les gros ...ans la garde-robe. La neige ... et nous pouvons maintenant ... de caoutchouc. Voici donc la ...ves!

...ants du mois

...k, 1ère année, Allurut
...ch, 2è année, Allurut
...on, 3è année, J.B. Tyrrell
...e français de base, N.J. McPherson
... Mercredi, 4è immersion, St-Joseph
..., 5è année, Camsel St-Paul
...al, 6è année, Mildred Hall
...de, 7è année, J.B. Tyrrell

...ecevront un conte pour enfants. Jan-...r et Lindsey se mériteront un conte ...a du papier à écrire et un stylo.



...mots croisés de mars

... nous quitte. Plein de choses se ...s. Les élève de 7è, 8è et 9è années ...ent d'y réfléchir avec leur devinette.

Ça commence avec la 20ième lettre de l'alphabet
Ça sera votre maison dans la nature
Cela a la forme d'un triangle
Robert C., 7è
une tente

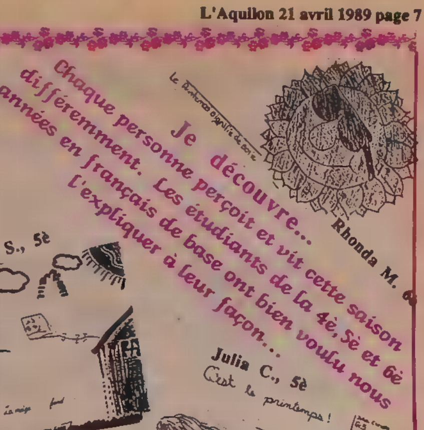
Je suis très gros
Je suis jaune
Je suis très chaud
Qui suis-je?
Erin M., 7è
Le soleil

Je suis vert et court
Je me trouve sous la neige
En été, j'aime être coupé
Qui suis-je?
Janelle T., 7è
Gazon

Je sommeille en hiver
Je me réveille au printemps
Je suis le roi de la forêt
Qui suis-je?
Boby D., 7è
un ours

...C., 6è

...in
... haut
... bas?
...e regarder
... très bon?
Fleur



Je découvre...

Chaque personne perçoit et vit cette saison différemment. Les étudiants de la 4è, 5è et 6è années en français de base ont bien voulu nous l'expliquer à leur façon...

Rhonda M., 6è

Michelle S., 5è

Ian S., 5è

Julia C., 5è
C'est le printemps!

Ngan H., 5è

Amber F., 5è

Sandy K., 5è

Charlene B., 6è
C'est le Printemps

Theresa, 4è

Diana Y., 6è

Maureen M., 4è

Janelle P., 4è
... les oiseaux arrivent

Crystal S., 4è

Je n'aime pas les abeilles

Willie R., 4è

C'est le Printemps

Mike B., 4è

Alastair H., 6è

Heather S., 4è

Pour moi, le printemps, c'est prendre des marches et faire des pique-niques à la montagne de la croix.

Estelle D., 5è

je vais faire de la motocyclette

Nicholas M., 5è

Curtis M., 5è

Chris Bennington et son ami lors de leur tour de traîneau à chiens

Angie H., 4è

Une femme sur sept est battue dans les T.N.-O.

Line Gagnon

Les T.N.-O. connaissent une moyenne assez élevée de femmes battues comparativement aux statistiques nationales. En effet, une femme sur sept, dans les T.N.-O., est victime de violence conjugale tandis que la moyenne nationale indique une femme sur dix.

"La victime se fera battre trente-cinq fois avant de demander de l'aide. De plus, elle quittera et retournera demeurer avec son époux au moins cinq fois avant de vraiment le quitter" explique Mme Yvonne Pitre, ancienne coordonnatrice de la maison Sutherland à Fort Smith.

La vicitme de violence retourne auprès de son agresseur et époux par manque de confiance en soi et parce qu'elle croit mériter cet abus. Souvent, la femme violentée ne travaille pas à l'extérieur du foyer, le mari ne voulant pas. Ce dernier possède donc un certain contrôle sur elle. "Les femmes pensent qu'elles ne peuvent pas subvenir toutes seules à leurs besoins" affirme Mme Pitre.

Très souvent une période de lune de miel succède à un acte violent. L'homme promet de ne plus battre sa conjointe. Cette période d'accalmie peut durer des années mais une fois la promesse rompue, les moments de tension se font de plus en plus fréquents. "La majorité des femmes ne vivent que pour la période de la lune de miel" commente Mme Pitre.

La violence conjugale: un héritage du passé

Par ailleurs, une victime de violence conjugale a souvent vécu dans un milieu familial où sa mère se faisait battre. Un homme qui violente son épouse a souvent vu son père agir de la même façon.

Fondée en 198t, la maison Sutherland de Fort Smith accueille les femmes victimes d~ cruauté mentale et physique. "La majorité arrive avec des enfants. Et souvent sans argent ni linge" souligne l'ancienne coordonnatrice.

La maison Sutherland compte 9 employés à temps plein et partiel. Elle est subventionnée par le programme de la violence familiale des T.N.-O. et par le Secrétariat d'État. Un programme de formation, offert par l'entremise du Secrétariat des femmes, est également offert au Centre. Les employés et des personnes intéressées assistent à la formation tout en travaillant.

"Depuis quelques années le nombre de femmes venant à la maison s'est accru. Les femmes sont plus informées sur ce problème." affirme la directrice générale, Mme Phyllis Mawdsley.

Lorsque les femmes entrent à la maison Sutherland, les employés recueillent les informations pertinentes telles [redacted] nombre d'enfants. Un conseiller rencontre la victime le plus tôt possible. La maison Sutherland dégage une atmosphère sécure, relax et chaleureuse afin que la victime puisse faire une décision. Il est très important que les femmes se sentent en sécurité car souvent elles ont peur de leur époux. "Nous ne dictons rien aux femmes. Nous offrons un service de conseillers si elles le désirent." Il n'y a pas de coût pour demeurer au centre. Habituellement, trois semaines sont allouées mais les femmes peuvent demeurer plus longtemps si elles le désirent. "Nous ne rejetons personne. Nous les appuyons et essayons de leur redonner confiance."

En ce qui concerne les hommes agresseurs, des plaintes sont parfois déposées par les femmes. D'après Mme Mawdsley, les femmes ne poursuivent pas assez souvent leur agresseurs. Elle remarque toutefois que le nombre de plaintes s'est accru ces dernières années. La Gendarmerie Royale du Canada joue un rôle particulièrement important puisqu'ils ont pour mandat de loger des plaintes contre l'agresseur lorsqu'ils interviennent directement dans le problème familial.

"Les hommes ont recours à un programme de réhabilitation offert à Yellowknife et Inuvik. Malheureusement, le nombre de ces programmes est encore limité."

Les fonds aux garderies sont rejetés

Line Gagnon

L'organisation, les Ténois pour les choix de garde d'enfants, revendique le droit des parents de choisir le lieu approprié pour la garde de leurs enfants. Il y a un mois que cet organisme voyait le jour.

"Le gouvernement impose un choix par les subventions qu'il distribue: celui des garderies publiques. Pour dénoncer cette situation, nous avons circulé une pétiton. Quelques 200 personnes incluant des hommes l'on signée" explique Mme Jennifer Ouillette, une des membres de l'organisme. D'après cette dernière, les parents qui utilisent une garderie détenant un permis reçoivent deux fois plus d'aide financière du gouvernement territorial. Le choix est donc imposé aux parents.

Des subventions aux parents

Les Ténois pour les choix de garde d'enfants suggèrent plutôt que le gouvernement donne les subventions aux parents. Ces derniers seront donc libres de recourir au type de garderie qu'ils préfèrent pour leurs enfants. Les garderies, d'après Mme Ouillette, auront seulement à hausser leurs tarifs car les parents seront en mesure de défrayer les coûts.

Ceux incapables de payer la somme requise devraient, selon elle, ré-évaluer pourquoi les deux parents travaillent. "Un des deux devrait peut-être demeurer à la maison avec leurs enfants jusqu'à ce que ce soit financièrement plus rentable de travailler à l'extérieur du foyer." Elle ajoute que ce n'est pas seulement des familles à l'aise qui permettent à un des deux parents de rester à la maison.

Le nouvel organisme est composé de 5 à 7 femmes exclusivement et deux d'entre elles travaillent à l'extérieur du foyer. Les représentants de l'organisme ont rencontré le membre de l'Assemblée législative, M. Tony Whitford et la ministre des Services sociaux, Mme Jeannie Marie-Jewell.

Aux dires de Mme Ouillette, ces deux derniers ne se sont pas engagés. Mme Jewell assignera un agent de liaison pour traiter cette question de choix.

Le groupe n'a toutefois pas contacté les garderies afin d'expliquer leur position et de rechercher du soutien. "Nous n'avons pas encore pensé à cela" termine Mme Ouillette.

Apprenons notre français

Le verbe, 3ième partie

Notre série sur le verbe se continue. Dans la présente chronique nous définirons la composition du verbe. De plus, nous jetterons un bref coup d'oeil sur le temps, l'aspect et le mode du verbe.

La composition du verbe

Le **radical** et la **terminaison** sont les deux composantes du verbe.
Le radical représente ce que signifie le verbe.
La terminaison indique la personne, le temps,l'aspect et le mode du verbe.
Exemple: Nous marcherons
marche: radical: représente clairement la signification du mot. Il s'agit du verbe marcher et non pas parler ou travailler
erons: terminaison: indique la 1ère personne du pluriel et le futur

Temps, aspect et mode

Le temps: son nom le dit bien. Le **temps** permet d'identifier à quel moment se situe l'action dont il est question versus le moment où l'on en parle.
Il y a donc le passé, le présent et le futur.
La marque du temps se retrouve dans la terminaison du verbe et aussi parfois dans la phrase.
Ce matin, je dormais encore lors de son arrivée.
Le passé ici est identifiable avec: ce matin
et la terminaison du verbe ais

L'aspect:

En général les marques de l'aspect sont les mêmes que celles du temps.L'aspect peut se définir comme étant ce qui caractérise la manière dont l'action se situe dans le temps. Il y a plusieurs types d'aspects dont entre autres:
L'instantané: L'enfant tombe
La durée: Je suis en train de souper
L'entrée dans l'action: Elle se met à crier
La répétition: Je renvoie son courrier. Elle parle au voisin.
La proximité dans le futur: Il est sur le point de partir. Il va nous quitter.
La proximité dans le passé: Je viens de le rencontrer.

Les modes:

Il y a sept modes: indicatif, subjonctif, impératif, conditionnel, infinitif, participe et gérontif. Les quatre premiers sont personnels et se conjuguent, les trois derniers sont impersonnels et ne se conjuguent pas.

Le mois prochain nous étudierons plus à fond les **modes personnels et impersonnels.**

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Pour le plaisir de lire

Des livres pour les jeunes



Le roi de rien
de Raymond Plante
Les Éditions la courte échelle

Julien Roy, le personnage principal du Roi de rien est un jeune garçon de 10 ans très espiègle. Le jour de son anniversaire il reçoit un cadeau bien différent de ce qu'il espérait. Le voilà donc qui s'acharne contre ses parents pour obtenir le présent tant désiré: Einstein, le perroquet vert.

Permettez donc aux jeunes de découvrir ce qui adviendra de Julien et de Einstein grâce à cette histoire charmante. Un livre émouvant, comique et simple qui se lit en un instant. Ce petit roman jeunesse s'adresse aux lecteurs âgés de 7 à 14 ans.



Le secret d'Awa
de François Pratte
Les éditions de la courte échelle

L'aventure d'Awa se déroule dans les environs d'un petit village de la Côte d'Ivoire nommé Aboutou. C'est à cause d'un projet qu'elle a mis sur pied en classe qu'Awa se retrouve au milieu d'aventures insoupçonnées. En effet, un vieil homme lui confie un secret qu'Awa veut partager avec ses nouveaux amis.

Ce livre est fascinant, court et facile à lire. On peut même le qualifier de roman-mystère. Les enfants de 6 à 13 ans raffoleront du Secret d'Awa

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Même avec le coeur brisé...



Daniel Hétu
Daniel Hétu

Si seulement Daniel Hétu pouvait chanter peut-être que le disque serait moins pénible.

Mais pourquoi mentir? "Au soleil de sa magie , la musique vient à son secours"-Tant mieux pour lui. Toutefois pour mon ouïe endolorie par cette voix ennuyante et une musique fade impensable même dans un centre d'achats Daniel Hétu n'est pas venu à mon secours.

En attendant, si vous aimez les romans-photos italiens, Daniel Hétu est votre homme. À savoir si sa musique le sera, c'est à vous d'en juger. En attendant les plaintes de mes consoeurs de travail sont telles que je dois cesser l'écoute de ce disque; merci...

S'il faut chanter l'amour



La passion selon Louise
Louise Forestier

Il y a quelque chose d'invitant dans la voix de Louise Forrestier. Ce disque nous donne la chance d'en apprécier toute la richesse. Mais c'est triste d'avoir à écrire que parfois La passion selon Louise surtout dans " Le diable avait ses yeux" ,une pièce superbe d'ailleurs, dépasse quelque peu les capacités vocales de Forestier.

Quoiqu'il en soit l'ensemble du disque est excellent et "passionné". Les arrangements musicaux vont de pair avec les textes et produisent des résultats intéressants. La passion de Louise s'écoute facilement, avec plaisir et sans effort. Les paroles coulent ■ s'envolent laissant l'auditeur rêveur. S'il faut chanter l'amour, Forestier sait le faire.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Sur la Colline...

(APF) Ottawa

Avortement

Les Libéraux demandent au premier ministre d'agir sur la question de l'avortement. Selon le porte-parole libéral suppléant pour la Justice, le député George Rideout de Moncton, le récent jugement de la Cour suprême sur les droits du foetus dans l'affaire Joseph Borowski, indique clairement que cette question relève du premier ministre et de son Cabinet.

10,7millions pour l'enseignement

Le secrétaire d'État du Canada et le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan ont annoncé le versement de 10,7 millions de dollars à la Saskatchewan pour l'enseignement en français en 1988-89. Le financement conjoint de 11 projets visant à améliorer et à accroître les programmes et les services destinés aux étudiants francophones de la province, la reconstruction du collège Mathieu de Gravelbourg et la mise sur pied d'un Institut de formation linguistique à l'université de Régina sont parmi les projets qui seront entrepris grâce à cette aide financière

Les gens du Nord

Mme Mandeville, de Fort Chip à Fort Smith tout un passé français

Line Gagnon

Mme Helena Mandeville, mieux connue par ses amis sous le nom de Lina, demeure depuis 48 ans dans les T.N.-O.. Originaire de Fort Chipewayan en Alberta, elle apprit le français dès sa tendre enfance. Ses parents furent éduqués par les missionnaires français. Elle eut aussi droit à l'éducation des soeurs grises. "Je suis allée à l'école jusqu'en cinquième année. J'en ai appris un peu plus depuis ce temps."



Mme Mandeville rencontrait son époux dans sa ville natale. Ce dernier ne parlait pas cri mais connaissait toutefois le français et le chip. Elle au contraire ne comprenait pas le chip mais parlait le français et le cri. "Alors lorsque nous nous sommes rencontrés nous discutions en français."

Peu après son mariage, Mme Mandeville et son époux venaient s'installer à Fort Smith. Ils y restèrent durant 3 ans pour ensuite déménager au Parc Wood Buffalo. Cet endroit fut sa demeure durant 10 ans. "Il n'y avait pas d'école pour les enfants. J'ai essayé de leur enseigner avec des cours par correspondance mais ça n'a pas marché. La poste ne se rendait pas toujours. Il n'y avait pas d'hôpital non plus dans cette petite communauté, seulement un petit magasin pour acheter des produits." Lors de l'arrivée de nouveaux-nés, Mme Mandeville devait se rendre au centre hospitalier de Fort Chipeyan ou de Fort Smith étant donné l'absence d'hôpital dans la petite communauté du parc Wood Buffalo.

En 1954, la famille Mandeville, composée de 12 enfants, revenait à Fort Smith pour trois ans. À cette époque, Mme Mandeville entrait sur le marché du travail. Elle travailla pour la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), la mission et l'hôpital.

Les séjours à Fort Smith ne semblaient durer que par période de trois ans. En effet, ils se rendaient en 1957 à Fort Résolution où ils demeurèrent durant 20 ans. "Lorsque nous sommes partis de Fort Résolution mes enfants étaient tous grands." Après ces années, Mme Mandeville et son mari retournaient en 1977 à Fort Smith.

En 1981, ils célébraient leur 50ième anniversaire de mariage. *Ils ont emménagé en 1986 au* Foyer des personnes âgées de Fort Smith. "C'est une bonne place. Tout est près alors je n'ai pas à marcher très loin et les gens ici sont tous mes amis." Son époux est décédé l'an dernier.

À soixante-dix-sept ans Mme Mandeville parle et comprend encore très bien le français et ce, même si l'anglais est devenu sa langue courante. Elle chante des cantiques en français se souvenant ainsi de ses années à l'école avec les soeurs grises. "Je ne sais pas comment j'ai gardé le français car il n'y a personne avec qui le pratiquer. Je ne peux même pas aller à [illegible] confesse en anglais. J'ai aussi beaucoup de misère à dire mes prières en anglais."

Mme Mandeville est allée visiter un de ses fils au Québec. "Je comprenais toutes les affiches." Ce fut pour elle une occasion de pratiquer la langue.

Elle ne voudrait pas vivre ailleurs qu'à Fort Smith puisque six de ses enfants y sont installés. Mme Mandeville admet toutefois qu'elle aime bien voir aussi ceux qui habitent à l'extérieur. "Je n'aime pourtant pas beaucoup voyager car je ne peux plus porter mes bagages" conclut-elle.

Renouvellement des licences

Le C.R.T.C. demande des crédits suffisants pour Radio-Canada

Ottawa(APF): À quelques semaines du dépôt du budget fédéral, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes lance un pressant appel au gouvernement fédéral pour qu'il voit à ce que la Société Radio-Canada ait les crédits suffisants pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés par [illegible] Loi.



Des sous pour Radio-Canada

Le C.R.T.C. a profité du renouvellement des licences de 75 stations de télévision au Canada, dont les stations de langue française de Radio-Canada, pour exprimer ses craintes devant le succès de la Société dans l'accroissement de ses revenus publicitaires. Selon le C.R.T.C. la capacité de Radio-Canada d'accroître ses revenus publicitaires en période de restrictions et de réduction du déficit du gouvernement (les recettes publicitaires du réseau français ont augmenté de 20% depuis six ans) pourrait motiver d'autres coupures dans ses crédits parlementaires. Le Conseil estime que l'obtention de crédits parlementaires suffisants pour la Société Radio-Canada est une "urgente priorité", compte tenu des attentes du public canadien et des exigences de la Loi.

L'urgence est d'autant plus réelle, pourrait-on ajouter que le C.R.T.C. a approuvé un plan d'action de cinq ans de [illegible] Société Radio-Canada pour répondre aux besoins de programmation en télévision dans les milieux à l'extérieur du Québec, et que ce plan nécessite des crédits supplémentaires de 81 millions.

En renouvelant les licences, le C.R.T.C. se dit également préoccupé de ce que la Société Radio-Canada n'ait pas augmenté la contribution de ses stations régionales de langue française dans sa programmation d'émissions réseau, contrairement au réseau anglais.

Le C.R.T.C. s'attend à ce que les stations de la Société Radio-Canada sous-titrent les manchettes et les reportages appropriés de leurs bulletins de nouvelles locales. Cette requête fait suite à une demande d'organismes représentants les malentendants.

Fait à noter: le C.R.T.C. n'a reçu aucune plainte contre les stations de la Société de Radio-Canada en ce qui a trait aux stéréotypes sexuels, à la violence dans les émissions de télévisions et la publicité destinée aux enfants.

Aklavik

Le rendez-vous du Mad trapper



Des vielles dames d'Aklavik sont très attentives à ce qui se passe



Des chiens et encore des chiens...

Un regain d'énergie à l'Association du multiculturalisme

Line Gagnon

L'Association du multiculturalisme des T.N.-O. a connu un an de tranquillité. Aux dires de la nouvelle directrice, Mme Lynda Comerford, l'organisme se remet sur pied après l'absence d'un employé pendant près de quatre mois.

L'Association compte une employée à temps partiel. "Nous espérons toutefois que le poste deviendra à temps plein" avoue Mme Comerford.

L'Association du multiculturalisme des T.N.-O., fondée en 1978, est une organisation sans but lucratif qui dépend, comme bien d'autres, des subventions du Secrétariat d'État. Son bon fonctionnement repose principalement des bénévoles voulant bien donner de leur temps. Malgré qu'elle porte le titre d'association territoriale, ses activités se produisent habituellement à Yellowknife. "La plupart des différentes ethnies se trouvent à Yellowknife. Nous produisons toutefois un bulletin de liaison qui couvre tous les T.N.-O." affirme Mme Comerford.

L'Association vise le regroupement des différentes ethnies, la représentation des intérêts et besoins des groupes ethniques et des nouveaux immigrants, l'encourage-ment et la préservation de l'expression culturelle de tous les groupes. Elle ne rejoint pas un groupe culturel spécifique. D'après Mme Comerford, l'Association voudrait souligner certaines ethnies par le biais d'activités spécifiques.

"Yellowknife est une ville unique et intéressante pour les nombreux groupes ethniques qu'elle rassemble. Nous voulons sensibiliser les gens aux différences des cultures. Nous visons également à réduire la discrimination raciale" explique la présidente de l'Association du multiculturalisme, Mme Carole Lane. Cette dernière occupe ce poste depuis trois ans et est active au sein de l'organisme depuis 1981. Elle représente également les T.N.-O. au Conseil Canadien d'éducation sur le multiculturalisme et l'interculturalisme. Ce Conseil regroupe les différents organismes provinciaux ou territoriaux ayant comme intérêt le multiculturalisme.

Mme Carole Lane

Par ailleurs, l'Association du multiculturalisme territoriale prévoit publier en septembre un livre d'information sur Yellowknife. Il comprendra des renseignements de base telles les différentes églises, les heures de magasinage.

D'autre part, l'Association organisait une soirée sociale pour la famille entière le 15 avril dernier. Environ 200 personnes se sont présentées à cette célébration. Plusieurs spectacles étaient prévus: les danseurs écossais, Ronaldo, le magicien et Metis Reelers. "Nous comptons maintenant de nouveaux membres. Nous espérons qu'ils participeront dans l'organisation d'activités et au sein de l'Association" affirme Mme Comerford

Un symposium sur l'alphabétisation est aussi à l'ordre du jour. Il se tiendra en juin 1989 et les détails seront rendus public sous peu. L'Association organise également une conférence des jeunes qui aura lieu en automne prochain.

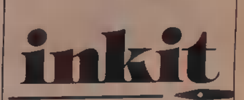
"Toutes les organisations bénévoles connaissent des hauts et des bas" affirme Mme Lane. Avec l'arrivée de la nouvelle directrice et les postes comblés de l'exécutif, l'Association repart de nouveau à pleine vitesse.

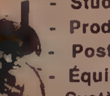




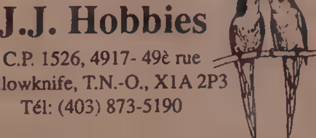












La discrimination est florissante au Canada

Ottawa (APF)-"La discrimination se porte bien au Canada", que ce soit envers les autochtones, les femmes, les minorités visibles ou soit les handicapés, indique le président de la Commission des droits de la personne, Maxwell Yalden, dans son rapport annuel déposé à la Chambre des communes.

Si la discrimination flagrante est moins fréquente, des formes voilées d'injustices reliées à une vision démodée du monde du travail sont toujours présentes dans notre société selon M. Yalden. Les femmes par exemple, ne touchent toujours que .65¢ ■ où l'homme reçoit un dollar, cela malgré les dispositions prévoyant ■ parité salariale adoptée il y a 10 ans.

Dans la fonction publique, les femmes sont encore cantonnées "dans les ghettos d'emplois féminins peu rémunérateurs". Les femmes professionnelles représentent moins du quart des employés de la fonction publique, alors que leur taux de disponibilité est de plus de 50% au pays. Elles constituent 84% des employées de bureau et seulement 4.6% des cadres supérieurs.

La situation des autochtones

Chez les autochtones, la situation est qualifiée de "tragédie nationale" par M. Yalden. "La belle promesse d'égalité des chances qui constitue la raison d'être fondamentale de la Loi canadienne sur les droits de la personne contraste vivement avec les conditions de vie que doivent subir bien des autochtones" selon M. Yalden, qui affirme dans son rapport qu'un jeune Indien "est beaucoup plus susceptible d'être envoyé en prison que de terminer ses études universitaires".

Au niveau de l'emploi, le taux de représentation des autochtones dans la fonction publique est de 1.6%. Les autochtones sont terriblement sous-représentés dans pratiquement tous les secteurs d'activité et toutes les professions, même à des endroits comme Winnipeg et Régina où il y a une forte concentration d'autochtones", lit-on dans le rapport annuel.

Les Canadiens trop paternalistes envers les handicappés

Les Canadiens sont encore trop paternalistes à l'endroit des personnes handicapées. "Nous refusons de reconnaître que les personnes handicapées veulent travailler et vivre de manière autonome et que le progrès technologique rendent la chose de plus en plus possible et productive" dit M. Yalden.

Dans la fonction publique, leur situation "n'est pas très reluisante" au niveau des postes de cadres, de professionnels, de semi-professionnels et de surveillants, et est nettement inférieure à la moyenne pratiquement partout. M. Yalden affirme que la discrimination à l'égard des personnes handicapées est "répandue et insidieuse". Il cite à cet égard le fait pour les malentendants d'être exclus des fonctions de juré ou pour les handicapés mentaux d'être privés du droit de vote.

Le rapport cite aussi de nombreux exemples qui démontrent qu'on est loin d'avoir compris les problèmes d'accessibilités auxquels font face les personnes handicapées. Ainsi, le problème de l'accessibilité des édifices et bureaux pour les personnes handicapées est moins grave que par le passé, mais il est loin d'être réglé. L"inaccessibilité des bureaux de scrutin a encore une fois privé des Canadiens de leur droit de vote en 1988. Les guichets automatiques poussent comme des champignons, mais du fait de leur conception et de leur emplacement, ils sont inutilisables pour les personnes handicapées. Chez Postes Canada, ■ décision d'implanter des boîtes communautaires pose un problème pour les malvoyants et ceux dont ■ dextérité manuelle est limitée. Les dépanneurs qui abritent des franchises postales en vertu du plan de privatisation des services de Postes Canada ne sont pas toujours pleinement accessibles.

Dans un autre ordre d'idées, la Commission des droits de la personne dénonce la retraite obligatoire en fonction de l'âge. Selon la Commission, ce sont les désirs et les capacités de la personne et non les limites d'âge et les idées préconçues par les "philosophes du dimanche" qui devraient déterminer le moment de la retraite.

En ce qui concerne la propagande haineuse, un sujet auquel les francophones hors Québec sont sensibilisés depuis longtemps pour en être parfois les victimes, la Commission croit que la société pourrait se permettre d'être plus ferme dans sa condamnation de l'incitation délibérée à partager les convictions racistes. "Il est beaucoup plus facile d'identifier les auteurs de propagande haineuse que de les obliger à rendre des comptes" constate avec justesse M. Yalden, qui propose l'adoption de mesures énergiques pour que le racisme ne prenne pas les proportions atteintes ailleurs dans le monde. La promotion de la réalité multiraciale dans tous les secteurs d'activité est l'une des mesures proposées par la Commission.

Il reste encore beaucoup de pain sur la planche avant d'atteindre l'idéale fixé par la Charte canadienne des droits et libertés. En 1988, la Commission canadienne des droits de la personne a reçu un nombre record de 850 plaintes.

Le C.R.T.C. remplace Bureau

Ottawa (APF): M. Louis R. (Bud) Sherman occupera le poste de président intérimaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en remplacement de M. André Bureau, dont la démission a pris effet le 28 février dernier.

Membre à plein temps du Conseil depuis le 19 avril 1985, M. Sherman était vice-président (télécommunications) depuis le 1er septembre 1987, et est le président du Conseil en matière de télécommunications. C'est le Conseil, et non le Cabinet, qui a procédé à cette nomination. La Loi sur le C.R.T.C. prévoit qu'en cas de vacance du poste du président, le Conseil peut nommer un des vice-présidents à ce poste.

M. Sherman est natif de Québec, mais a vécu dans l'Ouest. Il a oeuvré dans les secteurs du journalisme, de la radiodiffusion et de la politique.

Il fut député fédéral de 1965 à 1968, et a siégé aux comités permanents de la radiodiffusion et des transports. Il devint ensuite député à l'Assemblée législative du Manitoba et occupa pendant ces 15 ans divers postes, notamment ceux de ministre de la santé et ministre des Services communautaires et correctionnels.

L'optimisme du Commissaire aux langues officielles

Le 11 avril dernier, le Commissaire aux langues officielles, Monsieur D'Iberville Fortier, déposait son Rapport annuel 1988. Monsieur Fortier note l'absence chronique, au plan national, de services aux minorités de langue officielle peu nombreuses. Même que certains services, dont ceux liés à la santé et à la sécurité du public, sont "déplorables" selon le Commissaire. Il souligne aussi que la mise en oeuvre du droit constitutionnel à l'instruction dans la langue de la minorité "est bien trop lente". Cela fait partie des "grandes déceptions" du Commissaire aux langues officielles.

Par contre, Monsieur Fortier a aussi de grands "espoirs". Il semble que la mise en oeuvre pour 1990 de la Loi sur les langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest, suscite cet optimisme. Nous pouvons lire dans le Rapport que "Si la Fédération Franco-TéNOise se désole de la lenteur des progrès, elle ne doute toutefois pas de la volonté de son gouvernement de donner suite à la Loi de 1984".

À la lumière de la participation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'atelier de travail sur le Rapport du comité de consultation sur les services en français, nous sommes à même d'avoir une attitude plus prudente. Nous savons très bien que les services en français ne seront pas des acquis tant qu'il n'y aura pas une mise en application concrète de ces services et qu'il faudra avoir beaucoup de vigilance dans ce domaine, même si la volonté ne semble pas manquée.

Compte tenu que la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles dans les Territoires était prévue originalement pour 1986, et qu'elle a été reportée de quatre ans, le Commissaire devrait faire lui aussi preuve de plus de prudence quant aux intentions du gouvernement territorial. L'analyse de la situation nationale que fait Monsieur Fortier, devrait l'inspirer en ce qui a trait au devenir des Franco-ténois, une minorité de langue officielle peu nombreuse et isolée.

Il est malheureux que le Rapport ne fasse aucunement référence aux conclusions du Rapport de La grande tournée, les retrouvailles. En effet, ce Rapport est l'effort de toute une collectivité dans l'expression de ses besoins en matière de services en français. Il aurait été à propos que le Commissaire s'inspire de cette démarche pour l'étude de la situation du français dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pour ce qui est de l'absence de service en français à Yellowknife de la part de la Société Radio-Canada, le Commissaire ne fait que souligner le travail de la Fédération dans ce dossier. Une vague recommandation générale demande à la Société d'Etat de donner une priorité à l'amélioration de ses services destinés aux communautés minoritaires de langue officielle. Pour nous, cela n'est en fait qu'une timide référence à ce dossier sans véritablement aborder le problème des régions où il y a absence totale de service en français.

Enfin, le Rapport du Commissaire aux langues officielles constate l'importance grandissante de la Fédération Franco-TéNOise depuis son changement de vocation. Passant d'une organisation à vocation culturelle, la Fédération Franco-TéNOise s'est transformée en un groupe de pression intevenant dans des dossiers sociaux, culturels, politiques et communautaires.

Si Monsieur Fortier fait preuve d'un grand optimisme dans son Rapport en ce qui concerne le devenir des Franco-ténois, il n'en reste pas moins qu'il aura du pain sur la planche si cela ne s'avère qu'un faux espoir.

Richard Barrette
Directeur général
Fédération Franco-TéNOise

L'aq[illegible]o

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 8 Vendredi le 5 mai 1989

Le budget Wilson annonce des coupures à Radio-Canada et au Secrétariat d'État

Ottawa (APF): Le ministre des finances, Michael Wilson, a choisi de donner de grands coups de sabre dans les dépenses fédérales dans [illegible] but de réduire le déficit.

Le budget Wilson prévoit une réduction de 10 millions de dollars des crédits alloués au Secrétariat d'État en 1989-90, et de 16 millions en 1990-91. Le budget global de ce ministère était de 365 millions. Les secteurs les plus touchés par les coupures sont le multiculturalisme (2 millions), les langues officielles (1.5 million), les programmes destinés aux femmes (2 millions) et les programmes destinés aux autochtones (3 millions). Ces réductions, explique-t-on, toucheront surtout les frais généraux d'administration des groupes.

Des organisations féminines, au nombre desquelles figurent la Fédération national des femmes canadiennes-françaises et le Réseau national d'action éducation des femmes, avaient récemment manifesté leurs inquiétudes face aux coupures anticipées au Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. De toute évidence, ces inquiétudes étaient justifiées.

Les nouvelles sont également mauvaises en ce qui concerne [illegible] Société Radio-Canada, qui verra son budget de 915 millions réduit de 20 millions en 1990-91, et de 10 millions par année au cours des trois prochains exercices financiers. Cette annonce risque de renvoyer aux calendes grecques le plan d'ac-

suite à la page 3

Les rapports Perreault et Bastarache renvoyés aux oubliettes

Line Gagnon

Le nouveau poste d'agent bilingue de la planification et de la politique au ministère de Culture et Communication laisse les francoténois ambivalents quant aux intentions de ce ministère.

En effet, la description de tâche de ce nouvel emploi annonce des consultations auprès des organismes et ministères. Des rencontres de ce genre ont déjà été réalisées par les personnes en charge des rapports Perreault et Bastarache. Un rapport interne sera le fruit de ces consultations.

D'après un fonctionnaire territorial, il est important d'étudier les deux rapports ensemble afin de cerner les services en français qu'offrira le gouvernement territorial. Les rapports Perreault et Bastarache serviront donc de référence. "Tout rapport n'est pas nécessairement une bible" avoue ce fonctionnaire. De là, selon lui, l'importance de faire un rapport interne.

D'après M. Ernie Comerford assistant au chef du gouvernement territorial, ce ne sera pas une répétition des tâches. "Ça dépasserait le comble de la stupidité de refaire une recherche interne" a-t-il déclaré.

suite à la page 2



M. Richard Barrette, directeur de la F.F.T. est inquiet.

Les bingos: l'opium du peuple?

Line Gagnon

La communauté d'Inuvik et les représentants de l'Église catholique remettent en question les bingos dans les T.N.-O.. Ces derniers sont devenus une activité sociale, d'après certains, nocive pour le bien-être de [illegible] communauté.

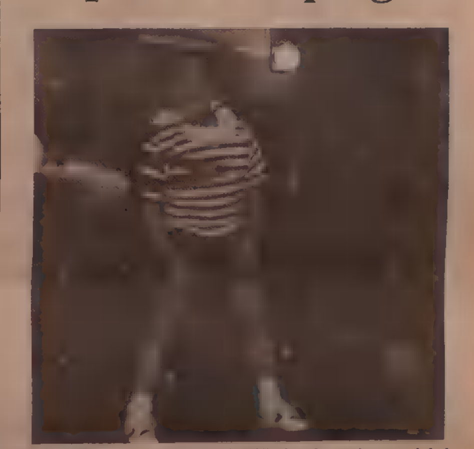
Mgr Croteau, évêque de la région, s'informait sur cette question suite à une entrevue qu'il entendit au réseau anglais de Radio-Canada avec le maire d'Inuvik, M. John Hill. Ce dernier se disait préoccupé par les sommes d'argent dépensées durant ces activités. Mgr Croteau ne tardait pas à recueillir de l'information sur ce sujet puisque la Salle paroissiale d'Inuvik est souvent louée pour des soirées de bingo.

suite à la page 3



Pour l'évêque de la région, Mgr Croteau, c'est une question morale.

Iqaluit à la plage

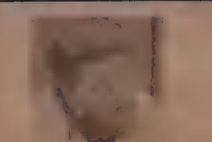


Normand Plante, président de l'A.F.I. s'en donne à coeur joie lors du "Beach Party" oragnisé par le Comité du calendrier. Pour d'autres détails voir en page 8

C'est la saison du vélo...



S O M M A I R E



Il y a des nouvelles des communautés, et des correspondant-es

M.Ballantyne commente le budget Wilson

Denise Canuel

Avant de recevoir une copie officielle du budget Wilson , le ministre territorial des Finances, Michael Ballantyne a commenté le 27 avril dernier ce document.

"Les coupures ne sont pas aussi tragiques que celles auxquelles on s'attendait...mais naturellement je dis cela sous réserve." En effet, avec [illegible] panique qui a fait suite au dépôt du budget fédéral le ministre Ballantyne avait peu d'information devant lui. Il est toutefois très clair: l'impact véritable du budget sur l'économie territoriale ne sera pas connu avant le renouvellement de la "Formule de financement".

L'entente

Cette dernière, basée sur une entente fédérale/territoriale garantissant le transfert de fonds, prendra fin avec la présente année fiscale. L'entente, qui datait de 1982, prévoyait des garanties très intéressantes pour le gouvernement territorial. C'est ce qui, jusqu'à maintenant, a servi de palliatif aux coupures et restrictions fédérales connues partout au pays.

Grâce à cette formule le gouvernement territorial recevait en moyenne une augmentation de 8% par année des fonds de base fédéraux qui lui étaient transférés. Face aux mesures mises de l'avant par le budget Wilson pour combler le déficit, il est naturel pour le ministre Ballantyne de s'inquièter. Après tout, les négociations de la nouvelle Formule débuteront à la fin de mai 1989. " Nous demanderons de ne pas être traités au même titre qu'un ministère. Notre situation est différente.

De plus je mettrai l'emphase sur la période délicate que traversent présentement les T.N.-O.. C'est-à-dire une époque où nous débattons les questions constitutionnelles, où nous finalisons les revendications foncières des groupes autochtones, l'accord du Nord, ainsi que le développement pétrolier, etc... "déclare M. Ballantyne. Selon lui, [illegible] faudra donc attendre la fin des négociations de la Formule pour évaluer l'impact réel du budget.

En attendant, les résidents ténois devront faire face à divers augmentations tout comme l'ensemble des Canadiens. Dans les T.N.-O., les groupes les plus touchés sont, entre autres, les sociétés de communication autochtone et inuit, les usagers du système téléphonique (interurbain) et de transport aérien et routier, les familles ayant un besoin immédiat de services de garde d'enfants. Ce qui, en résumé, inclut à peu près tout le monde.


M. Michael Ballantyne

M. Ballantyne a refusé de commenter les 2 millions de dollars mis de côté par son gouvernement pour les programmes de garde d'enfants. En effet, cette somme devait faire partie d'une entente bilatérale entre les gouvernements fédéral et territorial. " Le Conseil exécutif étudiera les différentes possibilités avec la ministre des Affaires sociales" ajoute-t-il.

Développement économique

Une autre question délicate aux yeux du ministre repose sur les subventions fédérales dans le domaine du développement économique et sur la nouvelle taxe de vente fédérale (qui sera introduite en 1991) "Comme toute région défavorisée, nous sommes particulièrement sensibles à des coupures de programmes de développement économique" souligne M. Ballantyne.

De plus le coût de la vie et tout ce qui s'y rattache étant plus élevé dans une région éloignée, il est évident qu'une taxe de vente risque d'avoir un impact certain sur l'économie régionale.Toujours selon Ballantyne," des mesures devraient être mises en place pour nous compenser"

Les transports

Le développement de l'infrastructure des transports (routes, ponts, aéroports, etc.) devra probablement être reporté. En effet, le G.T.N.-O. prévoyait demander la participation financière du Fédéral dans ce domaine. Mais comme le dit si bien M. Ballantyne, " le climat économique actuel n'est pas particulièrement favorable à ce genre d'entente".

Quand aux trappeurs et chasseurs, déjà touchés par les baisses du prix des fourrures, ils seront particulièrement concernés par l'augmentation de 1% sur l'essence et par la perte du rabais de ,05¢ à l'achat d'essence. "Pour eux ça signifie une augmentation de 7%".

Les fumeurs et les amateurs d'alcool devront, comme après tout budget, débourser plus d'argent pour satisfaire leurs besoins. Mais les taxes imposées par le fédéral limitent "les possibilités de revenus qu'espérait récolter le gouvernement territoiral" dit le ministre.

M. Wilson

Quelques soient les conséquences du budget Wilson, M. Ballantyne déclare qu'il soutient son homologue fédéral dans sa décision de ne pas démissionner suite aux fuites du budget. "Je crois au protocole, mais il y a tellement de gens, de l'imprimeur aux fonctionnaires, qui ont accès au budget avant son dépôt que c'est de plus en plus difficile d'exiger d'une seule personne d'être responsable dans de telles conditions".

suite de la page 1

Les rapports sont mis au rancart

Selon M. Richard Barrette, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise, cette dernière n'a pas été consultée sur l'ouverture de ce poste pour connaître les besoins des francophones. "À la lecture des descriptions de tâches publiées dans les journaux, notre plus grande crainte est qu'ils refassent tout le processus d'étude et de consultation. Il y a déjà eu de tels processus de fait: au niveau gouvernemental, le rapport Bastarache et , au niveau communautaire, le rapport Perreault."

Des retards dans l'application des services

La Fédération s'inquiète du sort des deux rapports existants à savoir s'ils seront mis sur des tablettes et jamais reconnus. Un tel geste, d'après M. Barrette, serait ne pas reconnaître un éminent constitutionnaliste, M. Bastarache et ne pas tenir compte des demandes de la communauté francophone exprimés dans le rapport Perreault. Il va sans dire qu'une autre étude et consultation signifierait retarder la mise en application de la loi sur les langues officielles.

"On sait que [illegible] mise en application était prévue pour 1986 et a été rapportée à 1990. Nous ne sommes pas prêts à recollaborer sur un processus qui va mettre sur les tablettes les anciens rapports afin de faire patienter la communauté francophone" affirme M. Barrette.

L'embauche de personnel bilingue au gouvernement des territoires, selon M. Barrette, ne pose aucun problème sauf si l'emploi est une répétition de tâches déjà accomplies. Aux dires du directeur général, la somme d'argent investie dans les coûts d'une nouvelle étude et le salaire de l'employé faisant [illegible] recherche devrait être utilisée à l'implantation des services en français.

Les échéances pour la mise en application de la loi sur les langues officielles sont prévues pour janvier 1990. "Le document de travail c'est le rapport Perreault puisqu'il représente la communauté francophone. Cette dernière a donné au gouvernement territorial jusqu'à [illegible] fin de 1990 pour l'implantation de tous les services. Un an et demi, c'est vite passé" conclut M. Barrette.

suite de la page 1

Les bingos, une question de morale....

À l'étude du conseil paroissial s'ajoute une étude menée par un comité formé par le maire de la ville. Cette deuxième étude touche le montant des gros lots, les sommes d'argent dépensées à l'achat des cartes de bingo et des billets Nevada ainsi que les profits faits durant ces soirées."Les profits recueillis durant ces activités sont habituellement investis dans la communauté. Or, il est arrivé que cet argent soit dépensé à l'extérieur de la communauté, par exemple pour un voyage" a déclaré le maire adjoint d'Inuvik, M. Don Cave. Le comité présentera une série de recommandations devant le Conseil municipal et ensuite au ministre de la Justice, M. Michael Ballantyne.

D'autre part, l'étude faite par le Conseil paroissial repose sur la dimension morale de la situation. Lors de la remise des résultats de l'étude, une décision sera prise si les salles paroissiales seront toujours louées pour les bingos. "Ça cause des problèmes au point de vue moral. Certains dépensent des sommes d'argent assez élevées, d'autres assistent à ces soirées régulièrement,ça devient quasiment une maladie et, il y en a qui négligent leurs enfants" explique de l'évêque.

Aux dires de M. Cliff King, président du Conseil paroissial d'Inuvik, supprimer les bingos à la salle paroissiale ne résoudra pas le problème. L'activité aura seulement lieu dans un autre endroit.

"De 66 à 68% des revenus de l'Église proviennent de la location de la salle, des ventes de la cantine et des bingos tenus à tous les lundi par l'Église mais nous ne vendons toutefois pas des billets Nevada" avoue M. King. La salle familiale est louée 70% du temps pour des bingos.

Même si cette étude se limite à Inuvik ceci ne signifie pas, d'après Mgr Croteau, que l'Église n'établira pas une politique territoriale à cet effet. Au lieu de faire une déclaration officielle, il préfère en parler avec les gens afin qu'ils participent au processus de décision. De là vient l'étude. La question se pose également, selon Mgr Croteau, à Yellowknife et Fort Smith. Lors du Synode en 1991 regroupant toutes les paroisses du Nord, le sort des bingos sera discuté.

Le Père Jean Porte de Fort Smith ne croit pas non plus qu'arrêter les bingos dans les salles paroissiales solutionnera le problème. Dans cette communauté les bingos se tiennent dans la salle paroissiale Charbonneault durant l'hiver de septembre à avril et ont lieu une fois par semaine. D'après le Père Porte, ces activités n'ont pas la même régularité qu'à Inuvik. "Les bingos payent la moitié des dépenses pour le chauffage de l'Église. C'est une source de revenu" affirme le Père Porte. La majorité des personnes impliquées dans l'Église ne s'opposent pas à cette activité. Il affirme toutefois que si les bingos sont supprimés, la salle sera louée pour d'autres genres de fonctions tels les réunions.

Les deux études seront probablement terminées cet été. Une décision sera ensuite prise concernant les montants d'argent, la somme des gros lots et la moralité des bingos dans les T.N.-O..

suite de la page 1

Budget Wilson

tion de cinq ans de la société, destiné à répondre aux besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec. Selon cette étude soumise en juin dernier au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la Société Radio-Canada aura besoin de 81 millions supplémentaires au cours des cinq prochaines années pour desservir adéquatement les populations francophones hors Québec.Lors du renouvellement des licences des stations de langue française de Radio-Canada, le CRTC qualifiait 'd'urgente priorité", l'intention de crédits suffisants pour permettre à la société d'État de remplir son mandat.

Les réductions de dépenses annoncées dans le budget Wilson s'élèvent à 1.5 milliard en 1989-90, à 2.1 milliard en 1990-91 et à environ 2.5 milliard par année par la suite. La réduction des dépenses militaires et l'abandon du projet de construction des sous-marins nucléaires, le report de la stratégie nationale de garde d'enfants, la privatisation de sociétés d'État dont Air Canada, un nouvel impôt sur les grandes sociétés, une hausse de la surtaxe fédérale des particuliers dès le 1er juillet,une hausse du taux d'intérêt sur les impôts en souffrance et les remboursements d'impôt, et des augmentations de la taxe fédérale sur l'alcool, les cigarettes et l'essence sont toutes des mesures qui devraient permettre au gouvernement de couper le déficit de 5 milliards cette année, et de 9 milliards l'an prochain. Toutefois ces mesures ne font que compenser la hausse des frais d'intérêt sur la dette, et laissent le déficit à 30.5 milliards.

Le report de la stratégie nationale sur la garde des enfants décevra sûrement plus d'un Canadien. D'abord annoncé en décembre 1987 ce projet de 4 milliards qui devait accroître le nombre de place en garderies a par la suite fait l'objet d'une promesse électorale par le premier ministre Mulroney.

Le gouvernement annonce également qu'il se retire du financement du régime de l'assurance-chômage, et en fait porter tout le poids sur les employeurs et les employés.À partir du 1er janvier 1990, les prestations d'assurance-chômage seront entièrement financées par les cotisations salariales et patronales. Ce changement du mode de financement représentera une économie de 1.9 milliards en 1990-91.

Éditorial

Le budget, une question de confidence...

Certaines choses doivent demeurer secrètes, certaines peuvent facilement être divulguées. Pour tous gouvernements ,provincial, territorial ou fédéral, le budget est sans aucun doute [redacted] document le plus confidentiel.

Cet état de fait repose beaucoup plus sur une question de sécurité d'état et d'équité que sur une simple question de forme. "La tradition parlementaire britannique veut que..." est un argument douteux. Une fuite d'informations concernant le budget semblable à celle du 25 avril dernier ne s'est jamais produite auparavant. De plus, aucune mesure parlementaire candienne n'existe pour faire face à de telles circonstances. Le débat actuel ne repose donc pas sur la tradition. Un document comme le budget, avant sa remise officielle, peut, entre les mains de groupes intéressés, faire la différence, à [redacted] Bourse, entre des millions de dollars: une action ici et une action là, ni vu ni connu quoi!

Mais, on doit avant de juger durement le ministre des Finances Michael Wilson s'interroger sur la responsabilité de ce dernier dans l'affaire. Après tout comme le disait son homologue territorial Michael Ballantyne " maintenant tout ce dont on a besoin c'est d'un gars à l'imprimerie qui n'aime pas le ministre ou le parti pour le faire sauter!" La simplicité de cet argument "saute" toutefois aux yeux.

Le budget doit demeurer secret jusqu'à son dépôt devant la Chambre des communes. C'est un fait acquis. Donc, face à cette réalité astreignante et difficile, quelqu'un doit être l'ultime responsable du maintien du statut confidentiel du document. Non, on ne peut exiger du ministre des Finances qu'il dorme sur les boîtes contenant le budget. Mais lorsque ce dernier est rendu public, avant le dépôt officiel, qui devient responsable de la fuite? "Le gars de l'imprimerie..."

Que M. Wilson le veuille ou non il est l'ultime responsable. Que le document soit volé ou non, peu importe. Nous ne discutons pas ici du ballon de l'école qui a disparu pendant la récréation. Et ce n'est pas non plus le temps de dire: "c'est pas moi qui a fait ça c'est lui". Les enfants de cinq ans tentent vainement de se servir de ce type d'excuses, dont use présentement Wilson. Et ils ont rarement du succès. Et dans l'état actuel des choses il est triste d'admettre que le ministre, lui, n'aura pas la réprimande qu'il mérite.

De plus en en tant que ministre responsable du portefeuille des Finances, M. Wilson n'a pas eu le courage d'offrir sa démission et ainsi accepter la responsabilité pour non pas une bévue mais une négligence inimaginable. Et cela, qu'il l'est ou non perdu lui-même le budget!!

Toutefois pouvons-nous honnêtement affirmer, après le dépôt de ce budget, être surpris d'un pareil manque d'intégrité? Après tout, c'est lui, qui à l'automne dernier lors de la campagne électorale, défendait de sa voix forte et pure les sommes prévues pour le programme de garderie, le maintien de l'universitalité des bénéfices sociaux et le renforcement de la Défense nationale. Selon lui ces dépenses n'étaient pas que de simples promesses électorales mais bien au contraire un engagement financier. Puisque l'engagement dont parlait M.Wilson avec tant de fierté ne vaut pas plus qu'une simple promesse électorale on se demande si ce n'est pas, là aussi, une raison pour lui de se retirer. Voilà l'homme qui, il n'y pas si longtemps, était considéré comme le ministre le plus intègre du parti Conservateur. Il sera intéressant dans les mois qui viennent de surveiller ou cette droiture conduira le ministre des Finances.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Line Gagnon
Collaboratrices:
Agnes Billa, Marcel Laflamme, Peter Lesniak, Linda Pettersen, Sylvie Cauvier, Hélène Ratté, Ginette Leblanc
Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 500 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat.Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
Composez [redacted] (403) 873-6603

ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal, et tenez-vous au courant des nouvelles concernant la francophonie ténoise.

12 numéros par année: individu 15,00$
institution/agence gouvernementale: 25,00$

Les lendemains des Retrouvailles

Denise Canuel

À Inuvik, les francophones n'ont pas d'association locale pour les représenter et les unir. Malgré l'absence d'un tel organisme ils ont participé aux consultations de l'an dernier organisées par la Grande tournée, les retrouvailles sur les services en français.

La présence active de la Grande Tournée était permise grâce au travail des animateurs résidant dans chacune des communautés. Mme Barbara MacDonald remplissait ce rôle à Inuvik. Son travail se terminait officiellement en juin dernier. Depuis ce temps, elle a été invitée à participer en tant qu'observatrice aux assemblées et ateliers tenus par la Fédération Franco-TéNOise (FFT). De plus, elle a reçu une copie du rapport Perreault. Les recommendations de ce dernier découlent des rencontres et discussions qui ont eu lieu à travers le territoire.

" C'était difficile de faire participer les francophones d'Inuvik aux rencontres organisées dans le cadre de la Grande tournée; les gens semblaient vouloir se cacher. Les francophones d'ici sont gênés d'être francophones" signale Mme MacDonald. Malgré ces difficultés, un regain d'intérêt pour le fait français se faisait sentir à Inuvik. Malheureusement 50% de ces francophones ont, aux dires, de Mme MacDonald quitté la ville. L'ancienne animatrice ajoute qu'il est fort possible que d'autres francophones soient venus remplacer ceux qui sont partis. Elle ne peut toutefois pas se porter garante de la véracité de cette affirmation. Dans ces conditions qu'adviendra-t-il des francophones d'Inuvik?

" Après la fin des la Grande Tournée, il n'y a pas vraiment eu de suivi de la part de la Fédération Franco-TéNoise. Les gens n'ont jamais été contactés par la Fédération sur les différentes recommendations qu'ils avaient faites. On m'a invité à participer à plusieurs réunions et c'est tout. Aucun représentant n'est venu et maintenant le travail est pour ainsi dire tout défait. Pour avoir un impact il faut être consistant" déclare Barbara MacDonald avec une certaine tristesse. Elle ajoute que la plupart des francophones n'avaient pas vraiment l'intention de s'impliquer activement dans la formation d'une association " Si on avait un local, des activités, un projet pilote qui permettrait aux gens de voir que des francophones existent à Inuvik, ce serait un bon début après on pourrait étudier les chances de survie d'un regroupement plus organisé".

La F.F.T. avoue:"on aurait du faire une autre tournée"

M. Richard Barrette, directeur général de la FFT admet que le travail communautaire après la fin des tournées et la parution du rapport a manqué. " On aurait dû après le dépot du rapport faire une dernière tournée dans les communautés, afin de discuter avec la population de l'ensemble des recommendations. Ça n'avait pas été prévu dans le projet initial. Jusqu'à un certain point on peut dire que le projet fini en queue de poisson". Il ajoute toutefois que cette lacune n'enlève en rien à la crédibilité du rapport mais explique pourquoi une communauté comme Inuvik s'est senti délaissée. "Cette situation n'est pas unique à Inuvik, on n' a pas vraiment offert ce service à nos propres membres" souligne le directeur. Il ajoute que la conclusion du projet et le départ de personnel, dont le directeur de l'époque, ont laissé un vacuum difficile à combler. M. Barrette entend entreprendre une tournée des communautés non-membres, incluant Inuvik dès septembre prochain: " On va faire du travail de déblayage ce qui devrait prendre un an environ". Les communautés peuvent donc espérer un certain secour de la part de l'organisme francophone.

Si la Fédération n'a pu venir en aide plus tôt aux francophones d'Inuvik, Mme MacDonald croit par ailleurs que la venue des services bilingues n'aura pas beaucoup de succès. " La loi sur le bilinguisme ne fera pas une grosse différence avant 1992-93. Les services de Radio-Canada aurait un impact plus grand qu'une loi sur le bilinguisme".

En attendant des jours plus roses pour les francophones d'Inuvik, Mme Mackenzie doit se contenter, commę bien d'autres personnes d'Inuvik, de parler français quand l'occasion se présente. Ce qui malheureusement semble rare.

La coupure de 1,5 millions aux langues officielles n'aura pas d'impact!

Ottawa (APF): La coupure de 1.5 million dans le secteur des langues officielles imposée au Secrétariat d'État dans le budget Wilson n'a rien de bien dramatique lorsqu'on y regarde de plus près. En fait, il y a même une légère augmentation du budget total alloué aux langues officielles pour l'année 1989-90.

En 1988-89, le budget total pour le programme des langues officielles se chiffrait à 43 190,000 millions. Cette année, les fonctionnaires prévoyaient un budget de 45 290 000 avant la coupure. Avec la coupure de 1.5 million, le budget sera finalement cette année de 43 790 000 millions. Il s'agit donc tout au plus d'un ralentissement de la croissance budgétaire.

En détail, la compression budgétaire de 1.5 million imposé au Secrétariat d'État se divise comme suit. Il y aura 300 000$ de moins alloué aux Programmes des communautés de langue officielle. De 26.7 millions qu'il était, le budget de ce programme qui finance les associations minoritaires sera maintenant 26.4 millions.

Le secteur privé bénévole, qui avait un budget de 2.8 millions, sera également coupé de 300 000$ cette année. Ce secteur finance, par exemple, les services d'interprétation d'associations nationales qui désirent offrir à leurs membres un service dans les deux langues lors de leurs assemblées.

Le budget des ententes-fédérales-provinciales, qui était de 10.8 millions, est coupé de 500 000$.

Le programme de la dualité linguistique de 1 078 000 million est coupé de 100 000$. Ce programme finance la tenue de colloques, et les activités d'associations comme par exemple, Canadian Parents for French.

Le programme des radios communautaires, dont le budget prévu cette année était de 1.5 million, est coupé de 200 000$. Selon un haut fonctionnaire au Secrétariat d'État, on a jugé qu'il était plus facile de récupérer de l'argent dans ce programme, compte tenu d'un certain ralentissement survenu dans le développement et la réalisation des nouveaux projets de radios communautaires.

Finalement, le programme de 1.1 million pour l'administration de la justice a été coupé de 100 000$ cette année. Ce programme finance la traduction de lois et de documents légaux dans les centres de traduction juridique des universités de Moncton, d'Ottawa, de McGill et du centre Dubuc de Winnipeg.

En 1990-91, le programme des langues officielles sera encore une fois coupé de 1.5 millions, pour se chiffrer à 45 190 000 millions.

Tuktoyaktuk

L'industrie pétrolière , une question de survie

Peter Lesniak

Vingt ans d'exploration et d'exploitation pétrolière dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort ont laissé le maire de Tuktoyaktuk, Randy Pokiak, avec des sentiments contradictoires face à cette industrie. "Notre communauté a été gravement touchée que ce soit d'une façon positive ou négative par ces activités industrielles", a -t-il déclaré récemment lors de l'audience de l'Office national de l'énergie à Inuvik. L'Office doit approuver ou non les demandes de licences d'exportation de vastes quantité de gaz naturel du delta vers le marché américain soumises par trois grandes compagnies pétrolières.

M. Pokiak appuie quand même les demandeurs, ce qui ouvrira la porte à un développement majeur du delta et à la construction d'un pipeline vers l'Alberta. Tout cela dépend aussi de l'aide que des communautés comme Tuk recevront du gouvernement fédéral "afin d'atténuer l'impact négatif et d'augmenter les bénéfices associés avec de tels développements", dit le maire.

La plupart des résidents de Tuk ont bénéficié de l'exploration pétrolière continue-t-il. Certains travaillent dans les champs pétroliers et d'autres fournissent de l'équipement et des matériaux aux compagnies. "Cependant nous avons connu des perturbations sociales majeures au sein de la communauté," dont, entre autres, l'abus de l'alcool, la violence, le suicide et l'éclatement de bien des familles. Ceci serait en partie dû aux cycles des hauts et des bas des récentes années lorsque les prix mondiaux de l'huile montent et puis s'écroulent.

Ici, les problèmes sociaux sont "très sérieux" souligne Pokiak. "Quand les gens n'ont rien à faire, ils boivent. Et à l'heure actuelle tout ce que nous avons c'est une patinoire pour le hockey et un centre communautaire".

L'industrie traverse une dépression depuis deux ans dit-il. Durant cette période, il n'y a eu aucun forage à partir de Tuk et très peu d'emplois pour les résidents.

Chaque retour saisonnier de l'exploration, sauf pour les deux dernières années, a vu la population de Tuk doubler. Après l'arrivée des travailleurs pétroliers, le nombre de résidents du hameau passait à 2000. Le maire ajoute que "nos routes, notre système d'aqueduc et d'égouts ,etc. sont soumis à un usage intensif.L'infrastructure de notre communauté peut difficilement être maintenue sans des subventions de base des gouvernements fédéral et territorial". Toujours selon lui le hameau reçoit présentement 2 millions par année afin d'opérer les services municipaux. Mais il estime qu'il en coûtera deux fois cette somme pour faire face à la demande. Les compagnies pétrolières pour leur part ne paient rien au hameau pour l'usage de ces services.

Pokiak, un chasseur et trappeur, veut aussi une garantie de l'Office afin que les compagnies soient soumises à une réglementation rigoureuse de l'impact que peut causer la construction de leurs installations et du pipeline sur le pergélisol du delta. Une vérification adéquate des implications environnementales doit être entreprise afin de protéger l'environnement et les modes de subsistance traditionnels. Mettre en place ce processus de vérification au niveau local et avec la participation des gens de la place est urgent". Pokiak continue en mentionnant qu 'après le départ des compagnies pétrolières "nous devrons continuer à vivre de la chasse et de la pêche".

Aucun endroit dans le monde, outre quelques régions de la Sibérie, n'a de pergélisol aussi profond que Tuktoyaktuk. En certains endroits le pergélisol atteint 300 mètres d'épaisseur. À d'autres, il pousse, comme un volcan, en monts appelé pingos.

Donc, selon Pokiak, si le sol est maltraité durant la construction les dommages pourraient être irréparables. Déjà, un lac de dix pieds bloque une route qui servait traditionnellement au passage des gens. Pokiak croit que ce lac a été créé lorsque le sol a été dérangé, exposant ainsi le pergélisol à des fontes excessives à chaque printemps et été.

Le maire de Tuk espère que l'abondance de pingos, de la faune et des paysages attirera suffisamment de touristes dans sa région pour permettre une diversification de l'économie locale. L'an dernier Inuvik acceuillait environ 6 000 visiteurs, et un bon nombre d'entre eux se rendirent à Tuk.

En plus d'être maire, chasseur et trappeur, Pokiak est propriétaire d'un chalet qu'il loue 250,00$ par jour aux touristes. Ces derniers peuvent chasser, pêcher et goûter au style de vie traditionnel des Inuvialuit

Environ 20% de la population adulte de Tuk trappe, surtout la martre, le renard, le rat musqué, le loup et le carcajou (glouton) mentionne Pokiak. Récemment, le prix des fourrures a toutefois été à la baisse. "Pour avoir un travail convenable il faut au moins une dixième année. Sans cela il n'y a que des emplois d'ouvrier. Ici, il y a très peu de gens qui ont plus qu'une dixième année". Ces gens trappent et chassent afin de joindre les deux bouts quand le travail dans l'industrie pétrolière devient rare.

Alcooliques anonymes

Venez assister à nos réunions au sous-sol de la clinique médicale Great Slave de Yellowknife. **Tous les dimanches soirs à 19h00**; pour tous ceux et celles qui veulent cesser de boire.

A.F.C.Y.

Les membres de l'exécutif sont épuisés...

Par Denise Canuel

Après deux ans de bénévolat au sein de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.), Mme Danielle Van Praet démissionne de son poste de présidente. Son départ survient moins de deux mois avant l'Assemblée générale de cet organisme.

Les raisons qu'a données Mme Van Praet sont d'ordre personnel et professionnel. Elle ajoute toutefois qu'il y a eu un manque de communication entre les membres de l'exécutif. Mme Van Praet a refusé d'élaborer plus en détails sur ce sujet.

M. Luc Laferté, vice-président de l'A.F.C.Y., doit entre temps agir comme président par intérim. Lorsqu'interrogé sur le manque de communication soulevé par l'ancienne présidente, M. Laferté s'est dit entièrement d'accord. Il s'empresse d'ajouter que cette lacune découle en grande partie du manque de temps que peuvent consacrer les gens au Conseil exécutif.

Il semblerait que la décision d'envoyer plusieurs membres de


Mme Danielle Van Praet

l'exécutif ■ la permanente de l'A.F.C.Y. à Montréal ait causé un désaccord entre Mme Van Praet et le reste de l'exécutif. M. Laferté avoue que cette décision, prise sans consulter ■ présidente sortante, a créé des malentendus inutiles. "Je crois que Mme Van Praet s'est sentie inconfortable face à cette décision. Suite à sa démission, nous avons dû évaluer sérieusement la qualité de la communication au sein de l'exécutif".

Quant aux rumeurs qui courent à Yellowknife concernant les raisons du voyage, M. Laferté y répond en quelque mots: " On (la permanente et lui-même) va à Montréal pour rencontrer des fournisseurs de produits culturels et aussi pour y acquérir de l'expertise dans le domaine du matériel culturel, social et éducatif. On ne va là pas pour se tourner les pouces".

L'A.F.C.Y. aurait l'intention dans un futur rapproché de mettre en vente dans différents endroits de la ville de Yellowknife du matériel pédagogique et culturel. Ce qui ajoutera donc à la charge de travail d'un conseil exécutif déjà réduit. De plus, après le départ de Mme Van Praet, il semblerait que le trésorier lui aussi pense à se retirer. M. Pierre Georges Cloutier mentionnait dernièrement qu'il prévoyait démissionner lors de la prochaine Assemblée générale.

Cette dernière risque donc d'être tumultueuse. Plusieurs questions sur ■ qualité de la communication et le processus décisionnel au sein de l'exécutif ainsi que l'épuisement des bénévoles qui y travaillent devront sûrement y être répondues.

Yellowknife

Des parents francophones se regroupent

Marcel Laflamme

"Plus de 30 enfants ont été inscrits" déclare Mme Ginette Leblanc permanente à l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Ces enfants ont été recrutés lors d'une pré-inscription menée par le comité d'éducation de cet organisme. "Cette pré-inscription se voulait un sondage du nombre d'enfants pouvant aller dans des classes en français" explique Mme Leblanc.

Le comité d'éducation, composé de cinq membres, travaille à la mise sur pied de classes de français pour septembre prochain. Les démarches à cet effet ont été entreprises suite aux recommandations précises faites en février dernier lors d'ateliers sur le rapport Perreault.

Depuis, deux rencontres ont eu lieu avec les représentants de la Commission scolaire publique, district no 1, et de la Commission scolaire catholique, district no 2. Cette dernière a laissé entendre son manque d'intérêt face à l'idée de classe en français. Toutefois ■ 18 avril dernier la Commission scolaire du district no 1 a approuvé en principe l'établissement des classes de la maternelle à la 2ième année pour septembre 1989. Ce qui représente une excellente raison pour la communauté francophone de Yellowknife de se réjouir.

Lors de ■ rencontre du 18 avril les représentants du Comité d'éducation ont fait une présentation et ont dû répondre à maintes questions de la part des participants à l'Assemblée des commissaires de la Commission. Ces derniers ont donc approuvé en principe le projet, si ■ Secrétariat d'État le finance.

C'est par l'entremise de M. Hubert Laurentiel, chef des opérations et des liaisons au Secrétariat d'État, que l'A.F.C.Y. a appris que des fonds sont assurés si la Commission scolaire en fait la demande au ministère de l'Éducation territoriale. Il semble donc que tout soit en place pour que la mise en place des classes ait bien lieu en septembre prochain à Yellowknife.

Le travail est toutefois loin d'être terminé. L'Association devra s'assurer que les fonctionnaires des différents paliers gouvernementaux accomplissent avec diligence leur mandat afin que l'échéance soit respecté. C'est d'ailleurs dans ce but qu'un comité sera bientôt mis sur pied. Une réunion à cet effet aura lieu le 11 mai prochain. Celle-ci se tiendra à la Bibliothèque municipale de Yellowknife. On devrait y retrouver tous les parents intéressés à l'éducation en français.

Assemblée législative

La traduction et l'interprétation en français: rêve ou réalité?

Line Gagnon

Le gouvernement fédéral revient-il sur sa parole de payer tous les frais sur l'instauration du bilinguisme dans les T.N.-O.?

Il semblerait que le Secrétariat d'État retient les fonds pour la traduction des hansards (retranscription des débats de l'Assemblée législative) et les services d'interprétation à l'Assemblée législative.

D'après l'article 12 de la loi 9 sur les langues officielles, tous les documents ou instruments s'adressant au public et rédigés ou publiés par le commissaire en conseil, le gouvernement territorial, un organisme judiciaire, quasi judiciaire ou administratif ou une société de la Couronne doivent être promulgués dans les deux langues officielles.

Cependant, le Secrétariat d'État vérifie présentement auprès du ministère de la Justice ses obligations légales de fournir des fonds pour ces services. Le gouvernement territorial, pour sa part, attend depuis un mois ■ décision du Secrétariat d'État.

En février, l'Assemblée législative offrait à titre d'essai ■ service d'interprétation en français. Ce service ne dura que trois semaines mais encouragea certains membres de l'Assemblée à s'exprimer en français.

Des négociations auront lieu entre le Conseil exécutif du gouvernement territorial et le Secrétariat d'État.

Si ce dernier refuse de subventionner la traduction et l'interprétation à l'Assemblée législative, aux dires de certains fonctionnaires, il y a toujours une possibilité de poursuite judiciaire

Fort Smith

La cathédrale est sauvée

Linda Pettersen

C'est fait, la cathédrale reste. Il n'est plus question de la fermer. Les paroissiens présents à l'assemblée du 9 avril dernier en ont décidé ainsi. 73% ont voté en faveur de garder la cathédrale, 15% contre et 12% se sont abstenus.

Chose surprenante, le vote a précédé la discussion qui devait mettre en évidence les faits concernant la cathédrale. Gilles Paquin, du comité liturgique, était déçu de la tournure des événements. "On n'a pas eu la chance de parler des différents aspects à prendre en considération (le système de chauffage, les bingos, les collectes du dimanche, etc.) pour se faire une idée juste du problème. Le vote était très émotif".

Ce vote en faveur de la préservation de la cathédrale exprime la volonté des paroissiens de s'impliquer davantage au sein de l'Église. Ils entendent ainsi donner leur appui à ce qui se passe dans la paroisse. "C'est le message que nous avons compris lors du Conseil paroissial" de dire Gilles Paquin. Il faudra donc que les paroissiens soient conséquents envers leur engagement. C'est du moins ce qu'espère le Conseil paroissial.

En effet, garder la cathédrale active dans son rôle ne règle pas les difficultés financières qui ont soulevé le débat. Le système de chauffage doit toujours être remplacé. Il faut choisir entre un système à air chaud, identique à celui en place actuellement, ou un système à eau chaude, ce dernier étant plus dispendieux. Les paroissiens devront rencontrer à nouveau l'évêque et étudier ensemble le type de prêt qui peut leur être consenti. De plus ils devront identifier lequel des deux systèmes satisferait leur besoin, c'est-à-dire peser les coûts à l'achat versus ceux à l'usage.

Par ailleurs, les revenus provenant par les bingos risquent de disparaître dans deux ans. En 1991, ce sujet sera discuté lors du Synode. À l'heure actuelle, l'Église semble vouloir se détacher complètement des bingos. Les paroissiens ont donc deux ans pour trouver un autre moyen de récupérer les 13 000,00$ que rapporte annuellement la location de la salle.

Lors de la réunion plusieurs suggestions de nouveaux moyens de financement ont été avancées. On parlait d'engager un professionnel dans le domaine de la levée de fonds, de faire appel à Héritage Canada ou à la municipalité de Fort Smith.

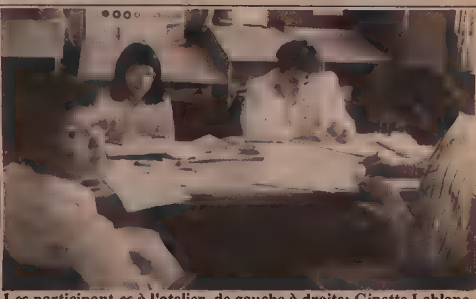
D'autres problèmes

Un autre problème de financement était soulevé, celui de la collecte du dimanche. Il semblerait qu'un bon nombre de paroissiens ne donnent pas d'argent lors de la quête. 80% des revenus proviendraient donc d'une vingtaine de familles seulement.

Les paroissiens ont profité de la rencontre pour discuter de plusieurs lacunes de la cathédrale dans son état actuel. Plusieurs ont mentionné que de par sa grandeur, l'édifice ne permet pas un sentiment de communauté entre les gens. Il a été aussi question d'enlever des bancs. De plus, la cathédrale n'a toujours pas d'accès pour les personnes handicapées. Le sous-sol a besoin d'isolation, les toilettes de réparations et un endroit réservé pour les enfants s'avère nécessaire.

"On va se lire"

Les correspondants et correspondantes qui besognent pour L'Aquilon se sont rencontré-es lors d'un atelier consacré au journalisme. Après deux journées de discussion sur ce qui se fait et ne se fait pas, ces bénévoles se sont laissé-es en disant "On va se lire". Pour respecter ce souhait voici des extraits des articles produits suite à cette rencontre. Si vous voulez joindre l'équipe de correspondant-es communiquez avec nous au 403-873-6603 ou écrivez à l'adresse suivante: C.P. 1325 Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9



Les participant-es à l'atelier, de gauche à droite: Ginette Leblanc, Linda Pettersen, Hélène Ratté et Wilfrid Lussier.

Reporters en herbe

Hélène Ratté

Le journal que vous lisez en ce moment est écrit, en partie, par des gens de votre communauté sans aucune connaissance journalistique.

Pour combler ces lacunes, L'Aquilon a offert un atelier de formation à ses correspondant-es d'Iqaluit, Fort Smith et Yellowknife les 22 et 23 avril derniers.

L'atelier couvrait différents aspects du journalisme dont les cadres légaux de l'information et les types de reportage.De plus, les correspondants locaux découvrirent les principales étapes d'un journal, c'est-à-dire la conception et le montage.

Des idées furent échangées pour de futurs reportages à suivre dans les prochains numéros de L'Aquilon.

Un visage vaut mille mots

Ginette Leblanc

J'avoue ne pas être une lectrice assidue de L'Aquilon. Mais après avoir participé à un atelier de formation en journalisme, je deviens plus ouverte à l'importance de notre journal communautaire.

L'opportunité de mettre des visages sur les noms de ceux qui participent à la mise en oeuvre de ce journal était à ne pas manquer. L'atelier, donné par Mme Denise Canuel, comprenait des sujets tels les aspects légaux, le style d'écriture, la photographie et la mise en page.

Espérons maintenant que cette expérience favorise nos futurs écrits qui naturellement sauront plaire à nos lecteurs.

Les correspondant-es se rencontrent

Linda Pettersen

Imaginez le décor. La salle de montage de L'Aquilon, quatre personnes venues de tous les coins des Territoires penchées, dans leur désir d'apprendre, sur la documentation concernant l'art d'être journaliste.

Ce n'est pas aussi difficile qu'on pense. Il s'agit d'avoir l'âme d'un voyeur, le regard innocent et voilé de toutes émotions, la question naïve mais indiscrète et précise et l'écriture tranchante qui va droit au but. Et puis la façon de construire un texte. Il faut être à l'affût de toute maladresse: oublier le nom des gens, ou leur en donner un d'emprunt, s'attirer l'animosité par le commérage, porter un jugement personnel, avoir des informations boîteuses et insuffisantes. Autant de détails qu'il faut considérer.

Repartir à Fort Smith avec tous ces conseils va certainement m'aider à faire de l'angoisse. Désormais, je n'aurai plus l'excuse de ne pas connaître les dessous du métier.

Iqaluit: au sud du Sud

Hélène Ratté

Non, non, ne vous inquiétez pas. L'Iqaluit dont on parle est bien celui des T.N.-O. sur la Terre de Baffin. C'est tout simplement que les francophones de cette communauté se sont retrouvés dans le Sud grâce a un "Beach Party" organisé par le comité du Calendrier 1990, samedi le 8 avril dernier.

Accueilli avec un collier hawaiien et un verre de punch, chacun se retrouvait soudainement dans un décor parsemé de ballons de plage, de flamands roses et de palmiers. Plus d'une centaine de membres et de non-membres de l'Association francophone d'Iqaluit purent exercer leur talent au limbo et au cerceau. Avec toute les activités et le décor, on avait même l'impression de bronzer...



Les petites nouvelles de Hay River

Sylvie Cauvier

Du sirop pour les fins et les fous...

Cette année, le Carnaval de Hay River a été un fiasco. Les raisons sont simples: un manque d'enthousiasme de la part de la population et une organisation de dernière minute.

L'Association francophone de Hay River (AFHR) participait pour la première fois à l'événement. Elle avait donc mis sur pied une cabane à sucre, qui après la première journée d'opération, le samedi, avait servi environ 35 personnes. L'Association était particulièrement contente de ce résultat. Mais quel choc de découvrir le lendemain que toutes les activités étaient annulées. Et cela sans que les organisateurs du regroupement francophone en soit informés.

Que faire de tout ce sirop!?! L'Association a donc organisé un brunch dimanche le 23 avril dernier à l'aréna. Le menu consistait de crêpes, d'oeufs dans le sirop et des fameuses " oreilles de christ". Tous ont pu se sucrer le bec. Le brunch s'adressait aux membres et aux non-membres de l'Association intéressé à se joindre au groupe ou à mieux le connaître.

M. Alain Tremblay, agent de développement du Secrétariat d'État de passage à Hay River s'est d'ailleurs joint à l'activité. Le but de la visite M. Tremblay n'était pas de se sucrer le bec, mais bien d'offrir de l'aide à l'AFHR dans la préparation de leur programmation 1989-90. Il est à espérer que ses conseils guideront l'exécutif de l'Associations à travers les chemins sinueux d'une demande de subvention.

Le retour en classe

Le 3 avril dernier, 12 jeunes femmes reprenaient les bancs d'école. Elles venaient se joindre à un programme de retour au travail "Job re-entry" Le programme a été mis sur pied par le Centre des femmes, sous la direction de Cate Sills, en collaboration avec le Centre d'Emploi du Canada. L'objectif est de faciliter le passage des femmes du foyer au marché du travail.

Etre femme, être francophone

Les 20 et 21 mai prochains, les femmes franco-ténoises se rencontreront à Yellowknife pour discuter de la possibilité d'avoir un regroupement des femmes francophones des T.N.-O.. Enfin, nous sommes sur les derniers milles de la préparation du colloque. Nous attendons deux représentantes des communautés de Fort Smith, Hay River, Inuvik, Iqaluit et Yellowknife pour un total de dix participantes.

La cueillette des données pour le contenu du colloque est maintenant terminée. Voulant aiguiser votre curiosité nous vous dévoilons, sans faire le tour de la question, quelques constats intéressants de la recherche qualitative.

Elles ont le goût de l'aventure

Deux raisons principales amènent les femmes francophones à demeurer dans les Territoires du Nord-Ouest. Les unes viennent pour leur carrière, les autres pour le travail de leur mari. Malgré les conséquences différentes de ces choix personnels ou familiaux, elles sont toutes venues vivre une expérience différente de ce qu'elles pouvaient trouver au sud du 60 ième paralèle. C'est la fascinatin du Grand Nord qui a souvent motivé les femmes à venir vivre dans les T.N.-O.

Ça na pas vraiment changé

À quelques nuances près, toutes les femmes affirment que s'il y a eu des améliorations de leur qualité de vie et du traitement fait aux femmes depuis quelques années, rien n'a vraiment changé. Qu'est-ce que cela veut dire?

Elles sont toujours responsables

Si les hommes sont moins réticents qu'autrefois à partager la gestion familiale et domestique, les femmes sont toujours responsables de la planification. Le gros du problème, c'est que la plupart des hommes semblent prendre ses tâches comme une aide qu'ils apportent à leur conjointe ou amie et non comme une reponsabilité commune et familiale.



Etre francophone c'est une manière d'être et de vivre.

Même si les femmes ont le goût de vivre de nouvelles expériences, l'intégration à un nouveau milieu de vie n'est pas toujours facile. Les femmes unilingues en souffrent davantage.

En plus de vivre dans un environnement différent, elles se voient restreintes dans leur vie sociale et sont souvent pénalisées par les services majoritairement unilingues anglais.

Elles vivent encore de nombreuses injustices

Il serait difficile ici de toutes les nommer mais en voici quelques unes.

Au travail

Si dans le monde du travail, aujourd'hui à travail égal les femmes obtiennent un salaire égal, encore faut-il qu'elles aient accès à ces postes. Les getthos d'emplois féminins sont encore nombreux. De plus, à travail équivalent les emplois féminins sont encores sous-rémunérés comparativement aux secteurs d'emploi majoritairement masculins. Les gars de la "shop" gagnent plus cher que les filles du bureau.

Si elles optent pour le choix de rester à la maison quelques années, le retour au travail ne se fera pas sans heurt. Leur expérience à la maison ne sera pas reconnue ni par les employeurs ni par leurs institutions d'enseignement. Elles recommenceront souvent à travailler au bas de l'échelle: au salaire minimum.

À l'école

Encore aujourd'hui, les jeunes filles ne reçoivent pas le même traitement et la même éducation que les garçons. Beaucoup de préjugés encore tenaces sont véhiculés par la population en général et pénalisent les femmes dans leur qualité de vie.

Conclusion

Nous sommes loin d'avoir fait le tour de la question. Ceci n'est qu'un survol de la condition devie des femmes franco-ténoises. Mais nous espérons avoir attiré votre attention et votre goût d'en savoir davantage.Pour ceux et celles qui n'auront pasla chance de participer au colloque nous publierons la recherche et les actes du colloque au mois de novembre.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 9 Vendredi le 19 mai 1989

Une première pour les femmes franco-ténoises



Mme France Tremblay, organisatrice du colloque

C'est sous l'égide de la Fédération Franco-TéNOise qu'un Colloque des femmes se tiendra à Yellwoknife les 20 et 21 mai prochains.

Pour plus de détails voir en page 2

Le président de Radio-Canada confirme:

Il n'y a pas d'argent pour mieux desservir les francophones hors Québec

Ottawa(APF): La Société Radio-Canada ne pourra répondre aux besoins en programmation en télévision dans les milieux francophones hors Québec, ni étendre son rayonnement vers les régions qui n'ont pas accès à la télévision française au cours des prochaines années.

De passage à Ottawa, le président de la Société Radio-Canada, Pierre Juneau, a confirmé à l'APF que le budget actuel ne permettait pas à la Société Radio-Canada de répondre aux besoins et aux attentes des collectivités-francophones dans un proche avenir. "Tant que le paysage financier ne changera pas, c'est devenu complètement irréaliste" soutient M. Juneau.

En juin 1988, la Société Radio-Canada déposait devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) un plan d'action de cinq ans pour remplir les objectifs en programmation pour les francophones de l'extérieur du Québec, fixés par le CRTC en juin 1987 lors du renouvellement des licences de réseau. Selon ce plan, Radio-Canada aurait besoin pour [redacted] création de nouveaux centres de production et pour refléter les régions dans [redacted] programmation régionale, de 39,425 millions au chapitre des immobilisations et de 41,190 millions pour l'exploitation, soit au total près de 81 millions. "Même sans le budget Wilson, ce plan exigerait des nouveaux fonds. On n'a jamais pensé que cet argent pourrait être pris dans les opérations actuelles" a expliqué M. Juneau, selon qui il aurait fallu des budgets supplémentaires pour mettre le plan en action.

M. Juneau a précisé que l'augmentation du budget de 57 millions pour l'année 1989-90 ne permet pas pour autant de financer de nouveaux services pour les francophones hors Québec. Cet argent, explique M.Juneau, permet de payer en partie les augmentations salariales qui résultent des conventions collectives. La moitié, soit 25 millions, servira à cette fin seulement. De plus, une autre partie de cet argent sera consacrée à la "canadianisation" de la programmation en télévision et l'amélioration du réseau français, estimée à 17 millions.

suite en page 3

Les services de santé en français

"En attendant, essayez de ne pas tomber malade"

Line Gagnon

Le mois de juin arrive à grands pas et les services de santé en français demandés par les Franco-ténois au gouvernement territorial ne sont pas encore en place.

En février dernier, lors d'un atelier de travail sur le rapport Perreault, la communauté francophone des T.N.-O. mettait de l'avant des priorités et des échéanciers sur les services en français que devait offrir le gouvernement territorial. Les services de santé comptaient parmi ces priorités. Les francophones établissaient également une limite de temps pour la mise sur pied de certains services de santé.

En effet, il a été proposé que le gouvernement territorial s'assure qu'il y ait toujours une personne francophone disponible à l'admission dans les hôpitaux, les salles d'urgence et les dispensaires des Territoires, et ce d'ici [redacted] fin de 1989. La communauté francophone désire également que les formulaires d'inscription à l'hôpital et les rapports médicaux soient disponibles en français et ce, d'ici la fin juin 1989.

Or, d'après Mme Lynn Olenek, assistante à la direction aux soins des patients à l'hôpital Stanton de Yellowknife, les formulaires d'inscriptions et les rapports médicaux ne sont pas encore disponibles en la langue de Molière. "Nous ne contrôlons pas les formulaires que nous utilisons malgré que l'hôpital a un bureau de direction. Les formulaires d'inscription proviennent du gouvernement territorial" explique Mme Olenek.

Cette dernière souligne toutefois qu'une liste des employés bilingues est disponible dans cet hôpital. Ceci permet d'offrir un service d'interprétation lorsque nécessaire.

Par ailleurs, M. Nelson McClelland, directeur par intérim pour les hôpitaux et les services de santé du ministère de la Santé, a dit ignorer les demandes faites par la communauté francophone. [redacted] a pourtant assisté à une partie de l'atelier de travail de février lors de

suite en page 2

Le Centre du Patrimoine en fête

En compagnie de 1 400 personnes, un clown participait au [redacted] ième anniversaire du Centre du Patrimoine à Yellowknife le 14 mai dernier.

Encore 6 semaines!!!



SOMMAIRE



suite de la page 1

Le Colloque des femmes

Denise Canuel

Après un an de travail la Fédération Franco-TéNOise (FFT) tiendra son colloque consacré aux femmes ténoises. C'est donc à Yellowknife, les 20 et 21 mai prochains, que se réuniront, dans le cadre de ce colloque, une dizaines de femmes venant de différentes régions. Elles représenteront les quatre communautés où la Fédération a des associations membres: Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife. Une cinquième communauté sera aussi représentée, c'est-à-dire Inuvik.

Le colloque intitulé "Un regroupement de femmes ou les Franco-ténoises et leurs besoins" permettra aux participantes d'échanger sur la condition féminine et minoritaire qu'elles vivent. Quatre ateliers touchant des sujets tels la condition des femmes au Canada, dans les T.N.-O. , le pour et le contre d'un regroupement et les moyens d'actions, faciliteront les discussions entre les intervenantes.

De plus deux conférencières seront aussi présentes. Il s'agit de Mmes Agathe Gaulin et Louise Engelmayer. Mme Gaulin, trésorière pour la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF), expliquera lors de son allocution les buts, objectifs et les services du regroupement national. Mme Gaulin participera aussi à l'animation des ateliers. Pour sa part, Mme Louise Engelmayer parlera des femmes et de la justice. Mme Engelmayer occupe le poste d'agente aux langues officielles au ministère de la Justice territorial.

L'organisatrice du colloque, Mme France Tremblay agente de développement socio-communautaire à la FFT, rappelait l'idée de départ de cette rencontre. " À la suite d'une première réflexion on s'est aperçu qu'on connaissait peu la dimension "femme" du regroupement franco-ténois. Et pourtant les femmes d'ici sont très impliquées dans le mouvement francophone soit local, soit territorial sauf que les besoins spécifiques des femmes n'ont jamais été démontrés". Après cette rencontre, il est possible d'imaginer la création d'un regroupement féminin structuré et parallèle aux associations francophones. Ce qui pour certains soulèvent des inquiétudes. En effet, en détournant les forces de ces femmes du mouvement francophone traditionnel, celui-ci pourrait en souffrir. Mme Tremblay considère ces inquiétudes comme sans fondement. "J'ai déjà entendu ce genre de commentaires (de la part d'hommes et rarement venant de femmes). Mais je ne vois pas plus de danger à créer un regroupement de femmes qu'un de parents, ou tout autre organisme qui défend des droits. Ce même groupe serait sûrement membre de la FFT et devrait sûrement aussi s'adresser à elle pour une certaine représentation politique. Ce n'est pas une dynamique sociale qui se dissocie. Il y a des femmes qui s'intéressent plus à la condition féminine."

Puisque les besoins des femmes au sein des regroupements francophones ont été oubliés, Mme Tremblay a dû, avant de pouvoir donner une forme concrète au colloque, faire du travail de recherche élémentaire. Au départ l'organisatrice a pu se servir de données provenant du projet "La Grande tournée, les retrouvailles". Par la suite, une série d'enquêtes ont été accomplies dans les cinq communautés participantes. "La meilleure façon de savoir ce qui se passe dans une communauté ça se fait par les personnes de la place" explique Mme Tremblay. Ainsi un questionnaire a été présenté, lors de rencontre informelle ou des femmes étaient invitées à y répondre. Une animatrice locale s'occupait de rejoindre les participantes et de poser les questions. Ce travail a permis la cueillette de données indispensables au colloque.

D'ailleurs ce dernier ne sera pas que discours et discussions sérieuses. Pour conclure les deux jours de la rencontre, les participantes pourront assister à un spectacle du théâtre Parminous. Cette troupe québécoise bien connue pratique une formule de théâtre action. Dans le cas du colloque des femmes, il présentera une intervention théâtrale résumant avec humour ce qui s'est dit et fait durant les deux journées.

suite de la page 1

Les services de santé en français

la discussion de ces recommandations. "Nous n'avons pas encore décidé ce que nous ferons. Il y a des implications financières assez importantes que le gouvernement territorial encourira. Ça n'arrive pas du jour au lendemain ces services."



M. Robert Galipeau

Par ailleurs, M. Richard Barrette, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise avoue qu'aucune information à ce sujet n'a été recueillie. "Faute de temps, nous n'avons pas encore vérifié la mise en application de cette demande". Toujours selon M. Barrette, la Fédération vérifiera si les services sont en place aux dates exigées par la communauté.

La FFT croit en la bonne volonté du GTN-O

La demande sera alors réitérée si les services ne sont pas offerts. La Fédération, selon le directeur, ne doute pas de la bonne volonté du ministère de la Santé du gouvernement territorial. "C'est probablement un manque de communication et une question de priorité. Le gouvernement n'a pas les mêmes priorités que celles de la communauté francophone. Nous ré-établirons donc la communication" assure M. Barrette.

La loi c'est la loi

Pour sa part, M. Robert Galipeau, chef de section des services en français au ministère de Culture et Communications, souligne que les échéances présentées par les Franco-ténois ne respectent pas la loi. "La loi exige que certains services soient en place au 1er janvier 1990 et tous les autres doivent y être avant 1991. Nous pouvons essayer de mettre certains services en place avant mais nous ne sommes pas obligés." Il ajoute que le gouvernement territorial ne travaille pas avec les échéanciers présentés à l'atelier de travail en février dernier.

Il est donc improbable que la traduction des formulaires d'inscriptions et des rapports médicaux soit disponible à la fin juin tel que recommandé par les francophones des T.N.-O.. "En attendant, essayez de ne pas tomber malade" termine M. Barrette.

L'avenir des garderies: incertain

Line Gagnon

Suite aux coupures par le gouvernement fédéral du programme de coûts partagés pour les services de garde d'enfants avec les provinces et territoires, la ministre des Services sociaux, Mme Jeannie Marie-Jewell, n'a pas encore commenté l'avenir du 2 millions de dollars mis de côté pour ces services.

Ce programme prévoyait le partage entre les provinces et territoires et le gouvernement fédéral les frais des garderies. Or, lors du dépôt du budget Wilson il était annoncé que le programme des coûts partagés serait désormais coupé. La promesse électorale d'un programme de coûts partagés pour les services de garderies faite par les conservateurs à l'automne dernier se dissipait sous les yeux des provinces et territoires.

Le gouvernement territorial, pour sa part, avait mis sur pied un programme intérimaire pour les services de gardes d'enfants. Un montant de 4 millions de dollars avait été prévu pour les services de garde d'enfants dont 2.2 millions est déjà implanté dans le système. Or, une somme de 2 millions de dollars a été mise de côté pour le programme de coûts partagés du gouvernement fédéral.

Le programme intérimaire offrait de l'assistance financière aux usagers (parents) des services de garde d'enfants, à la mise sur pied de nouvelles garderies, aux garderies sans but lucratif et aux services de garde d'enfants dans les foyers privés.

Suite aux coupures du gouvernement fédéral ce programme est remis en question. "Nous le revisons afin de cerner le terrain. À savoir où nous nous dirigeons maintenant" affirme M. Andy Langford, directeur des services familiaux et des enfants. D'après lui, il est tout à fait normal de modifier les politiques territoriales lors de changements dans les politiques fédérales.

Selon Mme Katherine Peterson, présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme des T.N.-O., les 2 millions de dollars devraient être relâchés immédiatement. "Le programme intérimaire ne comprend aucun capital de base (pour des rénovations et des biens matériaux) et ce 2 millions peut servir à cet effet."

De plus, le nombre d'usagers des services de garde d'enfant ayant droit à des subventions du gouvernement territorial est très restreint. Aux dires de Mme Peterson, le revenu requis pour avoir recours à la subvention est tellement bas que la plupart des gens travaillant à temps plein ne sont pas éligibles.

Le gouvernement doit établir un programme ferme à long terme. "Nous attendons toujours une réaction de la ministre Marie-Jewell. Nous lui avons fait part de nos préoccupations depuis mars dernier" ajoute Mme Peterson.

D'après la présidente, si la ministre ne réagit pas avant l'assemblée du Conseil, au début juin, des pressions seront faites à travers les média.

Mme Shirley Carr critique le gouvernement Fédéral

Line Gagnon

"Les syndicalistes font la guerre au gouvernement conservateur" a déclaré Mme Shirley Carr, présidente du Congrès du travail canadien (CTC), lors de la 7ième convention annuelle de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest, tenue à Yellowknife les 13 et 14 mai derniers.

Mme Carr a critiqué le gouvernement conservateur sans réserve. Le budget, d'après elle, démontre clairement que le fédéral veut régler le déficit sur le dos des travailleurs.

"La nation est à la veille d'une récession. Les Canadiens constatent que le gouvernement conservateur est plus intéressé par l'argent que par ses citoyens."

Une insulte aux Canadiens

Le budget Wilson déposé le 26 avril dernier reflète, selon Mme Carr, l'acceptance par le gouvernement du taux de chômage de 8%. "C'est une insulte aux Canadiens" dit-elle. Cette dernière accusait même les ministres de manquer de courage politique.

Les coupures budgétaires affecteront, toujours d'après la présidente, directement les Ténois. Elle donne comme exemple la hausse des taxes sur le pétrole et la télécommunication. Il est évident pour elle que ces décisions ont été prises dans le Sud sans considérer la situation des territoires.

"Le Nord est découvert à toutes les campagnes électorales par les politiciens et est aussitôt oublié après le décompte des votes."

Par ailleurs, Mme Carr louangeait le Congrès du travail canadien. Le CTC est, selon elle, le syndicat le plus progressiste au monde. "Il est tellement mature que ses membres ont élu une femme présidente."

Suite à cette allocution chargée et véhémente, les 50 délégués ont discuté des résolutions présentées. Une des propositions discutées concernaient l'éducation des enfants sur l'évolution des mouvements syndicaux. L'assemblée ne pouvant s'entendre sur cette proposition, elle a été référée au Conseil exécutif. La question des services de garde d'enfant faisait aussi partie des discussions. Les personnes présentes à la convention proposaient que le gouvernement territorial assure un système de garde d'enfants universel abordable et compétent.

Les élections

Des élections ont également eu lieu durant la dernière journée de la convention. M. Dave Johnston demeure toujours président. De plus, un nouveau premier vice-président a été élu, M. Jim Evoy ainsi qu'une secrétaire trésorière, Mme Maureen Hall.

M. Masse semonce les câblodistributeurs

Ottawa (APF): Le ministre des Communications, Marcel Masse, considère que les câblodistributeurs canadiens ont la responsabilité d'offrir à leurs abonnés l'accès, dans leur langue officielle, à tous les services de base disponibles par le câble.

Dans un discours prononcé devant les membres de l'Association canadienne de télévision par câble réunis à Toronto dans le cadre de leur assemblée annuelle, le ministre a souligné le déséquilibre qui existe dans les choix offerts aux membres des minorités de langue officielle. M. Masse n'a pas manqué de faire référence à TV5 "ce service international de langue française unique en son genre", qui n'est présentement offert qu'à environ 20% des abonnés de l'extérieur du Québec.

Pour le ministre, l'accès aux services de base est aussi une question de justice économique. "Les francophones payent les même tarifs que les anglophones pour n'avoir accès qu'à une fraction des choix qui sont offerts dans leur langue maternelle, à leurs voisins anglophones".

Les symboles de la réalité culturelle

Le ministre Masse ne tient pas à ce que les minorités francophones au pays aient accès au même nombre de canaux que la majorité anglophone. De toute façon, dit-il, les réseaux américains et canadiens anglais dépassent en nombre les réseaux francophones. Ce que le ministre veut par contre, c'est que la minorité de langue officielle ait accès à ce qu'il appelle "ces symboles qui reflètent leur réalité culturelle". M. Masse va même jusqu'à dire que cette question est aussi fondamentale que l'identité culturelle du pays, ou la Loi sur les langues officielles.

Une conférence nationale sur le Sida diffusée par satellite

Line Gagnon

Le 16 mai dernier, le programme territorial sur le Sida invitait les employeurs à participer à une conférence nationale sur le Sida, diffusée par satellite. Mme Adrienne Clarkson animait cette téléconférence au réseau anglais de Radio-Canada à Ottawa et Mme Dominique Lajeunesse animait celle provenant de Montréal.

Le marché du travail

Le thème de cette rencontre par satellite portait sur le Sida dans le milieu de travail. Des entrevues avec des sidatiques et des gens les côtoyant en milieu de travail étaient présentées afin de donner un aperçu du problème aux employeurs et employés.

D'après M. Alastair Clayton, directeur général du Centre national du Sida, la sensibilisation à ce problème sur le marché du travail devra se fairet dans le domaine de l'acceptation de la maladie et de l'aspect confidentiel qui doit entourer la situation.

D'autre part, il est ressorti durant cette journée d'information que l'établissement de politiques sur le Sida à l'intérieur des compagnies ou des gouvernements s'avérait essentiel. La plupart des compagnies n'établissent aucune politique sur le Sida. Les compagnies mettant sur pied de telles politiques sont, semble-t-il, de grandes entreprises.

Par ailleurs, les participants à cette téléconférence à Yellowknife ont également assisté à des ateliers locaux ainsi qu'à des présentations sur vidéo faites par des gens de partout au pays. Une session nationale de questions a aussi eu lieu. Ceci permettait à chaque région de s'adresser aux personnes ressources présentes à cette diffusion.

Plusieurs ministères du gouvernement territorial étaient représentés. Les organismes autochtones par contre n'assistaient pas à cet échange.

suite de la page 1

Juneau n'a pas un sou

D'autre part, les francophones des Territoires du Nord-Ouest et des autres régions pas encore desservies par Radio-Canada devront attendre encore longtemps avant que leur rêve devienne réalité. Même si le budget des dépenses en capital est augmenté cette année, il n'y a pas un sou pour améliorer le rayonnement vers les régions qui n'ont pas accès à la télévision française, a assuré M. Juneau lorsqu'interrogé sur la question.

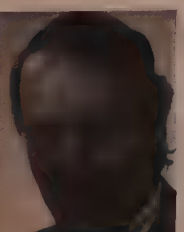
La hausse ne servira qu'à remplacer les équipements désuets, selon une entente conclue avec le Conseil du Trésor. "On ne dessert plus de nouvelles communautés, ni francophones, ni anglophones. C'est scandaleux, mais c'est comme ça". La seule exception, c'est la construction du nouvel édifice de Radio-Canada à Toronto au coût de 400 millions, qui sera financé en grande partie par le secteur privé. Le gouvernement y investira environ 65 millions en six ans, soit 10 millions par année.

Les nouvelles restrictions budgétaires à Radio-Canada qui selon le budget Wilson entre en vigueur en 1990 mettent en danger les services offerts par Radio-Canada. "Il n'y a aucun service de Radio-Canada, anglais ou français, télélvision ou radio, station ou programme, qui ne sera pas affecté si ces coupures ont lieu".

Les francophones hors Québec aussi risquent de souffrir de ces coupures, ajoute M. Juneau. "C'est tellement grave, qu'on n'a pas le droit de faire ces coupures sans s'entendre avec le gouvernement parce que c'est presque la loi même de Radio-Canada qu'on touche".



Nomination du président de la C.A.T.



L'honorable Nellie Cournoyea, ministre responsable de la Commission des Accidents du travail, est heureuse d'annoncer la nomination de M. William Grant Hinchey, de Yellowknife, comme président du chef de la direction de la Commission. Cette nomination est pour une durée de trois ans.

M. Hinchey est le premier président de la Commission venant du secteur privé, les précédents ayant tous été des employés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Sa grande expérience dans les secteurs privé et public sera très utile à la Commission pour traiter des questions d'importance touchant les employeurs et les travailleurs des Territoires du Nord-Ouest.

Résidant de Yellowknife, M. Hinchey possède une très grande expérience dans le domaine des affaires et de la fonction publique dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est associé dans la firme comptable Hinchey, Wowk, Williams, Avery & Co., président de Nor-Dat Computer Services Ltd et de Bowling Green Developments Ltd; il est de plus directeur de Northwest Territories Cooperative Business Development Fund, membre du Comité des finances de l'Association des comptables généraux agréés du Canada, gouverneur de la Certified General Accountants Association of the Northwest Territories et directeur de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of the Northwest Territories.

M. Hinchey et son épouse, Marilyn, résident à Yellowknife, depuis 1973.

Éditorial

Que tous ceux qui ne sont pas rentables lèvent la main!

Les choses ont changé depuis quelques années. J'ai peine à me souvenir de l'époque où les soins de santé, les avantages sociaux , etc... étaient une question de bien-être communautaire.

On parlait d'éducation publique, d'allocation familiale, de régime d'assurance maladie, d'assurance chômage, de droits aux minorités et de bien d'autres concepts purs d'égalité sociale. Ces idées permettaient donc, il n'y a pas si longtemps la création d'écoles publiques accessible à tous et à toutes, d'hôpitaux où même les plus pauvres pouvaient se rendre. De plus ces mêmes principes redonnaient de la fierté à bien des groupes oubliés: les femmes, les homosexuels, les handicapés, etc...

La route vers un monde meilleur était peut-être pavée de bonnes intentions. Mais voilà qu'à travers cette rêverie s'est glissé lentement mais sûrement un nouveau mot: le déficit.

Au premier regard, il est évident que personne ne souhaite être endetté. Que non! Nous sommes Canadiens, le peuple élu, choisi pour être choyé par de multiples bénéfices marginaux!

Comment nous, des travailleurs d'arrache-coeur, en sommes-nous arrivés à une condition aussi humiliante que de devoir des sommes dépassant notre imagination. La raison est facile, et évidente. Elle est sous notre gros nez avide: nos bonnes intentions ne sont pas rentables. Là ça y est le mot est sorti du sac **"rentable"**.

Chaque sou dépensé pour tous ces services sociaux: écoles, hôpitaux, prisons, droits aux minorités s'envole en fumée. Ça coûte les yeux de tête de se payer des écoles, des fonds de pensions et toutes ces bonnes choses. Et en plus d'être particulièrement onéreuse, notre conscience sociale est loin d'être **rentable**! Si un service n'est pas rentable , il engendre donc une perte financière. Ce qui a son tour cause, conclusion est évidente, le déficit.

Rentable: ce mot, ce mot maudit encore une fois. Mes mains tremblent, l'écran de mon ordinateur s'assombrit.... Ah! suis-je rentable? Suis-je une de ces sangsues sociales qui sont portées par l'ensemble des travailleurs canadiens aux fronts couverts de sueurs et d'inquiétudes fiscales? Probablement que oui: j'ai été à l'école publique, j'use des soins de santé, mes parents sont à leur retraite, je suis une femme, et au malheur je suis aussi membre d'une minorité linguistique. Ça y est, les sangsues et moi peuvent se faire mettre dans le même sac et jeter aux oubliettes; après tout, nous ne sommes qu'une plaie sociale engendrant multiples dépenses.

Pourtant je n'ai pas l'impression de tant profiter de la situation, je paie de l'impôt et par principe idiot j'aime bien acheter des produits fabriqués "chez-nous"... Mais suis-je rentable??

Peut-être que la question est mal formulée...

Après tout, les services médicaux ont permis à plusieurs génération de canadiens une vie plus longue, riche et active; les écoles publiques ont permis à un tas d'enfants de travailleurs de compléter des études post-secondaires et d'enrichir par leur savoir l'ensemble de la société canadienne. Les bénéfices sociaux sont, pour leur part, à peine suffisants pour masquer la pauvreté et les injustices sociales qui fleurissent encore dans nos villes et villages.

Pourquoi si les services gouvernementaux suivants ont permis à l'ensemble du pays de grandir sont-ils les premières victimes du concept déficit. Peut-être parce que plus personne ne veut les défendre?

Comment peut-on juger de l'amélioration de tout un monde par sa rentabilité. Un analyste financier sait fort bien que l'ensemble des services offerts à la société canadienne forment une grande partie de dépenses gouvernementales. Toutefois, comme dans toute bonne passoire, il y a sûrement plus d'une perforation qui peut être bouchée.

En attendant que le débat entre la rentabilité sociale et économique soit résolu, tous les groupes minoritaires *qui espèrent voir leurs droits respectés peuvent s'attendre à des réponses aussi absurdes que "ça coûte trop cher, Mme Chose, d'éduquer votre petit en français, nos écoles anglaises devront vous suffire jusqu'à ce que la situation économique s'améliore"....*

Et à tous ceux qui croient que l'égalité et la justice sociales n'ont pas de prix, accrochez-vous bien, la randonnée va être houleuse.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Line Gagnon
Collaboratrices:	Agnes Billa
	Kim Ouellette
	Peter Lesniak
	Linda Pettersen
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Écrivez-nous

L'Aquilon

C.P. 1325

Yellowknife, T.N.-O.

X1A 2N9

Le comité des parents voit le jour

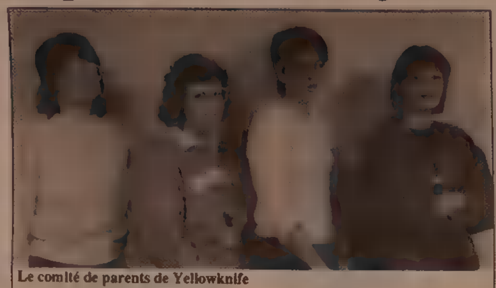
Line Gagnon

Un comité de parents francophones à Yellowknife travaillera sur l'acquisition de classes en français dans la capitale pour septembre 1989. Le 11 mai dernier, le comité d'éducation de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) rencontrait les parents intéressés à inscrire leurs enfants aux classes en français.

M. Luc Laferté, président par intérim de l'A.F.C.Y., adressait le mot de bienvenue en soulignant l'importance d'un comité de parents. Il remarquait également que ce comité devrait être en mesure de fonctionner indépendamment de l'Association.

En effet, le but à moyen terme du comité, selon M. Laferté, doit être l'indépendance vis-à-vis l'association. Le but à long terme, toujours aux dires de M. Laferté, serait évidemment d'obtenir un Conseil scolaire séparé regroupant des parents qui s'identifient à la culture canadienne-française. "Il va sans dire que ce n'est pas dans un futur rapproché que nous anticipons ce Conseil."

Par ailleurs, M. Marcel Laflamme, bénévole au comité de l'éducation, décrivait le rôle principal d'un regroupement semblable: "Dans un milieu minoritaire le comité de parents doit agir comme chien de garde".



Le comité de parents de Yellowknife

Aux dires de M. Laflamme, la commission scolaire du district no 1 (non-confessionnelle), ne veut pas défrayer les coûts de la mise sur pied des classes en français. Elle est toutefois prête à laisser un représentant du comité siéger au sein de la Commission. Les membres du comité iront également chercher l'appui des autres regroupements de parents francophones hors Québec ainsi que des organismes et journaux francophones.

Suite à ces discussions, un exécutif fut élu. Ce dernier est composé uniquement de femmes et aucune d'entre elles ne portent un titre précis. En effet, il a été entendu à cette rencontre que les membres de l'exécutif du comité de parents se délégueraientt des tâches lors de leur prochaine rencontre. Cinq personnes forment donc l'exécutif, Mmes Bernadette Leblanc, Lucie St-Denis, Michelle Simon, Lise Wilson et Michelle Savage. Mme Michelle Savage était absente durant sa candidature. Elle a par la suite refusé cette nomination.

D'autre part, des critères de sélection ont été établis. Ceux-ci visent à définir les enfants éligibles aux classes en français. Certains parents croyaient que plus il y aurait de flexibilité plus il y aurait d'enfants. "Plus les critères seront larges, plus les enfants risquent de ne pas parler français à la maison" a déclaré M. Laferté.

Les enfants qui seront acceptés aux classes de français devront avoir un parent ou tuteur francophone et l'enfant devra détenir une connaissance minimale du français. Comme souligné par plusieurs personnes présentes, il y aura place pour des exceptions.

L'immersion en danger à Sir John?

Denise Canuel

Les classes d'immersion des niveaux 10, 11 et 12ième années sont remises en question. C'est du moins la rumeur qui courait à Yellowknife depuis quelques semaines.

C'est suite à une demande du directeur de cette école, M Will Kunder, d'évaluer ces classes d'immersion que le débat a débuté.

En effet, M. Kunder a soumis à la Commission scolaire un document recommandant la viabilité des classes d'immersion après la 9ième année. Les raisons qui ont poussé M. Kunder à poser ce geste sont, entre autres, le nombre de plus en plus restreint d'élèves s'inscrivant à ce programme. L'an prochain la classe de 12ième année ne sera constituée que de 5 élèves. Il est donc difficile pour un administrateur de juger positivement de la raison d'être d'un tel programme. M. Kunger signalait aussi que les classes en question ne sont pas réellement un cours d'immersion mais plutôt un programme de maintien du français.

En plus de cette demande d'évaluation, l'administration de l'école s'est permise d'interroger les élèves sur le sujet. Cela visait à analyser leur intérêt face aux classes d'immersion à ces niveaux ou les raisons qui les ont amenés à abandonner ce programme.

Après une rencontre, il y a deux semaines avec les parents, où les inquiétudes du directeur étaient soulevées une décision fut enfin prise. Les classes d'immersion vont demeurer en place pour l'an prochain. Elle deviendront d'une certaine façon encore plus restreinte qu'à l'heure actuelle. Présentement les trois niveaux (10,11 et 12ième années) ont des classes de langue et littérature française ainsi que d'études sociales. Avec les coupures qui seront en place en septembre 1989, les élèves de 12ème n'auront accès qu'aux cours de langue et littérature française. M. Kunder mentionne toutefois qu'il n'y a pas eu de classe de 12ième cette année par manque d'élèves.

Un porte-parole de Canadian Parents For French, M. Scott MacDonald déclarait que la question est résolue pour l'instant. M. MacDonald ajoutait qu'avec le nombre maintenant grandissant d'élèves dans les premières années des classes d'immersion, son organisme et les parents intéressés par ce programme seront dans une meilleure position pour négocier l'an prochain.

Apprenons notre français

Le verbe 4ième partie

Cette série essentielle sur [illegible] verbe se poursuit. Rappelons-nous que le verbe est le moteur de la phrase. Sans lui, "rien n'avancerait".

Dans la dernière chronique nous avons jeté un coup d'oeil rapide à la composition du verbe, le temps, l'aspect . Nous pouvons donc maintenant passer à des notions plus complexes, c'est-à-dire : les modes personnel et impersonnel.

Les modes impersonnels **sont l'infinitif, le participe et [illegible] gérondif.** Ils ne se conjuguent pas:

L'infinitif est la forme du verbe qui lui permet d'avoir d'autres fonctions que celles de moteur de la phrase.
Exemple: Sujet: Lire me repose
Complément: J'adore patiner
Attribut: Mentir c'est pécher
Donc à l'infinitif, le verbe peut assurer l'ensemble des fonctions du nom mais, il peut aussi recevoir des compliments (ex: j'adore patiner sur le lac).

Le participe, lui, se divise en deux groupes: le participe présent et le participe passé.
-Le participe présent: (remplace un verbe conjugué)
ex: Les francophones avant des besoins précis (= Les francophones qui ont des...
:La meute, ayant fini d'aboyer, s'est rendormie (= La meute, une fois qu'elle eut fini...)
-Le participe passé peut remplacer
une proposition relative:
ex: Les canards, éveillés par le bruit, s'envolèrent
une subordonnée circonstancielle:
ex: Le discours terminé, les membres retournèrent chez eux.
un adjectif:
ex: C'est une équipe trop épuisée.

Le gérondif (le participe présent précédé de en)
Ce dernier équivaut a un complément circonstanciel.
En arrivant, il la trouva morte (=À son arrivé...)

Les modes personnels **sont l'indicatif, le subjonctif, l'impératif et le conditionnel.** Ils se conjuguent.

L'indicatif et le subjonctif
ce dernier s'emploie dans les propositions subordonnées:
ex: Nous espérons qu'ils participent
Il a prié pour que la forteresse soit sauvée
Il part parce qu'il est mis à pied
Le subjonctif et l'indicatif sont parfois interchangeables:
Je veux un chiot qui soit (subjonctif)petit.
Je veux un chiot qui est (indicatif) petit.

Le conditionnel
c'est le mode qui représente une possibilité. (Ce mode est souvent précédé d'une subordonnée circonstancielle de condition, d'où son nom)
ex: Si elle avait des vacances (sub. cir. de condition),
elle irait (conditionnel) à la plage
N'oubliez pas: "Les Si ont peur des rait": on n'emploie donc jamais au grand jamais: Si elle aurait des vacances
Le conditionnel peut aussi s'employer seul (la surbordonnée est sous-entendu, ou on formule un souhait, une formule de politesse)
ex: J'aimerais rencontrer le directeur. (sous-entendu: S'il accepte)

L'impératif: exprime un ordre ou une défense:
ex: Viens ici!
Ne courez pas!
L'impératif ne se conjugue qu'à trois personnes: 2 ième du singulier et 1ère et 2ième du pluriel
ex: Saute! Sautons! Sautez!

Le mois prochain un dernier regard sur le verbe.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Fidèle à elle-même



Ginette Reno
Ne m'en veux pas

Ginette Reno présente encore une fois toute sa richesse vocale. Elle demeure fidèle à elle-même c'est-à-dire qu'elle chante toujours la même chose, un homme et une femme qui s'aiment...et qui ne s'aiment plus.

Ceux et celles qui admirent cette chanteuse québecoise se réjouiront de ce nouveau disque qui traduit Ginette Reno à son meilleur. Les thèmes de ses chansons et sa musique romantique sauront sûrement plaire à ses admirateurs. Quant à ceux pour qui ce style n'a jamais plu, eh bien "Ne m'en veux pas" n'est pas pour vous. En effet, Madame Reno y est plus que jamais à la hauteur de sa réputation

Un rocker romantique

Tendre ravageur
Harel

Le titre, "Tendre ravageur" résume le contenu de cet album: des paroles parfois tendres et une musique qui ravage.

La voix d'Harel est superbe; il est sûrement le seul à pouvoir donner le vrai sens des textes. Un rock poétique emplit l'air dès les premiers minutes d'écoute. On se demande après chaque chanson ce que nous réserve la prochaine.

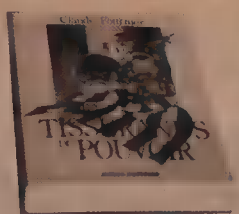
Harel musicien, Harel poète nous raconte en mots tendres, puissants tout un paysage urbain connu, mais ignoré. "Francine avec ses ti-gants blancs aux doigts coupés" est un exemple frappant de cette poésie musicale qui transforme l'ordinaire en un monde touchant.

Un album qui mérite d'être écouté. Tendre ravageur réserve aussi une surprise, un auteur québécois qui se sert d'une deuxième langue (et pas l'anglais) dans ses textes.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

Pour le plaisir de lire

Les Tisserands du pouvoir
de Claude Fournier
Éditions Québec/Amérique



Au début du siècle dernier, alors que le gouvernement canadien souhaite la venue de nouveaux immigrants pour bâtir le pays, des milliers de Québécois s'exilent au États-Unis pour travailler dans l'industrie de textile.

C'est dans ce contexte historique que se trame le roman de M. Fournier. Celui-ci décrit avec talent la situation historique et l'on sent chez l'auteur une sensibilité particulière face à cette réalité.

Toutefois le détail et la précision ne parviennent pas à cacher certaines faiblesses du roman. D'une part, la façon peu subtile dont les événements concernant [illegible] nationalisme québécois aux États-Unis se déroulent, laisse à désirer. D'autre part, l'attitude, la pensée des personnages et leur développement tout au long du livre sont trop claires, pures et tranchées au couteau.

Le lecteur a donc ici le triste sentiment qu'un roman écrit à partir d'un scénario de film n'est guère mieux que l'inverse.

Scène d'enfants
de Michel Chaurette
Les Éditions Leméac

Normand Chaurette
Scènes d'enfants
ROMAN
LEMÉAC

Un roman rempli de mystère qui intrigue le lecteur dès la première page.

L'histoire se déroule aux États-Unis. Le passé caché de son épouse décédée amène le mari, un dramaturge, à produire une pièce de théâtre pour lever le voile sur ce mystère. Il fait donc une mise en scène dont les personnages principaux ne sont pas au courant de leur participation. En effet, la pièce de théâtre est destinée aux comédiens et non pas au grand public.

Un livre articulé, intéressant avec ses mots et son histoire enivrante.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

FRANCO

Thème de mai

Un monde sans racisme

La couleur ou la nationalité d'une personne n'est pas un critère valable pour identifier les gens qui vivent autour de nous. Un monde sans racisme serait un monde uni et fort. Quel rôle pouvons-nous jouer pour éteindre le racisme dans le coeur des gens? Voilà la question que les élèves ont tenté de répondre.

un japonais près de sa maison

Dalo Thompson, 2è

Je ne veux pas être raciste mais gentille avec tout le monde.

Marie-Odile Cormier, 2è

Veux-tu aller rencontrer cette fille?

Non. Regarde elle est noire.

Ça ne fait rien quelle couleur tu es

tu as raison. Allons dire bonjour à la fille

Julie Beaver, 7è

Vive la différence!

Les enfants de 1ère, 2è et 3è années nous expliquent, par un dessin, les différences qui existent entre les peuples. Ces différences servent non pas à séparer les gens mais à les unir.

Non! au

Les élèves de 7è, 8è et 9è année d'ailleurs à travers l'humour q messages. Avec cette idée en bande dessinée où ils questionn

Il ne faut pas juger les gens

Ce sont des êtres humains comme toi et moi

C'est pas obligé d'être tous pareils.

Mathieu Carreau, 1ère

Stewart

muntanie

russie

Japon

Stewart Mawdsley, 1ère

j'aime les personnes pour ce qu'elles sont non pas sur leur apparence

Jessica Carreau, 2è

un japonais un africain un inuit ils sont dans ma maison

Jessie Lepine, 1ère

j'aime les personnes gentilles.

Sébastien Carreau, 1ère

je suis Aene et je me promene dans le parc avec mon ami scott

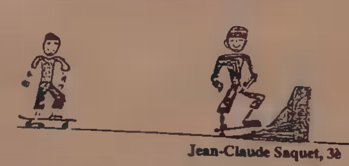
Melissa Camsell, 3è

De Nanisivik à Inuvik,



Lesgagnantsdu concours de traîneau (à gauche) et ceux de l'école Samuel célébrer le printemps grâce à leur p

moi et un ami chinois faisons une compétition de rouli-roulant



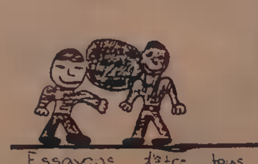
Jean-Claude Saquet, 3è

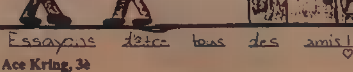


Ryan Wilson, 4è

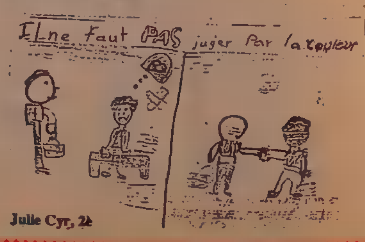


Tina Carreau, 3è





Ace Kring, 3è

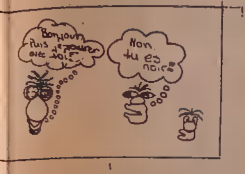
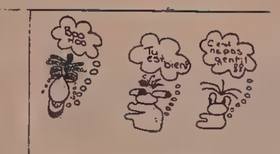
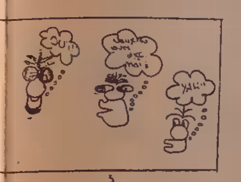
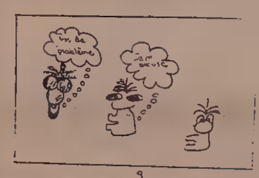


Julie Cyr, 2è

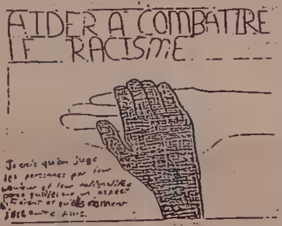
-PAGES

Les gagnants du mois

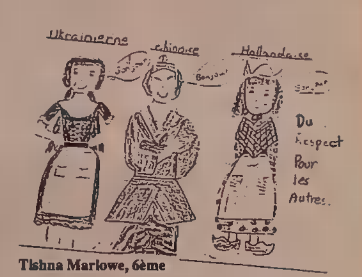
Les gagnant-es se méritent une carte du monde. Il s'agit de Stewart Mawdsley de l'école J.B. Tyrell, Julie Cyr de l'école Nakasuk, Ace Kring de l'école Allurut, Geneviève Grenier de l'école Nakasuk, Julia Christensen de l'école Mildred Hall, Élizabeth Cormier de l'école Allurut et Janelle Tourangeau de l'école J.B.Tyrell. Félicitations à tous et à toutes!

Nicole Mercredi et Michael Miltenberger, 7è



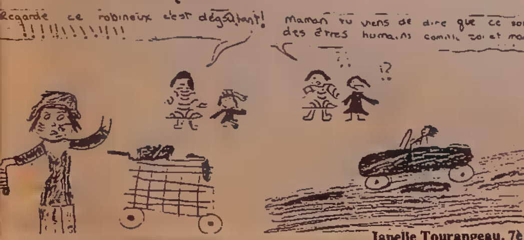
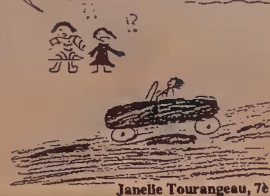
Geneviève Grenier, 4è



Tishna Marlowe, 6ème

racisme

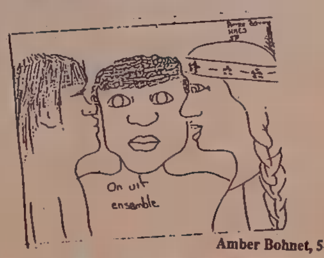
...es ont le sens de l'humour. C'est ...u'on peut faire passer plus d'un ... tête, les élèves ont créé une ...ent le racisme qui nous entoure.

Janelle Tourangeau, 7è




Élizabeth Cormier, 6è



Amber Bohnet, 5è

La différence n'a pas de couleur

Une affiche aide à partager une idée avec beaucoup de gens. C'est pourquoi les élèves de 4è, 5è et 6è années ont fait une affiche sensibilisant les gens au problème du racisme.

...ls ont eu du plaisir!

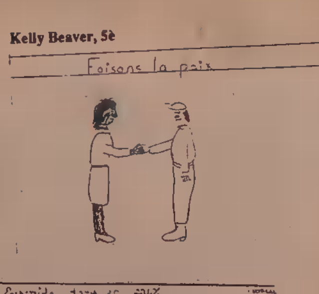


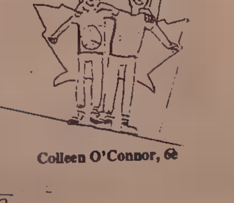
...chiens de l'école Allurut, Nanisivik ... Hearne de Inuvik (à droite) ont pu ...articipation aux Franco-pages!

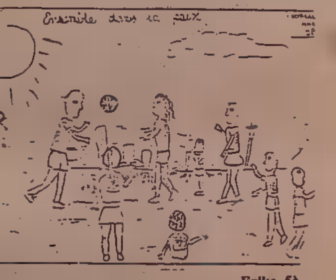


Colleen O'Connor, 6è

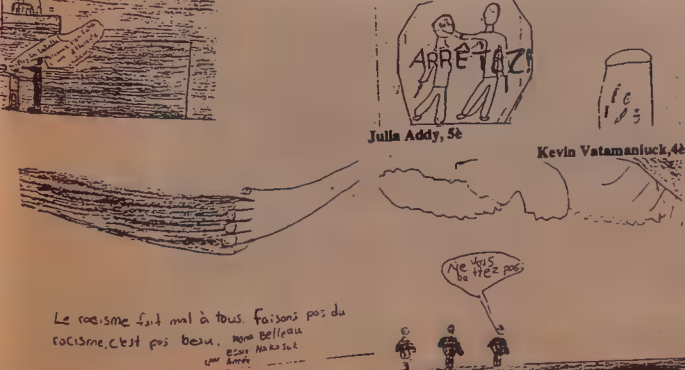
Kelly Beaver, 5è







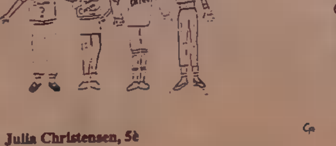
Erika, 5è



Julia Addy, 5è

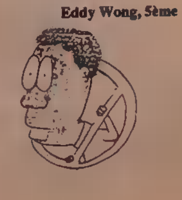
Kevin Vatamaniuck, 4è

Mona Belleau, 4è

Julia Christensen, 5è

Eddy Wong, 5ème



Baker Lake
Une peur mortelle de la mine d'uranium

Peter Lesniak

Il est difficile de trouver une personne parmi les 1100 résidents de la communauté de Baker Lake qui aime l'idée d'une mine d'uranium dans leur cour. La plupart partage l'opinion du maire, M. David Simailik,"on a une peur mortelle" des résidus toxiques qu'un tel développement engendrera. La population s'inquiète aussi des produits secondaires émanant du processus d'exploitation et de raffinement de l'uranium. Ces produits pourraient contaminer l'environnement, et cela sur des centaines de milles autour du site même.

"Personnellement, je m'oppose fermement à la construction d'une mine d'uranium où que ce soit dans le monde," a déclaré récemment M. Simailik lors d'une rencontre publique tenue par le comité de révision étudiant le projet Kiggavik (faucon pèlerin en langue Inuit). "J'ai une peur mortelle de ce qui va être laissé derrière. Les résidus vont demeurer radioactifs pendant Dieu seul sait combien de temps."

D'autres intervenants se sont exprimés avec passion, parfois même en larmes, au comité venu entendre leurs craintes face à la construction par la compagnie Urangesellschaft de deux mines à ciel *ouvert et d'une usine en bordure de la réserve Thélon.* La location du site minier serait donc à 75 km de leur hameau, en aval des courants d'eau et de vents. Les résidents croient donc que ce site ruinera l'environnement, leur mode de vie traditionnelle et accroîtra les chances de cancer chez leurs enfants et petits-enfants.

"Beaucoup de personnes ici doivent se nourrir de caribou et de poisson" a déclaré Mme Martha Jorah de la Coalition nordique anti-uranium. Cet organisme, nouvellement formé, représente les organisations Inuit, les gouvernements régionaux et des professionnels de ■ santé.

Quoique la compagnie Urangesellschaft ait promis des emplois aux résidents si le projet va de l'avant, les risques sont trop élevés ajoute Mme Jorah. "L'argent fait-il le bonheur? Sommes nous prêts à vivre avec les conséquences? Nous n'avons pas besoin de détruire notre terre pour avoir du travail ici. Si nous permettons à une mine d'uranium de s'établir, nos enfants seront-ils capable de raconter des histoires de chasse à leurs enfants ■ petits-enfants?"

La compagnie minière prévoit créer 250 emplois, à plein temps, lorsque la construction sera terminée en 1993. Le minerai sera transformé en oxyde d'uranium. Ce dernier sera par la suite vendu à des compagnies européennes qui opèrent des centrales nucléaires soulignent les représentants de Urangesellschaft. Ceux-ci d'ailleurs ont des mines d'uranium en Australie, Namibie ■ au Nigéria.

Plusieurs participants aux audiences, qui ont eu lieu aussi à Yellowknife et Rankin Inlet ont soulevé des problèmes particuliers tels les conditions climatiques et le pergélisol. Ceux-ci pourraient rendre l'exploitation de la première mine d'uranium à ciel ouvert *dans la toundra ténoise* une aventure très risquée. Certains des intervenants soulignaient le danger de voir "les déchets radioactifs se rendre jusqu'au Lac Baker, le réservoir d'eau de la communauté".

Des demandes ont été formulées afin que les représentants de la mine expliquent comment ils agiront si une urgence se produit pendant une tempête d'hiver. D'autres pour leur part sont convaincus qu'après la fin du projet prévu entre 10 et 15 ans, " tout ce que va faire la compagnie c'est ruiné notre terre et puis s'en aller".

Le problème de l'impact social n'a pas été ignoré. Un résident, M. Peter Tapatai, disait" Je suis nerveux parce que nous parlons de changer le style de vie complet des gens de Baker Lake" (la seule communauté Inuit de l'intérieur des terres dans les T.N.-O.). Finalement, l'arrivée de gens de l'extérieur, associée avec des changements rapides allant d'un mode de vie traditionnel à une économie de salarié peuvent amener une augmentation des problèmes d'alcoolisme et de drogues, de l'éclatement des familles, de la violence familiale, de la promiscuité sexuelle, de la prostitution et des grossesses chez les adolescentes ont soutenu le prêtre anglican de la localité, le révérend Larry Robertson, et l'agent officiel de la santé des T.N.-O. M. Ian Gilchrist, à Yellowknife.

M. Gilchrist était inquiet que le document de base sur l'impact environnemental préparé par le comité, pour la compagnie, ne mette pas suffisamment d'emphase sur le lien entre la santé de la terre et des gens qui en vivent. "Nous ne pouvons être soucieux de ■ santé des individus sans être soucieux de l'impact sur la flore et la faune. La santé c'est un état complet, social, physique et *mental,* de bien-être et non pas que l'absence de maladies" ajoute-t-il.

Ces audiences sont le premier pas dans le long processus d'étude environnementale exigé par le gouvernement fédéral l'an dernier pour l'approbation du projet. Le comité formé de trois résidents du Sud et de trois ténois fait la cueillette de données provenant du gouvernement, de différents organismes et d'habitants de la région. Les données recueillies touchent tous les secteurs: social, environnemental, économique, dont devra traiter la compagnie dans son document final.

Lorsque cette étude environnementale sera complétée par Urangesellschaft, probablement à l'automne, le comité tiendra au printemps prochain, de nouvelles audiences publiques à Baker Lake et dans d'autres communautés du Keewatin. Ces audiences devront se tenir avant que le projet soit recommandé ou non à l'Office fédéral des études d'impact environnemental. Le cabinet fédéral peut changer la décision prise par l'Office; toutefois, cela se produit rarement.

La population de Baker et des autres régions touchées entend mettre sur pied un référendum sur le futur de la mine Kiggavik. Ces résultats ne mettront pas nécessairement fin au projet de développement minier affirme le vice- président du comité Bob MacQuarrie.

Selon lui le comité fuierait ses responsabilités s'il laissait la décision finale reposée sur un plébiscite. Le comité entend tenir compte du résultat mais il ne sera pas obligé de le respecter. "C'est clair que le gouvernement du Canada en cette matière et juridiction, n'est pas gouverné par le plébiscite d'un gouvernement local. Et la majorité des Canadiens voient de très bonnes raisons pourquoi il ne doit pas l'être" ajoute MacQuarrie

Des clips sur le SIDA à la télé

Line Gagnon

Après la grève des employés SCFP de la Société Radio-Canada en mars et avril derniers, M. John Nichols, directeur des communications du réseau anglais de Radio-Canada à Ottawa, était en mesure de confirmer que les messages d'information en français sur le Sida paraissent sur les ondes de CBC North.

Ces messages sont financés par le programme territorial sur le Sida et sont produits dans les 8 langues autochtones, l'anglais et le français.

En novembre dernier, le bureau du réseau anglais à Ottawa hésitait à diffuser des messages en français. Après des moments de confusion entre le bureau d'Ottawa et celui de CBC North, les représentants des deux bureaux s'entendaient sur la parution des annonces d'information en français.

Les messages français sont entendus sur les ondes du réseau anglais en rotation avec ceux des 8 langues autochtones. Les messages de langue anglaise sont toutefois diffusés sur une base plus régulière.

"La diffusion de ces messages d'information tire à sa fin. Il faut dire qu'ils sont présentés depuis janvier dernier" a déclaré M. Nichols. Il n'a cependant pas été capable de dire le nombre de parution par semaine des messages en français. "Il n'y a pas eu un rythme bien précis sur leur télédiffusion" a-t-il conclut.

Fort Smith
D'une pierre deux coups

Linda Pettersen

C'est au grand air assis à des tables de pique-nique que c'est tenue l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith (A.F.F.S.) le 30 avril dernier.

Très tôt ce dimanche matin, la tranquillité du parc Wood Buffalo était rompue par l'arrivé d'un premier participant. En effet, M. Gilles Paquin, président de l'Association se pointait le nez une heure avant tout le monde. L'énervement avait pris le dessus. Il espérait diminuer cette nervosité en étant sur place d'avance afin de pratiquer son discours, sans audience!


M. Gilles Paquin, président

Tranquillement les gens se sont succédés, tous excités à l'idée d'une journée au grand air et d'un souper rehaussé de plats au sirop d'érable avec comme dessert de la tire. Pendant que les enfants s'amusaient à plus d'un jeu dans l'aire de pique-nique, les adultes participaient à l'assemblée dans une cabane de bois rond.

M. Paquin résumait les activités de l'année 1988-89 et faisait une rétrospective sur les dossiers de l'éducation, des langues officielles et de Radio-Canada. Puis, il présentait [redacted] bilan financier et la programmation 89-90. Les membres semblaient impressionnés par la somme de travail accompli par l'exécutif. Les échanges étaient nombreux, [redacted] discussion enrichissante.

Et puis vint le moment fatidique d'élire le nouvel exécutif. Les regards se sont tournés vers le plafond et le plancher. Le président a su clairement expliquer qu'aucune pression ne serait faite, au grand soulagement de tous. La trésorière,Mme Yvonne Pitre, et l'agente d'information, Mme Claudette Saquet, se sont retirées. Ces deux postes restent toujours à combler. M. Gilles Paquin garde la présidenc. La vice-présidence sera désormais comblée par Mme Jeanne Dubé. Mme Linda Pettersen conserve le poste de secrétaire.

Après deux heures de discussions, l'assemblée fut ajournée. Le temps ne permettait pas d'étudier la constitution. Celle-ci devra donc être discutée lors d'une assemblée générale spéciale qui aura lieu plus tard en mai. Tout cela laissait suffi-samment d'énergie pour profiter du reste de la journée et préparer le repas. Le souper fut prêt en un rien de temps. La plupart des mets avaient été cuits dans du sirop d'érable. Personne ne s'est donc fait prier pour se servir une deuxième fois, voire une troisième fois! Le repas s'est déroulé en partie en si-lence, tous étant trop occupés à se délecter des saveurs succulentes. Pendant que les gens dégustaient avec joie tous ces plats, Mme Gisè-le Soucy et son mari Alban s'affé-raient à la préparation de la tire d'érable. Ces deux experts, natifs du Nouveau-Brunswick, étaient plus que ravies de partager leur savoir. Les adultes mais surtout les enfants attendaient impatiemment de goûter ce délice.

Une fois le repas terminé, Mme Yvonne Pitre et M. Gilles Paquin prirent leurs guitares pour divertir tous les participants de leurs chansons. C'est vers 19h00 que les francophones de Fort Smith reprirent la route vers leurs foyers. Abandonnant derrière eux l'arôme du sirop et les "à la prochaine".

Les gens du Nord
"Si on veut garder notre français, on peut!" Mme Leguerrier



Line Gagnon

Mme Isabelle Leguerrier habite Fort Smith depuis 31 ans. Malgré ses efforts pour quitter cette communauté, elle revient toujours y demeurer. "On dit qu'une fois que vous venez dans le Nord, vous avez toujours le goût d'y revenir."

Lorsque la famille Leguerrier arrivait à Fort Smith, cette communauté comptait 650 habitants. "Ça beaucoup changé depuis. L'hôpital des soeurs grises, à notre arrivée, était rempli de cas de personnes ayant la tuberculose."

En 1958, Mme Leguerrier venait retrouver son mari avec ses 4 premiers enfants. Six autres par la suite s'ajoutaient à la famille. Lorsque la Cathédrale a été bâtie, Mme Leguerrier connue sa seule expérience de travail à l'extérieur du foyer. "J'entretenais la maison où restaient les hommes de construction."

D'autre part, la petite maison habitée par les Leguerrier a été bâtit en 1915. Elle servait, durant plusieurs années, d'école secondaire pour Fort Smith. "Nous avons naturellement changé certaines choses" affirme Mme Leguerrier. Elle habite maintenant cette charmante demeure seule, depuis la mort de son époux, il y a 5 ans.

Mme Leguerrier a voyagé un peu partout au Canada. Elle y visite ses 10 enfants. Trois de ses rejetons demeurent à Fort Smith. Ses enfants parlent tous français. "Ce n'est pas difficile de garder son français quand on veut, on peut! Nous avons toujours parlé en français à la maison."

Mme Leguerrier a demeuré deux ans au Yukon puisque deux de ses filles restent à Whitehorse. Elle allait par la suite habiter avec un de ses fils à Vancouver durant un an. "J'avais un peu peur d'y mourir. Je veux mourir à Fort Smith. C'est pour cette raison que je suis revenue. C'est mon chez-moi et je veux être enterrée avec mon mari."

Les voyages ne sont toutefois pas terminés pour Mme Leguerrier. En effet, cet été elle se rendra à Bonnyville en Alberta pour une réunion des Albert. Ça sera une occasion de rencontrer et de voir de la parenté. Originaire de Clair au Nouveau-Brunswick, Mme Leguerrier déménageait dès sa tendre enfance en Alberta. Elle aimerait toutefois retourner en Acadie afin de consulter les archives. Ceci lui permettrait de faire son arbre généalogique. "Je rencontrerai quand même beaucoup de ma parenté à cette réunion."

Ce voyage se fera en auto. Ce n'est quand même pas une première pour Mme Leguerrier "lorsque mon mari était en santé nous avons été 2 fois à Los Angeles, à Whitehorse et à Vancouver. Parfois, on partait par avion parfois en auto."

Malgré qu'elle a toujours désiré retourner au Nouveau-Brunswick, le plus loin qu'elle se rendit vers l'Est est Montréal. Elle se dit enchantée par ce voyage puisqu'elle rencontrait plusieurs de ses neveux et nièces.

Même avec ces multiples déplacements, Mme Leguerrier ne sort pas beaucoup de chez-elle à Fort Smith. "Le samedi, je fais mes courses et le dimanche je vais à la messe." Elle ajoute toutefois qu'elle ne refuse jamais une sortie si quelqu'un lui propose.

Ces journées à la maison passent très rapidement car elle est occupée à faire des couvres lits. Elle fabrique de belles couvertures à l'ancienne. "Je n'ai pas le temps de m'ennuyer lorsque je me met à coudre" avoue-t-elle.

Iqaluit
Normand Plante est réélu à la présidence

Kim Ouellette

C'est lors de son assemblée générale tenue le 10 mai 1989 que l'Association des francophones d'Iqaluit a ré-élu Normand Plante pour un deuxième mandat comme président. En effet, M. Plante a accepté de poursuivre ce rôle devant l'unanimité des membres présents.

La soirée s'est amorcée par la présentation des bilans annuels des divers comités de l'A.F.I. On nous a également appris, pour l'enchantement de tous, que le centre communautaire de l'A.F.I. où se tenait la réunion, ouvrirait officiellement ses portes durant la fin de semaine de l'Action de Grâce 1989.

Par la suite, un comité spécial d'élection s'est formé sur place. Il était composé entre autres de: Gilbert Asselin (président), Myriam Alizé (secrétaire), Mario Gagnon, Hélène Ratté et Daniel Reuleau (scrutateurs). De là, les membres présents ont précédé aux nominations pour les postes de l'exécutif qui se compose maintenant de:

Président: Normand Plante
Vice-président: Claude Bergeron
Trésorière: Suzie Brunet
Secrétaire: Claude Paquette

Les directeurs

Évidemment, il fallait aussi procéder aux nominations des directeurs des différents comités. Certains secteurs ont même opté pour la nomination de deux directeurs au lieu d'un étant donné la charge de travail.Les résultats se lisent comme suit:


M. Normand Plante demeure à la présidence de l'A.F.I.

Comité des activités: Charles Drapeau, Noël Comtois
Comité d'éducation: Claude Bergeron (intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau)
Centre communautaire: Jean Raymond, Jacques Belleau
Comité radio communautaire: Noël Comtois
Communication et publicité: Sylvie Drouin
Comité du P'tit Écho: Élise Lapointe, Kim Ouellette
Projet garderie: Myriam Alizé
Comité du calendrier: Denis Roy (1990), Allen Cardinal (1991)

L'A.F.I. continue donc ses activités avec une équipe nouvelle et enthousiaste.Beaucoup de travail est encore à accomplir plus précisément dans les domaines de l'édu-cation , du centre communautaire et de la garderie. Mais, tous les membres des comités s'avouent prêts à mettre des heures et des heures de bénévolat au service de l'A.F.I.. D'ailleurs les efforts du président, Norman Plante, ont dû être très appréciés puisqu'on l'a réélu à l'unanimité.

Enfin la soirée se couronna avec un vin et fromage qui, on se souviendra, aura été la première activité à se tenir au futur centre communautaire de l'A.F.I.. Espérons que cela portera chance aux nouveaux membres de l'exécutif!

La dame dans sa maison



Voici une des superbes photos que vous aurez bientôt la chance de voir. En effet l'Association francophone d'Iqaluit profitait de son "Beach Party" pour dévoiler la sélection des photos qui illustreront les pages de son calendrier 1990. **La Dame dans sa maison** est de Benoit Labrosse.

Les coupures à Radio-Canada

Le ministre des communications ne s'en mêlera pas

Ottawa (APF): Le ministre des Communications, Marcel Masse, n'a pas l'intention de dire aux dirigeants de la Société Radio-Canada comment gérer leur budget, ni d'intervenir de quelque façon que ce soit si des coupures affectent les francophones hors Québec ou les régions éloignées du pays.

Le député libéral de Saint-Boniface au Manitoba, Ronald Duhamel, a tenté de sensibiliser le ministre au danger que pouvaient représenter des coupures à la Société Radio-Canada pour les communautés francophones hors Québec, évoquant même au passage le spectre de l'assimilation galopante. M. Masse a dit comprendre les préoccupations du député, mais a rejeté jusqu'à l'idée de "faire des suggestions" au conseil d'administration de la SRC, affirmant que cela pourrait être perçu comme de l'ingérence gouvernementale. M. Masse a répété à plusieurs reprises que la Loi sur la radiodiffusion de 1968 ne lui donnait pas le pouvoir de gérer le budget de Radio-Canada. "Tout commentaire pourrait être perçu comme une façon pour le ministre de s'ingérer dans la gestion de Radio-Canada", a dit le ministre.

Devant les journalistes, M. Masse a poursuivi dans la même veine. Selon lui, le ministre des Communications peut "transmettre au président de Radio-Canada des suggestions qui lui sont données soit pas les parlementaires, soit par la population", mais ne peut en aucun temps intervenir directement dans les affaires de la Société. "La loi est très claire. Radio-Canada est un organisme indépendant et comme ministre c'est mon devoir et ma responsabilité et même mon plaisir de respecter la Loi" a conclu M. Masse.

Si le ministre des Communications s'en tient à sa résolution de ne pas intervenir dans les affaires de la Société, cela veut donc dire en pratique que les francophones hors Québec ne doivent plus compter sur un accroissement des services au cours des prochaines années.

Le président de la Société Radio-Canada, M. Pierre Juneau, a déjà affirmé qu'il n'y avait pas d'argent dans son budget, ni cette année, ni pour les années à venir, pour mieux desservir les communautés francophones hors Québec.

La comparution de M. Masse devant les membres du comité parlementaire aura à tout le moins permis d'en apprendre un peu plus sur les projets du ministre.

On a appris par exemple que le gouvernement avait l'intention de maintenir son soutien aux éditeurs canadiens, et que les coupures dans le programme des subsides postaux visaient certains organismes gouvernementaux, qui utilisent les fonds de ce programme pour subventionner leurs propres envois.

Les nouveaux critères d'admissibilité au programme seront connus le 1er juillet prochain, et le ministre a fait savoir qu'il reconnaissait le besoin d'appliquer des tarifs réduits aux éditeurs dont les entreprises sont plus modestes. M. Masse est même allé plus loin, en disant examiner la possibilité d'établir des tarifs de façon sélective, en tenant compte des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Ce qu'on sait aussi, c'est que plusieurs projets de loi sont en préparation au ministère des Communications dont un projet sur la radiodiffusion qui sera déposé bientôt à la Chambre des communes. M. Masse n'a pas voulu dévoiler les détails de ce projet, sauf pour dire que la nouvelle Loi sur la radiodiffusion ne changerait pas le mandat actuel de la Société Radio-Canada.

Le sommet de Dakar

Ottawa (APF): Les francophones hors Québec souhaitent enfin prendre toute la place qui leur revient lors du 3ième Sommet de la Francophonie qui débute le 23 mai prochain à Dakar au Sénégal.

Pour la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) et son président, Guy Matte, les deux précédents Sommets de Paris et Québec n'ont eu que peu de retombées directes pour les francophones hors Québec. La présence de M. Matte à Dakar au sein de la délégation canadienne, a justement pour but de représenter les intérêts des francophones hors Québec, et de s'assurer que le gouvernement canadien va tenir compte dans ses décisions des attentes des francophones au pays. Il est important, poursuit M. Matte, que la présence des francophones hors Québec se fasse sentir au sein du Comité international du suivi, qui assurera la mise en oeuvre des recommandations de Dakar. "Présentement, on n'existe même pas dans la tête de beaucoup de personnes", dit le président de la FFHQ.

Dans l'immédiat, le projet de création d'un Institut international de droit comparé est le premier projet qui selon M. Matte, devrait avoir un impact positif au sein des communautés francophones hors Québec.

La prévention à l'analphabétisme, une première au Collège Frontière

Line Gagnon

Le Collège Frontière présente pour la première fois depuis ses 90 ans d'existence un programme préventif contre l'analphabétisme. Le lancement de ce nouveau programme aura lieu lors de la journée du Canada, le 1er juillet.

Ce projet préventif comprend trois différents volets promouvant ■ lecture comme une activité amusante et enrichissante. Premièrement, des cercles de lecture seront organisés offrant aux jeunes la chance de participer à des périodes de lecture et d'histoire. L'intégration de la lecture à tous les événements spéciaux tels l'Halloween et de ■ Journée du Canada sera un autre moyen de rendre le monde des livres plus intéressant.

Des célébrités locales, nationales voire même internationales joueront également une part active dans ce projet. Ils liront aux jeunes en leur apprenant que la lecture est une activité qui ouvre tout un monde.

Présentement, la plupart des enfants canadiens regardent 45 heures de télévision par semaine. "Cet appareil décroît la capacité d'attention" explique M. Philip Fernandez, coordinateur à l'entraînement pour le Collège Frontière. Les enfants ne lisent plus. Les livres sont mis de côté. "D'ici l'an 2 000, 70% des emplois requièront une éducation postsecondaire. L'écriture et ■ lecture seront donc essentiels" ajoute-t-il. Ce dernier souligne également que 4.5 millions de Canadiens sont des illettrés fonctionnels (qui fonctionnent dans la société tout en étant partiellement incapables de lire et d'écrire).

M. Fernandez était de passage dans la capitale territoriale du 3 au 6 mai derniers. Durant son séjour, il embauchait une associée, Mme Jane Buxton. Cette dernière organisera des événements pour promouvoir la lecture tels les cercles de lecture. Durant la Journée du Canada, ■ ville de Yellowknife érigera au parc Petitot, où ont habituellement lieu les festivités, des tentes de lecture. Les gens pourront regarder et lire des livres à cet endroit. De plus, on donnera aussi des livres gratuitement. "C'est important d'avoir une base communautaire pour un programme d'analphabétisation" souligne M. Fernandez.

Par ailleurs, le Collège Frontière organise depuis longtemps d'autres activités reliées à l'alphabétisation. En effet, le programme "Beat the Street" est basé sur des jeunes apprenant à leurs pairs la lecture et l'écriture. Un autre programme est relié à ■ musique rock puisque la grande majorité des jeunes écoutent ce style de musique. Un programme existe également pour les détenus sortant de prison. Ce projet leur enseigne à lire et à écrire. Ceci accroît leur chance de se trouver un emploi.

Le siège social de cet organisme se trouve à Toronto. Cependant, des programmes chapeautés par le Collège Frontière existent partout au Canada. Ce dernier n'est pas inconnu dans le Nord. En effet, dans les années 1960, le Collège Frontière faisait ses débuts dans les T.N.-O. en érigeant des tentes de lecture afin d'intéresser les gens n'ayant pas un accès facile à des livres.

Le Native Theatre parle du Sida

Line Gagnon

La troupe de théâtre Native Theatre Group a des possibilités de se produire pour la première fois sur les ondes de ■ radio du réseau anglais de la Société Radio-Canada. La troupe présenterait des clips sur le Sida. Ces derniers d'une durée de 28 secondes chacun traduiraient différentes situations pouvant refléter la vie de tous les jours ainsi que les réactions des gens à l'égard de ce virus mortel. La durée de ces clips ne permettant pas d'entrer dans les détails de la maladie donnerait quand même quelques renseignements sur le sujet. "Nous présenterions des situations vécues afin de faire réfléchir les gens sur la questions. De plus, il y a aussi une possibilité de faire une émission spéciale d'une demi heure. Celle-ci nous donnerait l'occasion d'aller plus en profondeur" explique M. John Blondin, coordinateur du Native Theatre Group.

La diffusion de ces clips est prévue pour cet été. "Nous devons présentement attendre la confirmation des ressources financières."

Si le projet est accepté, une équipe de 7 personnes sera formée. Des ateliers sur le Sida leur seront donnés afin de les sensibiliser sur cette maladie. "L'évolution de leur perception permettra de travailler sur le sujet avec une plus grande vision. Si l'opinion de certaines personnes n'a pas changé, nous travaillerons également avec cela" affirme M. Blondin.

Ce dernier assistait les 12, 13 et 14 avril derniers, à ■ première conférence des autochtones sur le Sida. "Nous devons essayer de changer le comportement sexuel des gens. En ce qui concerne le peuple autochtone, nous devons modifier des centaines d'années. C'est un processus qui sera long. Nous devons également donner beaucoup d'information sur le Sida." Dans la population autochtone, on rencontre un taux élevé de maladies transmises sexuellemt (MTS). "À la conférence, il est ressorti que nous devons tenter de changer ■ façon dont les autochtones se perçoivent. Leurs difficultés politiques et sociales se reflètent dans leur comportement sexuel."

La culture autochtone est reconnue pour le soin et le soutien qu'elle apporte à ces malades. "Cette façon de voir la maladie est une force pour ce peuple. Il ne faut pas perdre cette tradition."

L'aq[...]

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 10 Vendredi le 2 juin 1989

Les femmes ténoises se regroupent

détails en page 2



Mme Louise Engelmayer flanquée de Mme Jeanne Dubé et de M. Fernand Denault lors du dîner-conférence

L'éducation en français

Une réponse du Secrétariat d'État se fait attendre

Line Gagnon

Mme Claudine Maxens, agente pour les opérations et liaison des provinces et territoires des langues officielles dans l'enseignement au Secrétariat d'État, était de passage à Yellowknife les 30 et 31 mai derniers. Mme Maxens venait rencontrer les représentants du ministère de l'Éducation.

La demande des classes en français présentée par le ministère de l'Éducation au Secrétariat d'État faisait partie des discussions. Aux dires de Mme Maxens, l'acceptation ou le refus de cette demande

suite en page 4



Mme Leblanc-Fortier, présidente

Le sommet de Dakar

Une réussite pour les pays participants

Dakar (APF)- Le Sommet de la Francophonie de Dakar a été le sommet de la consolidation, de l'élargissement, de la maturité et de l'enracinement en terre africaine a déclaré le président du Sénégal , Abdou Diouf, lors de la conférence de presse de clôture.

Le président Diouf considère que les chefs d'État et de Gouvernement ont atteint à Dakar les objectifs qu'ils s'étaient fixés. La situation politique internationale, les problèmes de l'économie francophone et la coopération sont les principales questions qui ont été abordées durant le Sommet.

M. Diouf s'est dit d'avis que l'événement marquant du Sommet de Dakar a été la décision de la France d'annuler les dettes de 35 pays africains parmi les moins développés et les plus endettés. "Je la considère comme la décision essentielle de ce 3ième Sommet de la Francophonie". Le Canada avait posé le même geste lors du Sommet de Québec en 1986.

Le gouvernement canadien dresse aussi de son côté un bilan positif de cette rencontre. Cette dernière a été marquée du côté canadien par l'annonce de la création par le Canada et le Québec d'une revue scientifique bilingue axée sur l'environnement. Cette publication devrait permettre aux chercheurs et aux scientifiques canadiens et du monde entier de publier leurs communications dans la langue de leur choix.

Une institution viable

Le premier ministre Mulroney n'a pas manqué de souligner la création conjointe par le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick d'un programme qui permettra de dispenser à des stagiaires du monde francophone une formation en Common Law, en français, à l'université de Moncton.

TV5 Afrique, le développement de la radio rurale dont fait partie le projet Point d'Arrêt International, ▪ formation à distance, ▪ formation spécialisée en agriculture sont tous des projets concrets financés par le Canada, a tenu à souligner le premier ministre. Au total, plus de 55 millions de dollars seront consacrés à la réalisation des décisions canadiennes d'ici le prochain Sommet qui se tiendra au Zaïre à l'automne 1991.

Pour le premier ministre du Québec, Robert Bourrassa, le Sommet a atteint sa maturité. "On peut dire maintenant que le regroupement des pays francophones est une institution viable et pleine d'avenir".

Le Sommet de Dakar a regroupé 41 pays ayant en commun l'usage du français. Le Cap Vert, le Cameroun et la Guinée équatoriale étaient présents cette année pour la première fois à titre d'observateurs.

Artiste au travail



Un sculpteur de Baker Lake à l'oeuvre

Plus qu'un rêve, une réalité



S O M M A I R E



Sylvie Cauvier parle de Hay River ...page 6

Et plein d'autres choses à lire

suite de la page 1

Un comité territoriale des femmes francophones vient de voir le jour

Par Denise Canuel

Après de nombreux échanges et ateliers, une dizaine de femmes ont décidé de prendre leur situation en mains. En effet, suite au Colloque des femmes tenu à Yellowknife les 20 et 21 mai derniers, un Comité territorial des femmes francophones a été mis sur pied.

Les objectifs principaux du comité

Ce comité sera rendu officiel dans les semaines à venir. Il espère devenir membre de la Fédération nationale des femmes canadienne-française (FNFCF) et membre associé de la Fédération Franco-Ténoise(F.F.T.). Ses objectifs principaux seront de donner au mouvement des femmes franco-ténoises un outil de pression, une visibilité publique et de faire le lien entre les femmes des différentes régions ténoises.

Comme le soulignait Mme France Tremblay organisatrice du colloque, "les femmes vont former des comités régionaux informels. Toutefois maintenir un organisme territorial formel leur permettra de prendre contact avec d'autres organismes féministes et de faire du lobby". Mme Tremblay ajoute aussi que les comités régionaux fonctionneront selon les besoins et les attentes des femmes de chaque région, "ce qui ne veut pas dire que ces comités ne seront pas un jour formalisés".

Lors de la rencontre, les femmes présentes ont donné au Comité des priorités. Les participantes ont voulu limiter leur champ d'activité à certains secteurs où les besoins des femmes francophones sont particulièrement pressants. Les deux éléments à souligner sont: appuyer les groupes déjà existants qui luttent pour des services de gardiennage et s'occuper d'un dossier, non moindre: [redacted] santé.

Il est intéressant de constater que les femmes en question ont mis de côté la question de l'éducation. Aux dires de Mme Tremblay: "La F.F.T. s'occupe déjà de ce dossier et d'ailleurs les femmes se sont pour une fois concentrées sur leurs besoins à elles et non pas ceux des autres."

Deux conférencières invitées

Le Colloque des femmes avait invité deux conférencières. Mme Louise Engelmayer qui, lors de la dernière journée de rencontre, fit une brève allocution sur [redacted] Femme et la justice. " Mme Engelmayer a soulevé les points traditionnels de conflits ou de mythes entre [redacted] réalité féminine et la loi. En plus, elle a démontré par un fait historique (celui de la veuve Guibord) "qu'avoir des droits et les faire respecter, c'est deux ".


Mme Agathe Gaulin de la FNFCF

La F.N.F.C.F.

Mme Agathe Gaulin de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises se joignait aussi au colloque à titre de conférencière et d'animatrice. Elle tenta, lors de son discours d'ouverture de la rencontre, d'expliquer le rôle de la F.N.F.C.F..

Le mouvement en question tire sa force des comités régionaux et des associations locales ou provinciales. La F.N.F.C.F. a pu grâce à la formation de ce nouveau regroupement féminin dans les T.N.-O. devenir réellement national. En effet, les T.N.-O. étaient, après la Colombie-Britannique, la dernière région à venir se joindre à la Fédération.

L'importance de la participation de la F.N.F.C.F. à ce premier colloque des femmes va sans dire. La Fédération peut devenir pour les Franco-Ténoises un outil de pression national et d'information et communication essentiel à un organisme nouvellement formé.

Un outil de développement

Ce mouvement a plus de soixante-dix ans d'expérience dans le domaine du féminisme francophone hors Québec. Comme le signalait Mme Gaulin un des buts principaux de l'organisme est d'être "un outil de développement pour les femmes francophones vivant en milieu anglophone". Les méthodes à suivre diffèrent, selon elle, d'une région à l'autre, dépendant des besoins.

Les participantes se sont dits plus qu'enchantées par l'expérience. Plusieurs s'étaient même présentées au colloque "à reculons".

Après deux jours d'échanges, où la glace et l'isolement de bien des Franco-ténoises ont été brisés, c'est avec un regard plus positif sur leur réalité que les participantes s'en retournent dans leur communauté respective. Jusqu'où ira le mouvement des femmes franco-ténoises reste à voir; toutefois le premier pas a été enfin franchi.

Un forum sur l'alphabétisation

L'Association territoriale du multiculturalisme tiendra à Yellowknife un forum sur l'alphabétisation. La rencontre aura lieu les 13 14 et 15 juin prochains. Elle regroupera un nombre d'organismes divers, touchés par le problème de l'analphabétisme, des entreprises privées aux enseignants.

Les trois buts principaux de cette rencontre sont: d'identifier les programmes d'alphabétisation en place dans les T.N.-O. et leur source de financement; d'identifier les besoins des différentes communautés en terme d'alphabétisation et d'étudier la formation possible d'un Conseil sur l'alphabétisation.

Lors de la rencontre plusieurs conférenciers seront présents dont entre autres M. Robin Stonehouse président du Mouvement canadien pour l'alphabétisation et Mme Marie Louise Fournier du Conseil yukonnais d'alphabétisation. Un Conseil intérimaire devrait être mis sur pied afin d'assurer le suivi des recommandations émises lors de cette rencontre.

Le sommet la francophonie

Une résolution sur les droits de la personne est adoptée

Dakar(APF) Le Canada a fait adopter à l'unanimité une première résolution sur les droits de la personne lors du 3ième Sommet de la Francophonie de Dakar

Les chefs d'États et de Gouvernement en appellent au respect des droits de la personne comme au respect du droit au développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Même si elle est tiède et ne dénonce pas explicitement les pays qui font usage de la torture, cette résolution est considérée comme un pas en avant par le gouvernement canadien. Selon le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Joe Clark, il ne s'agit pas du dernier mot, mais bien du premier mot dans la francophonie en ce qui concerne les droits de la personne.

Le gouvernement canadien a maintenant l'intention d'utiliser cette déclaration comme base des représentations canadiennes visant à encourager des changements dans l'attitude générale des pays face à la question des droits de la personne, de même qu'en ce qui concerne les cas spécifiques dans ces pays. "Il n'y aura pas de résultats dramatiques ou immédiats, mais ça nous donne un moyen de pression qui n'était pas là avant" a dit M. Clark.

La résolution reconnait que le droit au développement est inséparable du droit à la vie et à la liberté, et s'inspire des principes qui ont conduit à la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Selon le ministre Clark, une telle résolution n'aurait pu être adoptée à Québec lors du 2ième Sommet de la Francophonie. "Il était impossible pour nous de proposer une telle résolution à Québec parce que la Francophonie comme institution était trop jeune et pas assez forte, a expliqué le ministre Clark. Nous sommes dans une position aujourd'hui de proposer quelque chose avec la possibilité de succès".

Le Sénégal, pays hôte du 3ième Sommet, a été dénoncé dans un récent rapport d'Amnistie Internationale pour avoir pratiqué la torture à l'endroit de certains prisonniers. Plusieurs autres pays francophones africains ont aussi été dénoncés par l'organisme international de défense des droits et libertés de la personne.

Promotion des langues nationales

Dakar(APF)- Les pays francophones doivent s'attaquer à la question de l'éducation et de la formation professionnelle de façon à mieux associer la jeunesse à la francophonie et assurer son avenir a déclaré le président du Sénégal, Abdou Diouf, lors de l'ouverture du 3ième Sommet de la Francophonie.

Le président sénégalais a affirmé qu'il fallait intervenir dans le domaine stratégique de la formation et de l'éducation: "en octroyant de meilleures conditions d'accès à la connaissance à tous les jeunes qui s'éveillent à la vie, nous posons les jalons durables d'une relève convenable".

Les défis à relever ne se limitent pas à l'éducation. Le président a profité de l'occasion pour élaborer sur la question de la promotion des langues et des cultures nationales. Plusieurs pays francophones ont une langue maternelle autre que le français, et vivent une situation "d'ambiguité apparente", n'a pas manqué de souligner le président du Sénégal, pays dont la langue nationale est le Wolof. M. Diouf est d'avis que la Francophonie doit s'édifier patiemment, dans le pluralisme et la diversité. Prenant à son compte des propos déjà tenus par le président de la France, M. Diouf a soutenu que le plurilinguisme dans la Francophonie devait être une source d'enrichissement. "Elle laisse à chacun le droit d'être francophone ou pas, de le rester ou non". Ces propos n'ont toutefois pas empêché le président sénégalais d'affirmer devant tous les chefs d'État et de Gouvernement, son attachement à la Francophonie. "Nous sommes francophones, nous restons francophones".

Poursuivant dans la même veine, M. Diouf a déclaré que la promotion des langues nationales ferait disparaître les frustrations qui pourraient subsister. C'est aussi par la connaissance des diverses langues de la Francophonie que passe la compréhension entre les peuples et leur rapprochement" a-t-il conclu. "Il ne suffit plus de proclamer une égalité absolue entre le français et les langues nationales, mais de la vivre pleinement".

CPF appuie les classes en français

Line Gagnon

Le 17 mai dernier, l'organisme Canadian Parents for French (CPF) tenait son assemblée générale annuelle. Cette réunion considérait essentiellement en des comptes rendus d'activités, des questions concernant l'implantation des classes en français et des élections.

La Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.) était invité à cette rencontre pour expliquer l'implantation des classes en français prévue pour septembre 1989. "Nous avons donc demandé à un représentant de l'Association de Yellowknife d'assister à la réunion afin de fournir des informations sur le sujet" affirme M. Richard Barrette, directeur général de la Fédération.

Des membres du CPF s'inquiètent

M. Marcel Laflamme fut délégué à cette assemblée afin d'expliquer le rôle et les objectifs des classes en français. Certains parents, membre de Canadian Parents for French, s'inquiétaient de l'impact sur les classes d'immersion. De plus, les gens se posaient des questions au sujet des fonds disponibles pour leur mise sur pied. On craignait que des fonds auparavant destinés aux classes d'immersion soient dirigés vers celles en français.

"M. Laflamme a donc expliqué ce que signifie la demande de trois classes en français. Nous avons également répondu aux questions des parents. Il y a une bonne communication et une bonne collaboration entre les membres de Canadian Parents for French et les francophones. Nous nous appuyons mutuellement" affirme M. Barette.

Aux dires du directeur de CPF, M. Scott McDonald, cet organisme appuie la mise sur pied des classes en français. "Ces dernières n'affecteront pas beaucoup le programme d'immersion."

D'autre part, Mme Louise Jovanovic, nouvelle superviseure du programme français du district no 1 à Yellowknife participait également à cette rencontre. Elle faisait part aux parents présents de ses activités de l'année. Mme Jovanovic travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation. Elle développe des programmes pour les classes en français de base et participe à l'évaluation des professeurs en immersion et en français de base.

Par ailleurs, on comptait parmi les gens présents à la réunion, M. Alain Tremblay agent du Secrétariat d'État, M. Jean-Paul Grimard, coordonnateur du programme de français du ministère de l'Éducation et plusieurs enseignants. "Il est intéressant de constater la participation des gens impliqués dans le domaine de l'éducation" avoue M. McDonald. Plus de 17 personnes assistaient à cette assemblée.

Des élections

L'élection d'un nouvel exécutif a également eu lieu. M. Scott McDonald a été élu pour un deuxième mandat à la direction, Mme Sue Howard, directrice adjointe, Mme Veronica Marach, trésorière et M. Dave McCann, à la liaison avec la F.F.T.. étant donné que Canadian Parents for French est un membre associé de la Fédération.

D'autre part, Canadian Parents for French est une organisation nationale qui existe depuis plus de 12 ans et compte 18 000 membres. Cette association existe à Yellowknife depuis 9 ans et regroupe entre 45 à 50 membres. "Nous devons travailler sur cet aspect. Il y a 350 élèves en immersion. Nous essayerons donc de rejoindre un plus grand nombre de parents" déclare M. McDonald.

Guide des services en français

Nous cherchons à entrer en contact avec les différentes personnes pouvant offrir des services en français afin de faire un répertoire de l'ensemble des ressources en français à travers les T.N.-O. Ce répertoire sera distribué à l'automne. Si vous offrez des services gouvernementaux, professionnels, privés ou publics en français ou connaissez des personnes en ayant la possibilité, veuillez communiquez avec nous avant le 30 juin 1989.

Caroline Bezeau
recherchiste
Fédération Franco-Ténoise
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
Tél: (403) 920-2919

N.B.: Vous pouvez communiquer avec nous à frais virés.

Éditorial

Il y a des femmes plus femmes que d'autres...

Il semblerait qu'avec le retour d'une idéologie nettement conservatrice, le mouvement féminin ait lui aussi subi quelques changements. On peut constater la présence de plus en plus féroce d'un mouvement connu en anglais sous le nom de R.E.A.L. Women. Il y aurait donc des femmes plus femmes que d'autres!

Une vraie femme ce n'est pas contrairement à ce qu'on croit une personne de sexe féminin qui tente de vivre selon ses choix personnels une vie riche et pleine (avec naturellement ces petits vides et emmerdements quotidiens). Ah non mesdames, si vous avez cru, au foyer ou au travail, être une vraie femme vous aviez sûrement tort.

En effet, ce groupe, né dans l'esprit médiéval d'une femme pieds nus et enceinte à côté du poêle à bois, a pris en main de défendre le droit des vraies femmes canadiennes. Selon ces charmantes représentantes d'une nouvelle élite féminine une vraie femme doit:

1- être mariée (que Dieu et les hommes lui viennent en aide, si jamais cette union ultime tombe en désarroi)

2-être mère (si l'ombre de la stérilité la touche il y a toujours l'adoption charitable d'enfants de pauvres groupes ethniques)

3- rester au foyer (croisons nos doigts pour que son mari garde sa job et que les taux d'intérêt ne les forcent pas à vendre la petite maison grise avec le petit jardin, les petits rideaux et la petite clôture blanche)

Donc si vous répondez oui à ces trois critères vous pouvez joindre le rang des "vraies femmes". Si vous répondez non à un ou plus de ces choix, votre féminité et toute la stabilité sociale qui s'y rattache sont en danger. Voyez donc votre médecin le plus tôt possible, des valiums ou une hystérectomie pourront peut-être vous sauver.

Et puis si par malheur vous vous sentez près du mouvement et de ce qu'il prêche, je suis certaine que votre aide sera la bienvenue: plus on est de folles plus on rit!

Quant à vous mesdames qui êtes mères, restez au foyers et êtes mariées, mais à qui les idées mises de l'avant par ce groupe féminin déplaisent, votre cause est perdue! Comment pouvez-vous douter du bien fonder d'un mouvement qui s'exprime si clairement en public (un droit gagné par les féministes qu'elles combattent)? Et qui de surcroit est votre porte-parole.

S'il est difficile pour vous de trancher au couteau les problèmes de l'avortement (vers les arguments de la guerre à la chasse au bébé phoque il n'y a qu'un pas), du système de gardiennage (mesdames vous êtes trop stupides pour éduquer vos enfants après l'âge de cinq ans, ce qui rend l'école publique acceptable, mais vous êtes capable de changer des couches ce qui rend les garderies institutionnalisées inacceptables), de la violence familiale (après tout les féministes attaquent les hommes c'est sûrement pourquoi en revanche, des maris battent leur femme), la vraie féminité vous échappe.

Soyons sérieuses.

Le débat quant aux droits d'une femme sur une autre pourrait aller loin. Toutefois il faut être prudente: entre le romantisme et la réalité il n'y a parfois qu'un mensonge... Changer des couches ou faire du 9h00 à 5h00 ne sont pas des activités parfaitement épanouissante. La maternité demeure tout de même pour une majorité de femmes (et d'hommes) une expérience enrichissante et à vivre. Il en va de même pour un emploi. Le choix entre ces options, ouvertes aux femmes de tout âge, doit néanmoins demeurer accessible. De dénigrer les droits de l'une sous prétexte qu'ils *minent la fibre sociale, c'est aussi absurde que de blâmer le frigo quand le lait sûrit lors d'une panne d'électricité.*

Tant qu'à prétendre être le porte-parole d'un groupe de femmes plus négligé (les femmes au foyer) qu'un autre (les femmes au travail), c'est absurde. Les droits des femmes sont tous quotidiennement mis aux oubliettes ou bafoués à travers le monde. Les taux de viols et de violence familiale en sont la preuve.

Si la cellule familiale éclate, en chercher la cause dans l'évolution sociale des femmes c'est comme les blâmer de s'être fait violer.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Line Gagnon
Collaboratrices:	Agnes Billa
	Kim Ouellette
	Peter Lesniak
	Linda Pettersen
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Écrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Le Conseil consultatif

Une réunion mouvementée

Line Gagnon

Les discussions ont été véhémentes lors de la réunion du Conseil consultatif sur le statut des femmes (C.C.S.F.), le 17 mai dernier. Plus de 70 femmes ont assisté à cette rencontre. "Les femmes présentes se sont faites entendre" affirme Mme Katherine Peterson, présidente du Conseil. Aux dires de cette dernière, plusieurs points importants ont fait partie des discussions.

Un certain groupe de femmes ont contesté la représentativité du Conseil. D'après ce regroupement, le Conseil ne représente pas les femmes au foyer. "J'ai assisté à cette réunion pour voir si le conseil représentait mes idées. Dans leur programmation étalée sur cinq ans, je ne me suis pas retrouvée" a déclaré Mme Linda Wood, participante à la réunion. Mme Wood croit que le C.C.S.F. ne reflète pas les femmes au foyer. Elle avance également que cet organisme attaque ouvertement les hommes en recherchant l'égalité d'emploi. "Beaucoup de femmes choisissent des emplois qui ne sont pas aussi stressants que ceux des hommes. De plus, le Conseil a aussi attaqué un autre organisme féminin. Je ne comprend pas cela lorsqu'il dit représenter toutes les femmes."

Mme Peterson avoue que le C.C.S.F. n'appuyera pas l'organisme R.E.A.L. Women. "Nous réitérons notre position sur l'absence d'appui qu'offre le Conseil consultatif au regroupement de R.E.A.L. Women. Nous donnerons toutefois plus d'emphase à la femme au foyer" souligne la présidente.

Le lendemain de la rencontre soit le 18 mai, un communiqué de presse a été envoyé aux journaux de langue anglaise suggérant que la présidente du Conseil démissionne de son poste. Or, Mme Wood une des signataires affirmait que ce communiqué ne demandait pas la démission de la présidente. "Après une telle déclaration de la part de la présidente vis-à-vis un autre groupe de femmes, il me semble logique qu'elle démissionne puisque le Conseil est censé représenter toutes les femmes" a déclaré Mme Wood.

D'après Mme Peterson, ce communiqué est un peu confus. "Le message qui semblait prédominant était mon manque d'appui pour les R.E.A.L. Women. Je ne suis pas inquiète pour cela. J'ai quand même apporté la question devant le Conseil puisque je dois suivre les procédures" déclare Mme Peterson. Cette dernière se dit confortable avec la situation et ne prévoit pas remettre sa démission.

Par ailleurs, Mme Claire Barnabé, participante à la réunion, s'est dit impressionnée et encouragée par le nombre de femmes présentes. "J'ai trouvé cette rencontre à la fois intéressante et frustrante. J'ai trouvé cela intéressant que toutes ces femmes soient au même endroit. J'ai toutefois trouvé frustrant que plusieurs des questions soulevées durant la rencontre sont discutées dans les média au lieu de personne à personne."

D'après Mme Barnabé, le rôle du Conseil n'est pas clair pour plusieurs. Le mandat devrait à ce moment être revisé. "Les débats ont changé depuis 10 ans. Il faut donc s'ajuster."

Cette rencontre publique précède la réunion des 6 membres du Conseil prévue du 5 au 7 juin à Hay River. Les questions discutées à la réunion de Yellowknife seront rapportées à celle de Hay River.

"Nous nous concentrerons sur les questions telles les femmes et l'analphabétisme, les femmes handicapées et nous poursuivons notre dossier sur les services de garderies."

suite de la page 1

Éducation en français

ne sera dévoilé qu'en juillet prochain, "nous devons discuter avec le ministère qui a présenté le projet. Il est toutefois évident que le Secrétariat d'État veut encourager et faciliter l'enseignement en français".

Les modalités de financement doivent être clarifiées avant que le Secrétariat d'État s'engage sur ce projet d'éducation en français.

Les tâches de l'exécutif sont assignées

D'autre part, les membres de l'exécutif du comité de parents pour les classes en français se sont maintenant désignés des tâches. Il s'agit de Mmes Bernadette Leblanc-Fortier, présidente, Michelle Cimon, vice-présidente, Evelyne Dutka, trésorière, Lucie St-Denis, secrétaire et Lise Wilson, conseillère. "Nous sommes le comité officiel représentant les parents pour les classes en français" explique Mme Leblanc-Fortier.

D'après cette dernière, ce comité se rencontrera à plusieurs reprises durant les deux prochaines semaines. "Une certaine organisation doit être établie avant la fin juin" de dire la présidente. M. Marcel Prud'Homme, agent de projet en éducation pour la Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.) donne présentement des sessions de formation au nouvel exécutif. Ces sessions visent, entre autre, à aider le groupe à devenir autonome vis-à-vis l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Le rôle du comité comprend la distribution d'informations aux parents sur leurs droits francophones en milieu minoritaire; la promotion de l'éducation en français langue première; l'accès à l'éducation aux enfants francophones; la qualité de l'enseignement pour les enfants et l'égalité de l'éducation en milieu minoritaire.

Le comité donne son appui

Le comité donnera également son appui à la Commission scolaire district no 1. Cette dernière a fait une demande d'aide financière pour l'établissement des classes en français auprès du ministère de l'Éducation. Celui-ci, à son tour, a présenté une demande similaire au Secrétariat d'État.

Aucune école est désignée jusqu'à date pour la tenue de ces classes. "Il faudra attendre qu'on nous assure d'un appui financier avant que la Commission scolaire prenne une telle décision" affirme Mme Leblanc-Fortier.

Femme, mère et francophone

Intervention théâtrale créée et jouée par Hélène Desperrier du théâtre Parminou lors du Colloque des femmes franco-ténoises tenu les 20 et 21 mai à Yellowknife, T.N.-O. (inspiration: que dirait une femme qui vit dans le Nord depuis 25 ans)

Messieurs, messieurs et messieurs du gouvernement
Je dis messieurs parce que vous êtes omniprésents
J'aurais aimé vous mettre en "can"
Vous qui avez mis mes projets en panne
Je sais que vous êtes coriaces
Pour ne pas dire très voraces
Mais quelques épices bien placées
Pourraient peut-être vous améliorer
Un grand sens de l'égalité
Vous aurait fait accepter
Mes idées, mes projets planifiés
Par vous je me suis faite cuisiner
Virée dans poêle comme une p'tite crêpe
Mais c'est pas ça qui fait que je m'arrête
Au contraire j'ai l'intention de continuer
De surtout pas me laisser avaler
Je suis femme et fière de l'être
Pis j'ai pas l'intention de disparaître
Ici être femme c'est pas facile
Ici être francophone c'est difficile
Si je travaille à la maison
Je risque d'y perdre [redacted] raison
Enfermée, isolée, dévalorisée
Tout ce que je fais n'est pas considéré
Pour ne pas dire pas rémunéré
Si je travaille à l'extérieur
Je me ramasse avec double labeur
Je peux être secrétaire, infirmière
Hôtesse de l'air, caissière, aide-cuisinière
Mais attention pour ne pas voler
Le travail que les hommes tiennent à garder
Cadre, comptable, officier, directeur,
Pompier, mineur, administrateur
Sont des chasses bien gardées
Que nous n'avons pas le droit de trapper
D'accord quelques unes y parviennent
Mais rares sont les femmes qui mènent
Non ce qu'elles font surtout et partout
C'est prendre soin de vous et de tout
D'accord je suis venue dans le Grand Nord
D'accord j'y ai mis tous mes efforts
Mais si je ne veux pas finir solitaire
Il me faudra devenir solidaire
De toutes les autres femmes
Qui comme moi se désâment.
A force de se parler, d'échanger
De communiquer, de se regrouper
A force de se réunir, de se définir
De se faire plaisir et de construire
Nous finirons par être bien dans notre maison
Dans notre peau, dans nos occupations
Nous découvrirons qu'ensemble nous sommes une force
Qu'ensemble nous formons un même bloc
je suis femme et francophone
Et j'ai le droit d'avoir du fun
Si demain je dois partir
J'aurai au fond de moi le souvenir
Que dans les Territoires du Nord-Ouest
On a refusé d'être tenues en laisse
Qu'ensemble on s'est prise par la main
Pour avoir un meilleur demain

Signé
Stella Blanchard
femme, mère, francophone et,
des Territoires du Nord-Ouest,

cet espace a été réservé et payé par la Fédération Franco-Ténoise, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9

Le théâtre Parminou était parmi elles

Denise Canuel

"La cerise sur le gâteau" , voilà comment Mme France Tremblay définissait [redacted] venue du théâtre Parminou à Yellowknife dans [redacted] cadre du Colloque des femmes tenu les 20 et 21 mai derniers.

Le théâtre Parminou, une troupe de Victoriaville, bien connue au Québec, existe depuis 1973. Un fait quand même exceptionnel pour ce genre d'organisme qui tend, encore aujourd'hui, à mourir dans la fleur de l'âge. En plus de leur expérience de la scène, [redacted] troupe se caractérise par un type de théâtre peu souvent vu dans l'Ouest canadien. D'ailleurs leur performance a Yellowknife était sûrement une première du genre dans les Territoires du Nord-Ouest

Ce qui distingue donc le théâtre Parminou, c'est plus que la présentation de pièces originales créées par les membres de la troupe, mais bien ses interventions théâtrales. C'est d'ailleurs cette dernière forme artistique qui l'amenait à participer au Colloque des Femmes. L'intervention théâtrale peut se définir en une pièce créée en fonction d'un événement précis, la pièce étant d'assez courte durée et au point. Elle sert d'outil de sensibilisation à la portée des participant-es, qui avec les acteurs, jouent un rôle essentiel dans la création. Différents organismes ont déjà fait appel au talent du théâtre Parminou, entre autre le Colloque national en éducation populaire qui se tenait en octobre '88 à Gravelbourg.

Seulement deux membres de la troupe, Hélène Desperrier et Michel Cormier, venaient à Yellowknife pour produire l'intervention qui clôturait le Colloque. Le nombre restreint d'acteurs dû au coût de déplacement astronomique était lui aussi une première, cette fois pour le théâtre Parminou.



Une comédienne du théâtre Parminou en pleine action

Quoiqu'il en soit, première ou pas, les femmes ayant participé au Colloque et les quelques autres spectateurs qui ont assisté à la représentation en ont eu plein la vue. C'est à peine croyable ce qu'une équipe de deux personnes peut produire. L'intervention qui découla des ateliers du 20 et 21 s'avéra un succès flagrant pour les femmes présentes. Quant aux autres qui devaient se contenter d'un aperçu du Colloque à travers les yeux des comédiens, eh bien, l'analyse de ces derniers était superbe. De plus, la participation enthousiaste des franco-ténoises à l'intervention théâtrale a clairement contribué à son succès.

Pour les participantes au Colloque des femmes à Yellowknife, la rencontre fut plus qu'un simple exercice de réflexion traditionnel; elle a aussi permis la découverte d'un outil d'action social: l'intervention théâtrale. En espérant que d'autres groupes des Territoires auront à faire appel au service du théâtre Parminou, et ainsi donner la chance à un nombre grandissant de gens de participer à l'expérience.

Folk on the rocks

Du pop au jazz contemporain

Denise Canuel

Avec l'approche de l'été, les rochers et les bords de lacs de Yellowknife dévoilent enfin leurs secrets. Encore une fois on peut voir que les déchets, les débris et le passage de plus d'un chien font leur marque sur la capitale.

Mais il n'y a pas que de tristes choses qui se font voir sur ces rochers municipaux. En effet, pour une neuvième saison le festival de musique "Folk on the rocks" est de la partie. Sûrement, il s'agit là d'un des événement estivaux les plus attendus à Yellowknife.

Organisé, comme à chaque année, par [redacted] Société d'encouragement des talents ténois (SENT) le festival se tiendra du 21 au 23 juillet prochains. Comme par le passé, la liste des artistes devrait plaire à tout le monde. Le festival présentera donc [redacted] musiciens de style divers. Que [redacted] soit avec du rock, de [redacted] musique pop, traditionnelle, rockabilly ou du jazz, les organisateurs espèrent pouvoir satisfaire les goûts des amateurs les plus difficiles.

Le président de SENT et coordonateur du festival, M. Terry Jorden, signalait que "cette année nous avons essayé de faire venir un bon nombre de musiciens qui ne sont pas encore produits à Yellowknife". En plus des bons vieux classiques locaux tels les Gumboots, les Yellowknifois pourront entendre plusieurs artistes dont entre autres Ramblin'Jack Elliott une institution nord-américaine de la musique folk.

La liste des artistes est longue et intéressante; elle n'est toutefois pas complètement terminée. Il faudra donc attendre encore quelques semaines avant d'en connaître tous les détails. Quoiqu'il en soit les organisateurs sont prêts à tout et pour tous. Une aire pour les enfants sera même mise en place. Cela permettra au festival d'être une activité ouverte à toute la famille.

En attendant les moustiques et les musiciens, SENT rendra public sous peu un répertoire d'artistes ténois. Quelque chose à lire avant que le spectacle ne commence...

"Baker Lake c'est chez-nous"

Peter Lesniak

Baker Lake- "L'Aquilon c'est quoi? demande Paul Hirchfield, un québécois d'origine, tout en s'afférant dans sa petite cuisine immaculée de l'hôtel Iglu.

"Le seul journal francophone des T.N-O., vous n'en avez jamais entendu parler "répondis-je. "Jamais" réplique le natif de Mont-Tremblant qui habite Baker Lake avec sa femme Odette depuis 1983.

C'est peut-être parce que son travail le garde trop occupé. Chaque jour, il arrive à l'hotel à 5h30 du matin, bien avant tout le monde. Il planifie et prépare le menu du jour qui change continuellement. Cela permet de ne pas ennuyer les clients qui résident longtemps à l'hotel; dont des touristes en été et des travailleurs de la construction à l'année longue.

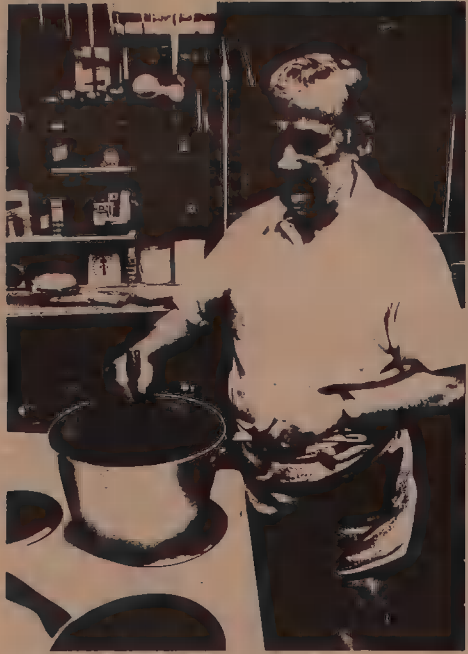
" Je suis matinal. Je peux abattre plus de travail avant 11h du matin que la plupart des gens en 8 heures." À l'âge de 61 ans, après avoir géré son propre restaurant dans les Laurentides et avoir agi comme instructeur culinaire dans les Forces armées canadiennes, son enthousiasme et énergie semblent inépuisables. Mise à part sa femme Odette (ils ont d'ailleurs célébré leur 35ième anniversaire de mariage le 24 avril dernier) aucun autre francophone n'a résidé si longtemps à Baker Lake. "Les français ils sont venus, ils sont partis", dit-il.

M. Hirchfield comble le manque de français en s'abonnant au Journal de Montréal, à La Presse et à divers autres publications francophones. Toutes arrivent par avion " parfois deux semaines en retard" ajoute-t-il. "Mais ça nous permet de savoir ce qui se passe dans la Belle province, de dire M. Hirchfield. Contrairement à Odette qui s'ennuie parfois des arbres et des fleurs du Sud, il n'y a pas grand chose d'autre qui lui manque.

C'est dans un journal d'Ottawa que M. Hirchfield a vu une offre d'emploi pour le poste de directeur des services culinaires. "Au diable a-t-il pensé , pourquoi ne pas appliquer! Après tout j'aime les gens et j'aime cuisiner". Après deux courtes entrevues à Ottawa, il était embauché "et cela avant même que je sache où est Baker Lake". À cette époque, M. Hirchfield travaillait pour les Forces armées à la base de Petawawa, où il habitait sur une ferme.

En un rien de temps il louait la ferme à un ami et partait pour le Nord, sans aucune arrière pensée. "Ça devait être une expérience de trois ans. Mais voilà je suis toujours ici!"

Pour lui, l'explication est simple: "Les gens. Je pense que c'est la raison numéro 1." L'attitude amicale quasi contagieuse et la générosité des gens l'ont bouleversé. 90% des résidents de Baker Lake sont Inuit. Beaucoup d'entre-eux dépendent encore de l'abondance régionale de poissons et de viandes sauvages pour une grande partie de leur alimentation.


M. Paul Hirchfield, dans sa cuisine à Baker Lake

"C'est chez-nous, dit fièrement M. Hirchfield, "J'adore ça ici. Une fois par année, on va dans le Sud voir la parenté et les amis. Mais on est toujours content de revenir."

Paul Hirchfield a vu la communauté de Baker Lake grandir "à pas de géant" au cours des ans. "Quand je suis arrivé, vous pouviez compter sur les doigts de la main les tout-terrain, les camionnettes. Et il n'y avait pas de construction".

Les choses ont changé depuis ce temps. Les rues de Baker Lake sont bondées de gens et de véhicules de toutes sortes, et cela à longueur de journée. Plusieurs nouvelles maisons et édifices ont poussé, remplaçant les plus vieux. Ce n'est sûrement pas un désavantage que d'être l'ancien patelin de Gordon Wray, pendant longtemps ministre territorial du Développement économique.

M. Hirchfield pour sa part rêve parfois de sa retraite. Mais trop de choses sont encore à faire. Il aimerait mettre sur pied une école culinaire où il pourrait enseigner aux jeunes Inuit. "Nous avons tout l'équipement nécessaire (à l'hotel) à l'enseignement des techniques de base", dit-il. "Vous pouvez-vous asseoir dans une salle de classe aussi longtemps que ça vous plaît, mais la bonne cuisine c'est une question d'arôme, de toucher et de précision"

C'est d'ailleurs pourquoi il recommande "pour faire un rôti de caribou juteux de l'envelopper de bacon avant la cuisson, et de n'ajouter jamais au grand jamais de sel". Et il est préférable de faire cuire un rôti doucement à basse température, plutôt que rapidement à une température trop élevée. Tout cela en l'arrosant fréquemment pour ainsi empêcher la viande de dessécher.

Quant aux tartes et autres desserts, Paul Hirchfield n'emploie que très peu de sucre et de saveurs artificielles. "Pourquoi tuer une bonne tarte aux pommes avec un tas de sucre et de cannelle? On devrait pouvoir goûter aux pommes sans toutes ces autres affaires..."

Les petites nouvelles de Hay River

Sylvie Cauvier

Le temps passe trop vite et j'ai peine à couvrir tout ce qui se passe dans notre petite ville.

Comme à chaque printemps la crainte d'une inondation est venue nous hanter. Pompiers, policiers et aussi le maire couraient de gauche à droite. C'est la même rengaine à chaque année. Les résidents, surtout ceux de la vieille ville, sont écoeurés de se faire tanner!!! C'est à croire que M. Kudelik s'est apeuré quand le niveau d'eau est monté près de son réservoir de propane. Et que dire du terrain de baseball qui était complètement inondé.

Dans la vieille ville, on n'a rien vu de cette eau. La solution à ce problème est simple. Il y a bien des années de cela, les pêcheurs pouvaient attacher leur bateau près du pont dans le bras ouest (Channel West) de la rivière. Ça ne se fait plus. Il y a eu la construction d'une petite route de gravelle. Après plusieurs années le gravier de ce chemin s'est répandue dans le lit du bras ouest. Pourquoi ne pas pomper tout ce gravier hors de l'eau et retourner la rivière a son état originel? L'équipement est disponible, mais la solution serait peut-être trop facile? Préserver le mythe et la frayeur des gens et naturellement faire la manchette semblent plus à propos pour l'instant.

Quant à faire la manchette, que dire des petites chicanes concernant le nom de la nouvelle école bientôt en construction? Après tout, se préoccuper d'un nom c'est essentiel; la décision a pourtant été remise au 14 juin prochain. L'école St-Paul pour sa part est un peu vieille. Mais ce n'est pas si mal. Par ailleurs la nouvelle section qui y a été ajoutée a un toit plat et qui coule. Après tout ce ne sont que des maisons mobiles. Un nouveau toit aurait peut-être suffi. Les dépenses auraient pu être limitées à un minimum en comparaison avec un nouvel édifice.

Il n'y a pas à dire, c'est la chicane partout. C'est peut-être l'effet d'un printemps plutôt gris et froid. Quoiqu'il en soit, l'humeur des gens ressemble étrangement à la température. En ville, la population se plaint que la facture d'eau a doublé. La plupart d'entre-eux ont donc des comptes d'environ 50,00$ par mois. Il est facile d'imaginer que ces mêmes personnes ne sont pas très heureuses de l'augmentation de salaire que se sont donnés les conseillers municipaux. Personne ne semble savoir la somme exact de cette augmentation. La rumeur d'un salaire triplé est la plus répandue, ce qui n'aide en rien la situation.

Une nouvelle positive

Enfin une nouvelle plus positive: le Centre des femmes a tenu ses élections annuelles. Un conseil exécutif composé de huit membres a été élu. Les positions précises, comme la présidence, seront choisies entre les membres de l'exécutif. Mme Pat Thomas est la favorite pour combler la présidence. Celle-ci est bien connue pour son énergie et ses initiatives. Elle a d'ailleurs décidé en tant qu'enseignante des études sociales de 4ième année d'amener 40 jeunes en visite à Yellowknife. Le voyage se fera par autobus. Les élèves auront donc la chance de voir l'Assemblée législative, les locaux du réseau anglais de Radio-Canada, le Centre du Patrimoine (musée) et la Cour Suprême. Pour s'amuser ils iront faire un tour à la salle de quilles et à la piscine. Bonne chance Pat. J'avoue admirer son courage face à une telle expédition.

Concours oratoire français

Orateurs ou écrivains, ils ont du talent

Line Gagnon

La salle était pleine à craquer lors du concours oratoire en français à l'école William McDonald, le 25 mai dernier.

Trente-deux jeunes de la 4ième à la 8ième années participaient à cette soirée. Le concours comprenait sept différentes catégories telles français de base, immersion tardive, immersion précoce et francophone.

Les élèves récitaient devant l'audience des poèmes en français. Les étudiants de la 7ième à la 8ième année de l'immersion précoce, tardive et les francophones (étudiants de langue maternelle française) présentaient cependant leur propre texte. Ces jeunes ont ainsi démontré leur talent d'écrivain et d'orateur. Cette soirée traduisait l'effort et le temps que chaque participant avait consacré à sa présentation.

Le travail des organisatrices doit également être souligné. Mmes Madeleine Fontan, Lilly Oldam et Marie-Claire Leblanc mettaient sur pied cette soirée. "Nous avons eu beaucoup plus de gens que nous pensions. C'est la deuxième année et c'est déjà mieux. Chaque année, on apprend" affirme Mme Madeleine Fontan.

Les contributions du Secrétariat d'État, de l'Association franco-culturelle de Yellowknife et de Canadian Parents for French ont rendu possible cette activité.



Les gagnant-es du concours oratoire français

Les gagnant-es

Il y eut donc 19 gagnants et gagnantes: Tanya Kidston, Bradley Lafoy, Devin Arnold, Craig Murray, Dauwn Stilwell, Jeremy Jaud, Sarah Dillon, Sahara Pawluk, Jennifer Burt, Marionne Cronin, Kiirsten Suurkask, Chris Sorfleet, Michele Newman, Cygni Sumcad, Joslin Green, Sandra Nielsen, Maude Prince, Marie-Andrée Vanasse et Martin Rioux.

Bravo à tous et toutes les participants!

Entre Lévis et Yellowknife, il n'y a qu'un pas: celui de l'échange

Colette Langlois

Le 19 mai 1989, atterrit un avion à l'aéroport de Yellowknife avec une cargaison d'étudiants de la polyvalente de Lévis, Québec et une heure de retard. Ainsi commença la deuxième phase de l'échange Yellowknife-Lévis. La première phase consista en un séjour de 24 élèves de l'école Sir John Franklin dans la ville de Lévis au mois de février 1989.

Nos amis étaient épuisés et contents d'être arrivés après une longue journée de voyage lorsqu'on les revit pour la première fois depuis l'hiver dernier. Mais à peine sortis de l'aérogare, notre air nordique, toujours fiable, les réveilla en sursaut. Hélas, du point de vue climat, ils venaient de reculer de deux mois et de quelques vingt degrés.



Colette Langlois et son amie de Lévis, lors de l'échange

Le deuxième choc survint vers minuit, lorsqu'ils s'aperçurent que le ciel était toujours clair et que les corbeaux de Yellowknife ressemblaient à des monstres de films de science-fiction. La panique commença à s'installer.

Après une fin de semaine de réjouissances, les activités commencèrent. Lundi matin, on monta dans un autobus à destination, Fort Rae, où on passa la moitié de la journée avant de retourner pour visiter la mine de Giant. Le reste de la semaine inclua des visites de [redacted] mairie où la maire, Pat McMahon, nous dit quelques mots, et du Centre du Patrinoine, ainsi que des activités au Polar Bowl, au Racquet Club et à [redacted] piscine. La nuit la plus mémorable de la semaine devait être passée au Lac Prelude, surtout pour nos amis du Québec dont la plupart ne devaient jamais penser se trouver dehors, dans une tente à 0 degrés.

Aurevoir

Le souper d'adieu jeudi soir fut une occasion joyeuse à part quelques âmes déprimées après la partie de hockey. Comme le dit M. Jean Delisle, chaperon de Yellowknife et enseignant à Sir John, ce fut une dernière chance pour ceux qui ne se sont pas entendus jusque là de faire la paix. Ce fut aussi une dernière chance pour nous de passer quelques bons moments ensemble. Les larmes versées à l'aéroport témoignèrent de toutes les amitiés qui se sont liées et de toutes les expériences positives qu'ont vécues les participants Malgré les quelques mauvais incidents que comptent toujours les échanges de ce genre, tout le monde a pu apprendre quelque chose si seulement que le Canada est un pays vaste avec des peuples, des paysages et des climats divers.

La revendication territoriale des Dénés et des Métis

Le 5 septembre 1988, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest signaient une entente de principe avec les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest. Cette entente, qui règle les revendications territoriales de ces derniers, est l'aboutissement de longues négociations amorcées lorsque le Canada a admis les revendications des Dénés (en 1976) et des Métis (en 1977). La négociation d'une entente définitive dépend de l'entente de principe.

Sommaire de dispositions de l'entente de principe sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis.

La plupart des dispositions de l'entente de principe (résumées ci-après) n'entreront en vigueur que lorsque le Parlement aura adopté la loi de mise en oeuvre du règlement, après la conclusion de l'entente définitive.

L'entente de principe prévoit que lors de la conclusion d'une entente définitive:

- *les Dénés et les Métis renonceront à tous droits, revendications, titres et intérêts autochtones éventuels sur les terres et les eaux dans l'ensemble du Canada;*

- *les dispositions des Traités n° 8 et 11 portant sur les sujets également touchés par l'entente définitive seront remplacés par la loi de mise en oeuvre du règlement;*

- *les Dénés et les Métis, et leurs terres seront soumis à toutes les lois fédérales, territoriales et municipales en vigueur, pour autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec la loi de mise en oeuvre du règlement, ni avec l'entente définitive;*

- *les dispositions de l'entente définitive ne porteront nul préjudice à la délégation ou au transfert, de la part du Canada, de compétences ou pouvoirs de type provincial aux Territoires du Nord-Ouest.*

Admissibilité

Est admissible à titre de bénéficiaire du règlement de la revendication tout descendant des peuples autochtones chipewyans, esclaves, loucheux, flancs-de-chiens, lièvres ou cris des Territoires du Nord-Ouest (ou toute personne adoptée par une personne admissible a titre de bénéficiaire) qui est citoyen canadien et répond aux critères de résidences. Les autres citoyens canadiens de descendance autochtone qui résident dans la région visée par le règlement peuvent également s'en prévaloir s'ils sont acceptés par la collectivité.

Organismes dénés et métis

L'entente définitive comportera une description des organismes appartenant à part entière aux Dénés et aux Métis, et contrôlés par eux (par exemple, des sociétés ou fiducies) auxquels seront remis les indemnités financières, les avantages sociaux et les titres des terres. Ces organismes seront également chargés de remplir les obligations des Dénés et des Métis énoncées dans l'entente. L'appartenance et les actions ne sont pas susceptibles d'être transférées.

Aspects financiers
Indemnités

À titre d'indemnités, les Dénés et les Métis auront droit à un transfert de capitaux de l'ordre de 500 millions de dollars (dollars de 1990). Un montant de 20 millions de dollars sera versé lors de l'entrée en vigueur de la loi habilitante, le versement du restant s'étalant sur au plus 20 années.

Le gouvernement fédéral a versé 2 millions de dollars lors de l'approbation de l'entente de principe; il versera 2 autres millions en septembre 1989. Les prêts consentis aux Dénés et aux Métis pour les négociations seront remboursés, à un taux d'intérêt annuel de 6 p. 100, selon un échéancier analogue à celui en usage pour le transfert de capitaux.

Réserves prouvées de Norman Wells

Sur les 500 millions de dollars de transferts de capitaux pour les Dénés et les Métis, 75 millions (dollars de 1985) concernent expressément le champ pétrolifère de Norman Wells (réserves prouvées).

Un comité mixte, créé par le gouvernement et par les Dénés et les Métis, sera chargé d'examiner l'exploitation actuelle et future des réserves prouvées aux termes de l'entente avec Esso Resources.

Partage des redevances provenant de l'exploitation des ressources

Les Dénés et les Métis recevront chaque année un montant égal à 50 p. 100 de la première tranche de 2 millions de dollars de redevances versées au gouvernement pour les ressources non renouvelables dans la région visée, et 10 p. 100 du reste. Les 20 premiers millions seront considérés comme un transfert de capitaux et seront non imposables à ce titre.

Impôts

Les transferts de capitaux aux Dénés et aux Métis seront exempts d'impôts.

Les paiements pourront être versés à une ou plusieurs société d'administration du règlement, que les Dénés et les Métis auront constituées. Cette société peut, par exemple apporter un complément aux programmes sociaux et de santé en vigueur, assurer des logements, fournir de l'aide pour les impôts municipaux ou locaux, assurer le financement de l'éducation et de la formation, appuyer le développement économique, ou alors la culture et l'exploitation traditionnelle des ressources. Le revenu de la société d'administration est exempt d'impôts tant qu'on fait un tel usage. Les autres personnes et sociétés dont le revenu provient des fonds du règlement seront assujetties aux lois d'application générale.

Mesures économiques

Les programmes gouvernementaux de développement économique dans la région visée tiendront compte de l'économie traditionnelle des Dénés et des Métis et de leur désir d'autosuffisance, et viseront à appuyer et à encourager ces objectifs. Toutefois, ces objectifs doivent être réalisés sans imposer au gouvernement d'autres obligations financières.

Ressources renouvelables

Exploitation et gestion de la faune

Le gouvernement demeure l'instance suprême en matière de gestion de la faune et de son habitat. Un Conseil de gestion de la faune sera établi à titre de principal responsable de la gestion de la faune dans la région visée, et agira dans les intérêts du public; il sera investi du droit d'établir les politiques portant sur tous les aspects de l'exploitation de la faune, et de proposer des règlements à ce propos. Ses décisions seront toutefois soumises à l'approbation du Ministre.

Dans la région visée par le règlement, les Dénés et les Métis auront le droit d'exploiter toutes les espèces et populations fauniques quelle que soit la saison (sous réserve de restrictions liées à la conservation ou autre) et seront seuls autorisés à exploiter les animaux à fourrure. Lorsque le Conseil de gestion de la faune établira des quotas, leurs besoins seront considérés prioritaires. On garantit aux non-bénéficiaires une partie de l'exploitation permise de boeufs musqués, de même que du bison d'Athabaska dans la région de Fort Providence et dans la vallée de la rivière Liard. En outre, on garantit aux non-bénéficiaires une partie du quota d'orignaux, de caribous des toundras et du bison de la plaine de la rivière des Esclaves, si ce quota dépasse les besoins des Dénés et des Métis.

L'entente définitive assure aussi aux bénéficiaires certaines possibilités économiques concernant la faune. Ils auront le droit de premier refus sur tout nouveau permis d'exploitation commmerciale de la faune; des services de guides, pourvoiries, camps de chasse et pêche et d'activités naturistes; de commercialisation et d'élevage de la faune habitant la région visée. Lorsque le titulaire d'un permis de services de guides, de pourvoiries, de camps de chasse et de pêche ou d'activités naturistes en vigueur au moment de l'adoption de la loi habilitante désire vendre ou transférer l'entreprise, les Dénés et les Métis auront le premier droit de l'achat de l'entreprise au prix du marché.

Exploitation forestière

Dans l'ensemble de la région visée par le règlement, les Dénés et les Métis sont autorisés à abattre des arbres pour des raisons d'ordre personnel, y compris le chauffage ou la construction d'un logement, d'un bateau ou d'une cabane. Ce droit ne s'applique toutefois pas aux terres en pleine propriété, à celles en vente ou en location, ni aux terres de la Couronne où cela donnerait lieu à des conflits avec les utilisations autorisées, comme par exemple un permis de coupe de bois.

Parcs nationaux

Le parc national de la Nahanni aura déjà été érigé en parc national lors de l'adoption de la loi habilitante. On créera des comités de gestion du parc, où siègeront en nombres égaux des membres du gouvernement et des Dénés et des Métis, qui auront pour mandat de conseiller le ministre de l'Environnement sur la gestion et l'exploitation du parc. Pour ce qui est de Nahanni (et avant la création d'autres parcs), les Dénés et les Métis et le gouvernement signeron t des ententes sur les retombées et les avantages, ententes qui traiteront entre autres de la formation, de l'embauche et des possibilités commerciales.

Parc national de Wood-Buffalo

Les Dénés et les Métis bénéficieront de droits de gestion et d'exploitation de la faune sur le secteur de gestion désigné Squirrel Sunrise. Un programme de formation échelonné sur dix ans aidera les Dénés et les Métis à obtenir les qualités nécessaires pour travailler dans le parc. En outre, les Dénés et les Métis auront les premiers droits sur un tout nouveau permis (ou tout permis non renouvelé) accordé pour des entreprises et activités commerciales se rapportant à la faune et au tourisme dans le secteur de gestion dit Squirrel Sunrise.

Indemnisation relative à la faune.

Les Dénés et les Métis recevront une indemnisation pour toute perte d'exploitation faunique attribuable à des activités commerciales, industrielles ou gouvernementales. Les promoteurs devront assumer la responsabilité pour toute perte ou dommage causé à la propriété ou à l'équipement des Dénés et des Métis servant à exploiter la faune (ou pour les dommages à la faune exploitée), ainsi que pour les pertes d'animaux exploités à des fins personnelles. Si le promoteur et les Dénés et les Métis ne peuvent s'entendre sur l'indemnisation appropriée, le litige sera soumis à l'arbitrage.

Ces questions et réponses ont été établies à titre d'informations supplémentaires au texte de l'entente de principe. D'autres bulletins d'informations seront publiés aussitôt qu'ils seront disponibles. Voici la liste des numéros déjà paru ou à paraître sous peu:

1. Résumé de l'Entente de principe des Dénés et des Métis
2. Processus de négociation des revendications territoriales
3. Exploitation et gestion de la faune
4. Choix des terres
5. Exploitation minière

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:
Services des Communications, Affaires du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Case postale 1500
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 11 Vendredi 16 juin 1989

Jean Chrétien, conteur...



Entre le passé et l'avenir, Jean Chrétien en a des choses à raconter

Pour plus de détails voir en page 2

Une cause historique

Le droit à la gestion scolaire se joue à la Cour suprême

Ottawa(APF)-L'avenir de l'éducation en langue française dans des écoles homogènes, contrôlées et gérées par les parents francophones de l'extérieur du Québec, se joue maintenant devant les juges de la Cour Suprême du Canada.

Pour la première fois depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, la Cour suprême du Canada doit se pencher sur l'interprétation à donner à l'article 23 de la Charte qui porte sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La cause était entendue le 14 juin.

La cause Mahé et Bagnet, comme on l'appelle familièrement, oppose des parents francophones contre la province de l'Alberta. Les parents demandent à la province d'établir des écoles françaises publiques, distinctes et séparées dans la ville d'Edmonton, avec gestion autonome, classes homogènes, et programmes scolaires reflétant la culture française.

Le 25 août 1987, la Cour d'appel de l'Alberta concluait que les Franco-Albertains avaient le droit à l'instruction dans leur langue et à leur conseil scolaire, mais que les droits de faire instruire les élèves dans des établissements d'enseignement de la minorité, financés par les fonds publics, étaient sujet au critère du nombre. La Cour estimait à l'époque que les francophones n'étaient pas en nombre suffisant pour exercer ce droit.

Plusieurs organismes et gouvernements se sont rangés derrière les parents Franco-Albertains. Le gouvernement du Canada, les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, le Commissaire aux langues officielles de l'Alberta, l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'Association canadienne-française de l'Ontario, l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens, et même les organismes Anglo-Québécois Alliance-Québec et le Quebec Association of Protestant School Boards. Tous intervenaient en faveur des parents Franco-Albertains le 14 juin dernier.

Le gouvernement du Québec a toutefois été vivement pris à partie par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA). En tournée d'information et de sensibilisation dans la belle province, le président de l'ACFA, Georges Arès, a accusé l'État québécois de se ranger derrière l'Alberta et d'abandonner encore une fois les Franco-Albertains, en ne reconnaissant pas clairement le droit des Franco-Albertains à la gestion scolaire.

La Fédération des francophones hors Québec se dit "très déçue" de la position du Québec dans ce dossier. Dans un communiqué, la FFHQ indique qu'elle s'attendait à tout le moins à ce que le gouvernement du Québec ne

suite en page 3

Prospect North

La recette du succès: l'argent!

Peter Lesniak

Plus de 350 personnes du monde des affaires ont convergé sur Yellowknife la semaine dernière pour parler des façons dont peuvent s'enrichir les riches. Cette rencontre était la plus importante de ce genre jamais tenue dans le Nord.

Les entrepreneurs ont été assurés que les Territoires du Nord-Ouest étaient l'endroit idéal pour investir leur temps et leur argent par le chef du gouvernement Dennis Patterson, le ministre du Développement économique et du Tourisme Gordon Wray et par bien d'autres. Ils ont aussi écouté les histoires incroyables de succès personnels particulièrement celles de John Zigarlick de Echo Bay Mines Ltd. et de Ronald Southern de Atco Ltd. pendant ces trois journées de discussions, de banquets, de B-B-Q, de tournois de golf et de jeu de coudes fraternel lors des conférences.

M. Patterson a ouvert la première conférence Prospect North tenue dans les T.N.-O. en disant que l'économie était la priorité de son gouvernement. "Tous les membres actuels de l'Assemblée législative ont été élus en vendant l'idée d'une assemblée dont le mandat serait le développement économique" de souligner Patterson.

Toujours selon lui, les T.N.-O. sont "à un point tournant". "Un processus de stabilisation a eu lieu

suite en page 2

Trois rapports sur l'économie



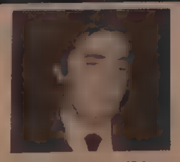
Brian Lewis et Tony Whitford présentaient les rapports

Pour plus de détails voir en page 3

J'en ai enfin attrapé un!



SOMMAIRE



N'oubliez pas les Franco-pages et les chroniques culturelles

Bonne St-Jean et 1er juillet

suite de la page 1

Le futur des T.N.-O.



Dennis Patterson a venté les mérites économiques du Nord

et avec cette stabilité viennent les possibilités d'initiatives économiques et d'investissements qui étaient impensables il y a 10 ou 15 ans" ajoute-t-il.

On remarquait tout au long de la conférence l'importance du règlement, dans l'Est et l'Ouest des Territoires, des revendications foncières. La dévolution des pouvoirs de type provincial, qui se fait dans les délais prévus, était un autre aspect positif mentionné. Ensemble ils signifient la fin des confrontations et de la polarisation qui ont marqué si souvent la scène politique dans le Nord.

Les investissements dans les T.N.-O. "peuvent être rentables et en valoir la peine" de déclarer Gordon Wray, un homme d'affaires prospère de Baker Lake avant son entrée en politique. Toutefois il avoue que le Nord a encore de sérieux problèmes économiques et sociaux. Les plus communs seraient la disparité entre les centres urbains bien nantis tels Yellowknife, Inuvik, Iqaluit et les communautés traditionnelles et défavorisées comme Rae Lakes, Snowdrift, Pond Inlet et Holman Island.

M. Zigarlick, pour sa part, confiait que sa compagnie a débuté avec "un humble" 7 millions de dollars en avoirs nets. Aujourd'hui avec "beaucoup de chance, de plaisir et de travail" sa compagnie vaut 6 milliards de dollars et possède des investissements dans "14 ou 15 mines" au Canada, aux États-Unis et ailleurs, signalait cet homme d'affaires.

Les profits faits dans les années '70, grâce au prix du minerai de l'argent, ont servi entre autres à mettre en place la très rentable mine d'or de Lupin près du Grand lac à l'Ours. La compagnie investit présentement [redacted] où les revenus sont les meilleurs: le Nevada, l'Écosse et l'Amérique du Sud.

Durant cette conférence M. Michael Walker, de l'Institut de recherche Fraser, un établissement réunissant des penseurs de droite, proposait le plan le plus incroyable pour atteindre la prospérité. Durant son discours intitulé "Comment *devenir riche, emprunter de chacun* et acheter des autos japonaises" il recommandait aux T.N.-O. de se transformer en un paradis pour ceux qui refusent de payer des taxes (comme par exemple certaines îles des Caraïbes).

Selon lui, une taxe fixe de 17% devrait être imposée sur tout revenu personnel, attirant ainsi les gens qui "veulent des récompenses pour leur capital humain". Le gouvernement territorial devrait insister pour ce tarif fixe même si cela signifierait la perte de subventions et de contributions qu'il reçoit présentement d'Ottawa.

Prospect North

M. Jean Chrétien, conférencier ou politicien...

Peter Lesniak

En matière de développement économique du Nord, il y a eu une "*dévolution* de l'engagement" d'Ottawa envers les T.N.-O. déclare Jean Chrétien.

"La construction de routes dans le Nord est arrêtée", a t-il souligné à des hommes d'affaires réunis à Yellowknife pour une conférence sur l'économie [redacted] semaine dernière. "Le dernier projet d'importance était la construction de l'autoroute Dempster" rajoute l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord sous le gouvernement Trudeau.

"La conclusion logique pour une route entre Skagway (Alaska) et Inuvik était que celle-ci complète éventuellement la boucle à Yellowknife," dit-il. "Si vous voulez attirer les gens dans le Nord c'est la chose la plus logique à faire".

Si le gouvernement fédéral manque de fonds ou de volonté pour un tel projet, M. Chrétien lui a la solution. En effet, le gouvernement devrait exiger des compagnies pétrolières qui veulent installer un pipeline dans la vallée de la Mackenzie de construire la route en question. "Vous voulez un pipeline, parfait, construisez donc une route en même temps! Pourquoi pas? Ils doivent se rendre à leurs tuyaux n'est-ce pas?" L'auditoire, composé d'hommes d'affaires et de fonctionnaires locaux, a d'ailleurs accueilli l'idée avec enthousiasme et des cris d'approbations.

Toujours dans la même veine, M. Chrétien parla de l'importance d'une route dans la vallée: "Cela pourrait faire une des attractions touristiques les plus intéressantes que vous ayez à offrir". Et toujours selon lui voyager sur une autoroute de gravier comme la Dempster "c'est une des aventures les plus excitantes que vous puissiez connaître sur la route. Si vous avez l'auto idéal, un pneu de secours, et aussi un pare-brise de secours à cause des pierres!".

Le manque d'engagement d'Ottawa face au Nord est le symptôme d'un problème plus grave, ajoute le favori de beaucoup dans la course au leadership du parti Libéral fédéral. Quand " les parties du Canada deviennent plus importantes que le tout (c'est ce qui arrive sous le gouvernement Mulroney) vous perdez une vision de la perspective générale. Ainsi plus personne ne se sent responsable envers [redacted] nation entière, comme par le passé" déclare M. Chrétien.

Il conclut en mentionnant que le développement du Nord devrait être beaucoup plus facile maintenant que dans les années "60. Selon lui, le règlement des revendications foncières ainsi que les groupes autochtones gagnant un pouvoir politique réel sur leur destin en seraient les raisons.

Chrétien: chef du Parti Libéral?

Quant à en savoir plus long sur le futur politique de M. Chrétien, les canadiens devront patienter encore un peu. Il prendra sa décision lorsque l'exécutif du parti Libéral annoncera la date de sa prochaine convention.

M. Chrétien bien qu'il soit le favori dans la course n'est pas certain si la position l'intéresse toujours. Il avoue même que "mon plus gros problème, c'est un conseil que m'a donné ma femme: Jean tu as le meilleur des deux mondes maintenant. La plupart des gens pensent que tu serais bon, et tu n'as pas à le prouver".

Le Comité spécial sur l'économie du Nord

Denise Canuel

Un an et demi après en avoir été mandaté par l'Assemblée législative, le Comité spécial sur l'économie du Nord rend publics trois rapports. Composé des députés Brian Lewis, Henry Zoe, Nick Sibbeston, Tony Whitford et Richard Nerysoo, le comité entend remettre trois autres rapports avant la fin de juin 1989.

Les trois études rendues publiques couvrent les programmes du ministère du Développement économique et du Tourisme, le développement des ressources naturelles et la protection de l'environnement ainsi que la discrimination positive. Les autres rapports toucheront pour leur part l'impact possible sur les T.N.-O. du règlement des revendications foncières, les stratégies de soutien aux industries domestiques (chasse, pêche trappe,etc.) et une révision des programmes de formation pour adultes.

Selon M. Brian Lewis, porte-parole du Comité, "les études en question reflètent l'opinion de leur auteur (des contractuels embauchés spécialement pour cette tâche), non pas nécessairement celle du Comité spécial sur l'économie du Nord". Le Comité entend donc étudier en détails les recommandations faites dans les rapports. Quoiqu'il en soit M. Lewis ajoute qu'il y a un élément à propos duquel tous les membres du comité sont unanimes: " une analyse des services de la fonction publique territoriale doit être menée".

Les recommandations

Les recommandations des trois études ne parlent pas en termes particulièrement flatteurs du fonctionnement actuel du gouvernement territorial. Dans le rapport touchant l'embauche des autochtones, l'auteur croit que la présente formule de discrimination positive a été un échec. Il souligne donc l'importance de "la création d'une commission d'enquête sur la fonction publique" et que "le gouvernement négocie avec les principaux organismes autochtones afin de développer une stratégie d'embauche et de formation du personnel autochtone".

L'auteur de l'étude sur le développement des ressources et son impact environnemental conclu pour sa part que "les mandats des différents ministères devraient inclure des plans de développement continu* et une vérification environnementale semblable à celle faite au niveau des finances". Celle-ci devrait garantir au public la responsabilité de leur gouvernement dans ce domaine.

Quant au rapport sur les programmes du ministère du Développement économique et du Tourisme, il soulève un problème sérieux " le fait est que presque tous les ministères empiètent d'une façon ou d'une autre sur l'économie du Nord et que le manque de coopération et de coordination entre les différents ministères minent les chances du gouvernement de mettre en valeur son économie".

Aux dires de M. Lewis, la remise publique de ces trois rapports avait pour but de: "permettre aux gens de lire les rapports et de nous faire connaître leur opinion. De plus, il ne faut pas oublier que c'est le public qui a payé pour tout cela". En effet, les six rapports ont coûté au total la somme de 127 995,34$.

Le grand public devra toutefois attendre à l'automne prochain, c'est-à-dire au retour de l'Assemblée législative, pour évaluer l'impact réel de ces études. L'Assemblée est le seul organe pouvant ou non valider et rendre opérationnelles les recommandations du Comité spécial.

* développement continu signifie tout développement des ressources qui satisfait les besoins actuels sans compromettre les chances des générations futures à rencontrer elles aussi leurs besoins.

suite de la page 1

Le droit à la gestion

vienne pas contredire la position des Franco-Albertains "pour ainsi faire échec à l'effort des minorités francophones du pays d'obtenir le contrôle de leur système scolaire".

Dans son mémoire déposé à la Cour suprême, le Procureur général du Québec soutient que l'article 23 de la Charte "accorde à la minorité un droit de jouir d'établissements d'enseignement qui reflètent un environnement linguistique propre à la minorité, et sur lesquels la minorité exerce un droit de regard". Or, les parents francophones de l'Alberta réclament un "droit de gestion".

Le Québec soutient également que l'article 23 vise à accorder un "traitement juste et équitable", mais qu'au-delà de cette protection constitutionnelle des droits de la minorité, la compétence des provinces dans le domaine de l'éducation demeure entière. "Les provinces peuvent aménager l'étendue des contrôles de la minorité", affirme le Procureur général.

On ne s'entend pas non plus sur la définition à donner au mot "établissement d'enseignement" dont fait mention l'article 23. Pour le Québec, le mot établissement fait référence à une école, et on ne peut donner à ce mot un sens qui comporterait "un droit de contrôle et de gestion de structures scolaires". Autrement dit un établissement d'enseignement n'est pas une commission scolaire.

Devant la tournure des événements, l'Association canadienne-française de l'Alberta dénonce le manque de "compréhension, de compassion et de justice" du Québec envers les Franco-Albertains.

Éditorial

Le futur du Nord ou celui des hommes d'affaires?

Yellowknife était, des 6 au 8 juin derniers, le site d'une étrange célébration. Plus de 350 participants se réunissaient pour discuter du futur économique des Territoires du Nord-Ouest, mais surtout du futur de leurs investissements dans cette région.

Lors de la rencontre de trois jours, les investisseurs du Sud ont pu entendre des discours sur les richesses qu'offraient les T.N.-O., que ce soit au niveau des ressources renouvelables ou de l'industrie de service. Ces hommes d'affaires entendaient parler des bénéfices incroyables que leur rapporteraient leurs investissements dans le Nord. Et naturellement les résidents ténois impliqués dans le monde des affaires eux aussi se voyaient charmés par [illegible] mystique d'un dollar toujours grandissant.

Rien dans tout cela n'est honteux ou malhonnête. Les gars en habit bleu et cravate rouge ou en veston de cuir de caribou ont tous à coeur le développement économique du Nord. Au premier regard, à la venue d'un climat financier positif et d'un nombre imposant d'investisseurs, le Nord a tout à gagner.

Mais voilà le problème: "le Nord a tout à gagner". On parle ici d'une entité impalpable, que l'on ne peut que concevoir qu'avec l'aide de cartes géographiques et qui en soit ne signifie rien d'autre qu'un espace physique. Ce n'est donc pas du Nord dont on devrait parler mais bien de ses résidents, les Ténois. Eux ont-ils tout à gagner par la venue de tous ces dollars affamés.

Les discussions qui ont eu lieu pendant cette rencontre intitulée Prospect North n'ont toutefois pas répondu ou même tenté de répondre à cette question. Le message d'un pays vierge prêt au développement que sous-entendait la rencontre aurait facilement pu provenir d'un colloque économique d'un quelconque pays du tiers-monde.

Rien durant cette rencontre n'a transpiré des problèmes sociaux que connaissent présentement les T.N.-O.. Vous savez les problèmes qui ont fait la manchette tout l'hiver dernier: la violence au foyer, les abus sexuels, l'alcoolisme et le suicide... Tous, selon les experts, découlent en grande partie de difficultés face à la réalité socio-économique du Nord. Il ne faudait pas gâcher une rencontre aussi fructueuse par des sujets semblables...

Mais, où seront donc tous ces beaux messieurs sérieux et plein de bonnes intentions pour leurs dollars quand les jeunes de la Vallée du Mackenzie continueront à s'enlever la vie: "The Businessman's Luncheon"? Avoir des sous et pas d'espoir ça n'a jamais vraiment aidé personne.

On tourne en rond dans le Nord avec les solutions du Sud. Les pays du tiers- monde découvrent lentement mais sûrement les dangers de tous les bienfaits des investisseurs étrangers. Et les Territoires du Nord-Ouest ont, il faut l'admettre, plus en commun avec ces régions qu'avec l'Alberta.

Pour tous ceux qui ont participé à cette rencontre il n'y a pas de honte, bien au contraire, à vouloir créer des emplois, à travailler à améliorer le standard de vie des gens; mais si c'est le cas une question me vient à l'esprit. Pourquoi isoler les rencontres économiques de ce genre des grands débats sur les problèmes sociaux que traverse [illegible] Nord?

En attendant que les T.N.-O. deviennent [illegible] région choyée des années 90, la nouvelle de cette semaine- là à Yellowknife n'a pas reflété ces aspirations. En effet, un autre des personnages les plus connus et aimés, d'une certaine façon, de Yellowknife est décédé. Andy un bon vieux bum de la place est mort, poignardé. Plus de gens ont parlé de son décès tragique que du discours de Patterson ou de Cadieux sur le futur du Nord. Les gens de tous les jours sont l'avenir du Nord, pas les marchands de rêves.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Jean-Luc Thibault
Collaborateurs:	Line Gagnon
	Agnès Billa
	Marie-Andrée Vanasse
	Hélène Ratté
	Peter Lesniak
	Thérèse Doré
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1 000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3 000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat.Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Écrivez-nous

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Composez le (403) 873-6603

ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal, et tenez-vous au courant des nouvelles concernant la francophonie ténoise.

Bi-mensuelle, par année: individu 15,00$
institution/agence gouvernementale: 25,00$

Salut Line. Allo Jean-Luc!

Line prend sa retraite. En effet, 14 mois passés à L'Aquilon l'ont forcé à prendre un repos bien mérité et bronzé!

Depuis quelques jours L'Aquilon compte un nouveau collaborateur en la personne de Jean-Luc Thibault. Il ne nous reste donc plus qu'à lui souhaiter la bienvenue et bonne chance. Il risque d'en avoir besoin!

Eh! N'oubliez pas de vous amuser lors des Fêtes de la St-Jean et du 1er juillet

Le ministre des Affaires Indiennes et du Nord

Une autre courte visite dans le Nord

Denise Canuel

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Pierre Cadieux, profitait de sa visite à Yellowknife le 8 juin dernier pour annoncer la création de deux commissions d'aménagement des terres et verser des fonds en vertu du programme conjoint de protection civile.

Les Commissions d'aménagement des terres de Denendeh et du Nunavut sont des organismes conjoints. Ils regroupent des représentants des gouvernements fédéral, territorial, de la Nation Déné, de la Fédération Tungavik de Nunavut (TFN), de la Corporation régionale du Inuvialuit et de l'Association des Métis. La représentation régionale devrait permettre un meilleur contrôle de l'aménagement des terres de l'Est et de l'Ouest des T.N.-O.

Quant à la somme de 33 822 dollars remise à M. Gordon Wray, ministre responsable de l'organisation des mesures d'urgence des T.N.-O. dans le cadre du Programme conjoint de protection civile, elle s'adresse à deux communautés distinctes. Yellowknife recevra 11 990$ et Rankin Inlet 21 832$ pour l'achat et l'installation de systèmes de communication radio essentiels aux situations d'urgence.

De plus, le ministre annonçait, au nom de Bill McKnight son collègue de la Défense nationale, l'octroi de contrat pour la construction de sites de radar. Ces contrats font partie du projet d'amélioration du Système d'alerte du Nord. Selon Cadieux, cela représente "une preuve de l'engagement du Canada pour la défense de l'Amérique du Nord".

Durant son passage à Yellowknife M. Cadieux, qui participait aussi à la conférence "Prospect North", a dû répondre à certaines questions sur les revendications foncières des groupes autochtones à travers le pays. On se rappelera que le ministre des Affaires indiennes avait, lors de son séjour à Toronto le 6 juin, été reçu par des propos vigoureux de Georges Erasmus, le président de l'Assemblée des premières Nations. M. Cadieux a déclaré que les groupes autochtones avaient parfois raison de s'impatienter face à la lenteur du processus de négociation, " quand on voit des réclamations qui prennent quinze à vingt ans pour arriver à une conclusion finale, c'est relativement long". Le ministre ajoute toutefois que le travail de recherche et d'élaboration requis pour la négociation de ces ententes est une des raisons de la lenteur du processus. Il s'empresse de souligner que " dans la négociation avec les Dénés et les Métis, il y a des limites de temps prévues pour en arriver à une entente finale. Je pense que c'est une indication; le gouvernement n'est certainement pas intéressé à étirer les négociations au delà des délais prévus". En plus, de rassurer les autochtones sur leurs négociations, M. Cadieux a souligné que son ministère, celui des transports et le gouvernement des T.N.-O. étudiaient présentement la situation du système routier dans le Nord. La construction d'une route dans la Vallée du Mackenzie avait été mentionnée par M. Jean Chrétien, lors d'une allocution dans le cadre de Prospect North. Le projet est lié à l'installation d'un pipeline. M.Cadieux a rétorqué que "c'est une proposition intéressante mais qui, là aussi, se doit d'être étudiée".



Gordon Wray reçoit avec plaisir deux chèques de Pierre Cadieux

FRANCO

Thème

Les vacan

Enfin

Les enfants de 1ère, 2ème et 3è
arriver l'été. Le soleil est chau
leur neige. C'est avec un dessin e
élèves vous offrent un aperçu
qu'ils espèrent u



Keri G., 3è

Luke H., 1è

Maurice K., 2è

Tyler L., 1è

Aaron J., 3è

Olga M., 3è

Fritz M., 3è

Shauna C., 2è

Voilà le beau temps

L'été dans le Nord fourmille d'insectes, d'oiseaux et d'animaux de toutes sortes qui n'étaient pas visibles durant l'hiver. En faisant le jeu de la tache d'encre, les élèves de 4ème, 5ème et 6ème années ont découvert toutes "les bébites" qu'ils avaient presqu'oubliées pendant l'hiver.

Michael J., 4è

Sherri B., 4è

Venessa R., 4è

Janna S., 5è

Tanis K., 5è

Pierre D., 6è

Erica M., 6è

Cindy D., 5è

Glen B., 6è

Brian L., 6è

Marcena C., 4è

Vive l'été

Les gagnants

Les gagnant-es se mérit
Il s'agit deWarren Ruttl
Croizier, Tyler Lines, Sh
de l'école J.B. Tyrell, Ol
Mildred Hall. Félicitatio

Bonnes

amusez-

A voir les mines réjouies de ce
facile de comprendre que l'été
et bien, c'est pour bientôt.

...-PAGES

...e de juin

...ces arrivent

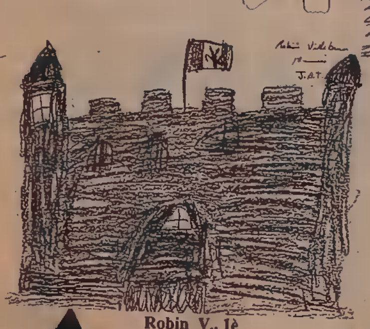
... l'été!

...ème années sont heureux de voir ...d et les plages se découvrent de ...et beaucoup d'imagination que les ... du plus beau château de sable ...n jour construire.

J'aime le chateau de sable!

Daven H., 2è

Jennifer, 3è


Robin V., 1è


Kara S., 1è



Kirsten, 3è

Kelly E., 2è

...ent un T-shirt Franco-Pages. ...e, Cindy Daniels, Marcena ...auna Conway et Glenn Burke ...ga Milionis de l'école ...ns à tous et toutes!

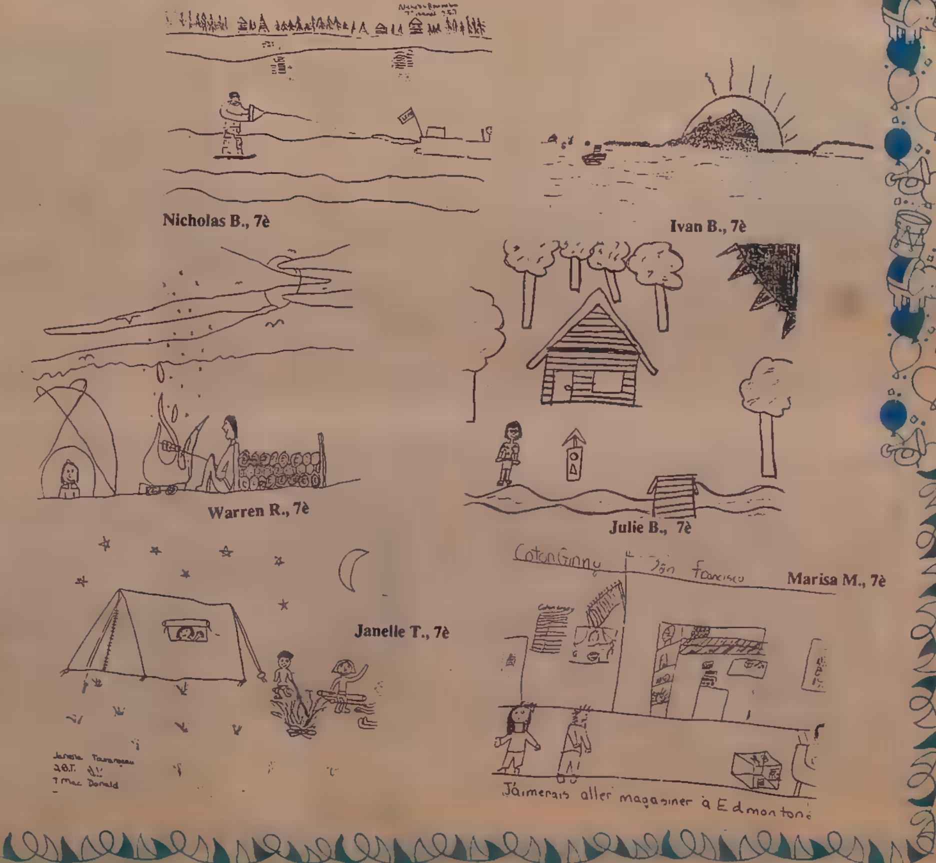
...vacances ...et ...vous lien!



... jeunes de Fort smith, il est ...est arrivé et que les vacances...

Le soleil de minuit est revenu

Les élèves de 7ème, 8ème et 9ème années ont envie de s'amuser. Ils espèrent qu'avec l'arrivée des longues journées estivales pouvoir jouer plus longtemps. Avec cette idée en tête, les élèves ont représenté par un dessin la situation idéale pour leur jeu d'été.



Nicholas B., 7è

Ivan B., 7è

Warren R., 7è

Julie B., 7è

Janelle T., 7è

Marisa M., 7è

Pour le plaisir de lire

L'oiseau mécanique
de Gilles Paquin
Édition Héritage

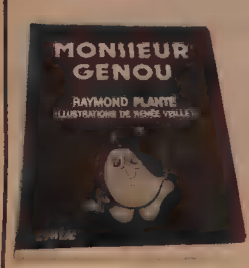


L'oiseau mécanique c'est l'histoire d'un jeune garçon qui a reçu un oiseau volant en cadeau pour sa fête. Un beau jour il decide de fabriquer lui-même un gros oiseau, presqu'un mini avion.

Pour la construction de ce jouet fantastique, il reçoit l'aide d'une amie. L'aventure commence alors. Ils sont bientôt prêts à s'envoler. Réussiront-ils?

Ce livre pour enfant est court, facile à lire. Pour des bons moments de plaisir pourquoi n'a pas tenté de s'envoler en compagnie des personnages de l'Oiseau mécanique?

Monsieur Genou
de Raymond Plante
Édition Leméac



L'histoire d'un homme chauve voilà ce que nous raconte Raymond Plante dans Monsieur Genou. Mais ce n'est pas n'importe quelle histoire que vit le personnage central. En effet ce dernier veut devenir "quelqu'un", être aimé.

Il cherche à être accepté par les gens autour de lui et à se faire des amis. Grâce à un petit travail qu'il occupe dans un théâtre parviendra-t-il à se faire aimer et surtout à faire rire les gens autour de lui.

Une histoire fascinante, amusante. Monsieur Genou vous tiendra éveillés (vos parents n'aimeront pas ce commentaire) jusqu'à ce que vous parveniez au dénouement.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Ici, pas besoin de passeport
Destinations
de Vincent Dionne



Cette musique trouve ses origines dans plus d'un pays. C'est peut-être pourquoi les Destinations de Vincent Dionne sont si inexplicables.

Du jazz à une musique synthétique les musiciens participent à une expérience fascinante. Et l'auditeur est invité à s'y joindre.

L'ensemble de la musique sur cet album passionne, soit par le pièce d'introduction, Suite transalpine, souple et vigoureuse à la fois ou par la Mer de Pourpre dont les échos emplissent l'âme.

Rien n'a été négligé dans cet album superbe.

Toutefois, il ne s'adresse qu'aux amateurs de musique seulement. Ceux qui recherchent des tas de mots pour leur expliquer ce que l'artiste a à offrir doivent se tenir loin de Destinations. Mais pour ceux qui croit qu'une invitation aux voyages et à la rêverie n'a pas besoin de mots; que le talent et l'imagination de Vincent Dionne suffisent et bien le quai d'embarquement est là, prêt pour d'étranges Destinations.

Si vous aimez les petits poudings...
Simard
de René et Nathalie Simard



Et bien voilà il faut le dire une fois pour toutes: c'est qui la tête à Papineau qui les a découvert! Pris entre un souvenir de petits poudings et une réalité encore plus télévisée les Simard (René et sa soeur Nathalie) n'ont su se retirer avec élégance.

Les talents "chérubinesques" qui les auront rendus célèbres n'ont toutefois pu se traduire en rien de concret lorsque l'âge adulte s'est emparé d'eux.

Mais revenons-en à l'album. René et Nathalie ont peu de voix; les leçons de chants ça sert surtout lorsque les aptitudes vocales sont présentes. La musique pour sa part est ennuyante, monotone et artificielle. Combien de temps leur a-t-il fallu en studio pour produire ce son vide? Quant aux textes, ils sont à la hauteur de l'ensemble: "Lui C'est ma pluie, c'est mon soleil Mes larmes, mes éclats de rire J'sais pas les mots pour le dire". Est-ce suffisant? À nous aussi les mots manquent pour décrire cet album...

La musique pop québécoise avec ses textes roses et sa musique facile a pourtant de bien meilleurs interprètes. Si ce style vous convient même les Simard ne sauront vous plaire.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

Apprenons notre français

Le verbe, dernière partie

Nous terminons notre chronique sur le verbe. Il est important pour bien comprendre et bien parler notre langue que le verbe qui est, rappelons-nous, le moteur de la phrase, soit conjugué à la bonne personne et accordé avec son groupe nominal (le sujet) ou ses groupes nominaux (GNS).

Avant de voir quelles règles régissent l'accord du verbe avec son groupe nominal sujet, il est de mise de vous montrer [redacted] conjugaison pour les trois groupes du verbe.

<u>Conjugaison du verbe</u>

Exemples:	<u>aimer</u>	<u>vivre</u>	<u>attendre</u>
Je (J')	aime	vis	attends
Tu	aimes	vis	attends
Il (Elle)	aime	vit	attend
Nous	aimons	vivons	attendons
Vous	aimez	vivez	attendez
Ils (Elles)	aiment	vivent	attendent

<u>1-Accord du verbe</u>

S'il n'y a qu'un sujet, le verbe se met à la même personne.
-ex: Tu vas à [redacted] pêche.
Nous **possèdons** enfin notre maison.
Note: le verbe se met au singulier si le sujet est singulier; il se met au pluriel si le sujet est au pluriel.
Lorsqu'il y a plusieurs sujets, le verbe se met au pluriel.
-ex: Jacques et Pierre **travaillent** dans une usine.
Lorsque les sujets sont des personnes différentes, plusieurs cas d'accord se présentent:
-ex: Marie et toi **marcherez** derrière.

<u>2-L'accord du participe passé.</u>

Le participe passé employé comme épithète (adjectif) s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.
-ex: Un homme **averti** en vaut deux.
Attention aux roches **rongées** par le temps...
Le participe passé employé avec l'<u>auxilliaire avoir</u>.
Lorsqu'il n'y a pas de complément direct ou si celui-ci est placé après le verbe, le participe passé reste invariable.
-ex: Ils avaient **couru** comme des fous.
Les enfants ont **dévoré** tous les gâteaux.
Lorsque le complément d'objet direct se trouve avant le verbe, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec lui.
-ex: Tu n'as même pas regardé les fleurs que je t'ai **offertes**.
Le participe passé employé avec l'<u>auxiliaire être</u>.
Il s'accorde en genre et en nombre avec le GNS.
-ex: Les feuilles des arbres étaient **tombées.**
Note: Le participe passé du verbe pronominal présente plusieurs cas d'accord.
-lorsque le pronom (me, te, se, ...) est le complément direct du verbe (se rencontrer, se baigner, ...) le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.
-ex: Elles se sont **baignées** dans le lac.
-lorsque le pronom est le complément indirect du verbe, le participe passé ne s'accorde ni en genre ni en nombre avec le sujet.
-ex: Ils se sont **lavé** les mains.

Pour plus de détails sur la conjugaison et l'accord des verbes, consulter <u>Le nouveau Bescherelle</u> des Editions Hurtubise.

Le mois prochain, on parle des **déterminants.**

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

L'éducation en français dans les T.N.-O.
"L'enjeu c'est leur enfant"

Denise Canuel

Depuis mai dernier, la Fédération Franco-TéNOise a à son service M. Marcel Prud'Homme, agent de projet en éducation. Celui-ci a reçu dans le cadre de son mandat d'un an six dossiers bien précis: la préparation d'un colloque sur l'éducation, l'adhésion à la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la formation de comités de parents dans différentes communautés, la représentation à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACÉLF) lors de l'année de l'alphabétisation, l'unification des comités de parents afin de former un Conseil scolaire et de [illegible] recherche sur les différents programmes d'enseignement.

Ces éléments n'incluent pas la tâche [illegible] plus importante à laquelle besogne présentement M. Prud'Homme. En effet, l'agent de projet travaille en étroite collaboration avec le comité de parents francophones de Yellowknife. "Le comité de parents était plus ou moins formé à mon arrivée. L'aide que je leur offre comprend des sessions de formation, l'élaboration de stratégies politiques, tout ce qu'entraîne le fonctionnement d'un comité actif" explique M. Prud'Homme.


M. Marcel Prud'homme, agent de projet en éducation

Des classes à l'automne 89

Toujours selon lui, la venue des classes en français à l'automne dans la capitale s'annonce très bien. Les négociations avec les différents intervenants gouvernementaux vont bon train. L'agent de projet ne prévoit donc pas d'obstacles sérieux pouvant compromettre la venue des classes. Seuls les délais dans la distribution des fonds, le bureau des finances territorial se réunit au début du mois de juillet, pourraient poser un problème.

Quand à l'unification des futurs comités de parents formés à travers les territoires, c'est-à-dire là où il y a des associations membres de la FFT, M. Prud'Homme est plus prudent. "C'est évident que c'est un grand rêve, les T.N.-O. sont immenses, cela représente un défi considérable. Je pense que ce n'est pas utopique d'y croire. Mais ça reste un projet à long terme". Il cite l'exemple de la Colombie-Britannique "qui après 10 ans et 16 districts scolaires ayant un programme de français n'ont pas encore leur conseil scolaire". On peut donc croire que face à cette réalité M. Marcel Prud'Homme a du travail sur la planche.

Combler les besoins

Les besoins des parents francophones ne s'arrêtent pas à la création d'infrastructures et de classes. Beaucoup d'entre eux, à travers leurs organismes locaux et la FFT, ont fait sentir au cours des deux dernières années un besoin d'information dans le domaine de l'éducation. C'est pour répondre, en partie, à cette demande que la Fédération prévoit la tenue d'un colloque sur l'éducation en septembre prochain.

M. Prud'Homme, qui est chargé d'organiser cette rencontre, ne peut toutefois révéler à ce stade-ci des préparatifs ni les dates exactes, ni la liste précise des participants et des conférenciers invités. Ces détails seront connus sous peu.

La base sera représentée au colloque sur l'éducation

Le colloque, selon l'agent, sera d'envergure nationale, " on va traiter de droit constitutionnel, entres autres l'article 23, des différences entre les programmes d'immersion et ceux de français langue première et de la récupération de la clientèle". Il ajoute que des représentants du Secrétariat d'État, du ministère de l'Éducation territoriale, des conférenciers venant du Yukon, de la Colombie-Britannique et de l'Ouest canadien ainsi que des spécialistes de renommée nationale dans le domaine de l'éducation assisteront à cette rencontre. Cette dernière ne s'adresse pourtant pas au professionnel de l'éducation en français. C'est pourquoi M. Prud'Homme s'empresse de souligner l'importance de la participation des parents à ce colloque: "la base sera représentée, on ne veut pas simplement inviter les associations officielles on veut que les parents soient de plus en plus impliqués dans le domaine de l'éducation étant donné que l'enjeu c'est leur enfant".

Pour la St-Jean, des B.B.Q. de Iqaluit à Hay River

Les Franco-Ténois se préparent à fêter la St-Jean-Baptiste d'est en ouest en organisant toute une série d'activités.

IQALUIT

L'Association francophone d'Iqaluit organise durant la journée du 24 juin une série d'activités qui plaira tant aux enfants qu'aux adultes.

Dès 13 heures, tous les jeunes sont invités à participer à une parade à bicyclette qui partira de l'école G.R.E.C. pour se rendre jusqu'à l'école Nakasuk. Le comité organisateur de cette parade remettra une plaque-souvenir pour la bicyclette la mieux décorée. Une collation sera également servie aux participants qui, par la suite, se verront offrir, par des clowns-animateurs, des activités sportives et culturelles.

Sur l'heure du souper, les jeunes seront rejoints par les adultes pour partager des "hot-dog" sur B-B-Q, ensuite il y aura le traditionnel "feu de la St-Jean" autour duquel on entonnera plusieurs chansons d'expression française.

Toutes ces activités sont gratuites.

Pour information: Noël Comtois (819-979-6328)

HAY RIVER

Dans cette localité, l'Association francophone a imaginé **"un après-midi à la plage".**

Animées encore une fois par des clowns, de multiples activités viendront marquer cet après-midi de festivités qui est prévu pour débuter vers les 15 heures. Vous êtes également invités à apporter votre lunch pour pique-niquer.

Donc pour tous, c'est l'occasion idéale de fraterniser entre francophones et surtout de vous libérer des derniers vestiges que l'hiver aurait pu laissé tant sur votre moral que sur votre physique. Costume obligatoire: maillot de bain, serviette de plage, verres fumées, crème solaire.

En soirée, il y aura musique et danse jusque tard dans la nuit...

Inf: Louise Fréchette (403-874-6531)



L'an dernier les Franco-ténois-es ont levé leur verre à la St-Jean

YELLOWKNIFE

À l'instar de Hay River, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organise un pique-nique à compter de 16 heures au Parc Petitot. L'Association fournira les briquettes, les B-B-Q, et les tables de pique-nique, laissant aux participants le plaisir d'organiser leur propre menu. Donc n'oubliez pas le caribou dans votre congélateur!

Parmi les activités prévues au programme, il y aura des contes pour enfants et de la musique sur cassettes. On vous invite également à apporter votre boisson car l'A.F.C.Y. a obtenu un permis d'alcool spécialement pour cette occasion.

Pour information: Ginette Boulanger (403-873-3292)

FORT SMITH

Quant à l'Association francophone de Fort Smith, il semble que ses membres aient trouvé la façon idéale de passer une bonne "Fête de la St-Jean-Baptiste", ils sont tous (ou presque) partis en vacances...

Les gens du Nord

Pour Gisèle et Alban après 10 ans Fort Smith c'est chez-eux

Line Gagnon

L' histoire de la famille Soucy dans le Nord a débuté en 1978 lorsqu'Alban reçut un contrat d'enseignement au Collège Arctique à Iqaluit. M. Soucy y enseignait la mécanique des systèmes de chauffage. La durée de son contrat n'était que d'un mois seulement. Par la suite il a obtenu un poste d'enseignant au Collège de Fort Smith. Le Nord devenait alors son lieu de résidence permanente.

Il laissait derrière lui sa compagnie de brûleurs d'huile et le métier de barbier. "Je travaillais à ma compagnie et je coupais les cheveux à temps perdu" raconte-t-il. Gisèle et le reste de la famille Soucy, quatre enfants dont trois garçons et une fille, quittaient donc Edmunston au Nouveau- Brunswick pour s'établir à Fort Smith.

Dans sa province natale, Mme Soucy avait travaillé dans une tabagie. Elle a pu grâce à cette expérience se trouver rapidement un emploi au magasin La Baie. Après 10 ans à leur service, Gisèle quittait ce travail pour un emploi d'assistante aux besoins spéciaux à l'école J.B. Tyrell. En janvier, elle devenait assistante au professeur de français.

Pour la famille Soucy l'arrivée dans les T.N.-O: représentait évidemment des changements importants. "Au début, c'était un peu difficile. Nous ne parlions pas beaucoup l'anglais. Nous avons dû l'apprendre" explique Gisèle. Les gens de Fort Smith ont été accueillants et amicaux: "les anglophones comme les francophones nous invitaient chez eux pour prendre le café." ajoute Mme Soucy.

Le dépaysement ne s'est toutefois pas fait sans anicroches. À son arrivée à Fort Smith, un de leurs enfants refusa même de parler l'anglais. "Il ne voulait absolument pas dire un mot dans cette langue. Maintenant, le plus jeune refuse de parler français. Il le comprend très bien mais ne veut pas le parler." Celui-ci complète d'ailleurs ses études cette année et entend bien demeurer à Fort Smith.

Durant l'entrevue, Alban s'impatiente. L'idée d'être en retard à l'assemblée des pompiers l'inquiète. Pompier volontaire depuis quatre ans il aime à être ponctuel! Ses activités ne s'arrêtent pas là, il est membre des Chevaliers de Colomb, du Club Lion et de la Légion. Gisèle aussi est très active. On peut la voir oeuvrer au sein de groupes des femmes catholiques, sacristaine et c'est sans compter son travail d'artisane.

Lors de leur arrivée à Fort Smith, l'Association des francophones de cette communauté était inexistante. "Nous avons participé à sa mise sur pied. Nous avons également tous les deux fait partie du Conseil exécutif de l'Association" souligne Gisèle.

En plus de leurs emplois respectifs et du bénévolat, Gisèle et Alban trouvent le temps de prendre des vacances. "À tous les deux ans, nous prenons de grandes vacances". L'an prochain ils se rendront à Las Vegas. Ce qui ne les empêchent pas de visiter leur fille en Colombie-Britannique et un de leur fils à Kingston; uniquement pour de courtes vacances.

Après plus de 10 ans, Fort Smith est devenu leur demeure. Ils admettent, avec un peu de chagrin dans la voix, penser à leur départ. "Nous ne partirons pas avant un autre cinq ans" assure Alban. La prochaine destination n'est pas encore fixée "mais je ne pense pas que nous retournerons à Edmundston" avoue Gisèle.

Folk on the Rocks

Denise Canuel

Ça y est les moustiques sont éveillés. Le soleil réchauffe les berges et les pique-niques remplacent les repas pris près du poêle à bois. Il est donc facile d'en déduire que l'été est enfin arrivé.

Pour ajouter aux plaisirs estivaux que plus d'un Yellowknifois espère pratiquer: canoë, planche à voile, jardinage et paresse volontaire, [illegible] Société pour l'encouragement des talents ténois (SENT) vous offre son festival annuel de musique. La liste des musiciens est longue, mais c'est pour mieux vous plaire à tous.

En effet, on retrouve à nouveau un artiste francophone. Produit grâce à l'aide financière de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, cet artiste ajoutera au festival la touche essentielle à notre ouïe francophone si négligée. C'est donc une auteure-compositeure-interprète d'Edmonton, Térez Montcalm, qu'a choisi d'offrir au public l'A.F.C.Y..

De [illegible] musique de jazz-rock sobre et discrète mais aussi une voix puissante qui parfois vagabonde vers les classiques de la musique française voilà un peu Térez Montcalm. Le son de la contrebasse qui l'accompagne ajoute au style intéressant de Térez. Pour en savoir plus sur cette artiste il faudra comme tous les amateurs de concert (en plein air ou pas) attendre encore les 21 au 23 juillet.

En plus de Térez Montcalm, des artistes tels The Northern Pike (pop-rock), Baker Lake Throat Singers (à ne pas manquer), Orealis (groupe de musique celtique de Montréal), The Razorbacks (rockabilly) et Cajun Ramblers (musique Zydeco) seront de la fête lors du festival. En tout, plus de 14 artistes se produiront lors de cette célébration de la musique.

La revendication territoriale des Dénés et des Métis

Le 5 septembre 1988, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest signaient une entente de principe avec les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest. Cette entente, qui règle les revendication territoriales de ces derniers, est l'aboutissement de longues négociations amorcés lorsque le Canada a admis les revendications des Dénés (en 1976) et des Métis (en 1977). La négociation d'une entente définitive dépend de l'entente de principe.

Sommaire de dispositions de l'entente de principe sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis

La plupart des dispositions de l'entente de principe (résumées ci-après) n'entreront en vigueur que lorsque le Parlement aura adopté la loi de mise en oeuvre du règlement, après la conclusion de l'entente définitive.

L'entente de principe prévoit que lors de la conclusion d'une entente définitive:

- *les Dénés et les Métis renonceront à tous leurs droits, revendications, titres et intérêts autochtones éventuels sur les terres et les eaux dans l'ensemble du Canada;*

- *les dispositions des Traités n° 8 et 11 portant sur les sujets également touchés par l'entente définitive seront remplacées par la loi de mise en oeuvre du règlement;*

- *les Dénés et les Métis, et leurs terres, seront soumis à toutes les lois fédérales, territoriales et municipales en vigueur, pour autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec la loi de mise en oeuvre du règlement ni avec l'entente définitive;*

- *les dispositions de l'entente définitive ne porteront nul préjudice à la délégation ou au transfert, de la part du Canada, de compétences ou pouvoirs de type provincial aux Territoires du Nord-Ouest.*

Ressources foncières

Accès aux terres des Dénés et des Métis

Les dispositions de droit commun régiront l'accès du public aux terres municipales des Dénés et des Métis qui sont mises en valeur, de même qu'aux terres municipales non aménagées mais occupant une superficie inférieure à quatre hectares. Le public a l'autorisation de traverser les terres des Dénés et des Métis pour exercer un droit, ou pour se prévaloir d'un intérêt ou d'un privilège sur les terres adjacentes. Dans la mesure du possible, ces passages emprunteront une voie reconnue, ou auront été indiqués au préalable aux Dénés et aux Métis. Le public aura accès aux 100 pieds (30,48 mètres) bordant les cours d'eau sur les terres des Dénés et des Métis aux fins de déplacement et de loisirs. Les aires où cet accès sera limité devront être désignées au moment de la sélection des terres. Les négociations détermineront également dans quels secteurs le public pourra pêcher dans les eaux navigables bordées par les terres des Dénés et des Métis et où il pourra chasser les oiseaux migrateurs et pêcher à partir de cette bande de 100 pieds (30,48 mètres).

Le gouvernement aura également accès à ces terres à des fins officielles. Si le gouvernement veut utiliser ou occuper les terres pour plus de deux années d'affilée, il devra en négocier les termes avec les Dénés et les Métis.

L'accès sera également protégé pour les tiers ayant des intérêts sur les terres des Dénés et des Métis. Toutefois, l'assentiment des Dénés et des Métis sera exigé pour toute modification dans la nature de cet accès. L'accès à ces terres à des fins commerciales n'est pas soumis à l'accord des Dénés et des Métis, à condition que cet accès ne soit qu'occasionel, ou effectué le long d'une voie reconnue utilisée régulièrement. Si les Dénés et les Métis et un promoteur ne peuvent s'entendre sur la question de l'accès, le litige sera soumis à l'arbitrage du Conseil des droits de surface (qui sera créé ultérieurement).

Terres des Dénés et des Métis

Les titres à un maximum de 70 000 milles carrés de terres (181 230 kilomètres carrés) et aux ressources du sous-sol sur 3 900 milles carrés de ces terres (10 097 kilomètres carrés) seront accordés aux Dénés et aux Métis. Les "terres des Dénés et des Métis" englobent les "terres visées par le règlement" hors des limites municipales, et les "terres municipales des Dénés et des Métis" dans les limites municipales. Ces titres seront détenus en pleine propriété par un ou plusieurs organismes dénés et métis, à la suite de l'adoption de la loi habilitante. Il ne s'agira pas de terres réservées aux Indiens au sens de la Loi constitutionnelles ni de réserves au sens de la Loi sur les Indiens.

Le choix des 70 000 milles carrés (181 230 kilomètres carrés) de terres fera l'objet de négociations. Les parties ont convenu de choisir les terres de manière que les agglomérations disposent d'assez d'espace public, et d'espace pour les usages privés, résidentiels, commerciaux et récréatifs; on laissera aux collectivités des terres d'accès raisonnablement facile, pour que le public puisse s'en servir pour ses loisirs et pour l'exploitation de la faune. Enfin, ce choix se limitera à 20 000 milles carrés (51 780 kilomètres carrés) dans les zones "désirables" qui bordent les collectivités, ainsi que dans les corridors de transport.

Expropriation des terres des Dénés et des Métis

En principe, les terres dénées-métisses ne feront pas l'objet d'expropriations. Toutefois, une telle expropriation est possible avec l'accord du gouverneur en conseil ou du Conseil exécutif. L'indemnisation prendra si possible la forme des terres d'une valeur égale parmi celles régies par le règlement. L'indemnisation tiendra compte de la faune, ainsi que de tout autre facteur culturel ou spécial. Si une entente se révèle impossible, le litige sera soumis à l'arbitrage.

Sable et gravier

Les Dénés et les Métis accorderont l'accès aux lieux d'emprunt de sable et de gravier sur leurs terres à un prix juste et raisonnable, si le Conseil de gestion des terres et des eaux juge qu'aucune autre source de ces matières n'est pas raisonnablement disponible dans la région. Si une entente sur les conditions se révèle impossible, le litige sera soumis à l'arbitrage du Conseil de gestion des terres et des eaux.

Terres municipales des Dénés et des Métis

Les Dénés et les Métis choisiront certaines de leurs terres à l'intérieur de municipalités. Ces "terres municipales dénées et métisses" seront soumises aux mêmes lois que les autres propriétés privées dans le même cas, c'est-à-dire qu'elles seront assujetties à l'impôt si elles sont mises en valeur, et exemptes de tout impôt foncier si elles ne le sont pas. Si ces terres municipales sont vendues ou cédées à un Déné ou à un Métis, ou à quelqu'un d'autre, elles cessent d'être considérées "dénée-métisse" et sont soustraites aux provisions de l'entente définitive. Moyennant certaines conditions, les gouvernements locaux peuvent acquérir sans frais des terres municipales des Dénés et des Métis.

Secteur de la piste Ingraham

La piste Ingraham est un lieu de villégiature à l'est de Yellowknife. Les Dénés et les Métis peuvent choisir des terres dans la région, mais non les lots abritant un chalet, à moins que le locataire n'y consente. Il est convenu que les gouvernements fédéral et territorial, et les Dénés et les Métis, élaboreront un plan d'aménagement de ce territoire, de même qu'un règlement de zonage.

Dispositions relatives aux eaux

Un Conseil de gestion des terres et des eaux régira l'utilisation dans la région visée par le règlement. Les droits des Dénés et des Métis sur les eaux dans (ou qui traversent) la région visée seront de nature exclusive, sous réserve des droits et intérêts du gouvernement ou des non-bénéficiaires sur ces terres. L'eau doit rester inaltérée sur le plan de la qualité, de la quantité et du débit. Si un projet dans la région visée risque d'affecter considérablement les eaux dans ces terres, ou les eaux qui les traversent ou les côtoient, l'utilisateur doit conclure une entente avec les Dénés et les Métis pour toute perte ou dommage entraîné par une telle utilisation.

Gestion des terres et des eaux

En vertu de mesures législatives, trois Conseils feront office d'instrument du gouvernement public dans les régions visées par le règlement: le Conseil de l'aménagement des terres, le Conseil d'examen des répercussions environnementales et le Conseil de gestion des terres et des eaux. La description de ces Conseils dans l'entente de principe porte seulement sur leurs pouvoirs et responsabilités en matière de protection des droits et intérêts des Dénés et des Métis. Chaque conseil comptera un nombre égal de représentants du gouvernement et des Dénés et Métis, abstraction faite du président.

Le Conseil de l'aménagement des terres élaborera, en collaboration avec les collectivités en cause, des plans d'aménagement de la région visée. une loi déterminera la relation entre les responsables de la réglementation et l'aménagement du territoire.

Le Conseil d'examen des répercussions environnementales étudiera tous les projets de mise en valeur dans la région visée, y compris ceux qui se rapportent aux terres des Dénés et des Métis. Si ce conseil juge utile d'étudier les répercussions sur l'environnement d'un projet donné, il recommandera que cette étude lui soit confiée, ou le soit à un autre organisme. Toute recommandation agréée par le ministre compétent sera mise en oeuvre par tous les organismes du gouvernement.

Le Conseil de gestion des terres et des eaux assurera la gestion des terres et des eaux dans l'ensemble de la région visée. Il aura aussi pour fonction de délivrer, de modifier ou de renouveler tous les permis et autorisations portant sur les utilisations des terres et des eaux.

Conseil des droits de surface

Un Conseil des droits de surface sera créé à titre d'instrument du gouvernement; il tranchera les questions d'accès aux terres privées de la part de détenteurs d'intérêts commerciaux sur la surface ou le sous-sol, et s'occupera des litiges opposant les détenteurs des intérêts commerciaux et le propriétaire ou l'occupant de la surface.

Ressources du sous-sol

Le gouvernement sollicitera l'avis des Dénés et des Métis avant d'autoriser l'exploration pétrolière ou gazéière dans la région visée. De même, les promoteurs les consulteront sur les répercussions environnementales, les répercussions sur l'exploitation de la faune, l'emplacement des campements et les possibilités d'emploi. On procédera de la même façon avent de mettre en valeur ou d'exploiter une ressource minérale.

Ces questions et réponses ont été établies à titre d'informations supplémentaires au texte de l'entente de principe. D'autres bulletins d'information seront publiés aussitôt qu'ils seront disponibles.
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Services des Communications,
Affaires du Nord
Ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien
Case postale 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
(403)920-8188

L'Aquilo

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 12 Vendredi le 7 juillet 1989

C'est officiel: les classes de français verront le jour en septembre



Des participantes attentives lors de la réunion du Comité de parents

Denise Canuel

Le feu vert a été donné. Une lettre de M. Gerry Wiener, Secrétaire d'État du Canada, vient de confirmer les espoirs des parents francophones de Yellowknife.

Une somme de 212 000,00 dollars provenant du Secrétariat d'État à été mis à la disposition du ministère territorial de l'Éducation. Cet argent sera consacré uniquement à la mise en place des classes en français. En gros, cela représente l'installation de deux classes portatives, l'achat de matériel scolaire et le salaire des deux enseignants.

Le ministère de l'Éducation territorial a opté pour l'école Sissons comme choix approprié pour la location des classes en français.

suite en page 3

La Fête du Solstice



Les petits et grands de Yellowknife ont envahi les rues de la ville pour célébrer l'arrivée officielle de l'été, et l'absence de la longue noirceur!

Keith Spicer au CRTC

Ottawa(AFP)- Keith Spicer, qui fut le premier commissaire aux langues officielles de 1970 à 1977 a été nommé président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Agé de 55 ans, M. Spicer succède à André Bureau, qui a démissionné il y a quelques mois après cinq ans de service à la tête de l'organisme chargé de réglementer les ondes canadiennes. Il entrera en fonction le 1er septembre prochain.

M. Spicer est le rédacteur en chef du Journal The Ottawa Citizen depuis janvier 1985. Bilingue, il est diplômé, entre autres, en civilisation française à la Sorbonne.

L'ancien commissaire aux langues officielles est l'auteur de quatre ouvrages: un sur l'aide extérieur, un sur le référendum québécois, et deux sur les communications commerciales.

À la Chambre des communes

L'absence du réseau français de Radio-Canada est soulevée

Denise Canuel

"Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a des francophones qui veulent depuis plusieurs années obtenir des services de radio et de télévision dans leur langue, mais le gouvernement fédéral continue de retarder et de repousser les dispositions qu'il doit mettre en oeuvre pour assurer des services de communication aux francophones qui habitent dans le Nord" déclarait Mme Ethel Blondin, députée pour l'Arctique de l'Ouest, à la Chambre des communes le 27 juin dernier.

La députée interrogeait le ministre des Communications, M. Marcel Masse, sur la position du gouvernement canadien face à l'absence des services de radio et de télévision du réseau français de Radio-Canada dans les T.N.-O.



Mme Ethel Blondin, députée pour L'Arctique de l'Ouest

Dans son intervention, elle soulignait les efforts de plusieurs résidents des T.N.-O. qui luttent depuis nombre d'années afin d'acquérir ces services de communication. Mme Blondin était déçue que malgré les dépenses encourues par les programmes de bilinguisation: "le gouvernement dépense des milliards de dollars pour une programmation bilingue tout en excluant totalement Yellowknife, une des capitales du Canada, où il y a la compétence et la responsabilité voulues pour assurer des services dans les deux langues officielles à la radio et à la télévision".

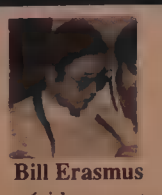
La députée n'était d'ailleurs pas la seule, en cette dernière journée de sessions de la Chambre des Commune, a interrogé le ministre Masse sur les services de Radio-Canada. En effet, M. Jean-Robert Gauthier député d'Ottawa-Vanier et critique libéral des Communications, avait lui aussi quelques questions pour M. Masse. "Radio-Canada n'existe pas dans les Territoires du Nord-Ouest. Je demande au ministre: Il a 21 millions de dollars pour desservir les communautés éloignées. Est-il prêt, lui, à faire sa part et à apporter aux Territoires du Nord-Ouest l'argent requis pour que Radio-Canada puisse couvrir les services en français, télévision et radio?"

suite en page 2

Feu ou pas, ils sont prêts



SOMMAIRE



Bill Erasmus sa présidence est en jeu...page 5

Pour savoir comment ils ont célébré la St-Jean, et ce qui vous attend à Folk on the Rocks...

Le ministre Cadieux à Hay River
Une autre visite décevante

Jean-Luc Thibault

Le Conseil de Bande Déné de [redacted] Réserve de Hay River et le Conseil de Ville de la même localité recevaient la visite de M. Pierre Cadieux, ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien, le 17 juin dernier, afin de discuter de plusieurs sujets d'intérêts sociaux et économiques.

Centre de désintoxication

Dans un premier temps, le Conseil de Bande, dirigé par le chef Roy Fabian, a présenté au ministre Cadieux une demande pour la construction d'un centre de traitement pour les personnes aux prises avec des problèmes de drogues et d'alcool. Pour les Dénés de Hay River, le problème est très sérieux. Ceux-ci votaient d'ailleurs le 31 mai dernier une proposition interdisant tout alcool sur la réserve. Sur le sujet le ministre a sympathisé avec ses hôtes mais a refusé de se compromettre en expliquant que son ministère n'est pas le seul concerné. "Le mandat des Affaires Indiennes est, jusqu'à un certain point, très spécifique, a répondu le ministre, et malheureusement il ne prévoit pas la construction d'édifice ou l'implantation d'un tel centre. J'en référerai donc à mes collègues ministres responsables de la Santé et du Bien-être social et de la Société canadienne d'hypothèques et logements qui peuvent eux aussi avoir des responsabilités directs ou indirects dans la construction d'un tel centre. Mais ceci dit, cela ne met pas de côté [redacted] proposition, laquelle, je crois d'ailleurs, reçoit l'appui de toute la communauté."


Le ministre Cadieux (à gauche) en compagnie du chef Roy Fabian

Cette visite du ministre a aussi permis d'échanger sur plusieurs autres points importants qui préoccupent les Dénés, tels l'emploi, le logement, les vols militaires en basse altitude, les revendications territoriales. Interrogé sur le résultat de ces pourparlers avec les Dénés, le ministre a été plutôt évasif se contentant d'ajouter que "nous avons parlé d'une variété de sujets, nous avons eu une excellente réunion".

La tournée du ministre sur la réserve avait commencé par une croisière sur la Hay River à bord d'une "tomba" qu'il a par la suite officiellement inaugurée en coupant le ruban symbolique en compagnie du chef Fabian. Cette nouvelle activité permettra, selon [redacted] chef, de développer l'industrie touristique sur la réserve. Le bateau-croisière après avoir serpenté sur la rivière déposera les touristes sur les rives de la réserve, et ceux-ci pourront profiter d'une visite guidée des lieux, avec un arrêt à [redacted] boutique d'arts indiens. Des spectacles traditionnels avec danseurs et musiciens viendront compléter cette nouvelle attraction touristique.

En compagnie des autorités municipales dont le maire Walter Kudelik, les discussions ont pris un volet plus économique avec les inondations printanières qui occasionnent maints problèmes, les quotas sur le poulet et les oeufs, les conséquences environnementales de l'implantation d'usines de pâtes et papiers dans le nord de l'Alberta.

Chevauchement des responsabilités

Le ministre Cadieux a souvent mentionné les relations entre son ministère et d'autres instances fédérales ou territoriales quant aux solutions possibles aux problèmes abordés lors de sa rencontre avec les autorités des deux conseils. Ce qui a soulevé des doutes face à son ministère. Ce dernier serait-il, dans une certaine mesure, handicapé par le chevauchement de responsabilités? Le ministre affirme au contraire qu'il est tout à fait normal qu'il discute avec ses collègues ou avec les autorités territoriales de certains sujets: "Le plus de ressources vous possédez, de meilleures performances vous réalisez. Je pense que le développement du Nord est ici un dossier volumineux et très important qui concerne plusieurs juridictions et que pour nous, il est nécessaire de regrouper les ressources ensemble pour le plus grand bien du Nord. Je crois que c'est une initiative qui doit être poursuivie et encouragée."

suite de la page 1

Radio-Canada

Les réponses du ministre des Communications aux deux députés n'ont en rien engagé le gouvernement. Il mentionne sa rencontre avec la Fédération des francophones hors Québec où "la question a été analysée". M. Masse continue en parlant de l'amélioration des services bilingues grâce entres autres à "l'utilisation des satellites ou par des stations directes comme celle de Radio-Canada". Il avoue toutefois que beaucoup de travail reste encore à accomplir dans ce domaine et que "le gouvernement prend très au sérieux cette question".

Pour conclure le ministre rappelle au député de Vanier-Ottawa "qu'il n'appartient pas au ministre des Communications de donner des commandes directes à la Société Radio-Canada, laquelle a son mandat et est une institution indépendante".

M. Fernand Denault, président de la Fédération Franco-TéNOise, quant à lui se dit encouragé par le débat. Il souhaite que M. Masse saura trouver à l'intérieur de son ministère les ressources nécessaires pour satisfaire les demandes de la communauté francophone des T.N.-O.. "Nos besoins ne sont pas extravagants, ils représentent à peine 1% de ce budget de 21 millions de dollars". Le président de la Fédération ajoute que les échanges que tient présentement son organisme avec le ministère des Communications sont très positifs. "Les discussions ont été ouvertes, intéressantes et créatives. Une bonne atmosphère règne, et c'est important pour atteindre des résultats". Il souligne toutefois que l'ensemble des négociations seront jugées par leurs fruits.

Pour les oeufs et le poulet
On passe à l'action

Jean-Luc Thibault.

Avec ou sans quota, la "Pineview Poultry Products", propriété de la Bande Déné de la Réserve de Hay River, débutera ses opérations au cours des prochaines semaines.

Les Dénés sont en pourparlers depuis 1983 avec l'Office canadien de commercialisation des oeufs (O.C.C.O.) et l'Office canadien de commercialisation du poulet (O.C.C.P.). Après ce qui semble avoir été des discussions inutiles, les responsables de la compagnie s'attendent à recevoir d'ici quelques jours une réponse à leur demande pour une part du marché dans la production du poulet et des oeufs.

Le problème auquel fait face la compagnie s'explique en partie par le monopole détenu par les producteurs canadiens sur ces deux marchés. La compagnie, qui est appuyée par le gouvernement territorial dans ses revendications, désire prendre sa juste part du marché. Les négociations traînent en longueur parce qu'au moment où l'entente sur la répartition des quotas de production s'est signée dans les années '60, les Territoires du Nord-Ouest n'avaient aucun producteur de volailles ou d'oeufs. Aujourd'hui, les membres (producteurs) qui siègent à l'O.C.C.P. et à l'O.C.C.O. veulent protéger leur acquis. Les producteurs locaux désirent, pour leur part, tout simplement que l'on reconnaisse leur droit d'exploiter ce type de commerce.

Pour la compagnie de Hay River, une réponse, favorable à ses demandes, permettrait de commencer la production dans les plus brefs délais. Selon nos sources d'information, elle serait déjà habilitée à produire sur une base locale, c'est-à-dire pour les T.N.O., sans posséder sa part de quotas. Une solution inacceptable car non rentable pour la "Pineview Poultry Products" qui désire exporter une partie de sa production vers le Yukon et l'Alberta.

suite de la page 1

Le Comité de parents poursuit son travail

L'assistante directrice de cette école, Mme Lilly Oldham, est parfaitement bilingue et l'espace est suffisant pour l'installation des classes supplémentaires, deux avantages indéniables. Le programme d'étude pour les élèves de 1ère et 2ème année sera albertain. Celui de la maternelle reste encore à décider. Quelque soit le choix, les programmes en question demeurent provisoires. Un comité formé de Mme Louise Jovanovich de la Commission scolaire, MM Jean-Marie Beaulieu du ministère de l'Éducation et Marcel Prud'Homme de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) participeront à l'établissement d'un programme permanent pour les années à venir.


Quatre des cinq membres du Comité de parents de Yellowknife

Critères d'admission

C'était pour informer les francophones de tous ces développements que le Comité de parents les invitait à se réunir le 22 juin dernier. En plus, de leur annoncer la bonne nouvelle, Mme Bernadette Leblanc-Fortier, profita de l'occasion pour éclairer la dizaine de personnes présentes sur les détails essentiels. En quelque mots, elle leur donna la liste des critères d'admission. Il faut d'abord et avant tout être citoyen canadien et ensuite satisfaire à un des critères suivants: 1° les enfants doivent avoir comme 1ère langue apprise et comprise celle de la minorité francophone des T.N.-O., 2° les parents doivent avoir reçu leur éducation primaire en français 3° un de leurs enfants doit avoir été éduqué dans un programme de français langue première dans les T.N.-O. ou d'une autre province. Ces normes font référence à l'article 23 de la charte des droits et libertés de la personne. Par la suite, les membres du Comité donnèrent la chance aux parents d'inscrire leurs enfants aux classes débutant en septembre prochain. En tout onze enfants furent inscrits durant cette soirée.

À la suite d'une rencontre avec la direction de l'école Sissons, Mme Leblanc-Fortier déclarait que: "les enfants pourront se servir du gymnase, de la bibliothèque et de toutes les salles dont ils ont besoin". La présidente ajoutait que "pour garder les classes en français à 100% ce sont les professeurs de français qui devront enseigner toutes les matières (gymnastique y compris) aux jeunes". Toujours selon la présidente, il serait néanmoins possible " que les locaux ne soient pas prêts pour septembre et il faudrait se trouver de l'espace ailleurs en ville si c'est le cas". Si cette situation se présente, assure la présidente, elle ne durerait que quelques semaines.

On passe au vote

Les parents ont eu lors de cette réunion à prendre certaines décisions dont entre autres partager le temps de la récréation avec le reste des élèves de l'école. Ce qui sous-entend en anglais. " On ne peut quand même pas isoler les enfants de l'anglais. C'est une réalité, Yellowknife est une ville anglophone" soulignait Mme Rolande Carpenter, une des mères présentes. Les parents, à la suite d'un débat, ont donc opté pour une récréation prise avec tous les élèves de Sissons. De plus, ils ont voté contre des périodes de temps consacrées à l'enseignement de l'anglais pour les niveaux présentement offerts. Lorsque des classes plus avancées seront mises en place, cette décision sera discutée à nouveau.

Deux éléments importants

Deux éléments sont ressortis de la rencontre: l'implication des parents et la récupération des jeunes. En effet, la participation des parents à l'éducation de leurs enfants, importante dans un contexte normal, devient cruciale pour une minorité linguistique. L'infrastructure nécessaire à un bon nombre d'activités parascolaires repose désormais sur les parents eux-mêmes. Ce qui signifie bon nombre d'heures de bénévolat de leur part.

Quant à la récupération des jeunes, elle doit se faire au niveau du pré-scolaire. Les classes en français sont un gain important. Le fait demeure: les enfants n'ont accès ni à des garderies, ni à des classes pré-scolaires en français. Il faut donc tenter de mettre sur pied un système francophone intégrant les jeunes le plus tôt possible, l'assimilation se faisant dès le plus jeune âge. Il faut donc récupérer les enfants à ce niveau, soulignait l'agent de projet en éducation de la FFT, M.Marcel Prud'homme. Dans ce but un comité pré-scolaire a vu le jour. C'est d'ailleurs ce qui clôturait la réunion du 22 juin.

Dans le Nord, les comités prolifèrent

Denise Canuel

Les comités semblent être la nouvelle passion des Franco-ténois. En mai dernier, l'Association franco-culturelle de Yellowknife créait le comité de parents.

La création de cette branche permettait à l'Association de continuer son travail. Son mandat étant plus large que celui de l'éducation, s'occuper activement de ce dossier risquait de monopoliser les efforts des bénévoles.

Le Comité de parents, composé de cinq membres, prenait donc en main le dossier de l'éducation. En se spécialisant de la sorte, les bénévoles de Yellowknife ont pu assurer le suivi de plus d'un dossier. Et cela avec les résultats espérés: l'école en français est une réalité.

Maintenant c'est au tour du Comité de parents de produire un nouvel organisme. En effet, le 22 juin dernier lors d'une réunion de parents un nouveau comité voyait le jour. Ce dernier est composé de cinq membres: Hélène Morin, Evelyne Pica, Denise Gravel, Hélène Girard-Croft et Guy St-André. Ensemble, ils auront pour tâche principale de préparer l'établissement d'un système français de pré-scolaire à Yellowknife.

Les deux comités devraient obtenir leur incorporation dans un futur rapproché. Comme le soulignait M. Marcel Prud'Homme, agent de projet en éducation pour la Fédération Franco-TéNOise, aux parents présents à cette rencontre "être incorporé ça veut aussi dire qu'on peut faire des demandes de subventions au Secrétariat d'État".

Éditorial

Une bataille de gagnée: Oui! Mais il reste la guerre

C'est fait accompli, les parents francophones de Yellowknife pourront inscrire leurs enfants dans des classes en français débutant en septembre prochain. Du moins ceux qui ont des enfants des niveaux maternelle, 1ère et 2ème années. Les autres devront patienter encore un peu.

Les négociations qui ont amené la mise en place de ces classes se sont faites de façon rapide et efficace. Les embûches prévues par différents intervenants ou vécues dans bien d'autres régions n'ont pas vu le jour ici. C'est donc avec enthousiasme et un peu de surprise que le Comité de parents de Yellowknife apprenait récemment que le Secrétariat d'État du Canada garantissait une somme de près d'un quart de million de dollars afin de mettre en oeuvre le projet.

La bureaucratie étant ce qu'elle est, combinée au fait que différents niveaux gouvernementaux et communautaires étaient impliqués, il est en effet un peu surprenant de voir des résultats aussi rapides. Voilà sûrement l'exception qui confirme la règle. Quant aux parents de Yellowknife, ils peuvent maintenant dormir en paix. Une bataille importante vient d'être gagnée dans la lutte contre l'assimilation dès l'enfance.

Toutefois, il est à espérer que les parents francophones des Territoires du Nord-Ouest ne dorment que d'un oeil. La guerre en effet (si on peut se servir d'un terme aussi chargé d'implications négatives) ne fait que commencer. Les classes offertes présentement sont extrêmement limitées. Elles ne toucheront qu'une vingtaine d'enfants, tous résidents de Yellowknife, et de trois niveaux scolaires bien précis. De plus les classes en question ne signifient toujours pas la construction d'un établissement scolaire autonome ou la création d'une commission scolaire francophone indépendante.

Quelle sera la réaction des différents ministères fédéral et territorial lorsque la demande de fonds pour la construction d'un tel édifice scolaire à Yellowknife sera présentée? Ou encore pour une école incluant plus que trois classes mais bien tout le primaire et à plus long terme le secondaire, sans naturellement oublier le pré-scolaire? Ou lorsque les parents francophones demanderont le contrôle de cette école? Dans ce débat vous remarquerez que nous n'avons toujours pas dépassé les frontières de la capitale territoriale. Comment évoluera ce dossier lorsqu'il sera question d'offrir l'équivalent dans les autres communautés francophones des T.N.-O.?

Malheureusement les résultats connus dans les provinces canadiennes ne sont à date pas très réjouissants. Les luttes pour l'enseignement en français durent et perdurent dans plus d'une cour de justice. Et ce sont les parents eux-mêmes, quoique soutenus par des organismes francophones et par l'article 23 de la Charte, qui mènent la lutte. Seuls face à la bigoterie linguistique, aux dépenses politiquement inutiles et surtout au concept du nombre justifiant la demande, les parents francophones se voient à travers la Canada anglais relégués aux oubliettes de l'assimilation. Voilà pourquoi il est bon de parler de guerre.

Pour les Franco-ténois certains arguments contre l'instauration d'écoles françaises pourraient être très dommageables tel celui du nombre justifiant la demande. Le Nord ne compte que 1500 francophones, il est difficile d'évaluer si cela est un nombre suffisant. Toute politique future devrait donc tenir compte de la réalité unique des Franco-TéNOis.

On peut toutefois s'attendre à des arguments intéressants. Il y a-t-il suffisamment de francophones à Fort Smith ou à Hay River pour mettre en place un système d'enseignement en français? Pourquoi dépenser des sommes folles pour des francophones alors que les autochtones ou les Inuit n'ont encore rien d'acquis dans le domaine de l'éducation dans *une langue première? Ces questions feront sûrement écho dans plus d'un corridor gouvernemental.* Peu nombreux et éparpillés sur le territoire, il n'en demeure pas moins que les Franco-Ténois ont des droits.

Quoiqu'il en soit, la venue aussi rapide des classes en français à Yellowknife est de bon augure. Réjouissons-nous donc des développements actuels, sans nous endormir sur nos lauriers, pour éviter un réveil pénible.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Jean-Luc Thibault
Collaboratrice: Agnès Billa

Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Attention

durant les mois de juillet et de août le tirage de L'Aquilon sera de mille copies par numéro.

Erratum

Mme Ginette Leblanc a été identifiée comme étant Ginette Boulanger dans l'article sur la St-Jean du vol 4 no 11. Le nom de Mme Thérèse Doré n'aurait pas dû apparaître dans la liste des collaboratrices du même numéro.

D'autres départs



Nous désirons souligner le départ de deux autres collaboratrices de L'Aquilon, Mmes Marie-André-Vanasse (photo) et Sylvie Cauvier.

Bonne chance à toutes les deux dans leur nouvel environnement.

Un guide de services en français

Jean-Luc Thibault

Est-il possible de se faire servir en français dans les Territoires du Nord-Ouest? Sûrement! À compter de l'automne prochain, la Fédération Franco-TéNOise offrira un guide contenant la majorité des services et des ressources en français disponibles à travers les Territoires du Nord-Ouest.

L'Aquilon rencontrait dernièrement Mme Caroline Bezeau, recherchiste à la F.F.T. qui a comme mandat de contacter dans l'ensemble du territoire les différentes instances gouvernementales, institutionnelles, professionnelles et commerciales. Elle doit découvrir lesquelles offrent des services en français et identifier de quelle nature sont ces services. "Lorsque l'on parle de service en français c'est dans le sens large du terme: gouvernemental, privé, public, professionnel", en fait, partout où il est possible de se faire servir en français. Les francophones qui viennent d'arriver dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ne parlent pas beaucoup anglais, ont souvent besoin d'aide, ce guide devrait faciliter leur adaptation," ajoute la recherchiste.

Lorsque l'on parle de service en français, cela peut vouloir dire que tel médecin ou tel dentiste offre un service en français. Peut-être



que lui-même ne le parle pas mais quelqu'un à l'intérieur du bureau pourra vous répondre en français. C'est ce type de ressources que Mme Bezeau cherche à répertorier.

Comment s'y est-elle prise pour effectuer sa recherche? "J'ai envoyé des centaines de lettres pour informer les gens de ce que je fais, pour leur demander de collaborer en m'envoyant les renseignements qu'ils pouvaient avoir sur le sujet. J'ai effectué quelques appels téléphoniques. De plus, j'ai rencontré personnellement certaines personnes dont plusieurs qui travaillent dans les différents ministères fédéraux et territoriaux pour savoir ce qu'eux offraient comme services en français. Puis j'ai passé une annonce dans L'Aquilon", raconte Mme Bezeau.

"Si je reçois la collaboration des gens, la F.F.T. pourra présenter un guide complet des ressources francophones. C'est difficile de prévoir, tant que mes recherches ne seront pas terminées, jusqu'à quel point j'aurai réussi à le développer. Je ne peux pas savoir par moi-même qui parle français, qui est prêt à offrir un service en français, je compte beaucoup sur ceux que j'ai contactés. Ce qui pose le plus de difficultés c'est la rotation des personnes ici, ça bouge constamment, c'est ça qui est embêtant. Ce qui était bon hier, ne l'est peut-être plus aujourd'hui. C'est là que le plus gros du problème se trouve," souligne Mme Bezeau.

La sortie de ce nouveau répertoire est prévue pour septembre. Ce sera un guide avec mise à jour annuelle. Pour ceux qui verront leur nom apparaître dans la liste, il n'en coûtera pas un sou. Cependant pour autofinancer sa publication, la F.F.T. vendra des espaces publicitaires. Cette tâche revient d'ailleurs à la recherchiste.

La date limite pour s'assurer d'être inscrit dans ce nouveau "Guide des services et des ressources francophones dans les T.N.O." a été fixé à la fin du mois de juillet.

John Bekale candidat

Course à la présidence chez les Dénés

Jean-Luc Thibault

"Je me réjouis que quelqu'un d'autre se présente. Ça va permettre d'animer la discussion sur les sujets qui nous préoccupent. Le peuple aura un choix. Celui qui sera élu aura un mandat clair." Bill Erasmus commentait ainsi la nouvelle de l'entrée de John Bekale dans la course à la présidence de la Nation Déné.

Le 12 juillet prochain, les chefs, les chefs-adjoints et les délégués auront à choisir un nouveau président entre John Bekale, vice-président national, section sud, et l'actuel président, Bill Erasmus. Cette élection se tiendra à Inuvik dans le cadre de leur assemblée générale annuelle qui se déroulera du 11 au 14 juillet. On se rappelera que Bill Erasmus avait été élu sans opposition en 1987.

Pour l'aspirant à la présidence, sa décision a été longuement réfléchie. "Je travaille en arrière-scène depuis de nombreuses années. Je suis vice-président depuis 1984. J'ai été chef de Rae Lake. Je possède une bonne expérience et je crois avoir quelque chose à offrir de différent à mon peuple. Je comprends ceux qui vivent en dehors des grands centres, ce qu'ils ressentent, car moi aussi j'ai vécu la même situation", déclare M. Bekale.

M. Erasmus, lui, demande un second mandat parce qu'il croit à la continuité. "Mon peuple a besoin d'un leader auquel ils peuvent s'identifier. Nous avons travaillé fort depuis deux ans, nous avons réalisé d'immenses progrès. Aujourd'hui, nous devons poursuivre et achever le travail commencé", argumente-t-il.

En s'attardant à leurs objectifs, on constate des points communs entre les deux plateforme électorales: finaliser l'entente de principe, impliquer les communautés dans le processus de décisions, assurer l'autonomie politique et le respect des droits du peuple Déné.

Là où il est possible de remarquer certains points de divergences, c'est dans la façon de s'y prendre pour réaliser ces objectifs. Bill Erasmus, malgré certains problèmes d'unité au sein de la Nation Déné, entre autres avec le débat sur le pipeline de la Vallée du Mackenzie, entend poursuivre les négociations avec les deux paliers de gouvernement. John Bekale, pour sa part, juge prioritaire l'unité de la Nation; "si on désire établir un bon rapport de force, on se doit d'être uni", affirme-t-il.

Les Dénés auront à choisir entre deux styles de leadership. Voilà à quoi se résume cette élection. Opteront-ils pour Bill Eramus qui se dit confiant car "ils connaissent mon style, ils peuvent me juger à partir du travail que j'ai fait" ou pour John Bekale qui affirme "je connais tous les chefs de bande, et ils savent que j'ai toujours été là, et qu'ensemble on arrivera à des résultats".

L'élection n'est pas le seul point important de cette prochaine rencontre. L'autonomie politique, l'Accord du Nord, la compensation financière aux Aînés, le développement économique retiendront aussi une grande partie de leur attention.

Chez les Métis

Durant la même semaine, du 12 au 15 juillet, les Métis se réuniront à Norman Wells pour tenir eux aussi leur assemblée générale. L'actuel président, Mike Paulette, a déjà annoncé qu'il abandonnerait ses fonctions lors de cette réunion. Pour le moment seul Clem Paul a fait connaître son intérêt pour le poste vacant.

La constitution des Métis n'impose pas de date et d'heure limites aux présentations de candidature. C'est donc au moment de l'élection qu'il sera possible de connaître si M. Paul aura un adversaire dans la course à la présidence.

L'agenda de l'assemblée générale comporte lui aussi un horaire très chargé. Plusieurs personnalités politiques seront présentes lors de cette réunion; les ministres Jeannie Marie-Jewell, Nellie Cournoyea et Steve Kakfwi ainsi que la députée à la Chambre des Communes, Ethel Blondin, y prendront la parole.



Office national des transports du Canada

National Transportation Agency of Canada

Avis de demande

Dossier no M4205-B79-4-3
Rôle no 89344
Date: 4 juillet

BUFFALO AIRWAYS (1986) LTD. - DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTÉRIEUR

Buffalo Airways (1986) LTD. a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C et D.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les Règles générales de l'"office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le <u>8 août 1989</u>, et une copie doit en être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le <u>reçoit</u>. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y perturbera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec N. Seabrook au (819) 997-1792.

M.L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché
et de l'analyse du marché

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

Avis

Avis public CRTC 1989-62. Règlement concernant les réseaux de services spécialisés de télévision. Compte tenu du nombre de réseaux de services spécialisés canadiens qui détiennent maintenant des licences, le Conseil se propose d'établir un nouveau Règlement pour traiter précisément de ces entreprises. Le règlement servira de cadre général pour toutes les entreprises de services spécialisés. Il traitera de questions telles que le contenu de la programmation, les émissions politiques, les registres et enregistrements informatisés et le transfert de propriété ou de contrôle d'une entreprise. Grâce à l'établissement de ce Règlement, les services spécialisés et les services de télévision captés en direct seront assujettis à des exigences de réglementation semblables. Le Conseil invite les parties intéressées à formuler leurs observations à l'égard du Règlement ci-joint et à les faire parvenir à M. Fernand Bélisle, Secrétaire général, CRTC, Ottawa K1A 0N2 au plus tard le 18 juillet 1989

Canada



Les Territoires du Nord-Ouest
Juge de la Cour territoriale

En vertu de la Loi sur la Cour territoriale 1987(2), ch. 16, le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest a demandé au Conseil de la magistrature de recommander la nomination de juges de la Cour territoriale.

Le Conseil encourage la candidature de personnes qualifiées qui souhaiteraient être prises en considération pour une telle nomination. Le Conseil de la magistrature est présentement en voie de soumettre ses recommandations pour la nomination d'un juge de la Cour territoriale à Iqaluit (Frobisher Bay) et un à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les deux titulaires devront entrer en fonction le ou vers le 1er octobre 1989, ou le plus tôt possible après cette date. Chacun de ces postes comprend un tribunal itinérant qui se rend dans les localités placées sous la juridiction du juge.

L'exigence minimale pour être nommé juge de la Cour territoriale est d'appartenir à un barreau provincial ou territorial du Canada depuis trois ans. Les juges doivent de plus établir leur résidence dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les personnes intéressées à ce qu'on retienne leur nom pour une nomination doivent faire parvenir, sous pli confidentiel, leur curriculum vitae accompagné d'au moins trois références, avant le 20 juillet 1989, à l'adresse suivante:

Conseil de la magistrature des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1439
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2P1

Pour venir en aide aux analphabètes

Denise Canuel

"Apprendre à écrire, c'est comme sortir de sa coquille, être libéré de sa prison", c'est dans ces mots que Robin Stonehouse, conférencier invité, ouvrait le colloque sur l'alphabétisation. Ce forum intitulé "Alphabétisation 89" avait lieu à Yellowknife du 13 au 15 juin derniers.



M. Robin Stonehouse, conférencier

Une quarantaine de participants venant de partout dans les T.N.-O. se réunissaient pour tenter de mettre au point une stratégie d'action face au sérieux problème de l'analphabétisation. Peu d'éléments sont connus sur cette question dans les T.N.-O. Avec la venue de fonds, quoique minime comme le soulignait M. Stonehouse et plusieurs autres participants, il est temps pour les T.N.-O. d'identifier les programmes existants et les besoins de la population.

En plus de cette tâche, les intervenants parvinrent à s'entendre sur la mise en marche d'un comité provisoire, d'ailleurs à l'ordre du jour du forum. Celui-ci a pour nom le Comité intérimaire sur l'alphabétisation des T.N.-O..Ce dernier préparera le terrain pour la création prochaine d'un Conseil permanent sur l'alphabétisation. Il s'assurera de la participation des Territoires à l'Année internationale de l'alphabétisation en 1990.

Le comité intérimaire, formé de résidents de toutes les régions et de professionnels dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, s'est vu assigné d'autres fonctions bien précises. Les participants au forum ont en effet clairement identifié le rôle à venir du comité. Il s'agit entre autres d'organiser un colloque d'ici un an, d'être en relation constante avec les communautés afin d'évaluer les besoins et le travail accompli et naturellement de trouver des sources de financement. Face aux restrictions budgétaires, le dernier item demeure le plus épineux.

Malgré des faiblesses telles une repésentation territoriale défaillante, cette première rencontre a déblayé le terrain pour ce qui s'annonce une année cruciale dans le domaine de l'alphabétisation. Les neuf membres du Comité choisis lors de cette rencontre, auront à assurer le suivi des espoirs formulés lors du colloque.

Assemblée générale de l'A.F.C.Y.

Luc Laferté, confirmé président

Jean-Luc Thibault

Une soirée plutôt calme attendait la quarantaine de personnes venues assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, le 15 juin dernier. Présidée par Alain Tremblay, agent de développement au Secrétariat d'État, cette réunion, que certains prévoyaient tulmutueuse, aura permis au comité exécutif de présenter son rapport pour l'année 1988-89 sans soulever d'opposition.

Le président par intérim Luc Laferté, dans son allocution, a rappelé la situation précaire dans laquelle se trouvait l'association à la même époque l'an dernier. Il a expliqué que le comité exécutif avait préféré placer ses énergies sur la consolidation de l'association en ouvrant un bureau avec une permanence, en établissant un réseau de distribution de matériel culturel français et en s'impliquant dans le dossier de l'éducation.



M. Luc Laferté dans son nouveau rôle de président de l'A.F.C.Y.

Pour sa part, le trésorier Pierre-Georges Cloutier a déposé son bilan financier en montrant un surplus pour l'année 88-89 de 7922$. Par la suite, on a fait le résumé des différentes activités qui ont marqué la dernière année. Chacun des membres de l'exécutif n'a pas manqué de souligner l'immense travail réalisé par [redacted] permanente Madame Ginette Leblanc qui quitte d'ailleurs les T.N.O..

Après le dépôt et l'adoption du rapport pour l'année 1988-89, les membres de l'association ont été invités à élire leur nouvel exécutif. Ayant assuré l'intérim à la présidence au cours des derniers mois, Monsieur Laferté a été élu président par acclamation. La vice-présidence sera assurée par Madame Lise Picard qui occupait auparavant le poste de secrétaire, poste qui sera maintenant tenu par Madame Line Gagnon. M. Marcel Laflamme devient le nouveau trésorier. Mmes Lise Rachel Robichaud et Mona Matthews ont quand à elles été désignées à titre de déléguées auprès de la Fédération Franco-TéNOise.

Proposition acceptée, rejetée, acceptée...

Deux propositions étaient inscrites à l'ordre du jour de cette assemblée générale. La première concernait le changement de sigle de l'association et la deuxième le changement du nom de l'association. Dans le premier cas, après de vives discussions sur la couleur, [redacted] contour, [redacted] forme que devrait prendre le nouveau sigle, il a été accepté à [redacted] majorité des voix que celui-ci serait désormais de couleur jaune à contour noir.

Quant au changement de nom, l'exécutif suggérait celui de: l'Association francophone de Yellowknife. Que ce soit par homogénéité avec les autres associations francophones des T.N.O., pour des raisons pratiques ou tout *simplement pour en simplifier* l'appellation, cette proposition a donné lieu à une querelle de procédures entre les membres. Constitutionnel, anticonstitutionnel, code Morin, tout y a passé! Finalement [redacted] proposition a été rejetée à la majorité des voix.

Le varia comprenait quelques sujets d'ordre plus général dont entre autre, le soutien financier du comité de parent. L'A.F.C.Y. entend désormais garantir des fonds pour ce comité jusqu'à son incorporation.

Le nouveau président

Pour M. Laferté, sa confirmation à titre de président l'enchante. "J'aime ce que je fais, j'aime représenter les francophones de Yellowknife... et avec le nouvel exécutif, ça m'encourage, car [redacted] y a, en son sein, des personnes possédant beaucoup d'énergie, beaucoup d'expérience."

Les objectifs pour 1989-90? "Premièrement, nous allons travailler à consolider les acquis, c'est-à-dire, engager une nouvelle permanente pour le bureau, poursuivre le développement de la vente et de la location de produits culturels, continuer à appuyer le dossier éducation et poursuivre nos moyens de pression pour obtenir Radio-Canada. Comme nouveauté, nous allons chercher à augmenter la quantité et la qualité des rencontres entre les membres. Nous aimerions qu'il y ait plus d'échanges entre les francophones, que les contacts soient plus chaleureux. Nous ne sommes pas là pour changer le monde, mais pour rendre notre vie de tous les jours plus agréable, plus intéressante."

Il est toutefois intéressant de mentionner qu'aucun des projets d'avenir de l'A.F.C.Y. n'a été présenté devant l'assemblée.

La Justice doit s'adapter

Jean-Luc Thibault

Avant de juger les actions d'une personne qui origine d'une culture autre que la nôtre, il est nécessaire de se familiariser avec cette différence culturelle.

C'est, en quelques mots, le discours que tenait Ted Van Dyke, anthropologue, devant les membres de l'Association des administrateurs judiciaires du Canada. Réunis à Yellowknife, du 26 au 30 juin pour leur conférence annuelle, la soixantaine de participants ont ainsi été confrontés à l'un des problèmes que pose l'administration de la justice en région éloignée.

Les tribunaux isolés

Cette sensibilisation interculturelle servait de tremplin à toute une semaine d'activités ayant pour thème "Les tribunaux isolés - un défi pour l'administration".

Les autres sujets abordés ont plutôt pris la forme d'ateliers où l'emphase était surtout mis sur le partage des idées, de l'expérience. Le rôle joué par les interprètes légaux, les tribunaux itinérants, le travail des juges de paix dans les régions isolées sont quelques uns des thèmes soulevés lors de cette rencontre annuelle.

Pour Bud Harvey, directeur des services à la Cour, au Palais de Justice de Yellowknife, et l'organisateur de cette rencontre, ce type de conférence est très utile pour les administrateurs d'une cour de justice, leurs employés, les juges.



Office national des transports du Canada
National Transportation Agency of Canada

Avis de demande

Dossier no M4205-G88-4
Rôle no 89337
Date: 4 juillet 1989

SPUR AVIATION LTD. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE GREAT BEAR AVIATION-DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTÉRIEUR

Spur Aviation LTD. exerçant son activité sous le nom de Great Bear Aviation a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe D.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le 8 août 1989, et une copie doit en être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le reçoit. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y perturbera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec N. Seabrook au (819) 997-1792.

M.L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché
et de l'analyse du marché

Canadä

Storefront
"Répondre aux besoins changeants de nos membres"

Denise Canuel

Storefront, une agence desservant 60 organismes à but non lucratif a désormais une nouvelle directrice. Depuis le 12 juin dernier Mme Anne McTiernan en a pris la barre. Storefont était dirigé par Mme Liz Seaton depuis dix ans.

Le changement de direction ne veut toutefois pas dire des transformations majeures pour le grand public et les membres de l'agence. Mme McTiernan soulignait que l'évolution de Storefront ne découle qu'en partie des décisions prises par le bureau de direction. "Nos services doivent d'abord et avant tout répondre aux besoins changeants de nos membres" ajoute la directrice.

Mme McTiernan est à l'emploi de Storefront depuis presqu'un an. Auparavant, elle était agente chargée de projet . "L'année qui s'en vient va être pour moi plus qu'enrichissante, et j'espère pouvoir en offrir autant à Storefront " avoue-t-elle.



La nouvelle directrice de Storefront: Mme Anne McTiernan

Problème budgétaire

Quant au problème du budget déficitaire auquel fait présentement face l'agence, sa nouvelle directrice semble confiante des solutions possibles." Nous devrons travailler énormément afin de combler les manques et en continuant à satisfaire nos membres". Toujours selon Mme McTiernan, un déficit n'est pas chose surprenante pour un organisme du genre:" on n'est pas ici pour faire de l'argent".

Cette dernière travaille présentement, en collaboration avec le bureau de direction, à de nouveaux concepts de financement essentiels à la survie et à la croissance de l'agence. Storefront est subventionné par différents ministères territoriaux et par le Secrétariat d'État du Canada. 25% de leur budget total provient du Bal de Charité. " Nos subventions de base n'ont pas changé quoique les coûts de fonctionnement et les services que nous livrons sont plus nombreux et onéreux" souligne Mme McTiernan. C'est d'ailleurs pourquoi l'organisme entend élargir ses sources de financement.

Storefront prévoit aussi mettre en place un meilleur réseau de communication entre les organismes à but non lucratif établis dans les communautés (la majorité des membres de Storefront proviennent de Yellowknife) et ceux de la capitale.

De plus, la directrice signale l'importance accrue que prendront les ateliers de travail et de formation. Ces ateliers seront offerts à Yellowknife et dans les communautés. Ils auront pour but de former et d'aider les organismes bénévoles dans plusieurs domaines essentiels à leur fonctionnement. La formation en question touchera les secteurs comme la mise en place de campagne de prélèvement de fonds, le bénévolat, la gérance de personnel bénévole, etc.

Folk on the Rocks

De 1 à 77 ans...

Denise Canuel

Les préparatifs du festival de musique Folk on the Rocks vont bon train. Selon une des organisatrices, Mme Anne Peters, les amateurs de musique peuvent s'attendre à une fin de semaine riche en sons et en événements.

Les bénévoles qui besognent depuis des mois à la préparation du Folk on the Rocks ont comme à chaque année appris de leurs expériences passées. En effet le festival avait connu l'an dernier plusieurs ennuis, dont entre autres le mauvais temps. Il faut se rappeler que l'événement est une série de concerts et d'ateliers en plein air.

Cet été, pour combler cette lacune, les organisateurs ont cru bon d'emprunter les grandes tentes servant lors du carnaval de printemps (Caribou Carnival). Ces tentes ne seront mises en place que si le temps s'annonce pluvieux. Et si jamais le soleil refait surface, les murs des tentes, peuvent être relevés ne laissant que de grands parasols recouvrant les différentes scènes.

En plus des obstacles physiques, les organisateurs ont traversé plusieurs luttes idéologiques concernant la direction même du festival. Le nombre de musiciens Ténois versus les musiciens du Sud a été au coeur de ce débat depuis déjà plusieurs années. Il semblerait que cette année la Société d'encouragement des talents ténois (SENT) en soit arrivée au compromis idéal. "Les spectateurs veulent des noms connus, des pros, des visages et un son moins local. Même si très souvent ils n'ont pas entendu les artistes ténois auparavant " mentionne Mme Peters. "Nous allons attirer les gens au site grâce à un éventail intéressant de musiciens connus du Sud et par la



Terez Montcalm, artiste francophone, participera au festival

même occasion les artistes d'ici pourront se faire entendre" ajoute-t-elle. Cette stratégie permettra aussi des échanges positifs entre les musiciens du Nord et leurs collègues du Sud (canadiens ou américains).

Le festival tente aussi de briser les barrières d'âge. Les plus jeunes ont encore une fois un aire qui leur est destiné. Des ateliers et des spectacles adaptés à leurs besoins y auront lieu. Pour attirer les adolescents, qui ont par le passé boudé le festival, une danse avec le groupe Northern Pike a été prévue à l'horaire. Lorsque ces jeunes adultes seront sur place, Mme Peters espère "qu' ils deviendront conscients de ce qui se passe ici. C'est de la musique 'live', avec toute l'énergie que ça sous-entend, pas des cassettes... ".

En tout une quarantaine de musiciens et artistes se joindront aux Yellowknifois et aux visiteurs pour faire la fête. Il se peut aussi que les traînards encore pris dans le centre ville aient des surprises. La rumeur circule que des concerts instantanés et des musiciens de rue encourageront les citadins à se rendre au site. La fin de semaine du 21 juillet s'annonce donc pleine de surprises

Dans les communautés

Une fête de la St-Jean...tranquille

Jean-Luc Thibault

Une enquête rapide auprès de quelques participants aux festivités du 24 juin à Iqaluit et à Hay River, comparée à l'expérience vécue à Yellowknife, nous amène à conclure que la St-Jean a été dans son ensemble une journée tranquille. Ce qui ne signifie pas que les gens présents s'y sont ennuyés. Au contraire!

Iqaluit

À Iqaluit, sous un beau soleil qui venait adoucir la fraîcheur de la brise, les jeunes ont paradé dans les rues, escortés de la Gendarmerie Royale. Sur le terrain de l'école Nakasuk, point d'arrivée, les clowns, les bras chargés de guirlandes et de ballons, attendaient les cyclistes. Ceux-ci ont été invités à décorer leurs bicyclettes. Puis parmi la trentaine de participants, un jury a choisi la plus belle bicyclette. Une plaque-souvenir a été remise à son propriétaire. Le reste de l'après-midi s'est déroulé trop rapidement avec des jeux, des courses, des danses et des chansons à la plus grande joie des enfants... et des parents. Le soir venu, tous étaient invités à se rendre au parc Sylvia-Grenell pour la dégustation de "hot-dog sur barbecue". Après avoir ingurgité 225 de ces petits chiens-chaud, la foule, cosmopolite, s'est réunie autour d'un immense feu pour chanter, raconter, boire et s'amuser.



Célébrer les Fêtes de la St-Jean : la tradition se perpétue.

Hay River et Yellowknife

Une trentaine de braves francophones, faisant fi d'une température plus ou moins agréable, se sont prélassés tout l'après-midi sur la plage de Hay River. Parmi la foule, un grand nombre de "bout de choux" s'amusaient à courir après un clown qui passait par là, par hasard... Puis, comme prévu, un festin "barbecuesque" a pris place, où tous les convives se sont remplis la bedaine avec appétit. La musique française, qui était à l'honneur tout au long de cette journée, a finalement réussi à faire danser quelques uns des fêtards.

Au parc Petitot de Yellowknife, une quarantaine de francophones discutaient autour des poêles à charbon, pendant que saucisses et steaks (ordinaires et végétariens) s'enflammaient sans vergogne avant de disparaître derrière des cous décravatés. Puis, évachés sur l'herbe, le ventre plein, les survivants se sont laissés porter par les jeux, la musique et les chansons...

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 13 Vendredi le 21 juillet 1989

Retour historique d'oeuvres inuit



Ollie Ittinuar est heureux du transfert des oeuvres d'art

Jean-Luc Thibault

Plus de 1600 pièces d'art inuit ont été remises au Gouvernement territorial et à l'Institut culturel inuit par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien. Ce transfert d'oeuvres d'art inuit, qualifié d'historique par les protagonistes, comprend de nombreuses sculptures délicates, des miniatures, des ustensiles et des outils de chasse. Ces oeuvres viendront enrichir les expositions sur la

suite en page 2

À l'hôpital d'Iqaluit Est-il possible de se faire soigner en français?

Jean-Luc Thibault

Dans le Rapport Perreault, les francophones d'Iqaluit ont placé la santé au premier rang des secteurs à franciser. Pour définir clairement leurs besoins en ce qui a trait aux soins de la santé, ils ont réalisé, en mars dernier, un mini-sondage sur les services offerts en français à l'hôpital régional de l'Ile de Baffin. Les résultats sont extrêmement décevants.

Ce sondage-maison, qui concerne une centaine de répondants, démontre qu'il leur est très difficile d'obtenir des services de santé en français. À [redacted] réception ou lors d'une conversation téléphonique, les services disponibles n'existent qu'en anglais et en inuktitut. Les formulaires, les dépliants et les prescriptions ne sont pas accessibles dans la langue de Molière. Concernant les médecins et/ou les infirmières, la possibilité de recevoir des services en français demeure sporadique; rien ne garantit la présence de personnel francophone durant chaque quart de travail.

suite en page 3

Élections chez les Dénés et les Métis

Jean-Luc Thibault

Le 12 juillet dernier, Bill Erasmus était reporté de justesse à la présidence de la Nation Déné tandis que trois jours plus tard, Gary Bohnet, de Fort Smith, devenait le nouveau président des Métis.

Ces élections, qui se tenaient respectivement à Inuvik pour les Dénés et à Norman Wells pour les Métis se déroulaient dans le cadre de leurs assemblées générales annuelles.

Les postes à [redacted] vice-présidence chez les Dénés ont été comblés par Gerry Cheezie de Fort-Smith pour la région sud et par Georges Cleary de Fort Franklin pour le nord. Chez les Métis, Gordon Lennie et David Krutko ont été élus vice-présidents.

Ce qui se dégage de ces deux assemblées c'est le consensus pour confier l'administration des réclamations sur les acquis fonciers au comité conjoint Déné-Métis. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir avant que les Dénés et les Métis ne s'entendent sur une formule de gérance satisfaisante.

Une aventure pour les jeunes de coeur

Colette Langlois

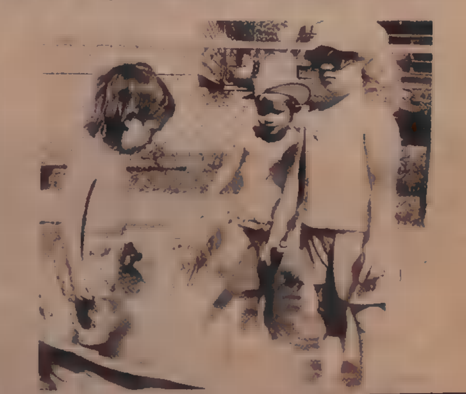
Pour la première fois, Yellowknife accueillait du 2 au 7 juillet un groupe de 31 personnes de l'âge d'or, provenant de tous les coins de l'Amérique du Nord. Ils étaient ici pour découvrir la ville, pour se familiariser avec les gens des T.N.O. Un programme similaire, organisé par Elderhostel, en coopération avec le Collège Arctique, avait déjà eu lieu à Fort Smith.

Elderhostel est un organisme international à but non-lucratif qui offre une grande variété d'itinéraires aux personnes âgées de 60 ans et plus qui cherchent un peu de dépaysement et d'aventure. Il compte environ 200 000 membres dans à peu près 50 pays. Un bottin, publié plusieurs fois durant l'année, leur permet de connaître les différentes destinations possibles. Une section entière est consacrée aux membres francophones. Bien sûr, la tâche la plus difficile, celle de décider où aller, est réservé aux inscrits eux-mêmes.

Une fois arrivés, les "Elderhostelers" en visite a Yellowknife étaient logés à Akaitcho Hall. Les activités prévues ont inclu des visites du Pilot's Monument, du Centre septentrional du patrimoine et d'autres sites d'intérêt touristique. De plus, des conférences sur le Nord, ses habitants ses industries et sa faune ont accaparé leur attention. Des évènements sociaux ont été organisés dont un vin et fromage où les participants avaient la

suite en page 2

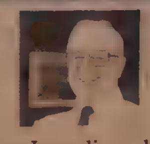
Ah comme il fait bon!



157 jours avant Noël ...



S O M M A I R E



Les adieux du Commissaire Parker en page 3

De plus n'oubliez pas nos chroniques et un dernier mot de Sylvie Cauvier sur Hay River.

suite de la page 1

Art inuit rapatrié

culture traditionnelle dans tous les musées communautaires du Nord.

La cérémonie officielle de la signature a eu lieu le 4 juillet dernier au Centre du patrimoine à Yellowknife.

Les signataires étaient les ministres Pierre Cadieux et Titus Allooloo ainsi que Ollie Ittinuar, respectivement des Affaires indiennes et du Nord Canadien, de la Culture et des communications pour les T.N.O. et président de l'Institut culturel inuit (ICI). Présentés par le leader du gouvernement territorial, Dennis Patterson, ils ont exprimé leur satisfaction devant le retour inopiné d'une partie de l'héritage artistique de ce peuple nordique.

"...1668 pièces au nom de l'Institut culturel inuit et de tous les Inuit ..."

Pour M. Ittinuar, le transfert et la diffusion de cette collection d'art inuit est un signe positif pour la reconnaissance du mandat de l'INI et du futur musée inuit devant être construit à Arviat. "Notre musée servira à protéger, à conserver et à diffuser les oeuvres d'art et d'artisanat inuit qui représentent tous les aspects de notre héritage Inuit. En signant cet accord, j'accepte la propriété de ces 1668 *pièces au nom de l'Institut culturel inuit et de tous les Inuit des T.N.O.*."

un lien essentiel avec le passé

Le ministre fédéral, Pierre Cadieux, a ensuite présenté une sculpture réalisée par un artiste réputé de Rankin Inlet, Tiktat (décédé en 1981), au président de l'INI comme symbole de ce transfert historique. Il déclarait "depuis les 40 dernières années, il y a eu une augmentation dans la diffusion et la reconnaissance de l'art inuit tant au niveau national qu'international. Nous espérons que les quelques 1600 objets d'art et d'artisanat transférés à l'INI l'aideront à conserver un lien essentiel avec le passé. Cette liaison est d'une importance capitale dans le renforcement de toutes les cultures".

Titus Allooloo, au nom du gouvernement territorial, a exprimé sa satisfaction devant "ce premier pas dans la restitution des oeuvres artistiques aux peuples d'origine. C'est un excellent exemple du travail de coopération entre les deux paliers de gouvernement et les Inuit pour assurer que leur propre histoire leur soit plus accessible".

A l'instar de l'INI, le Musée des beaux arts du Canada, le Musée canadien des civilisations et la Galerie d'art de Winnipeg recevront des pièces de la collection du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ainsi selon le ministre Cadieux, un plus grand nombre de visiteurs du Canada et des autres pays auront la chance d'acquérir des connaissances sur les Inuit et leur culture grâce aux puissantes images qu'évoquent ces sculptures, ces dessins, ces pièces murales et ces estampes.

La tournée des ministres
L'encre coule...

Jean-Luc Thibault

Outre le retour des oeuvres d'art inuit et la subvention pour les cours d'art au Collège Arctique, le ministre Pierre Cadieux, des Affaires indiennes et du Nord canadien, annonçait également, le 4 juillet dernier, le parachèvement de l'asphaltage entre Enterprise et la frontière albertaine. Une somme de 14,5 $ millions sera consacrée pour les 53 km de la route devant être pavés.

Le SIG et ROS

Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Jake Epp rencontrait la presse territoriale en compagnie du ministre responsable des Ressources renouvelables, Titus Allooloo, pour annoncer la signature d'ententes de coopération. En vertu de ces accords, les T.N.-O. seront en mesure d'établir un système d'information géographique (SIG) et se prêteront à une série d'expériences portant sur la télédétection en utilisant un radar à ouverture synthétique(ROS).

Ce programme fédéral permettra aux instances territoriales d'accéder à de l'information de première main pour agencer le développement et la protection du Nord canadien et faciliter la classification des habitats fauniques, l'interprétation des sites archéologiques et la définition des structures géologiques régionales.

Inauguration d'Inukshuk

Le ministre d'Etat à l'habitation, Alan Redway, était de passage à Yellowknife le 7 juillet dernier pour inaugurer la nouvelle coopérative d'habitation Inukshuk. Comprenant une cinquantaine de logements, le projet a coûté 6,5$ millions et le financement a été garanti par la Société centrale d'hypothèque et de logement.

Le ministre Redway a profité de son passage dans les T.N.O. pour rencontrer les représentants des administrations territoriale et municipales pour discuter de la formation d'un comité tripartite qui aurait comme mission d'adapter les programmes de logement actuels aux besoins locaux.

Des cours d'art

Jean-Luc Thibault

Afin d'améliorer les compétences techniques et esthétiques des artisans locaux, le Collège Arctique développera, dès septembre prochain, une programmation territoriale en artisanat, en arts graphiques et en sculpture.

Une contribution de 400 000$ provient de l'Entente de développement économique (EDÉ), sous la section réservée aux arts et à l'artisanat. Elle a été annoncée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Pierre Cadieux, le 4 juillet dernier, à Yellowknife. Ce programme subventionne l'embauche de conseillers artistiques, l'organisation d'ateliers dans les différentes communautés et les frais de déplacement pour assister à ces ateliers.

En tout une vingtaine de cours seront offerts dans l'ensemble des T.N.O.. Les communautés d'Aklavik, de Fort Liard, de Fort Providence et de Arviat offriront des cours d'artisanat. Les arts graphiques seront dispensés à Cape Dorset. Pour la sculpture, les artistes devront se rendre soit à Repulse Bay, Holman Island, Arviat Lake Harbour ou Broughton Island.

Privilégier les contacts

Il est important de souligner que compte tenu du nombre décroissant d'artisans plus âgés, le besoin de développer et d'encourager la nouvelle génération se fait plus pressant. C'est pourquoi le Collège Arctique privilégiera les contacts entre les étudiants et les artisans locaux et ceux des communautés environnantes.

suite de la page 1

Elderhostel à Yellowknife:



Des voyageurs sans âge!

chance de rencontrer certaines personnalités locales et une soirée culturelle avec les Detah Drummers et les Métis Reelers. Pour terminer la semaine, quoi de mieux qu'une croisière sur le Grand Lac des Esclaves.

En général, les participants se sont montrés ravis de la programmation. Ils ont trouvé qu'ils avaient énormément appris lors de leur séjour. Cela n'est pas une surprise pour les habitués des voyages avec Elderhostel. Chacun s'inscrit pour diverses raisons: accompagner des amis, découvrir un coin du Canada ou encore pour échapper à la chaleur de l'été au sud. Une des participantes a confié que, "Laverne (une amie) n'a jamais pu venir à Yellowknife, c'était un des rares endroits qu'elle n'a pas vu. Ce qui a soulevé ma curiosité. Et de plus, ça paraissait un lieu original pour passer mes vacances".

À Yellowknife, les visiteurs ont apprécié la combinaison entre l'hospitalité d'une petite ville et le cosmopolitisme d'un grand centre. Certains se sont montrés étonnés de la grandeur de la ville et une dame a fait la remarque que "c'était bien ambitieux de la part d'une ville de 12 000 habitants d'avoir une demi-douzaine de gratte-ciel". La majorité ont avoué qu'ils ont eu du mal à dormir avec le soleil de minuit. Quelques âmes aventureuses ont même parlé de revenir en hiver. Il est évident que tout le monde a passé un séjour splendide et s'est fait plein de nouveaux amis. Certains planifiaient déjà leur prochain voyage.



Le Comité spécial sur l'économie septentrionale veut votre opinion

L'automne dernier, le Comité spécial sur l'économie septentrionale de l'Assemblée législative commanda un nombre d'études spéciales. Six de ces études ont récemment été rendues publiques.

Nous aimerions connaître votre opinion concernant les études suivantes :

1. Une étude des programmes pour le développement économique et le tourisme.
2. Vers une approche conservatrice : le développement des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest.
3. La politique d'embauche des autochtones du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : étude et évaluation.
4. Vers une stratégie pour aider l'économie intérieure des Territoires du Nord-Ouest.
5. La formation professionnelle pour adultes dans les Territoires du Nord-Ouest : étude et évaluation.
6. Comment se débrouiller avec l'argent? (Un examen financier des règlements touchant les quatres revendications territoriales dans le Nord)

Ces rapports ne sont disponibles qu'en anglais. Les sommaires sont toutefois disponibles en inuktitut.

Pour obtenir une copie des rapports ou des sommaires, prière de communiquer avec :
Doug Schauerte, greffier du comité
Comité spécial sur l'économie septentrionale
C. P. 1320
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2L9
(403) 920-8098 ou le
1-800-661-0784, sans frais

Rédigeant présentement notre rapport final, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos commentaires avant le 15 août 1989.

Co-présidents : Peter Ernerk, député d'Aivilik
Brian Lewis, député de Yellowknife Centre
Don Morin, député de Tu Nede

suite de la page 1

Des soins en français

À la suite de tels constats, les responsables du sondage, Hélène Ratté et Robert Bougard, ont communiqué avec un responsable de l'hôpital d'Iqaluit pour connaître leur position sur les services en français. Tout en se disant sensible aux besoins des francophones, M. Korgak, directeur-adjoint, et porte-parole de l'administration, a admis qu'aucun programme spécifique n'était prévu pour franciser les services hospitaliers. Il a cependant ajouté qu'il y avait beaucoup d'infirmières francophones ou francophiles même si l'emphase est mise sur des services en anglais et en inuktitut. Les résultats du sondage montrent pourtant le contraire. Lors des visites des répondants à l'hôpital, et ce à des heures et à des jours différents, aucune infirmière parlant français n'était disponible. Toujours selon le porte-parole de l'hôpital, si les services d'un interprète francophone s'avère nécessaire, il sera toujours possible de trouver quelqu'un quelque part.

des besoins urgents pour les francophones

À la suite du sondage, il a été possible d'identifier les besoins qui semblent les plus pressants pour la communauté francophone d'Iqaluit: un service en français à la tion et au téléphone accessible en tout temps; les services d'un interprète francophone garantis 24 heures sur 24; au minimum la présence d'un médecin et d'une infirmière francophone ou francophile assurée 24 heures par jour; et finalement toute la documentation en français.

Les responsables du sondage, en plus d'exiger de l'administration hospitalière une réponse satisfaisante face à leurs réclamations, entendent sensibiliser leur député, le leader du gouvernement territorial, Dennis Patterson, aux besoins de la population francophone d'Iqaluit en matière de santé. Selon le responsable du dossier pour l'Association des francophones d'Iqaluit, M. Jean Raymond, on est à travailler à un plan d'action et à finaliser une rencontre avec M. Patterson.

Entre-temps, les responsables demandent à tous les francophones qui auront à communiquer ou à se rendre à l'hôpital de s'adresser au personnel hospitalier en français et d'exiger, au besoin, les services d'un interprète. Comme il était mentionné dans le résumé du sondage, un manque de communication et de compréhension sur les soins médicaux augmente les risques pour la santé et la sécurité de chacun.

Une dernière soirée en compagnie des Parker

Jean-Luc Thibault

La soirée en l'honneur du commissaire John Parker et de son épouse Helen, qui se tenait le samedi 8 juillet dernier à l'hôtel Explorer, ressemblait beaucoup plus à un "bien cuit" qu'à une soirée d'adieu.

Tour à tour, les honorables Red Pedersen, Dennis Patterson et Tom Butters ont raconté des anecdotes rocambolesques sur le travail et les activités du commissaire Parker durant toutes ces années passées au service du gouvernement territorial. Environ 200 convives s'étaient déplacés pour lui rendre hommage. Ceux-ci ont semblé grandement apprécier cette approche humoristique.



Un dernier discours de M. Parker

Reprenant toutefois leur sérieux en fin d'allocution, les orateurs n'ont pas manqué de souligner les sentiments d'affection et de respect qu'ils éprouvent pour "John Parker le commissaire", et "John Parker l'homme". M. Pedersen, renonçant à comptabiliser les réalisations du commissaire, a résumé ses propos ainsi: "tant de temps, tant de travail, tant de bien".

Pour le leader du gouvernement territorial, Dennis Patterson, le départ de John Parker signifie la fin d'une période très fructueuse pour les Territoires du Nord-Ouest. Il ajoutait "pour moi et mes collègues, John c'est avant tout un ami, nous avons appris à le respecter, à rechercher ses conseils, nous avons su apprécier son intégrité, son objectivité et son gros bon sens". Tout en soulignant que le commissaire avait au cours de sa carrière formé 11 ministres des Affaires Indiennes, M. Patterson l'a invité à accorder une dernière faveur aux gens des T.N.O., "s'il-vous-plaît, écrivez vos mémoires sur le rôle que vous avez joué dans les Territoires du Nord-Ouest, parce que personne d'autre que vous ne saurait tracer notre histoire aussi bien. Vous avez été le bon homme, à la bonne place, au bon moment".

John Butters a sans doute été celui qui a le plus pourfendu le commissaire même s'il affirmait en début d'allocution que c'était un honneur et un privilège de rendre hommage à John Parker. Selon lui, le meilleur présent que l'on peut offrir au commissaire et à son épouse, ils le possèdent déjà. "C'est le souvenir de vos années passées dans les T.N.O." leur a-t-il déclaré.

En réponse à tous ces éloges, le commissaire John Parker s'est dit ému de se retrouver ainsi face à un tel groupe, composé en majorité d'amis et de personnes avec lesquelles il a travaillé, de gens de partout et de toutes conditions. Il a remercié ses prédécesseurs sur le podium pour les hommages qu'ils lui ont rendus mais il a précisé que "tout ce qui a été fait, pour que le Nord devienne ce qu'il est aujourd'hui, relève d'un travail d'équipe et non d'une seule personne". Il souhaite que le prochain commissaire joue plus un rôle de coordination qu'un rôle exécutif, en fait qu'il poursuive la voie qu'il a tracée, celle de permettre au Conseil législatif de prendre en main ses propres responsabilités, ses propres décisions. Son mot de la fin se voulait un dernier conseil à ces gens qu'il trouve formidables, "continuez d'être à l'écoute des gens qui votent pour vous...".

L'école française

Denise Canuel

C'est devant le Conseil municipal de Yellowknife que le Comité de parents continue ses efforts pour l'école française. En effet, le dix juillet dernier Mme Bernadette Leblanc-Fortier, présidente du Comité, présentait au Conseil des éclaircissements sur la mise en place d'une école française à Yellowknife. En plus d'explications sur l'importance pour la minorité francophone d'une école dans sa langue, le Comité espérait obtenir le soutien du conseil dans ce dossier.

Cette présentation faisait suite à une lettre reçue par le Comité législatif, administratif et financier de la Ville de Yellowknife de la part du groupe représentant les parents francophones.

Lors de la réunion, plusieurs des échevins ont exprimé leur inquiétude face aux responsabilités financières que pourrait engendrer le projet. À date, le Secrétariat d'État garantit toutes les dépenses. À long terme, la construction d'une école exigerait l'acquisition d'un terrain d'où l'importance de la bonne entente entre les différents intervenants. Pour sa part, un des échevins, Noël Montagano, aimerait voir la participation de l'ensemble de la population yellowknifoise dans la planification de cette école française.

Malgré certaines réticences, c'est par un vote unanime que le Conseil acceptait finalement de donner dans une lettre adressée au Comité de parents son appui de principe pour la création de classes françaises. M. Bob Findlay qui siégeait en tant que maire (la mairesse, Pat MacMahon, était absente lors de cette réunion) déclarait à L'Aquilon que les préoccupations du Conseil sont simplement monétaires et non pas d'ordre linguistique. "Nous devons faire la levée d'argent pour répondre aux demandes budgétaires (à l'exclusion des dépenses de capital) des commissions scolaires grâce aux taxes scolaires. À date, nous ne voulons pas nous engager financièrement dans cette affaire."

Éditorial

L'environnement: une urgence!

Il n'est que 8h00 du matin et la chaleur est étouffante. Pas de solution, si ce n'est que le souvenir des nuits de janvier et une douche froide.

Un éditorial ça se pense, mais à 30°C ça se souffre.

Le droit à la paternité, le droit à l'avortement, l'utérus une propriété publique; un débat intéressant et qui mérite qu'on s'y arrête. D'ailleurs c'est ce que je fais, je m'arrête. Il fait trop chaud pour les débats!

La radio du réseau anglais de Radio-Canada emplit la maison, le vent emporte le son sur la terrasse ou les insectes, les chiens et les corbeaux tiennent leur duel familier. Tout à coup, les droits du père, de la mère, de l'embryon disparaissent. L'air brûlant vibre au son de la voix de David Suzuki. Accompagné de plusieurs spécialistes des dangers du réchauffement de [redacted] planète découlant du phénomène de serre, il nous invite à visiter un futur impensable: la planète Terre en l'an 2039. La description d'un monde où les eaux ont monté, par endroit, de 2 mètres, où la température est en moyenne 5°C plus élevée et où des millions de personnes deviennent des réfugiés environnementaux est à peine compréhensible.

Une heure de ce portrait d'un univers qu'on ne souhaiterait pas, même à son pire ennemi, est pourtant ce dont hériteront nos enfants déclarent ces spécialistes. Avec, entre autres, la découverte d'un trou dans la couche de l'ozone, de statistiques prouvant que les années 80 brisent tous les records de chaleur, il est difficile d'être indifférent au scénario atroce qui nous est présenté.

Mais, rassurons-nous, ce n'est qu'un scénario. Il en existe d'autres un peu moins sombres, un peu plus plaisants et nous laissant plus de temps pour corriger nos erreurs. Une seule anicroche: j'avoue ne pas aimer jouer au poker. Parier sur ce qui pourrait être et gagner sur un coup de chance, n'est pas à mon avis très rassurant. Pourtant, en termes d'actions individuelles et collectives nous employons cette stratégie. Et pour beaucoup d'entre nous les petits problèmes quotidiens et locaux peuvent facilement oblitérer le cauchemar concret de l'écroulement de l'environnement tel que nous le connaissons. Et tel que toutes les espèces, dont le corbeau, le chien et les insectes qui s'harcèlent dans la cour, ont besoin.

Oui, il y a des fous qui profitent de toutes les occasions possibles pour crier à la fin du monde. Oui, il y a des scientifiques plus pessimistes que d'autres. Mais pour ce qui est de notre survie collective avons-nous le droit de prendre une chance, de jouer à pile ou face?

Pendant que je m'inquiète et m'interroge sur l'absurdité et [redacted] gravité de la situation, les 7 grands chefs d'état sont en route vers leur pays respectif. Ah! nos héros de la politique, nos demi-dieux du pouvoir se sont réunis et eux ont pris les choses en main. Du moins ils ont parlé du problème et ils admettent que celui-ci est international. La question environnementale a dominé le Sommet économique... Faut le faire!

J'avoue douter fortement de la capacité de ces grands hommes (et dame) d'agir face à la présente situation. Comme dans toutes bonnes révolutions (et Mitterand doit savoir cela) les gens au pouvoir sont toujours à la remorque de [redacted] population, les changements découlent du peuple et montent vers l'état, non pas le contraire. Ce qui revient à dire que dans le domaine de l'environnement comme dans tout autre, c'est encore à nous d'agir et de forcer nos "leaders" à en faire autant.

Pour commencer, je crois que je vais continuer à me rendre au travail à pied et vous....

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Jean-Luc Thibault
Collaboratrices:	Agnès Billa
	Colette Langlois
	Sylvie Cauvier
	Linda Pettersen
	Hélène Ratté
	Line Gagnon
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Attention

durant les mois de juillet et de août le tirage de L'Aquilon sera de mille copies par numéro.

ERRATUM

Dans le numéro du 7 juillet 1989, en page 3,sur l'article du comité de parents, il aurait fallu lire comme premier critère d'admission: "les parents doivent avoir comme 1ère langue apprise et comprise celle de la minorité francophone des T.N.-O.".

Une carte géographique pour les aveugles

Line Gagnon

L'Institut national canadien des aveugles (INCA) des Territoires du Nord-Ouest a produit une carte géographique des Territoires pour les personnes aveugles.



Mme Mary Mercer au travail

Ce projet fut initié par M. Charlie Crow, membre de l'Assemblée législative et lui-même atteint de cécité. "M. Crow désirait connaître chacune des juridictions dans les T.N.-O.. Il voulait connaître le lieu de travail de ses collègues" explique Mme Anne de Weerdt, représentante régionale de l'Institut.

C'est Mme Mary Mercer, de Kelowna en Colombie-Britannique qui a travaillé à titre de bénévole sur cette carte."La création de cette dernière fut un défi pour moi" avoue Mme Mercer. Visitant sa famille dans le Nord durant trois semaines, Mme Mercer seule durant le jour se rendit au bureau local de l'INCA.

En plus, Mme Mercer avait déjà créé des cartes géographiques pour les aveugles. "Elles n'étaient cependant pas aussi étendues que celle-ci" explique-t-elle. La carte géographique a été réalisée avec de la terre, de la corde et des perles. D'après elle, c'est un "projet à contours soulevés". "Mme de Weerdt a appelé un architecte, M. Rod Kirkwood, et nous avons mis nos trois têtes ensemble et nous avons décidé de créer cette carte avec ce matériel" explique Mme Mercer.

Un coup terminé, la carte sera imprimée à Edmonton avec du matériel permettant sa lecture aux aveugles. Mme Mercer espère que ses techniques de travail fonctionnent pour une carte de cette grandeur. "Sinon, je devrai recommencer en utilisant une autre technique."

Mme Mercer ne prétend pas garantir l'exactitude du tracé étant donné le nombre de petites îles dans les T.N.-O.. La carte permettra toutefois à une personne aveugle de faire [redacted] relation entre [redacted] terre et l'eau. Les noms des différentes communautés seront désignés par des initials étant donné [redacted] grosseur du braille. La création de cette carte a pris moins de quatre jours.

Par ailleurs, Mme de Weerdt se dit tout à fait ravie de [redacted] visite imprévue de Mme Mercer. "Un coup entrée dans nos bureaux nous ne voulions plus la laisser partir" affirme Mme de Weerdt, le sourire aux lèvres.

Mme Mercer est quand même retournée en Colombie-Britannique, le 1er juin dernier. De là, elle se tiendra au courant du résultat final.

Assemblée annuelle de l'APFhQ

Cornwall (APF) - L'excellence en presse écrite francophone au Canada passe cette année par l'ouest du pays.

Le journal La Liberté de Saint-Boniface au Manitoba, a remporté le titre de journal de l'année décerné par l'Association de la presse francophone hors Québec dans le cadre de sa 14ième assemblée générale annuelle qui avait lieu à Cornwall en Ontario du 4 au 9 juillet.

Au cours des cinq dernières années La Liberté a remporté ce titre à quatre reprises. L'an dernier, le journal Le Madawaska d'Edmunston au Nouveau-Brunswick s'était mérité les honneurs. La Liberté a également remporté le titre de journal de l'année dans la catégorie Henri L. Bertrand (journaux de plus de 24 pages).

Dans la catégorie André Piolat (journaux de 16 pages et moins) l'honneur est allé à l'Eau Vive de Régina en Saskatchewan. Et pour les journaux de 16 à 23 pages, soit la catégorie Rachel Guérette, [redacted] palme est allé au journal d'Edmonton: Le Franco.

Les deux journaux du Grand Nord, L'Aquilon (T.N.-O.) et L'Aurore Boréale (Yukon) ont eux aussi été parmi les gagnants. En effet, ces deux journaux (catégorie André Piolat) remportaient pour la première fois leur part des honneurs. L'Aquilon se méritait un premier prix pour le meilleur reportage et L'Aurore pour la meilleure annonce maison. De plus, lors de cette assemblée, L'Aquilon devenait membre à part entière de l'association.

L'APFhQ est morte, vive l'APF

D'autre part, les 22 éditeurs de journaux francophones ont accepté à l'unanimité le changement de nom de l'association. Désormais on ne parlera plus de la presse francophone hors Québec, mais de l'Association de la presse francophone. Signe de maturité et de confiance en soi, les éditeurs laissent ainsi tomber la dénomination péjorative de "hors Québec".

Un camp francophone

Jean-Luc Thibault

La Fédération Franco-TéNOise organise pour cet été un camp de vacances mixte où le français sera à l'honneur. Coordonné par l'agente de développement culturel de la F.F.T., Madame Agnès Billa, ce camp visait au départ à réunir une vingtaine de jeunes de 9 à 12 ans provenant de Hay River, Fort Smith, Iqaluit et Yellowknife (les quatres communautés ayant des associations-membres avec la F.F.T.). Présentement il y a une dizaine d'inscrits et ils sont tous de la ville de Yellowknife.


Mme Agnes Billa, organisatrice

Selon Mme Billa, cette activité vise deux objectifs bien précis: s'amuser dans une ambiance stimulante de loisirs et de découvertes et vivre la langue et la culture francophone dans un milieu différent de la maison ou de l'école.

"Cette idée d'un camp de vacances francophone origine de la consultation de la Grande Tournée, les Retrouvailles; c'est une des recommandations formulées par les gens de Hay River. Pour la F.F.T., cela s'inscrit aisément dans sa programmation, car concernant le développement culturel il y a beaucoup à faire. Une activité plus amusante, plus sympathique, plus informelle comme ce camp d'été est pour nous une façon agréable de rejoindre les jeunes francophones" explique Madame Billa.

du 7 au 11 août

La Fédération a mis en oeuvre ce projet avec l'appui du ministère de l'Education territorial et du Gouvernement du Québec. Le camp aura lieu du 7 au 11 août au Lac Prélude à une trentaine de kilomètres de Yellowknife. "Les jeunes seront logés dans des chalets bien aménagés", de préciser Mme Billa, "l'endroit réservé est une entreprise de type familial qui possède de toutes les facilités que l'on peut espérer. Il est possible d'y pratiquer le canotage, la pêche, d'effectuer des excursions en forêt. Il y a des aires de jeux, une salle commune, etc.. Nous avons aussi préparé toute une série d'activités de loisir adaptée au Nord, en collaboration avec Mme Candace Savage de l'Institut des Sciences des Territoires du Nord-Ouest et Mme Monica Kendel du Centre du patrimoine, (Musée Prince de Galles).

Cette expérience promet donc d'être fort intéressante pour les jeunes qui participeront à ce premier camp de vacances entièrement francophone dans les Territoires du Nord-Ouest. Il en coûtera 200$ par personne pour s'inscrire, et ce montant comprend le logement, la nourriture et toutes les activités de loisirs. La Fédération prendra en charge les frais de transport pour ceux en provenance des autres communautés.

Les inscriptions pour le camp sont encore ouvertes et c'est selon la formule premier arrivé, premier servi. En terminant, Mme Billa nous a assuré que cette expérience a de fortes chances d'être reprise l'an prochain, en multipliant cette fois-là le nombre de séjours et en alternant si possible entre les communautés le site du camp de vacances francophone.

Musée canadien des civilisations

Ottawa (APF)- Pour certains le nouveau Musée canadien des civilisations qui vient d'ouvrir ses portes à Hull se qualifie de grandiose et d'extraordinaire. Pour d'autres cette création architecturale est prétentieuse, coûteuse, et, les méthodes de construction hautement technologiques, forceraient le contenu à s'adapter au contenant.

Quoiqu'il en soit l'édifice de 255 millions de dollars, budgeté à ses débuts il y a 6 ans à 80 millions par une simple promesse du gouvernement libéral, représente un édifice hors de l'ordinaire. Il n'y a pas une seule ligne droite dans tout l'édifice. L'architecte Douglas Cardinal a voulu un musée qui évoque le pays sculpté par le vent et les glaciers. Un édifice, explique-t-il lors d'une rencontre, qui donne l'impression que toutes les forces de la nature ont conjugué leurs efforts dans l'édification de l'oeuvre. Le résultat que souhaite l'architecte, un fervent utilisateur de la courbe plutôt que de la ligne droite durant toute sa carrière, devra toutefois subir le test du temps et de l'usage.

Malgré les débats sur la beauté ou [redacted] prétention architecturale de la construction, il est préférable de conseiller aux visiteurs d'attendre à la fin de l'été avant de s'aventurer dans le Musée. Seulement 45% de la surface d'exposition est accessible aux visiteurs. Le reste sera ouvert d'ici les trois prochaines années.

La Grande Galerie sera consacrée en permanence au patrimoine amérindien du Pacifique. Une seule des maisons construite par des artisans autochtones de cette région sera terminée en juillet. Pour le reste, on devra se contenter d'observer les façades et admirer les totems.

La salle d'histoire promet beaucoup, mais offre peu pour le moment. Lorsque tout sera terminé le visiteur traversera mille ans d'histoire canadienne.

Le Musée comprend aussi une galerie d'art contemporain amérindien et inuit, une salle des arts et des traditions populaires, une salle d'expositions temporaires et un musée pour enfants.

Le Musée pour enfants, le troisième du genre au Canada après ceux de London et de Winnipeg sera sûrement très populaire. Musée interactif et dynamique, il s'adresse aux jeunes de 3 à 14 ans qui pourront partir à la découverte du monde.

Pour beaucoup, le clou de la visite sera sûrement la salle de cinéma Cinéplux. Cette salle unique au monde devrait permettre aux 295 spectateurs de vivre une expérience visuelle, sonore hors de l'ordinaire.

Il faudra trois ans pour compléter l'aménagement de toutes les salles du Musée canadien des civilisations. Une date n'a pas encore été fixée pour le début de la construction de la deuxième et dernière phase évaluée à 75 millions de dollars.

Les Gens du Nord: Une vie apostolique bien remplie

Linda Pettersen

Quatrième d'une famille de 14 enfants, le frère Charbonneau se destinait, après ses études, à une vie d'employé dans l'alimentation dans son quartier natal: "le faubourg à la mélasse"

Dès l'âge de 15 ans il travaille dans une boucherie. Nous sommes en 1931, et Montréal subit les contrecoups de la crise de '29. La pauvreté est chose courante. Le jeune Charbonneau se désespère de voir tant de misère autour de lui, tant de gens sans travail vivant dans des taudis sales et puants. Ce drame le décide à entrer "en communauté".



Au début, il prévoit devenir frère-enseignant. Puis après divers rencontres et discussions il se rend au monastère d'Oka, près de Montréal. Très tôt, il s'aperçoit que ce n'est pas sa place. Finalement, guidé par un oblat, il se joint à cet ordre. Ce projet d'entrée en vie religieuse prendra sept ans. Le 11 mai 1939, le frère Charbonneau prononçait ses premiers voeux.

Moins de quatre ans après son entrée dans les ordres on lui demande d'aller dans la vallée du Mackenzie. Toutefois, il est impossible de se rendre en mission avant d'avoir prononcer les voeux perpétuels. Le frère Charbonneau, ignorant cette règle, plie bagages en vitesse et part pour le Grand Nord.

Le voyage sera long. Il lui faut prendre le train, le bateau, et la route pour atteindre Fort Smith. Les premières impressions du frère surprennent: "il y avait des noirs partout, je me croyais dans le sud des États-Unis". En effet une compagnie civile employait surtout des gens de couleur pour les travaux de construction des bases militaires américaines dans la vallée du Mackenzie.

Dès son arrivée à Fort Smith, le frère Charbonneau se met au travail; entretenir le jardin qui nourrit les résidents de l'hôpital, couper le foin pour le bétail et combattre les feux de forêts. L'hiver arrivé, il faut couper et corder le bois. 300 cordes sont nécessaires à la maintenance de l'hôpital.

En 1943, le frère se rend à Fort Resolution où des travaux de construction l'attendent. C'est d'ailleurs dans cette petite communauté qu'il prononcera, en 1945, ses voeux perpétuels. Durant les 17 années qui suivront, son travail de missionnaire se fera dans différentes communautés (Rae, Hay River, Fort Providence et Fort Liard). Dans chacun de ces endroits les frères s'occupaient des propriétés de l'Église, que ce soit un hôpital, un pensionnat, une ferme. En plus de ces tâches, le frère devait recruter et former les servants de messe.

Finalement en mars 1962, le frère Charbonneau revient à Fort Smith. Il y pratiquera un de ses passe-temps favoris: le jardinage. On enregistre même la récolte d'un chou de 30 livres. Ce talent de jardinier lui amène aussi bien des petites difficultés: les pilleurs! C'est avec un sourire aux lèvres qu'il raconte les trucs qu'il devait employer pour protéger sa récolte, comme par exemple planter une variété de petites carottes au bout des rangs et une variété de grosses au centre. Les voleurs s'en retournaient donc, sinon les mains vides, du moins chargées d'une piètre récolte.

Avec le temps le travail des frères a changé considérablement. Les hôpitaux ■ les écoles sont maintenant la propriété du gouvernement. Les fermes des missions furent délaissées n'étant plus jugées utiles. La retraite devenait la seule option pour les oblats. Une idée que rejette d'emblée le frère Charbonneau. " Ce n'est pas pour moi. Tant que ma santé me le permettra, je vais demeurer actif au sein de la communauté". L'entretien de la cathédrale repose donc encore sur ses épaules. C'est d'ailleurs pour souligner tout son travail que la salle du sous-sol de cet édifice porte son nom.

Le 11 mai dernier, le frère Charbonneau célébrait son cinquantième anniversaire de vie religieuse. Malheureusement il était absent de la communauté. Ce n'est que partie remise. À son retour, en septembre, les paroissiens entendent bien souligner l'événement par une célébration en son honneur.



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

Dossier no M4205-C14
Rôle no 89360
Date: 14 juillet 1989

CANADIAN AIRLINES INTERNATIONAL LTD. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE CNADIAN AIRLINES INTERNATIONAL OU CANADI*N - DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTÉRIEUR

Sous le couvert de la licence no 883173 Canadian Airlines International Ltd. exerçant son activité sous le nom de Canadian Airlines International ou Canadi*n est autorisée à exploiter un service régulier de ■ classe 1 au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes F, G et H, pour le transport de personnes et de marchandises, afin de desservir les points Vancouver, Victoria, Kitimat, Prince Rupert, Terrace, Prince George, Fort Nelson (suspendu), Fort St-John et Dawson Creek (Colombie-Britannique); Grande Prairie (suspendu), Edmonton et Calgary (Alberta); Regina et Saskatoon (Saskatchewan), Winnipeg (Manitoba); Toronto ■ Ottawa (Ontario); Montréal (Québec); Halifax (Nouvelle-Écosse) St-John's(Terre-Neuve); Watson Lake (suspendu) et Whitehorse (Territoire du Yukon).

La condition no 2 de ladite licence stipule que:

"Tout vol du licencié à destination d'un point à l'est de l'Alberta et en provenance de Fort Nelson, Watson Lake ou Grande Prairie, doit comporter une escale obligatoire à l'un des points suivants: Vancouver, Prince George, Fort St-John, Whitehorse, Calgary ou Edmonton. Tout vol en provenance de l'est de l'Alberta à destination de Grande Prairie, Watson Lake ou Fort Nelson doit faire escale à l'un des points suivants: Calgary, Edmonton, Whitehorse, Vancouver, Prince George ou Fort St-John.

Le licencié a demandé à l'Office

a) d'ajouter à la licence no 883173 les points Sandspit, Kelowna/Vernon, Smithers (Colombie-Britannique); Fort McMurray (Alberta); The Pas, Flin Flon, Churchill, Thompson Gillam (Manitoba); Thunder Bay (Ontario); Val d'Or, la ville de Québec, Kuujjuarapik -Poste-de-la-baleine-, Kuujjuak -Fort Chimo-, La Grande (Québec); Saint John, Fredericton (Nouveau-Brunswick) Charlottetown (Ile-du-Prince-Édouard); Deer Lake, Wabush, Goose Bay (Terre-Neuve); Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Norman Wells, Inuvik, Cambridge Bay, Resolute, Iqaluit-Frobisher Bay-, Hall Beach, Nanisivik et Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest).

Tout les points susmentionnés à l'exception de Rankin Inlet sont desservis sous le couvert des licences de la classe 1 nos 880154, 880408 et 883172; ces licences seront annulées au moment de l'émission de la licence modifiée de la classe 1 no 883173; et

b) d'enlever la condition no 2 de la licence no883173.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre ■ demande, en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le 21 août 1989, et une copie doit être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le reçoit. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y perturbera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull(Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec N. Seabrook au (819) 997-1792.

M.L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Directeur général de l'entrée sur le marché et de l'analyse de marché
Office national des transports.

Canada

Apprenons notre français

Les déterminants (1ère partie)

Le terme déterminant est un terme nouveau qui désigne un ensemble de mots ayant le même comportement à l'intérieur d'une phrase. Il regroupe les articles et les adjectifs non qualificatifs.

Les déterminants sont obligatoires, toujours placés avant le nom, s'accordent avec le nom-noyau et ils sont considérés comme des mots grammaticaux.

a) Le caractère obligatoire.

Dans le cadre du groupe nominal, le nom noyau est toujours accompagné d'un déterminant sinon la phrase serait grammaticalement incorrect.

ex: Notre maison a été construite sur **un** terrain accidenté
(on ne peut pas dire... maison a été construite sur ... terrain accidenté)

Il existe toutefois des exceptions dont entres autres les noms propres (Jean chante dans une chorale).

b) Toujours placés avant le nom.

Ils sont placés à gauche du nom dans un texte écrit, même s'il arrive qu'ils soient séparés du nom par un ou plusieurs mots.

ex: **mon** fils **mon** cher fils **mon** très cher fils

(Certaines grammaires, pour souligner le fait qu'il précède toujours le nom, utilisent le terme pré-déterminant plutôt que déterminant)

c) Ils s'accordent avec le nom-noyau

Les déterminants portent [illegible] marque du genre et du nombre que le nom-noyau leur impose.

ex: **le** fauteuil **les** fauteuils

Dans le cas où le nom a la même forme au masculin et au féminin, ou au singulier et au pluriel, la présence du déterminant permet de distinguer le genre ou le nombre.

ex: **un** artiste **une** artiste
mon libraire **ma** libraire
le rocher **les** rochers

d) Des mots grammaticaux

Ils sont en nombre limité. On dit qu'ils forment un ensemble fini à l'inverse d'autres constituants du groupe nominal tels que les adjectifs qualificatifs, les compléments du nom, etc. Ils forment une même classe, celle des mots grammaticaux. On peut toujours remplacer un déterminant par un autre déterminant.

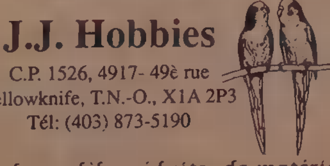
ex: **un** chat... **le** chat... **ce** chat... **mon** chat... **quel** chat...

Pour plus de détails sur les déterminants et le rôle qu'ils jouent dans la phrase, consultez <u>**Le nouveau Bescherelle**</u> des Éditions Hurtubise.

Le mois prochain, **"Comment classer les déterminants?"**.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec





Pour le plaisir de lire

Moi je m'en souviens
de Pierre Bourgault
Éditions Stanké

Pierre Bourgault, une figure bien connue du mouvement indépendantiste québécois (et cela bien avant la création du Parti Québécois), a mis sur papier ses souvenirs, parfois ses rêves, de la montée nationaliste au Québec.

L'auteur a été et est encore un conférencier intéressant. Pour ce qui est de ses talents d'écrivain, ils sont à peine visibles dans **Moi je m'en souviens**. Dans ce livre de presque 200 pages où l'ennui prend parfois le dessus, le lecteur s'y voit agresser par des arguments absurdes. Pis encore, il considère même abandonner sa lecture avant la fin du volume.

Les souvenirs de Pierre Bourgault sont emplis de contreverses. Ses attaques contre René Lévesque en sont la cause principale. D'ailleurs Bourgault n'a pas la langue (la plume...) dans sa poche. Que ce soit les libéraux fédéraux, provinciaux ou les péquistes, il est préférable d'être du même avis que lui sinon, prenez garde! L'auteur réussit à accuser René Lévesque d'avoir fait "la sale job" de transformer le PQ en un parti fédéraliste, Pierre Trudeau d'avoir eu une carrière politique dépendant exclusivement du mouvement indépendantiste et j'en passe. D'ailleurs ce dont Bourgault accuse les autres "sous-estimation d'un côté et frustration de l'autre" semble lui convenir parfaitement. En gros, les souvenirs de Pierre Bourgault sont plein d'une amertume à peine croyable (à peine lisible...).

Pour introduire sa vision de l'avenir, l'auteur nous raconte l'évolution du Québec "en trente ans". Une évolution qu'il admet lui-même avoir présenté sous son meilleur jour. Finalement, dans sa conclusion intitulée Disparaître, il refuse d'admettre le problème de dénatalité comme un élément sérieux du futur des Québécois. Selon lui le futur est dans la jeunesse (fallait vraiment chercher très loin pour cela!). " Si nous invitions les jeunes à se joindre à nous pour faire ensemble le bout de chemin(...) jusqu'à la libération". Ce qui est dommage pour Bourgault c'est qu'avec autant d'amertume au coeur on se demande si lui a une place dans l'avenir.



La vigne amère
de Simone Chaput
Les Éditions du Blé

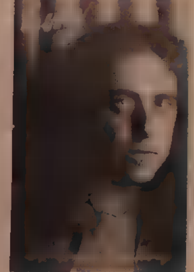
En été, il y a toujours une journée grise et laide, idéale pour la lecture d'un bouquin intéressant mais pas trop sérieux. **La vigne amère** justement tombe dans cette catégorie. Sans prétention intellectuelle, sans révolution de style, Simone Chaput offre une histoire parfois simpliste et trop romancée mais aussi, par moment, touchante. Les qualités de ce livre reposent sur la facilité avec laquelle les pages se suivent et sur les éléments descriptifs.

Judith, le personnage central, veut se libérer des entraves de l'univers qui l'entoure pour partir à la découverte de nouvelles frontières. Elle laisserait derrière elle un père violent et ivrogne, une mère brisée et un vignoble omniprésent. Quoique la chance se manifeste en la personne de Paul, un artiste manitobain, le départ de Judith n'est pas dans la poche. La route qui y mène est pleine d'entraves. Même si les événements sont parfois prévisibles, **La vigne amère** se lit avec beaucoup de plaisir et mérite qu'on encourage cette première tentative de Simone Chaput.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Du rock en douceur
Rendez-vous doux
en compagnie de Gerry Boulet



Offenbach est mort... mais ses membres ressuscitent... Après Pierre Harel (voir numéro du 19 mai 1989), nous vous présentons le dernier disque de Gerry Boulet "Rendez-vous doux".

Remis (?) d'un cancer à la gorge, Gerry Boulet nous revient plus vivant que jamais avec cette voix rauque qui a fait le succès de "Caline de blues...faut que j'te jouses...". Pour les amants du rock ou les nostalgiques d'Offenbach, vous retrouverez du Gerry Boulet à son meilleur... des textes puissants et une musique entraînante... Avec ce que l'on sait de sa maladie, c'est en quelque sorte un testament qu'il nous offre surtout avec "Deadline", "Les yeux du coeur", "Angela", "Une dernière fois" et "Maximum":"J'ai vécu au maximum... je veux mourir au maximum" Par contre, dans la plus belle chanson de ce disque: "Toujourts vivant", il garde espoir: "Je suis celui qui frappe... Dedans la vie... À grands coups d'amour...". Un disque à se procurer... pour se faire plaisir.



Une des belles voix du Québec
À l'état pur
de Marie-Denise Pelletier

Marie-Denise Pelletier demeure une chanteuse peu connue par le monde francophone à l'extérieur du Québec. Précisons au départ qu'elle possède l'une des plus belles voix du Québec et qu'elle n'a pas fini de nous épater. Nous pouvons ajouter que faire la critique de ce disque est dans son ensemble une aventure fort agréable...

Ce disque renferme les deux succès qui lui ont permis de percer le milieu du showbizz québécois: "Tous les cris, les S.O.S." et "Pourquoi c'est si difficile de s'aimer". Malgré la faiblesse de certains textes, le reste de l'album nous fournit de nombreuses occasions d'apprécier la qualité vocale de cette interprète. Même Luc Plamondon, l'auteur à succès, a réservé une de ses compositions à Marie-Denise. "Pour une histoire d'un soir" qui se révèle être une des surprises de ce disque. "De l'expérience", qui résume sa propre évolution de l'adolescence à "l'expérience", dix ans plus tard, mérite aussi une mention. Le rythme qui accompagne les mélodies est dynamique, entraînant, cependant, la plus belle musique, c'est sa voix... chaude, puissante et... enivrante.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec

Vous aimez danser? Eux aussi

Hélène Ratté

Ils dansent ensemble depuis 10 ans. Malheureusement, Iqaluit ne leur offre pas beaucoup d'occasions pour pratiquer. Lise Morency et Norman Noury sont des amateurs de danse sociale.

C'est Norman qui a commencé le premier. Originaire de Montréal, il déménageait au Lac St-Jean. Pour pouvoir y rencontrer des gens et par curiosité, il prit des cours de danse sociale.

Quand ils se sont rencontrés, Lise a joint Norman au cours de danse."C'était la mode à ce moment -là" dira Lise.

Au Québec, il y a 9 niveaux de compétence. [redacted] est fréquent de prendre jusqu'à 15 ans avant d'atteindre ce niveau. Lise et Norman sont présentement au niveau 8, en grande partie dû à des séjours dans le Nord (Kujjuak et Iqaluit). À chaque fois qu'ils retournent au Québec ils doivent reprendre au niveau qu'ils avaient atteint à leur départ.

Le principal but de la danse sociale est de rendre la danse accessible à tous. Chaque danse comprend environ 40 pas. Lise et Norman en connaissent une dizaine.

Voilà trois ans déjà, suite à des soirées, des gens d'Iqaluit demandaient à Lise et Norman de donner des cours. Grâce au programme d'Éducation aux adultes, une dizaine de couples purent apprendre quelques pas. Cette année, à cause de coupures budgétaires, les cours ont été annulés. Toutefois après plusieurs requêtes, Lise et Norman offrirent de partager, sur une base plus informelle, leurs connaissances. Pour eux, ces cours sont une chance de pratiquer, de sortir en couple et d'élargir leur cercle social. Ils ont toutefois rencontré quelques problèmes de participation durant les trois dernières années, dûs au changement de quart de travail de plusieurs participants et aux autres activités culturelles offertes en ville.

Qu'à cela ne tienne, Lise et Norman sont heureux de pouvoir danser, peu importe l'occasion. Cet été, ils quittent Iqaluit pour l'Outaouais où ils souhaitent reprendre leur cours. Pour ceux qui restent à Iqaluit, ils entendent préparer un vidéo. Les quelques élèves ayant démontré un intérêt dans la danse sociale pourront ainsi continuer.

Les feux de forêts

Un système de prévention efficace

Jean-Luc Thibault

Les feux de forêts ont causé plus de 6 millions de dollars de dommages en 1988 dans les Territoires du Nord-Ouest, détruisant ainsi l'équivalent de 65,000 hectares de terrain. Dans 80% des cas, ces incendies ont été allumés par la foudre, le reste étant provoqué par négligence humaine. Norman Wells, où près de 55,000 hectares de forêt ont brûlé, a été la région la plus touchée par ces sinistres.

Ce n'est donc pas sans raison que le ministère des Ressources renouvelables, qui a son siège social à Fort Smith, attache une si grande importance à la prévention des incendies à la grandeur du territoire. Que ce soit par voie aérienne ou par les tours d'observation, la surveillance quotidienne assure une protection efficace 24 heures sur 24 pour l'ensemble du territoire. Celui-ci est divisé en cinq districts: Fort Smith, Fort Simpson, Yellowknife, Norman Wells et Inuvik.

En début de saison, la région de Fort Smith présente les risques les plus élevés, c'est pourquoi on y retrouve le plus grand nombre de volontaires dans la lutte contre les feux de forêts. Ce nombre peut varier d'une région à l'autre, d'une journée à l'autre, selon les conditions qui prévalent.

La meilleure arme pour contrer ce fléau étant la prévention, Dennis Mahussier, chef des opérations pour la région de Fort Smith, décrit ainsi le système mis en place par le ministère: "Ici, nous avons une vingtaine de tours d'observation, des camps-satellites où nous retrouvons des équipes en permanence, des hélicoptères pour les déplacements d'urgence, des avions-citernes, etc.. Le nombre de personnes en alerte (spécialistes, pompiers et volontaires) peut varier entre 300 et 1300 selon la situation, selon les besoins".

Les petites nouvelles de Hay River

Sylvie Cauvier

Ça y est, c'est ma dernière chance de vous parler de tout ce qui se passe à Hay River avant mon départ des Territoires du Nord-Ouest. Il y a bien des gens qui vont me manquer. Ma famille et moi allons nous installer près de Elk Island Park en banlieue de Edmonton. Je me demande s'il y aura autant de moustiques qu'ici?

Partout autour de moi il semble qu'il y a des visages inconnus. Hay River traverse encore une fois un autre cycle de changement. Plusieurs résidents quittent pour le Sud, d'autres pour le Nord. Il faut dire que les bureaux de la Société territoriale d'énergie(NCPC), récemment complétés, ont amené l'arrivée de nouveaux employés. Certaines des personnes de Hay River qui ont été embauchées par la Société sont maintenant en route pour Edmonton afin de s'y perfectionner.

Si vous faites affaires avec Norland Agencies, prenez contact avec Linda Duford. Cette dernière est anglophone mais prend des cours de français à domicile. Ce qui lui manque, c'est la chance de jaser avec des francophones afin de pratiquer son français. J'ai été surprise de constater qu'elle en connaissait tant. C'est donc quelque chose à ne pas oublier de faire pour nous francophones que d'aider les francophiles.

Pour les amateurs de "petits fruits", [redacted] cueillette devrait être excellente cet été dans notre région. Avec la pluie et le soleil en abondance les fraises sauvages sont partout.

J'avoue être contente à l'idée de ne plus conduire sur les routes du Nord. C'était une folie, dès que la frontière albertaine était traversée, oups voilà le pavage qui s'envole! C'est épouvantable de penser que les ministres essaient d'attirer les touristes ici et qu'ils n'ont pas corrigé la faiblesse la plus apparente: les routes. Le pire c'est après quelques jours de chaleur torride, sans pluie. Croiser un camion ou un autre gros véhicule et vous voilà perdu dans un nuage de poussière épaisse. Où est la route, où est l'accotement, où est le fossé, où est l'autre auto en face de vous? Allez savoir! Après onze ans passés dans le Nord les routes ont connu mille et une rénovations, plus inutile les unes que les autres, sans jamais un petit bout d'asphalte. Quels beaux souvenirs tout cela laisse aux touristes.

Pour tous ceux qui sont intéressés à inscrire leurs enfants dans des classes d'immersion, vous pouvez contacter Mme Lucy Macdonald au 874-6356. Elle espère organiser une rencontre avec les parents dès septembre prochain. Cette réunion aurait pour but de former un comité qui recevrait de l'aide de la Fédération Franco-TéNOise en vue d'organiser ces classes.

Pour finir, j'aimerais saluer tous les membres des associations locales et je leur souhaite de passer un bel été.

Les nouvelles brèves de la FFT

Vingt ans de bilinguisme au Canada

C'est sous ce thème que s'est tenue, au mois de juin dernier, l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des Francophones Hors Québec. Tout l'exécutif de la FFT y était.

Les participant-es ont conclu que le bilinguisme devrait s'étendre à la vie de tous les jours par la création et la gestion d'infrastructures et de services francophones dans chacune de nos communautés. Un plan d'orientation devrait se dégager à la FFHQ très prochainement sur cette conclusion.

Perspective d'avenir en éducation en français dans les T.N.-O.

La FFT organise en ce moment un colloque territorial sur l'éducation en français dans les T.N.-O.. Cette rencontre aura lieu les 15, 16 et 17 septembre 1989 à Yellowknife.

Le droit constitutionnel, le français langue première vs l'immersion, les programmes d'étude, l'organisation des comités de parents, la création d'écoles françaises, la gestion et le financement des institutions seront à l'ordre du jour lors de ce colloque. En plus de la participation des membres de la FFT, plusieurs personnes-ressources seront présentes.

Radio-Canada

Lors du passage de l'exécutif de la FFT à Ottawa en juin dernier, le dossier de Radio-Canada en français à Yellowknife a fait du chemin. Fernand Denault et Richard Barrette ont rencontré tour à tour Ethel Blondin, Jean-Robert Gauthier (qui ont posé à la Chambre des Communes une question sur ce sujet au ministre Marcel Masse), le sous-ministre adjoint aux Communications, des fonctionnaires de ce ministère et enfin le Secrétaire d'État du Canada. Une solution au problème est en ce moment entre les mains du ministère des Communications du Canada qui devrait nous faire part de sa décision d'ici la fin de l'été.

L'Aquilon remporte un prix

Félicitations à Denise Canuel, rédactrice en chef de l'Aquilon. Son article sur Monseigneur Croteau "Le Nord c'est mon pays" (publié en décembre 1988) a valu au journal le premier prix dans la catégorie André Piolat "meilleur reportage". La remise du prix s'est déroulée le 7 juillet en Ontario, lors de l'assemblée annuelle de l'Association de la Presse Francophone hors Québec.

La culture à la portée de tous

Livres, films, musique, spectacles en français nous permettent à la fois de nous divertir et de vivre notre culture. Encore faut-il que ces "produits" soient accessibles! Si ce problème n'est pas nouveau, il n'en demeure pas moins crucial.

Des projets d'agence de spectacles et de réseau de distribution pour l'Ouest et les territoires ont été remis à l'ordre du jour, lors de l'assemblée bi-annuelle de la Fédération Culturelle Canadienne-Française, début juin. Lise Picard de Yellowknife y représentait la Fédération.

Femmes et francophones, ici et ailleurs

Des femmes d'Iqaluit, d'Inuvik, de Hay River, de Fort Smith et de Yellowknife ont participé les 20 et 21 mai derniers à la 1ère rencontre territoriale de femmes franco-ténoises. Du colloque (qui fut en lui-même un succès) est ressorti un projet de regroupement plus permanent.

Trois semaines plus tard, Rolande Carson, d'Iqaluit, se rendait à Ottawa pour l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Nationale des Femmes Canadiennes-Françaises dont la FFT est maintenant membre.

La santé mentale des femmes et les services de garde préscolaires ont particulièrement retenu l'attention des déléguées.

L'Aquilon
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 14 Vendredi le 4 août 1989

Entrevues exclusives



L'Aquilon vous présente en page 6 et 7 des extraits des entrevues réalisées avec Bill Erasmus (photo ci-haut) et Gary Bohnet, respectivement président de la Nation Déné et de l'Association des Métis. Ils font part de leur opinion sur des sujets d'actualité politique.

Le Comité spécial sur l'économie du Nord

Trois nouveaux rapports

Denise Canuel

En juin dernier, le Comité spécial sur l'économie du Nord remettait ses trois premiers rapports. On se rappellera que ce Comité a été créé, il y a déjà un an et demi, pour étudier les problèmes économiques particuliers des T.N.-O..

Une stratégie pour l'économie domestique, les programmes de formation pour adultes et l'impact des règlements fonciers sont inclus dans les trois nouveaux rapports qu'a remis le Comité le 4 juillet dernier. Il ne reste plus qu'une seule étude à être rendue publique. Celle-ci explorera les services bancaires dans les T.N-O.. Selon le porte-parole du Comité, M. Brian Lewis, ce document devrait être remis à la fin de cet été.

Recommandations

En matière de programmes de formation pour adultes, l'auteure du rapport, Lynn Fogwill, souligne le besoin de coordination entre les secteurs privé et public. Elle mentionne l'importance de la mise sur pied d'une stratégie à long terme de formation. Ce qui, selon l'auteure, permettrait de faire face aux situations changeantes de l'économie territoriale. De plus, Mme Fogwill suggère de placer la responsabilité des programmes de formation aux adultes sous l'égide du ministère du Personnel, ou au sein d'une nouvelle Commision des services publics.

Mme Fogwill conclut que l'avancement technologique et la formation des jeunes, mal adaptée à ces nouvelles demandes, ne peuvent que nuir à l'évolution économique du Nord. Selon elle, il faut donc agir rapidement et lier les plans de développement économique du Nord avec des programmes de formation pour adultes.

Dans le rapport sur le développement de l'économie domestique*, son auteur, Peter Uhser, mentionne que le Gouvernement territorial a déjà compris l'importance d'une stratégie dans ce domaine. Il semblerait toutefois que le gouvernement se doit maintenant "d'accepter la responsabilité fondamentale d'assurer la viabilité de cette économie domestique". L'auteur suggère donc la création de programmes de conservation, d'administration et de promotion de l'environnement. Ceux-ci devraient être formulés ou soutenus par des décisions régionales.

Le dernier rapport remis le 4 juillet et écrit par The Sustainable Development Research Group of The Arctic Institute of North America étudie les conséquences des règlements des revendications foncières chez les Dénés, les Métis et les Inuit.

suite en page 2

La saison des départs

Ça y est, c'est fait accompli, M. John Parker a quitté définitivement son poste. C'est avec tristesse que plusieurs Ténois voient la fin d'une époque. Il est certain que les résidents des T.N.-O. accueilleront avec plaisir la personne qui remplacera M. Parker. Toutefois comme le ou la successeur à ce poste est nommé par le gouvernement fédéral, il faudra prendre patience. Les Territoires sont donc pour l'instant sans commissaire.

Juneau se retire

Au plan national, on peut constater le départ de M.Pierre Juneau. Ce dernier était président de la Société Radio-Canada. M. Juneau faisait ses adieux en laissant en héritage aux canadien-nes un nouveau poste (sur câble) consacré uniquement à la nouvelle.Pour leur part, les Franco-ténois ont peu de chagrin face au départ de M. Juneau. Celui-ci était considé-ré par beaucoup comme un obstacle majeur dans l'obtention des services français de la Société Radio-Canada dans les T.N-O..

Partons le lac est calme



Le Conseil du Trésor à l'écoute

Ottawa(APF)- Les consultations auprès des représentants des communautés minoritaires au pays, sur la réglementation future entourant la nouvelle Loi sur les langues officielles, débuteront à la mi-août, soit un peu plus d'un an après l'adoption par la Chambre des communes de cette loi .En vertu de la nouvelle Loi sur les langues officielles, le Conseil du Trésor est chargé de la rédaction des règlements qui préciseront les modalités d'application de la loi, et qui s'appliqueront à toutes les institutions fédérales.Les consultations devraient se poursuivre jusqu'à la mi-septembre, et revêtiront un caractère privé, un peu comme lors des consultations qui ont précédé la rédaction de la Loi sur les langues officielles.

La Fédération des francophones hors Québec, ainsi que les associations provinciales et territoriales participeront au processus, tout comme Alliance-Québec et ses constituantes en ce qui a trait à la minorité anglophone du Québec. Il faudra compter dix-huit mois entre le début des consultations et l'adoption des règlements par la Chambre des communes.

Les naufragés de la FFT!



S O M M A I R E



Brian Lewis
du Comité spécial sur l'économie du Nord

Et aussi beaucoup d'autres petites choses à lire durant vos longues journées estivales...

Sur la rivière des Esclaves
Contrôle de qualité

Jean-Luc Thibault

Un système de contrôle de la qualité de l'eau sera mis en place pour détecter tout changement dans l'environnement aquatique de la rivière des Esclaves et pour déterminer les conséquences sur un usage continu.

C'est pour définir les paramètres de ce programme que des dizaines de spécialistes se réunissaient à Yellowknife à la fin du mois de juin dernier. Donald J. Gamble, directeur exécutif de l'Académie Rawson des sciences de l'eau d'Ottawa, et président de l'atelier, est venu présenter à la presse le contenu des travaux .

Selon M. Gamble, le développement majeur de l'industrie des pâtes et papiers, le long des affluents albertains de la rivière des Esclaves, a grandement influencé les discussions. Les nombreux projets (Athabasca, Daishowa, ect.) sont reconnus comme une source importante de pollution. "Dans un sens, c'est devenu le catalyseur qui a orienté notre démarche sur ce qui devrait être fait maintenant et sur le type de programme à long terme qu'il nous faut planifier", a-t-il précisé. Il a rappelé également qu'une des raisons premières de la tenue de cet atelier était la volonté du gouvernement territorial de s'assurer que la population des T.N.-O. pourra continuer à manger le poisson et à boire l'eau de ses rivières.

"L'important, si nous voulons mettre en place un programme efficace pour mesurer les changements, est de déterminer un point de base à partir duquel il nous sera possible d'observer s'il y a eu changement. Donc il nous faut analyser la situation aujourd'hui, pour s'y référer demain", a expliqué M. Gamble.

L'approche utilisée par le groupe de scientifiques repose sur trois observations: il est impensable de vouloir tout mesurer; l'analyse doit considérer l'ensemble de l'éco-système; il faut développer une méthode de conservation (archives) des substances analysées rendant possible un examen ultérieur. "Ainsi, poursuit-il, lorsque des changements importants se manifesteront, il nous sera possible de retourner en arrière et d'observer ce qui était là au début de notre programme."

Le coût d'un tel système de contrôle a été évalué à environ 250,000$. "Cette étude de reconnaissance devrait s'échelonner sur une période de 1 an à 1 an 1/2. Le montant avancé est un estimé de ce qu'il pourrait en coûter pour procéder à toutes les analyses nécessaires et pour produire les rapports. Il est possible que la somme de travail soit plus lourde que prévue, donc le coût augmentera. Il est aussi possible que ça requiert moins de temps, donc ça peut diminuer. Il est encore trop tôt pour le savoir. Mais nous avons pensé qu'il nous fallait à tout le moins avancer un chiffre", de se défendre M. Gamble.

L'atelier était commandité par le G.T.N.-O., par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et par Environnement Canada.

Le théâtre en aide à l'alphabétisation

Peter Lesniak

Le théâtre peut être une arme puissante contre l'analphabétisme et l'attitude de bien des autochtones face à la violence familiale.

Du moins c'est ce qu'espère la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique. Celle-ci propose de se servir de troupes de théâtre locales pour mieux éduquer les communautés sur ces problèmes sociaux sérieux.

En compagnie de deux troupes autochtones, la Société prévoit développer un guide théâtral. Les groupes communautaires pourront alors s'en servir pour la production de leur propre pièce, déclare son directeur Steve Whipp. Les pièces et " le matériel ressource développé pour le guide aideront les acteurs à orienter les discussions qui auront lieu" après les représentations.

Ce projet est le plus ambitieux du genre entrepris par un organisme à but non-lucratif dédié à l'information du public sur ses droits et responsabilités légales. Si l'expérience réussit, elle pourrait un jour être employée par des groupes à travers tout le Canada, ajoute Whipp.

La Société a invité un expert connu dans ce domaine pour aider à évaluer le projet. Il s'agit de Stephen Norris de l'Université d'Illinois; celui-ci détient une maîtrise qui porte sur l'évaluation éducationnelle et la philosophie analytique. "Sa tâche est la plus difficile, parce qu'il est toujours plus facile de changer des croyances que des attitudes et des comportements" ajoute le directeur. "Les personnes d'origine autochtone et les analphabètes apprennent et raisonnent d'une façon bien différente des gens d'une culture aux traditions écrites" peut-on lire dans le texte du projet. "C'est pour cette raison que s'adresser aux besoins d'un auditoire ayant une culture orale demande de l'attention face à leur mode d'apprentissage".

Ce projet, au coût de 191,000$, devrait être complété dans environ 18 mois. Cette somme provient de subventions de ministères fédéral et territorial. De plus quelques compagnies privées parrainent aussi le projet.

Steve Whipp avoue qu'il est peu probable que plus de trois ou quatre communautés usent du guide et produisent leur propre pièce. Toutefois, il " espère que ces troupes feront des tournées dans leur région". Le guide ne sera publié qu'en anglais et inuktitut. Si la demande est suffisante le manuel pourrait être traduit dans d'autres langues autochtones.

suite de la page 1

Trois nouveaux rapports

Le groupe d'étude base son évaluation sur les répercussions connues dans d'autres régions après le règlement d'ententes semblables, par exemple, chez les Cris du nord du Québec et les Inuit de l'Alaska. Il est toutefois mentionnné que dans le cas des Dénés, des Métis et des Inuit les réclamations n'ont pas encore été résolues. Les conclusions de l'étude sont donc "provisoires".

Selon le rapport un mécanisme obligatoire d'application des services et des bénifices devrait être inscrit dans les ententes finales. Les auteurs recommandent que les Dénés, Métis et Inuit placent les retombées monétaires de l'entente dans un fond d'épargne en fiducie . Ce qui leur permettrait de faire des investissements financiers mais aussi leur garantirait des fonds pour le futur. On suggère aussi la création d'un nouveau ministère territorial, celui du Développement continu. Ce dernier serait formé à partir des ministères des Ressources renouvelables et du Développement économique et du Tourisme. De plus, les auteurs croient que l'impact économique des ententes sur le secteur privé sera stimulant. Pour le secteur public, ils prévoient une diminution de la dépendance des bénéficaires envers le gouvernement. Le règlement des revendications conduirait donc au climat idéal pour que "le transfert de plus de responsabilités aux organismes autochtones soit accompli".

L'ensemble des conclusions des six rapports représentent, aux dires des membres du Comité, l'opinion de leur auteur. Ils ne reflètent pas nécessairement la pensée du Comité. Les rencontres publiques tenues à travers les T.N.-O. par le Comité sont maintenant terminées. Il faudra attendre la prochaine session de l'Assemblée pour juger de l'impact de toutes ces recommandations.

*L'économie domestique consiste en la récolte de produits de la pêche, la chasse, la trappe et la cueillette ainsi que des activités produisant des aliments, du fuel et d'autres matériaux comblant les besoins quotidiens.

À l'A.F.-C.Y.
Une nouvelle coordonnatrice

Jean-Luc Thibault

Francine Charette occupe depuis le 31 juillet dernier le poste de coordonnatrice de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Elle remplace Ginette Leblanc qui quittait le mois dernier pour aller s'établir en Colombie-Britanique. Mme Charette travaillait précédemment à titre de secrétaire légale au ministère de la Justice, pour le gouvernement territorial. Elle réside à Yellowknife depuis juin 1988.

Originaire du Québec, Mme Charette possède une vaste expérience du milieu communautaire. Durant une quinzaine d'années, elle a participé à la mise sur pied de plusieurs organismes communautaires sur la Rive-Sud de Montréal. Elle a oeuvré surtout dans le domaine culturel et en loisirs.

"J'aime l'ambiance du milieu communautaire. Depuis trois ans, j'étais dans la fonction publique, ce n'est pas pareil. Aujourd'hui avec l'A.F.C.Y., je me retrouve dans mon élément. J'aimerais maintenant faire profiter l'Association des connaissances que j'ai acquises durant toutes mes années dans le communautaire", nous raconte Mme Charette.

Les premières semaines, elle les consacrera à étudier ses dossiers, à voir ce qui s'est fait au cours des dernières années, ce qui a marché ou pas. "Le plus important pour moi en ce moment, c'est de sonder le terrain, de rencontrer les gens, de m'informer. Je veux prendre le temps qu'il faut pour bien comprendre ce que nos membres désirent. Nous ne sommes pas là pour répondre aux caprices individuels de tout un chacun, nous avons des responsabilités envers nos membres", précise-t-elle.

"L'important c'est de se fixer des buts, et de se donner les moyens de les atteindre. Il est trop tôt encore pour dire: on va faire ci, on va faire ça... Cependant, il y a une chose dont je suis certaine, c'est qu'il faut augmenter notre visibilité, auprès des francophones certes, mais aussi auprès de la communauté locale", d'ajouter la nouvelle coordonnatrice.


Francine Charette prend la relève

L'arrivée de Mme Charette, avec l'expérience qu'elle possède, apportera sûrement un nouveau dynamisme au sein de l'A.F.C.Y.. Pour les membres et pour les francophones de Yellowknife en général, c'est de bon augure...

Pour les Jeux de l'Arctique
Des objets-souvenir

Jean-Luc Thibault

Les premiers objets-souvenir pour les prochains Jeux d'hiver de l'Arctique sont maintenant disponibles dans les différents points de vente à travers les Territoires du Nord-Ouest. Arborant le logo officiel de la Société hôtesse, ces différents objets aideront à créer un certain intérêt envers ces jeux qui se tiendront à Yellowknife du 11 au 17 mars 1990.

"Nous avons choisi, par appel d'offre, la compagnie locale, Inkit, pour être le maître-d'oeuvre de ce projet commercial. À partir de la création de notre logo jusqu'à l'identification de nos produits en passant par une étude de marché, Inkit nous est arrivé avec une série d'articles qui devraient intéresser le grand public", annonçait le responsable de la commercialisation et de la promotion au sein de la Société hôtesse des Jeux d'hiver de l'Arctique, Ron Williams. Le logo, qui représente un ulu bleu, souligne également le vingtième anniversaire des premiers Jeux de l'Arctique, qui avaient également eu lieu à Yellowknife.

D'après M. Williams, la vente de ces articles devrait rapporter entre 10,000$ et 35,000$ net, contribuant ainsi en partie au financement des Jeux. "La Société hôtesse des Jeux d'hiver de l'Arctique est aux deux-tiers subventionnée par le gouvernement; l'autre tiers est amassé auprès de l'entreprise privée ou grâce à des dons. La vente de marchandises est une autre façon pour nous de générer des fonds", d'ajouter M. Williams.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique, rappelons-le, se tiennent à tous les deux ans et regroupent des athlètes du Yukon, de l'Alaska, de l'Alberta et des T.N.-O.. Conjointement à ces jeux, une série d'événements culturels mettront en valeur le talent des artistes nordiques. Cette année, pour la première fois, le Groënland enverra une délégation d'une cinquantaine de personnes pour se joindre aux manifestations sportives et culturelles. Les organisateurs espèrent également la présence de l'Union soviétique à qui on a fait parvenir une invitation officielle.

Des jeux bilingues?

Cette année, les Jeux d'hiver de l'Arctique seront partiellement bilingues. M. Peter J. Doyle, directeur général de la Société hôtesse, a confirmé avoir reçu une subvention de 8,000$ du ministère de la Condition physique et du Sport amateur pour offrir des services bilingues lors de ces jeux. Il faudrait peut-être rappeler que 1990 est l'année où les Territoires du Nord-Ouest deviendront officiellement bilingues par l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles. "En premier, nous devons dire que le travail de traduction est déjà commencé. Nous aurons de plus une signalisation francophone sur les principaux lieux de compétition (aréna, village des athlètes, etc.). Une partie des cérémonies d'ouverture se déroulera en français. Nous sommes tenus également de fournir un accueil, une assistance en français; pour ce faire nous aurons la collaboration de la Fédération Franco-TéNOise qui enverra des hôtes francophones," explique-t-il.

Pour le reste, comme la programmation culturelle, les objets-souvenir, ils ne seront qu'en anglais. "L'investissement nécessaire pour tout réaliser dans les deux langues officielles est trop élévé. Notre budget ne nous le permet pas. Nous reconnaissons cependant l'anglais et le français comme les deux langues officielles et nous faisons notre possible pour fournir un minimum de services en français", poursuit M. Doyle.

La Société hôtesse reconnaît également certaines langues autochtones. Elle recevra de l'argent du gouvernement territorial pour assurer un service en langues autochtones.

"C'est la première fois dans l'histoire des Jeux d'hiver de l'Arctique que l'on utilisera d'autres langues que l'anglais", conclut M. Doyle.

Le ministère de la Justice à l'ère de la traduction
Quatre brochures en français...

Denise Canuel

Vous avez besoin d'un avocat et vous n'avez pas les moyens? Vous avez été choisi comme témoin et vous ne savez pas quoi faire? Désormais vous pourrez obtenir des réponses à ces questions, en français, grâce à des dépliants d'information.

En effet, le ministère de la Justice vient de faire publier deux nouveaux dépliants d'information qui peuvent venir en aide à la population franco-ténoise. Ces brochures s'ajoutent à celles déjà parues.

Les deux brochure publiées auparavant touchaient les domaines suivants: le Curateur public et le programme de recouvrement des pensions alimentaires.

Mme Louise Engelmayer, agente des langues officielles au ministère de la Justice du gouvernement territorial nous soulignait que les deux premiers dépliants d'information peuvent être obtenus en écrivant à son ministère. Toutefois, les deux plus récents s'obtiennent en s'adressant à la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique.

Le ministère entend continuer la production de dépliants du même genre. Les nouvelles publications seront aussi disponibles par l'entreprise de la Société.

L'adresse de la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique est la suivante: C.P. 2706, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2R1.

Éditorial

Une question de droit...

Des droits moraux, légaux ou simplement une question de pouvoir, voilà peut-être ce qui résume le présent débat sur l'avortement.

On devrait aussi souligner que depuis quelques semaines, une cause n'attend pas l'autre, ou du moins c'est l'impression qu'on a. Il y a eu la cause Dodd et maintenant celle de Chantal Daigle. Toutes deux ont fait face à des injonctions leur interdisant de mettre fin à leur grossesse. Les deux injonctions ont été demandées non pas par des conjoints (époux ou concubins) mais bien par des "petits-amis" porteurs du si précieux sperme.

Dans le cas de Mme Dodd l'injonction a été rejetée en cour d'appel ontarienne pour des raisons techniques. Mme Daigle pour sa part n'a pas connu le même succès. En effet, la cour d'appel du Québec a maintenu le jugement et a même été jusqu'à déclarer que le foetus avait des droits selon la charte québécoise des droits et libertés.

Et bien bravo messieurs les juges, il fallait le faire.

Mentionnons toutefois qu'en matière de politique nationale sur l'avortement, les politiciens fédéraux ont eu jusqu'à maintenant l'honneur de jouer à Ponce Pilate. Cela laisse les juges dans une position ambigüe où ils doivent en l'absence de ligne de conduite prendre des décisions qui ne leur reviennent pas. Le premier ministre nous promet donc d'agir. Pour beaucoup de canadien-ennes et plus particulièrement pour Chantal Daigle, il est un peu tard pour les belles promesses. D'ailleurs rien ne garantit que la promesse sera si belle!

Dans l'esprit de plus d'un politicien, parler d'avortement ça signifie, outre le danger de perdre des électeurs, protéger le foetus contre un être irresponsable et meurtrier, c'est-à-dire la mère. Une loi s'impose donc... Rien de plus ridicule! Si on veut faire des lois, il y a sûrement des domaines qui n'attendent que cela. En matière d'avortement on ne parle pas de crime mais de tragédie humaine, et de réalité féminine. On ne parle pas ici de la réalité d'un porteur de sperme qui réalise soudainement "que ça serait l'fun d'être popa les fins de semaine de trois jours et à Noël". Ou encore de [redacted] réalité de trois juges qui viennent de condamner une femme à une grossesse et à une maternité (et c'est pour la vie!) contre son gré. De plus par ce jugement la voilà condamnée à entretenir des relations polies avec un ancien amoureux et cela jusqu'à ce que la mort les sépare ou que le produit de leur copulation les quitte. N'ajoutons pas à cela le plaisir qu'aura cet enfant d'apprendre, en grandissant, "d'où il vient". Certe une injonction qui ne brime pas les droits de la personne...

En attendant que ces messieurs du parlement (les hommes dominent encore cette institution) se réveillent à la réalité féminine, chaque cas d'avortement devra passer le test du feu. Face au travail long et pénible de la mise au monde d'une politique nationale sur le choix à la grossesse par le gouvernement fédéral, [redacted] serait naïf de croire que la Cour suprême canadienne puisse rendre un verdict rapide sur une telle question. Après tout y a-t-il vraiment une réponse à cette problématique?

Le débat est basé sur une question de droit légal et moral, deux éléments trop souvent contradictoires.

La différence entre la légalité et la réalité réside sûrement dans ce jugement de la Cour d'appel québécoise. En effet, quoi de plus tragique que les déclarations d'un juge qui annonce que porter un enfant est un acte naturel chez la femme contrairement à l'avortement. L'aspect naturel de cet acte et [redacted] viabilité du foetus donnent donc des droits au futur enfant qui vont au-delà de ceux de la femme.

L'appel de la nature chez un juge me fait rigoler (et ce n'est pas le temps de se marrer), quoi de plus petit, d'illogique et de surprenant que cet appel à la nature. Après tout rien n'est plus contre nature que la création de lois, de règlements et de mécanismes pour les appliquer. Notre aspiration vers un monde civilisé, vers une société qui s'éloigne de la *philosophie "oeil pour oeil, dent pour dent" est en soi complètement synthétique. Pourquoi alors dans ce cas se servir de* l'aspect naturel et du droit à la vie d'un organisme encore incapable de survivre par lui-même hors du corps de la femme? Y aurait-il ici une question tribale de pouvoir, de contrôle?

Après tout est-ce vraiment une question de droit du foetus ou une question de droit de certains individus (autre que la mère) ou de [redacted] société en général sur ce foetus? Qui contrôle l'utérus, et qui a le plus de valeur: la mère ou un être encore incomplet et incapable de vivre par lui-même.

Pour ce qui est de la moralité du débat, il est évident que les opinions demeurent irréconciliables. La moralité de certains représente une insulte et une attaque pour d'autres. Mais tant et aussi longtemps que le foetus (c'est-à-dire moins de 22 semaines) ne peut vivre hors de la mère, c'est la moralité de celle-ci qui prédomine.

Si les femmes ont été en grande majorité suffisamment compétantes pour élever des générations entières, pourquoi ne pas leur faire aussi confiance dans le domaine de l'avortement...

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Jean-Luc Thibault
Collaborateurs:	Agnès Billa
	Colette Langlois
	Peter Lesniak
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Attention

durant les mois de juillet et de août le tirage de L'Aquilon sera de mille copies par numéro.

ERRATUM

Dans le numéro du 21juillet 1989, en page 2, sur l'article de la tournée des ministres, il aurait fallu lire "La Société canadienne d'hypothèques et de logements" au lieu de "La Société centrale d'hypothèques et de logements".

La pauvreté frappe les femmes, les autochtones et les enfants

Ottawa (APF)- Le travail à l'année n'est pas une garantie contre la pauvreté au Canada. Le quart des familles, en âge d'occuper un emploi et qui ont travaillé au moins 49 semaines, n'ont pas un revenu suffisant pour vivre décemment selon les standards canadiens.

Cette constatation alarmante est contenue dans un rapport sur la pauvreté publié par le Conseil canadien de développement social, qui révèle également que le nombre total de familles ayant un revenu inférieur au seuil d'un faible revenu était de 895 000, soit une augmentation de 28% depuis 1973. Pire encore, le nombre total des ménages pauvres, qui comprend les familles et les personnes seules, est de 2,03 millions soit une augmentation de 570 000 personnes depuis 1973.

La pauvreté est concentrée chez les femmes; 56% des mères seules sont pauvres, 27% des familles pauvres ont une mère seule comme chef de famille.

La pauvreté frappe aussi durement les enfants. Selon le Conseil canadien de développement social, 30% de l'ensemble des pauvres sont des enfants. En 1986, 1,12 million d'enfants vivaient sous le seuil de la pauvreté au Canada.

La comparaison avec d'autres pays industriels est pour le moins gênante. En Suède par exemple, le taux de pauvreté des enfants pour l'ensemble des familles monoparentales en 1981 était de 9,8% seulement alors qu'il était de 51,2% au Canada. C'est à Terre-Neuve où on retrouve le plus haut taux de pauvreté enfantine avec 25,9%. La Saskatchewan est bonne deuxième à ce chapitre avec 25% et l'Ontario ferme la marche avec 12,6%.

Chez les jeunes, le taux de pauvreté a connu une formidable progression, passant de 16% en 1973 à 30% en 1986.

Les autochtones et les personnes handicapées sont les deux groupes de [redacted] société où l'incidence de la pauvreté est la plus forte avec des taux de 60% dans les deux cas. En général, les pauvres sont concentrés dans les grandes villes (65%), parmi les familles dont les membres sont sans emploi (46%), parmi les familles dont le chef est âgé de 25 à 34 ans (28%), parmi les couples ayant des enfants à leur charge (37%) et parmi ceux dont le degré d'instruction ne dépasse pas des études secondaires partielles (47%).

Le Québec compte le plus grand nombre de ménages pauvres au pays avec 615 000, soit un taux de pauvreté de 23,6%. En fait, dit le Conseil canadien du développement social, la famille pauvre "typique" se trouve le plus souvent au Québec où on compte 33% du total des pauvres au Canada. Dans le cas du Québec, on parle même d'une sorte de "stabilité de la pauvreté" puisqu'en 1973, 31% de tous les pauvres au pays étaient Québécois.

Depuis 1973, on note une diminution de la pauvreté en Atlantique, en Ontario, et dans les Prairies. En Colombie-Britannique, le taux de pauvreté a presque doublé depuis 1973.

Fondation Donatien Frémont

La relève se prépare

Ottawa- La Fondation Donatien Frémont vient d'octroyer 21 bourses d'études dans le cadre de son programme annuel pour la formation de communicateurs francophones hors Québec.

Les dirigeants de la Fondation se sont dits spécialement optimistes pour l'avenir de leurs boursiers de cette année. "Plusieurs deviendront de grands journalistes", a prédit son directeur général, M. Wilfred Roussel.

Des problèmes d'embauche

On sait qu'à l'extérieur du Québec les média de langue française ont toujours eu d'importantes difficultés à trouver tout le personnel dont ils ont besoin.

Les boursiers viennent de toutes les régions du Canada, puisqu'on y retrouve 9 étudiants du Nouveau-Brunswick, 3 de la Nouvelle-Écosse, 3 de l'Ontario, 2 du Manitoba, 2 de la Saskatchewan, 1 de l'Alberta et 1 du Yukon.

$16 900 en bourses

Tant par le nombre que par la valeur des bourses ($16 900 au total) la Fondation confirme son ambition de développer son programme. Les chiffres de cette année représentent en effet les meilleurs résultats depuis son année-record de 1982-83. L'objectif ultime est de porter la valeur véritable du programme à $75 000.

Ces progrès ont été réalisés grâce à l'apport financier de divers commanditaires, dont les plus importants sont Petro-Canada, la Banque Nationale, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Québecor, Publication Dumont et le journal Le Droit. Les gouvernements du Québec et du Canada appuient aussi largement les efforts de [redacted] Fondation. Les journaux de l'Association de la presse francophone, qui l'avaient créée, continuent cependant à assurer une bonne part de son financement.

Coup de foudre au Musée
L'administration nous éclaire

Jean-Luc Thibault

Le 18 juillet dernier, [redacted] ville de Yellowknife subissait un violent orage accompagné d'éclairs. A la suite de quoi, une panne électrique majeure plongeait [redacted] capitale dans la pénombre pour quelques heures. Cet incident, banal en soi, s'est révélé beaucoup plus tragique pour le Centre du patrimoine.

En effet, le musée Prince de Galles a été frappé directement par la foudre, causant d'irréparables dégâts au transformateur. La situation commandait une action immédiate de la part des responsables car les conséquences d'une panne électrique prolongée peuvent être dramatiques pour certains artefacts appartenant au musée.

Selon Gordon Lopatka, directeur des services administratifs, le musée n'aura tout de même pas à trop souffrir de la dernière panne. "Grâce à la collaboration de plusieurs intervenants, nous avons réussi à remplacer le transformateur endommagé par un système temporaire en l'espace de quelques jours, minimisant ainsi les risques que les salles de conservation soient exposées à une baisse ou une hausse prolongée du taux d'humidité", précise-t-il. Le musée a été fermé durant quatre jours pour permettre les réparations.


Le Musée Prince de Galles a survécu même à la foudre...

Une partie du problème a été causée par le type de tranformateur qui a été endommagé. "Lors de la construction du musée, on avait installé un transformateur spécifique pour la bâtisse, c'est pour cette raison que les réparations ont pris plus de temps avant d'être finalisées", nous révélait Mike Burns du ministère des Travaux publics et responsable des réparations effectuées au musée. M. Burns ajoutait que le nouveau tranformateur, qui viendra remplacer celui installé temporairement la semaine dernière, sera d'usage plus courant. "Pour nous assurer que la même situation ne se reproduise pas, le nouveau système sera simplifié par l'utilisation d'un tranformateur traditionnel. On élaborera également un nouveau design du circuit électrique afin de protéger le musée contre la foudre."

Du secours de l'extérieure

Autant M. Lopatka que M. Burns ont tenu à souligner l'étroite collaboration qui a existé entre leur service respectif et certaines compagnies tout au long des travaux. "Sans cette aide extérieure, les réparations se seraient échelonnées sur plusieurs semaines", soutient M. Burns. "Avec la valeur artistique des artefacts exposés ou entreposés au musée, il devenait urgent que les travaux soient terminés le plus tôt possible. Donc nous avons obtenu de plusieurs compagnies soit de la main-d'oeuvre qualifiée, soit des pièces nécessaires à la conclusion rapide des travaux."

Pour M. Burns, il est impossible pour le moment de chiffrer le coût pour l'ensemble des travaux.

Le Centre du patrimoine qui présente entre autres cet été une exposition de peintures et d'huiles de l'artiste A. Y. Jackson et une autre sur le 200ième anniversaire de l'excursion d'Alexandre Mackenzie aura donc été fermé au grand public durant 4 jours complets en pleine saison touristique.

Pour les artefacts, un environnement idéal

Jean-Luc Thibault

"Les pièces archéologiques, les collections artistiques, les archives sont des éléments de grande valeur pour un musée et ils se doivent d'être préservés le plus intacts possible. Pour assurer leur conservation, nous essayons de les placer dans un environnement qualifié d'idéal", explique Barbara Winters, conservatrice des collections au Centre du patrimoine de Yellowknife.

Pour créer ces conditions idéales, les différents éléments sont gardés dans des endroits spécifiques où [redacted] température et le pourcentage d'humidité sont rigoureusement contrôlés. Dans le cas de certaines pièces archéologiques, il est nécessaire de les garder dans des chambres froides ou encore dans des congélateurs spécialement conçus à cet effet.

Lorsque survient une panne d'électricité, qu'est-ce que l'on fait? Après un énorme soupir, Mme Winters nous répond: "c'est le chaos".

Le musée possède une génératrice d'électricité pour les urgences qui permet d'avoir un minimum d'éclairage, pour l'essentiel seulement. Donc lorsque la panne est arrivée, les chambres froides et les congélateurs se retrouvaient sans courant. Mme Winters raconte: "quand j'ai appris ce qui se passait, et que la panne pouvait durer, je me suis empressée d'entourer avec de l'isolant les chambres froides pour essayer de ralentir l'effet de dégel. Heureusement, l'électricien a réussi à les rebrancher rapidement à la génératrice d'urgence".

Les conséquences de cette panne de trois jours auraient pu être très dramatiques pour de nombreux objets exposés au musée. Mme Winters explique qu'il y a deux sortes de dommages qui peuvent se produire. "Si l'humidité baisse, il y a danger pour que les oeuvres composées uniquement de matières organiques tel le canot en peau de boeuf musqué se déchire. Par contre, si ça devient trop humide, il y a risque de moisissure... C'est particulièrement ce que nous avons cherché à repérer. La température n'a pas vraiment aidé. Normalement en été, nous avons un système de déshumidification qui permet d'abaisser le taux d'humidité au niveau désiré. Avec le système hors d'usage, l'humidité relative augmentait graduellement. Je crois que nous sommes intervenus à temps et qu'il n'y aura aucun dommage", d'affirmer Mme Winters avec soulagement.

Il faudra cependant attendre le retour de vacances du conservateur du musée, Bruno Pouliot, pour confirmer que tout est en ordre. "M. Pouliot a répertorié chaque pièce méticuleusement, et lors de la révision, il sera en mesure de dire si des dommages ont été causés à certaines d'entre elles. Ce qui peut prendre un certain temps. Il est le seul à pouvoir répondre à cette question. Pour ma part, la seule chose que j'ai faite, c'est de m'assurer que le taux d'humidité était conforme le plus possible à la normale", conclut Mme Winters.

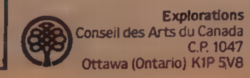
Explorations dans les arts

Le programme Explorations du Conseil des Arts du Canada offre des subventions pour la réalisation de projets novateurs qui abordent la création artistique de façon nouvelle, s'inspirent de plus d'une discipline ou répondent à des besoins précis dans l'évolution de l'activité artistique.

Tout particulier, groupe, ou organisme sans but lucratif ayant un projet original et bien conçu peut présenter une demande. Les propositions sont évaluées par des comités de sélection régionaux. Le processus dure environ quatre mois.

Les dates limites pour soumettre un formulaire de demande sont le **15 janvier**, le **1er mai** et le **15 septembre**.

Pour plus de renseignements sur la marche à suivre pour solliciter une subvention Explorations, appeler le Conseil à frais virés au numéro (613) 598-4339 ou écrire à l'adresse suivante en décrivant brièvement votre projet.



Artistes et auteurs

Liaison, le seul magazine francophone hors Québec exclusivement voué aux arts, consacre son numéro de janvier 1990 au "Sens interdits".

Les auteurs et les artistes francophones hors Québec sont invités à soumettre des oeuvres reliées à ce thème d'ici le 31 août 1989. Un jury choisira les créations devant paraître dans le magazine Liaison en janvier prochain. Une fois publiées, les oeuvres retenues feront l'objet d'un cachet d'environ 75$. Seules les oeuvres visuelles originales seront retournées à l'artiste.

Les oeuvres littéraires ne doivent pas excéder huit (8) pages à double interligne; elles peuvent appartenir aux genres suivants: poésie, nouvelle, récit, conte, monologue ou dramatique. Les oeuvres visuelles doivent pouvoir se reproduire facilement dans un format 8,5 X 11, qu'il s'agisse d'un dessin ou de photographie, de peinture ou de sculpture (diapo).

Prière d'adresser les créations à : Jury Sens interdits, Revue Liaison, C. P. 358, succ. A, Ottawa (Ontario) K1N 8V3. Renseignements: (613) 236-3133.

Bill Erasmus
Les négociations territoriales... peu de progrès

Jean-Luc Thibault

William (Bill) Erasmus (35 ans) est originaire de Yellowknife. Il est marié et père de deux enfants. Il est diplômé en sciences politiques de l'Université de l'Alberta. Il en est à son deuxième mandat comme président de la Nation Déné.



Bill Erasmus garde la présidence

L'Aquilon-Votre victoire, par une faible marge, sur John Bekale ne démontre-elle pas de l'insatisfaction de la part de votre peuple?

Bill Erasmus- La faible marge entre John et moi peut s'expliquer ainsi: il y avait deux camps qui s'affrontaient.

Un premier groupe désire voir une entente de principe sur les réclamations foncières se réaliser le plus vite possible. Ces gens ne sont pas vraiment concernés par les droits inclus dans les traités, les droits des autochtones, un gouvernement autonome ou les droits de propriété sur nos terres. Ce qu'ils veulent c'est un règlement rapide avec des bénéfices à court terme.

En opposition avec eux, on retrouve ceux qui tiennent fortement à la reconnaissance de droits spéciaux pour notre peuple. C'est la "ligne dure". Ceux qui veulent une bonne entente. Une entente qui garantit pour les années à venir le respect de nos droits, de nos convictions.

Et je crois que ce sont ces derniers qui m'ont appuyé.

L'A.- Peut-on toujours parler d'unité au sein de la Nation Déné?

B.E.- Je pense que l'unité a toujours existé parce que nous sommes une nation, qui travaille dans un but commun. L'élection servait à déterminer le type de leadership que notre peuple désire pour les prochaines années alors que nous avons des choix déterminants à faire.

L'A.- Ne pensez-vous pas que le résultat serré est porteur d'un message de changement ?

B.E.- Assurément! Je tiens compte du message que mon peuple a voulu me passer. Les gens veulent un changement. Peut-être veulent-ils me voir plus souvent dans les communautés? Soit, si c'est ce qu'ils veulent, je suis prêt à être plus présent, mais ça ne signifie pas de meilleurs résultats pour autant. Il y a les chefs et les délégués qui ont eux aussi un travail à faire, et ce n'est pas à moi à le faire à leur place.

Par contre, il y a un reproche que les gens formulent à notre égard et c'est le manque d'information concernant les réclamations foncières. Nous allons donc faire le nécessaire pour que les nouvelles se rendent jusqu'à notre peuple. Les résultats des négociations seront communiqués aux chefs de bande et ils devront les diffuser à l'intérieur de leurs communautés.

L'A.- Où en sont les négociations dans cet important dossier qu'est la réclamation territoriale des Dénés/Métis?

B.E.-Fondamentalement, ce qui arrive c'est que la motion de Hay River, passée l'été dernier et incluant le principe du gouvernement autonome dans les négociations, a retardé quelque peu le processus de sélection. Nos négociateurs sont restés sur leurs positions; ceux du gouvernement fédéral ont agi de même. Personne ne bouge, personne ne veut faire de compromis. Je peux difficilement concevoir quelque changement que ce soit avant l'hiver prochain.

L'A.-Qu'est-ce que vous pensez de la position du chef Roy Fabian, de Hay River, qui menace de se retirer des négociations?

B.E.- Il n'est pas satisfait par l'Entente de principe, ni par le processus de sélection des terres. Il reproche au gouvernement de ralentir les négociations en discutant des droits de tiers parties sur des terres qui ne sont pas encore sélectionnées.

J'approuve, en essence, son point de vue. Si le gouvernement fédéral était sincère dans ses pourparlers avec les Dénés et les Métis, s'il nous faisait confiance, il dirait: "o.k., sélectionnons les terres qui seront les vôtres, après nous regarderons qui aura le droit de passer où, quand, comment".

La région du Delta a présenté la carte des terres qu'elle désire sélectionner en février dernier. Ça fait déjà six mois. À ce rythme-là, six mois par région, ça va prendre plus de deux ans avant de pouvoir finaliser l'entente.

L'autonomie gouvernementale

L'A.- Que signifie exactement le principe du gouvernement autonome pour votre peuple?

B.E.- C'est très simple. L'autonomie gouvernementale nous permettra de nous gouverner nous-mêmes, de déterminer quelle sorte d'avenir nous aurons sur nos terres.

Sur les terres que nous partagerons avec le reste de la population, nous travaillerons conjointement avec les autorités gouvernementales, territoriale et fédérale.

Par contre sur les terres qui seront la propriété des Dénés, nous souhaitons la pleine autorité. Nous parlons ici de juridiction. Nous aspirons à l'autonomie gouvernementale et nous désirons qu'elle soit inscrite dans l'entente. Elle devra également être reconnue par la constitution canadienne pour ainsi avoir force de loi et nous assurer que personne ne pourra changer unilatéralement ce droit acquis. Nous ne recherchons pas la souveraineté-association ou l'indépendance. Nous visons à assurer notre indépendance économique. Nous ne voulons pas vivre sur le bien-être social, c'est pourquoi il est important de développer notre économie. Et pour ce faire, nous croyons nécessaire d'avoir le droit de décider par et pour nous-mêmes de ce que nous désirons faire sur nos terres.

L'A.- Dans vos discussions sur les réclamations territoriales, vous parlez d'une seule organisation. Quelle forme prendra-t-elle?

B.E.- Précisons, au départ, que les Dénés et les Métis ne deviennent pas un seul et même groupe, ils créent plutôt une troisième corporation qui s'occupera essentiellement des négociations territoriales. Cette organisation est d'ailleurs déjà en action, c'est le Secrétariat Dénés et Métis. Nous souhaitons simplement lui donner plus de pouvoir, le développer pour qu'il remplisse son mandat plus efficacement et plus rapidement.

L'A.- Quel est votre opinion sur la nouvelle Loi sur les langues officielles qui doit entrer en vigueur le 31 décembre 1990?

B.E.- De toute évidence, les peuples autochtones étaient ici les premiers et leurs langues devraient être reconnues au même titre que l'anglais et le français. Toutes les langues devraient se retrouver sur le même pied d'égalité. Je pense qu'il serait normal de consacrer aux langues autochtones autant de temps, d'énergie et d'argent que nous le faisons pour l'anglais et le français sinon plus, parce qu'elles ont été négligées. Si nous ne nous concentrons pas sur les langues autochtones, elles vont se perdre.

C'est une préoccupation majeure pour notre peuple, que notre héritage linguistique soit maintenu et utilisé sur une base quotidienne. Une association regroupant des enseignants autochtones vient d'être mis sur pied pour encourager l'apprentissage et la conservation de nos langues autochtones.

"Il faut solidifier les bases de notre association" (Bohnet)

Jean-Luc Thibault

Gary Bohnet (39 ans) est originaire de Fort Smith. Il est marié et père de trois enfants. Il travaillait jusqu'à son élection au Ministère des Res-sources renouvelables comme directeur exécutif de la Commission de conservation Denedeh. Il était également président de l'Association locale des Métis à Fort Smith.

L'Aquilon- Qu'est-ce qui vous a amené à poser votre candidature à la présidence de l'Association des Métis?

Gary Bohnet- J'ai toujours été impliqué politiquement tant au sein du gouvernement qu'à titre de président de l'Association locale des Métis à Fort Smith.

Après une analyse de la situation, j'ai conclu que les résultats obtenus par les Métis dans le passé étaient plutôt décevants. Je me suis dit que je pouvais faire mieux. J'imagine que les membres, qui ont voté pour moi, lors de l'assemblée générale de Norman Wells, ont pensé la même chose car j'ai obtenu un appui considérable avec plus de 80% des suffrages exprimés.

Je crois qu'au départ il nous faudra réorganiser l'association et augmenter nos effectifs. Nous avons plusieurs personnes compétentes au sein de notre groupe, il faut les impliquer davantage.

L'A.- Pourriez-vous nous tracer un résumé de votre dernière assemblée générale tenue à Norman Wells, en juillet dernier?

G.B.- Peu de résolutions ont été présentées, mais celles qui ont été proposées aux délégués ont été extrêmement importantes.

Le concept d'une seule organisation pour la revendication territoriale a retenu le plus notre attention. Contrairement à ce que plusieurs croient, ça ne signifie pas la disparition de notre association, les Métis seront toujours là, ainsi que les Dénés. L'organisation unique ne s'applique que pour les négociations foncières.

L'A.-Comment va fonctionner cet organisme et quels sont les différences qui existent sur le sujet entre vous et les Dénés?

G.B.- Fondamentalement, c'est l'incorporation du Secrétariat Dénés et Métis qui existe déjà. Les deux exécutifs, avec les présidents Métis locaux et les chefs Dénés, seront là pour le guider, pour lui donner la direction à prendre dans le processus des réclamations territoriales.

La différence entre les Dénés et nous, en autant que je puisse la comprendre, c'est que les Dénés ont peur que le nouvel organisme devienne trop puissant et prenne le contrôle des deux nations. Ce n'est pas notre intention. Nous ne laisserons jamais une telle situation se produire.

Notre position est, qu'effectivement, il y aura un troisième organisme, mais celui-ci devra répondre de ses actes devant nos deux organisations. Alors il n'y a pas vraiment de quoi s'inquièter même si chez plusieurs, tant du côté des Dénés que des Métis, on craint de perdre un peu de son identité.

L'A.- Quel est votre opinion sur le déroulement des négociations pour la revendication foncière globale des Dénés et des Métis?

G.B.- Je pense qu'avec l'arrivée de nouveaux membres au sein de nos deux exécutifs, une réflexion interne s'impose. Ensuite, nous pourrons conjointement examiner le rôle du Secrétariat [illegible] lui donner les outils pour le rendre plus efficace.

Je ne suis pas entièrement satisfait des résultats compte tenu des sommes investies. J'aimerais lors de notre prochaine assemblée générale pouvoir dire à mon peuple: nous avons une entente, laquelle dans son ensemble respecte nos attentes. Par contre, il nous reste quelques points sur lesquelles il faudra continuer à négocier, il y ceci...il y a cela... etc..

Nonobstant les réclamations foncières qui prennent beaucoup de notre énergie, nous ne devons pas oublier l'Association des Métis elle-même. L'emphase a été mise sur les négociations et nous avons délaissé les autres aspects de notre vie quotidienne, tels la culture, le développement économique, etc., et les gens nous le rappellent. Ils ne veulent plus que nous sacrifions davantage notre programmation juste parce qu'il y a cette entente à finaliser.

Ma plus grande priorité sera de solidifier les bases de notre association en commençant par les communautés elles-mêmes.



Le nouveau président de l'Association des Métis: Gary Bohnet

L'A.- Dans les présentes négociations, on parle régulièrement d'autonomie gouvernementale. Quelle est votre position sur le sujet?

G.B.-L'autonomie gouvernementale n'est pas simple à définir, ça dépend souvent de l'individu qui en parle.

En ce qui nous concerne, c'est important que ce principe d'autonomie se retrouve inclus dans les présentes négociations. Si je peux me risquer à lui donner une définition, ce serait l'habilité d'un individu ou d'un groupe de prendre des décisions sur les choses qui le concernent. Ce qui peut se faire de plusieurs façons.

L'A.- Comment fonctionnerait ce principe d'autonomie avec les autres niveaux de gouvernement?

G.B.- La version finale de l'Entente de principe devra vraiment clarifier le type de pouvoir que nous aurons à l'intérieur de nos terres. C'est surtout avec le Fédéral qu'il faudra s'entendre. Je ne crois pas qu'il y aura des difficultés avec le gouvernement territorial, aussi longtemps que chaque groupe jouera sur le même terrain avec la même balle.

Les langues autochtones une priorité

L'A.- Que pensez-vous de la Lo sur les langues officielles qui doi entrer en vigueur au mois de décembre 1990?

G.B.- C'est un des sujets qui a retenu notre attention lors de notre assemblée générale de Norman Wells, la langue et la culture.

Premièrement, que quelqu'un parle plus d'une langue, c'est fantastique.

Par contre, qu'il soit réaliste ou pratique que la seconde langue dans les T.N.-O. soit le français, c'est une autre histoire. Il y a beaucoup de personnes chez les Métis qui parlent français, mais ils sont aussi nombreux ceux qui parlent cri, chippewayan, flan de chien, etc..

Je crois qu'il faut encourager l'utilisation du français, certes. La majorité des Métis ont des racines francophones, il n'y a qu'à regarder les noms de famille pour s'en convaincre. Mais il est important que ceux qui parlent les langues autochtones aient eux aussi la possibilité de les conserver et de les utiliser.

Le peuple Métis doit respecter son propre héritage. C'est le message que nos délégués nous ont transmis, nous ne pouvons plus nous permettre de perdre nos langues et notre culture.

Nous ne voulons pas perdre notre identité. Nous ne voulons pas être assimilés ni aux Dénés, ni aux Blancs. Nous sommes Métis et fiers de l'être.

Folk on the Rocks
L'événement de l'été

Denise Canuel

Le temps était confus. Entre le soleil qui perçait des nuages persistants, entre des grains de pluie qui se mêlaient aux vents rafraîchissants, il règnait au site de Folk on the Rocks une atmosphère de fête.



Les musiciens du groupe Cajun Rambler s'en donnent à coeur joie

Terez Montcalm, rien n'a été épargné pour séduire le public. C'est d'ailleurs grâce à une liste variée d'artistes ténois, canadiens et américains que la Société d'encouragement des talents ténois (SENT) a brisé tous ses records d'assistance.

Folk on the Rocks, une tradition estivale à Yellowknife qui attire résidents et visiteurs, a été du 21 au 23 juillet derniers l'événement à voir et à entendre. Par [redacted] présence de musiciens d'origine francophone, bulgare, inuit, déné, et anglophone, tous étaient invités à une aventure culturelle qui allait parfois bien au-delà des attentes des spectateurs les plus exigeants.

Les musiciens étaient partout. Les deux grandes tentes où des ateliers et mini-concerts avaient lieu ont été le site de rencontres et d'échanges culturels et musicaux intéressants et amusants. Un musicien du groupe torontois "Shuffle Demons" tente en vain d'apprendre l'art du chant de gorge, cela au plus grand plaisir des spectateurs. Les chanteuses de gorge de Baker Lake, qui d'ailleurs ont eu droit à un accueil incroyable de [redacted] part de l'auditoire, se sont montrées des professeures patientes face à cette tentative plutôt hilarante.

Des chants bulgares, qui vous font découvrir une musique traditionnelle hors de l'ordinaire, à la voix surprenante de la chanteuse

Le site est vide, la plage est abandonnée, la musique plus qu'un souvenir. Après un tel succès les amateurs de musique de tous âges n'ont plus qu'à patienter jusqu'à l'été prochain. En attendant, il y aura toujours un concert ou une soirée d'improvisation organisés par SENT durant les longs mois d'hiver.

Centre du Patrimoine
Un regard sur les beautés du Dehcho

Colette Langlois

Avec [redacted] parution du livre Dehcho, publié par l'Institut Culturel Déné, le Centre du Patrimoine Septentrionnal à Yellowknife présente une exposition de photographies sur le même sujet. Ces photographies ont en effet pour thème les régions de Dehcho (grand fleuve) autrement connu sous le nom du fleuve Mackenzie.

Quatre photographes participent

Les photographes participants à cette exposition sont René Fumoleau, Gary Milligan, Fran Hurcomb et Tessa Macintosh. Les sujets sont très variés, comptant par exemple un jeune chasseur des îles Caribou ainsi que des paysages magnifiques des bords du Mackenzie. La collection montre surtout la beauté du terrain et les liens entre ce fleuve et le peuple qui l'habite.

Le livre tente également de faire voir la relation existant entre le peuple Déné et le Dehcho, mais aussi leur vision des premiers contacts avec les Européens: "Maman, on vient de nous découvrir!"

Les oeuvres en montre témoignent de l'affection qu'éprouvent les peuples autochtones pour leur pays. Des extraits du journal d'Alexandre Mackenzie accompagnent les pièces et les placent dans un contexte historique tout particulier. Malgré ces qualités on a toutefois l'impression d'être un peu des voyeurs invité discrètement à contempler un mode de vie exceptionnel: celui des bords du Dehcho.

Pour le bicentenaire

L'exposition et la publication du livre coïncident avec les célébrations du bicentenaire de l'excursion de Alexandre Mackenzie qui ont lieu cette année. Les deux oeuvres se complètent et forment ensemble une excellente perspective historique.

L'exposition se tiendra jusqu'au 6 août, et il ne faut pas la manquer.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 4 numéro 15 Vendredi le 18 août 1989

Le camp d'été de la FFT
Le français en plein air

Colette Langlois

Du 7 au 11 août, au Lac Prélude, sept jeunes se sont rassemblés pour aller en quête de coups de soleil et de piqûres de moustiques, tout en s'amusant follement en français. Ces jeunes âgés en moyenne de dix ans s'étaient inscrits au camp d'été de la Fédération Franco-TéNOise.

Selon les deux animatrices, Mmes Line Gagnon et Elvire Comtois, tout allait sans difficultés et grâce au beau soleil, on passait plus de temps à la plage que prévu. Mme Gagnon admettait toutefois qu'il était parfois difficile de maintenir l'atmosphère francophone. Certains des enfants se connaissaient à l'école et ont l'habitude de se parler en anglais. Cependant, cela s'est avéré un problème mineur.

L'idée d'un tel camp découle d'une recommandation de la communauté de Hay River et est incluse dans le Rapport Perrault. Selon l'animatrice, le camp n'aurait pas été exactement ce que ces gens avaient envisagé. En effet, il n'y avait qu'une francophone de langue maternelle parmi les participants. Mme Gagnon indique volontiers que l'expérience demeure très intéressante pour tous ceux qui veulent pratiquer leur français. Elle espère que l'idée sera reprise l'an prochain. Toujours selon l'animatrice, il devrait y avoir plus d'inscriptions pour 1990. Toutefois, elle avoue que "d'un côté c'est un avantage pour nous autres parce que c'est beaucoup plus intime".

suite à la page 4



Les participants au camp d'été s'en sont donnés à coeur joie

Sur le comité environnemental
Une pleine participation, dit le GTNO

Jean-Luc Thibault

"Pour assurer notre participation au Comité de révision sur l'impact environnemental des usines de pâtes et papiers, les gouvernements albertain et fédéral devront répondre à cinq demandes précises", annonçait le leader du gouvernement, Dennis Patterson, le 4 août dernier, à Yellowknife.

Le ministre de la Justice, Michael Ballantyne, ajoute "notre gouvernement est prêt à prendre les mesures légales qui s'imposent si nous n'obtenons pas satisfaction".

Le gouvernement territorial demande spécifiquement que soient examinés les effets cumulatifs de tous les projets d'usines de pâtes et papiers qui ont été approuvés et non pas seulement ceux de "l'Alberta Pacific Pulp Mill" et d'Athabasca. Il désire également que les critères d'analyse adoptés par le comité soient ceux du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (FEARO)".



Le leader du gouvernement, Dennis Paterson, et le ministre de la Justice, Michael Ballantyne, exigent la participation du GTNO au comité

Des audiences publiques sur le sujet devront avoir lieu dans les limites des T.N.-O.. Les résidents, désireux de se faire entendre auprès du comité, devront avoir accès à un fonds spécial financé par le gouvernement fédéral.

Finalement, le représentant territorial au sein du comité devra être considéré comme membre à part entière avec plein pouvoir. Il devra avoir le droit de participer à toutes les réunions et discussions, de consulter toute la documentation et de dire son mot dans la rédaction du rapport final.

suite à la page 2

Meilleur climat

Jean-Luc Thibault

Les principaux leaders autochtones des T.N.O. sont confiants d'en arriver à un accord sur les limites qui serviront à diviser les régions entre les Inuit d'une part, et les Dénés et les Métis d'autre part, dans le dossier des réclamations territoriales.

C'est ce qu'annonçait le président de l'Association des Métis, Gary Bohnet, le 9 août dernier. Il expliquait que les deux parties avaient convenu de reprendre dans les plus brefs délais les pourparlers sur la question frontalière. Cette décision a été prise dans le cadre de la première réunion, depuis décembre dernier, entre les différents exécutifs. "De par les positions prises par les deux groupes en place à l'époque, il était devenu difficile de poursuivre les discussions. Aujourd'hui, avec du sang neuf au sein de chacune des associations, nous avons réussi à adoucir le climat et permettre la reprise des négociations", a soutenu M. Bohnet.

Les membres des exécutifs de la Fédération Tungavik de Nunavut, de l'Association des Métis et de la Nation Déné ont de plus proposé de nouvelles avenues concernant la gestion commune sur des territoires qu'ils désirent partager. M. Bohnet est très confiant que cette première rencontre va aider à résoudre les vieilles disputes sur l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources longeant les frontières.

Selon M. Bohnet, les propositions qui ont été discutées entre les différents groupes seront présentées aux membres de chaque association pour être entérinées avant que les négociations puissent reprendre.

"Nous sommes optimistes que ces discussions vont nous amener vers une nouvelle relation franche et ouverte sur les points qui nous préoccupent mutuellement", d'affirmer M. Bohnet.

Quoi! C'est terminé...



SOMMAIRE



La condition féminine

Les droits des femmes menacés

Jean-Luc Thibault

Les droits de la femme sont attaqués de plusieurs façons par les nouvelles politiques mises de l'avant par le gouvernement fédéral. La nouvelle taxe de vente, la réforme de la Loi sur l'Assurance chômage, le libre-échange, les garderies sont autant de domaines où la situation des femmes périclitent selon Lynn Kaye, présidente du Comité d'action nationale sur le Statut de la femme.

Mme Kaye était de passage à Yellowknife le 8 août dernier, dans le cadre d'une tournée pan-canadienne pour s'adresser aux membres des comités locaux. Le sujet principal de ces rencontres-conférences portait sur les effets des coupures budgétaires au sein du Secrétariat d'État et de la réforme de l'Assurance-chômage.

"Ça ressemble à une attaque délibérée contre nos droits, surtout avec le nouveau budget", d'affirmer Mme Kaye. Pourtant le gouvernement avait promis l'égalité pour les femmes à tous les niveaux.

"Présentement, les Conservateurs renient leurs propres responsabilités sociales en s'éloignant du programme dont ils avaient pourtant garanti le maintien et la consolidation durant la dernière campagne électorale", poursuit-elle. Pour appuyer son analyse, Mme Kaye parle du libre-échange qui menace un très grand nombre d'emplois dans des secteurs où les travailleuses sont majoritaires.


Mme Lynn Kaye conférencière

Elle souligne la volte-face gouvernementale concernant la politique de garderie, un dossier où la femme sera encore une fois pénalisée. La réforme de l'assurance-chômage s'avère également très coûteuse pour les femmes à cause des nouveaux critères qui seront appliqués: augmentation du nombre de semaines d'éligibilité et des périodes d'attentes, disponibilité pour des stages de formation, etc.. Et que penser de la taxe de vente qui frappera les plus démunis de la société, une catégorie incluant particulièrement les femmes.

Mme Kaye a enchaîné avec les récentes coupures du Secrétariat d'État qui privent de subventions la majorité des organismes de femmes. Selon elle, c'est dans le but bien précis de détruire la base où s'organisent le mouvement féministe et la défense des droits des femmes que ces coupures ont été faites. Elle soutient que le gouvernement n'a aucune intention de mettre de l'avant les droits des femmes "C'est une décision de nature politique ■ plus de 500 groupes de femmes ont été coupés alors que l'argent, selon les propres rapports gouvernementaux, était utilisé à son rendement maximum." Elle a donc appelé les femmes à continuer, plus que jamais auparavant, à appuyer les organismes de femmes. "Il reste encore tant de choses à accomplir", argumente-t-elle.

Durant la période de questions qui a suivi l'allocution de Mme Kaye, l'avortement a bien sûr retenu l'attention alors que le cas de Chantal Daigle venait quelques heures auparavant de recevoir "justice". Certaines participantes voulaient connaître la position du comité sur le sujet; Mme Kaye a précisé qu'un amendement à la Loi canadienne sur la santé permettant un libre accès à l'avortement suffirait. Elle s'est également plainte de la piètre couverture que les journaux accordaient depuis quelques temps aux causes féministes. Un concensus s'est développé sur la nécessité de demeurer unies, de parler d'une seule voix

suite de la page 1

Impact sur nos eaux

"Ces demandes sont faites de façon à ce que les résidents des T.N.-O. puissent avoir le maximum d'opportunité pour se faire entendre auprès de ce comité. Ce projet de développement de l'industrie des pâtes et papiers est d'une importance capitale concernant les conséquences sur le bassin de la rivière Mackenzie, et nous voyons ces demandes comme étant les conditions minimum requises pour notre coopération et notre participation au comité de révision", affirmait M. Patterson.

Ballantyne préfère négocier

Pour sa part, M. Ballantyne préférerait obtenir satisfaction par voie de négociations, car la "route légale est coûteuse... c'est long et rien ne garantit que nous obtiendrons les résultats que nous recherchons. Mais si nos demandes, très raisonnables, ne nous sont pas accordées, nous prendrons alors les mesures légales qui s'imposent pour obtenir justice".

Le comité de révision examinera l'impact qu'auront les déchets industriels provenant des usines de pâtes et papiers sur la qualité des cours d'eau. Les audiences débuteraient normalement dans un peu plus d'un mois. Selon MM. Patterson et Ballantyne, cela donne aux deux autres paliers de gouvernement amplement de temps pour analyser leurs demandes. "Nous croyons, à la suite des discussions que nous avons eu avec les ministres de l'Environnement, M. Lucien Bouchard au fédéral et M. Ralph Klein en Alberta, que ceux-ci reconnaissent le fait que les résidents des T.N.-O. sont directement concernés par les conséquences que pourraient avoir ces projets industriels sur la qualité de l'eau de la rivière Mackenzie et de ses affluents", poursuit M. Patterson.

"Nous désirons être capable d'établir clairement, si jamais il arrivait quelque chose, à qui imputer la responsabilité, vers qui devraient se tourner les résidents des T.N.-O.. Pour ce faire, il faut que nos cinq demandes soient reconnues et acceptées s'il veulent notre participation, nous n'irons pas sans cela", affirme pour sa part le ministre de la Justice.

Déjà, il est permis de croire que les premières exigences seront acceptées, ce qui semble retarder l'accord entre le gouvernement territorial et celui de l'Alberta est le statut qu'aura la personne appelée à siéger sur le comité de révision. Le G.T.N.-O. est très ferme à ce sujet, la personne nommée devra posséder les mêmes pouvoirs que tous les autres membres.

Pour les Québécois hors-Québec

Un vote par correspondance

Jean-Luc Thibault

Pour la première fois dans l'histoire électorale du Québec, les québécois résidant en dehors de la province auront le droit de vote lors des élections qui se tiendront le 25 septembre prochain.

Le 24 avril dernier, le droit de vote par correspondance était officiellement accordé aux électeurs québécois hors du Québec par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi électorale du Québec. Pour se prévaloir de ce droit, il devront cependant être inscrits au registre des électeurs hors du Québec.

Est éligible toute personne vivant hors du Québec depuis moins de dix ans, qui possédait lors de son départ la qualité d'électeur, c'est-à-dire être âgé de plus de 18 ans, être citoyen canadien et avoir résidé au Québec au cours des six mois précédant son départ. Elle devra également avoir l'intention de revenir au Québec.

Pour s'inscrire au registre des électeurs hors du Québec, qui est en soi une liste électorale, il suffit de remplir un formulaire d'inscription accompagné d'une preuve d'identité. Il sera possible de se procurer le formulaire auprès des associations francophones locales, membre de la Fédération Franco-TéNOise, ou en écrivant au Service aux électeurs hors du Québec (3460 rue de La Pérade, Sainte-Foy, G1X 3Y5). L'inscription au registre des électeurs hors du Québec, qui doit être renouvelée chaque année, ne peut excéder une période de dix ans.

Cette nouvelle politique plaira sûrement à plusieurs Québécois, fraîchement sortis du Québec, qui ont conservé une connaissance et un intérêt particulier pour l'actualité québécoise. En ce qui concerne ceux dont le départ remonte à plusieurs années, c'est un droit qui peut s'avérer très difficile à exercer.

Sur quelles informations baseront-ils leur analyse pour décider du parti politique ou du candidat à appuyer? Les partis politiques feront-ils campagne auprès des électeurs hors-Québec? Ce vote aura-t-il une influence sur le résultat de l'élection dans certains comtés? Déjà, le Parti Égalité a fait connaître son intention de solliciter le vote des québécois résidants à l'extérieur du Québec.

La nouvelle taxe de vente

Ottawa accordera un crédit

Ottawa (APF)- Un crédit remboursable pouvant aller jusqu'à 750$ dans le cas d'une famille de quatre personnes sera accordé aux ménages à revenu modeste. Ce crédit a pour but de corriger les effets négatifs de la nouvelle taxe de 9% sur les produits et services (TPS), qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991. La mesure touchera 9,3 millions de familles et de personnes seules.

Selon l'information rendue public par le ministre des Finances, Michael Wilson, ce crédit sera de 275$ par adulte et de 100$ par enfant. On enregistrera une diminution de 5$ par tranche de 100$ lorsque les revenus du ménage seront supérieurs à 24 800$ par année. Ce même crédit sera complètement éliminé lorsque le revenu d'une famille atteindra 40 000$.Pour les personnes seules gagnant entre 13 175$ et 24 800$, le crédit maximum sera de 415$.

Les sommes créditées seront versées en quatre tranches. Le premier versement sera effectué en décembre 1990. Les formulaires d'impôt de 1989 seront accompagnés d'une demande de crédit pour la TPS.

La taxe Wilson sera en vigueur sur presque tout les produits et services. Elle vient remplacer la taxe actuelle (13,5%) qui toutefois ne s'appliquait que sur un tiers environ des biens et services. Avec cette taxe le gouvernement entend rendre le régime fiscal plus équitable, mais surtout réduire son déficit.

La très grandes majorités des aliments ne seront pas taxés sauf pour les repas au restaurant, de même que les confiseries, les croustilles, etc. Les médicaments sur ordonnance, les appareils médicaux (ex: verres de contacts, appareils auditifs...), ainsi que les services dentaires ne seront pas taxés. Les services d'enseignement et de garderie seront dans leur ensemble exonérés de la taxe de 9%.

Les usagers des transports à l'intérieur du Canada (avion, autobus, train, taxi et navire) devront eux aussi payer la nouvelle taxe. Celle-ci exclut les services de transport municipal et de traversiers pour passagers.

Pour protéger l'accès à la propriété, une ristourne, assure-t-on, compensera dans une bonne mesure l'effet de la taxe de 9% sur les prix des logements neufs ou ayant subi d'importantes rénovations. Tous les genres de résidences principales neuves de moins de 400 000$ achetées après le 1er janvier 1991 seront admissibles à cette ristourne. Selon les chiffres produits par le ministère des Finances, une maison moyenne de 95 000$ à Halifax devrait après ristourne, coûter 300$ de plus à son futur propriétaire. La hausse serait par exemple de 350$ à Edmonton, 1 650$ à Vancouver et 4 450$ à Toronto.Lors de la vente le constructeur appliquera une taxe de 4,5% pour une maison de moins de 310 000$ plutôt que 9%. Le gouvernement soutient que 90% des acheteurs de maisons neuves profiteront de cette ristourne.

Toutes les ventes de produits agricoles, d'animaux de ferme et de poisson frais seront détaxées, ce qui profitera aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Les organismes de charité et ceux sans but lucratif auront droit à une ristourne de 50% de la taxe sur les produits et les services payées sur leurs achats.

Cette nouvelle taxe de vente aura un impact immédiat sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Selon Wilson, l'indice des prix à la consommation devrait augmenter de 2,4% lors de la première année. L'impact en question ne devrait se répercuter que la première année d'application de la taxe. Le gouvernement reconnait toutefois qu'il pourrait y avoir une réaction inflationniste des prix et des salaires. Ce serait le cas si les producteurs bénéficiant de l'élimination de l'ancienne taxe de 13,5% ne baissent pas leur prix et si les travailleurs cherchent à récupérer la taxe par des augmentations salariales.

Le gouvernement prévoit publier un avant-projet de loi sur la TPS au début de l'automne. Des consultations seront menées par le gouvernement, qui par la suite présentera un projet de loi à la Chambre des communes au cours de la session d'automne.

Ethel Blondin

"Je suis furieuse face à l'indifférence de ce gouvernement"



Ethel Blondin, députée libérale pour l'Arctique de l'Ouest s'oppose à la nouvelle de taxe sur les produits et services . Quoiqu'elle n'ait pas encore eu accès à l'ensemble des documents sur cette taxe de 9%. Mme Blondin est convaincue que "Le ministre fédéral (Wilson) a complètement ignoré le Nord dans sa réforme fiscale".

Une section de tableaux et de chartes dans le document, souligne la députée, ne fait aucune référence sur l'impact de cette taxe sur l'économie du Nord canadien. Pourtant, toujours aux dires, de la députée, toutes les régions canadiennes y sont représentées.

La taxe imposée aux résidents du Nord déjà touchés par un coût de la vie plus élevé que l'ensemble des canadiens est d'après Mme Blondin injuste. "Les Ténois doivent payer plus; plus pour leur maison, plus pour leur moyen de transport et télécommunication, plus pour des besoins essentiels comme l'huile à chauffage".

La députée pour l'Arctique de l'Ouest voit toutefois un avantage à la nouvelle taxe sur les produits et les services: "nous avons dix huit mois pour agir face à cette proposition de taxe de vente". En effet, la taxe en question ne sera mise en vigueur qu'en janvier 1991.

À LIRE DES SEPTEMBRE

L'origine des Franco-ténois

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest, est-ce que ça vous dit quelque chose?

C'est le titre du premier livre publié dans la Collection Francophones du Nord aux Éditions F.F.T.. Ce livre, qui découle en partie de la Grande tournée, les retrouvailles, sera reproduit dans les pages de L'Aquilon dès septembre prochain. Si votre passé vous intéresse préparez-vous dès maintenant à une lecture fascinante!

Éditorial

La nouvelle taxe de vente: dans l'intérêt des Canadiens

Ni l'escalade de la violence au Liban, ni les problèmes de la Pologne, ni le démantèlement des forces Contras en Amérique Latine et ni l'affaire Daigle qui est déjà de l'histoire ancienne ont pu captiver l'attention du public canadien. Ce qui fait parler le monde ordinaire et les éditorialistes en tout genre, c'est la nouvelle taxe Wilson.

Ça y est, le ministre des Finances refait des siennes. Vraiment quel homme charmant que ce Michael Wilson! Il a soutenu bon gré, mal gré son innocence et sa pureté dans le scandale (oublié) de la fuite budgétaire. Il a soutenu la Banque du Canada dans le maintien de taux élevés d'intérêt. Cet homme n'a pas froid aux yeux, il faut l'admettre.

Il semblerait que toutes ses positions vont à l'encontre du bon sens politique, c'est-à-dire plaire et être aimé. Charmer les électeurs n'apparaît pas être le credo du ministre des Finances, du moins durant la première partie de son mandat. Ce commentaire devra être pesé à sa juste valeur lors de la prochaine ronde d'élections fédérales.

Présentement le chant de guerre de Wilson est simple: taxons! Taxons les pauvres, taxons les riches, taxons au nom de la justice sociale, taxons au nom de la révolution fiscale et surtout au nom du déficit; mais taxons! Faut-il vraiment s'interroger sur l'impact possible de cette taxe sur l'ensemble de l'économie canadienne et aussi sur la façon de dépenser des canadiens? Non. Je ne crois pas. Nous sommes entre bonnes mains. Wilson l'a dit lui-même : la taxe est dans l'intérêt des canadiens. (Le voilà déjà chérubin politique intègre tout enveloppé dans le drapeau).

Toutefois, on se demande de quel intérêt et de quel Canadien parle le ministre. Est-ce l'intérêt dans le sens d'un pourcentage ajouté à un montant emprunté ou dans le sens du bien commun? Je crois que la première définition est la correcte. Après tout, Monsieur Wilson, dans ses attaques virulentes contre l'inflation lors des derniers mois, a maintenu que les taux d'intérêts devraient donc être élevés. Contrôler le démon de l'inflation, voilà qu'elle était sa préoccupation. Il nous annonce maintenant que c'est avec regret que ce même taux d'inflation si catastrophique à nos intérêts sera à la hausse à cause de la toute nouvelle taxe de vente. D'un côté, il faut être généreux, le gouvernement fédéral profitera de cette taxe pour faire des sous, beaucoup, beaucoup de sous. Une dette ça ne se paie pas avec des belles promesses...

Quant aux Canadiens qui occupent la pensée du ministre des Finances, et bien ce sont ceux qui dépensent. Après tout sa réforme fiscale se veut humaine (un crédit sera donné aux personnes pauvres, défavorisées), il ne taxera ni les aliments, ni les prescriptions médicales et ni quelques autres biens essentiels à la vie. Oubliez, la nouvelle maison, l'huile à chauffage, le téléphone, les billets d'avion et les autres petits plaisirs de la vie comme les "peanuts et le sac de chips". C'est le temps que ceux qui dépensent allègrement leurs revenus (et leurs épargnes) participent à la lourde charge de la dette nationale. Et qui de mieux que la classe moyenne et tout ses beaux dollars pour s'en acquitter.

Nous savons tous que les payeurs de taxes canadiens s'en offusqueront pour quelques semaines ou mois. Puis après cet interlude amer, tout rentrera dans l'ordre: oublié comme la cause Daigle, comme les Contras, Beyrouth et P.W. Botha. Les Canadiens ne sont pas des révolutionnaires, alors ne rêvez pas à la révolte fiscale. Par ailleurs, ils vont sûrement essayer de tricher, cela, malheureusement, c'est beaucoup plus dans notre style.

J'entend de petites voix qui murmurent: "mais les pauvres eux, qu'adviendra-t-il des défavorisés, de ceux qui déjà arrivent à peine à joindre les deux bouts? Soyons sincères, si en tant que société nous sympathisions réellement avec les millions de pauvres canadiens, nous aurions crié "au meurtre" bien avant la dite taxe de 9%. Leur condition après tout ne date pas d'hier. Ils ont besoin de beaucoup plus que des programmes fédéraux mais aussi de soutien direct de la part des communautés et des individus.

Ce qui m'ennuie un peu dans ce nouveau débat national, c'est qu'encore une fois nous semblons tous si mal informés. J'ai peine à argumenter de façon intelligente les conséquences et les implications de cette taxe par simple manque d'information. Il est donc grand temps pour le gouvernement de nous éclairer sur ce dossier sombre. Vivement une "bonne campagne d'information" dans le style du libre-échange...

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Jean-Luc Thibault
Collaborateurs: Agnès Billa, Colette Langlois
Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Attention
durant les mois de juillet et de août le tirage de L'Aquilon sera de mille copies par numéro.

Abonnement

L'Aquilon

Tenez-vous au courant des nouvelles concernant la francophonie ténoise. Faites-nous parvenir ce coupon sans tarder

23 numéros par année: Individu 15$
Institution/gouvernement 25$

L'Aquilon:
c.p. 1325 Yellowknife T.N.O., X1A 2N9

Nom:______
Adresse:______
Code postale:______ Tél:______

suite de la page 1

Le camp d'été

Les parents qui étaient invités à rendre visite à leurs enfants le soir du mercredi, le 9, voyaient bien que ces derniers ne s'ennuyaient pas. Ils avaient des histoires de natation, de bateaux et de pêche à raconter et des oeuvres d'art à montrer. Les parents voulaient que leurs enfants aient la chance de pratiquer leur français. Surtout dans le cas des élèves d'immersion, ils risquaient de le perdre pendant l'été. D'importance aussi était qu'ils fassent des contacts avec d'autres jeunes francophones et pour certains, qu'ils se familiarisent avec la langue. "Il est important d'apprendre le français dans un environnement amusant, et je tiens beaucoup à ce que mes enfants apprennent le français," a constaté une mère.


"Je dois patienter jusqu'en '90"

Pour sa part, Mme Agnès Billa, coordonatrice, attend le retour des animatrices pour l'évaluation du projet. Après avoir visité le camp jeudi soir, elle a pu s'assurer que les participants vivaient une expérience inoubliable. Bien qu'elle ne peut pas faire de promesses, elle espère aussi que le camp se tiendra l'été prochain.

Quant aux enfants, et bien la décision était unanime. On s'amusait bien et on voulait y retourner.

Apprenons notre français

Les déterminants (2ième partie)

Les déterminants regroupent les articles et les adjectifs non qualificatifs.

Le mois dernier, nous avons parlés de la nature des déterminants. Aujourd'hui, nous allons les identifier.

Il faut distinguer d'une part les articles: indéfinis, définis, contractés et partitifs. D'autres part les adjectifs non-qualificatifs: possessifs, démonstratifs, indéfinis, numéraux, exclamatifs et interrogatifs.

1) Les articles

a) Indéfinis- un, une, des

Ils accompagnent les noms qui représentent des êtres ou des choses qui ne sont pas considérés comme connus par celui à qui l'on s'adresse

Il a acheté **une** table pour son salon

Il aperçut **des** hommes au loin

b) Définis- le, la, les

Contrairement à l'article indéfini, ils accompagnent les noms qui représentent des êtres ou des choses connus.

Il a acheté **la** table dans une vente de garage

Il entendait **les** chiens de son voisin

Remarque: L'article défini peut exprimer la généralité.

L'homme et **la** femme sont égaux.

c) Contractés- au, du, des...

L'article défini se combine avec les propositions à et de pour donner une forme contractée.

Il va **au** marché tous les matins.

Remarque: au féminin singulier, on utilise: à la, de la

Je vais **à la** pêche.

d) Partitifs- de la, du.

Ils sont considérés partitifs lorsqu'ils signifient que nous avons affaire à une certaine quantité d'un produit qui ne constitue pas un ensemble d'objets isolables.

Il mange **du** pain

Il achète **de la** farine

2) Les adjectifs non-qualificatifs

a) Possessifs- mon, ma, ton, ta, son, sa, notre, votre, leur...

L'adjectif possessif apporte trois informations:

de genre: **ma** veste, **mon** manteau

de nombre: **mes** chemises

de personne: **votre** travail mérite **nos** compliments

b) Démonstratifs- ce, cet, cette, ces

c) Indéfinis:

des mots: **certain, quelque, aucun, nul, chaque, différents, plusieurs, tout, tel...**

des locutions: **n'importe quel, beaucoup de, bien des...**

d) Numéraux:

Premier, deuxième...

Un, deux...

Vingt, trente... cent, mille...

e) Exclamatifs et interrogatifs: quel, quelle, quels, quelles

À l'oral, suivant l'intonation utilisée, la même série peut servir à soit à interroger, soit à manifester la surprise, l'admiration, l'indignation.

Quel voleur! **Quel** voleur?

Pour plus de détails sur les déterminants et le rôle qu'ils jouent dans la phrase, consultez **Le Nouveau Bescherelle** des Éditions Hurtubise.

Le mois prochain, **"L'utilisation des déterminants dans la phrase"**

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec.

Pour le plaisir de lire

404 BCA Driver tout l'été

de Louise Fiset

Illustrations de Guy Rémillard

Les Éditions du Blé



En 1987, l'auteure, Louise Fiset, passait un été sur la route. Elle était au volant d'une auto conduisant des danseuses exotiques de Saskatoon (Sask.) à Red Lake(Ont.). De cette expérience bien particulière en découle le premier recueil de poésies de Louise Fiset.

Le lecteur peut donc, face à ces circonstances, s'attendre à une poésie remplie de l'imagerie des bars décrépits, de sexe à vendre et de nuits désolées et désolantes. C'est sans gêne aucune que l'auteure nous plonge dans cet univers.

Dans Le Voyeur qui "aime ça cru, en caressant doucement son billet de loto" Louise Fiset nous montre la laideur de ce monde caché dans la nuit de bien des coins de rues de ville. Mais dans **404 BCA Driver** tout l'été il y a plus que cela. On retrouve au-delà des ivrognes, des stripeuses épuisées un monde ordinaire, touchant et familier.

Le vieux marin du nord qui par exemple" avait songé aux otaries de l'Antarctique au moment de se reposer mais on le retrouva ours polaire tout givré jaune parmi les glaces de la Main", nous rappelle avec douleur que cet univers nocturne existe avec une humanité, une tendresse et une dureté puissantes. Rien de bien différent après tout de ce qui passe de 9h00 à 5h00.

Victor

de Gilles Cop

Les Éditions des Plaines



Cette pièce de théâtre s'adresse à des jeunes de 11ième et 12ième années. Il n'est jamais trop tard pour intéresser un adolescent au théâtre.

Pour certains, monter sur les planches est suffisant pour éveiller le désir de jouer ou de participer à une pièce, pour d'autres il faut une rencontre d'un autre genre... Victor sera peut-être cette rencontre.

Une histoire simple, sans prétention, qui intéressera plus d'un adolescent. Entre la relation avec la terre, avec l'argent mais surtout avec la famille, Victor nous plonge en un instant dans cet univers pastoral d'une ferme manitobaine.

Le thème pourtant va plus loin que l'héritage de la ferme et des biens qui s'y rattachent. En effet, cette pièce traite vraiment de l'héritage de traditions et de la continuité d'un cycle de vie à travers la famille de Victor. Aucun des sentiments du théâtre classique n'a été oublié: *envie, rage, amour filial, vieillesse, mort et renaissance. Victor* une invitation au théâtre qu'il ne faudrait pas manquer.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Poésie musicale

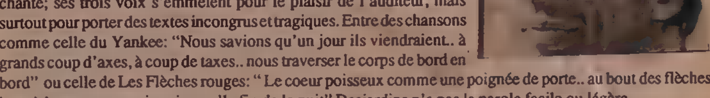
Les derniers humains

de Richard Desjardins

LES DERNIERS HUMAINS

Une musique sobre, parfois jazzée, parfois non. Il est difficile de décrire le son Desjardins. En effet comment expliquer, la guitare sèche le piano en folie, la poésie musicale, les textes puissants, la voix hypnotisante.

Cet album de Richard Desjardins quoique pas très récent (presque deux ans déjà) ne souffre pas de l'instantané. Toutefois, il n'est pas offert à tout le monde d'aimer ce style. Desjardins parle, raconte, et chante; ses trois voix s'emmêlent pour le plaisir de l'auditeur, mais surtout pour porter des textes incongrus et tragiques. Entre des chansons comme celle du Yankee: "Nous savions qu'un jour ils viendraient.. à grands coup d'axes, à coup de taxes.. nous traverser le corps de bord en bord" ou celle de Les Flèches rouges: " Le coeur poisseux comme une poignée de porte.. au bout des flèches bout à bout.. y a pus rien rien qu'la fin de la nuit" Desjardins n'a pas la parole facile ou légère.

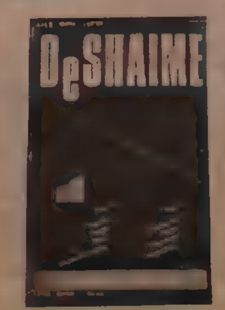


Si vous aimez écouter en silence ce qu'un artiste veut vous raconter, **Les derniers humains** de Richard Desjardins ce doit d'être ajouté à votre collection. En passant, son prochain album devrait être bientôt disponible (l'enregistrement débute en octobre). Il faudra donc voir ce que ce poète-musicien a créé à nouveau pour capturer notre attention.

Discret et talentueux

Blanche nuit

DeShaime



Après une première écoute de "Blanche nuit", de DeShaime, une vague impression de déjà entendu nous habite. La voix semble familière. Les paroles sont simples sans être simplistes, la musique est tout ce qu'il y a de plus contemporaine. En fait, l'ensemble possède un certain charme.

Aucune indication ne nous permettait d'identifier DeShaime. Etait-ce le nom d'un groupe ou d'un chanteur solitaire? Nos recherches nous ont appris qu'il se prénomme Daniel, qu'il a coopéré à la rédaction de deux gros succès d'un autre Daniel, Lavoie celui-là; "Ils s'aiment" et "Tension Attention". "Blanche nuit" est son deuxième album et déjà nous pouvons parler de succès pour la chanson "Un peu d'innocence"... Pour les autres chansons, ce sera à vous de juger... À conseiller pour ceux qui aiment les chansons tendres...

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Maintenant à Yellowknife
Un aéroport national

Jean-Luc Thibault

C'est toute une surprise qui attend les voyageurs qui auront maintenant à passer par le nouvel aéroport de Yellowknife. Entre le petit édifice vieillot et ses trois pieds de convoyeur et le nouvel édifice qui reçoit maintenant les passagers, la différence est telle que vous risquez de vous y perdre...

Présentement, seul un casse-croûte permet de dépanner les voyageurs en attente.

L'aéroport de Yellowknife, à la suite des tranformations, aura le statut d'aéroport national. "L'an dernier, il y a eu 186 000 passagers qui ont transité par l'aéroport de Yellowknife. Pour une ville de 15 000 habitants, ça vous donne une idée du nombre de fois que ceux-ci vont et viennent à partir d'ici", constate M. Barradell.

"L'ancien aéroport avait été construit au début des années soixante et avait subi quelques transformations et améliorations au cours des années. Avec le temps, le nouvel aéroport était devenu une nécessité", d'évaluer M. Barradell.



C'est tellement grand qu'on pourrait presque si perdre....

Débutée il y a un an, la construction du nouvel aéroport au coût de 7,6 millions$ devrait se terminer au début de l'été prochain. Entretemps, la direction de l'aéroport, Transport Canada, va procèder à l'inauguration officielle de la phase 1, déjà en opération depuis la mi-juillet. "La première phase est celle qui aura le plus grand impact sur le public de Yellowknife en autant que celui-ci est concerné. L'espace réservé aux départs et aux arrivées a plus que doublé. L'accès à la piste ainsi que les comptoirs des principales compagnies aériennes se retrouvent aussi dans la partie qui est terminée. C'est pourquoi, l'inauguration est prévue pour très bientôt", explique Robert Barradell, directeur de l'aéroport.

Pas de restaurant...

Le seul inconvénient pour les voyageurs, selon lui, est que le restaurant ne sera pas en service avant la conclusion des travaux.

L'aphabétisation
Les gouvernements ne répondent pas aux besoins des francophones

Québec (APF): Les politiques gouvernementales adoptées pour faire face au problème de l'analphabétisation sont loin de répondre aux besoins de la population francophone, quand elles ne sont pas carrément discriminatoires, estime l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

Selon l'Institut, les mesures mises en place par plusieurs gouvernements permettent principalement de rejoindre la population anglophone, selon des modèles définis par le milieu anglophone et avec du matériel pédagogique produit en anglais. "En aucun cas, les mesures actuelles ne sont à la hauteur de l'effort de rattrapage que nous avons à réaliser" pense Mme Andrée Boucher, la responsable d'une recherche de l'ICEA sur l'alphabétisation des francophones au Canada. La recherche en question a été rendue publique lors du 42ième Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) qui avait lieu à Québec du 9 au 12 août dernier sous le thème "Alphabétiser en français".

Devant plus de 600 congressistes venus de partout au pays, Mme Boucher a déclaré qu'il ne fallait pas s'étonner que peu de projets francophones se mettent en branle. Toute l'approche adoptée par les gouvernements à majorité anglophone, selon elle, a été expérimentée surtout aux États-Unis et chez les anglophones du Canada. Résultat: il n'existe aucun projet d'alphabétisation en français en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et jusqu'à tout récemment en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse. Ailleurs comme au Manitoba, à Terre-Neuve, en Alberta et jusqu'à tout récemment, à l'Ile-du-Prince-Édouard, il existe des projets locaux, mais avec un développement très limité.



Mme Andrée Boucher

Le gouvernement fédéral n'est pas exempt de reproches. Même si Mme Boucher reconnait que plusieurs projets francophones ont vu le jour dans les provinces grâce au Secrétariat d'État et à son nouveau programme d'alphabétisation (110 millions sur une période de cinq ans), cela serait à son avis loin d'être suffisant et équitable pour les francophones pancanadiens. En effet, il n'existe pas de réseau francophones pancanadiens en alphabétisation comme c'est le cas pour les anglophones. Les francophones veulent donc faire valoir leurs attentes et leurs préoccupations.

Selon les auteurs de la recherche de l'ICEA, le gouvernement fédéral doit consacrer des fonds à l'alphabétisation des francophones. Ces sommes doivent tenir compte à la fois de l'ampleur des besoins, et de l'urgence des efforts de rattrapage à réaliser.

Les gouvernements provinciaux pour leur part devraient offrir à tout le moins un accès équivalent aux ressources mises à la disposition des anglophones et reconnaître les groupes populaires d'alphabétisation francophones.

Les gens du Nord

"Je regarde toujours de l'avant": Claire Barnabé

Denise Canuel

"J'ai été au Teacher's College d'Ottawa sans habit, ça veut pas dire que j'y suis allée toute nue". C'est dans ce langage bien coloré que Claire Barnabé nous raconte son entrée dans le monde de l'enseignement après un séjour de quatre ans dans la congrégation des Soeurs de Ste-Croix.

Deux ans après l'obtention d'un certificat spécialisé en enseignement du français et quelques positions d'enseignante; elle quitte son Ontario natal pour partir vers le Grand Nord.

Nous sommes en 1965 lorsqu'elle accepte cet emploi d'enseignante à Fort Franklin sur le Grand lac à l'ours. À cet époque les enseignants étaient embauchés par le ministère des Affaires du Nord. C'était "sans trop y penser" que Mme Barnabé leur avait offert ses services. "J'avais décidé que pour me réadapter à la vie laïque je devrais quitter [illegible] région d'Ottawa. De plus, un de mes professeurs, au niveau secondaire, avait enseigné dans le coin de Resolute. Il disait souvent que si certains d'entre nous allaient dans l'enseignement, on devrait faire un stage dans le Grand Nord".

Quelle découverte pour cette jeune ontarienne que cette région sauvage. D'ailleurs au moment de son embauche, elle ne pouvait même pas trouver Fort Franklin sur une carte. "Moi j'ai-mais l'aventure, alors une place ou l'autre, pourvu que ce ne soit pas une grande ville! C'est comme ça que tout a commencé".

Pour enseigner l'anglais aux autochtones, Mme Barnabé nous confie qu'elle s'est servie des mêmes méthodes que pour l'enseignement du français aux anglophones... Mais la tâche d'institutrice ne comblait pas toutes les ambitions de cette femme active.

De 1965 à 1970, elle partagera une bonne partie de son temps entre l'enseignement dans différentes communautés de la Vallée du Mackenzie et du travail communautaire. En 1968, par exemple, elle est présidente du Comité de planification du centenaire des T.N.-O. de Fort Providence.

Finalement c'est en 1970 que Mme Barnabé franchit une étape importante: elle se présente aux élections territoriales pour [illegible] circonscription du Lower Mackenzie. Malgré sa connaissance du milieu elle y connaîtra la défaite.

Comme elle n'est pas taillée du bois dont on fait les mauvais perdants, c'est sans amertume que



Mme Claire Barnabé, toute une carrière dans le Nord

Claire Barnabé continue son petit bonhomme de chemin. Ce dernier l'amène à l'autre bout des Territoires: l'île de Baffin. En 1973, elle sera nommée conseillère administrative pour cette région. Son implication dans le milieu se poursuit; elle devient à la même époque juge de paix et membre de la Commission consultative historique des T.N.-O.. Ce comité recommandait d'ailleurs la création du Centre du patrimoine et de sites historiques à travers le Nord.

Quoique l'Est lui plaise, c'est avec joie qu'elle retourne à ses anciens amours: la Vallée du Mackenzie. Mme Barnabé est en effet nommée administratrice à Norman Wells.

Ses différentes ambitions et curiosités l'amèneront finalement à quitter le Nord. "Je pouvais continuer à enseigner mais je voulais demeurer dans le domaine de l'administration. Je suis donc retournée à Ottawa pour y entreprendre des études universitaires".

Elle obtient son diplôme en administration publique à l'Université Carleton en 1979. Son séjour dans la capitale fédérale ne se fera pas sans des retours épisodiques dans le Nord où elle occupera différents emplois dont celui d'analyste politique pour C.M. Dury (représentant spécial du premier ministre pour l'évolution constitutionnelle des T.N.-O.).

En 1980, Mme Barnabé, de nouveau au service du gouvernement territorial, est assignée au nouveau bureau des Affaires intergouvernementales à Ottawa. Ce départ pour la capitale fédérale durera 9 ans. Grâce à un échange entre les gouvernements territorial et fédéral, elle travaillera aussi pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Son absence du Nord n'est jamais total. En effet, on pouvait la voir et l'entendre (Mme Barnabé est bien connue pour sa voix forte et puissante) régulièrement à Yellowknife.

Après neuf ans dans le Sud le vrai retour dans ce pays qu'elle aime s'imposait. Depuis janvier 1989 elle habite Yellowknife où elle occupe un poste de direction au sein du ministère du Personnel. Mais pourquoi revenir? Pourquoi ne pas prendre une retraite bien méritée après 25 ans au service des T.N.-O. "Il y a bien du monde qui aimerait ça que je prenne ma retraite... mais pour ceux qui veulent savoir et bien c'est pas pour demain!! " éclate-t-elle de cette voix qui inonde l'espace environnant.

Le programme de garderies

De légères modifications sont apportées

Jean-Luc Thibault

Le mois dernier, le gouvernement territorial annonçait des modifications à son programme de garderies.

La ministre des Services sociaux, Jeannie Marie-Jewel, expliquait que les organismes à but non-lucratif et le secteur privé pourront désormais profiter de sommes forfaitaires pour lancer de nouvelles garderies. Les nouvelles subventions tiendront finalement compte des disparités régionales.

Ces changements ont reçu un accueil favorable de la part des responsables de garderies. On se dit heureux pour les nouveaux centres qui pourront se prévaloir du programme modifié. On regrette cependant qu'il n'y ait rien pour l'amélioration des garderies existantes.

Mme Eva Friesen, directrice du YWCA, aimerait que le gouvernement subventionne la formation des travailleurs et travailleuses en garderie. "Pour que les employé-es puissent se perfectionner et améliorer leur conditions salariales, il faut que les centres reçoivent plus d'argent. Ces gens-là sont présentement sous-payés. Si nous recevons plus d'argent, il nous sera possible d'augmenter leurs salaires. En ce moment, c'est difficile car l'argent vient des parents. Il y a une limite à ce qu'ils peuvent payer", souligne-t-elle.

Pour Mme Lynne Green, présidente du Yellowknife Day Care Association, les changements proposés ne les affecteront pas particulièrement. "La meilleure aide que nous pourrions recevoir, ce serait pour l'amélioration de notre équipement. Celui-ci est usé, détérioré, il nous faudrait le remplacer. Le gouvernement devrait investir des sommes dans les frais de fonctionnement et de consolidation, c'est ce dont nous avons le plus besoin", d'affirmer Mme Green.

Où est le 2 millions $

Ces argents, selon Mmes Friesen et Green, pourraient provenir de la somme de 2 millions$ que le gouvernement avait prévue à son budget pour le programme conjoint fédéral-territorial. Depuis que le Fédéral a abandonné ce programme de garderies, personne ne semble savoir où est rendu cet argent et comment le gouvernement territorial entend l'utiliser.

Selon Deborah O'Connell, coordonnatrice du programme de garderies au ministère des Services sociaux, comme le programe ne se réalisera pas, cette somme n'existe plus.

En réponse aux autres préoccupations des responsables de garderies, Mme O'Connell a parlé du cours de perfectionnement que le Collège Arctique propose au personnel de garderie. "Le cours du soir, qui coûte 100$, vise à encourager les employé-es pour qu'ils deviennent plus compétents sans devoir pour cela quitter leur emploi. Nous regardons également d'autres avenues pour voir ce que nous pouvons faire pour améliorer leurs conditions de travail. Cette semaine nous ouvrons un poste de conseiller-ère en formation et direction. Cette personne aura à circuler dans les garderies à travers les T.N.-O. pour leur apporter un soutien professionnel", déclare-t-elle.

Mme O'Connell, en poste depuis le début de juillet, entend faire une évaluation du programme territorial de garderies. À la suite de quoi, elle prendra les mesures qui s'imposent pour le rendre plus efficace. "Avant de donner une direction différente au programme présentement en place, il est nécessaire de l'analyser en profondeur, de retenir ses bons côtés et d'améliorer ses points faibles", conclut-elle.

Les lois territoriales
Au stade de la traduction

Jean-Luc Thibault

Toutes les lois territoriales, présentement en vigueur, devront avoir été adoptées dans les deux langues officielles, anglais et français, d'ici le 31 décembre 1990, sinon elles seront annulées. Par la suite, toute nouvelle loi devra obligatoirement être présentée dans ces deux langues devant l'Assemblée législative.

C'est ce que promulgue la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, passée en 1984 et amendée en 1987, qui vise à reconnaître et à assurer l'utilisation des langues autochtones mais surtout à établir le français et l'anglais comme langues officielles dans les T.N.-O..

La Division des affaires législatives du ministère de la Justice, dirigée par Madame Guiseppa Bentivegna, est responsable de l'application de ce décret. Elle a donc mis en place une section francophone pour travailler de concert avec son équivalent anglophone.

Normalement, le mécanisme pour la traduction des lois devrait prendre la forme d'une co-rédaction, mais d'après Mme Bentivegna, ce processus s'avère extrêmement difficile à utiliser. "Il faut être réaliste. Les instructions seront données en anglais et il n'y aura pas beaucoup de temps pour consulter et échanger. Donc la version anglaise sera réalisée puis la version française suivra. À moins qu'il y ait des problèmes, ce ne sera pas le processus de co-rédaction. On ne peut pas se le permettre. Il faut comprendre toutefois que ces nouvelles lois ne seront pas traduites littéralement, on en fera plutôt une version française et ce sont des avocats qui la rédigeront", allègue-t-elle.

Voilà pour ce qui concerne les nouvelles lois qui seront présentées devant l'Assemblée législative, mais pour celles qui sont déjà en vigueur, qui s'occupe de la traduction? "On a conclu un contrat avec l'Université de Moncton pour la traduction des lois. Comme on procédait en même temps à une révision des lois en anglais, la traduction a été retardée. Pour rencontrer nos "deadlines", nous avons été forcés de confier la traduction des règlements à une firme d'avocats-traducteurs de Montréal", précise Mme Bentivegna. Selon elle, tout devrait être terminé pour novembre prochain.

Après la traduction, une dernière révision s'impose. Lorsque les textes reviennent à la Division, les avocats de la section francophone doivent examiner si des changements ont été faits à la loi, si elle concorde avec la version anglaise, si la terminologie est conforme. Une fois que tout est vérifié et corrigé, les deux versions sont mises en page côte à côte sur ordinateur, puis le résultat final est envoyé à l'imprimerie.

Lorsque toutes les lois et tous les règlements auront été traduits et approuvés, l'Assemblée législative les adoptera en bloc par le biais de la Loi sur l'adoption des lois et règlements en français, spécialement créée pour la circonstance.

Selon Mme Bentivegna, sa plus grande difficulté dans tout le processus de bilinguisation des lois c'est l'embauche du personnel francophone qualifié. "C'est difficile d'identifier une seule cause au problème, mais il est évident que nous n'avons pas ici le bassin de population pour recruter nos gens. Si nous ne pouvons pas combler les cinq postes d'avocats (conseillers législatifs) et les trois postes administratifs de la section francophone, nous devrons y aller avec des contractuels. S'il s'avère impossible d'organiser une section française bien établie, nous n'aurons pas d'autres choix car nous avons des obligations à rencontrer, d'une manière ou d'une autre."

Présentement, la section francophone ne compte que deux avocats et une secrétaire légale. Des offres d'emploi ont été publiées dans plusieurs journaux à travers le Canada dans le but de remplir les postes vacants.

Pour les projets de loi
La co-rédaction

Jean-Luc Thibault

"En situation de bilinguisme officiel des lois, chacune des deux versions d'une loi doit énoncer la même règle de droit, le même concept en conformité avec le génie de chacune des deux langues officielles".

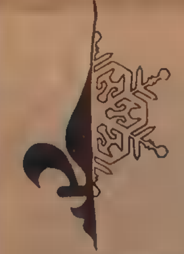
Tel est le principe qu'avançait Me Gérard Bertrand, directeur du programme de rédaction législative française à la Faculté de droit de l'université d'Ottawa, pour expliquer l'avantage d'utiliser la formule de co-rédaction dans la construction d'un projet de loi. Il était de passage à Yellowknife, la semaine dernière, pour offrir au personnel de la section francophone une session de formation professionnelle.

La rédaction législative demande un niveau très avancé de maîtrise de la langue écrite. Il est donc préférable que celui qui rédige une loi le fasse dans sa langue maternelle. C'est pourquoi, en 1978, alors que Me Bertrand était premier conseiller législatif, au ministère de la Justice, à Ottawa, un comité qu'il présidait, a été spécialement formé pour passer en revue toutes les méthodes possibles de rédaction en système de bilinguisme. C'est la formule de la co-rédaction qui a été retenue.

"Les avocats et avocates qui forment la section de la rédaction législative sont en proportion égale anglophones et francophones. Leur patron, le premier conseiller législatif, choisit pour chaque projet de loi un avocat anglophone responsable de la version anglaise et un avocat francophone pour l'autre version. Il détermine lequel des deux sera le premier responsable du dossier, disons l'architecte de la loi, et qui sera le deuxième, disons l'ingénieur", explique Me Bertrand.

"Ensuite à partir des mêmes documents, ils écrivent chacun une première ébauche durant laquelle il est possible de faire des suggestions, de porter un jugement critique, de se consulter mutuellement. En réalité, ils montent parallèlement deux versions du même projet de loi. Cependant, celui qui en est l'architecte en est le premier responsable, il est l'autorité finale pour ce projet."

Me Bertrand ajoute que l'équipe qui est ainsi responsable de la rédaction législative doit nécessairement pouvoir fonctionner dans les deux langues. Il précise: "ça veut dire qu'un rédacteur francophone ou anglophone peut avoir de la difficulté à parler l'autre langue, mais il doit pouvoir la lire et la comprendre facilement. Ça prend des gens qui connaissent à fond leur langue maternelle".



L'éducation en français... un DROIT!

Un colloque territorial en éducation aura lieu les 15, 16, et 17 septembre 1989, à Yellowknife. Le titre du colloque: **"L'éducation en français...un DROIT!"** ou les **"Perspectives d'avenir en matière d'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest"**. Ce colloque territorial est une suite à la consultation sur les services en français offerts aux francophones à travers les Territoires. Depuis le dépôt du Rapport Perreault: "La Grande Tournée, les Retrouvailles", les francophones des Territoires ont déterminé l'éducation comme la principale priorité dans l'établissement des services en français.

Les OBJECTIFS du colloque sont:

Premièrement: de réunir des intervenants-es en éducation, incluant surtout les parents, pour échanger sur la situation actuelle de l'éducation en français, dans les Territoires.

Deuxièmement: de créer une "plate-forme" c'est à dire une déclaration de principes où la population francophone prendrait en charge le système de gestion de l'éducation en français.

Troisièmement: d'établir une concertation entre les participants-es sur l'avenir de l'éducation en français dans les Territoires.

Ainsi, il est important que la population francophone puisse identifier ses besoins en matière d'éducation en français. Afin de favoriser l'échange d'informations lors de ce colloque, nous prévoyons la participation de personnes-ressources travaillant déjà en milieu minoritaire. Pour donner un aperçu de comment les comités de parents peuvent se regrouper à travers les Territoires et quelle sera leur champ d'action, les représentants de la Commission Nationale des Parents Francophones (C.N.P.F.), Messieurs Raymond Poirier, président et Paul Charbonneau, directeur général, seront présents.

Aussi, pour avoir une vision nationale du dossier de l'éducation en matière constitutionnel, M. Pierre Foucher, professeur à l'école de Droit de l'Université de Moncton, viendra nous entretenir des implications de l'article 23 de la Charte Canadienne des Droits et Libertés, et cela au niveau des Territoires.

Une intervenante de la province de l'Alberta, Mme Viviane Beaudoin, présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, nous entretiendra sur les distinctions entre le programme de français d'immersion et le programme de français langue première ainsi que leur impact en milieu minoritaire.

Enfin, M. Marc Gignac, coordonateur des Comités de parents du Territoire du Yukon, viendra nous parler de la "Naissance de l'école Emilie Tremblay" de Whitehorse et de son évolution.

Des représentants-es du Ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest et du Secrétariat d'État seront présent-es à ce colloque.

La plénière du colloque devrait déboucher sur certaines recommandations concernant l'avenir et l'orientation de l'éducation en français dans les Territoires. Ces recommandations seront reprises lors de l'Assemblée générale annuelle, à Iqaluit au mois d'octobre prochain.

Pour plus de renseignements sur la tenue du colloque sur l'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest, communiquez avec Marcel Prud'Homme, agent de projet en éducation à la Fédération Franco-TéNOise à l'adresse suivante Fédération Franco-TéNOise, C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9, tél: (403) 920-2919 ou fax: (403) 873-2158.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 16 Vendredi le 1er septembre 1989

Les interprètes juridiques
Une nécessité pour le Nord

Jean-Luc Thibault

La diversité linguistique territoriale a amené le ministère de la Justice a présenté une loi qui assure à tous les résidents des T.N.-O. le droit à un procès dans sa langue maternelle. Afin que la loi soit respectée, il est nécessaire de compter sur un réseau d'interprètes qualifiés. C'est pourquoi se tenait du 14 au 25 août dernier, à Yellowknife, une session de formation pour les personnes désirant devenir interprètes juridiques.

La responsable de ces deux semaines de cours était Mme Betty Harnum, coordinatrice d'interprétation juridique au ministère de la Justice. Elle avait réuni une vingtaine d'étudiants parmi lesquelles on retrouvait au moins un représentant ou une représentante de chacune des langues utilisées dans les Territoires.


Après deux semaines intenses de cours, un sourire de satisfaction...

"Les étudiants proviennent de tous les milieux. La majorité possède des bases en interprétation ou en traduction. Certains travaillent soit pour des bureaux des langues ou soit pour d'autres ministères gouvernementaux. Ces deux semaines, qui ne sont que la première partie d'un cours de huit semaines, leur permettent de se familiariser avec l'administration de la justice, l'organisation du système juridique et les procédures judiciaires", indique Mme Harnum.

suite en page 5

Où vont les enfants francophones à la rentrée?

Denise Canuel

La rentrée à l'école Sissons avait lieu le 29 août dernier. On se souviendra que des classes en français (langue maternelle) y sont offertes. Ces classes comptent 11 élèves, 4 en maternelle et 7 en 1ère et en 2ème années.

C'est après une série de rencontres entre le Comité de parents de Yellowknife et la Commission scolaire no 1 (non-confessionnelle), ainsi que des négociations rapides et expéditives entre le Secrétariat d'État du Canada et le ministère d'Éducation des T.N.-O. qu'une entente en juin dernier amenait la création d'une telle école. Celle-ci venait répondre aux demandes des parents francophones de Yellowknife.

Toutefois les locaux , quatre portatifs, où ces classes devaient se tenir ne sont toujours pas en place. Où vont donc les enfants francophones pour recevoir leur cours? Le Comité de parents informaient les familles, dont les enfants étaient inscrits à l'école française, qu'un local provisoire avait été trouvé.

suite en page 2

Dennis Patterson à Québec
Les premiers ministres qualifient d'inacceptable la nouvelle taxe de vente

Québec (APF) M. Dennis Patterson, chef du gouvernement des T.N.-O. s'est joint aux dix premiers ministres provinciaux pour la 30ième Conférence annuelle des premiers ministres. Ils ont été unanimes à déclarer la guerre au projet de taxe fédérale de 9% sur les produits et services(TPS) la qualifiant "d'inacceptable".

Réunis à Québec dans le cadre de cette conférence, les premiers ministres ont exprimé "leur inquiétude" face à l'ampleur des changements qu'entraînerait la taxe. Ils ont même chargé leurs ministres des Finances d'examiner les effets de cette nouvelle taxe sur leurs économies respectives et de produire un rapport, à temps pour la tenue de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui aura lieu les 9 et 10 novembre prochains. Ce rapport, dit-on, permettra de démontrer la ferme volonté des provinces de modifier le projet de la TPS.

Ce qui inquiète les premiers ministres provinciaux, c'est que cette taxe, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991, puisse avoir des effets néfastes sur l'inflation, les taux d'intérêt, l'emploi et le développement régional. Ils sont aussi préoccupés par l'impact possible de cette taxe sur les petites entreprises et sur la complexité administrative du projet.

De plus, les ministres craignent que le projet mettent en péril "la capacité des provinces de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles", peut-on lire dans un communiqué commun. Invité à préciser le sens de cette affirmation le premier ministre du Québec, Robert Bourrassa, a indiqué que le secteur de l'éducation, de compétence provinciale,

suite en page 2

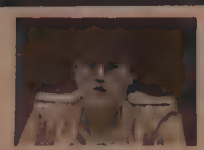
La foire automnale


L'Association franco-culturelle de Yellowknife avait étalé ses bouquins et ses cassettes pour attirer une nouvelle clientèle.

Une dernière escapade



SOMMAIRE


Jeanie Marie-Jewell: enquête page 12

Pour le comité environnemental
Une représentante est nommée

Jean-Luc Thibault

Cindy Gilday a été choisie à titre de déléguée territoriale sur le Comité de révision sur l'impact des usines de pâtes et papiers de l'Alberta. C'est ce qu'annonçait le ministre des Ressources renouvelables, Titus Allooloo, le 23 août dernier.



M. Titus Allooloo, ministre des Ressources renouvelables

Mme Gilday possède une vaste expérience environnementale. Elle a travaillé sur de nombreux projets qui avait comme objectif d'éveiller la population ténoise à l'importance d'un environnement sain. Après avoir enseigné durant une dizaine d'années, elle est passée à l'emploi de la Nation Déné où elle y a occupé plusieurs fonctions importantes pour la conservation et la mise en valeur du style de vie des autochtones.

"Récemment, j'ai passé une année à vivre dans les bois et je sais fort bien que la rivière ne s'arrête pas à la frontière. En amont et en aval des rivières des Esclaves et Mackenzie, la population dépend de la pêche et de la chasse. Elle va continuer d'utiliser ces ressources. C'est pourquoi le Comité de révision jouera un rôle prépondérant dans cette étude sur l'impact environnemental ", déclarait Mme Gilday lors de sa nomination. "J'ai l'intention de travailler avec les résidents des deux côtés de la frontière, et surtout d'écouter leurs préoccupations sur cette question."

Les demandes territoriales acceptées

Il y a quelques semaines, le gouvernement des T.N.-O. avait formulé cinq demandes très précises pour sa participation à ce comité. Selon M. Allooloo, les demandes territoriales ont toutes été acceptées, à l'exception des fonds fédéraux devant servir à défrayer les coûts de l'intervention des résidents territoriaux aux audiences publiques du Comité de révision. Sur ce point en particulier, les pourparlers se poursuivent.

C'est donc dire que Mme Gilday aura accès à tous les documents utilisés par le Comité et qu'elle aura son mot à dire lors des discussions entre les membres. De plus, le Comité a accepté d'examiner les effets cumulatifs de tous les projets d'usines de pâtes et papiers sur la qualité des cours d'eau, à partir des critères d'analyse du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (FEARO). Pour le moment, les T.N.-O. sont assurés d'avoir au moins une assemblée publique à Fort Smith. Les résidents pourront alors y présenter leurs doléances sur les conséquences environnementales qu'ils appréhendent avec l'implantation de ces projets le long des cours d'eau se jetant dans le bassin de la rivière Mackenzie.

Le Comité de révision comptera huit membres. Il débutera ses audiences publiques à la mi-septembre et sera à Fort Smith le 18 du même mois. La remise du rapport est prévue avant la fin du mois d'octobre. Selon le ministre Allooloo, le Comité fait preuve de beaucoup d'ambition en prévoyant terminer son étude d'impact si rapidement.

Cependant, il conclut en se disant très heureux que les deux gouvernements, albertain et fédéral, aient répondu avec diligence aux inquiétudes des résidents et du gouvernement territorial dans ce dossier crucial pour la protection de ses cours d'eau.

suite de la page 1

Les premiers ministres provinciaux à Québec



M. Dennis Patterson

pourrait justement souffrir de cette nouvelle taxe.

Toujours aux dires de M. Bourrassa le gouvernement fédéral n'a pas un intérêt "fiscal, économique ou politique" à aller de l'avant avec cette taxe. Tout en admettant que le gouvernement a un déficit important, les provinces, selon le premier ministre québécois, n'admettent tout simplement pas "que le problème soit réglé sur leur dos".

Le chef du gouvernement territorial Dennis Patterson a, pour sa part, souligné dans son allocution l'impact désastreux qu'aurait la TSP sur l'économie nordique. "À cause des frais de transports supérieurs qu'ils doivent absorber, les résidents des régions éloignées payeront forcément plus cher que la majorité des canadiens les biens amenés par camion, par la voie des airs et par bateau" M. Patterson ajoute que " les personnes dont le revenu net sera supérieur à 25 000$ perdront la totalité ou une partie du crédit. Cette limite de 25 000$ représente un pouvoir d'achat beau-

suite de la page 1

L'école française

En effet, pour la période du 29 août au 18 septembre, date prévue par la direction de l'école pour l'installation définitive des portatifs, les enfants assisteront à leurs classes dans les locaux permanents de l'école Sissons.

"Un petit local servant généralement pour des activités de groupe et non pas pour des classes est mis à la disposition de la 1ère et 2ème années. La maternelle occupera la salle de classe consacrée au français de base (libre en après-midi)," expliquait la directrice de cette école, Mme Clara Shulz. Cette dernière ajoutait que "si les portatifs ne sont pas en place le 18 septembre, les enfants continueront à suivre leurs cours dans ces locaux temporaires". Donc d'après Mme Shulz, pas de petite vacance automnale pour les enfants inscrits à l'école française.

Mme Bernadette Leblanc-Fortier, présidente du Comité de parents, se montre plus prudente: "on est satisfait du petit coin que l'on nous a trouvé, c'est mieux que de s'inscrire dans une autre école...toutefois si la situation se prolonge ce ne sera plus satisfaisant, surtout pour la maternelle". En effet, le partage du local avec une autre classe, rend impossible l'installation de matériel d'enseignement nécessaire à la maternelle. Mme Leblanc-Fortier souligne toutefois que son comité est plus qu'enchanté de la coopération offerte par la directrice de l'école et le personnel de la commission scolaire, "je pense que c'est au niveau du ministère des Travaux publics que les affaires ont été un peu lentes..."

Après Iqaluit
John Turner, de passage à Yellowknife

Jean-Luc Thibault

John Turner, probablement à sa dernière visite dans les T.N.-O. à titre de chef du Parti Libéral fédéral, a reçu un accueil chaleureux de la part de ses partisans lors d'une rencontre, qui se tenait le 20 août dernier au Racquet Club de Yellowknife.

Organisé par la députée de Western Arctic, Ethel Blondin, et son équipe, cet événement se voulait un hommage au travail et aux réalisations de John Turner au sein du Parti libéral, tout au long de sa carrière politique. Outre les remerciements et les belles paroles, plusieurs cadeaux lui ont été présentés; plaque-souvenir, peinture, etc..

Un nordique

John Turner, pour sa part, a rappelé son attachement pour le Nord, où régulièrement il venait en compagnie de sa famille se payer une excursion à travers les bois, les lacs et les rivières.

Il en a profité aussi pour souligner le respect qu'il porte à Ethel Blondin. Il a vanté son travail à la Chambre des Communes et lui a prédit un brillant avenir comme députée libéral.

Le caucus à Iqaluit

Interrogé sur la réunion du caucus libéral à Iqaluit, qui précédait sa visite à Yellowknife, M. Turner a signalé que c'était la première fois dans l'histoire politique canadienne qu'une telle réunion avait lieu dans l'Arctique. "Nous sommes venus pour écouter d'abord, pour rencontrer les gens du Nord, surtout les Inuit à Iqaluit, et les Dénés, ici à Yellowknife, pour explorer avec les gens de la région leur avenir, leur futur constitutionnel, les difficultés de vivre et d'habiter dans le Nord. Je crois, maintenant, que nos députés sont beaucoup plus sensibles aux problèmes du Nord et aux défis du Nord", a-t-il mentionné.

Parmi les sujets qui ont été discutés lors du meeting regroupant une soixantaine de députés et sénateurs libéraux, c'est la nouvelle taxe de vente du ministre des Finances, Michael Wilson, qui a semble-t-il retenu l'attention. Pour M. Turner, cette taxe est un vrai désastre, surtout pour les gens du Nord, qui seront obligés de payer 9% sur tout le transport, les biens, la nourriture et les services. "Cette taxe élargira l'écart qui existe déjà sur les biens et services entre le Nord et le Sud. Il deviendra de plus en plus difficile pour les gens de travailler et de vivre dans le Nord du Canada. Pour cette raison entre autres, nous nous opposons fortement à cette nouvelle taxe", de justifier le chef libéral.


M. John Turner et Mme Ethel Blondin

Sur le dossier de l'avortement, M. Turner a repris sa déclaration d'Iqaluit. "L'avortement n'est pas une question qui relève des juges mais plutôt de la Législature du Canada. Les membres du Parlement devront exercer leur responsabilité. La seule façon de le faire est conditionnelle au dépôt par le Premier Ministre d'un projet de loi. Lorsque ce sera fait, nous allons répondre de façon constructive en soutenant que la femme doit être traitée équitablement partout à travers le Canada. Nous allons également permettre à nos membres du Parlement, parce qu'il s'agit d'une question extrêmement délicate et personnelle, de voter selon leur conscience."

Avant de s'éclipser, M. Turner a refusé de révéler ses intentions quant à son avenir. Restera-t-il à la tête des Libéraux fédéraux et député de Vancouver-Squadra jusqu'en juin prochain, alors que se tiendra à Calgary la course au leadership du Parti libéral? Cette dernière question est restée sans réponse.

Alain Peyrefitte dans les T.N.-O.
Un intérêt pour la francophonie hors Québec

Jean-Luc Thibaut

Le 20 août dernier, la Fédération Franco-TéNOise et le journal L'Aquilon recevaient la visite de M. Alain Peyrefitte, politicien français, écrivain et membre de l'Académie française.

De passage à Yellowknife, dans le cadre d'une tournée pan-canadienne sous les auspices du Secrétariat d'Etat à Ottawa, M. Peyrefitte a démontré un intérêt particulier concernant la situation des francophones hors Québec.

MM. Fernand Denault et Richard Barrette, respectivement président et directeur général de la F.F.T., ont tracé l'historique de la francophonie ténoise. Ils ont souligné les différentes activités qui ont cours chaque année à l'intérieur des différentes communautés des T.N.-O. pour la sensibilisation des francophones à leur richesse linguistique.

Au fil de la conversation, M. Peyrefitte s'est interrogé sur les conséquences que la vision trudeauiste du bilinguisme comportait dans son application. "Si les francophones hors Québec continuent de s'assimiler en grand nombre alors que de plus en plus d'anglophones apprennent le français, n'y -a-t-il pas là une situation paradoxale, qui finalement jouera contre vous?". M. Denault a confirmé que ce danger existe effectivement, et "c'est pour cette raison que des efforts importants sont dirigés pour le développement d'un sentiment d'appartenance des français des Territoires à leur communauté".


M. Alain Peyrefitte, Le Figaro

Puis, la discussion s'est poursuivie sur la vie politique canadienne, sur le libre-échange, sur les relations Canada-France-Québec, etc..

M. Peyrefitte occupe présentement une poste de direction au journal Le Figaro. Il compte utiliser, dans un prochain reportage, les informations recueillies durant les trois semaines qu'il a passé à côtoyer les francophones hors Québec.

Il a profité de son passage à Yellowknife pour rendre visite aux différents média écrits des T.N.-O. dont entre autres le Native Press.

M. Peyrefitte, qui vient de publier un nouveau livre sur la Chine, "L'empire immobile ou le choc des mondes", se rendait par la suite à Vancouver, dernière destination de son périple canadien, avant de s'envoler pour un nouveau séjour en Chine.

Impressionné par la diversité sociale et physique de la capitale, M. Peyrefitte aimerait revenir dans les T.N.-O.. Cette fois-là, il s'organiserait pour effectuer une visite dans les différentes communautés.

Éditorial

L'enseignement en français, une question de droit et une question de volonté

Le 29 août dernier la première école française des Territoires du Nord-Ouest ouvrait ses portes à Yellowknife. Disons que d'appeler les locaux étroits empruntés à l'école Sissons et où se tiennent les cours, une école, c'est faire usage de beaucoup d'imagination.

En effet, contrairement à tous les espoirs et à tous les efforts des différents intervenants impliqués dans ce domaine, les quatre portatifs devant servir d'école ne seront prêts que plus tard cet automne. Là encore, l'image d'une école avec un gymnase, une cour de récréation, des salles bourdonnantes de voix d'enfants et des pupitres débordants de matériel pédagogique n'est pas celle qu'éveillera les portatifs lorsqu'ils seront assemblés. N'empêche que c'est mieux que rien et que c'est un début...

À la rentrée, la première école française se résume à trois classes: maternelle, 1ère année et 2ème année; en tout, onze élèves. Donc, s'il faut en croire les politiques du nombre et de la demande importante mises de l'avant dans la plupart des provinces, le futur de l'enseignement en français dans les T.N.-O. est déjà sur ■ corde raide. Il est évident que les expérience vécues par les minorités francophones dans les autres provinces ne se répèteront peut-être pas dans les Territoires, mais devrions-nous prendre cette chance? Après tout, onze enfants c'est peu!

Y aurait-il donc des parents qui croient encore que les classes d'immersion sont suffisantes pour l'éducation et la préservation de la culture de leurs enfants? Pis encore, y aurait-il des parents qui espèrent, durant un séjour de quelques années dans le Nord, bilinguiser leurs enfants grâce à l'école anglaise? Si le c'est le cas, la bataille pour des classes en français de la maternelle à la douzième année va être sanglante.

Convaincre les opposants du bien fondé de l'éducation en français dans un milieu à majorité anglophone est déjà en soi une tâche quasi insurmontable. Il s'avère difficile de promouvoir la construction d'établissements scolaires francophones dans différentes régions du territoire avec les coûts engendrés par de tels projets, et cela pour une poignée d'enfants seulement. Un type de projet qui peut être considéré comme sans valeur politique par certains intervenants et injuste par d'autres.

Quant à devoir convaincre les membres de la minorité francophone de l'importance de cet apprentissage de leur langue et de leur culture la situation devient alors ironique, sinon tragique.

Dans le fond, tout cela est sans importance. Le droit à l'éducation dans la langue maternelle des minorités de langues officielles a été reconnu par ■ Charte des droits et liberté (article 23). Toutefois, un droit qui est trop coûteux tend à être soumis à plusieurs interprétations et à être dilué par maintes interventions avant d'être appliqué. Malheureusement, l'enseignement du français en milieu minoritaire repose non pas seulement sur le droit mais surtout sur l'effort des francophones à le faire respecter.

Un autre aspect intéressant du débat, c'est l'appartenance de l'école. On oublie tous parfois que les écoles, et l'éducation qui s'y donne, sont pour les enfants. Ce n'est donc pas pour vous parents que ces écoles françaises existent, au contraire elles s'adressent à vos enfants. Trop de parents disent encore: "J'aurais aimé ça être bilingue". Ces regrets *devront néanmoins s'assumer autrement que sur le dos de la génération qui vous suit! Au rythme où vont les choses pour* les minorités francophones hors Québec ce qu'on entendra dans vingt cinq ans de la part de tous ces enfants "bilingues" sera "I wish I could speak french like my parents".

Donc si ■ pensée de soirées passées dans des réunions à concocter différentes méthodes afin d'établir une école française dans votre communauté vous effraie, peut-être que l'image de toute une génération de petits francophones assimilés, perdus et sans racine vous donnera à tous le courage de défendre vos droits, mais surtout le droit de cette génération. L'A B C, ça ne s'apprend qu'une fois et si la base est l' É Bi Ci, ce sera sur lui que l'ensemble de la pensée sera fondé.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Jean-Luc Thibault

Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Michael Humpreys

Venu enseigner... il a appris

Jean-Luc Thibault

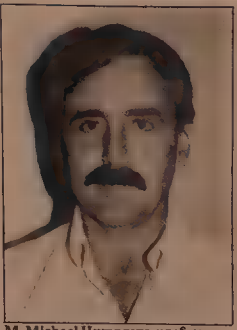
"Je suis venu enseigner nos techniques de formation dans l'interprétation versus les langues anglaises et françaises, mais je ne vous cache rien, je suis également ici pour apprendre ce qui se passe dans le domaine des langues autochtones."

C'est ce que déclarait Michael Humpreys, l'un des conférenciers invités à la session de formation d'interprétation juridique qui a eu lieu, la semaine dernière à Yellowknife. M. Humpreys est ■ coordonnateur du service d'interprétation et de traduction judiciaire pour le ministère de ■ Justice du Québec. Ses fonctions principales sont de recruter, former et accréditer des interprètes pour tous les palais de Justice du Québec.

"J'ai été fasciné par la sensibilité de tout le problème autochtone. Ce qui m'a le plus surpris a été de voir à quel point les gens ici sont au courant de ce qui se passe dans le milieu autochtone, des problèmes, des avantages, et ainsi de suite," reconnaît M. Humpreys.

Il avoue que présentement il n'existe aucune structure de formation ou d'accréditation d'interprètes dans le Nord du Québec pour les milliers d'autochtones qui y vivent. "C'est un problème dont j'ignorais l'existence. Je m'en doutais un peu... mais ni vu ni connu, je ne sais pas ce qui se passe. Maintenant, c'est devenu un problème qu'il va falloir résoudre. Il faut que j'aille là-haut voir ce qui se passe," constate-t-il.

M. Humpreys a du également adapter son enseignement aux particularités des Territoires. "Dans mes méthodes de formation, je suis normalement assez rigide. Il faut suivre les étapes, respecter la démarche, ■ conformité de l'interprétation, etc.. Mais ici, je me retrouve dans une situation où ce n'est pas toujours le cas. Pour vous citer un exemple, au Québec, nous avons à faire face assez souvent à des problèmes de communication linguistique alors que certains mots peuvent difficilement être traduits. Ici, c'est encore plus spécial, car c'est le concept, la philosophie même qui n'y est pas. C'est très particulier," de poursuivre M. Humpreys.


M. Michael Humpreys, professeur

Les interprètes francophones

Son travail s'est surtout fait en compagnie des étudiants francophones. "Je ne savais pas à quoi m'attendre, mais je peux vous dire que je les ai trouvé très bon, non seulement au niveau du bilinguisme, mais aussi au niveau des idées, et surtout avec quelle facilité ils pouvaient saisir les techniques d'interprétation."

Selon lui, ces étudiants pourraient, en ayant un peu plus de pratique, commencer à travailler comme interprètes juridiques. Il insiste également sur l'importance de réaliser un stage durant lequel l'étudiant-interprète vient assister à des procès interprétés. Il trouve essentiel que cette personne possède l'expérience de s'asseoir dans une cour de justice pour savoir comment ça se passe.

"Vous savez, c'est bon ■ pratique, mais il y a tout le processus judiciaire qui entre en ligne de compte. Ce sont des choses aussi banales que l'endroit où est assis le juge, le protocole que l'on retrouve à la cour, etc.. Je pense qu'après quelques temps passés à suivre des causes judiciaires, tous les étudiants que j'ai eu à date pourront se présenter comme interprète," précise-t-il.

En conclusion, M. Humpreys tient à souligner l'enthousiasme qui anime tous les étudiants tant francophones qu'autochtones. "J'ai parlé avec beaucoup d'entre eux. C'est vraiment très surprenant de voir avec quel sérieux ils et elles travaillent. Ils ont le désir de tout savoir, de tout apprendre."

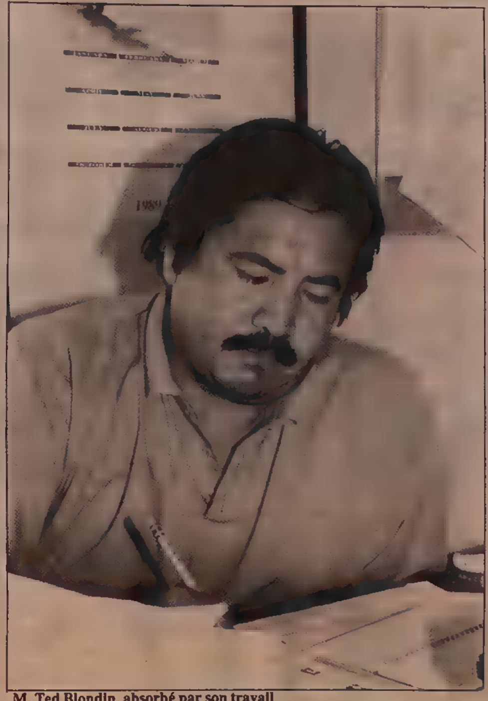
La sélection des terres Déné/Métis
L'autonomie gouvernementale autochtone, au centre des discussions

Jean-Luc Thibault

Selon les Dénés et les Métis, les propositions adoptées lors de leur assemblée conjointe de Hay River, en juillet 1988, ont été reconnues officiellement dans l'Entente de principe sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis.

"Cette motion, qui inclut l'autonomie gouvernementale et le respect des droits autochtones, continue pourtant de poser problème dans les présentes négociations sur la réclamation territoriale," assure Ted Blondin, chef-négociateur pour le Secrétariat Déné/Métis. "Les négociateurs fédéraux ont de [redacted] difficulté à reconnaître ce fait."

Les Dénés et les Métis voulaient que ces questions fassent parties de l'entente, qu'elles y soient clairement écrites. Cependant celle-ci ne les reconnaît pas implicitement. Par contre, elle ne prive nullement les Dénés et les Métis du privilège de négocier des accords d'autonomie gouvernementale avec le Fédéral, une fois l'entente finale réalisée.


M. Ted Blondin, absorbé par son travail

Mémoire conjoint

M. Blondin raconte le déroulement des pourparlers sur le sujet avant la signature de l'entente de principe. "À l'été 1988, l'élection approchait. Le Gouvernement fédéral voulait finaliser cette entente le plus tôt possible. Donc le 22 août 1988, les deux partis (le Fédéral et [redacted] Secrétariat Dénés et Métis) se sont entendus pour inclure dans l'entente un mémoire conjoint qui reconnaissait la proposition de Hay River."

Donc le 5 septembre 1988, l'entente de principe était signé par le Premier Ministre Mulroney et les présidents Dénés et Métis, Bill Erasmus et Mike Paulette.

Pour le Secrétariat, la signature de l'entente a été suivie d'une période d'incertitude politique avec la tenue des élections fédérales.

Tournée d'information et de sensibilisation

Ils ont profité de cette période pour visiter les communautés et leur présenter l'entente. Cette tournée a, selon M. Blondin, permis d'identifier les attentes de la population concernant ce dossier fort important de la sélection des terres.

"Par [redacted] suite, nous avons décidé de traiter certaines questions par voie politique. Donc MM. Erasmus et Paulette ont reçu le mandat de négocier entre autres l'autonomie gouvernementale, les droits autochtones, l'Accord du Nord," précise-t-il.

L'intervention du ministre Cadieux

Dans la "Politique des revendications territoriales globales", qui guide l'approche fédérale en ce qui a trait à toutes les négociations territoriales, il y a certains éléments qui entrent directement en conflit avec les propositions de Hay River. Et il semble que ce sont justement ces questions qui créent de l'incertitude chez les négociateurs fédéraux.

"Nous avons demandé au ministre des Affaires Indiennes et du Nord, Pierre Cadieux, de considérer certaines modifications à sa politique pour que nous puissions en arriver à une entente finale. Ces changements n'ont pas encore été faits. Il a bien promis de discuter de l'autonomie gouvernementale avec ses confrères du Cabinet, mais pas avant cet automne," constate avec impatience M. Blondin.

Pour l'instant, le chef-négociateur et son équipe poursuivent leur travail en région. Ils ont eu plusieurs rencontres avec les représentants des différentes communautés. Ils ont discuté de l'autonomie gouvernementale et des autres questions qui concernent la réclamation foncière.

Besoin de fonds supplémentaires

Il leur reste cependant plusieurs réunions à tenir. M. Blondin confesse que le Secrétariat a besoin de fonds additionnels pour mener celles-ci à bonne fin. Il est très dispendieux pour la Nation Déné et l'Association des Métis d'amener leurs représentants locaux aux assemblées. Là encore, le Fédéral a un problème. Il mentionne les restrictions budgétaires dues au déficit , et dit au Secrétariat qu'il n'aura plus d'argent.

"Nous poursuivons nos démarches pour recevoir cet argent. Notre argument repose sur le fait que c'est un prêt sur les montants qui nous seront allouer par l'entente finale. Ce n'est donc pas quelque chose qui va ajouter au déficit," d'argumenter M. Blondin.

C'est là où en est le Secrétariat pour le moment. Il attend des argents supplémentaires pour lui permettre de poursuivre son travail pour la finalisation de l'entente, normalement prévue pour le mois de mars 1990.

Un bureau à Yellowknife

Du côté fédéral, un bureau de négociations a été ouvert récemment dans la ville de Yellowknife pour faciliter les rencontres entre le Secrétariat Dénés et Métis et les négociateurs fédéraux. Depuis lors, il n'y a eu aucune rencontre entre les deux parties, chacun demeurant sur ses positions, sans volonté de compromis.

suite de la page 1

Interprète juridique

"Notre enseignement repose sur deux types d'approche, un plus théorique et l'autre plus pratique. L'avant-midi est consacré aux conférences et aux exposés des avocats ou des juges qui donnent aux étudiants une idée du processus judiciaire. L'après-midi, ceux-ci se regroupent selon leur langue de formation. Puis à partir de textes de transcription d'un procès, ils reproduisent les situations et chacun des étudiants devient, à tour de rôle, l'interprète," explique-t-elle.

Ce sont des spécialistes linguistiques qui supervisent ces ateliers pratiques. Ils écoutent l'interprétation des étudiants et commentent leur performances. Il est essentiel, selon Mme Harnum, que l'interprétation respecte entièrement ce que la personne dit, sinon le déroulement du processus judiciaire peut en être faussé et porter atteinte aux droits des personnes mises en cause.

Des interprètes juridiques francophones

Pour la première fois, cette année, des francophones ont pu suivre le cours d'interprétation.

Ils sont unanimes à reconnaître la qualité de l'enseignement qu'ils ont reçu, tant du côté des conférenciers que celui du contenu de la formation.

Ils conservent cependant peu d'espoir d'être appelés à court terme à servir d'interprètes juridiques. Premièrement parce que leur expérience est insuffisante, [redacted] première session se voulant plus une introduction au cours d'interprète juridique. Deuxièmement parce que les occasions pour [redacted] tenue d'un procès en langue française se font plutôt rares.

Une session de formation à Iqaluit

Mme Harnum a félicité tous les étudiants pour le sérieux qu'ils ont apporté durant ces deux semaines de cours. Elle les invitait également à revenir en mars prochain pour suivre la deuxième session.

Elle a de plus souligné qu'une reprise de cette première partie du cours d'interprétation juridique aura lieu en janvier à Iqaluit dans le but de former des interprètes à l'est des Territoires, surtout pour la Terre de Baffin.

LE 1er JANVIER 1991, LE RÉGIME DE LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE CONNAÎTRA DES MODIFICATIONS.

VEUILLEZ CONSERVER CET AVIS.

IL EXPLIQUE LES MODIFICATIONS APPORTÉES ET LES RAISONS QUI Y PRÉSIDENT.

IL S'AGIT D'UN VOLET MAJEUR DE LA LUTTE CONTRE LE DÉFICIT.

Une nouvelle taxe sur les produits et services remplacera l'actuelle taxe fédérale de vente. Elle sera perçue à un taux uniforme de 9 pour 100 sur la plupart des produits et services consommés au Canada. La taxe actuelle porte en général un taux de 13½ % sur les prix manufacturiers.

Le régime actuel de taxe fédérale de vente a été poussé au-delà de ses limites et ne peut plus répondre aux exigences de l'économie. Les faiblesses structurelles de ce régime ont permis à certaines entreprises de réduire le montant des taxes qu'elles devraient payer autrement. Pour maintenir en service un régime fiscal applicable à 75 000 entreprises contribuables, 22 000 ententes particulières et interprétations administratives sont nécessaires.

Le régime actuel de taxe fédérale de vente constitue une source de revenus de plus en plus imprévisible et peu fiable pour le gouvernement fédéral, et il ne touche qu'une gamme restreinte de produits. Il doit être remplacé.

L'énormité de la dette a diminué l'aptitude du gouvernement à répondre à d'autres priorités. Les Canadiens connaissent le risque auquel nous nous exposerions si nous ne prenions pas des mesures pour la contrôler. L'ampleur de la dette nous expose à des augmentations des taux d'intérêt et nous rend vulnérables face aux crises économiques internationales. La fiabilité et la stabilité des sources de revenus du gouvernement constituent des éléments d'autant plus importants dans une telle conjoncture. La nouvelle taxe fédérale de vente assurera une réduction du déficit année après année, tout en nous permettant de continuer à offrir aux Canadiens des services qui se classent parmi les meilleurs au monde.

LE NOUVEAU RÉGIME RENFORCERA NOTRE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE ET CRÉERA DES EMPLOIS AU CANADA.

La taxe fédérale de vente actuelle favorise les importations aux dépens des produits fabriqués au Canada. Nous sommes le seul pays du monde industrialisé à se placer dans une situation aussi désavantageuse. Le système existant rend moins compétitifs les exportateurs canadiens à l'échelle mondiale. L'actuelle taxe fédérale de vente diminue notre production économique annuelle d'environ 9 milliards de dollars par rapport à ce qu'elle serait si la nouvelle TPS était en place.

Grâce à la TPS, nous pourrons abolir complètement la taxe sur les exportations et rendre les produits canadiens plus compétitifs à l'étranger. Et au Canada, les produits fabriqués au pays pourront entrer plus efficacement en concurrence avec les importations.

La réforme de la taxe de vente profitera à toutes les régions et à tous les secteurs de l'économie. Les régions-ressources, par exemple, en profiteront grandement car leurs économies dépendent à la fois des ressources et des exportations – deux secteurs qui tireront le plus grand avantage de la réforme de la taxe de vente.

La TPS diminuera le coût de la machinerie, des fournitures et des équipements que les sociétés doivent acheter pour fabriquer leurs produits. Il en résultera des investissements accrus et une expansion de notre production, ce qui stimulera la création d'emplois.

Gains de production à long terme, par région, suite à la réforme
Variation en pourcentage

Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
1.4	1.0	1.1	2.5	1.3	1.4

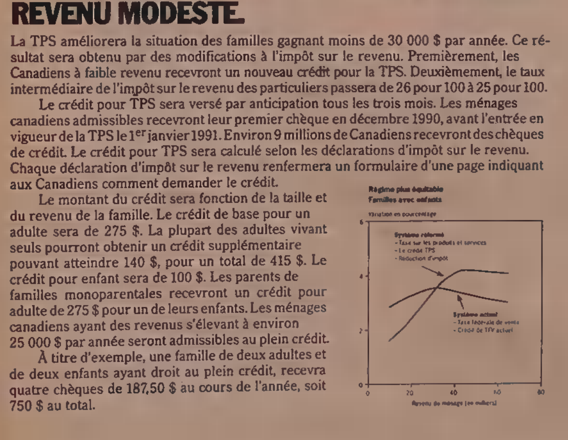
ELLE VIENDRA EN AIDE AUX CANADIENS À REVENU MODESTE.

La TPS améliorera la situation des familles gagnant moins de 30 000 $ par année. Ce résultat sera obtenu par des modifications à l'impôt sur le revenu. Premièrement, les Canadiens à faible revenu recevront un nouveau crédit pour la TPS. Deuxièmement, le taux intermédiaire de l'impôt sur le revenu des particuliers passera de 26 pour 100 à 25 pour 100.

Le crédit pour TPS sera versé par anticipation tous les trois mois. Les ménages canadiens admissibles recevront leur premier chèque en décembre 1990, avant l'entrée en vigueur de la TPS le 1er janvier 1991. Environ 9 millions de Canadiens recevront des chèques de crédit. Le crédit pour TPS sera calculé selon les déclarations d'impôt sur le revenu. Chaque déclaration d'impôt sur le revenu renfermera un formulaire d'une page indiquant aux Canadiens comment demander le crédit.

Le montant du crédit sera fonction de la taille et du revenu de la famille. Le crédit de base pour un adulte sera de 275 $. La plupart des adultes vivant seuls pourront obtenir un crédit supplémentaire pouvant atteindre 140 $, pour un total de 415 $. Le crédit pour enfant sera de 100 $. Les parents de familles monoparentales recevront un crédit pour adulte de 275 $ pour un de leurs enfants. Les ménages canadiens ayant des revenus s'élevant à environ 25 000 $ par année seront admissibles au plein crédit.

À titre d'exemple, une famille de deux adultes et de deux enfants ayant droit au plein crédit, recevra quatre chèques de 187,50 $ au cours de l'année, soit 750 $ au total.



ELLE ÉLIMINERA LES TAXES INVISIBLES.

Présentement, partout au pays, chaque fois que les Canadiens achètent un produit ou un service d'origine canadienne, ils paient une taxe fédérale de vente. Par exemple, un montant appréciable de taxe de vente est camouflé dans le prix des maisons. Avec le système actuel, les Canadiens n'ont aucun moyen de connaître le montant de la taxe fédérale prélevée. Il existe quatre taux différents pour une variété de produits différents et la taxe est dissimulée dans tout le processus de production.

Avec la TPS, les Canadiens sauront qu'ils paient 9 pour 100. Le caractère général de cette taxe fait qu'elle s'appliquera à pratiquement tous les produits et services. Les quelques exceptions seront bien connues des consommateurs.

Certains détaillants canadiens disposent déjà de caisses-enregistreuses capables d'indiquer séparément la TPS, d'autres non. Le gouvernement fédéral proposera aux détaillants un programme d'encouragement afin de les aider à se doter de caisses-enregistreuses qui indiqueront séparément la TPS.

Dans tous les cas, le gouvernement fédéral fournira aux marchands des affiches qui indiqueront clairement que la TPS de 9 pour 100 est en vigueur dans leur magasin.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS PROPOSÉS.

1. Pour les consommateurs, la TPS sera comparable à une taxe de vente au détail correspondant à 9 pour 100 du prix de détail des produits et services. La TPS remplacera la taxe fédérale de vente actuelle, camouflée au niveau du fabricant.

2. La TPS sera appliquée à pratiquement tous les produits et services vendus au Canada. Toutefois, les Canadiens seront exemptés de cette taxe pour les PRODUITS suivants : les produits d'alimentation essentiels; les médicaments sur ordonnance; des articles médicaux comme les verres correcteurs et les fauteuils roulants, par exemple; les loyers résidentiels et les habitations déjà construites.

3. En outre, les Canadiens ne seront pas taxés sur les SERVICES suivant : les prêts, les hypothèques, les valeurs mobilières et les polices d'assurance; les soins médicaux et dentaires; la majorité des services d'enseignement; les services de garderie; les services d'aide juridique; et les services de transport municipal et de traversiers pour passagers.

4. Dans la plupart des cas, la TPS n'augmentera pas beaucoup le prix des nouvelles habitations, car le gouvernement instaurera une ristourne de la TPS sur les logements à laquelle il consacrera 900 millions de dollars. Dans de nombreuses régions du pays, les augmentations ne dépasseront pas un demi pour cent. En fait, bien des localités devraient connaître une diminution des prix grâce à la ristourne de la TPS. La principale exception demeurera la ville de Toronto, où le prix extrêmement élevé des terrains pourrait amener le prix des nouvelles habitations à augmenter de 1,5 % environ.

5. Étant donné l'élimination de la taxe fédérale de vente actuelle, l'entrée en vigueur de la TPS de 9 pour 100 n'entraînera pas d'augmentations automatiques des prix. Dans certains cas les prix augmenteront, mais dans d'autres, ils diminueront. Par exemple, le prix de nombreux produits coûteux sur lesquels on perçoit actuellement une taxe de 13,5 % diminuera avec l'introduction de la TPS de 9 pour 100. Par contre, le prix d'autres produits qui ne font l'objet d'aucune taxe en vertu du système actuel sera majoré.

Enfin, bien avant l'entrée en vigueur de la TPS, le gouvernement renseignera les Canadiens sur le genre de changements qui affecteront les principaux produits et services lorsque la TPS viendra remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale.

Voici quelques exemples des variations auxquelles peuvent s'attendre les consommateurs :

ARTICLE	AVANT LA RÉFORME ($)	APRÈS LA RÉFORME ($)
Climatiseur	780	770
Automobile	15 000	14 700
Pneus à neige	200	203
Chambre d'hôtel	90	95

Pour obtenir plus de précisions sur la TPS, composer le:

1-800-267-6640 (français) **1-800-267-6620** (anglais) **1-800-267-6650** (appareils de télécommunications pour malentendants)

Ministère des Finances Canada Department of Finance Canada

Au ministère de l'Education Une conseillère en politique, secteur français

Jean-Luc Thibault

Dans le but de respecter la politique sur les langues officielles et de développer une stratégie d'action pour l'organisation de services en français, le ministère de l'Education vient d'engager France Benoît pour combler le poste de conseillère en politique et en évaluation, secteur français.

Madame Benoît aura comme tâche première de préparer les politiques d'implantation des services en langue française au sein du ministère de l'Education. Elle participera également à l'établissement du budget de développement et d'administration du programme de bilinguisation. Finalement, elle coordonnera la réalisation des politiques sur les langues officielles ainsi que les programmes d'éducation en français, langue maternelle.


Mme France Benoît

En poste depuis quelques semaines, Mme Benoît en est encore à la prise de connaissance des dossiers. Elle attend avec impatience le colloque sur l'éducation de la Fédération Franco-TéNOise qui doit se tenir en septembre. "Ce sera, pour moi, le premier contact avec les gens des communautés. Nous débuterons alors une série de consultations auprès de ces communautés pour connaître leurs attentes pour des services en français langue maternelle dans le domaine de l'éducation", nous confie Mme Benoît. Elle se dit également surprise par la flexibilité et l'ouverture d'esprit qu'elle a rencontré au sein de son ministère. "La question clé, dans mon mandat, sera de faire le rapprochement entre les attentes des gens des communautés et celles du ministère de l'Education", ajoute-t-elle.

Elle a commencé par lire les rapports Bastarache et Perreault pour en sortir les grandes lignes et souligner les implications que ces rapports avaient pour son ministère. Elle cite en exemple les recommandations contenues dans le rapport Perreault où l'on mentionne la création d'une commission scolaire française, d'une division francophone au sein du ministère de l'Education, la mise sur pied de cours pour adultes et l'augmentation significative de matériel didactique et de livres de langue française.

"Les attentes de la communauté francophone des T.N.-O. sont très bien articulées dans le Rapport Perreault. La population francophone sait exactement ce qu'elle veut. Elle va directement au but", résume Mme Benoît. Quant au Rapport Bastarache, elle le trouve beaucoup plus bureaucratique comparé au Rapport Perreault où là le volet communautaire prédomine.

Son mandat, selon elle, se situe plus au niveau de la coordination des services en français langue maternelle au sein du ministère de l'Education. Donc pour ce qui a trait aux écoles ou aux classes en français ou encore aux cours d'immersion, ça ne la concerne pas vraiment. "J'aurai à travailler sur l'élaboration des services en français langue maternelle, pas nécessairement sur les programmes en français. Je pense que mon travail se fera surtout au niveau du service selon la Loi sur les langues officielles", tient-elle à préciser.

Les cours aux adultes et la programmation francophone au Collège Arctique ne sont pas de son ressort, semble-t-il. Ces deux sujets fort importants, selon le Rapport Perreault, ont été exclus de son mandat. "Si jamais le Collège Arctique décide de mettre sur pied des programmes d'éducation en français, je serai probablement consultée, mais pour le moment, ce n'est pas dans mon mandat", de clarifier Mme Benoît.

Selon elle, il est encore trop tôt pour vraiment saisir toute l'étendue de sa nouvelle fonction au sein du ministère de l'Education, "ça va prendre encore quelques mois avant de fixer avec le ministère les orientations que devrait prendre ce nouveau service".

Une francophone à la Commission scolaire

Jean-Luc Thibault

Le 5 septembre prochain, Denise Bergeron deviendra officiellement la première francophone à siéger à titre de commissaire au sein de la Commission scolaire de Yellowknife, district no:1, non confessionnelle.

Alors que viennent de débuter les premières classes françaises, langue maternelle, l'arrivée de Mme Bergeron au poste de commissaire démontre l'intérêt que la Commission scolaire porte au fait français dans la communauté. De plus, la présence de Mme Bergeron fournira au Conseil scolaire une information de première main sur les préoccupations des francophones concernant l'enseignement du français, langue maternelle.

Mme Bergeron, qui est coordinatrice à l'Assemblée législative, en sera à sa première expérience sur la scène publique. Même si elle appréhende quelque peu sa nouvelle fonction, elle se sent confiante de bien remplir son mandat. "Je me sens responsable face à la communauté francophone, et j'ai un peu peur d'une certaine façon. Cependant je me crois assez solide pour faire valoir mes demandes. Au début, il faudra quand même y aller en douceur, mais tranquillement, ça va avancer", promet Mme Bergeron.

Sa nomination comme commissaire s'est faite un peu à son insu. Lorsque la position est devenue vacante, certains membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife ont estimé qu'il serait avantageux que celle-ci soit occupée par un ou une francophone. De fil en aiguille, la proposition s'est développée et Mme Bergeron est devenue candidate pour le poste de commissaire.

"C'est quelqu'un qui démissionnait, et alors, c'est un vote des autres commissaires qui décide de la personne qui aura à terminer le mandat. Je n'ai aucun détail sur la façon dont j'ai été choisie. Ce que j'ai fait a été tout simplement de demander des lettres de soutien de la part des députés locaux. Finalement, j'ai reçu confirmation de mon élection. Mon mandat est d'un an et demi. C'est tout ce que j'en sais pour le moment", explique-t-elle.

Mme Bergeron, qui est mère de trois enfants, dont sa plus jeune va à l'école primaire, classe d'immersion, aimerait voir s'établir à très court terme un école française, langue maternelle, au niveau primaire et secondaire. Selon elle, le pourcentage de francophones qui vivent à Yellowknife ne cessent d'augmenter.

"J'aimerais que l'on fasse un nouveau recensement sur les français à Yellowknife et dans les T.N.-O.. Je suis certaine que les nouveaux chiffres nous surprendraient. Seulement ici à Yellowknife, il y a beaucoup plus de francophones qu'il y en avait il y a six mois. De plus, la population est jeune. Les parents sont jeunes. Je suis persuadée que beaucoup de francophones seraient intéressés à inscrire leurs enfants à l'école primaire." pense-t-elle.


Mme Denise Bergeron

Pour le Comité de parents, responsable de la venue de l'école en français, la nomination de Mme Bergeron est très bienvenue. Selon leur présidente, Bernadette Leblanc-Fortier, il est à espérer que "Mme Bergeron puisse faire comprendre aux autres commissaires nos points de vue. Elle pourra également nous transmettre de l'information sur ce qu'il nous serait utile de savoir. Ça représente aussi un vote, une voix qui peut nous favoriser".

l'aquilon

D'est en ouest,
un journal informé et informatif

C. P. 1325, Yellowknife
T.N.-O. X1A 2N9

Tél.: (403)873-6603
Fax: (403) 873-2158

Le recouvrement des pensions alimentaires

Une entente réciproque avec le Québec

Au début du mois d'août, le ministre de la Justice, M. Michael Ballantyne, annonçait la signature d'une entente réciproque pour le recouvrement des pensions alimentaires entre la province de Québec et les Territoires du Nord-Ouest.

Les jugements de pension alimentaire rendus dans les Territoires du Nord-Ouest seront dorénavant respectés au Québec si le débiteur déménage dans cette province. Les Territoires du Nord-Ouest verront également à faire respecter tout jugement de pension alimentaire rendu au Québec, si le débiteur de cette province vit dans les T.N.-O..


M. Michael Ballantyne

Cette entente assurera que les pensions alimentaires auxquelles ont droit les résidents de ces deux juridictions leur seront en effet versées. Les T.N.-O. ont désormais des ententes réciproques avec toutes les provinces canadiennes et le Yukon.

Le programme de recouvrement assure l'exécution des règlements de pensions alimentaires. Si ces derniers ne sont pas reçus, ils peuvent être déduits du salaire du débiteur. [redacted] est également possible de saisir les biens du débiteur ou de [redacted] poursuivre.

Le colloque sur l'éducation,

Une première dans les T.N.-O.

Denise Canuel

C'est sous le thème "L'égalité en éducation... un droit! "que des délégués des associations francophones locales se joindront à des spécialistes de l'éducation en français lors d'un colloque sur l'éducation.

Ce premier colloque territorial, qui se tiendra du 15 au 17 septembre prochains, vient faire suite aux recommandations du rapport Perreault dans ce domaine. Le rapport nommait l'éducation comme ayant été jugée la priorité majeure de la population francophone et cela sur l'ensemble du territoire. "Toutefois, aucun suivi n'avait pu encore être fait afin de formuler de façon précise les moyens d'interventions et les besoins exacts de [redacted] communauté" soulignait le directeur général de la Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.), M. Richard Barrette. La Fédération chapeaute cette première démarche.


M. Richard Barette, directeur général de la F.F.T.

Objectifs principaux

Toujours selon le directeur général, les deux objectifs principaux du colloque sont " premièrement sensibiliser les délégués à leur droit en éducation et deuxièmement les amener à être actif quant à [redacted] défense de ce droit". C'est dans cette optique que différents intervenants nationaux ont été invités à participer au colloque. M. Pierre Foucher, un spécialiste en matière de droit constitutionnel touchant l'éducation sera là pour discuter des implications au niveau territorial de l'article 23 de la Charte Canadienne des droits et libertés. Les autres conférenciers invités sont, entre autres, M. Raymond Poirier, président de la Commission nationale des parents francophones, et Mme Viviane Beaudoin présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta.

En gros, cette rencontre d'un peu plus de deux jours sera axé sur des conférences/ateliers. M. Marcel Prud'Homme, agent de projet en éducation à la F.F.T. et coordonnateur du colloque, espère que [redacted] rencontre atteindra ses objectifs majeurs. "Dans un premier temps, nous évaluerons la situation actuelle dans l'ensemble des T.N.O., puis nous tenterons de créer une concertation permettant une stratégie territoriale. Finalement, des principes de base pour un futur conseil scolaire français seront émis"

Pour conclure ce colloque les délégués soumettront à la Fédération des recommandations précises. M. Barrette nous confiait que ces recommandations seront étudiées lors d'un atelier tenu dans le cadre de l'Assemblée générale de la F.F.T. en octobre prochain. "Cet atelier et les recommandations du colloque nous permettront de mettre en place des stratégies communes entre chaque association locale et la Fédération. C'est grâce à cette coordination que nous forgerons nos programmations pour que s'organisent des activités conjointes dans le domaine de l'éducation."

"Nous attendons beaucoup de ce colloque" soulignait son coordonnateur, M. Prud'Homme. Ce dernier s'empressait d'ajouter que "quel que soit le type de colloque ou de conférence les gens retournent toujours dans leur communauté plein d'énergie et avec un sens accru de l'importance de leur participation".

Dans l'Ouest canadien

L'alphabétisation et la valorisation du français ne font qu'un

Ottawa (APF): Pour l'ensemble des intervenants de l'Ouest canadien, il existe un lien évident entre l'alphabétisation et la valorisation du français.

"Il est impossible ici de dissocier complètement l'alphabétisation et la refrancisation déclare Mme Andrée Boucher auteur d'un rapport sur l'analphabétisme. Ce rapport, réalisé par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), était présenté lors du Congrès en août dernier de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

Selon les données de 1981 de Statistique Canada sur la scolarité, "le taux d'analphabétisme serait systématiquement plus élevé chez les francophones que dans la population en général" lit-on dans le rapport. Le Manitoba par exemple compte 29,1 % de francophones ayant moins qu'une 9e année contre 14,6% chez les anglophones. En Sakatchewan, on retrouve 31,4% (de ce nombre 6,2% était des analphabètes complets) de la population francophone ayant moins d'une 9e année contre 16,6% chez les anglophones. [redacted] est à remarquer que de toutes les provinces de l'Ouest, c'est en Alberta où les francophones sont les plus scolarisés.

Mme Boucher souligne toutefois que ces données masquent une autre réalité: "une proportion importante de francophones de l'Ouest se retrouve sans doute avec une maîtrise minimale ou assez bonne de l'anglais écrit, et une connaissance du français écrit plus que limitée".

Quant aux projets d'alphabétisation des francophones, ils n'en existent que trois dans tout l'Ouest canadien; un Alberta, un en Saskatchewan et un au Manitoba. Toujours aux dire de Mme Boucher " vivre en français constitue donc un défi majeur dans les provinces de l'Ouest et dans les Territoires". D'ailleurs seul le Manitoba et la Saskatchewan ont récemment identifié les francophones comme public-cible dans le cadre de [redacted] révision de leur programme d'alphabétisation.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le pourcentage de francophones n'ayant pas atteint la 9e année est de 19,2% comparativement à 14,5% chez les anglophones. C'est le seul endroit dans l'Ouest où le pourcentage chez les francophones est inférieur à la moyenne globale. Cela s'explique par le taux élevé d'analphabétisme en anglais chez les autochtones (74%). [redacted] n'existe aucun projet d'alphabétisation pour les francophones des T.N.-O

Biennale de langue française

325 délégués se penchent sur la place de la langue française dans la Société moderne

Québec (APF): La langue française a un bel avenir devant elle, pourvu qu'il existe une volonté chez les francophones d'exprimer la modernité en français.

Quelque 325 congressistes d'un certain âge, dont environ 140 provenant de pays d'Europe, d'Afrique, et même de la Chine ont participé, la la 13 ième Biennale de la langue française. Celle-ci se tenait à l'Université Laval de Québec et avait pour thème "Exprimer la modernité en français".

Regroupant des représentants d'organismes de tous les horizons ayant en commun la promotion et la protection de la langue française, ces biennales se veulent depuis 26 ans "les assises populaires de la francophonie". La Biennale de Québec était la troisième depuis 1965 à se tenir au Canada. Québec avait accueilli celle de 1967, qui allait véritablement créer cette habitude de se retrouver à tous les deux ans pour réfléchir sur la langue française. Moncton, au Nouveau-Brunswick, avait tenu la 7ième réunion en 1977. Le thème alors portait sur la langue française et l'identité culturelle.

Cette année, les thèmes retenus pour alimenter les discussions en ateliers étaient résolument modernes et axés sur l'avenir. "Se former en français", "travailler en français", "communiquer en français", "créer en français" ont tour à tour été abordés par des conférenciers invités.

Pour le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, "décider en français" implique que les francophones doivent se donner les moyens économiques pour y parvenir. Selon M. Béland, la langue et l'économie sont intimement liés, et la diffusion de même que l'expansion d'une langue sont étroitement liées à la force de l'économie qui véhicule cette langue.

Pour "décider en français" dans le monde économique il faut donc, ajoute-t-il, travailler à la prise en charge de notre économie, en faisant en sorte que les décisions soient prises par des francophones, sur leur territoire.

Les décideurs francophones ont également une responsabilité quant à l'avenir du français, "langue de décideurs", est d'avis M. Béland. Cette responsabilité, elle débute en utilisant sa langue dans ses activités. M. Béland a d'ailleurs dénoncé le "vieux réflexe de colonisé" des gens d'affaires francophones qui s'expriment en anglais entre eux , et qui tiennent les réunions de leur conseil d'administration en anglais, "sous le prétexte que c'est la langue des affaires et que les vraies affaires ne se font que dans cette langue".

Non seulement les décideurs dans la société ont là responsabilités de parler le français, mais encore doivent-ils veiller à la qualité de la langue, ajoute M. Béland, afin de devenir des modèles à suivre.

Le président de l'Office de la langue française croit pour sa part "que pour vivre en français, il faut travailler en français". Selon M.Pierre-Étienne Laporte, il est important de prendre " les mesures qui s'imposent" pour protéger le droit des travailleurs francophones de travailler dans leur langue, où qu'ils se trouvent dans le monde".

Citant le cas du Québec, qui a dû recourir à une loi pour protéger la langue française, M. Laporte a soutenu que la volonté politique était le prérequis à toute démarche visant le maintien du statut d'une langue, et que le pouvoir politique avait le devoir "protéger et de promouvoir" la langue d'un peuple. Selon lui, la législation est le seul moyen pour parvenir à cette fin. Au Québec, dit-il, on a même dû dans de nombreux cas "implanter ou réimplanter" le français dans les milieux de travail.

En affirmant son identité, le Québec n'a pas pour autant aboli l'usage de l'anglais sur son territoire, affirme M. Laporte. Ce dernier a rappelé que l'anglais était enseigné dans toutes les écoles québécoises à compter de la 4ième année.

Le Québec a, en exigeant que le français devienne la langue de communication au travail, réussi à mettre un frein à l'anglicisation massive, de dire le président de l'Office de la langue française. "Il n'est plus permis à quiconque veut s'installer au Québec, soit pour y faire des affaires, soit pour y habiter, d'ignorer la réalité culturelle de la majorité".

Pour survivre, le Québec français a besoin des autres. M. Laporte croit donc qu'il est urgent que tous les peuples francophones prennent des mesures pour sauvegarder leur langue dans tous les champs d'activité, le travail étant l'un des plus importants.

Selon son fondateur, Alain Guillermou, la biennale de la langue française est une "chambre de réflexion et de proposition pour la francophonie". M. Guillermou a même affirmé lors de la séance d'ouverture, "qu'il n'est plus possible pour un organisme francophone quelqu'il soit, d'inventer un thème de réflexion qui n'ait pas été traité par nous".

Il est plutôt apparu à Québec qu'il y avait plein de redites sur un sujet, la langue française, qui est maintenant débattu dans plusieurs forums, notamment lors des Sommets de la francophonie. Sans parler des congressistes qui, assez âgés pour la plupart, manquaient du dynamisme nécessaire pour "Exprimer la modernité en français", thème central de cette 13ième biennale

Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique

La loi c'est la loi!

Vous êtes vous déjà interrogés sur l'importance d'un testament ou sur les droits que vous avez ou n'avez pas si vous êtes appréhendés par la police?

Durant les mois qui viennent, la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique espère grâce à cette chronique pouvoir répondre, d'une façon générale, aux questions légales ou sur des lois fédérales ou territoriales précises que peut avoir le grand public.

Les lois existent afin de protéger tous les membres de notre société. Même les gens condamnés pour des crimes sérieux sont protégés par la loi. Il y a plusieurs types de lois qui guident nos vies, tels les lois sur la famille, les biens, les crimes et les conditions de travail.

Les lois contrôlent même la façon dont les gouvernements doivent agir. La Constitution canadienne dit que le gouvernement du Canada peut légiférer dans certains domaines et les gouvernements provinciaux dans d'autres. Comme les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas une province, ses pouvoirs de législation découlent de l'Acte fédéral des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement du Canada est la seule autorité gouvernementale pouvant décider quelles seront les offenses criminelles

Le gouvernement du Canada peut faire des lois, par exemple dans les domaines comme la radio et la télédiffusion, le transport aérien, les offenses criminelles et le divorce. Les autres secteurs où le gouvernement territorial peut légiférer sont l'immatriculation des véhicules automobiles, l'achat et la consommation de boissons alcooliques, l'éducation et les biens matrimoniaux.

Les deux gouvernements, fédéral et territorial, passent souvent des lois interdisant certains types de comportement. Le gouvernement du Canada est toutefois la seule autorité gouvernementale pouvant décider quelles seront les offenses criminelles et faire les lois les concernant.

Les lois criminelles sont réunies dans le Code criminel du Canada, la Loi sur le Contrôle des narcotiques et la Loi sur les aliments et les drogues. Les infractions contre ces lois sont considérées comme étant criminelles et peuvent amener des amendes ou de l'emprisonnement. Les gouvernements provinciaux ou territoriaux ne peuvent créer d'offenses criminelles, les infractions contre certaines lois provinciales ou territoirales peuvent être qualifiées de quasi-criminelles. Ce type d'infractions n'est pas inclus dans le Code criminel du Canada. Toutefois ces infractions peuvent amener des amendes ou de l'emprisonnement. Des exemples d'offenses quasi-criminelles seraient: consommer de l'alcool sans avoir atteint l'âge légal; conduire sans un permis de conduire valide; dépasser les limites de vitesse.

La loi dit que nous avons une obligation d'agir d'une certaine manière. Si nous avons une obligation légale d'agir d'une certaine façon, les lois doivent alors être justes et raisonnables. Cette obligation de la part de la loi représente un de nos droits de citoyens et est garantie par la Charte canadienne des droits et des libertés.

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Huguette Léger



En 1988, la Fédération Franco-TéNoise mettait sur pied un Comité de consultation des services en français dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce Comité est mieux connu, par les Franco-ténois, sous le nom de la "Grande tournée, les Retrouvailles".

À la suite de ce travail de consultation et de la production d'un rapport, le directeur du projet, M. Denis Perreault, en collaboration avec Mme Huguette Léger, une sociologue ayant vécue sept ans dans la Vallée du Mackenzie, ont ensemble produit un livre racontant l'histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest.

Publié par la Fédération Franco-TéNOise dans la Collection francophones du Nord ce petit volume explore la vie des francophones dans les Territoires et cela depuis les débuts de la colonisation.

L'Aquilon vous invite donc au cours des prochains mois à lire dans les pages du journal Leroux Beaulieu et les autres. Le texte reproduit dans nos pages, pour des raisons d'espace, ne sera pas intégral; toutefois cette version ne trahira en rien la pensée des auteurs.

Si vous êtes intéressés à vous procurer le livre en question, vous pouvez contacter la Fédération Franco-TéNOise, C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 ou au tél: (403) 920-2919. La Fédération est le seul distributeur et le livre se vend pour la somme de 7$.

La rédaction

Introduction

Les Territoires du Nord-Ouest font partie des terres vendues par la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien en 1870. Les frontières actuelles ont été établies en 1912 et leur administration a ainsi été définie.

"Le gouvernement était dirigé directement d'Ottawa jusqu'en 1967 lorsque Yellowknife devint la capitale territoriale. Relevant directement du gouvernement et du parlement du Canada, son administration est confiée à un commissaire nommé par le gouvernement canadien, à un conseil élu de vingt-quatre (24) membres et à un comité exécutif" choisi parmi les membres élus à l'Assemblée législative.



Bien avant l'arrivée des premiers colons européens au Nouveau Monde, les T.N.-O. étaient occupés par des nomades amérindiens et inuit. D'un mode de vie en accord avec le milieu environnant, ils tiraient leur subsistance de la chasse et de la pêche. Les Vikings, vers l'an 1000, sont les premiers à entrer en contact avec les autochtones du Nord (plus particulièrement ceux du Groenland).

Plus de 500 ans plus tard, les navigateurs anglais à la recherche du passage du nord-ouest ont rencontré des Amérindiens lorsqu'ils ont tracé le littoral des îles arctiques et de la Baie d'Hudson. Les explorateurs français pour leur part se sont aventurés plus à l'ouest soit dans la vallée du Mackenzie jusqu'à la mer de Beaufort.

L'histoire de la découverte et du développement du Nord canadien, plus particulièrement des T.N.-O. commence vers le milieu du 16e siècle. À cette époque la France, l'Angleterre et l'Espagne étaient en quête de routes navigables vers les "Indes". Des envoyés de ces pays se mirent donc en route, dans toutes les directions, y compris le Nord. Cette quête de la route des Indes leur permit d'explorer et d'exploiter de nouveaux territoires, dont le nord de l'Amérique.

Chemin faisant vers la route des Indes

La découverte et l'exploitation des terres de l'Ouest, de la vallée du Mackenzie, des rives et du corridor maritime de la baie d'Hudson, et de la Terre de Baffin furent le résultat de la course pour la route la plus rapide, la plus courte et la plus sûre vers les Indes et la Chine. La France en ce qui concerne l'histoire du Nord canadien a pris la route terrestre de l'ouest.

Les bateaux français se butèrent aux côtes américaines à la hauteur de la Nouvelle-Écosse puis remontèrent le Saint-Laurent. La promesse d'un nouvel Eldorado comparable à celui que les Espagnols obtinrent en Amérique du sud et la volonté de trouver un passage navigable vers l'orient contribuèrent à l'installation des Français sur la partie septentrionale du continent. Ils voulaient s'assurer une part importante de l'exploitation du territoire et cherchaient les traces possibles d'un passage.

De la découverte des terres de l'Ouest, on remonta plus tard vers le Nord-Ouest partie intégrante, à l'époque, des Terres de Rupert. C'est à cette époque que la Compagnie de la Baie d'Hudson (anglaise) et sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest (française et écossaise), explorèrent les vastes régions du Nord-Ouest pour la traite des fourrures.

Dans cette recherche de nouvelles ressources, le premier blanc à avoir mis les pieds sur le sol des Territoires du Nord-Ouest dans la Vallée du Mackenzie fut Laurent Leroux. Ce dernier installa le poste de traite le plus au nord, à Fort Résolution, en 1786. Il aurait été le fondateur du premier Fort Providence, à 20 km de Yellowknife.

Première partie
L'histoire des Francophones du Nord: l'histoire d'une présence continue

À partir du 17e siècle, on vient de partout explorer, exploiter et coloniser le Nord-Ouest. Le Canada du Sud avait connu le même développement un siècle plus tôt.

La présence de francophones se fait sentir tôt dans l'histoire du Nord-Ouest. À partir du 18e siècle, on voit des francophones arriver comme explorateurs, commerçants de fourrures, missionnaires et religieux. Plus tard, ce sont des exploitants de ressources non renouvelables, employés de grandes corporations et fonctionnaires des administrations centrale et territoriale. La vallée de la Mackenzie fut la première à voir l'élément francophone se développer de façon structurée. En ce qui concerne l'Arctique central et l'Arctique de l'Est, la présence francophone n'a jamais pris la même ampleur que dans la vallée du Mackenzie. Ce n'est que vers la fin des années '60 et le début de l'exploitation des ressources naturelles (minières) après la deuxième guerre mondiale que la présence francophone prendra de l'importance.

Entre le 16e et 18e siècles, les explorateurs comme Frobisher, Radisson, Des Groseillers, Alexander Mackenzie et Franklin étaient, soit engagés par les compagnies de traite de fourrures, soit chargés de trouver le passage du nord-ouest.

Vers la fin du 18e siècle, on s'était rendu sur les rives de l'océan Pacifique, et à la fin du 19e siècle la traite des fourrures au Canada était centralisée aux alentours du lac Athabaska (à la frontière de l'Alberta, de la Saskatchewan et des T.N.-O.) et dans la vallée du Mackenzie. La fondation des postes de traite permanents et l'intensification des activités missionnaires anglicanes et catholiques contribuèrent à la croissance de nouveaux villages. La nouvelle forme de commerce et l'assimilation aux nouvelles valeurs religieuses des Européens obligèrent les autochtones à s'installer près des postes de traite. D'autres institutions, telles la Gendarmerie royale, les écoles, les services gouvernementaux firent leur apparition un peu plus tard et renforcèrent la sédentarisation.

Les activités de commerce de plus en plus florissantes accentuèrent la pénétration des Blancs dans le Grand Nord. Les francophones sont majoritairement responsable de la progression du développement commercial de la première période. Le rôle joué par les francophones dans le développement du Nord est indéniable et quasi-permanent.

Au prochain numéro: l'évolution du fait francophone dans les T.N.-O. au XVIIe siècle.

Au Centre correctionnel de Yellowknife

La Ministre enquête, le syndicat accuse

Jean-Luc Thibault

Le 24 août dernier, la ministre des Services sociaux, Jeannie-Marie Jewel commandait une enquête sur les allégations d'assaut sexuel dont aurait récemment été victime une détenue du Centre correctionnel de Yellowknife.

Alors que l'enquête vient à peine de débuter, le Syndicat des travailleurs du Nord, qui représen- ■ les employé-es du Centre correctionnel, rejette le blâme sur le ministère des Services sociaux.

On se rappellera qu'à l'automne dernier, une manifestation, regroupant les employés du centre,avait eu lieu devant l'Assemblée législative pour protester contre leurs conditions de travail.

Selon le syndicat, les faits présentement sous investigation découlent directement des problèmes dont il avait fait mention il y a dix mois.

"En octobre dernier, nous avions présentés nos griefs à Mme Jewel. Nous en avions énumérés quatre: il y a un manque de personnel, celui en fonction est placé en situation dangereuse sans être entraîner adéquatement, sa sécurité n'est pas garantie et les salaires trop bas empêchent le recrutement," informe Ben McDonald, porte-parole du syndicat.

Concernant la présente investigation, M. McDonald a encouragé les employés à coopérer avec les enquêteurs nommés par le ministère.

En charge de l'enquête, on retrouve Tim Thimsen, un inspecteur de prison au service du Solliciteur général de la Colombie-Britanique, Terry Epp, coordinateur des centres correctionnels pour le ministères des Services sociaux des T.N.-O. et Anne Crawford, directrice régionale du ministère de la Justice pour la région de la Terre de Baffin.

En plus des allégations d'assaut sexuel, l'enquête portera sur le système correctionnel en place depuis 1986. On y incluera également les aspects touchant la sécurité personnel des détenu-es ainsi que la surveillance et l'administration du centre correctionnel.

C'est précisément une des craintes exprimées par le syndicat. Il ne voudrait pas que les résultats de cet enquête deviennent un élément utilisé par l'employeur pour rejeter la faute sur certains employés et permettre ainsi à la Ministre des Services sociaux et aux responsables du programme correctionnel de s'en laver les mains.

Finalement le syndicat accuse Mme Jewel, qu'après qu'elle eût été sensibilisée aux problèmes vécus par les employés, il y a presque un an, elle a quand même refusé de reconnaitre l'existence de ces problèmes. Et aujourd'hui, elle doit donc assumer la responsabilité entière des derniers incidents qui ont eu lieu au Centre correctionnel.

Le syndicat ajoute qu'une enquête a eu lieu l'an dernier et les résultats n'ont jamais été rendus publics. Il se demande si ça ne sera pas la même chose, cette fois.

Dans l'intérêt public

Pas de service de nouvelles continu en français

Ottawa (APF): Alors que la majorité des anglophones ont accès depuis le 1er août dernier au service de nouvelles 24 hreures "Newsworld", le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), juge qu'il n'est pas "dans l'intérêt public" d'octroyer une licence à la Société Radio-Canada(SRC) pour un service semblable en français. Le CRTC reconnait toutefois le bien-fondé du concept.

Dans une décision rendue publique le 25 août dernier, le président intérimaire du CRTC Louis Sherman, indique que le Conseil n'a pu en venir à ■ conclusion que le service proposé par la SRC aurait offert un service de qualité ni qu'il aurait suscité l'intérêt des téléspectateurs. Il ajoute qu'aucun contrat signé avec les télédistributeurs na été fourni.au CRTC.

Le CRTC critique surtout la programmation. Plus de la moitié du temps d'antenne était consacrée à des reprises intégrales de nouvelles présentées sur le réseau régulier de Radio-Canada."Malgré les prétentions de la Société, lenouveau service ne peut-être considéré comme l'équivalent français de Newsworld, à cause des lacunes au chapitre de la programmation", conclu le CRTC.

À la Société Radio-Canada, on a l'impression que le CRTC a étudié cette demande en fonction des lois existantes du marchés, et non en fonction de la diffusion d'un service d'intérêt national.

En ce qui a trait aux lacunes relevées par le CRTC au chapitre de la programmation, M. Lefebvre, directeur des relations publiques à la SRC, reconnait qu'il y a un problème. "Tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas d'une qualité égale, mais on n'a pas les budgets de "Newsworld".

La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) s'inquiète elle aussi de la qualité de la programmation. Elle s'était d'ailleurs opposée au projet parce que ■ distribution du service n'était pas obligatoire à travers tout le pays. "Radio-Canada doit desservir équitablement les deux communautés de langues officielles de ce pays et elle doit y consacrer des énergies équivalentes pour respecter ce principe d'équité" estime Guy Matte, président de la FFHQ. Dans sa diffusion régulières, Radio- Canada ne parvient toujours pas à accomplir son mandat de diffuseur national, les T.N.-O. en demeurent l'exemple flagrant.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 17 Vendredi le 15 septembre 1989

L'aéroport de Yellowknife Inauguration officielle

Jean-Luc Thibault

Le 7 septembre dernier, le ministre fédéral des Transports, Benoît Bouchard, procédait à l'inauguration officielle du nouvelle aérogare de Yellowknife. Cette cérémonie voulait souligner la fin des travaux de la phase 1, ainsi que [redacted] mise en service de cette partie de l'édifice.

Cette première phase visait particulièrement les aires accessibles au public, pour les arrivées et les départs, pour la livraison des bagages, en plus des comptoirs de service des principales compagnies aériennes. La deuxième phase, qui devrait être complété au printemps 1990, comprendra quant à elle un restaurant, un bar-salon mais surtout les bureaux nécessaires à l'administration de l'aéroport.

Selon M. Bouchard, la construction du nouvel édifice devrait augmenter grandement l'efficacité des services aéroportuaires à Yellowknife. "En 1988-89, 186 000 passagers ont circulé par cet aéroport, sur l'une des huit lignes aériennes en service ici. En tout plus de 62 000 atterrissages et envolées ont eu lieu

suite page 3



Le ministre des Transports, Benoît Bouchard, à l'aéroport de Yellowknife

La FHHQ veut des précisions

Ottawa(APF): La Fédération des francophones hors Québec a décidé de profiter de l'élection générale au Québec pour obtenir "certains éclaircissements" de la part des chefs des deux partis politiques, quant au rôle futur que le Québec entend jouer dans la francophonie canadienne.

La FFHQ a fait parvenir au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, et au président du Parti québécois, Jacques Parizeau, une lettre assortie de quelques questions d'actualité touchant les francophones de l'extérieur du Québec.

Au premier ministre Bourassa, la FFHQ demande d'expliquer comment il conçoit le rôle du Québec comme foyer principal de la francophonie en Amérique, [redacted] premier responsable de la protection et de la promotion de la culture française.

La FFHQ veut également savoir du premier ministre dans quelle mesure, au cours d'un deuxième mandat, son gouvernement est-il prêt à agir pour appuyer la francophonie canadienne? Quelle ampleur prendrait son aide? Et quelles doivent être ses responsabilités envers la francophonie à cet égard? La FFHQ ne manque pas de rappeler au premier ministre québécois ses déclarations sur la Loi 2 de la Saskatchewan (un pas en avant pour les francophones avait dit à l'époque M. Bourassa, alors que cette loi abolissait dans les faits les droits historiques des Fransaskois reconnus par la Cour suprême), et, plus récemment, son refus d'appuyer clairement devant la Cour suprême le droit des francophones à la gestion scolaire.

Dans la même ligne de pensée, la FFHQ demande au premier ministre Bourassa s'il est d'accord pour que les dirigeants des communautés francophones participent à la définition des critères et à la mise au point du programme qui ne tient pas suffisamment compte des particularités et des situations vécues par les communautés francophones. "Croyez-vous que l'effort déployé présentement correspond au rôle que désire jouer le Québec dans la francophonie canadienne", demande l'organisme national de défense des francophones hors Québec.

suite page 5

Le Canada anglais dénoncé

Le Conseil de la vie française en Amérique rendait public le 30 août dernier un document visant à illustrer l'hypocrisie du Canada anglais en matière de protection des droits des francophones hors Québec.

Ce document a été présenté simultanément ici au Canada, puis en Suisse, alors que se tenaient les travaux du 33ième congrès de l'Union internationale des avocats. Le thème de ce congrès portait justement sur les droits minoritaires et avait pour titre "Le droit d'être différent: [redacted] protection juridique des droits des minorités".

Le document en question a été préparé par un juriste ontarien, Me Gérard Lévesque. Il contient plusieurs exemples de législation provinciale niant les droits des justiciables d'expression française.

Le Conseil rappelle qu'au cours des derniers mois, certaines mesures québécoises visant à sauvegarder la langue française ont été sévèrement critiquées au Canada anglais. Il ajoute que les personnes qui ont exprimé ces critiques ne semblent pas être au courant que la

suite page 5

Des progrès en alphabétisation Sept personnes à l'honneur



Le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, et quelques diplômé-es

Jean-Luc Thibault

Les Nations Unies ont déclaré le 8 septembre la "Journée internationale de l'alphabétisation", [redacted] 1990, "l'Année internationale de l'alphabétisation". L'Unesco a de plus précisé que 1990 ne devrait pas être une année de célébration mais plutôt un appel à l'action par les gouvernements et la population.

En cette première journée internationale de l'alphabétisation, le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, a remis un diplôme hono-

suite page 2

Bonne rentrée !



SOMMAIRE



Michael Ballantyne: annonce la nomination de juges: page 2

Leroux, Beaulieux et les autres" voir en page 11 et le retour des FRANCO-PAGES

À la cour territoriale
Nomination de deux nouveaux juges

Jean-Luc Thibault

Le ministre de la Justice, Michael Ballantyne, annonçait la semaine dernière. La nomination de Me Beverley Brown et Me Brian Bruser comme juges à la Cour territoriale. Par [redacted] même occasion, il soulignait le rôle innovateur que les T.N.-O. jouent sur le plan national en matière de justice.

"De plus en plus, nous établissons des précédents pour le reste du pays par la nature même des innovations qui sont mises de l'avant au sein de notre système judiciaire", affirme le ministre Ballantyne.

Pour appuyer son énoncé, il cite les amendements qui ont été apportés à [redacted] Loi des jurés. Ils permettent à une personne autochtone qui ne comprend, [redacted] ne parle l'anglais ou le français d'agir à titre de juré lors d'un procès. Un tel amendement a été rendu possible grâce justement à la formation d'interprètes juridiques dans chacune des langues autochtones utilisées dans les T.N.-O.. Ce cours de formation soulève lui aussi la curiosité et l'intérêt des autres provinces.

Le ministre mentionne également le programme d'intégration de jeunes autochtones au sein des forces policières, surtout avec la Gendarmerie royale du Canada. De plus, il présentera, cet automne, un projet de loi qui va faciliter la nomination d'autochtones aux postes de juges de paix dans les différentes communautés.

Finalement, l'an dernier, un comité spécial a été formé pour parcourir les Territoires à la recherche d'informations visant à améliorer la politique familiale. Ce sujet est considéré comme la priorité principale du ministère de la Justice.

Toutes ces initiatives prises par ce ministère suscitent donc l'intérêt des autres cours de justice au pays.

M. Ballantyne parle avec fierté de tous ces changements qui sont en train de révolutionner l'administration de la justice dans les T.N.-O.. Cependant, il est conscient qu'une période d'adaptation est nécessaire. "S'il y a une leçon que j'ai apprise depuis que je suis à la tête du ministère de la Justice, c'est que tout changement apporté dans le système judiciaire ne vient ni facilement, ni rapidement. Il va falloir faire nos devoirs et nous assurer que tous les intervenants soient bien au fait de ces transformations et de ce qu'elles signifient."

Nominations locales

Les deux juges qui ont été nommés à la Cour territoriale possèdent tous les deux une expérience judiciaire nordique. Ce qui fait dire au ministre Ballantyne que le barreau territorial arrive à maturité.

"Il n'y a pas si longtemps, les nouveaux juges étaient choisis parmi une liste de personnes qui n'avaient aucun rapport avec les T.N.-O.. Notre barreau est maintenant assez expérimenté, assez compétent que nous verrons à l'avenir des juges nommés à partir d'une liste locale."

Me Brown, qui réside en Alberta, a été de 1975 à 1977 au service du bureau d'avocats Searle Sigler de Yellowknife. Elle est membre du barreau territorial et de celui de l'Alberta. Elle a occupé après son départ pour l'Alberta plusieurs fonctions importantes tant dans le milieu judiciaire que communautaire. Elle était jusqu'à sa nomination procureur de la couronne. Elle s'est spécialisée surtout en droit de la famille.

Quant à Me Bruser, il était avocat-conseil de la Couronne au ministère de la Justice depuis 1986. Auparavant, il avait occupé la même fonction auprès du Solliciteur général de la Colombie-Britanique.

La sélection des deux nouveaux juges s'est faite à partir d'une liste de noms soumis par le Conseil de la magistrature, qui incluait pour la première fois un non-juriste, M. Jim Antoine de Fort Simpson.

Me Brown et Me Bruser remplaceront les juges James Slaven et Orval Troy qui prennent leur retraite cet automne.

suite de la page 1

L'alphabétisation, une longue route

rifique à sept hommes et femmes, résidents des T.N.-O.. "Ils et elles ont, par leur exemple, leur dévouement et leur travail infatigable, contribué de façon significative à l'alphabétisation dans les Territoires", proclamait-il.

En soulignant les difficultés que plusieurs personnes, surtout des jeunes, rencontrent dans les différentes communautés pour poursuivre leur éducation, le ministre Kakfwi s'est dit très heureux de voir certaines personnes réussir malgré tout à obtenir d'étonnants résultats.

"Lorsque des personnes, à l'âge adulte, décident de retourner aux études, soit pour des raisons professionnelles ou personnelles, elles ont tout un défi à relever. La route est longue et pénible. Nous avons avec nous aujourd'hui des individus qui, par leur volonté et leur détermination à apprendre à lire et à écrire, sont devenus une inspiration pour ceux qui continuent de lutter pour vaincre leur analphabétisme. Ce sont ces personnes que je veux féliciter dans le cadre de cette première Journée internationale de l'alphabétisation", a déclaré M. Kakfwi.

Parmi les personnes honorés, soulignons [redacted] présence de Mme Florence Erasmus qui a reçu en son nom et au nom de "The Tree of peace", une reconnaissance qui souligne le rôle que cette institution a joué dans le travail d'alphabétisation à Yellowknife. Les autres récipiendaires sont Andy Cardinal et Alvina Lepine de Hay River, Beulah Phillpot de Yellowknife, Joan Cole-Heine d'Inuvik, John Oakaok de Cambridge Bay et Ishmael Naulalik de Pangnirtung.

M. Kakfwi a précisé en leur remettant leur diplôme que c'est seulement à travers l'implication de personnes et d'organismes semblables qu'il est possible de remédier à ce problème d'analphabétisation. "Quelques uns ont étudié pour améliorer leur propre connaissances en écriture et en lecture; d'autres ont dépensé beaucoup de leur temps et de leur énergie à aider les autres à combattre leur méconnaissance", a confirmé M. Kakfwi.

Le ministre de l'Education a rappelé que son ministère avait prévu une somme de près de 1,9 millions$ répartie sur trois ans pour des projets en alphabétisation dans les différentes communautés à travers les Territoires.

Une somme de 214 885$ a ainsi été allouée au cours de la première année de ce programme. Une douzaine de projets ont été subventionnés.

"Ce programme d'alphabétisation permet aux communautés d'établir leur propre priorité à l'aide de projets orientés selon leurs besoins, leurs objectifs. Il assure ainsi une programmation pertinente pour les personnes que l'on cherche à aider", spécifie M. Kakfwi.

Après 32 ans d'opération du réseau "DEW"

Une nouvelle compagnie prend la relève

Jean-Luc Thibault

Le 7 septembre dernier, le leader du gouvernement territorial, Dennis Patterson, assistait à une soirée spéciale à Cambridge Bay pour marquer le transfert des opérations du Réseau d'alerte avancée (Réseau DEW) administrée par la compagnie américaine Felec Services Inc. pour un nouveau service, le Système d'alerte du Nord, lequel sera géré par une compagnie canadienne, Frontech Logistics Corp..

Felec Services Inc. était responsable de l'administration et des opérations depuis la mise en service, en 1957, de cette ligne de stations de détection électromagnétique par radar.

Le réseau trace une ligne sur toute la longueur du territoire nordique entre le Labrador et [redacted] Groenland. Elle a donné naissance à NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord) et sa nature est de prévenir à l'avance contre toute attaque aérienne ennemie en provenance du Pôle Nord.

Accompagné de Mme Nellie Cournoyea, ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources et de Red Pedersen, "speaker" de l'Assemblée législative, M. Patterson s'est dit très heureux de participer à ce moment historique. Il a évoqué [redacted] contribution faite par ce réseau pour le développement du Nord, pour sa population et pour les communautés des Territoires du Nord-Ouest.

"Je pense qu'au delà des emplois qui ont été créés, de l'économie qui a été générée, des constructions qui ont été érigées, de la souveraineté qui a été protégée, il y a quelque chose qui surpasse tout cela. Je pense que la plus grande contribution de cette ligne de détection a été que les hommes et les femmes qui y ont travaillé ont apporté le monde moderne dans le Grand Nord, et le Grand Nord dans le monde moderne."

Il a raconté également son



M. Ray Milam, Felec Inc., [redacted] M. Dennis Patterson, leader du gouvernement

premier contact avec l'une des stations du réseau alors qu'il était à bord d'un avion qui était perdu durant une tempête de neige. "Grâce à l'opérateur de radar, [redacted] pilote a été en mesure de retrouver son chemin, et d'atterrir sécuritairement non loin d'une station du réseau. C'est ce qui nous a sauvé la vie. C'est probablement très typique du genre de contribution qui a été faite au cours des années par ce service, et qui est passé inaperçu", reconnaît-il.

Pour sa part, M. Pedersen, qui résidait déjà à Cambridge Bay avant l'arrivée de la "DEW Line", a retracé à l'aide d'anecdotes les premiers jalons de ce qu'il décrit comme étant le plus gros projet de construction à jamais avoir été réalisé dans le Nord.

"L'impact que ce service a sur nos communautés aujourd'hui ne peut en aucun temps être comparé à ce qu'il était dans le temps. Imaginez un peu l'impact qu'a pu avoir ce projet sur une société qui à l'époque ne vivait que du commerce de fourrure, de chasse et de pêche", questionne M. Pedersen.

Mme Cournoyea, tout en soulignant les changements énormes qui sont le fruit de cette construction, s'est attardée aux côtés plus négatifs que celle-ci a eu sur le peuple autochtone. Comme ministre des Services sociaux, elle en connaît un peu plus au sujet des problèmes vécus par les familles au contact des nouveaux arrivants.

Elle accepte les changements qui ont été amenés par le réseau. Elle regrette cependant le fait qu'on a oublié trop facilement les habitudes de vie des autochtones. On n'a pas su respecter les peuples inuit et déné dans leur volonté de conserver leur fierté, leur dignité.

Modification des règlements

Assemblée générale spéciale

Jean-Luc Thibault

Le samedi 30 septembre prochain, l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) tiendra une assemblée générale spéciale, à la salle paroissiale Saint-Patrick, pour proposer des modifications substantielles à ses règlements de régie interne.

Elle procèdera également à l'élection d'un nouvel exécutif. Puis des ateliers auront lieu pour discuter de la programmation dans les domaines suivants: social, culturel, communautaire et de l'éducation.

Une soirée sociale ayant pour thème "la rentrée en fête" viendra clôturer cette première réunion de l'association pour [redacted] saison 1989-1990.

Selon la permanente de l'A.F.C.Y., Mme Francine Charette, les changements aux règlements les plus importants parmi ceux qui sont proposés concernent surtout le vote des membres, le processus de modification aux règlements ainsi que la démission des membres de l'exécutif.

Quant à l'élection d'un nouvel exécutif, Mme Charette explique que lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu en juin dernier, l'A.F.C.Y. n'avait pas respectée le délai de 21 jours entre l'envoi des convocations et la tenue de l'assemblée générale. Donc, il en résulte qu'il est nécessaire de retourner en assemblée générale spéciale pour entériner la dernière élection. De plus, comme il y a déjà deux des six membres de l'exécutif qui ont démissionné, cette nouvelle élection permettra de combler les deux postes vacants.

Mme Charette précise que cette assemblée générale spéciale est très importante pour planifier les activités de la prochaine saison.

Elle espère aussi que la soirée sociale qui suivra la réunion attirera beaucoup de monde.

suite de la page 1

Inauguration du nouvel aéroport de Yellowknife

au cours de la dernière année. Ce nouvelle aérogare devrait favoriser tant la croissance industrielle que touristique à cause justement de sa plus grande efficacité."

Le ministre fédéral, qui décrit Yellowknife comme étant la porte d'entrée de l'Ouest des Territoires, ajoute qu'elle est présentement l'une des villes qui prend le plus rapidement d'expansion au Canada. "En tenant compte des besoins futurs de la ville [redacted] des Territoires, mon ministère a pris des mesures pour améliorer les services vers les collectivités du Nord grâce à un programme continu de modernisation des installations aéroportuaires. L'agrandissement de l'aérogare facilitera le développement de la ville et stimulera encore davantage son économie", précise-t-il.

La ville de Yellowknife était représentée à l'inauguration par Mme Marie Coe, pro-maire et le gouvernement territorial par le ministre de la Justice et des Finances Michael Ballantyne. Tour à tour, ils ont souligné l'importance que prend cette nouvelle construction dans l'avenir de [redacted] capitale et des T.N.-O..

Participaient aussi à la cérémonie Bob Engle, président de Northwest Territorial Airways et Graham Mann, directeur de Canadian International. Ils en ont profité pour rappeler le lien inaliénable qui unit le transport aérien et le développement des Territoires.

Le budget de cette nouvelle construction, une fois la deuxième phase terminée, a été évalué à 7,6 millions$.

Éditorial

Les francophones: bouc émissaire du racisme canadien

Durant toute la fin de semaine des 9 et 10 septembre derniers un groupe de résidents du Nouveau-Brunswisck se sont réunis pour discuter d'un grand débat de l'heure: ni le déficit, ni l'environnement mais bien le bilinguisme.

COR (Confederation of regions), un parti politique provincial aux idées bien précises, pour ne pas dire bien arrêtées, élisait son tout nouveau chef. D'après les multiples bulletins de nouvelles couvrant cette foire politique, on s'attendait toujours à voir des participants portant la robe blanche au capuchon pointu symbolique du Klu Klux Klan, ou peut-être l'uniforme noir à la croix gammée des nazis.

Mais rien d'aussi dramatique au Nouveau-Brunswick, les membres du parti étaient vêtus de façon très respectable, les rendant difficilement identifiables sur la rue. Pendant le bulletin de nouvelles télévisé, on pouvait en baissant le son de l'appareil de télé et en n'observant que l'image croire que c'était une rencontre d'un groupe de retraités en action. De bons vieux payeurs de taxes réunis pour célébrer le centennaire de leur paroisse...La réalité est bien différente. Ce groupe quoiqu'étant formé de bon vieux payeurs de taxes ne s'était pas réuni pour célébrer un centennaire mais bien pour participer au lynchage du bilinguisme.

C'est avec un sourire aux lèvres et une attitude condescendante qu'on devrait s'attarder aux élucabrations de ce mouvement fanatique et raciste. Le concept d'un complot canadien-français contrôlant Ottawa et envahissant peu à peu tous les secteurs de la vie canadienne et empoisonnant notre belle jeunesse anglophone n'est pas une première.

L'an dernier le magazine Alberta Report ne s'était arrêté devant rien dans ses attaques anti-francophones, brandissant le drapeau, l'unité nationale et la vieille rengaine du complot francophone. À la Chambre des communes même, une poignée de "backbenchers" de l'Ouest canadien se sont eux aussi plaints du pouvoir francophone et en conséquence se sont opposés au nouveau projet de lo: sur les langues officielles.Toutefois, dans ce cas-ci on assiste à une attaque sérieuse contre le fait français au Nouveau-Brunswick, et aussi à travers tout le pays.

Pourquoi croire que la situation se détériore? Peut-être parce que cette fois-çi on assiste à une répercussion anglo-canadienne de [redacted] présence francophone en terre canadienne qui ne se limte plus aux Priairies. Des groupes anti-bilinguisme en Ontario et en Colombie-Britannique ont fait la manchette des journaux récemment.

De quoi ont donc peur tous ces bons anglophones, de perdre leur emploi, de se faire assimiler.... ou pis encore d'être déportés, sans patrie, condamner à errer à tout jamais dans des pays éloignés où la langue ne serait pas l'anglais?

J'ai peine à croire qu'un anglophone du Nouveau-Bunswick connait ce genre de craintes. N'assistons-nous pas plutôt à la recherche collective d'un bouc émissaire par une masse effrayée et impuissante. Le chômage, [redacted] criminalité, le coût de la vie, l'écroulement de plusieurs formes d'économie traditionnelles (pêche, agriculture, etc.) le déficit fédéral ne peuvent être laissés sans réponse. Les minorités linguistiques ou ethniques sont toujours les premiers coupables à qui imputer un tel chaos.

L'économie de plusieurs provinces et du gouvernement fédéral n'est plus aussi florissante qu'à l'époque des grands rêves bilingues de Trudeau. Le libéralisme prospère plus facilement lorsqu'il est gras et bien nourri. De plus, le futur de plusieurs résidents de ces régions défavorisées est mis à l'épreuve par différentes stratégies politiques mis en place par les gouvernements fédéral et provinciaux . Il semblerait que les politiques de bilinguisation soient perçues comme un de ces facteurs négatifs . En effet, combler un poste bilingue signifirait, en suivant la logique de COR, *l'embauche d'un francophone. Les anglophones seraient incapables* d'apprendre le français de bon gré...

Le danger le plus sérieux d'un tel parti découle surtout de son emplacement: le Nouveau Brunswick. Cette province, avec 30% de sa population de langue française et en grande majorité acadienne (on parle ici de résidents de vieille souche et dont le tragique passé est connu par tous) a un statut bilingue depuis???. D'où découlent donc les commentaires "s'ils veulent parler le français qu'ils aillent au Québec" et "ça coûte moins cher d'apprendre l'anglais aux francophones que de créer des postes bilingues"et "le bilinguisme divise la nation"? Il y a plus insidieux aussi, comme "nous ne sommes pas anti-français, mais anti-bilinguisme" . Il y a dans ce dernier commentaire une démarcation très grise que je trouve difficilement identifiable!

Peut-être qu'un petit séjour dans les chaussures d'un francophone hors Québec les éclairerait sur les choix et les droits réels d'une minorité linguistique. Il serait difficile de les envoyer au Québec pour y acquérir cette expérience. Après tout un anglo-québécois peut naître dans un hopital anglophone, aller de la garderie jusqu'à l'université dans sa langue et pourquoi pas mourrir et être enterré dans sa langue. Nous savons tous que les francophones hors Québec n'ont pas ces droits.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Jean-Luc Thibault
Collaboratrices:	Agnes Billa Line Gagnon Linda Pettersen
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

La tribune du lecteur

Une solitude minoritaire

Je me sens à la fois triste, indignée et fière... Je viens tout juste de laisser ma belle grande fille de 16 ans seule, dans une ville étrangère, au sein d'une famille que je connais à peine, et pourquoi? Pour qu'elle complète sa 11ième année dans l'unique école française secondaire de [redacted] province!

On y met 3 heures de trajet de Vancouver à Victoria: suffisamment de temps pour réfléchir à mon sort. J'ai pensé aux parents francophones du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario avec leur système scolaire bien établi, offrant toute la gamme de services et de matériel pédagogique et je me suis dit: il est temps de leur dire comment ça se passe à l'autre bout du pays, les décisions extrêmes que doit faire un parent minoritaire...

Elle me manque déjà- je veux entendre toutes ses histoires de nouveaux amis, la belle vente de gilets chez Eaton's, ses projets d'avenir, communications interminables au téléphone, même ses engueulades avec son frère!

Et je m'indigne, je suis en colère. Nous avons choisi d'habiter [redacted] Colombie-Britannique avec ses montagnes majestueuses, ses arbres géants et le pacifique d'azur mais à quel prix? N'est-ce pas mon droit fondamental de vouloir passer ma langue, ma culture, mes traditions à mes enfants? Pourquoi cette haine, cette méfiance, cette incompréhension de la part des canadiens anglophones? Est-ce si mal d'avoir deux langues officielles? Pourquoi un ministère de l'Éducation et une Commission scolaire qui résistent avec tant d'énergie à refuser le respect d'une charte qu'ils ont signée... Pourquoi devons-nous nous acharner pour leur arracher une petite classe à droite, un pourcentage de professeur à gauche, un bulletin en français, etc. etc!

Pourquoi devons-nous avoir recours au système judiciaire afin d'obtenir ce que l'anglophone prend pour acquis? Je m'était faite à l'idée qu'elle me quitterait pour poursuivre ses études universitaires dans une ville de l'est majoritairement francophone mais [redacted] m'ont volé 2 ans. Nous en avons parlé longuement elle et moi, et à maintes reprises, de cette décision, de cet option. Elle ne voulait pas partir, mais elle m'a dit: "Je comprend pourquoi je dois y aller, pourquoi c'est important et je te jure que, quand je serai grande, je ferai sûr qu'aucun autre enfant n'aura à faire ce que je fais".

Je sais que [redacted] douleur du moment fera place à l'indépendance, à la certitude des convictions, à une relève solide de la francophonie minoritaire. Je l'admire ma fille d'avoir surmonté ses hésitations, son incertitude, sa peur de l'inconnu. J'approuve et je supporte sa décision. Elle sera à la hauteur de la tâche ma fille, plus tard!

Lyse Renaud-Hales



BRAVO!

La Fédération culturelle canadienne-française est fière de vous:

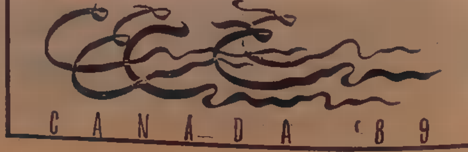
Médaille de bronze:

Phil Comeau (vidéo - Nouvelle -Écosse)

Médaille d'argent:

Wilfrid Perreault (peinture - Saskatchewan)
Réjean Aucoin (vidéo - Nouvelle-Écosse)
Richard Bannister (cuir - Ontario)
Jean Bélanger (sculpture - Ontario)
Colin Everett (luthier - Ontario)
Diane Roy (fibres - Colombie- Britanique)
La Fondation de danse Julie West (danse - Ontario)

Ces artistes sélectionnés par la FCCF, en compagnie des délégations culturelles du Québec et du Nouveau-Brunswick, ont porté le flambeau de l'excellence artistique canadienne lors des 1er Jeux de [redacted] Francophonie tenus au Maroc du 8 au 22 juillet 1989.



suite de la page 1

Les droits linguistiques Deux poids, deux mesures

législation linguistique de leur propre province est, à bien des égards, discriminatoire.

Voici comme exemple, quelques unes des situations jugées discriminantes par le Conseil.

-En Ontario, il y a l'humiliante obligation d'obtenir le consentement écrit de la partie adverse si l'on veut utiliser la langue française dans les actes de procédure aux niveaux des Cours de district et de la Cour suprême. Pourtant, le français est langue officielle devant les tribunaux de cette province.

-Au Nouveau-Brunswick, malgré le fait qu'il s'agisse d'une province officiellement bilingue, l'état actuel du droit est tel que les francophones n'ont pas le droit d'être entendus dans leur langue devant les tribunaux.

-En Saskatchewan, en 1988, l'Assemblée législative a adopté une loi qui diminue considérablement les droits des francophones. Les dispositions de cette loi font en sorte, notamment, que le gouvernement de cette province n'est plus tenu d'adopter en français ses lois et règlements.

-La législation des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et des autres provinces est encore moins subtile. Ainsi, le texte d'un jugement rendu en français par un tribunal du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick ne peut être utilisé comme tel dans les T.N-O.. La partie désirant obtenir la reconnaissance de ce jugement est tenue par la loi d'en faire traduire le texte en anglais. En outre, afin de bien démontrer qu'il n'accorde force légale seulement qu'à cette version anglaise, le législateur précise qu'une fois celle-ci approuvée par le tribunal, le jugement est réputé être en langue anglaise seulement. C'est donc dire qu'un jugement rendu en français au Canada est traité dans plusieurs provinces anglaises et dans les T.N.-O. comme s'il s'agissait de n'importe quel tribunal au monde.

Le Conseil de la vie française en Amérique se demande si "pareil mépris de la langue française est acceptable de [illegible] part des provinces dont l'Assemblée législative a ratifié l'Accord constitutionnel de 1987, par lequel elles s'engageaient à protéger sur leur territoire l'existence de personnes d'expression française".

Il poursuit en affirmant qu'en matière de protection des droits des francophones établis dans leur territoire, les provinces à majorité canadienne-anglaise, les T.N.-O. et le Yukon pratiquent une politique de deux poids, deux mesures.

Pour sa part, le président du Conseil, Martin Légère, souhaite que les chefs des principaux partis politiques présentement en campagne électorale au Québec commentent la situation des droits linguistiques partout au Canada et fassent connaître le programme de leur parti à cet égard.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise
Cette année, ça se passe à Iqaluit

Jean-Luc Thibault

Du 6 au 9 octobre prochains, la ville d'Iqaluit sera le site de la première assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise à se tenir dans l'Est des Territoires du Nord-Ouest.

Plusieurs raisons ont incité les dirigeants de la F.F.T. à tenir leur assemblée générale dans cette [illegible] région. La principale raison résulte du fait que l'Association francophone d'Iqaluit procédera durant cette fin de semaine à l'inauguration de son centre communautaire. Il s'agit de la première institution du genre, géré par des francophones, à ouvrir ses portes dans les T.N.-O.. Cette inauguration aura lieu le samedi 7 octobre en soirée.

De plus, comme la F.F.T. fête cette année son dixième anniversaire, il était naturel de souligner cet événement d'une façon spéciale. Pour célébrer dignement ses 10 ans de vie associative francophone dans les Territoires, la Fédération a décidé de payer une visite à ses membres qui vivent dans l'Est de l'Arctique. L'Association francophone d'Iqaluit en avait d'ailleurs fait la requête en février dernier lors d'une réunion du C.A..

Selon Richard Barrette, directeur général de la F.F.T., ce rapprochement avec l'Est représente une question fort importante pour la fédération.

"Notre visite donnera plus de visibilité au nouveau centre communautaire. Elle permettra également de marquer et de raffermir nos relations avec l'Est des Territoires," soutient-il.

Un point tournant

D'après M. Barrette, le dixième anniversaire arrive à point. La Grande Tournée a publié son

M. Richard Barrette

rapport au cours de l'année. Dans quelques mois, les applications de la loi sur les langues officielles entreront en vigueur. Donc pour la francophonie ténoise, les derniers dix ans de travail ont abouti à des résultats.

"Ils marquent, en fait, un tournant important de notre histoire. [illegible] a eu un bon bout de chemin qui a été parcouru mais il reste beaucoup à faire. Nous avons accompli cette année plusieurs réalisations: le Rapport Perreault, le livre "Leroux, Beaulieu et les autres", le Guide des services en français *(présentement sous presse)*, le Colloque des femmes et cette semaine le Colloque sur l'Education. Nous voyons donc qu'après dix ans, la Fédération arrive à maturité," d'affirmer son directeur.

Une fin de semaine chargée

Pour les délégués à cette dixième assemblée générale annuelle de la F.F.T., ce sera un week-end fort chargé qui les attend. Il y aura différents ateliers où l'emphase, selon Agnes Billa, agente de développement culturel à la F.F.T., sera mise sur les échanges et les discussions. "Je pense qu'il y a cette année une volonté très clair de ne pas faire crouler les participants aux rencontres sous les rapports, les bilans et la lecture de documents."

Mme Billa, qui est responsable de l'organisation de cette assemblée générale, indique que le point culminant de tout le week-end aura lieu le samedi soir avec l'inauguration du centre communautaire, suivie du spectacle du chansonnier Richard Desjardins. Celui-ci effectura d'ailleurs une tournée dans les autres communautés membres de la Fédération, soit le 10 octobre à Yellowknife, le 13 à Hay River et le 14 de Fort Smith.



Mme Agnes Billa, organisatrice

Cette tournée s'inscrit dans le cadre des festivités marquant le dixième anniversaire de la Fédération Franco-TéNOise.

Celle-ci prépare pour le temps des fêtes un album-souvenir qui relatera les principaux événements qui ont marqué ces dix ans de francophonie territoriale.

suite de la page 1

La FHHQ et les élections québécoises

Même si le Québec a donné un appui mitigé aux francophones hors Québec dans le dossier de la gestion scolaire, la FFHQ revient à la charge et demande à nouveau au premier ministre Bourassa s'il "est disposé à appuyer clairement et franchement les communautés francophones" en ce qui a trait à la gestion des écoles et du système scolaire, et donc, à renoncer "au principe de non ingérence dans les affaires des autres provinces". Selon la FFHQ, le gouvernement ne devrait pas hésiter à exprimer ses sentiments lorsqu'il est question du traitement fait à [illegible] minorité francophone.

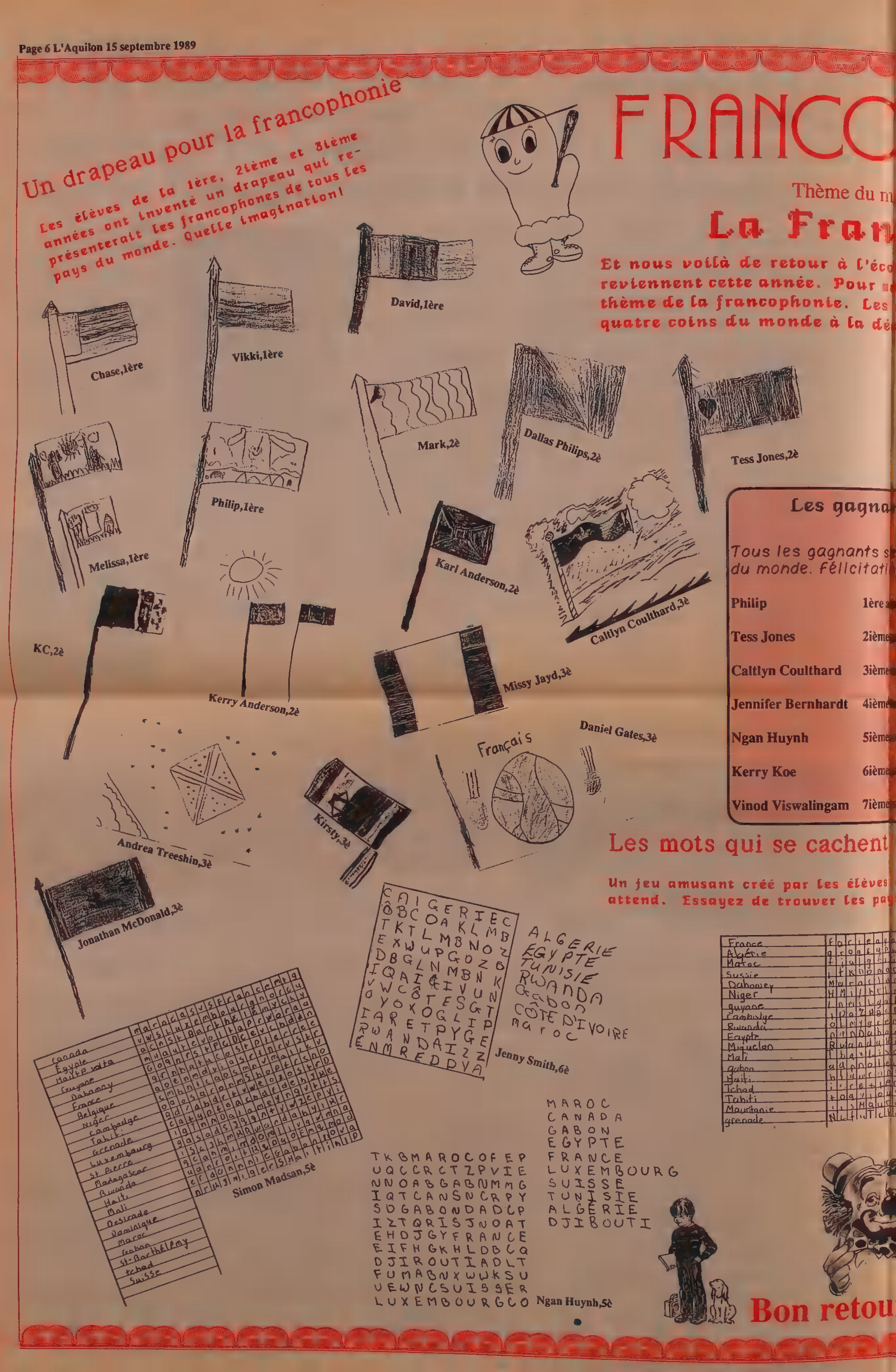
Enfin, la FFHQ veut connaître l'attitude du premier ministre Bourassa en ce qui concerne la protection et la promotion des minorités francophones, tant de la part du gouvernement fédéral que des autres provinces.

Si elle est semblable quant à la forme, la lettre expédiée au président du Parti québécois diffère légèrement quant aux questions. Citant le programme officiel dans lequel le P.Q. s'engage maintenant à soutenir les minorités francophones hors Québec dans la revendication de leurs droits historiques, [illegible] FFHQ demande à Jacques Parizeau s'il faut conclure que son parti a définitivement renoncé à une idée largement répandue selon laquelle "hors du Québec, point de salut" pour les parlant français d'Amérique". Si oui, dans quelle mesure un gouvernement péquiste est-il prêt à agir pour appuyer [illegible] francophonie canadienne, demande [illegible] FFHQ.

Les autres questions posées au chef péquiste sont semblables à celles qui ont été adressées à M. Bourassa et portent sur les obligations du gouvernement québécois en tant que responsable de la protection et de la promotion de la culture française en Amérique, sur l'appui aux communautés francophones hors Québec qui réclament la gestion scolaire, et sur l'attitude d'un futur gouvernement péquiste en ce qui a trait à la promotion et à la protection des minorité francophones. La FFHQ veut savoir dans quelle mesure un gouvernement du Parti québécois est prêt à appuyer la francophonie canadienne.

"Votre but ultime est de rendre le Québec souverain... vous comprendrez donc notre désir légitime d'obtenir des précisions sur votre soutien et votre action envers la francophonie canadienne", écrit le président de la FFHQ, Guy Matte.

Pour le président de la FFHQ, un Québec " fort, ouvert aux besoins des communautés francophones, présent et actif auprès d'elles" est un atout majeur pour toute la francophonie.



Un drapeau pour la francophonie

Les élèves de la 1ère, 2ième et 3ième années ont inventé un drapeau qui représenterait les francophones de tous les pays du monde. Quelle imagination!

David,1ère

Vikki,1ère

Chase,1ère

Mark,2è

Dallas Philips,2è

Tess Jones,2è

Philip,1ère

Melissa,1ère

Karl Anderson,2è

Caltlyn Coulthard,3è

KC,2è

Kerry Anderson,2è

Missy Jayd,3è

Daniel Gates,3è

Andrea Treeshin,3è

Kirsty,3è

Jonathan McDonald,3è

Jenny Smith,6è

Simon Madsan,5è

Ngan Huynh,5è

FRANCO

Thème du m

La Fran

Et nous voilà de retour à l'éco
reviennent cette année. Pour
thème de la francophonie. Les
quatre coins du monde à la dé

Les gagna

Tous les gagnants s
du monde. Félicitati

Philip	1ère a
Tess Jones	2ième
Caltlyn Coulthard	3ième
Jennifer Bernhardt	4ième
Ngan Huynh	5ième
Kerry Koe	6ième
Vinod Viswalingam	7ième

Les mots qui se cachent

Un jeu amusant créé par les élèves
attend. Essayez de trouver les pa

Bon retou

…-PAGES

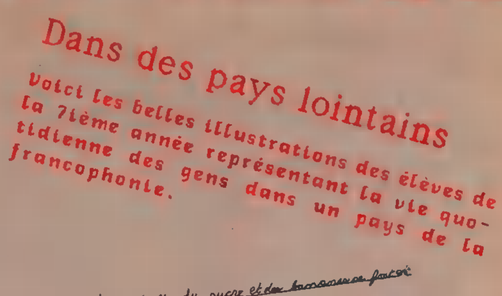
…ois de septembre

…cophonie

…le! Et bien sûr, les Franco-pages …tte première, quoi de mieux que le …élèves nous font donc voyager aux …ouverte du monde francophone



David O.,7è



Colin Henderson,7è

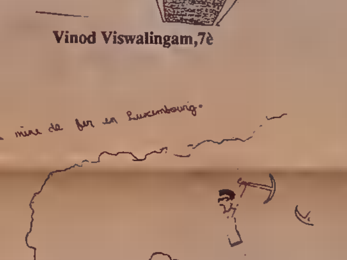
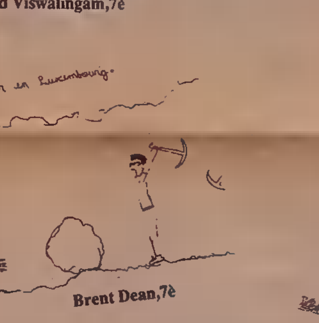


Alastair Hill, 7è

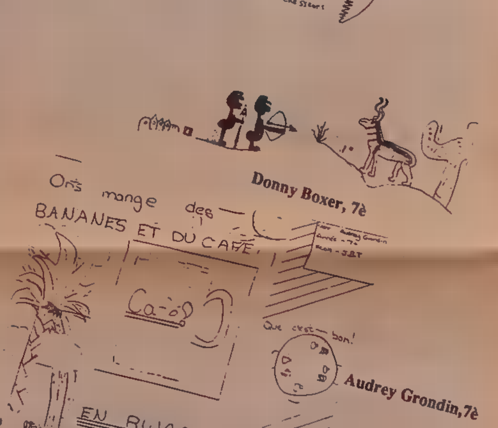


Vinod Viswalingam,7è

Le monde in Niger sont des chasseurs de Antilope

Brent Dean,7è



Donny Boxer, 7è

Audrey Grondin,7è

…nts du mois

…mérite nt une carte …n!

…née	école J.B. Tyrrell
…année	école J.B. Tyrrell
…année	école Mildred Hall
…année	école J.B. Tyrrell
…année	école N.J. McPherson
…année	école Mildred Hall
…année	école J.B. Tyrrell

…de la 4ième, 5ième et 6ième années vous …s francophones dans ces mots cachés!

Lisa MacDonald,4è

Canada, Suisse, Luxembourg, Ile maurice, Rwanda, Congo, Haiti, Egypte, Gabon, Mali

Venessa Rankin,5è

Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Gabon, Suisse, Sénégal, Rwanda, Djibouti, France, Canada, Luxembourg

Stacey Ohlmann,6è

France, Tahiti, Saint-Vincent, Gabon, Tunisie, Dahomey, Désirade, Haute-Volta, Maroc, Haïti, Miquelon, Rwanda, Mali, Suisse, Guyane, Sénégal, Cambodge, Martinique, Madagascar

Kerry Koe,6è

EGYPTE, SENEGAL, GUYANE, BELGIQUE, CANADA, ALGERIE, FRANCE, CONGO, MAROC, RWANDA

Jennifer Bernhardt,4è

…r en classe!

Apprenons notre français

Les déterminants (dernière partie)

Après avoir examiné la nature des déterminants et après les avoir identifiés, nous allons ce mois-ci voir les classements possibles.

Il y en a trois, suivant que l'on a recours aux termes traditionnels, aux possibilités de combinaison ou à l'opposition défini/ indéfini.

1) Classement traditionnel

a) Les adjectifs possessifs

L'adjectif à la forme possessive apporte trois informations: de genre, de nombre et de personne. Il s'établit ainsi une relation entre ce qui est possédé et

-**celui (ou ceux)** qui parle (nt): **mon** chien, **notre** chien

-**celui (ceux)** à qui l'on parle: **ton** chien, **votre** chien

-**celui (ceux)** dont on parle: **son** chien, **leur** chien

À remarquer que l'adjectif possessif est le seul déterminant à porter une marque de personne qui se combine avec celles du genre et du nombre: Ex: **mon-mes**, **ton-tes**, **son-ses**, **notre-nos**, etc..

De plus la distinction de genre ne peut se faire que si possesseur et possédé sont au singulier: **son**, **sa**, mais **ses**

Autre remarque, **leur** qui peut être un pronom personnel (qui est invariable) et **leur/leurs**, l'adjectif possessif, lui s'accorde avec le nom désignant l'objet possédé

b) Les adjectifs démonstratifs

Au pluriel le féminin ne se distingue pas du masculin

-**ces** chaises (fém.)   **ces** fauteuils (masc.)

Au singulier, devant un mot commençant par une voyelle ou un "h" muet, ce est remplacé par cet

-**ce** chien   **cet** énorme chien

A remarqer, il existe des formes renforcées de l'adjectif démonstratif, ils sont utilisés le plus souvent pour donner une symétrie à la phrase.

-Je prendrai **ce** gâteau-**ci** et **cette** tarte-**là**

c) Les adjectifs indéfinis

Ils forment un ensemble peu organisé dans lequel plusieurs classements sont possibles qu'ils s'agissent de mots ou de locutions.

Ils s'accordent normalement en genre avec le nom-noyau.

-**tel** père, **tel** fils   **telle** mère, **telle** fille

Cependant certains d'entre eux conservent la même forme au masculin et au féminin.

-Ils ont ramené **plusieurs** brochets et **plusieurs** truites.

En ce qui concerne l'accord en nombre, on distingue trois types d'adjectifs indéfinis.

-accord en nombre: **tous les** hommes

-*forme singulier seulement*:   **chaque** homme

-*forme pluriel seulement*:   **plusieurs** hommes

d) Les adjectifs numéraux

Il y en a deux sortes: **ordinaux** et **cardinaux**

Les ordinaux (premier, deuxième...) se combinent obligatoirement avec un autre déterminant et s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils accompagnent.

-**Les premières** neiges sont arrivées

Les cardinaux ont un comportement plus semblable aux autres déterminants (un, deux... quatre-vingt-quinze...). Ils ne s'accordent pas en genre sauf dans le cas de un et une: les mille et **une** nuits.

e) Les adjectifs exclamatifs et interrogatifs

Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom-noyau.

-**quel** voleur! **quelle** journée?

2) Les possibilités de combinaison

On distingue deux ensembles de déterminants:

-les articles, les adjectifs possessifs et démonstratifs

-les adjectifs indéfinis, numéraux cardinaux, interrogatifs et exclamatifs

Les déterminants d'une même série ne peuvent être combinés ensemble mais en revanche, les déterminants de chacune des catégories le peuvent.

-**un** tapis, **mon** tapis, on ne peut dire **un mon** tapis

-**les quelques** fruits de mon jardin   **mes deux** amis

3) L'opposition défini/indéfini

En se fondant sur cette opposition de sens, on peut classer les déterminants en deux catégories

a) définis

On regroupe ici les déterminants que l'on utilise pour accompagner un nom désignant ce qui est bien connu ou ce dont on a déjà parlé.

-**Le** papier coûte cher

-Ne prends pas **ce** chemin

-**Quelle** aventure!

b) indéfinis

On regroupe ici les déterminants que l'on utilise devant un nom désignant ce dont on ne précise pas l'identité ou ce dont on parle pour la première fois.

-Je veux **une** bouteille

-Il a mangé **du** fromage

-Le directeur a convoqué **trois** élèves

Pour plus de détails sur les déterminants, consultez **Le Nouveau Bescherelle** des Éditions Hurtubise.

Le mois prochain, l'adverbe et le rôle qu'il joue dans la phrase.

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec.

Pour le plaisir de lire

La grève des animaux

par Catherine Dupont

Illustrations de Philippe Dupas

Editions des Plaines

Ce livre contient trois saynètes qui ont été écrites pour les jeunes de 5ième et 6ième années. Il y a "La grève des animaux" qui raconte l'histoire d'un fermier dont les animaux décident de se mettre en grève; "Le faux Mendiant" qui par supercherie essaie de s'enrichir avant d'être démasqué; "La caverne des voleurs" où des jeunes en vacances découvrent un gang de voleurs de bijoux et les font arrêter.

L'auteure, Catherine Dupont, est une enseignante qui croit que le théâtre peut et doit servir dans l'éducation des jeunes. Pour les classes de français et d'immersion, ce livre peut s'avérer fort intéressant et aussi très amusant car il est écrit de façon à ajouter ou soustraire le nombre de personnages selon les besoins. C'est un moyen original d'initier les jeunes au théâtre.

C'est écrit simplement, avec beaucoup d'humour. Les jeunes auront sûrement autant de plaisir à lire ces histoires qu'à les interpréter. Produit par les Editions des Plaines, ce livre est présenté dans un format revue, recouvert d'un carton glacé. Les illustrations de Phillippe Dupas sont en noir et blanc, et représentent une scène de chaque pièce.

Cette chronique est rendu possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

Pour attraper l'amour perdu...

Soyons heureux

de Patrick Norman

À force d'écouter Patrick Norman, j'ai oublié ce qu'une chanson peut être. Mais il a besoin de nous, de nos sourires.

Il est évident que M. Norman a du talent et que parmi toute la population franco-ténoise, un nombre important d'auditeurs et surtout d'auditrices ont aussi besoin de lui.

En effet, avec son style et sa voix ultra commerciaux. Patrick Norman a produit un album impeccable et inoffensif. Entre un son western et tango, le grand thème de l'album se résume à l'amour. Je t'aime, tu m'aimes, on s'aime, on se quitte, on se rencontre et puis "bientôt je dois partir".

Le "Barry Manilow" québécois est à la hauteur de sa réputation et de son succès. Si ce genre de musique vous plaît et bien n'attendez pas son prochain album. Celui-ci saura satisfaire tous vos besoins et vos fantaisies. Après tout, "la plus belle chanson c'est toi"...

Un travail d'équipe

Journal intime

Nuance



Un disque au goût du jour que l'on peut qualifier de commercial, mais sans le côté négatif que cette expression sous-entend.

Ce disque possède de belles qualités musicales. Brillamment interprétées par Sandra Dorion, la chanteuse de Nuance, les chansons sont le fruit d'un travail d'équipe. En effet, à l'exception de "L'Amour est un jeu", les textes et la musique sont l'oeuvre de Denis Lalonde, Mario Laniel et Mario Dubé, respectivement guitariste, bassiste et claviériste du groupe.

C'est le deuxième microsillon du groupe. Sa sortie remonte à l'été dernier alors que le groupe revenait d'une tournée qui l'avait mieux fait connaître auprès de sa clientèle, en majorité adolescente.

Deux pièces retiennent particulièrement l'attention: "Journal intime" et "Volte-Face". La première donne son titre à l'album et parle du plaisir de créer, du besoin de créer à partir du quotidien.. La seconde traite surtout d'espoir et de liberté...

Un disque à la mode qu'on prend plaisir à écouter...

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Les gens du Nord

Mona Matthews: 20 ans de bonheur dans les T.N.-O.

Jean-Luc Thibault

Pleine d'enthousiasme, débordante d'énergie, toujours prête à s'impliquer dans de nouvelles activités, voilà qui décrit assez bien cette francophone du Manitoba.

Après avoir parcouru ensemble quelques albums de photos, Mme Mona Matthews, née Rivard, a bien voulu se confier et nous raconter les péripéties qui ont marqué ses vingt ans dans les T.N.-O..

"Je me suis mariée en 1969, puis mon mari David et moi sommes montés, , dans le Nord, au Lac La Marthe, pour enseigner. Nous étions montés pour deux ans, dans le but de prendre de l'expérience et aussi pour relever le défi du Nord. Aujourd'hui vingt ans plus tard, nous sommes toujours dans le Nord, c'est notre chez nous...", livre Mme Matthews.

Ses premières années au Lac La Marthe sont assez caractéristiques de ce qu'étaient les Territoires du Nord-Ouest à cette époque. "On parlait la langue Dogrib au Lac La Marthe. Les gens ne parlaient pas un mot d'anglais, à l'exception peut-être de quelques adolescents qui se débrouillaient un petit peu dans cette langue. Les tout-petits à qui j'enseignais ne le parlaient pas du tout. Parce qu'il n'y avait pas de télévision, de radio, ces jeunes-là n'avaient aucune référence; ils ne pouvaient pas faire la différence entre une auto et un camion. C'était difficile au début," signale-t-elle.

En 1969, Lac La Marthe était encore très isolé, le lac servait de site d'atterrissage. "Au tout début, quand on a atterri-là, il faisait tempête, le lac était mauvais à cause du vent. Je pensais qu'on allait coulé, c'est la première fois que je prenais un hydravion. J'ai eu peur. Tout le monde du village était là. Chaque fois qu'une avion arrivait, tout le monde venait voir qui c'était. Ils nous donnaient tous la main. Puis quand l'avion est parti, j'ai eu envie de pleuré. Je me suis dit: on est pris ici, qu'on aime ça ou pas. Mais on s'est habitué vite, le monde était très chaleureux," raconte Mme Matthews

Elle a avoué par la suite qu'ils sont devenus comme les gens du village, chaque fois qu'une avion arrivait, ils couraient eux aussi à sa rencontre.

Après Lac La Marthe, ils sont retournés au Manitoba durant un an pour permettre à son mari d'étudier. Puis ce fut le retour dans les T.N.-O., Fort Smith durant un an, Rae Edzo pendant 4 ans et en 1978, ils s'établissent pour de bon à Yellowknife. Au cours des années, la famille Matthews s'était enrichie d'un garçon et de deux filles.



Mona Matthews, une francophone impliquée

"Quand je suis arrivé à Yellowknife, j'ai commencé à m'impliquer pour une association francophone. Elle n'existait pas encore à ce moment-là", explique-t-elle.

Donc, en compagnie d'Alain St-Cyr, de Denis Gadoury, d'Alida Walsh, de Françoise Burns et de plusieurs autres, et considérant qu'un très grand nombre de francophones vivait à Yellowknife, ils ont pensé s'organiser un peu mieux.

"C'est à ce moment-là que j'ai été nommée déléguée pour aller dans le Sud prendre des renseignements sur ce qu'était la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.). J'ai rencontré Jules Chiasson qui était à ce moment-là le président de la Fédération. Il m'a pris sous son aile et il m'a appuyé. Je pense que son but était de voir une association se former dans les Territoires avant la fin de son mandat. En 1979, l'Association franco-culturelle de Yellowknife naissait," de révéler Mme Matthews.

C'est cette première association qui devait mener, par la suite, à la création de la Fédération Franco-TéNOise.

"C'était bien le fun, les premières années, parce que tout le monde se connaissait. On organisait plusieurs activités comme le souper progressif, la cabane à sucre, l'épluchette de blé d'inde. C'était toujours les mêmes qui participaient. On était une cinquantaine à se retrouver régulièrement", se souvient Mme Matthews.

En 1979, la première classe d'immersion en français faisait son apparition et Mme Matthews une fois de plus s'impliquait. "Mon fils en faisait partie, je voulais être certaine que ça marche bien. Les autres parents qui supportaient l'immersion étaient eux aussi très impliqués dans la communauté. Ils ont suivi et poussé l'immersion. Quand le groupe d'élèves a gradué au secondaire, la Commission scolaire voulait arrêter le programme, mais les parents et les élèves ont réussi à changer la décision."

Mme Matthews a participé également à la fondation de la troupe de danse "Les Cotillons sur neige". Cette troupe a représenté les T.N.-O. lors de l'Expo 86 à Vancouver.

Il y aurait encore bien des anecdotes à raconter sur son expérience dans les T.N.O. mais il faut bien conclure quelque part. Mme Matthews souligne la chance qu'ont les gens qui vivent dans le Nord. "Ici, c'est plus facile pour un tas d'affaires. Dans le Nord, tu as la chance de rencontrer des gens, comme le Pape, Pierre Trudeau. Parce que c'est plus petit. Les opportunités sont plus nombreuses, tout est à portée de la main."

Les Albertains ont le sens du bénévolat, les québécois, pas beaucoup

Ottawa(APF): Les Albertains sont les champions du bénévolat au Canada, alors que les Québécois sont les moins nombreux à consacrer du temps à cette activité, indique une étude réalisée par Statistiques Canada pour le compte du Secrétariat d'État.

Selon le document "Donner sans compter: les bénévoles au Canada", pas moins de 40 pour 100 des Albertains de 15 ans et plus consacrent du temps au bénévolat au moins une fois dans l'année. Au Manitoba et en Saskatchewan, le pourcentage est de 37 pour 100. Dans le cas de ces trois provinces des Prairies, il s'agit d'un pourcentage de beaucoup supérieur à la moyenne nationale qui est de 27 pour 100. La Colombie-Britannique se distingue de ces trois provinces de l'Ouest avec un pourcentage de bénévolat de 29 pour 100.

Le bénévolat recueille la faveur de 33 pour 100 de la population de l'Ile-du-Prince-Édouard, le plus haut pourcentage de toutes les provinces maritimes. La Nouvelle-Écosse (32 pour 100), le Nouveau-Brunswick (30 pour 100) et Terre-Neuve (25 pour 100) suivent dans l'ordre.

Les citoyens des deux plus *grosses et populeuses provinces canadiennes sont moins attirés par* le bénévolat. En Ontario, 26 pour 100 de [redacted] population exercent une activité bénévole au moins une fois par année. Au Québec, seulement 19 pour 100 de la population consacrent du temps au bénévolat; le plus faible pourcentage au pays. L'enquête ne fait pas mention des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Au total, plus de 5,3 millions de Canadiens consacraient du temps à des activités bénévoles au pays en 1987.

Contrairement à [redacted] croyance populaire, les bénévoles ne sont pas des chômeurs qui cherchent à passer le temps. L'enquête de Statistiques Canada révèle que les deux tiers des bénévoles au pays (3,4 millions) occupent un emploi à plein temps. En fait, seulement 4 pour 100 des bénévoles étaient des chômeurs.

Les bénévoles sont surtout âgés entre 25 et 44 ans, et sont des femmes dans une proportion de six sur dix. Le taux de participation des bénévoles augmente avec le niveau d'instruction. Il est de 13 pour 100 pour les personnes ayant 9 ans de scolarité, mais de 46 pour 100 pour ceux qui détiennent un diplôme universitaire.

Pourquoi faire du bénévolat? Selon l'enquête, les facteurs qui motivent les gens à faire du bénévolat sont, dans l'ordre: aider les autres, favoriser une cause dans laquelle ils croient, faire quelque chose qu'ils aiment et savoir qu'ils accomplissent quelque chose.

Les activités les plus populaires chez les bénévoles sont de recueillir des fonds, de donner des renseignements, d'organiser des événements ou de superviser et coordonner des activités.

Un mot de notre correspondante
Fort Smith reprend vie, les gens quittent ou arrivent

Linda Peterson

Le frère Charbonneau était à Fort Smith le 8 septembre dernier. Parti pour quatre mois, il semblait heureux de revenir dans la région. D'Edmonton à Montréal en passant par Vancouver, le frère Charbonneau a fait la tournée des amis, des confrères et de la parenté. Après ce congé bien mérité, il est prêt à reprendre son travail à la cathédrale.

De son côté, Mme Bird se prépare pour la nouvelle année scolaire. En juin dernier, elle avait carte blanche de la part de la direction pour organiser l'horaire des classes de français. Dorénavant chaque groupe fréquentera la classe de français à raison de 3 fois par semaines. Entre chaque classe il y aura de 5 à 10 minutes de pause. Les classes doubles n'ont pu être éliminées mais lorsque cette situation se présente le nombre de minutes d'enseignement est augmenté à 40 minutes. Les deux présentations faites devant la Société d'éducation par l'Association francophone ont donc porté fruit. Gisèle Soucy reprenait son poste d'assistante, tandis que la nouvelle monitrice arrivait au début septembre. Elle s'appelle Francine Thébault et elle vient du Nouveau-Brunswick. Nous sommes bien contents de l'avoir parmi nous pour 10 prochains mois.

Emmanuel, le fils aîné de François et Darquise Bellerive, commence [redacted] maternelle cette année. C'est toute une expérience pour lui. Se retrouver chaque matin parmi une foule d'étranger, parlant une langue toute aussi étrangère, n'effraient pas Emmanuel. Il aime l'école, surtout lorsqu'il s'agit de prendre l'autobus.

Au cours de l'été, une mauvaise nouvelle nous attendait à l'Association. Deux familles francophones allaient nous quitter sous peu.

Originaires des Maritimes, Yvonne et Al Pitre arrivaient dans les territoires il y a deux ans déjà alors qu'Al décrochait un emploi d'instructeur en mécanique au collège Thebacha. Yvonne, infirmière de profession, travaillait à l'hôpital ainsi qu'au centre pour personnes âgées. Pendant son séjour à Fort Smith, Yvonne s'est impliquée de façon significative dans l'Association francophone. Elle en était la trésorière depuis 1987. À la mi-août, les Pitre s'en retournaient en Colombie-Britannique. Bonne chance à vous deux.

De leur côté Stella et Richard Klein se préparent à partir pour l'Ontario. À Fort Smith depuis le début des années 1980, Richard a rencontré Stella alors qu'elle travaillait comme infirmière à l'hôpital. De cette union naquit deux garçons. Nous allons beaucoup vous manquer.

Un fait à remarquer, avec ces deux départs, il n'y aura plus de personnel français pour répondre aux besoins des francophones qui voudront utiliser les services de santé.



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

Dossier no M4895-P93-4 (9248)
Rôle no 89523
Date : le 15 septembre 1989

PTARMIGAN AIRWAYS LTD-DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTERNATIONAL À LA DEMANDE (AFFRETEMENT)

Aux termes de la licence no 882103, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 par aéronefs des groupes A, B et C.

La demanderesse demande à l'Office l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe E.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, s'il y a lieu, sera déposée au plus tard le 18 octobre, et une copie en sera signifiée au même moment à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, le dépôt d'un document est réalisé lorsque celui-ci a été reçu par l'Office au plus tard à la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu' un document est envoyé par poste certifié; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis. Dès que la signification de l'intervention a été faite, une preuve de signification, que l'Office juge acceptable, sera déposée auprès de celui-ci.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports.

Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre au en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727). Si des informations additionnelles sont requises, on peut communiquer avec la soussignée ou Gordon Kritsch au (819) 997-6226.

C. Beauparlant
pour le directeur
Services et accords aériens internationaux
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canadä

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreaul et Huguette Léger

2ième épisode: L'histoire des Francophones du Nord: l'évolution du fait francophone dans les T.N.-O. au XVIIe siècle.

Lorsqu'on parle du Grand Nord, il est important de prendre en considération l'évolution qui s'y est opérée au cours de son histoire. Nous identifierons donc les activités des francophones dans le nord-ouest du Canada depuis le début et relèverons, là où il est pertinent, le fait français dans l'histoire du développement des Territoires du Nord-Ouest.

Il suffit de consulter un atlas géographique pour se rendre compte de l'ampleur de l'influence française dans l'ouest et le nord-ouest canadien. La présence francophone dans les T.N.-O. fut à son plus fort durant les grandes périodes d'exploration vers la « mer de l'ouest » et de l'exploitation des ressources renouvelables durant le17e et 18e siècles.

L'ouverture de l'Ouest est associée à des noms comme La Vérendrye, Radisson, Des Groseilliers, de Noyeville. Les Prairies abondent de lieux qui comportent des noms français hérités des explorateurs et des administrateurs de postes de traite francophones. Dans les T.N.-O., l'élément francophone se reconnaît aux noms de familles que portent les Métis et les Amérindiens rebaptisés par les prêtres: Beaulieu, Vital, Michel, Catholique, Bonnetrouge, Mercredi, Lamothe, Tambour, Blondin, Sonfrère, Modeste, Sangris, Clement, et beaucoup d'autres encore.

Si les Canadiens français ont laissé leurs noms dans le Nord-Ouest et, plus tard, dans le Grand Nord, ce sont surtout des noms d'explorateurs et de commerçants anglais qui sont associés à l'Arctique de l'Est, tels que Frobisher, Ross, Parry, Lyon, Franklin, Graham, etc. Contrairement à l'Arctique de l'Ouest, l'élément francophone n'a pas joué un rôle primordial. Nous préciserons ce point dans la section spécifique à la région du Nord-Est.

Les Canadiens français se sont installés tôt dans la vallée du Mackenzie tandis que leur présence dans l'est de l'Arctique fut plus sporadique et ne prit de l'importance qu'après la période de colonisation des trois dernières décennies. Le récit du fait francophone dans le Grand Nord fait suite à leurs activités dans le Nord-Ouest, territoires que l'on appelait pendant plus d'un siècle, les Terres de Rupert (Rupert's Land), et qui constituaient aux 17e,18e et 19e siècles le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest d'aujourd'hui.

Il est indéniable que les Canadiens-français, de par leurs activités, ont contribué au développement des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont été les premiers Blancs à pénétrer l'Ouest et le Nord canadien au milieu du 17e siècle; ils ont occupé plusieurs fonctions à l'époque du commerce des fourrures. Ils sont venus comme religieux et religieuses durant l'ère de colonisation du 19e siècle; ils ont été commerçants indépendants, prospecteurs, mineurs, etc., et leurs alliances avec les femmes des tribus amérindiennes ont contribué à former le groupe ethnique des Métis.

Les premiers à s'aventurer dans l'Ouest canadien furent deux Français, Pierre-Esprit Radisson et Médart Chouart dit Des Groseilliers. Ce contact initial entre Européens et Autochtones eut lieu en 1659. C'était, avant tout, l'amour de l'aventure et les gains provenant du commerce des fourrures qui amenèrent ces deux individus dans des terres si éloignées.

De fait, la Compagnie de la Baie d'Hudson (Hudson Bay Company), cette puissante corporation qui devait avoir une si grande influence dans le Nord-Ouest pendant plus de deux cents ans, doit, en partie, ses origines aux machinations de deux Canadiens-français: Des Groseilliers et de son beau-frère Radisson. L'histoire nous raconte que Radisson et Des Groseilliers, par vengeance, seraient passés au service de l'Angleterre en 1665, parce que le gouverneur français de l'époque les aurait privés d'une grande partie des fourrures qu'ils avaient rapportées, en plus de leur imposer une forte amende pour avoir entrepris, sans sa permission, un voyage dans la partie méridionale de la baie d'Hudson .



Arrivés en Angleterre, ils entrèrent en communication avec le Prince Rupert, le cousin de Charles II, roi d'Angleterre. Après avoir décrit la richesse en pelleteries des pays qu'ils avaient parcourus, ils finirent par obtenir deux navires du gouvernement anglais et partirent en direction de la baie d'Hudson en 1668, où Des Groseilliers fit construire un poste de traite qu'il nomma Fort Charles.

Le commerce entre les autochtones et les commerçants alla si bien que la Compagnie de la Baie d'Hudson se vit octroyer, le 2 mai 1670, une charte des plus généreuses. Elle avait à sa tête le prince Rupert et d'autres nobles anglais, des marchands de Londres, tout en gardant à son service les aventuriers français dont l'intervention avait permis sa fondation. Ainsi commença l'histoire de cette compagnie qui vint à contrôler l'économie domestique de la colonie et à modifier les structures sociales des tribus autochtones.

Malgré cela, les Français du Canada disputaient aux Anglais le droit d'établir des postes de traite dans un pays qu'ils considéraient comme leur apppartenant. Entre les inconstances de Radisson et de Des Groseilliers qui passaient au service des uns et des autres, la baie d'Hudson fut le théâtre de plusieurs hostilités entre les Anglais et les Français à partir de 1668. C'est durant cette période que des personnages tels que Le Moyne d'Iberville et le chevalier de Troyes. Ces mauvaises relations entre Anglais et Français aboutirent à deux traités: le traité de Ryswick en 1697 confirmant la France dans la possession de la baie d'Hudson et le traité d'Utrecht qui devait finalement la rendre à l'Angleterre seize ans plus tard . À partir du 18e siècle, les explorateurs anglais et français, qu'ils soient au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou «vagabondant» d'un poste de traite à l'autre, cherchèrent à découvrir le passage vers l'océan Pacifique ou la «mer de l'Ouest» comme on l'appelait à l'époque. Les premiers le firent par la voie des eaux, tandis que les explorateurs français, qui avaient les mêmes aspirations, traversaient les terres.

Mais cette quête de la route de l'orient par le nord faisait suite à nombreuses tentatives dont les débuts remontent au 16e siècle. La première tentative anglaise par le nord-est de l'Atlantique en route vers l'Asie fut entreprise par Sir Martin Frobisher en 1576. Les Français représentés par la Compagnie de Moscovie, fondée par Sébastien Cabot en 1550, ne voulaient pas partager leur recherche du passage du nord avec les Anglais. Ils firent porter le gros de leur effort au nord-ouest, par la route terrestre.

Frobisher, sous le patronage direct de la reine Elizabeth 1ère, obtint la permission d'effectuer des recherches dans la direction délaissée par la compagnie de Cabot. Il fut ainsi le premier à toucher la terre de Baffin ne sachant pas qu'il accostait sur une île.

En 1578 Frobisher quitta Londres à la tête d'une flotille avec comme objectif de retrouver cet endroit et d'en ramener du minerai. L'expédition fut un échec cuisant. Il n'y avait pas d'or, ni de richesse. Les expéditions qui suivirent avaient comme seul objectif le passage vers l'Asie. C'est ainsi que John Davis remonta en 1588 le long du Groenland et qu'en 1602 George Weymounth revint le long des côtes de la terre de Baffin jusqu'au soixante neuvième parallèle. Finalement Henry Hudson en 1610 pénétra dans la baie qui aujourd'hui porte son nom. Il y parvint avec l'aide du même navire que Weymounth, le Discovery et, pour cause de mutinerie, y mourut.

Jusqu'aux environs de 1630, d'autres expéditions, notamment celles de Sir Th. Button, de William Baffin, de Luke Fox et du Capitaine James explorèrent l'intérieur de la baie d'Hudson entre la rivière Nelson et la baie de Répulse, toujours à la recherche d'un passage vers l'orient. Après ces années de grande activité, les explorations diminuèrent et cessèrent quelque temps. Là aussi, il faudra attendre l'exploitation des ressources en fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson au 18e siècle pour voir s'accentuer l'occupation par les Blancs.

Au prochain numéro:

Le XVIII e siècle ou l'accentuation de la pénétration blanche dans le Grand Nord.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 18 Vendredi le 6 octobre 1989

Le colloque sur l'éducation en français "L'égalité en éducation... un droit"

Jean-Luc Thibault

La fin de semaine du 16 et 17 septembre derniers s'est révélée fort enrichissante pour la trentaine de francophones et francophiles, réunis à Yellowknife pour y tenir le premier colloque territorial en éducation. Celui-ci avait pour thème "L'égalité en éducation... un droit".

La Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.), instigatrice de ce projet, répondait ainsi à une volonté exprimée par la population francophone lors de la consultation "La Grande Tournée, les Retrouvailles". Cette tournée devait mener à la rédaction du Rapport Perreault, il y a un an à peine.

Parmi les recommandations exprimées dans ce rapport, l'Éducation avait été jugée prioritaire par plus de 61% des personnes consultées.

Avec les premières classes en français, langue première, qui débutent à Yellowknife, avec un programme d'immersion en croissance, la F.F.T. voulait connaître les perspectives d'avenir en matière d'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest.

Plusieurs intervenants, représentant les différentes communautés membres de la Fédération, ont participé aux discussions. Ces délégués-es ont résumé leurs attentes en éducation à l'intérieur d'une proposition où les priorités ont été clairement définies.

Sensibiliser les parents

Les principales recommandations sont la sensibilisation des parents quant à leur droit à une éducation en français, langue première; l'élaboration d'outils devant servir à l'argumentation pour l'établissement de services éducationnels dans les différentes communautés; la mise sur pied de comités de parents au niveau local; l'organisation d'un Conseil scolaire francophone au niveau territorial.



M. Fernand Denault à l'inauguration du colloque sur l'éducation.

Cette proposition sera amenée en atelier lors de la prochaine assemblée générale de la F.F.T., qui se tiendra du 7 au 9 octobre à Iqaluit.

Une brochette de conférenciers-ères de qualité

Parmi les personnes-ressources, on retrouvait en premier lieu, Me Pierre Foucher, constitutionaliste et professeur de droit à l'Université de Moncton. Me Foucher a dialogué sur la nature de l'article 23, de la Charte canadienne des droits et libertés, et sur ces modalités d'application.

L'éducation est la préoccu-

suite à la page 5

Édition Spéciale: Éducation, pages 5 à 8

Avec MM. Patrick Watson et Gérard Veilleux Une direction à deux têtes pour Radio-Canada

Ottawa (APF) : Deux mois après le départ de Pierre Juneau, le premier ministre Brian Mulroney a finalement annoncé les noms des deux nouveaux patrons de la Société Radio-Canada.

M. Patrick Watson qui a animé l'an dernier la série "Démocratie" sur les ondes de la télévision Radio-Canada sera le président du conseil d'administration. Son mandat sera de cinq ans.

Puisque son poste n'existe pas encore, M. Watson agira comme membre et conseiller spécial du conseil d'administration en attendant l'adoption de la nouvelle Loi sur la radiodiffusion, qui lui permettra d'assumer officiellement les responsabilités de président du conseil d'administration. Mort au feuilleton avec le déclenchement des élections fédérales, cette nouvelle loi sur la radiodiffusion prévoyait justement une direction bicéphale (à deux têtes) à Radio-Canada. Un nouveau projet de loi devrait être déposé à la Chambre des communes cet automne.

C'est à un fonctionnaire de carrière à qui reviendra la tâche de diriger les destinées de Radio-Canada pour les sept prochaines années. M. Gérard Veilleux, actuel secrétaire au Secrétariat du Conseil du Trésor, agira à titre de président et de premier dirigeant de la Société.

Entrée en fonction, le 1er novembre

Les nomination de MM Watson et Veilleux prennent effet le 1er novembre prochain.

Les francophones de l'extérieur du Québec surveilleront avec un certain intérêt les premiers

suite à la page 3

L'assermentation

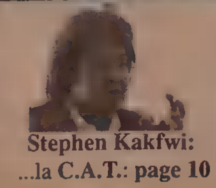


Le nouveau commissaire, Daniel L. Norris, alors qu'il prête serment d'allégeance et d'entrée en fonction devant le greffier adjoint du Conseil privé, Henri Chassé. Voir pour plus de détails page 4

La nouvelle école (page 8)



S O M M A I R E



Stephen Kakfwi: ...la C.A.T.: page 10

Bon dixième anniversaire!

Les Langues officielles
Les plaintes ont augmenté de 30%

Ottawa (APF): Le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, estime qu'il règne dans beaucoup trop d'institutions fédérales "une léthargie inexcusable" depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles.

Selon D'Iberville Fortier, l'absence de règlements est responsable de ce climat d'inaction qui se vérifie par une augmentation de 30% des plaintes en un an.

Faisant un bilan de l'année écoulée depuis la proclamation de la nouvelle loi le 15 septembre 1988, M. Fortier souligne la faiblesse au niveau de l'offre active de services bilingues, en personne, dans les bureaux où il existe une demande importante déjà reconnue. Les plaintes reçues depuis un an indiquent que les services aux minorités de langue officielle sont insuffisants.

Ça ne va guère mieux depuis la nouvelle loi dans le domaine de la langue au travail dans les régions désignées. Le Commissaire réclame dès maintenant "un régime dynamique qui fournira au français l'oxygène indispensable pour créer et innover". Encore là, l'absence de règlements se fait sentir. M. Fortier souhaite que cette réglementation soit présentée dans les plus brefs délais et qu'elle s'inspire d'un esprit *généreux correspondant à celui du* préambule de la loi. Selon le Conseil du Trésor, qui est chargé de la rédaction de ces règlements, ils devraient être déposés à la Chambre des communes avant la fin de la présente année.

De plus, le Commissaire trouve qu'il y a trop de controverses inutiles en ce qui a trait à la question de la participation équitable dans la Fonction publique fédérale. Il invite le fédéral à s'attaquer à certains problèmes, dont la faible présence des francophones parmi les gestionnaires, chez les scientifiques et les spécialistes.

S'il félicite le Secrétariat d'État pour ses "louables initiatives", il l'invite cependant à poursuivre ses efforts dans le but de trouver des solutions sur mesure (exemple les centres scolaires communautaires) qui apporteront aux petites communautés minoritaires le minimum vital pour assurer leur survie et leur épanouissement. Toutefois, M. Fortier estime que, dans l'ensemble, les services fédéraux aux minorités dans leur langue ont piétiné.

"À leur premier anniversaire, beaucoup d'enfants marchent déjà. Pour ce qui est de la nouvelle Loi sur les langues officielles, les responsables continuent trop souvent d'envoyer des faire part en annonçant son avènement. Cela ne *correspond ni à la lettre, ni à l'esprit* de la Loi de 1988", a conclu le Commissaire.

Le réseau anglais de Radio-Canada
Un nouveau satellite-relais

Par Line Gagnon

C'est avec une bouteille de "Arctic Ice Water", que Mme Marie Wilson, directrice de la télévision pour CBC North, baptisait le nouveau satellite-relais.

Cette innovation permettra, selon la directrice, de faire parvenir les émissions produites dans le Nord par ondes et non plus par lignes aériennes. Le réseau anglais de Radio-Canada à Toronto diffusera toujours les émissions provenant du Nord. Nous serons alors en mesure de faire les nouvelles nationales, ce qui par le passé était impossible sans cet équipement," explique Mme Wilson. Elle croit également que l'usage de ce satellite ouvrira le Nord à l'ensemble des résidents canadiens.

D'autre part, le 20 septembre dernier, les services nordiques du réseau anglais de Radio-Canada émettaient pour la première fois en direct. Le grand public était invité à y participer. De plus, l'émission nationale, Midday, diffusait pour la première fois à partir de Yellowknife grâce au satellite-relais.

En matière de diffusion en français la situation demeure inchangée. La directrice avouait toutefois que ce satellite n'apportera pas le réseau français de Radio-Canada aux communautés francophones du Nord. "Ce n'est pas du tout lié. Notre programmation ne changera pas. Ce qui ne signifie pas que la question est close," termine Mme Wilson.



Mme Marie Wilson, avec ses invités, devant le nouveau satellite

ANNONCE

COLLOQUE SUR LE PSEMC À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Afin de respecter leur promesse d'aide à l'industrie minière, les représentants du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada (PSEMC) invitent de nouveau l'industrie à un colloque conçu pour l'informer des principales caractéristiques du Programme.

À cette occasion, les représentants du PSEMC donneront d'abord une vue d'ensemble du Programme. Puis, ils dirigeront trois ateliers ayant respectivement pour sujets : 1) l'administration et les formules du Programme, 2) les frais admissibles, 3) les actions accréditives et le plafond annuel de frais.

Le colloque durera une journée. Après le tour d'horizon du Programme, chacun des ateliers se tiendra deux fois, soit une fois en matinée et une fois en après-midi. Chaque participant pourra donc assister à deux des trois ateliers. Le nombre de participants est limité à deux par société.

Le colloque aura lieu à la date et à l'endroit suivant :

Date	Ville	Langue	Endroit
25 oct.	Yellowknife	Anglais	The Explorer

Pour s'inscrire, il suffit de composer **le numéro sans frais du PSEMC (1-800-267-7654) entre 9 h et 17 h HNE.**

Les représentants du PSEMC auront besoin du nom de la société ainsi que du nom et du numéro de téléphone des personnes désireuses d'assister au colloque.

L'assistance sera limitée à 100 personnes à chaque séance du colloque, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Il y a donc lieu de s'inscrire le plus tôt possible.

Énergie, Mines et Ressources Canada / Energy, Mines and Resources Canada

L'hon. Jake Epp, Ministre / Hon. Jake Epp, Minister

Canada

L'ÉNERGIE DE NOS RESSOURCES

NOTRE FORCE CRÉATRICE

Le comité environnemental
Un préambule prometteur

Jean-Luc Thibault (Fort Smith)

La séance publique d'information, organisée par le Comité de révision sur l'impact des usines de pâte et papier de l'Alberta, laisse entrevoir une participation importante de la population ténoise.

Le passage du Comité de révision à Fort Smith, le 18 novembre dernier, avait pour but de faire connaître la procédure qui sera mise de l'avant lors des audiences publiques, prévues pour cet automne. De plus, le comité voulait "sonder le terrain" sur les préoccupations des gens dans ce débat.

Plusieurs résidents des Territoires du Nord-Ouest en ont profité pour signifier aux membres du comité leur inquiétude face au développement de telles usines, en amont des rivières Athabasca, de la Paix, des Esclaves et Mackenzie.

Pour la majorité des intervenants, il semble primordial que d'autres communautés ténoises, à l'instar de Fort Smith, soient considérées lors du choix des sites à visiter pour la tenue d'audiences publiques. Les communautés de Hay River, Fort Résolution et Snowdrift sont celles dont on a fait le plus souvent mention.

On s'est fortement interrogé aussi sur la validité du comité. On a questionné sa composition, son mandat et, surtout, son pouvoir d'influencer les décisions ultérieures, découlant de ces consultations publiques, sur le type de développement qui sera autorisé.

Ce qui ressort finalement de cette séance d'information, c'est la crainte générale manifestée par les intervenants envers les effets néfastes de cette industrie sur la qualité des cours d'eau dans les Territoires.

Parce que, selon les régions, entre 50 et 80 % du bassin aquatique entourant les communautés concernées prennent leur source des rivières de la Paix et Athabasca, le problème devient territorial autant qu'albertain.

Pour Gary Bohnet, président de l'Association des Métis des T.N.-O., cette question affectera directement l'économie et le style de vie des Ténois. "Pour résumer le débat, le Canada ne peut pas continuer à jouer avec son environnement, l'Alberta non plus. Nous, les résidents des T.N.-O., espérons sincèrement que ce panel ne servira pas de paravent (window-dressing) pour cautionner ce projet si la qualité de notre environnement s'en trouve menacée," a-t-il déclaré.

Les pêcheurs qui gagnent leur vie sur les eaux du Grand Lac des Esclaves ont eux aussi exprimé leur mécontentement. Eric Brathen, un pêcheur de Hay River, s'est fait leur porte-parole et a dénoncé, a priori, l'absence d'un représentant de cette profession sur le comité. "Les pêcheurs sont ceux qui vont souffrir le plus de la pollution qui risque de dénaturer les cours d'eau. Les effets peuvent être dévastateurs pour l'ensemble de l'industrie des pêches. Vous devez venir à Hay River pour discuter de la situation avec les pêcheurs ," a-t-il argumenté.



Mme Cindy Gilday, déléguée territoriale

Un membre à part entière

Cindy Gilday, la représentante territoriale sur le comité, a écouté avec ouverture les critiques formulées envers l'organisme mis en place par les gouvernements fédéral et provincial, pour étudier la situation environnementale.

Elle a confirmé, en premier lieu, son statut de membre officiel au sein du comité. Puis, elle a partagé avec l'assemblée sa réflexion personnelle qui a suivi sa nomination. "Essentiellement, ce comité est-ce une farce, un show que le gouvernement a préparé pour contourner la question? Je pense que l'on s'est tous posé la question," a révélé Mme Gilday.

"Ce processus conjoint de consultation est très noble", poursuit-elle. "Ça ne s'est jamais vu avant. D'habitude, le gouvernement albertain agit unilatéralement. Aujourd'hui, les deux paliers de gouvernement ont finalement réalisé qu'en aval des rivières, plus au Nord, vit une population qui peut souffrir de décisions prises en Alberta. Ainsi nous nous retrouvons ensemble à discuter d'environnement. C'est un processus expérimental qui mérite sa chance."

D'ici quelques semaines, le comité fera connaître la liste des communautés qui auront été sélectionnées pour la tenue des audiences publiques. Normalement, celles-ci devraient s'échelonner tout au long de l'automne.

suite de la page 1

Deux têtes

pas de M. Veilleux à Radio-Canada. Au cours des dernières années, les relations avec certaines communautés francophones et le président Pierre Juneau s'étaient détériorées sur des questions comme l'accessibilité des ondes pour les régions éloignées (les T.N.O. ne captent toujours pas Radio-Canada en français), et sur les besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec.

Sur ce dernier point, M. Juneau a soutenu jusqu'à la fin de son mandat qu'il n'avait pas les budgets nécessaires pour répondre aux attentes des francophones hors Québec en télévision. Une étude de la Société sur cette question réalisée en 1988 révélait qu'il faudrait $81 millions sur cinq ans pour répondre à ces besoins spécifiques. Depuis, le gouvernement conservateur n'a pas débloqué les sommes requises pour permettre à Radio-Canada d'aller de l'avant avec son plan d'action de cinq ans. Le dernier budget Wilson a même laissé entrevoir des coupures pour les prochaines années.

Pour le directeur général de la Fédération des francophones hors Québec (FFhQ), Aurèle Thériault, les nominations de Patrick Watson et Gérard Veilleux sont "prometteuses". Ces deux nominations et celle de l'Acadienne Nancy Juneau au conseil d'administration de Radio-Canada, annoncée plus tôt cette année, fait dire au directeur général de la FFhQ que le dialogue sera plus favorable qu'avec Pierre Juneau au cours des dernières années de son mandat.

Editorial

L'éducation en français: la pierre angulaire de la culture

Il faut bien l'admettre, le lien entre la langue et la culture peut parfois paraître complexe. Après tout, plusieurs francophones aiment le baseball, vont chez MacDonald et regardent avec passion l'émission Dallas.Tout cela cependant ne représente qu'une facette minime des passe-temps d'un canadien moyen francophone ou non. Ces similitudes entre les groupes ethniques canadiens ne se contestent pas; toutefois elles ne confirment pas l'unité culturelle des peuples qui forment cette mosaïque canadienne.

En fait, la culture c'est la différence même d'être beaucoup plus que la volonté d'être différent. Cette première différenciation se fait dès le berceau par des petits cris balbutiés dans la bonne vieille langue française. Plus tard, ces pas timides de communication se continueront vers une expression verbale pleine et intelligente qui s'appelle le langage.

Naturellement l'environnement dans lequel aura grandi l'enfant fera partie intégrante de sa culture. Un acadien et un fransaskois ne sont pas tout à fait semblables. Le lien commun et facilement identifiable qu'ils partagent c'est la langue. On pourrait élaborer longtemps sur les autres éléments qui les rapprochent: la musique, la littérature, la religion, la famille et les traditions. Ce serait du temps perdu. La culture française existe et elle est bien présente au Canada. La langue en est l'outil d'expression le plus évident et le moyen idéal d'en mesurer la vitalité.

Face à ces affirmations, l'apprentissage de la langue devient la pierre angulaire de la culture. Pour favoriser l'apprentissage, la préservation mais surtout la croissance de cette langue, le chemin idéal est celui de l'école. Pas une école avec quelques minutes de français par jour, ni par semaine, mais bien un programme scolaire en français langue première. Offrir à ses enfants des périodes de français perdues dans un océan de langue anglaise les condamne à un langage primitif. Après tout le français, comme toute langue, s'apprend dès l'enfance, mais sa croissance ne se termine pas avec la compréhension des mots: "Viens souper avant que ça refroidisse, pi ferme la TV".

L'apprentissage d'une langue se fait minute par minute, jour après jour, de la naissance à la mort; d'où découlent deux aspects primordiaux de l'enseignement de la langue et de la transmission de la culture. L'enfant doit, dès qu'il quitte le foyer familial, être entouré d'outils d'apprentissage du français. Les institutions peuvent être des garderies, des jardins d'enfants, des prématernelles, peu importe le nom de l'endroit et peu importe l'âge où y sera placé l'enfant, sa langue première doit y règner. Par la suite, le même type d'environnement scolaire est esssentiel. Il est encore trop facile d'oublier que plusieurs francophones ont eu à lutter pour récupérer leur propre langue et que d'autres sans aucun contact avec la langue anglaise si ce n'est que par des cours très limités parlent maintenant couramment cette langue. Pourquoi donc s'inquiéter sur leurs chances d'être un jour bilingue...

D'où viennent donc les craintes qui transpirent dans "je veux que mes enfants puissent être bilingues". Y aurait-t-il encore dans l'esprit de plus d'un francophone ce vieux sentiment d'infériorité linguistique qui veille encore. Après tout, tant mieux si vos enfants sont bilingues, trilingues ou même polyglottes! Toutefois s'ils sont sans racine profonde et sans langue maternelle précise pour réveiller leurs souvenirs d'enfance, vous pouvez être certains que la génération suivante trouvera bien peu d'intérêt à préserver cet héritage. Encore plus si celui-ci ne représente pour nous qu'une langue incomplète s'il ne s'accompagne pas de ce grand manitou qu'est le bilinguisme.

Et puis si vos regrets de parents vous conduisent à croire que vos enfants auront un meilleur avenir avec deux langues, dites vous bien que vous faites peut-être fausse route. Après tout, votre boule de cristal ne vous a peut-être pas dit que ces francophones de demain devraient plutôt apprendre l'esperanto.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Jean-Luc Thibault
Collaboratrices: Agnes Billa, Line Gagnon, Linda Pettersen

Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

C'est une fille

Plusieurs lecteurs et lectrices ont appris, au cours des derniers mois, la grossesse de la rédactrice en chef de L'Aquilon, Denise Canuel.
Et bien! le 25 septembre dernier, naissait une belle petite fille de 9 livres 11 onces.
Félicitations Shoshanna, Denise et Rodney
Beaucoup de santé et de bonheur de la part de tout le monde...

suite de la page 1

L'assermentation du nouveau Commissaire des T.N.-O. Daniel L. Norris

Denise Canuel

Finalement, après des mois d'attentes et de rumeurs, le Premier ministre Mulroney annonçait le 14 septembre dernier la nomination du nouveau Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. On se rappelera que l'ancien Commissaire, John Parker, avait quitté son poste en juillet dernier.

Le nomination du nouveau commissaire prenait effet vers les 15 heures lundi, le 2 octobre 1989. M. Norris prêtait alors serment en présence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Pierre Cadieux, et du leader du gouvernement territorial, M. Dennis Patterson. Plusieurs centaines de personnes assistaient également à la cérémonie d'assermentation qui se déroulait à l'Assemblée législative.

La nomination arrive à peine deux semaines avant l'ouverture de la session de l'Assemblée législative. Ce qui laisse bien peu de temps au nouveau Commissaire pour se préparer à ses nouvelles fonctions.

Natif de Inuvik, M. Norris est le premier métis à devenir Commissaire. À sa nomination, il travaillait comme directeur de la région d'Inuvik pour le gouvernement territorial et exerçait aussi les fonctions de président de la Commission de la santé pour la même région.

M. Norris possède plus de trente ans d'expérience professionnelle dans les T.N.-O.. Ayant vécu parmi les autochtones (Dénés, Métis et Inuit) et les Blancs, il a pu acquérir une connaissance et une compréhension des multiples facettes culturelles et sociales qui forment le Nord.

C'est d'ailleurs ces qualités qui ont amené la députée libéral de l'Ouest de l'Arctique, Ethel Blondin, à déclarer "que M. Norris est un homme respecté et que les Ténois peuvent être assurés de ces capacités à remplir le rôle de Commissaire".

Édition Spéciale Éducation

L'éducation dans les T.N.-O.
Les différentes réalités, selon les communautés

Jean-Luc Thibault

Après avoir écouté les différentes allocutions des conférenciers-ères invités-es, les délégués-es du premier colloque sur l'éducation se sont réunis pour discuter des perspectives d'avenir en matière d'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'animateur du colloque, Richard Barrette, également directeur général de la Fédération Franco-TéNOise, a invité chacune des communautés à résumer la situation vécue en milieu scolaire par les francophones de leur région.



Claude Bergeron

45 minutes de français à Iqaluit

M. Claude Bergeron, délégué d'Iqaluit, a dessiné un portrait peu encourageant de ce que vivent les élèves francophones dans les écoles locales.

Présentement, les 24 élèves inscrits au primaire recoivent 45 minutes par jour d'enseignement en français, langue première, pendant que les autres élèves, anglophones et inuit, suivent un cours d'Inuktitut.

Les tentatives pour augmenter la période d'enseignement en français à 90 minutes n'ont pas fonctionné. Des ressources trop limitées en enseignement du français et l'obligation de couper une autre matière comme l'histoire ou [redacted] géographie ont eu raison des efforts entrepris en ce sens par certains parents.

Il s'est donc développé un consensus sur le principe de continuer la formule du 45 minutes de français par jour. De toutes façons, il semble que de nombreux parents francophones n'en désirent pas davantage, percevant leur passage à Iqaluit comme l'occasion pour leurs enfants d'apprendre la langue anglaise.

Un sondage est présentement en cours auprès des anciens résidents francophones d'Iqaluit pour connaître si leurs enfants ont fait face à des problèmes de réadaptation après leur retour au Québec. Si c'est le cas, des mesures seront prises pour améliorer la transition.

Au secondaire, [redacted] période d'enseignement est de 90 minutes pour la dizaine d'élèves francophones. C'est la prolongation du temps alloué à l'enseignement de l'Inuktitut qui permet cette augmentation.

Selon M. Bergeron, l'ensemble des parents francophones s'opposent au programme d'immersion pour leurs enfants. Pour eux, le français, langue première, est prioritaire.

Le programme de français, langue seconde

La situation à Fort Smith est très différente. Selon Mme Claudette Saquet, déléguée, le programme enseigné dans les écoles de la communauté est le français, langue seconde (Core French). Pésentement, les élèves reçoivent une heure et demi d'enseignement en français par semaine.

Pour les parents, l'école d'immersion semblerait une bonne solution. Présentement, il n'y aurait que 3 ou 4 élèves francophones à Fort Smith. Mme Saquet a rappelé que lors de son arrivée dans la communauté en 1984, elle avait assisté à une réunion pour discuter de l'implantation du programme d'immersion dans les écoles. Les gens avaient manifesté à ce moment-là très peu d'intérêt envers ce programme.

L'Association francophone de Fort Smith entend relancer le débat cette année. Les membres vont essayer de donner plus de visibilité au programme de français.

M. Gilles Paquin, également délégué de Fort Smith, se sent quant à lui marginalisé par rapport au reste des T.N.-O.. Il ne voit pas de possibilités pour l'instauration d'un programme français, langue première.

Premières classes de français, langue première

"Avec le programme d'immersion, les francophones se dirigeaient vers l'assimilation," a souligné M. Luc Laferté, délégué de Yellowknife, pour expliquer la mise sur pied d'un programme de français, langue première, en septembre dernier.

Tout en rappellant que 60 % de la population francophone avait priorisé l'éducation en français lors de "La Grande Tournée, les Retrouvailles", il a raconté les démarches qui ont conduit à la mise sur pied de cette première école française dans les T.N.-O..

Selon lui, le soutien au projet de la Commission scolaire publique, district No: 1, a certainement aidé à faire activer les pourparlers qui se sont traduits par [redacted] réponse positive du Secrétariat d'État.

Quant au nombre réduit d'élèves fréquentant les classes de français (2 à la maternelle, 7 en 1ière et 2ième), M. Laferté a précisé que plusieurs facteurs ont joué dans la décision de nombreux parents d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise plutôt que française. Le manque d'information et la peur de l'inconnu ont sûrement été les raisons les plus déterminantes dans le choix des parents.

Pour la deuxième année, le Comité de parents devrait réussir à intéresser un plus grand nombre de parents à envoyer leurs enfants à l'école française. Le recrutement de nouveaux élèves sera leur objectif prioritaire pour 1990.

Hay River semblable à Fort Smith

La population francophone de Hay River, malheureusement absente des délibérations lors du colloque, se retrouve dans une position qui ressemble étrangement à celle de Fort Smith.

Selon Mme Lucie McDonald, professeur de français à Hay River, la population francophone ne semble pas vraiment intéressée par l'école française, langue maternelle. Les parents francophones se contenteraient volontiers du programme d'immersion.

Présentement, les jeunes de la 4ième à la 6ième années et ceux du secondaire reçoivent quelques heures de français par semaine. Mme McDonald considère le temps consacré à l'enseignement du français comme insuffisant pour que les jeunes puissent réellement apprendre le français.

Un atelier en éducation

La discussion sur l'école française, langue première, reprendra certainement de plus belle lors de l'atelier sur l'éducation, en fin de semaine, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise, à Iqaluit.

Une proposition est à l'ordre du jour. Les délégués auront à dégager un plan d'action pour le développement de l'éducation en français, langue première, dans les Territoires du Nord-Ouest.

---

suite de la page 1

L'éducation: un droit à réclamer

pation des parents. Ce sont eux qui sont les plus légitimes, les mieux placés pour revendiquer leurs droits. M. Raymond Poirier, président du Comité national des parents francophones, accompagné de son directeur-général, M. Paul Charbonneau, a tracé le portrait d'un bon comité de parents. Il a également identifié le type d'intervention dont est responsable ce regroupement local de parents.

Ensuite les représentants du Secrétariat d'État et du ministère territorial de l'Éducation ont exposé leur politique en matière d'éducation. Ils ont également énuméré les différents services offerts au secteur français dans ce domaine.

Puis Mme Viviane Beaudoin, présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta est venue expliquer les différences qui existent entre l'enseignement du français, langue première et l'enseignement du français d'immersion.

M. Marc Gignac, coordonnateur du comité de parents au sein de l'Association des Franco-Yukonnais, a raconté la situation de crise qui a été vécue cet été par les parents francophones du Yukon. Son allocution a permis de distinguer certaines voies à emprunter et d'autres qu'il vaut mieux éviter.

L'éducation- [redacted] survie d'une collectivité

"S'il y a un domaine d'intervention qui est des plus importants pour la survie d'une collectivité en milieu minoritaire, c'est bien l'éducation."

Ainsi s'est exprimé le président de la F.F.T., M. Fernand Denault, lors de la soirée d'inauguration de ce premier colloque en éducation.

Celui-ci a mentionné les nombreuses attentes de la Fédération par rapport à cet événement. "La communauté franco-ténoise a fait connaître clairement son désir de développer l'éducation en français dans les T.N.-O.. L'exercice qui débutera demain matin, en atelier, fera en sorte de préciser ces aspirations à la lumière des communications qui seront exposées par les différents conférenciers et conférencières invités," a-t-il poursuivi.

Il n'a pas manqué de souligner que l'aboutissement des demandes de la communauté francophone passe nécessairement par une collaboration de tous les instants avec les intervenants du domaine de l'éducation.

Pour sa part, le sous-ministre de l'Éducation, M. Joe Handley, a rappelé que l'éducation est une responsabilité territoriale et qu'il est du devoir de son ministère de donner à tous les résidents des Territoires les mêmes possibilités éducationnelles.

Enseignement du français
Les T.N.-O. renouvellent l'entente

Ottawa (APF) : Les Territoires du Nord-Ouest ont renouvelé avec le gouvernement canadien leur engagement à l'égard de l'enseignement du français. L'entente est d'une durée de cinq ans.

Les gouvernements, fédéral et territorial, ont convenu de privilégier au cours des prochaines années l'établissement, l'amélioration et [redacted] consolidation des services éducatifs à la minorité francophone aux niveaux élémentaire et secondaire, en conformité avec l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Les gouvernements s'entendent également pour accorder une attention particulière à l'expansion des programmes de français de base et d'immersion aux niveaux élémentaire et secondaire, à un meilleur accès à l'éducation post-secondaire en français par le truchement de l'enseignement à distance, et aux activités reliées à la formation et au perfectionnement des enseignants.

M. Gerry Weiner, du Secrétaire d'État du Canada et M. Stephen Kakfwi, ministre de l'Éducation au gouvernement territorial, ont annoncé que la nouvelle entente avait déjà porté fruit, le gouvernement fédéral versant une contribution de 760 000$ pour couvrir les frais supplémentaires engagés par les T.N.-O. en 1988-1989 pour l'enseignement du français et l'enseignement du français langue seconde.

L'article 23 de la Charte des droits et libertés
Un point de ralliement pour les communautés francophones

Jean-Luc Thibault

Lorsque des parents francophones résidant hors Québec désirent instruire leurs enfants en français, quels sont leurs droits?

C'est pour répondre à cette question que la Fédération Franco-TéNOise a invité Me Pierre Foucher, constitutionnaliste, à venir expliquer aux délégués du Colloque en éducation la nature de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, et les possibilités que celui-ci accorde aux parents francophones dans les T.N.-O. L'article 23 traite des droits scolaires des minorités linguistiques.

Me Foucher, tout en faisant remarquer la suprématie de la Constitution canadienne comme loi fondamentale du pays, précise que l'article 23 est une inclusion de droits qui étaient absents de la Constitution de 1867.

Un article réparateur

"Le but premier de l'article 23, ce qui va conditionner toute la façon de l'analyser après, c'est de le voir comme un article réparateur, comme quelques chose qui vise à un progrès, à une amélioration, à une correction. *Étant dans la Constitution, ça prend une valeur symbolique importante. Ça devient un point de ralliement. L'article 23 a carrément mobilisé l'ensemble de la communauté francophone au Canada,"* d'affirmer Me Foucher.

Pour bien comprendre ce qu'est l'article 23, il est nécessaire de l'aborder en dissociant trois


Me Pierre Foucher

éléments bien distincts: les catégories de bénéficiaires, les droits reconnus et les conditions d'application.

Les personnes qui peuvent bénificier des droits contenus dans cet article sont les citoyens canadiens de langue maternelle française, les citoyens canadiens qui ont fait leur études en français au Canada (clause-Canada) et les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction en français au Canada (clause universelle). Les mêmes droits s'appliquent aux anglophones du Québec.

Les droits conférés par l'article 23, eux, sont de trois ordres: l'instruction en français, les établissements d'enseignement et la gestion. Selon Me Foucher, le plus important en ce moment pour la communauté francophone, c'est le droit à l'instruction en français.

"On ne parle pas d'immersion ici. Un gouvernement qui dit ça se trompe. Le fait d'enseigner en français doit impliquer aussi la transmission d'un bagage culturel. Il suppose un programme en français, par un personnel qualifié, avec un matériel pédagogique bien adapté", affirme-t-il.

Un lieu communautaire

En garantissant le droit à des établissements de la minorité, on sous-entend qu'il ne s'agit pas seulement d'un espace physique dans lequel dispenser son enseignement. "Il s'agit d'une école, dans le sens moderne de ce mot, c'est-à-dire un établissement objectivement identifiable à la minorité, une organisation s'efforçant de refléter et de transmettre des valeurs et une culture propres. En plus, l'établissement d'enseignement de la minorité est un lieu de rassemblement communautaire, un pôle de vie francophone, une présence tangible et efficace en milieu minoritaire," spécifie Me Foucher.

"Enfin, tout cela ne veut pas dire grand chose si la minorité n'en contrôle pas au moins les éléments *essentiels," plaide-t-il* en soulignant que pour gérer une telle institution, les parents doivent nécessairement avoir leur mot à dire.

Avant d'en arriver à la gestion de ses écoles, il faut commencer par assurer la présence d'une instruction en français pour la minorité. Le processus peut s'avérer assez lourd.

Des données précises

Me Foucher conseille premièrement la réalisation d'un bon recensement de sa population francophone. Il rappelle la fameuse expression "là où le nombre le justifie" pour en démontrer l'importance. Il est nécessaire également d'évaluer le coût moyen par enfant.

"Ces statistiques, une fois bien définies, vous permettent de connaître le nombre réel d'enfants, donc d'avoir en main des données précises afin d'appuyer votre demande. Si le cas échéant, votre dossier se rend devant la cour, vous aurez de quoi pour défendre votre cause," soutient-il.

Il a conclu son allocution en évoquant le besoin de développer un consensus territorial. Pour convaincre les parents à rechercher une instruction en français pour leurs enfants, Me Foucher a également fourni quelques arguments qui devrait faciliter la démarche de sensibilisation. "L'instruction en français est ce qu'il y a de mieux pour les enfants francophones. Il est préférable qu'ils étudient dans leur langue maternelle. Il ne faut pas craindre le fait que le jeune n'apprenne pas l'anglais. L'anglais s'apprend par osmose alors que l'immersion conduit à l'assimilation."

Article 23

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23.(1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province,

ont dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais, au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:

a) s'exerce partout dans la province où le nombre d'enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics de l'instruction dans la langue de la minorité;

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Spécial É

L'enseignement dans la
Appui tangible du

Jean-Luc Thibault

À l'occasion du colloque, Mme Claudine Maxence et M. Ubald Laurence

Ils ont précisé les deux grands objectifs poursuivis par le Programme fédér dans toutes les provinces et territoires l'enseignement dans la langue de la minorité

Selon Mme Maxence, le Secrétariat État (S. É.) signe avec les provinces qui définit le cadre général à l'intérieu engagements des deux paliers de gouver

Lors de la signature du dernier proto pour identifier certaines priorités straté langue de la minorité à tous les niveaux d au niveau post-secondaire, l'apprentissa également ajouté à cette liste de priorité

Les montants alloués par cette en budget se répartit de deux façons, partie pour l'infrastructure, l'autr consacrée aux projets de développement

Les catégories de programme pouvant être subventionnées sont trè diversifiées. Il en est de même pour le services susceptibles d'être financés. "O peut subventionner un projet culturel, dan lequel un salaire d'animateur et du matérie pédagogique seront payés," cite en exempl Mme Maxence.

Mme Claudine Maxence



Du côté territorial

Présentement, on retrouve trois personnes au ministère de l'Éducation dont l mandat se rapporte à l'éducation en français. Mme France Benoît agit à titre d conseillère en politique et évaluation, secteur français. M. Jean-Paul Grimard agent d'éducation tandis que M. Jean-Marie Beaulieu coordonne les programme d'études en français.

Le ministère de l'Éducation est à identifier les différents services qu'il offre façon interpréter l'article 23 et le sens qu'il faut donner à l'expression "là où le no

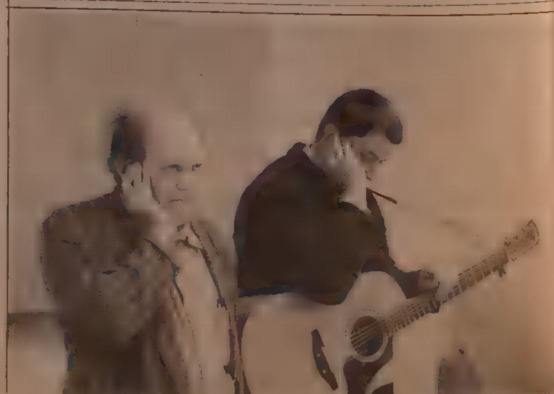
Lors de son allocution, Mme Benoît a mentionné que le ministère se basera su la formule d'emploi en vigueur pour le secteur anglais. Le chiffre magique est de 1 étudiants à l'élémentaire et de 11 au secondaire par classe, par professeur. Ell ajoutait toutefois que ces chiffres demeuraient très flexibles, au grand soulagemen de plusieurs délégués en provenance des communautés.

Pour sa part, M. Grimard s'occupe d'administrer les argents provenant du S. É., pour les programmes d'éducation en français. Ils sont de trois ordres: l français d'immersion, le "core french" ou français de base, et le français, langu maternelle.

"Nous fonctionnons par projet. Il y a cinq catégories et 34 projets dans l soumission de cette année. Il y a par exemple le projet des Franco-pages dan L'Aquilon réservé aux jeunes. Il y a aussi du matériel pédagogique, l perfectionnement professionnel des professeurs, etc. Il n'y a rien qui empêch d'avoir plus de projets ou plus de catégories", souligne-t-il.

De son côté, M. Beaulieu travaille au développement des programme d'études. Il a indiqué que le ministère s'est doté d'un nouveau processus d développement pour les programmes d'études. Celui-ci entend décentraliser se opérations, pour permettre aux régions de se prendre en main.

Le ministère désire un contenu plus pertinent à la réalité territoriale. M Beaulieu annonçait à cet effet la création d'un comité consultatif qui sera invité à réviser les programmes et à apporter des recommandations qui seront par la suit transmises au ministre responsable. La première rencontre de ce nouveau comit aura lieu le 19 octobre prochain.


La Boîte à Popicos d'Edmonton,a suivi le déroulement du colloque en éducation et a organisé ensuite une performance axée sur le contenu des discussions. On peut voir ici, le directeur artistique de la Boîte à Popicos, Claude Binet, donnant la réplique au comédien Patrick Thibodeau

ducation

langue de la minorité
Secrétariat d'État

le représentaient le Secrétariat d'État.
l des langues officielles en enseignement: promouvoir, favoriser et soutenir
officielle; offrir à tous les canadiens la possibilité d'étudier la langue seconde.
, dans ce cas-ci, avec les Territoires du Nord-Ouest, un protocole d'entente
duquel on négocie les ententes bilatérales. C'est là que sont inscrits les
nement en matière d'éducation.
cole d'entente en 1988, le S. É. et le ministère de l'Éducation se sont entendus
ques. La plus importante concerne l'accessibilité à l'enseignement dans la
système d'éducation. Viennent ensuite l'expansion des services en français
e de la langue seconde et aussi la formation des maîtres. Les deux parties ont
la consultation des groupes intéressés.
nte bilatérale pour l'année 1989-90 s'élèveront à un total de 645 000 $. Ce



Jean-Marie Beaulieu, France Benoit et Jean-Paul Grimard

devrait offrir en français. De plus, il vient de commencer à évaluer de quelle
mbre le justifie".

Les parents francophones À l'avant-scène de l'instruction en français

Jean-Luc Thibault

La première affirmation du conférencier Raymond Poirier, au colloque sur l'éducation, a été de situer les parents à l'avant-scène du développement de l'éducation en français, langue maternelle, chez les francophones hors Québec. M. Poirier est le président de la Commission nationale des parents francophones (C.N.P.F.).

"L'article 23, ça donne le droit aux parents. Ce sont les parents qui choisissent l'école française pour leurs enfants. Ce sont eux qui décident de faire des petits francophones de leurs enfants. Au niveau local, la création d'une école ou de classes de français repose sur l'action des parents. C'est avec eux que la première décision se prend," argumente-t-il.

L'exemple de Yellowknife apparaît très significative à ce sujet. La mise sur pied d'un comité de parents, intéressés à faire instruire leurs enfants en français, a fait avancer le dossier beaucoup plus rapidement. Appuyé par l'Association franco-culturelle de Yellowknife et la Fédération Franco-TéNOise, quelques mois d'intenses négociations ont suffi au comité de parents pour en venir à une entente avec le gouvernement territorial et le Secrétariat d'État. En septembre 1989, les premières classes en français, langue maternelle, sont devenues une réalité dans les T.N.-O..



M. Raymond Poirier

Pour M. Poirier, l'action des parents doit s'orienter en tout premier lieu vers l'école homogène. "On est pas là pour sauver personne. On veut la meilleure éducation possible pour nos enfants. Ça été prouvé que le mieux pour les enfants, c'est l'école homogène," précise-t-il.

Il met ensuite comme autres priorités du comité de parents, les changements aux lois scolaires, pour respecter la Charte des droits et libertés (art. 23), et la gestion des écoles.

M. Poirier prétend aussi qu'il existe deux secteurs où les parents se doivent d'intervenir. C'est naturellement au niveau scolaire traditionnel, "là où l'on pense les écoles" et surtout au niveau préscolaire "si on embarque nos jeunes au pré-scolaire, il y a de fortes chances qu'ils choisissent par la suite le scolaire français".

Finalement, M. Poirier, assisté du directeur général de la C.N.P.F., M. Paul Charbonneau, a résumé l'action qui doit être menée par une association territoriale de comités de parents. Un travail plus politique attend cette dernière. C'est à elle aussi que revient la tâche de fournir les outils d'intervention (statistiques, démarche, objectifs à atteindre, argumentation, etc) aux nouveaux comités locaux de parents qui pourraient voir le jour au cours des prochaines années.

M. Charbonneau avançait justement que les priorités de la Commission nationale présentement étaient de répertorier tout ce qui s'est fait à la grandeur du Canada, pour l'instruction dans la langue de la minorité. Ensuite, elle entend trouver un mécanisme pour faciliter l'accès de ces informations aux comités de parents.

La création de dépliants thématiques, de documents de synthèse, de trousses de formation sont également au nombre des projets à court terme que se fixe la C.N.P.F. dans le but d'aider le développement de comités de parents.

Entre l'école d'immersion et l'école française
Un choix facile à faire

Jean-Luc Thibault

Lors du colloque sur l'éducation, Mme Viviane Beaudoin, présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, est venue expliquer en quoi le programme de français d'immersion diffère du programme de français, langue première, en milieu minoritaire.

Elle a résumé en quelques mots cette différence en intitulant son allocution "Ecole française et Ecole d'immersion: deux clientèles, deux programmes". Ce titre avait déjà servi à intituler une brochure publiée conjointement par la Fédération canadienne-française de l'Alberta et Canadian Parents for French.

Selon Mme Beaudoin, il y a plusieurs aspects à aborder pour traiter la question en profondeur.

Prenons pour débuter la clientèle. Mme Beaudoin estime que c'est probablement l'aspect le plus déterminant de toute la question. "L'immersion s'adresse aux enfants anglophones qui veulent non seulement apprendre une langue seconde, mais étudier dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Tandis que l'école française est conçue pour répondre aux besoins des élèves dont la langue maternelle est le français."

Puis Mme Beaudoin poursuit en dévoilant la "mission" particulière de l'école française, en milieu minoritaire.

"Le raisonnement qui a conduit à l'enchassement constitutionnel des droits linguistiques en éducation était le suivant: l'école est un des instruments les plus importants pour la survie et le développement de toute communauté, de toute société. La minorité francophone hors Québec subit depuis plus d'un siècle les assauts du système d'éducation anglophone et s'assimile à un rythme effarant. En garantissant l'instruction dans la langue de la minorité, dans des institutions distinctes gérées par la minorité, l'article 23 se veut un remède à l'assimilation, et une réparation aux torts causés aux francophones," cite Mme Beaudoin.


Mme Vivianne Beaudoin

L'école française contribue donc, en suivant la logique de Mme Beaudoin, à développer et à affermir chez l'enfant francophone son identité comme francophone et son sens d'appartenance à une communauté de langue officielle. Elle permet de vivre la culture française de l'intérieur.

L'école d'immersion, quant à elle, acceuille des anglophones qui veulent apprendre une langue seconde. Ceux-ci n'y viennent pas pour s'assimilier à la communauté francophone. Ils ne développent aucun sentiment d'appartenance face à cette dernière.

Relation étroite entre l'école et la communauté

Mme Beaudoin considère également que l'école française est avant tout une école communautaire, dans le sens où toutes les ressources sont mises en commun. "L'école puise dans la communauté pour apporter un élément vivant dans la salle de classe, pour illustrer le contenu académique, pour mettre de la chair sur le squellette des programmes. De son côté, la communauté a accès aux locaux et aux installations de l'école," indique-t-elle.

Elle parle dans ce cas précis de relation symbiotique,"en gros, la communauté crée l'école, et ensuite, l'école contribue à créer et à développer la communauté".

Il s'en suit une personnalisation au niveau de la programmation, qui distingue encore davantage les deux écoles. Pendant qu'à l'école française on adapte le programme à la réalité francophone, à son histoire, à son existence, à l'école d'immersion, on traduit tout simplement le programme.

L'aspect constitutionnel

C'est la même situation au sujet des enseignants, de la pédagogie. Là également, les différences sont évidentes et toujours pour les mêmes raisons, l'identification à la communauté.

La dernière différence entre les deux programmes qu'amène Mme Beaudoin lui apparaît fondamentale. Elle touche l'aspect constitutionnel: l'école d'immersion est un choix que font les parents pour leurs enfants; l'école française est un droit qu'ont les parents qui veulent une instruction en français pour leurs enfants.

À partir de l'expérience yukonnaise
Les choses à faire et à ne pas faire

Jean-Luc Thibault

Coordonnateur du comité de parents au sein de l'Association *Franco-Yukonnaise, M. Marc Girard* a tracé au bénéfice des délégués du colloque sur l'éducation l'historique de l'implantation de l'école française au Yukon.

Il a, par la suite, résumé les problèmes logistiques qui ont ébranlé ses fondations au cours de l'été.

Fort de l'expérience yukonnaise, il a finalement dressé une liste des choses à faire et à ne pas faire lorsque l'on décide de travailler à l'implantation d'une école française, langue maternelle.

Résumons brièvement les événements qui ont entouré la tentative de déménagement de l'École Emilie-Tremblay, l'été dernier.

Les élèves de l'école française se retrouvent présentement dispersés entre deux campus. De la maternelle à la 6ième, ils fréquentent l'école Whitehorse Elementary et le niveau intermédiaire va à l'école Jeckell.

Les responsables de l'école française, dans le but de lui donner une identité propre, ont entrepris au printemps dernier des démarches pour rapatrier sous un même toit l'ensemble des élèves. Après de nombreuses discussions avec le ministère de l'Éducation, les deux parties s'entendent pour regrouper les élèves francophones dans des portatives, en annexe de l'école anglophone Christ the King Junior High.

Se retrouvant au milieu du mois de juillet alors que les parents sont plus difficiles à rejoindre, il est décidé par les fonctionnaires du ministère de tenir un sondage téléphonique. Le projet de déménagement reçoit alors un appui de plus de 80 % des parents. Cependant le sondage a soulevé un mécontentement auprès de certains parents qui contestent son résultat.

Une réunion est organisée *au mois d'août par le ministère de* l'Éducation. Au cours de la soirée, chaque camp fait connaître ses arguments pour ou contre le regroupement des effectifs francophones dans une même école. Tout y passe, de la ghettorisation des élèves jusqu'à l'épanouissement à l'intérieur d'une école homogène.

Un vote suit les délibérations. Ce sont les opposants au déménagement qui l'emportent, 13 contre, 12 pour. C'est donc le statu quo... le déménagement, ou si vous préférez... le regroupement de l'école française dans ses propres locaux est remis à l'an prochain.

Une expérience à partager

Après une analyse des événements de la naissance jusqu'à aujourd'hui, avec en prime l'expérience estivale, M. Gignac a ressorti quelques points, lesquels, d'après lui, sont très importants et méritent que l'on s'y attardent.

La présence d'un bon comité de parents, bien structuré, qui se tient au fait de l'évolution de l'éducation en milieu minoritaire, est prioritaire. De plus, celui-ci doit s'efforcer de transmettre adéquatement l'information à la communauté.

Les confrontations avec les anglophones doivent être éviter le plus possible. Un climat sain entre les deux communautés rend les discussions beaucoup plus faciles.

Il est nécessaire de se doter d'un comité scolaire bien représentatif de la communauté. Dans la mesure du possible, que celui-ci soit composé de francophones ou de francophiles.

Le développement de l'école française en milieu minoritaire doit être judicieusement planifié. Il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs.

Une bonne relation avec les médias est conseillée. L'information sera plus facile à passer lorsque les débats entourant l'école française se retrouveront sur la place publique.

Une bonne représentation francophone au sein du gouvernement facilite les échanges.

Obtenir la collaboration et le soutien des autres organismes, oeuvrant au développement du bilinguisme, peut accroître le poids politique de l'école française.

Tout ce qui touche l'école française doit se faire en français, l'inscription, les lettres aux parents, les réunions du comité scolaire, etc..

Finalement, la gestion scolaire est fondamentale. En ayant sa propre direction, l'école progresse plus rapidement. Les professeurs et les élèves se sentent plus fiers de leur école.

Un forum sur l'école homogène

En terminant son allocution, M. Gignac a reparlé de l'impasse où se trouve l'école après les événements de l'été dernier. Les responsables espèrent se reprendre et gardent bon espoir que le gouvernement acceptera leur demande de transfert pour l'an prochain.

D'ici là, ils ne resteront pas inactifs. M. Gignac mentionnait que l'association organisait un forum sur l'école homogène française au Yukon. Celui-ci, qui a eu lieu le week-end dernier, regroupait, à l'instar du colloque de Yellowknife, des conférenciers-ères de partout au Canada. Ses objectifs étaient d'informer les parents et la communauté francophone sur le principe de l'école homogène et leur permettre aussi d'exprimer leurs inquiétudes face à ce projet.

La Fédération est à rédiger un plan quinquennal dont le moyen d'action ultime est la mise en place d'un centre scolaire et communautaire.

Les garderies à Yellowknife: "Un pas en avant, deux pas en arrière"

Par Line Gagnon

Plus de trente personnes se présentaient à la chapelle de Northern United Place le 18 septembre dernier pour assister à l'assemblée générale annuelle du YWCA.

L'Assemblée a élu dix femmes qui siègeront pour un mandat de deux ans au Conseil d'administration de cet organisme. De plus six personnes dont trois sont élues par l'Assemblée siègeront sur le comité de sélection.

C'est à cette Assemblée que Mme Eva Friedan, directrice du YWCA, déclarait sur un ton ironique "la vie dans le système des garderies est extrêmement intéressante."Au mois d'août dernier, le centre de garde d'enfants de Lanky Court était expulsé de son local pour des raisons de sécurité. En effet, le commissaire aux incendies fermait les portes de cet édifice.

À la suite de cette fermeture, le ministère des Travaux publics offrait au YWCA des locaux temporaires pour opérer sa garderie. "Nous occupons cet emplacement jusqu'à la fin novembre" affirme Mme Kate Adam, directrice du développement de l'enfant au YWCA. Elle avoue qu'un nouvel espace pour le centre n'a pas encore été trouvé.

Les problème de locaux ne s'arrêtent pas là. La garderie du YWCA située à Frame Lake South, après un incendie l'an dernier, est de nouveau fonctionnelle. Or, maintenant l'organisme paie une somme de 809$ par mois de loyer à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Cette location était auparavant gratuite.

La subvention qui couvre une période se terminant en mars 1990 a donc permis à ce centre de fonctionner. À la fin de cette période, la garderie de Frame Lake South devra emménager dans des locaux gratuits. "Nous n'avons pas les moyens financiers de payer les frais de location," souligne Mme Adam.

Les parents utilisant les services de garde d'enfants du YWCA défraient présentement 490$ par mois et le gouvernement débourse également une somme de 75$ par mois. Par contre, ces frais couvrent seulement les frais de fonctionnement de la garderie et non ceux de location.

Pour plusieurs familles de Yellowknife, il y aurait peut-être une nouvelle garderie qui ouvrira ces portes. La mine Nerco-Con songerait à ouvrir un centre de garde d'enfants pour ses employés. C'est à la suite d'un regroupement de parents que la mine considérait cette possibilité.

Mmes Jane Nauman, Lynn Larson et Lynne Wolf représentent le groupes de parents. Malgré le dialogue ouvert entre le comité et la mine, aucune entente formelle n'a encore été établie.

"C'est une question complexe. Un espace doit être emménagé pour un tel projet. De plus, cette décision revient au bureau central de la compagnie Nerco et non au bureau de Yellowknife" commente Mme Wolf. Ce service, s'il est offert, bénéficiera à tous les travailleurs de la mine.

L'édifice qui serait utilisé pour la garderie est la salle récréative de la mine. Or, des ententes doivent être fixées avec le club athlétique se servant de cette salle ainsi qu'avec la mine. Des rénovations seront nécessaires afin de rendre les lieux acceptables pour une garderie.

Le centre de garde d'enfants, Yellowknife Daycare ainsi que le YWCA ont été approchés pour gérer ce projet. "Nous fonctionnerons comme toutes les autres garderies, c'est-à-dire que la mine ne nous subventionnera pas en aucune sorte mais fournira un espace gratuit" conclut Mme Nauman.

Les libéraux fédéraux De retour

Mme Ethel Blondin annonçait récemment que les candidats à la chefferie du parti Libéral fédéral viendront débattre leur position à Yellowknife. Cet événement devrait se tenir entre février et avril 1990.

"Nous espérons tenir le premier débat. Je crois que ce serait incroyable de lancer la série pancanadienne de débats à partir du Nord" déclare Mme Blondin. En tout, il y aura six rencontres à travers le pays.

C'est après une décision de l'Exécutif national du parti prise les 16 et 17 septembre derniers que l'annonce de la venue des candidats était faite. C'est la première fois qu'une telle rencontre, avant la convention et regroupant tous les candidats, aura lieu dans le Nord.

Les organisateurs espèrent mettre en place une soirée sociale et un débat où les réalités nordiques seraient soulevées, en plus des grandes questions nationales. Le comité chargé d'organiser le programme est composé entre autres de représentants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et du Comité du PLC sur les questions autochtones (Aboriginal Standing Committee).



La cinquième session de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest débutera à 14 h 30, le mercredi 18 octobre 1989, dans la Chambre de l'Assemblée législative située dans le gymnase de l'école, à Norman Wells.

Heures des séances : de 13 h à 18 h, du lundi au jeudi, de 10 h à 14 h, le vendredi.

Le public est invité à assister à toutes les séances.

Si vous désirez rejoindre votre député pendant la session, laissez un message au 1-800-661-0786, ou envoyez-le par télécopieur au (403) 587-2023.

Des livres français dans les bibliothèques

Désormais il y aura plus de matériel à feuilleter et à emprunter dans les bibliothèques publiques des Territoires du Nord-Ouest. Celles-ci sont en effet en voie de monter des collections de matériel français.

Le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, a annoncé que six des vingt-deux bibliothèques ténoises commenceront cet automne à mettre des livres en français sur leurs rayons. Dès l'an prochain, trois autres bibliothèques (Norman Wells, Fort Simpson et Nanisivik) offriront à leurs usagers l'accès à une collection itinérante de matériel en français.

Les bibliothèques de Yellowknife, Iqaluit, Fort Smith, Rankin Inlet, Hay River et Inuvik recevront chacune du matériel en français d'ici la fin de cette année, a annoncé M. Allooloo. Le nombre de livres dépendra du nombre de francophones résidant dans chaque communauté. Environ 1 500 livres seront disponibles et distribués sur une base rotative, tous les quatre mois, à travers les neuf bibliothèques. D'ici l'an prochain la collection itinérante sera également dotée de vidéos et de livres-cassettes.

Le premier bloc de livres comprendra surtout des ouvrages de référence. Par la suite, des romans et ouvrages généraux viendront s'ajouter. La bibliothèque de Hay River, la première à lancer sa collection francophone, enregistrait douze prêts la journée même où ces livres étaient placés sur les rayons.

Selon le ministre Allooloo, "avec la mise sur pied de cette collection, les francophones des Territoires du Nord-Ouest auront accès à des livres écrits dans leur langue maternelle et les anglophones qui étudient le français trouveront du matériel de lecture et de référence au sein même de leurs communautés".

Le service des bibliothèques étudiera également toute demande de matériel non-disponible dans les collections locales et, tout en en s'assurant que cette demande corresponde à sa politique de choix, achètera le matériel ou l'empruntera à une autre province par l'intermédiaire du prêt entre bibliothèques.

Le ministère répond aux recommandations

Jean-Luc Thibault

Une décision a été prise concernant les 75 recommandations contenues dans le rapport du Comité de révision de la Commission des accidents du travail.

C'est ce qu'annonçait, le 25 septembre dernier, le ministre Stephen Kakfwi, de qui relève cette Commission, dirigée par Grant Hinchey.

Le Comité avait remis son rapport le 16 avril dernier. L'ancienne ministre responsable du dossier, Mme Nellie Cournoyea, n'avait pas cru opportun à l'époque de rendre ce rapport public.

Le ministre Kakfwi ajoutait que, comparée aux autres Commissions des accidents du travail à travers le pays, celle des Territoires est en excellente santé. Jusqu'en 1987, les revenus ont toujours excédé le coût des réclamations.

Pour en revenir aux recommandations, les plus importantes s'appliquent à la tarification, aux investissements, aux procédures opérationnelles, au développement d'une stratégie d'action ainsi qu'au mandat de la Commission.

Dans un même temps, la Commission est à considérer l'embauche d'un conseiller aux travailleurs ainsi que la mise en application d'une ligne de conduite sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité des dossiers. Finalement, une révision de la Loi sur la Commission des accidents du travail est présentement en cours.

Le ministre a souligné que l'élaboration de la tarification a été confiée à une firme d'actuaires de Vancouver. Leur mandat est d'établir un procédé tarifaire qui prendra effet en 1991. Pour 1990, la Commission procédera à l'évaluation des tarifs en consultation avec ses clients.

C'est d'ailleurs la hausse énorme des tarifs l'an dernier qui avait amené cette enquête sur la Commission des accidents du travail.

Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique



Les cours des T.N.-O.

Partie 1

Dans les Territoires du Nord-Ouest, il existe six paliers de cour où s'administre [redacted] justice. Il y a la Cour de la paix, la Cour du coroner, [redacted] Cour territoriale et la Cour supérieure des Territoires du Nord-Ouest, etc.. Toutes ces cours de justice ont différentes responsabilités et différents pouvoirs selon la Loi.

Ces paliers de cours trouvent leur racine, comme la plupart des systèmes judiciaires canadiens, dans la tradition légale britannique. Cette tradition date de plusieurs siècles, bien avant l'établissement d'Européens au Canada.

Les conseillers du Royaume d'Angleterre venaient régulièrement siéger à la cour du Roi afin de discuter des lois du pays. Ces conseillers, qui sont devenus plus tard des juges, tenaient des audiences lorsqu'ils se réunissaient avec [redacted] Roi. La cour royale devint un lieu de justice. Naturellement, nous employons encore aujourd'hui l'expression "cour". Quoique les juges ne siègent plus à la Cour du Roi, la justice est rendue "au nom de la Couronne".

La Cour de la paix est le premier niveau du système territorial. Elle est basée dans les communautés. En effet, il y a au moins un juge de paix dans la plupart des communautés, c'est-à-dire environ 125 juges à travers le territoire. Généralement le juge de paix réside dans la communauté qu' il/elle dessert. Par ce fait, le juge est sensible aux besoins et aux traditions de la communauté.

Le juge de paix peut émettre des mandats d'arrêt ou de fouille aux policiers. Pour ce faire, ceux-ci doivent avoir des motifs raisonnables les portant à croire qu'un individu a commis une infraction. Toute accusation de crimes sérieux sera d'abord entendue en Cour territoriale. Des crimes mineurs, comme des infractions au code de la route par exemple, peuvent être entendus par un juge de paix. Ce dernier peut aussi juger des infractions mineures au code criminel canadien ou aux règlements municipaux et territoriaux. Les condamnations rendues par le juge de la Cour de paix ne peuvent pas excéder six mois d'emprisonnement ou 2 000$ d'amende.

Un juge de paix peut occuper les fonctions de coroner, si le besoin s'en fait sentir dans sa communauté. La Cour du coroner a toutefois un mandat bien différent. Une enquête du Coroner est entreprise si un décès inexpliqué survient. Lorsqu'un individu meurt pour des raisons inconnues, il y a évidemment plusieurs questions sur les causes du décès. Le Coroner interrogera les témoins sur les circonstances entourant la mort. Était-ce un accident? Quelle en est la cause? L'individu était-il malade? Des réponses doivent être rendues publiques avant que des rumeurs ne puissent commencer à circuler. Toutefois, cette cour ne détermine pas la culpabilité. Elle a pour but d'établir la cause du décès. Lorsque la Cour du Coroner découvre des motifs suffisants, des procédures criminelles peuvent alors être entamées. Néanmoins, ces procédures seront entendues à un autre palier.

"Les femmes en solidarité"

Par Linda Petterson

Slogan approprié lorsqu'on manifeste contre la violence faite aux femmes sur l'initiative des employées de la maison Sutherland. Cette dernière accueille depuis deux ans et demi des femmes victimes de violence conjugale. La manifestation se déroulait le 15 septembre dernier dans les rues de Fort Smith pour dénoncer la violence dont les femmes sont trop souvent victimes que se soit dans la rue ou à la maison.

La manifestation débutait dans le stationnement de l'école secondaire P.W. Kaeser pour se terminer au parc Conibear où nous attendaient les orateurs. Soeur Sutherland exprimait son point de vue sur la violence faite aux femmes et sur la nécessité d'aider ces dernières à s'en sortir. Mme Annette Dowling, superviseure régionale pour le ministère des Services sociaux, parlait d'inceste et comment, pour certaines femmes, cette pratique leur semblait avec le temps normal, puisqu'endoctriner dès le plus jeune âge à ce genre de pratique sexuelle. Mme Bonnie Lynch, présidente de la Société TAWAW, (qui en cri veut dire bienvenue) présentait le texte de Lorraine Tordiff, graduée en service social, portant sur la pornographie. Mme Sonia Conway, membre de la Société TAWAW et étudiante en Service social, terminait la soirée avec une chanson écrite par une femme de passage à la maison Sutherland.

Un fait à remarquer, la majeure partie des gens dans foule était des blancs. Très peu d'autochtones participaient alors que l'on sait que les femmes de ce groupe fréquentent la maison Sutherland à grande majorité."Il y a là un problème" de dire Mme Gail Paquin, coordinatrice des programmes,"il faut trouver un moyen pour sensibiliser cette clientèle cible sur les causes qui amènent toutes violences familiales." À Fort Smith, 1 femme sur 7 est battue, les statistiques canadiennes sont de 1 femme sur 10.

Cette manifestation était une première dans les Territoires. Déjà, dans les grandes villes des provinces du Sud se retrouve en grand nombre de ces marches depuis les années 1970, mais ici dans le Nord ce n'est que depuis quelques années seulement qu'on se penche sur le problème de la violence faite aux femmes.

Soeur Sutherland accueillait déjà des femmes battues à l'ancien hôpital de Ste-Anne lorsqu'en 1981, une société se formait " Société TAWAW" pour répondre de façon plus spécifique aux problèmes de violence familiale à Fort Smith, compte tenu du haut taux de violence perpétré contre des femmes dans la communauté.

À ses débuts, la Société TAWAW se voulait un organisme de soutien en favorisant la consultation téléphonique et différents services connexes. Mais il devenait apparant que les services offerts ne suffisaient pas à la demande alors que l'avenir de l'hôpital Ste-Anne restait incertain.

D'ailleurs ce dernier fermait ses portes définitivement en 1986. La nécessité d'un refuge devenait donc évident [redacted] c'est ainsi que le 6 janvier 1987, la maison Sutherland ouvrait ses portes.

Les organisatrices de la marche étaient ravies de la participation et du soutien de la communauté. Ce n'est qu'un début dans la lutte contre la violence faite aux femmes

Alex Mahé Un succès difficile à Fort Smith

Par Linda Petterson

Chanteur, auteur, compositeur, interprète, Alex Mahé présentait deux spectacles à l'école élémentaire J.B. Tyrrell lors de sa tournée dans les Territoires. Il est attendu dans plusieurs communautés du Nord: Hay River, Fort Simpson, Yellowknife, Inuvik et Iqaluit.

La journée du 25 septembre restera inoubliable. Il arrive le matin même d'Edmonton installe son équipement dans la salle de musique et attend avec impatience le moment de faire ses deux représentations. Seul les enfants, assistant aux classes de français, étaient présents et non toute l'école comme cela s'était produit l'année dernière avec "Les farceurs" troupe de théâtre de Victoria en Colombie-Britannique. La participation de tous les étudiants avait été débattue avec la direction de l'école l'année précédente lors des présentations de l'Association francophone de Fort Smith devant le Local Education authority (LEA).

Un premier spectacle éblouissant ne laissait pas prévoir une deuxième représentation catastrophique. Alex Mahé n'est pas à blâmer, il offrait un spectacle de très haute qualité. Mais que faire si les étudiants eux-mêmes ne sont pas intéressés et qu'ils font tout leur possible pour rendre la vie misérable à l'artiste qui se produit, au professeure de français et ses assistantes.

Un bruit de fond continuel (pas moyen de les faire taire), deux jeunes pratiquant des acrobaties sur un des poteaux de soutien, tiraillerie, bousculade, tous ces facteurs ont fait dire à l'artiste qu'il n'avait jamais vu un zoo pareil. Mme Bird, la professeure de français, sortait cinq étudiants parmi les plus insolents. Mme Gisèle Soucy, l'assistante, tentait tant bien que mal de contrôler les plus tannants en les faisant s'asseoir près d'elle à l'arrière de la salle, tout en filmant le spectacle avec sa vidéo-caméra. Francine Thébeau, la monitrice, se promenait de long en large à faire la discipline. Quelle aventure!

Mmes Bird,Soucy et Thébeau, Alex Mahé et moi-même passions une partie de la soirée ensemble à rire comme des fous de toute cette histoire. Je dois dire qu'Alex Mahé a un sens de l'humour fantastique. C'est d'ailleurs lui qui a réussi à transformer cette épisode épouvantable en comédie hilarante.

Alex Mahe n'a plus à se faire du souci sur les tournures des événements lors de ses prochains spectacles à travers les T.N.-O., car à Fort Smith il y a connu le pire. Il avait d'ailleurs bien hâte de partir pour Hay River.

Nous avons bien apprécié sa présence à Fort Smith. C'est pourtant dommage que les étudiants n'aient pas été aussi coopératifs et attentifs qu'on l'espérait.

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Huguette Léger

3ième épisode
L'histoire des francophones du Nord:
Le XVIIIe siècle ou l'accentuation de la pénétration blanche dans le Grand Nord

Lors de notre dernier épisode nous avons pu nous rendre compte qu'au XVII è siècle la présence française dans le développement du Nord se faisait surtout sentir dans l'Ouest . Entre la quête de la route pour l'Orient et les jeux politiques entre l'Angleterre et la France et la présence parfois douteuse de coureurs des bois comme Radisson et Des Groseillers, le Nord connaît tout de même une croissance marquée.

Pierre Gaultier de Varennes de La Vérendrye, né à Trois-Rivières d'une mère canadienne, a entrepris le commerce des fourrures, après avoir servi dans l'armée française en Europe. Le gouverneur de l'époque, De Beauharnois, lui avait officiellement confié la tâche d'aller découvrir la «mer de l'Ouest». Avec cette mission en tête, il quitta Montréal le 8 juin 1731 avec cinquante voyageurs. Dès l'automne de cette même année, il fonda Fort Saint-Pierre sur le lac de la Pluie, et au mois de juin suivant, Fort Saint-Charles, sur le lac des Bois, dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Manitoba. Il poursuivit sa mission en fondant les forts Maurepas, à l'embouchure de la rivière Winnipeg en 1734, la Reine, à l'emplacement de Portage la Prairie en septembre 1738, et Rouge, à l'embouchure des rivières Rouge et Assiniboine. Le 24 septembre de cette même année, il arriva à ce qui est devenu maintenant la ville de Winnipeg.

La Vérendrye quitta Fort la Reine et arriva au pays des Mandanes, dans le Missouri supérieur en février 1739. Il envoya plus tard son fils, le chevalier de La Vérendrye, explorer les lacs Manitoba, Dauphin, Winnipegosis et Bourbon ainsi que la Saskatchewan inférieure. Finalement en 1742, le fils de La Vérendrye découvrit les majestueuses et impressionnantes montagnes rocheuses.

La Vérendrye démissionna comme explorateur officiel et administrateur des postes qu'il avait fondé en 1744. Il fut remplacé par le capitaine Charles J. de Noyeville. D'autres postes furent ouverts sous De Noyelle; le fort Bourbon sur le lac du même nom près du lac Winnipeg et l'autre sur la basse Saskatchewan que l'on nomma Paskoyac, Paskoya, ou Pasquia, aujourd'hui Le Pas ou The Pas. De Noyelle eut comme successeurs, Jacques R. Legardeur de Saint-Pierre qui fonda, en 1751, le fort Jonquière qui est maintenant la ville actuelle de Calgary, et le chevalier Saint-Luc de la Corne qui fut le premier homme blanc à entreprendre, dans la vallée de la Carotte, tributaire de la Saskatchewan inférieure, les premiers essais en agriculture.

Après la cession du Canada aux Anglais, en 1763, on vit, tour à tour, disparaître les postes de traite français et les explorateurs retourner dans l'Est. Ceci occasionna, au cours des cent-quarante années suivantes, l'émergence de nouveaux groupes sociaux dont les activités auront servi à transformer les vastes terres de Rupert. On assista à l'arrivée des «traiteurs» anglais et à la formation d'une association: la Compagnie du Nord-Ouest, qui devait devenir la grande rivale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il ne faut pas négliger dans les communautés religieuses et parmi les «traiteurs», la présence d'éléments francophones . Ces deux derniers groupes, à majorité francophone, continueront d'oeuvrer au développement des nouveaux territoires conquis. Car même si le Canada fut à ce moment-là une colonie anglaise et que les postes de traite français officiels disparaissaient, l'élément français du Nord-Ouest, lui, était loin de s'éteindre.



Gracieuseté de Yellowknife Museum Society, archives des T.N.-O.

C'est également durant cette période que l'on vit se développer la nation métisse qui finira par jouer un rôle primordial en ce qui concerne le statut provincial du Manitoba. Un groupe important de cette nation sera plus tard refoulé au nord du soixantième parallèle.

Un peu avant la cession définitive du territoire aux Anglais, en 1741, le capitaine Middleton, vieil employé de la «HBC», tenta une exploration dans le Nord-Est vers la baie de Repulse, et, comme dans toutes les précédentes, ne put aller plus loin à cause des glaces. Il fut toutefois le premier à rapporter les variations des marées provenant du bassin de Fox, phénomène qu'il put observer au cours d'une excursion sur terre. Il fallut attendre cinquante ans avant d'obtenir confirmation par W.E.Parry des assertions de Middleton .

Au tournant du XIXe siècle, les recherches du passage du nord se poursuivirent avec plus de régularité et un peu plus au nord de la Terre de Baffin, via le détroit de Lancaster et le goulet du Prince-Régent. Le flux et le reflux de la marée étaient les éléments privilégiés guidant les recherches; les boussoles devenant inopérantes. Or, de Ross en 1817 à Sverdrup en 1898-99, tous ont cherché le passage du nord vers l'orient. Aucune de ces expéditions n'avait comme objet l'établissement de colonies d'exploitation ou même de peuplement .

Il faut souligner toutefois que ces mêmes expéditions avaient également, pour la plupart d'entre elles, un caractère scientifique et ten-taient , en conséquence, de relever le plus d'informations scientifiques en géologie, minéralogie, botanique et sur les ressources fauniques.

La transformation de l'économie du Nord: la grande rivalité, les fourrures et les âmes

Le commerce des fourrures a occasionné la première grande transformation de l'économie de subsistance dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces transformations et les nouveaux rapports sociaux engendrés sont plutôt le résultat d'une forme de commerce étrangère et d'un nouveau code moral introduit plus tard par les religions chrétiennes. Les débuts de cette transformation remontent à l'arrivée des marchands européens et elle a eu comme conséquence l'intégration des autochtones dans un marché d'échange: à savoir la traite des fourrures.

Bien que celle-ci ait donné aux autochtones des moyens techniques perfectionnés pour la chasse et le piégeage, elle a crée, en même temps, une dépendance des biems de consommation de la société des blancs en introduisant l'usage de l'alcool dont on voit immédiatement les ravages et contribué aux transformations des rapports sociaux internes et externes en instituant une nouvelle forme de commerce.

Au prochain numéro:
La prolifération des comptoirs de fourrures dans les Territoires du Nord-Ouest

L' uíl

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 4 numéro 19 Vendredi le 20 octobre 1989

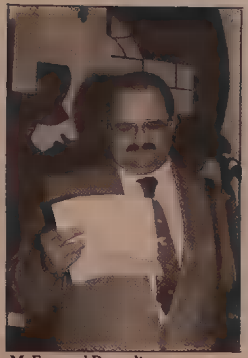
Durant la fin de semaine de l'Action de grâces, à Iqaluit
L'assemblée générale annuelle de la F.F.T.

Jean-Luc Thibault

C'est sous le thème "le français, toute une expédition" que s'est tenue à Iqaluit l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise. Cette fin de semaine, du 6 au 9 octobre dernier, marquait également le début des premières festivités soulignant le dixième anniversaire de la vie associative francophone dans les Territoires du Nord-Ouest.

Tant au sens propre qu'au sens figuré, le thème choisi par la F.F.T. symbolisait pleinement la situation dans laquelle se sont retrouvés les quelques quarante délégués et observateurs présents tout au long de ce week-end.

Imaginons seulement les nombreux problèmes logistiques qu'ont eu à affronter les permanents de la Fédération, afin de s'assurer de la bonne marche de cette réunion. Cela suffit amplement à nous convaincre des difficultés inhérentes à la tenue de cet événement annuel à l'autre bout des Territoires.


M. Fernand Denault

Pour la majorité des participants, il ne fait également aucun doute que la promotion de la francophonie à l'intérieur d'un si vaste territoire présuppose un plan d'action qui tient compte de la situation particulière vécue par les francophones ténois. Le nombre, l'intérêt manifesté par les francophones, la motivation s'ajoutent aux problèmes de communication entre communautés. En établissant ces faits, il est facile par la suite de comprendre que, dans les T.N.-O., le français est toute une expédition.

Le président de la F.F.T., M. Fernand Denault, s'est dit fort satisfait des résultats obtenus lors de cette réunion. "Je pense que la francophonie a pris charge de ses dossiers. Peu importe le sujet abordé, les délégués (es) ont discuté âprement tout au long du week-end. Ils et elles ont défendu leurs intérêts et finalement proposé des mandats clairs à leur exécutif. On peut dire que dans l'ensemble, la communauté francophone a, par cet exercice, confirmé ses priorités que sont l'éducation et le développement communautaire," de souligner M. Denault.

Concernant la tenue de cette assemblée générale à Iqaluit, M. Denault précise qu'il est tout à fait normal de se déplacer dans les différentes communautés pour ce type de réunion. "Notre assemblée générale à Iqaluit représente la maturité, nous vivons dans les T.N.-O., et dans le contexte, il nous faut reproduire cette réalité politique," poursuit-il.

Pour sa part, le directeur général de la F.F.T., M. Richard Barrette, a trouvé cette rencontre très créative. Il s'est également réjoui de la vitalité des membres de la Fédération.

"Les besoins ont été clairement exprimés. Les gens qui se sont présentés lors de ce week-end étaient très motivés et très intéressés. Personne n'était là en vacances," d'affirmer M. Barrette.

Comme c'était la première assemblée générale depuis la sortie du rapport Perreault, M. Barrette ajoute "qu'à partir des recommandations contenues dans le rapport, les mandats qui nous ont été donnés confirment tout simplement là où l'on s'en allait. Nous avions dessiné un plan d'action, en consultation avec le conseil d'administration, avec les bénévoles lors de la rencontre sur la Grande Tournée, les retrouvailles, en février dernier, lors des colloques des femmes et de l'éducation. Aujourd'hui, nous sommes bien contents de voir que l'on ne s'est pas trompé, que notre démarche est correcte."

Sans sous-estimer les coûts opérationnels engendrés par cette visite à Iqaluit, M. Barrette reprend un peu les arguments du président de la Fédération pour défendre le bien fondé de cette rencontre à l'Est des Territoires.

"Depuis l'assemblée générale de Fort Smith, l'an dernier, c'est la volonté de la F.F.T. d'être itinérante pour la tenue de cette réunion annuelle. C'est important de pouvoir bouger, cela crée certainement plus de problèmes, mais c'est rentable. On peut identifier deux résultats: premièrement, elle donne de la visibilité sur place. C'est-à-dire que les francophones savent maintenant qu'ils ne sont pas seuls, qu'il y a une organisation territoriale pour les appuyer. Deuxièmement, elle permet de connaître nos communautés, d'échanger entre nous et surtout de se faire connaître territorialement parlant, spécialement aux yeux des observateurs qui assistent à nos délibérations," soutient M. Barrette.

Norman Wells
L'ouverture de l'Assemblée législative

Par Peter Lesniak

Tout a été transporté du trombone à la photocopieuse pour la session d'automne de l'Assemblée législative qui se tiendra à Norman Wells pour au moins les 3 prochaines semaines.

"Après l'addition de tous les comptes, le coût pourrait aller jusqu'à 400 milles dollars," a affirmé le greffier, David Hamilton, lors d'une entrevue juste avant la cérémonie d'ouverture, mercredi, le 18 septembre dernier.

"C'est deux fois plus coûteux que la dernière fois où l'Assemblée s'est rendue à Rankin Inlet, en1985," a-t-il dit. Depuis 1980, l'Assemblée s'est déplacée à Baker Lake, Iqaluit, Hay River, Fort Smith et Inuvik.

"Or, la décision de tenir la session d'automne ici, à Norman Wells, est une vraie mine d'or pour les marchands, les chauffeurs de taxi et les propriétaires d'hôtel locaux," a déclaré Kevin Diebold, président de la Chambre de commerce de Norman Wells. "Durant les 3 prochaines semaines, 1,5 millions à 2 millions de dollars seront injectés dans l'économie locale," a-t-il prédit.

"Des lits ont dû être trouvés pour environ 80 personnes, incluant des membres de l'Assemblée, leurs adjoints exécutifs, le personnel de soutien à l'Assemblée ainsi que les média," a avoué M. Hamilton. "Tous les lits imaginables sont utilisés" a-t-il raconté. "Il y a même des personnes qui dorment sur des planchers."

L'Assemblée se tient dans le gymnase de l'école. Cette dernière a été décorée d'affiches et de dessins pleins de couleurs, faits par les

suite page 2

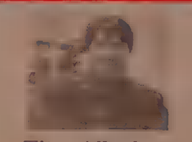
C'est officiel...


M. Jean Raymond, coordonnateur, M. Normand Plante, président de l'AFI, et M. Dennis Patterson célèbrent l'ouverture du centre communautaire.

Ça "CHATOUILLE"



SOMMAIRE


Titus Allooloo ...environnement: page 3

La nouvelle loi sur la radiodiffusion

Ottawa (APF) : La programmation de la Société Radio-Canada devrait être offerte en français et en anglais de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou de l'autre langue. La programmation devrait aussi chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais.

Le nouveau projet de loi C-40 sur la radiodiffusion qui est destiné à remplacer la Loi sur la radiodiffusion de 1968, et qui a été déposé à la Chambre des communes par le ministre des Communications. Marcel Masse, fait clairement place aux minorités de langue officielle.

Outre la mention que la programmation de la SRC devrait refléter la situation et les besoins des collectivités de langue officielle, la nouvelle politique canadienne de radiodiffusion reconnaît pour la première fois le caractère particulier du milieu de la radiodiffusion en français. Le CRTC, indique-t-on au ministère des Communications, devra maintenant tenir compte de la différence du marché francophone lorsqu'il prendra des décisions en matière de licences.

Le système de radiodiffusion, lit-on dans le projet de loi, devra aussi répondre aux besoins et refléter la condition et les aspirations des Canadiens sur le plan de l'égalité des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel de la société canadienne.

Avec ce projet de loi, les contraintes budgétaires ne pourraient plus être invoquées comme par le passé pour justifier l'inaction de la Société Radio-Canada en ce qui a trait aux services aux collectivités de langue officielle.

Dans le projet de loi, il est bien dit que la programmation de la Société devra "être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace", mais on réserve une porte de sortie aux administrateurs en soulignant que cette programmation devra être offerte également "au fur et à mesure de la disponibilité des moyens". Les francophones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui n'ont toujours pas accès au service français de la Société, devront donc s'en remettre à la bonne volonté du nouveau président-directeur-général de SRC, Gérard Veilleux.

Le projet de loi déposé en Chambre, quoique semblable à celui mort au feuilleton lors du déclenchement des élections, contient quelques nouveautés.

Tout d'abord, on reconnaît maintenant dans la nouvelle politique canadienne de radiodiffusion, que la radio éducative fait partie intégrante du système canadien de radiodiffusion.

Deuxièmement, le libellé du mandat de la Société Radio-Canada indique clairement la responsabilité de la Société d'inclure des émissions culturelles dans leur choix de programmation. Selon un haut fonctionnaire du ministère des Communications, cela veut dire que les émissions américaines traduites en français du genre "Dallas", devront faire place de plus en plus à un contenu qui distingue la Société d'État de ce qu'offrent les télédiffuseurs privés.

En ce qui a trait à la présidence de Radio-Canada, le nouveau libellé prévoit que le président sera membre du conseil d'administration et qu'il sera nommé par décret. Le président-directeur-général, en l'occurence M. Gérard Veilleux, est confirmé comme le premier dirigeant de la Société et à ce titre, il aura à exercer des fonctions de gestionnaire au jour le jour. Quant au président du conseil d'administration, une nouvelle fonction qui reviendra au journaliste Patrick Watson, il pourra s'attarder à loisir aux objectifs fondamentaux et à l'image publique que projette SRC.

Le fameux mandat de promouvoir "l'unité nationale" qui faisait partie de la Loi sur la radiodiffusion de 1968 disparaît. Radio-Canada devra maintenant chercher à "contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales". Ce que cela veut dire, c'est que l'indépendance des journalistes est renforcée, et qu'il ne pourra plus y avoir d'interférence du Cabinet dans les affaires de Radio-Canada au nom de "l'unité nationale" comme à l'ère Trudeau, où on accusait la Société d'État d'être "un nid de séparatistes". Les journalistes pourront donc couvrir en toute quiétude la prochaine remontée du nationalisme québécois sans être accusé de nuire à l'unité canadienne.

suite de la page 1

Les députés à Norman Wells

enfants de la région de Sah Tu. Et, environ 24 jeunes étudiants en provenance des différentes communautés du Sah Tu serviront de pages tout au long de la session.

"Il y a beaucoup de racommodage de dernières minutes pour s'assurer que les habits leur font bien," a dit M. Hamilton.

Ce n'est pas tout le monde qui est heureux que l'Assemblée se tienne à Norman Wells. Le député de Yellowknife, Tony Whitford, a déclaré que l'argent pourrait être mieux utilisé dans les communautés. "Ce qui me dérange," dit-il, " c'est que nos installations à Yellowknife seront vides jusqu'à la session d'hiver."

Le gouvernement territorial loue sous un bail à long terme ses bureaux législatifs à Yellowknife. "Le coût d'opération est de 10 500 dollars pour chaque jour que siège l'Assemblée," a expliqué M. Hamilton.

Une première dans les T.N.-0.
Un centre communautaire francophone à Iqaluit

Jean-Luc Thibault

C'est avec beaucoup d'émotion que le président de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI), M. Normand Plante a procédé, en compagnie du leader du gouvernement territorial et député de la région d'Iqaluit, M. Dennis Patterson, à l'inauguration officielle du premier centre communautaire et culturel francophone des Territoires du Nord-Ouest.

M. Plante a raconté, avec sa verve particulière, les sentiments qu'il éprouve face à la réalisation de ce centre communautaire. "Vous n'êtes pas sans savoir que la création d'un tel centre ne repose pas sur les épaules d'une seule personne. Si j'avais le coeur plus sensible, je serais peut-être porté à pleurer en regardant tous les gens qui sont ici ce soir. Le travail qui a été fait est tout simplement immense. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tout ceux qui ont contribué à sa construction. Ce soir, j'éprouve beaucoup de fierté à être francophone, à être président de l'AFI et d'avoir eu tous ces bénévoles qui m'ont aidé dans la construction de ce local," a-t-il déclaré.

Après avoir coupé le ruban traditionnel, M. Dennis Patterson,


Les artisans et artisantes du centre communautaire

a pour sa part souligné, dans un discours presqu'entièrement dans la langue de Molière, le plaisir que lui procure cette inauguration officielle du centre communautaire. "Celle-ci a une signification toute spéciale pour moi. Il y a plusieurs années, j'ai été approché par quelques francophones, en tant que député, pour faciliter l'acquisition d'un vieil édifice pour en faire un centre culturel. L'achat de l'édifice ce n'était rien comparé aux gros travaux de rénovation nécessaires avant de pouvoir y aménager. Lorsque je regarde les résultats, j'ai beaucoup de difficulté à croire qu'il s'agit du même édifice," mentionne-t-il.

Il s'est également réjoui du fait que le centre servira à l'ensemble de la communauté. "L'utilisation de ce centre comme garderie viendra en aide à de nombreux citoyens et citoyennes d'Iqaluit. Il ne contribuera donc pas seulement à mettre en vedette la culture francophone mais représentera aussi les diverses cultures de notre communauté. Ce centre sera notre fierté à nous tous. Mes félicitations à chacun d'entre vous pour cet accomplissement."

Le député fédéral de Nunatsiaq, M. Jack Anawak, disait quant à lui que "ce centre n'existerait pas aujourd'hui sans le dévouement et l'ambition manifestés par les gens qui sont ici, ce soir. Je salue et félicite ces gens qui sont si déterminés à assurer la survie et le développement de leur langue et de leur culture." Il s'identifiait également très bien à l'importance de préserver et de promouvoir cet héritage culturel qu'est la langue et de le transmettre à ses enfants et aux générations futures.

Pour le président de la Fédération Franco-TéNOise, M. Fernand Denault, la réalisation d'un tel centre par des bénévoles démontre bien le chemin parcouru depuis dix ans par les francophones des T.N.-O. et leur détermination à faire respecter leurs droits de minorité de langue officielle. "Chaque fois que la minorité francophone réalise un projet de ce genre, il ne s'agit pas de cadeaux que les gouvernements nous accordent par leurs subventions. Non, ceci fait partie des droits que les francophones ont pour sauvegarder leur langue et leur culture. Je voudrais souligner la détermination et l'effort des francophones d'Iqaluit dans l'accomplissement de leur centre communautaire."

Une centaine de personnes ont assisté à cette inauguration. À entendre les commentaires recueillis ici et là, le travail réalisé par les bénévoles a été tout simplement fantastique.

M. Jean Raymond, qui coordonnait la construction avec M. Plante, chiffrait quant à lui à plus de 20 000 heures de travail, la réalisation de ce centre communautaire.

En plus de servir de lieu de rassemblement pour la communauté francophone et de garderie trilingue (français, anglais et inuktitut), le centre pourra également être loué par différents organismes locaux, clubs sociaux ou autres. Ce qui permettra, selon M. Raymond, d'assurer à très court terme son autofinancement. L'engagement, au cours des prochaines semaines, d'un responsable du centre communautaire devrait faciliter cette volonté de l'Association francophone d'Iqaluit.

SEMAINE NATIONALE DE LA COOPÉRATION



MESSAGE DE M. MAURICE E. THERRIEN, PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION À L'OCCASION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA COOPÉRATION.

Si l'on jette un bref regard en arrière, on constate que la coopération a fait des progrès importants au Canada depuis le début du siècle. Au cours des ans, elle s'est avérée une formule efficace de prise en main de l'économie.

La coopération, et c'est là que réside son plus grand succès, permet à des millions d'hommes et de femmes partout au pays de se regrouper autour d'un projet commun à partir de leurs propres besoins. La coopération constitue une manifestation tangible d'entraide et de solidarité de toutes les personnes qui y sont impliquées.

Le thème de la semaine: "DANS L'INTÉRET COLLECTIF" permet de mettre en évidence le fonctionnement démocratique, l'enracinement dans le milieu, l'engagement bénévole des dirigeants, la promotion de l'éducation et le sens de l'innovation qui caractérisent les coopératives.

La Semaine nationale de la coopération constitue également un moment privilégié pour s'interroger sur les moyens dont nous disposons pour rendre la coopération toujours plus présente dans nos communautés et aux moyens à mettre en oeuvre pour satisfaire les nouveaux besoins qui auront été identifiés.

Au nom du Conseil Canadien de la Coopération, je souhaite à toutes et tous une bonne et fructueuse Semaine nationale de la coopération.

Maurice E. Therrien

Un ajout Fort Résolution

Jean-Luc Thibault

La population du sud des Territoires du Nord-Ouest aura la possibilité d'intervenir en deux occasions pour faire connaître son opinion concernant le projet d'usine de pâte et papier en Alberta.

En effet, la communauté de Fort Résolution sera l'hôte d'une séance publique de consultation organisée par le comité de révision. Celui-ci est chargé de recueillir les commentaires des résidents du nord de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest sur le développement de ce type d'usine le long des rivières Athabasca et de la Paix.

La communauté de Fort Smith avait déjà été identifiée comme un endroit à visiter par le comité lors sa création.

On se rappelera que les participants de la séance d'information de Fort Smith, le 18 septembre dernier, avaient réclamé une augmentation du nombre d'audiences publiques pour les résidents des T.N.-O., car ils s'estimaient directement concernés par ce débat. Ils souhaitaient y inclure, en plus de Fort Smith et de Fort Résolution, les communautés de Snowdrift et de Hay River.

Il semble que le comité de révision a conclu que l'ajout de la communauté de Fort Résolution, située non loin des deux autres municipalités, permettra à ceux qui aimeraient intervenir de se déplacer plus facilement pour se faire entendre par le comité.

Les audiences publiques de consultation débuteront le 30 octobre prochain à Fort McMurray. La communauté de Fort Smith recevra les présentations et les mémoires les 15 et 16 novembre au Pelican Rapids Motel tandis que Fort Résolution tiendra ses auditions le 22 novembre au Deninoo Community Hall.

Les gouvernements fédéral et territorial mettront à la disposition des habitants des T.N.-O. une somme de 80 000$ afin de leur permettre d'intervenir dans le cadre de ce débat.

C'est ce qu'annonçaient, au début du mois, MM. Pierre Cadieux et Titus Alloloo, respectivement ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre territorial des Ressources renouvelables.

Sont admissibles à une aide financière, les personnes et les groupes qui peuvent démontrer qu'ils sont susceptibles d'être touchés d'une façon quelconque par la construction de ce type d'usine.

Les fonds seront attribués aux travaux de recherche permettant d'obtenir de l'information supplémentaire, ainsi qu'aux résidents du Nord obligés de se déplacer pour assister aux audiences qui auront lieu dans les T.N.-O..

Pour obtenir des informations supplémentaires au sujet de la façon de procéder pour obtenir des fonds réservés aux intervenants, il suffit de communiquer avec les responsables du ministère des Ressources renouvelables.

Éditorial

La F.F.T. célèbre ses 10 ans, mais y a-t-il raison de se réjouir?

Il y a déjà dix ans qu'une poignée de bénévoles ambitieux et probablement un peu naïfs fondaient un regroupement francophone. Ce tout nouvel organisme recevait le nom de l'Association culturelle franco-TéNOise (A.C.F.T.).

Durant ses dix années d'existence, ce mouvement a connu des hauts, et il va de soi, des bas. D'un organisme fondé par des volontaires et regroupant en majorité des francophones (et francophiles) de Yellowknife, l'A.C.F.T., rebaptisée Fédération Franco-TéNOise, compte maintenant quatre associations locales membres et plusieurs organismes membres-associés. De plus, une équipe de près d'une demi-douzaine de permanents est présentement au service de la Fédération. L'organisme a aussi à son crédit la création d'un journal territorial (L'Aquilon). Et on pourrait ajouter à tout cela bien des réalisations de la Fédération (Grande Tournée, Colloque sur l'Éducation) ainsi que le soutien offert aux communautés locales dans l'accomplissement de leurs projets (ex: école française à Yellowknife , Centre communautaire à Iqaluit), mais là n'est pas la question.

Il est facile de constater que les choses ont changé en dix ans et que beaucoup a été accompli dans le monde de la francophonie ténoise. Toutefois le regard doit se porter non pas vers le passé, mais bien vers le futur.

Dix ans de travail, Bravo! Mais que célèbreront les Franco-ténois à la fin de la prochaine décennie? L'arrivée du bilinguisme: un éléphant blanc mal nourri, semble-t-il. La préservation des droits des Franco-ténois dans ce domaine ne s'accomplira pas simplement par la présence francophone et parce que le Secrétariat d'État "donne" des sous pour faire une danse en français! La lutte devra être quotidienne, une minorité linguistique en période ultra-conservatrice ne peut s'asseoir sur ces lauriers.

Célèbrerons-nous la venue de nouvelles communautés au sein de la Fédération. Ou au contraire, verrons-nous l'unité qui existe, comme dans les vieux couples gris, grandir pleine de rancoeur et de petitesses? Si c'est le cas, on pourra alors questionner la raison d'être du mouvement.

Tant qu'à rêver, les francophones des T.N.-O. se réjouiront peut-être dans dix ans d'un service de Radio-Canada, d'écoles françaises et de radios communautaires éparpillés sur l'ensemble des Territoires.

Oui, les francophones ont raison de célébrer le travail qu'ils ont accompli en dix ans. Il ne faut pourtant pas se le cacher " le gros de la job" reste à faire. Pour tous les francophones de passage (séjour de 2 à 5 ans) qui ne bâtissent que pour leur présent, ("après moi le déluge"), il y a peu à dire si ce n'est que dans le futur, ce seront peut-être vos fils et vos filles qui seront forcés de lutter ici, une fois encore, pour ce qui aurait dû s'établir maintenant.

Pour tous les francophones qui oublient ou détestent l'aspect politique et de confrontation qui parfois existe dans la réclamation de droits acquis et bien, croyez le ou non, "un souper pi une danse" quoique très amusants et on a tous besoin, ça n'apprendra pas le français à personne.

Les francophones peuvent-ils donc se réjouir à la conclusion de cette première étape? Oui, sans aucun doute, mais pour ce qui est des célébrations de la prochaine décennie, c'est à vous tous les Franco-Ténois de maintenant, ici pour six mois ou pour soixante ans, d'en assurer la réponse.

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef:	Denise Canuel
Journaliste:	Jean-Luc Thibault
Collaboratrices -teurs	Agnes Billa
	Line Gagnon
	Linda Pettersen
	Armelle Caselli
	Alain Tremblay
	Peter Lesniak
Correspondant national:	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Correspondante et correspondant

Nous aimerions souligner que L'Aquilon compte une correspondante de plus en provenance de nos communautés membres.

En effet, Mme Armelle Caselli a accepté, à l'instar de Mme Linda Pettersen, de collaborer avec nous, en nous faisant parvenir les nouvelles concernant la communauté de Hay River.

De plus, pour couvrir la prochaine session législative qui vient de débuter à Norman Wells, nous avons un représentant sur place, en la personne de M. Peter Lesniak.

Bienvenue à tous les deux.

La tribune du lecteur

En réponse au Canada anglais dénoncé

Madame,

L'Aquilon faisait paraître, dans son édition du vendredi 15 septembre 1989, le compte rendu d'un document sur les droits linguistiques des minorités. Ce document a été préparé pour le Conseil de la vie française en Amérique par le juriste franco-ontarien bien connu, Me Gérard Lévesque. Il a été rendu public simultanément au Canada et à Interlaken, en Suisse, où se tenait, le 30 août dernier, le 33e congrès de l'Union Internationale des avocats. Le thème de leur rencontre était cette année: "Le droit d'être différent: la protection juridique des droits des minorités".

Plusieurs exemples de législation niant les droits des justiciables d'expression française à travers le Canada sont rapportés dans ce document. À propos des Territoires du Nord-Ouest, votre journal cite un cas, celui où le texte d'un jugement rendu en français par un tribunal du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, ne peut être utilisé.

Nous aimerions, pour le bénéfice de vos lecteurs, apporter quelques précisions sur cette question. Cette restriction n'est mentionnée que dans une seule loi: la Loi sur l'exécution réciproque des jugements. Cette loi a été rédigée il y a déjà longtemps, dans un contexte tout autre que celui que nous connaissons aujourd'hui. C'est, de plus, une loi plus souvent utilisée, et ceci explique qu'une telle limitation ait échappé à la vigilance de nos législateurs.

La loi la plus souvent utilisée est la Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires et, dans cette loi, les droits des francophones sont respectés.

Permettez-nous d'ajouter qu'ayant pris connaissance des restrictions contenues dans [redacted] Loi sur l'exécution réciproque des jugements, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se fera un devoir d'apporter à cette loi les modifications qui s'imposent.

Nous aimerions cependant insister sur le fait que les jugements émis en français au Québec peuvent et sont, en fait, utilisés par les tribunaux des Territoires et ce, sans être traduits en anglais. Certains jugements ont même été publiés en français. Ce fut notamment le cas dans l'affaire Lévesque, entendue devant la Cour d'appel des Territoires en 1987.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, en terminant, que les disposition de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest concernant l'adoption et la publication des lois en français et en anglais, entreront en vigueur le 31 décembre 1989. À partir de janvier 1990 donc, toute nouvelle législation adoptée dans les Territoires sera bilingue. Nous croyons que la Loi sur les langues officielles indique clairement l'engagement du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à respecter les droits des francophones.

Bien à vous,

Louise Engelmayer
Agente des langues officielles
Ministère de la Justice
Gouvernement des T.N.-O.

Le dossier de l'Éducation

Mme [redacted] rédactrice en chef,
M. le journaliste,

Le conseil exécutif de l'Association des parents pour l'éducation francophone à Yellowknife (A.P.E.F.Y.) et les parents francophones à Yellowknife tiennent à remercier L'Aquilon pour son excellent travail et son impartialité dans le dossier de l'éducation.

Nous tenons aussi à souligner l'importance du journal L'Aquilon, non seulement, au sein de la communauté franco-ténoise mais aussi dans le cadre des franco-pages qui apportent un caractère rafraîchissant et une reconnaissance pour les étudiants inscrits aux classes de français.

Vous avez réussi à démontrer, à travers le journal les différents sons de cloche de la francophonie. Vous avez su orchestrer un rythme qui vous caractérise et qui vous est particulier en tant qu'éditorialiste et journaliste.

Vous passez, à travers ce média, une communication et une information qui réflètent notre culture et aussi vous nous faites découvrir nos citoyens et citoyennes de chez nous.

Merci, pour votre collaboration pour l'école francophone "sans nom"... Le concours est en route et toutes les franco-ténoises et tous les franco-ténois sont invitées -s à participer pour trouver un nom à "leur" école. L'école appartient d'abord aux francophones.

En temps que groupe représentatif des parents nous voulons continuer notre travail bénévole dans le dossier de l'éducation en remerciant tous ceux et celles qui ont été impliquées -s dans l'établissement de l'école francophone, car être partenaires en éducation signifie plus qu'un geste d'approbation ou une signature. Il y a aussi un côté humain que nous voulons passer à nos enfants et qu'il ne faut pas oublier en tant qu'adultes lorsque nous négocions. Ainsi pour le bien et surtout pour le futur de tous les enfants franco-ténois nous voulons faire avancer le dossier de l'éducation et cette responsabilité appartient à tous les francophones.

Merci à tous les franco-ténoises et tous les franco-ténois pour être partenaires en éducation.

Veuillez agréer chères -s collaboratrices -teurs nos sentiments les plus chaleureux.

Bernadette LeBlanc-Fortier
Présidente de l'A.P.E.F.Y.

Note: Merci à Denise Canuel pour avoir "mis au monde" une belle francophone... une étudiante de plus pour notre école!

À Nanisivik et à Inuvik

Les francophones s'organisent

Jean-Luc Thibault

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise à Iqaluit, deux observateurs en particulier ont suivi avec beaucoup d'intérêt l'ensemble des délibérations.

Mme Guylaine Boilard d'Inuvik et M. André Boudreau de Nanisivik avaient en effet été invités par la F.F.T. à assister à cette assemblée générale annuelle pour connaître le fonctionnement de la fédération ainsi que des communautés membres. Le but visé était bien entendu de susciter la création d'une association francophone dans leur communauté. À remarquer qu'Inuvik a déjà eu une association, tandis que Nanisivik vient de se doter d'un comité dont l'objectif est justement d'évaluer les possibilités de créer une association et de se joindre à la Fédération.

Nanisivik est un village qui a été créé pour les besoins de l'industrie minière. Au milieu des années 70, Nanisivik Mines entrait en opération et décidait d'organiser la communauté comme un petit village avec une école, une infirmerie, etc.. Aujourd'hui, on y retrouve également quelques services gouvernementaux.

La population de Nanisivik tourne autour de 300 habitants. De ce nombre, une trentaine sont francophones, majoritairement d'origine québécoise ou franco-ontarienne.

Les francophones de Nanisivik semblent grandement intéressés par la formation d'une association francophone. C'est d'ailleurs leur délégué, M. André Boudreau qui nous annonçait la mise sur pied du comité francophone.

Ce comité reprenait d'ailleurs à son compte les recommandations du Rapport Perreault concernant les services en français qu'ils entendent revendiquer. Déjà, les francophones peuvent regarder la télévision en français. Bientôt, il auront aussi la possibilité de capter une station radiophonique de langue française. Présentement, parce que l'infirmière vient du Québec, ils peuvent également recevoir des services infirmiers en français.

Les dirigeants de la mine coopèrent volontiers lorsqu'il s'agit d'améliorer les services en français. Il est évident qu'avec une association francophone active, cette collaboration devrait normalement s'intensifier car il reste encore beaucoup à faire.

Inuvik

Du côté d'Inuvik, où une association francophone a déjà existé, l'intérêt semble revenir pour la formation d'un nouveau regroupement chez les francophones.

La dissolution de l'association d'Inuvik avait été causée, il y a quelques années, par la fermeture de la base militaire et le ralentissement de l'industrie pétrolifère.

Aujourd'hui, avec une économie plus stable, la population d'Inuvik se maintient. On retrouve parmi cette population, une cinquantaine de francophones.

Selon Mme Boilard, l'idée de se reformer en association intéresse plusieurs francophones; cependant ceux-ci estiment avoir besoin de l'aide de la F.F.T.. La venue de l'agent de développement communautaire leur apparaît essentielle pour repartir une association sur des bases solides.

La réponse de la Fédération est que celle-ci fera tout ce qui lui est possible pour permettre la création de ces deux associations. Ce qui aura pour effet d'augmenter ainsi leur représentativité à la grandeur des Territoires du Nord-Ouest.

Déjà, le fait que ces deux communautés aient été invitées à se joindre à cette réunion annuelle démontre la volonté de la F.F.T. de se développer en tant qu'institution et de continuer à appuyer la francophonie où qu'elle se trouve dans les Territoires.

Place aux bénévoles

Changement à l'exécutif

Jean-Luc Thibault

Lors de toute assemblée générale, c'est l'occasion pour les participants et les participantes de choisir leurs représentants et représentantes au sein des divers comités et associations où la Fédération Franco-Ténoise désire être présente.



Mme Marlene Steppan, et en arrière-plan Mme Marie-Claire Leblanc

C'est ainsi que Mme Linda Pettersen de Fort Smith a été élue pour représenter la francophonie ténoise à la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (F.N.F.C.F.)

Mme Marie-Claire Leblanc siègera, pour sa part, sur le Curriculum Advisory Council (comité consultatif sur les programmes académiques dans les T.N.-O.).

Nouvelle vice-présidente

Finalement, le comité exécutif de la Fédération Franco-TéNOise a accueilli une nouvelle vice-présidente. Ce poste qui était assumé depuis mai 1988 par Mme Myriam Alizé, d'Iqaluit, sera maintenant occupé par Mme Marlene Steppan, également d'Iqaluit.

Mme Steppan vit dans cette communauté depuis 1986. Elle travaille présentement comme coordinatrice des soins infirmiers à l'hôpital local. Mme Steppan nous révélait, quelques minutes après son élection, qu'il y a longtemps qu'elle désirait s'impliquer auprès des francophones et que cette nouvelle position lui permettra de le faire au niveau territoriale.

Toujours concernant le Comité exécutif, le poste de secrétaire était également en élection. M. Pierre Trudel, de Hay River, qui occupait le poste par intérim depuis la fin de février, a été reconfirmé par acclamation dans son mandat.

L'Aquilon profite de l'occasion pour féliciter ces bénévoles qui ont accepté de jouer un rôle plus important au sein de la francophonie ténoise.

Les Territoires en Français

Pour demander conseil à un avocat, pour un rendez-vous au dentiste ou encore pour des travaux de construction, vous pouvez désormais vous référer au guide des services "Les Territoires en Français".

Vous trouverez, dans cette première édition du guide, la liste des personnes et des compagnies en mesure d'offrir des services en français, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Servez-vous dès maintenant du guide des services en français.

Vous pouvez vous le procurer gratuitement auprès de votre association francophone à Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife. Vous pouvez également commandez votre exemplaire à l'adresse suivante:

"Les Territoires en Français"
a/s Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

La publication du guide "Les Territoires en Français" fut rendue possible grâce au travail de Caroline Bezeau et à des subventions d'Emploi et Immigration Canada ainsi que du Secrétariat d'Etat.





FRANCO

Thème d

Les costumes et les

J.B.Tyrell, premier

Quelle surprise pour Mme Bird et le directeur de l'école J.B. Tyrell, M. Murray Scott, de recevoir du journal L'Aquilon une encyclopédie pour jeunes récompensant ainsi la participation massive des classes de français aux franco-pages. "On ne savait même pas qu'un tel prix était décerné" de dire l'enseignante. Mme Bird a bien l'intention d'avoir encore les honneurs cette année. Alors attention les autres participants, la lutte sera chaude!

Les élèves de la 1ère, 2ième et 3ième années nous ont dessiné le costume de leur futur métier ou profession. Les élèves de la maternelle de l'école francophone ont aussi participé à cette activité.

Les gagn

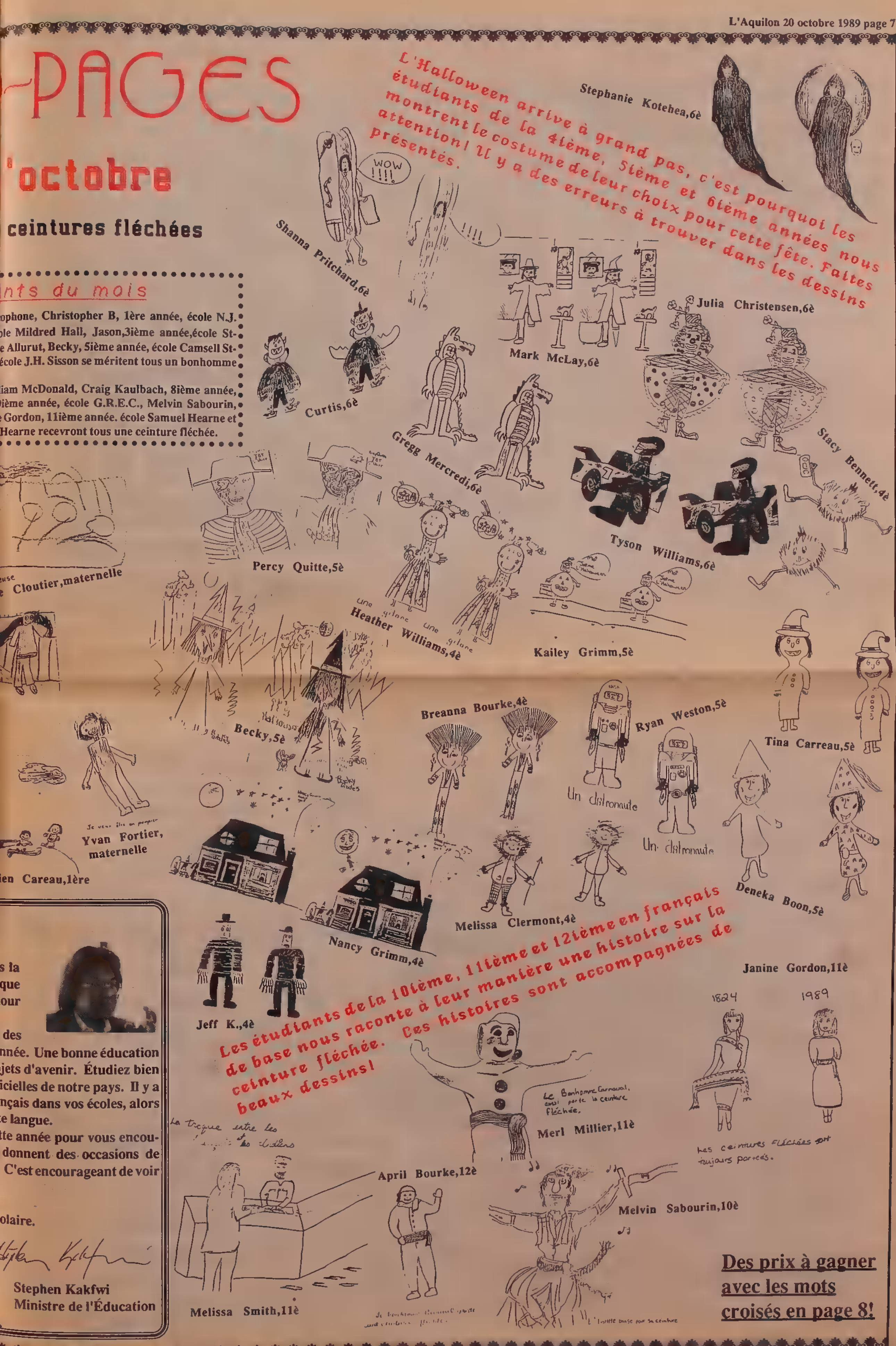
Émilie Carpenter, maternelle, école fran
McPherson, Jolene Hall, 2ième année,é
Joseph,Melissa Clermont,4ième année,éco
Paul's et Stephanie Kotehea,6ième année,
gigueur.
Shipra Khémani, 7ième année, école Wi
école Samuel Hearne, Jessica Chisholm,
10ième année, école Samuel Hearne, Janin
April Bourke, 12ième année, école Samuel

Chaque pays à un costume national, les élèves de la 7ième, 8ième et 9ième années nous font voir différents costumes correspondant à différents pays.

Chers jeunes étudiants/tes,

Déjà plus d'un mois s'est écoulé depuis rentrée des classes. J'espère bien vous êtes tous enchantés d'être de ret aux études et avec vos amis.
Je tiens à vous encourager à faire efforts sérieux dans vos études cette a est d'une grande valeur pour vos pro le français qui est une des langues off de bons programmes d'études en fra profitez-en pour bien apprendre cett L'Aquilon veut bien faire sa part ce rager. Les pages des jeunes vous montrer vos travaux à tous le monde. les beaux travaux que vous faites.

Je vous souhaite une bonne année sc



-PAGES

'octobre

ceintures fléchées

nts du mois

ophone, Christopher B, 1ère année, école N.J. ole Mildred Hall, Jason,3ième année,école St- e Allurut, Becky, 5ième année, école Camsell St- école J.H. Sisson se méritent tous un bonhomme.

liam McDonald, Craig Kaulbach, 8ième année, Dième année, école G.R.E.C., Melvin Sabourin, e Gordon, 11ième année. école Samuel Hearne et Hearne recevront tous une ceinture fléchée.

L'Halloween arrive à grand pas, c'est pourquoi les étudiants de la 4ième, 5ième et 6ième années nous montrent le costume de leur choix pour cette fête. Faites attention! Il y a des erreurs à trouver dans les dessins présentés.

Stephanie Kotchea,6è

Shanna Pritchard,6è

Julia Christensen,6è

Mark McLay,6è

Curtis,6è

Gregg Mercredi,6è

Stacy Bennett,4è

Tyson Williams,6è

Percy Quitte,5è

e Cloutier,maternelle

Heather Williams,4è

Kailey Grimm,5è

Becky,5è

Breanna Bourke,4è

Ryan Weston,5è

Tina Carreau,5è

Yvan Fortier, maternelle

ien Careau,1ère

Melissa Clermont,4è

Deneka Boon,5è

Nancy Grimm,4è

Jeff K.,4è

Les étudiants de la 10ième, 11ième et 12ième en français de base nous raconte à leur manière une histoire sur la ceinture fléchée. Ces histoires sont accompagnées de beaux dessins!

Janine Gordon,11è

Merl Millier,11è

April Bourke,12è

Melvin Sabourin,10è

Melissa Smith,11è

s la
que
our
des
nnée. Une bonne éducation
jets d'avenir. Étudiez bien
icielles de notre pays. Il y a
nçais dans vos écoles, alors
e langue.
tte année pour vous encou-
donnent des occasions de
C'est encourageant de voir

olaire.

Stephen Kakfwi
Ministre de l'Éducation

Des prix à gagner avec les mots croisés en page 8!

J.B. Tyrell
Nouvelle monitrice

Par Linda Petterson

Fraîchement arrivée du Nouveau-Brunswick, Francine Thébeau est la nouvelle monitrice de français à l'école élémentaire J.B. Tyrell.

Vétérante, à sa troisième année de monitorat (2 années s'étant passées dans sa province natale du N.-B.), Francine est une personne pleine d'entrain. Venue dans le Nord pour y vivre une expérience hors de l'ordinaire, elle a pourtant failli changer d'idée à deux reprises.

Après s'être informée auprès des coordonnateurs du Yukon et des T.N.-O. (M. Jean-Paul Grimard) s'occupant du programme de monitorat financé par le Secrétariat d'État, Francine portait son choix sur les Territoires pour deux raisons: le logement était fourni et la culture indienne était très présente au sein des communautés. Ce n'est qu'arrivé à Compton au Québec lors du stage annuel de formation pour les moniteurs à temps plein que la vérité sortait du sac. Seul Fort Smith ne couvre pas les frais de logement pour le ou la moniteur-trice (quelle injustice lorsqu'on sait qu'à Yellowknife et Iqaluit tout est fourni et j'en sais quelque chose) et puis la culture indienne n'est pas aussi apparente qu'on le dit. Bouche bée sur sa chaise en écoutant ses *paroles déferler de la bouche de M. Grimard*, vingt minutes s'écoulaient avant que Francine puisse reprendre ses esprits et décidé, malgré tout de tenter sa chance.

Ses premiers 24 heures à Fort Smith se sont avérées difficiles. Le professeur, Mme Bird, étant malade, Francine s'est retrouvée toute seule le premier jour.

Elle a réussi à s'en remettre, et à se dire que cela valait quand même la peine de rester. Aujourd'hui, elle ne parle plus de partir. Nous sommes bien contents de l'avoir parmi nous. De son Acadie, Francine nous apporte la chaleur humaine des gens de ce coin de pays.

Hay River
La francophonie, toute une solidarité

Armelle Caselli

Depuis le départ, en juin dernier, de notre présidente Sylvie Cauvier, l'Association franco-culturelle de Hay River et ses membres sont rendus bien silencieux.

Par ailleurs nous devons remercier notre vice-président M. Pierre Trudel et notre secrétaire-trésorière Mme Lucie Kearns pour essayer de maintenir (avec ferveur) et de conserver notre association.

Notre association avait délégué du 6 au 9 octobre dernier, quatre de ses membres pour participer à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise, à Iqaluit. Notre délégation était composée de Lucie Kearns, Louise Fréchette, Pierre Trudel et de moi-même. Ce fut un grand événement pour tous les francophones.

Iqaluit, à l'accueil chaleureux, située sur l'île de Baffin, compte une population d'environ 3000 habitants dont 435 francophones. Nous y avons rencontré quelques personnalités venues en observateur assister à notre assemblée générale. On notera la présence de M. Dennis Patterson, leader du gouvernement territorial et député d'Iqaluit, M. Guy Matte, président de la Fédération des francophones hors Québec. Du côté fédéral, on retrouvait M. Robert Desjardins, du Conseil du Trésor, M. Deni Lorieau, du Commissariat aux langues officielles, MM. Georges Proulx, Chuck Laroque et Alain Tremblay ainsi que Mme Claudine Maxens du Secrétariat d'État. M. Robert Galipeau représentait le ministère de la Culture et des Communications des T.N.-O.. M. Denis Perreault, auteur du Rapport sur La grande tournée, les retrouvailles, a présidé l'assemblée générale annuelle.

On y a rencontré également des délégués de Nanisivik et d'Inuvik. Rappelons que Nanisivik n'est qu'un tout petit village de 300 habitants avec 10% de la population qui est francophone. M. André Boudreau était leur représentant. Mme Guylaine Boilard, d'Inuvik, nous apprenait qu'à cet endroit on n'y retrouve qu'une cinquantaine de francophones et que l'association n'existe plus.

Durant notre séjour, nous avons pu assister à une grande première qui fut l'ouverture du premier centre communautaire francophone des Territoires du Nord-Ouest. Ce fut très émouvant. Il a fallu deux ans de travail bénévole de la part des francophones d'Iqaluit. Tous étaient volontaires. Voilà un résultat bien mérité après deux années de gros efforts. Souhaitons que cela puisse servir d'exemple aux autres communautés et que simplement par la foi et la volonté, nous puissions en faire autant. N'est-ce pas là un bel exemple de bravoure et de solidarité entre francophones.

Cette rencontre fut aussi l'occasion de clarifier le dossier sur l'éducation ainsi que celui de la conservation de la langue française, en rapport avec les classes d'immersion pour nos enfants francophones et pour les futurs comités de parents d'élèves, dans l'espoir de voir se former des classes de français, langue première dans les autres communautés.

Ce fut aussi la possibilité d'un échange culturel entre les membres des différentes associations. Ce qui fut bien enrichissant et bien sympathique.

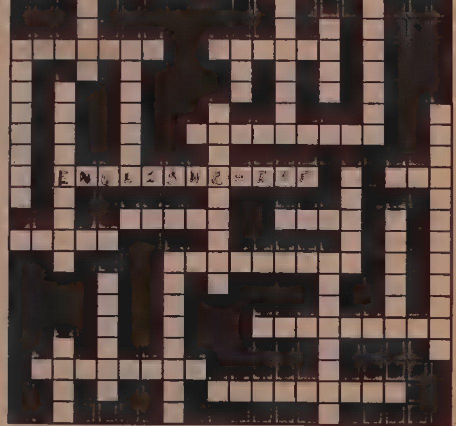
L'Association franco-culturelle de Hay River tient à remercier vivement M. Normand Plante, président de l'Association francophone d'Iqaluit et Mme Myriam Alizé, ex-vice-présidente de la F.F.T. pour leur dévouement et leur accueil chaleureux. Un bon mot aussi pour Mme Agnès Billa, agente culturelle à la F.F.T. qui a vu à ce que tout se déroule rondement.

Pour l'Halloween, je suis le guide déné

" English Chief "

Mes vêtements d'été sont confectionnés en peau de caribou. Je porte une robe-chemise, un capuchon, des moufles, des pantalons noués à la taille par un lacet, et des mocassins à semelle en cuir d'orignal.

Ma robe-chemise de cérémonie est décorée avec des dessins géométriques multicolores. Les décorations sont faites au moyen de piquants de porc-épic colorés avec des teintures naturelles faites à base de mousse, de fleurs, d'ocre et de baies. Mes vêtements sont aussi ornés de franges de cuir parsemées de graines séchées.



mots croisés

Compléter le "mots croisés" avec les mots soulignés. (N.B. les accents ne sont pas utilisés)

Territoires du Nord-Ouest Culture et Communications Centre du patrimoine

Gracieuseté du musée Prince de Galles

Envoyez vos réponses à L'Aquilon et vous courez la chance de gagner un prix!

Richard Desjardins
Un spectacle pour la francophonie ténoise

Par Line Gagnon

C'est dans une ambiance de café cabaret que Richard Desjardins, auteur, chanteur, musicien et poète, se produisait au club Elk's, le 10 octobre dernier.

C'est dans le cadre du dixième anniversaire de la Fédération Franco-TéNOise que Richard Desjardins s'est rendu à Iqaluit, Yellowknife, Hay River et Fort Smith. Les francophones et francophiles des communautés étaient donc invités à une soirée hors de l'ordinaire.

Les spectateurs écoutaient avec attention les belles paroles et musique de l'artiste. Ce dernier se retrouve seul sur scène. ■ s'accompagne avec sa guitare ou au piano. Ses chansons traduisent un message qui parfois dérange par sa vérité et parfois émeut par sa tendresse.

Originaire de Rouyn-Noranda, M. Desjardins habite depuis plusieurs années déjà Montréal. Il se produit toutefois assez régulièrement à l'extérieur de la métropole. "Il y a seulement un certain nombre de salles à Montréal. Je voyage donc à Sherbrooke, à Québec, Trois-Rivières,etc" explique l'artiste.

Ses voyages ne se limitent pas seulement au Québec. Le printemps dernier, il faisait une tournée du Nord de l'Ontario. Cet automne, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest qu'il se retrouve. M.



Desjardins se dit tout à fait ravi de son voyage dans le Nord. "C'est absolument adorable le Nord. L'organisation est impeccable."

Ce n'était toutefois pas sa première expérience dans le Nord. En effet, il a habité Povungnituk durant 6 mois pour enseigner la musique aux enfants. Il s'est également produit au Mexique, en France et en Belgique.

Sa carrière solo a débuté il y a 5 ans. Il faisait auparavant partie d'un groupe de sept musiciens nommé Abbittibbi. Après avoir quitté le groupe, il a travaillé durant deux ans à développer le contenu littéraire et musical de ses chansons. Il a fait, par la suite, sa sortie solo et a présenté au grand public une musique et des paroles très recherchées.

La source de son inspiration pour la musique et les textes, lui échappe. "Je ne sais pas d'où ça vient. Je me vois comme chroniqueur. J'ai tendance à essayer de comprendre ce qui se passe" explique-t-il. Il a également composé des chansons en anglais et en espagnol. Les barrières linguistiques "l'énervent". Il présente ses chansons anglaises par une blague qui charme les spectateurs français et chatouillent les anglais "il n'y a personne de parfait, la prochaine est en anglais". Un poète du nom de X Côté lui a aussi fourni quelques textes.

En plus d'un microsillon déjà sur le marché et un deuxième qui sortira à la fin de cette année, Richard Desjardins travaille avec une équipe de cinéastes en documentaire depuis maintenant 8 ans. "J'aime beaucoup cela. Je n'ai pas le "stress" du show et c'est payant" me répond-il le sourire aux lèvres.

Son présent projet est celui d'un film nommé "Le Party" où il écrit non seulement la musique et les paroles mais fait sa première apparition à l'écran. Le film sortira au printemps prochain.

Richard Desjardins a offert aux ténoises et ténois un spectacle de qualité qui a su plaire.

Au Musée Du cinéma

Jean-Luc Thibault

Dimanche dernier, dans l'auditorium du musée Prince de Galles, l'Association franco-culturelle de Yellowknife présentait "La grenouille et la baleine" du cinéaste Jean-Claude Lord. Ce film est le sixième "conte pour tous" des Productions La Fête de Roch Demers.

Une centaine de jeunes et moins jeunes ont assisté avec intérêt à cette projection gratuite, dans le cadre des "Amazing sunday" du musée.

Cette projection sonnait également le début d'une série d'autres films pour enfants qui seront présentés à tous les samedis après-midi. À remarquer que ces projections sont toutes diffusées en français.

Donc, à compter du samedi 21 octobre prochain, les jeunes de Yellowknife pourront assister à ces projections cinématographiques pour ■ modique somme de 2.00$ pour les enfants de douze ans et moins et de 4.00$ pour les adolescents et les adultes.

Le 21 octobre, le film s'intitule "Fiero... l'été des secrets" et raconte l'histoire de quatre jeunes enfants et d'un superbe étalon. C'est un autre film des Productions La Fête. Le 28 octobre, les jeunes pourront voir "Les aventuriers du timbre perdu", une histoire d'aventures à travers le monde... jusqu'en Chine.

Gens du pays
À partir du Centre-Sud de Montréal...

Jean-Luc Thibault

Diplômé du Collège Arctique en 1988, Gilles Paquin travaille depuis à titre de technicien sur le terrain pour le ministère des Ressources renouvelables. Il est responsable de la logistique pour les camps voués à la gestion administrative des forêts.

M. Paquin se dit très heureux d'être ainsi mandaté pour vivre en pleine nature. "Etre payé pour faire ce que l'on aime, c'est vraiment formidable," avoue-t-il.

Que s'est-il passé dans la vie de ce résident de Montréal pour qu'il se retrouve, dix ans après son départ du quartier Centre-sud, à l'emploi du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest?

Pour M. Paquin, c'est une longue histoire. Afin de bien comprendre son évolution, il faut remonter à l'automne de 1978 lors de la visite à Montréal de représentants de la Nation Déné.

"Les Dénés étaient venus à Montréal, à l'auditorium de l'hôpital Hôtel-Dieu, pour parler de leur lutte pour l'autodétermination à l'intérieur du Canada. C'était un concept plutôt nouveau pour nous, Québécois, qui cherchions, à la même époque, à acquérir notre autodétermination mais à l'extérieur du Canada," se souvient-il.

M. Paquin avait été impressionné par l'un des intervenants, un vieux trappeur de 80 ans, Vital Bonnetrouge. Dans un français très accentué, cet homme racontait sa vie en plein bois, rappelant ses péripéties de chasse, de trappe et de pêche.

Étant habitué à travailler périodiquement sur des projets communautaires, M. Paquin se réservait toujours quelques mois chaque été pour partir à l'aventure aux quatre coins du Québec. En entendant ainsi raconter le vécu quotidien de cet indien, le lieu de sa prochaine excursion s'imposait de lui-même, ce serait les Territoires du Nord-Ouest. Plus précisément Fort Résolution, là où se trouvait le Père Menez, un des accompagnateurs de Vital Bonnetrouge avec lequel M. Paquin avait discuté.

"Après le meeting, j'ai été voir le Père Menez pour lui dire que je le visiterai l'été suivant. Je ne sais pas s'il m'a cru... De toutes façons, avec 200$ dans mes poches, je suis parti sur le pouce pour Fort Résolution. Ça m'a pris trois semaines. À mon arrivée, le père Menez s'est demandé pendant un temps qui j'étais?... Finalement, il s'est souvenu de moi... Par contre, il ne comprenait toujours pas ce que je faisais là...", de se remémorer M. Paquin.

Après trois semaines en compagnie du Père Menez, Gilles Paquin est parti campé seul sur le bord du Grand Lac des Esclaves... en pleine tranquilité...

Puis avec ses derniers 15$, il s'est dirigé vers Yellowknife en pensant déjà à son retour au Québec. Mais les choses étant ce qu'elles sont, il s'est tout de suite trouvé un emploi dans une maison de transition pour détenus, jumelée avec un centre pour alcooliques. Il y resta pendant huit mois comme gardien de nuit.



Durant cette période, il fit la connaissance d'une jeune fille, Gail. Avec l'argent amassé tout au long de l'hiver, ils partirent tous les deux pour quelques mois en Europe. Au retour, ils se sont dirigés vers Fort Norman, où ils vécurent quelques années tout en travaillant à Norman Wells. C'est à Fort Norman qu'ils convolèrent en justes noces. "Les gens de Fort Norman sont très traditionnalistes, comme plusieurs communautés des T.N.-O.. Puis Gail et moi, on commençait à avoir une relation plus sérieuse. Alors les vieux du village disaient si vous voulez vivre ensemble, il faut vous marier. C'est la communauté qui a tout organisé. Tout le monde du village était présent. Ça été très touchant. Ça s'est terminé par une grande danse jusqu'à trois heures du matin," précise-t-il.

Directeur exécutif de l'A.C.F.T.

Après Fort Norman, ce fut 7 mois de voyage au Canada et aux Etats-Unis. Puis, ils revinrent à Yellowknife dans le but de repartir pour Norman Wells mais un poste de directeur s'est ouvert à l'Association culturelle franco-TéNOise. C'était une position qui l'intéressait grandement. Il a postulé, puis il a eu l'emploi... Il y est resté pendant un an. Il a beaucoup aimé, sauf qu'à l'arrivée de l'été, il s'est senti un peu prisonnier de son travail.

"J'avais beaucoup de difficultés à travailler dans le bureau l'été. J'avais des fourmis dans les jambes. De plus, Gail venait d'accoucher d'un garçon, Philippe. J'ai demandé un congé de paternité, ils me l'ont refusé... Donc, j'ai décidé de démissionner de ce job. Nous sommes restés quand même en bons termes, j'ai même continué de m'impliquer dans les activités," relate-t-il. Il est présentement président de l'Association francophone de Fort Smith. De plus, il participe régulièrement aux activités et aux rencontres de la Fédération Franco-TéNOise.

À partir de ce moment, les Paquin ont voyagé passablement. Ils travaillaient un temps, puis se permettaient quelques mois de vacances. Les emplois avaient tous quelque chose en commun, ils avaient rapport avec la maintenance de parcs ou de terrains de camping au sud du Grand lac des Esclaves, le Parc Black Stone, le Pine Lake, etc..

Puis finalement, Gilles Paquin a été accepté au Collège Arctique, d'où il est sorti diplômé. Entre-temps, sa petite famille s'était enrichie de deux autres enfants.

Aujourd'hui, les Paquin sont installés à Fort Smith et ils sont très impliqués dans leur communauté. C'est la suite logique de ce que M. Paquin a toujours fait. Partout où il a passé, il s'est toujours intéressé à la vie communautaire et sociale des gens avec qui ils vivaient.

Entre le Centre-sud de Montréal et Fort Smith, l'action de M. Paquin ne se dément pas... il aime aider ceux qui en ont besoin...

Pour le plaisir de lire

Essai sur le mal de vivre au temps présent
Le mal de l'âme
Denise Bombardier
Claude St-Laurent
Editions Robert Laffont



"Si l'on se penche sur la façon actuelle dont on vit la passion amoureuse, les nostalgiques affirmant que les grands romans et les grands films d'amour sont choses du passé, on se rend compte que cette passion ne se donne plus toutes ces mises en scène extraordinaires que l'on appelait la cour et qui ont été emporté dans le tourbillon de la révolution sexuelle des années soixante. La cour tend à disparaître. Les garçons aujoud'hui se "prennent " des filles (ou les filles des garçons) et leurs affaires de coeur sont davantage des affaires de corps et de copinage. L'élaboration imaginaire autour de cette passion s'est appauvrie. Les gestes, les attitudes, les moments forts et dramatiques, les moments où la solitude pèse, où la présence de l'être aimé redevient comblante, bref, cette grande fête de l'âme est de moins en moins célébrée." (page 51)

Cet extrait du livre "Le mal de l'âme" donne un bref aperçu du registre de la conversation que maintiennent les auteurs. Aussi passionnant que le sujet puisse être, il vient un temps où le lecteur moyen se perd dans les réflexions philosophiques, dans les problèmes, et dans les causes du problème, et dans la façon de les aborder, de les vivre, de les solutionner...

Une lecture âpre qui n'enlève rien à la qualité de son contenu. Cependant, il est difficile de conserver l'intérêt... Une impression de tourner en rond...

Les auteurs prétendent réhabiliter le mot âme... Soit... mais à quel prix... Un livre trop philosophique pour la lecture de chevet.

Un bavard se tait... pour écrire
de Henri Bergeron
Les Éditions du Blé



Combien de "Beaux dimanches" certains d'entre nous ont passé en compagnie de ce grand bavard qu'est Henri Bergeron? C'est avec nostalgie que l'émission du dimanche soir, à la télévision de Radio-Canada, qu'il animait avec tant de verve et d'habileté revient parfois nous hanter. Du moins ceux qui sont assez vieux pour avoir connu cette époque.

C'est donc avec anticipation que commence la lecture de ce tout nouveau livre de Bergeron: Un bavard se tait...pour écrire. Ah comme il a su se taire ce bavard!

Page après page Henri Bergeron vous invite à vagabonder dans le Manitoba de son enfance en compagnie de sa famille, de ses amis. Des souvenirs d'enfance à n'en plus finir qui permettent la découverte du jeune Henri grandissant au Manitoba. Ce regard nous permet de mieux comprendre l'homme.

Un livre superbe, sans prétention qui dépeint plus que le "petit Henri" mais bien les gens et la contrée de son enfance.

Cette chronique est rendu possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Restez à l'écoute

De doux souvenirs
Mon fils et Chanson dans la mémoire longtemps
Félix Leclerc
Étiquette Amplitude

par Alain Tremblay

Après la mort de Félix Leclerc, nombreux sont ceux qui ont acheté quelques uns de ces disques. En voici deux de très grande qualité qui regroupent une sélection des plus beaux textes écrits par ce monument de la musique canadienne française.

Ces deux disques font partie d'une série d'enregistrement que Félix a fait peu de temps avant sa mort. Les textes originaux sont rehaussés par les arrangements musicaux légers et subtils de François Dompierre. Son excellent travail nous fait redécouvrir ces merveilleuses mélodies qui accompagnent une poésie que seul Félix pouvait écrire.

À tous ceux et celles qui aiment Félix, ou encore à ceux qui aimeraient le découvrir, deux disques à ajouter à votre collection.

Chanson dans la mémoire longtemps reprend entre autres des classiques tels "Bozo", "Moi mes souliers", "Le train du Nord"...

Mon fils comprend quant à lui la chanson du même titre, ainsi que "Nelligan", "La nuit du 15 novembre"...

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Les femmes: gestionnaires de leur réussite



Troisième conférence annuelle pour les femmes entrepreneurs les 23 et 24 octobre prochain au Yellowknife Inn

Frais d'inscription: 125$

Pour plus d'information et pour s'inscrire contacter Brenda Ely au 873-3565

Apprenons notre français

L'adverbe (première partie)

Les adverbes constituent un ensemble de mots qui présente une grande diversité de formes, de rôles, de comportements.

Diversité des formes

des mots: **ici, heureusement, hier, assez...**
des locutions adverbiales: **à peu près, au moins, tout à coup, jusque là...**

Diversité des rôles

Ils peuvent modifier (compléter, préciser, déterminer) le sens:

d'un verbe:	il dort **mal**
d'un adjectif:	une **très** belle journée
d'un autre adverbe:	il vient **très** souvent
d'une proposition entière:	**Heureusement**, il n'a pas plu depuis une semaine.

Diversité de comportement

Ils peuvent en général se combiner entre eux, mais il y a des combinaisons impossibles:

assez souvent, beaucoup trop, beaucoup moins... (se combinent)
assez beaucoup (ne se combinent pas)

À remarquer, on peut créer facilement de nouveau adverbes, notamment grâce au suffixe **-ment** qui permet de fabriquer un adverbe à partir d'un adjectif. La langue "populaire" en offre de nombreux exemples:

vrai **vraiment**
curieux **curieusement**

Caractères communs à tous les adverbes

a) les adverbes sont invariables

Ils ne s'accordent ni en genre ni en nombre:
Il est **trop** petit
Elles sont **trop** petites

b) Les adverbes sont les seuls mots qui permettent de modifier le sens des verbes.

Il dort Il dort **mal**
On peut dire que l'adverbe modifie le verbe comme l'adjectif qualificatif modifie le nom.

L'adverbe peut être utilisé pour modifier non seulement le sens d'un verbe mais aussi celui d'un adjectif, d'un autre adverbe, d'une proposition.

Pour plus de détails sur les adverbes, consultez **Le Nouveau Bescherelle** des Editions Hurtubise.

Le mois prochain, **"Le rôle des adverbes"**

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec.

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Huguette Léger



4ième épisode

L'Histoire des francophones du Nord: Le XVIIIe siècle ou l'accentuiation de la pénétration blanche dans le Grand Nord

Lors de notre dernier épisode nous avons assisté à la transformation du Nord. Celle-ci était de trois ordres, politique, social et économique. En 1763, il y a eu la cession du Canada aux anglais. Puis l'économie s'est développée. Finalement, l'arrivée des missionnaires jouera un grand rôle alors que prolifèrent les comptoirs de fourrures.

Dans un document sur la prolifération des comptoirs de fourrures entre 1870-1970 dans les Territoires du Nord-Ouest, Peter Usher donne un bon aperçu de l'évolution de la traite des fourrures dans l'Arctique et des conditions sociales créées par celle-ci. En retraçant l'établissement des comptoirs de fourrures, Usher démontre jusqu'à quel point le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'arrivée des piégeurs blancs et les aléas du marché extérieur ont influencé l'économie de subsistance. L'auteur décrit les différentes formes qu'a prise la traite des fourrures durant cette période:

«On y retrouvait les grandes compagnies financées et dirigées de l'extérieur, les piégeurs et les marchands indépendants, les comptoirs administrés par les missionnaires ainsi que les coopératives et les comptoirs établis par l'Etat»(1).

Lorsqu'on se rend compte que pendant longtemps les deux facteurs les plus importants dans le développement du Grand Nord furent l'apport du commerce des fourrures et de la religion, on peut comprendre comment ces derniers ont évolué et coexisté.

La Protestant Church Missionary Society fut fondée en Angleterre en 1799 et l'ordre des Oblats-Immaculée vit le jour en 1814 à Marseille, en France. Sans être les seules à avoir propagé la foi chrétienne, ces deux organisations religieuses ont probablement le plus influencé la vie spirituelle et matérielle des peuples du Nord.

Les voyageurs, les coureurs des bois et les prêtres catholiques furent les précurseurs de cette présence blanche francophone dans le Grand Nord. L'abbé Thibault, en 1845, rencontrait pour la première fois la tribu des Chipewyans à La Loche au nord de la Saskatchewan. Dès 1846, des prêtres à Iles, à la Crosse, en Saskatchewan se servaient de l'alphabet syllabique, qui avait été développé par des ministres méthodistes, pour faire connaître l'Évangile aux Chipewyans. Plus tard, le Père Laflèche écrivit une grammaire.

Du temps de la Nouvelle-France, l'Église était associée au gouvernement, tandis que dans les missions moraves du Labrador on s'occupait du commerce tout en tenant compte des intérêts religieux de la population. Partout ailleurs, c'est le commerce qui a devancé la religion, et la Compagnie de la baie d'Hudson, qui était en réalité le gouvernement de l'époque, ne s'est pas préoccupée du facteur religieux au début de ses activités. Du moment que les autochtones lui apportaient des fourrures, tout allait bien. Il en fut ainsi pour les autres compagnies qui furent créées et pour les commerçants indépendants qui s'établissaient dans le Grand Nord.



Gracieuseté de Yellowknife Museum Society, archives des T.N.-O.

En 1823, après la fusion des deux grandes compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, l'usage de l'alcool n'était plus nécessaire, mais les conséquences de son abus ne faisaient qu'augmenter. De toute urgence, la Compagnie de la baie d'Hudson qui détenait maintenant le monopole du commerce des fourrures voulait s'assurer que les débauches, la violence et la désintégration physique et morale occasionnée par l'abus d'alcool parmi ses producteurs de fourrures cessent. On proposa alors d'encourager l'enseignement religieux dans les postes de traite, et c'est à cette époque que l'on commença à favoriser le transport des missionnaires catholiques et anglicans en mettant à leur disposition guides et grands canots de voyageurs.

Même si la nouvelle politique morale de la compagnie se montrait en faveur de la présence religieuse dans l'arrière-pays, certains individus, tel le gouverneur Simpson, croyaient qu'il se développerait des rivalités entre les religions, et que les missionnaires, peu importe leur religion, finiraient par se mêler de questions politiques. De leur côté, plusieurs des commerçants indépendants n'aimaient pas voir les missionnaires leur faire la morale au sujet de l'utilisation de l'alcool et des «mariages temporaires» qu'ils contractaient avec les femmes amérindiennes.

Il y avait également les questions de loyauté, puisque la plupart des membres du personnel de la Compagnie de la baie d'Hudson étaient anglais et protestants, tandis que la majorité des guides en charge du transport en canot étaient de langue française et catholiques. Malgré tout, la compagnie devait assumer ses responsabilités envers ses actionnaires, et elle finit par s'efforcer d'aider les missionnaires, qu'ils soient catholiques ou anglicans.

La source réelle de conflit entre les commerçants et les missionnaires était de nature économique. Les missionnaires avaient besoin de viande et de poisson pour se nourrir et faisaient appel aux autochtones qui, selon l'avis des commerçants, auraient dû être en train de piéger les fourrures. De plus, l'interdiction du travail les dimanches imposée par les missionnaires, les cérémonies de baptême et les célébrations de messes venaient entraver les habitudes de piégeage et de chasse qui dépendaient des cycles naturels.

Au fond, c'était deux conflits d'intérêt: les missionnaires espéraient établir des paroisses comme en Europe, tandis que les commerçants misaient sur une population de trappeurs éparpillés. Petit à petit, les missionnaires devinrent indépendants des commerçants, en particulier les Oblats de Marie-Immaculée.

Ces derniers réagirent et se munirent d'un bateau à vapeur, le Saint-Alphonse, qu'ils utilisèrent sur le fleuve Mackenzie à partir de 1895, et d'avions en 1938, pour les transporter dans l'Arctique de l'Ouest et de l'Est.

Au prochain numéro: La première phase de la colonisation: d'ouest en est, les agents de développement

(1) Usher, Peter, Le Nord canadien: deux régimes économiques. deux modes de vie, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, 1981

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 5 numéro 20 Vendredi le 3 novembre 1989

Norman Wells
Les services en français

Peter Lesniak

Le leader du gouvernement territorial, M. Dennis Patterson, croit que les services en langue française et en langues autochtones devraient être augmentés simultanément dans les Territoires du Nord-Ouest grâce à l'aide du gouvernement fédéral.

Si Ottawa renonce financièrement à sa promesse d'accroître l'usage des langues autochtones dans les territoires, M. Patterson songe à demander un délai dans l'établissement des services en langue française.

"Nous ne pouvons pas nous permettre politiquement et financièrement d'aller de l'avant dans l'implantation des services en français, sans que des efforts financiers comparables soient alloués pour la promotion des langues utilisées par la majorité de nos résidents, soit les langues autochtones," a-t-il déclaré devant l'Assemblée législative.

"Le gouvernement territorial est présentement en négociation avec Ottawa pour évaluer les montants devant être consentis à la promotion des langues autochtones," a-t-il annoncé.

Si ces pourparlers ne donnent pas de résultats suffisants, le leader du gouvernement sera le premier à reprocher au gouvernement fédéral sa responsabilité dans l'échec de cette entente morale et politique. Et, à partir de ce moment, le gouvernement territorial ne se sentira plus obligé de faire sa part pour la reconnaissance du français dans les T.N.-O..

Selon M. Patterson, Ottawa considère prioritaire la reconnaissance du français et de l'anglais comme étant les deux langues officielles des T.N.-O.. C'est la raison pour laquelle il a accepté de défrayer les coûts inhérents à l'implantation des services en français, devant prendre effet en décembre 1990 et décembre 1991. Les francophones représentent à peu près 2% de la population ténoise.

Un débat sur la langue

L'avenir des langues autochtones apparaît cependant moins certain. Le gouvernement territorial entend présenter un document sur le sujet au cours de cette session.

"Le gouvernement désire avoir une discussion franche et significative en cette chambre sur l'ensemble du dossier concernant les services en langues autochtones. Il semble que ce soit un sujet hautement compliqué et difficile, en plus d'être très coûteux," de préciser M. Patterson, qui répondait ainsi aux questions en chambre de deux députés, Nick Sibbeston (Nahendeh) et Peter Ernerk (Aivilik).

M. Ernerk demandait quand le gouvernement territorial reconnaîtrait l'inuktitut comme langue officielle. "Ce gouvernement ne croit-il pas, comme moi, que la langue inuit devrait être reconnue comme langue officielle, au même titre que l'anglais et le français. Nous, les Inuit, étions ici en premier."

De son côté, M. Sibbeston s'inquiétait du fait que le gouvernement n'ait pas fait davantage pour le développement et la promotion des langues autochtones, au cours des dernières années.

Dans son discours d'inauguration de la session, le gouvernement avait déclaré des dépenses de 26$ millions pour le développement des langues autochtones et avait ajouté qu'il lui était impossible de continuer au même rythme.

À la FFT
Déception

Jean-Luc Thibault

Le président de la Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.), Fernand Denault a fait parvenir, au nom de la Fédération, une lettre de protestation à l'attention du leader du gouvernement, Dennis Patterson.

"Permettez-nous de vous exprimer notre déception à l'égard de votre intervention (à l'Assemblée législative, le 18 octobre dernier) sur l'implantation des services en français dans les T.N.-O.," écrivait M. Denault.

Il reproche notamment à M. Patterson le contraste entre cette intervention et les propos rassurants qu'il tenait lors d'une rencontre récente à Iqaluit, lors de l'Assemblée générale annuelle.

Selon M. Denault, l'implantation des services en français dans les T.N.-O. ne devrait pas être interprétée comme étant un prétexte qui freine les aspirations des peuples autochtones.

L'accord du Lac Meech
Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba se prononcent

Jean-Luc Thibault et APF

Quelques jours seulement après la visite à Yellowknife de Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick, les membres de l'Assemblée législative de cette province faisait connaître leur position concernant l'entente du lac Meech.

Le comité chargé de présenter la position du gouvernement provincial reprenait à quelques virgules près le message que M. McKenna avait proclamé devant les libéraux du comté de Western Arctic.

Tout en reconnaissant au Québec le statut de société distincte, le comité propose des amendements à l'accord du lac Meech de façon à y inclure les droits des femmes ainsi que ceux des minorités linguistiques.

Il aimerait également que la Charte des droits soit reconnue comme une caractéristique fondamentale du Canada, obligeant les provinces à justifier son non-respect.

La création de nouvelles provinces qui concerne particulièrement les T.N.-O. et le Yukon ne devrait pas nécessiter l'unanimité des provinces.

Dans ses commentaires à la suite de la publication du rapport, M. McKenna se dit persuadé qu'une entente parrallèle qui améliorerait l'accord du lac Meech pourrait suffire pour rallier toutes les provinces.

Au Manitoba

De son côté, la position manitobaine, qui fut annoncée une journée avant celle du Nouveau-Brunswick, laisse entrevoir peu d'espoir d'en arriver à un compromis qui satisferait et le Québec et le Manitoba.

Le rapport, soutenu par les trois principaux partis politiques, rejette l'accord du lac Meech dans sa forme actuelle. Les changements que le Manitoba propose ont aussitôt été refusés par le premier minitre du Québec, Robert

suite page 3

Nouveau président

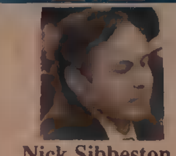


À la surprise générale, M. Red Pedersen, président de la Chambre, démissionnait de son poste au profit de M. Richard Nerysoo (photo).

C'était l'Halloween



SOMMAIRE



Nick Sibbeston et le bilingisme? page 5

Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique



Les tribunaux des T.N.-O.

Partie 2

Il y a, dans les Territoires du Nord-Ouest, six différents tribunaux chargés d'administrer la justice: le tribunal du juge de paix, le tribunal du coroner, la Cour territoriale, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest, et la Cour suprême du Canada. L'étendue des pouvoirs de chacun de ces tribunaux et leurs responsabilités respectives sont définies par voie de législation. Dans le précédent article, nous avons parlé du tribunal du juge de paix et du tribunal du coroner qui sont au premier échelon de notre système judiciaire.

La Cour territoriale se situe au deuxième degré dans la hiérarchie des juridictions. Elle siège en permanence à Yellowknife et à Hay River et se déplace pour tenir des audiences dans toutes les autres localités des Territoires. La Cour territoriale a une juridiction très large et entend la plupart des causes portées devant les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest. Les accusations d'infractions mineures, telles que troubler l'ordre public ou commettre un vol de moins de 1 000$, excèdent les pouvoirs du tribunal du juge de paix et sont entendues devant la Cour territoriale. Certaines infractions plus graves qui sont considérées des actes criminels, relèvent également de la compétence de ce tribunal. Lorsqu'une personne est accusée d'avoir commis un acte criminel, deux choix s'offrent à elle: avoir son procès soit devant la Cour territoriale, soit devant la Cour suprême des T.N.-O.. Si l'accusé choisit d'être entendu par la Cour suprême, la Cour territoriale doit, avant de porter la cause devant la Cour suprême, tenir une enquête préliminaire afin de déterminer si les preuves contre l'accusé sont suffisantes. Relèvent de la juridiction exclusive de la Cour territoriale, toutes les causes impliquant les jeunes contrevenants, c'est-à-dire des jeunes âgés de 12 ans et de moins de 17 ans. La Cour territoriale agit également comme tribunal de la famille dans les causes portant, entre autres, sur des questions de pension alimentaire et de bien-être de l'enfance. Des causes civiles dont l'enjeu est de moins de 5 000$ peuvent aussi être portées devant le tribunal de la Cour territoriale.

La Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest se situe au troisième degré dans la hiérarchie des juridictions. Tout comme la Cour territoriale, la Cour suprême se déplace pour tenir des audiences dans toutes les localités des Territoires. Les actes criminels les plus graves, tels que les meurtres, les agressions sexuelles et les vols qualifiés, relèvent de la compétence de ce tribunal. L'accusé qui a choisi d'avoir son procès devant la Cour suprême a, en plus, le privilège de décider s'il veut être jugé par un juge seul, ou par un juge avec jury.

Les causes civiles dont l'enjeu dépasse 5 000$ doivent être portées devant la Cour suprême. De même, en vertu de la législation territoriale et de la Loi sur le divorce du Canada, la Cour suprême a juridiction en matière de droit de la famille pour les questions concernant la garde des enfants, les pensions alimentaires et le partage des biens familiaux. D'autres questions d'ordre juridique, telles que l'indemnisation des victimes d'actes criminels, les changements de nom, les faillites, les rapports locateur-locataire, pour ne citer que celles-là, relèvent également de la compétence de la Cour suprême.

Les appels contre les jugements sur déclaration sommaire de culpabilité, rendus par le tribunal du juge de paix ou par la Cour territorial, seront portés devant la Cour suprême. La Cour d'appel est, dans les Territoires, le tribunal de la plus haute instance. Si un avocat est d'avis que la condamnation de son client devant la Cour territoriale ou devant la Cour suprême est imputable à une erreur grave de jugement et ce, aussi bien au civil qu'au criminel. La Cour d'appel siège une fois par an à Yellowknife et, si des circonstances particulières l'exigent, à Calgary et à Edmonton. Siègent à la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest, des juges de la Cours d'appel de l'Alberta et des magistrats des Cours suprêmes des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de la Saskatchewan. Un banc d'au moins trois juges est requis pour entendre une cause en appel. Chaque juge rend sa propre décision, indépendamment.

Ce texte, préparé par la Société d'éducation et d'information juridique de l'Arctique, est le second de deux articles portant sur les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest. Les informations juridiques qui y sont contenues, sont des informations à caractère général. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le bureau des services judiciaires du ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest.

L'école française L'école Allain Saint-Cyr

Jean-Luc Thibault

S'il n'en tient qu'aux responsables de l'école française, langue maternelle, qui vient tout juste d'ouvrir ses portes à Yellowknife, au début du mois de septembre, cette nouvelle école portera le nom d'Allain Saint-Cyr. C'est l'annonce que nous faisait la présidente de l'Association des parents francophones à Yellowknife (A.P.E.F.Y.), Mme Bernadette Leblanc-Fortier, le 18 octobre dernier.

M. Allain Saint-Cyr est très connu des francophones qui sont établis à Yellowknife depuis le début des années '80.

Arrivé à Yellowknife en 1976 comme professeur de français langue seconde M. Saint-Cyr a été très actif au sein de la communauté francophone.

Il a été l'un des membres fondateurs de l'Association culturelle franco-TéNOise, devenu depuis la Fédération Franco-TéNOise, occupant même le siège de président, durant les premières années.

M. Saint-Cyr, après quelques années d'enseignement, à oeuvrer au sein du ministère de l'Éducation à divers postes administratifs, dont celui de coordonnateur aux programmes de français.

Il était donc le candidat tout désigné pour passer à la postérité de la vie scolaire franco-ténoise.

On se rappelera que c'est à la suite d'un concours, publicisé dans les pages de L'Aquilon, que le choix pour le nom de l'école a été trouvé. La gagnante du concours est Mme Mona Matthews qui a très bien connu M. Saint-Cyr, oeuvrant à ses côtés auprès de plusieurs organismes locaux et territoriaux.

Le ministère de l'Éducation a accepté en principe cette suggestion. Elle semble plaire d'ailleurs à la majorité des francophones qui ont connu M. Saint-Cyr.

Si tout va bien, comme il est permis de le croire, la nouvelle école française, langue maternelle, portera donc le nom d'un francophone qui a été un rouage important dans le développement de la francophonie ténoise.

Le nom de M. Saint-Cyr a été préféré à l'école Leroux, Sansregret, Les Tournesols, Jolivent, dans la catégorie adulte, et chez les enfants, les suggestions étaient la petite école du Nord, de la Ronde et J'en apprends.

D'Iberville Fortier Au secours du lac Meech

Ottawa (APF) Le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, estime que si l'accord du lac Meech n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Dans un éditorial à paraître prochainement dans la revue Langue et Société du Commissariat aux langues officielles, le Commissaire se lance au secours de l'accord du lac Meech, parce qu'il croit "qu'un vaste effort de communication et de clarification s'impose de façon urgente".

Selon M. Fortier, l'accord du lac Meech dans sa forme actuelle consacre sur le plan linguistique une réalité incontournable qui a caractérisé le pays depuis deux siècles. "Reconnaître que le Québec est une société distincte, c'est se rendre à l'évidence", souligne-t-il.

Quant au respect des minorités, M. Fortier soutient que la notion de société distincte ne va pas à l'encontre des droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés et que de fait, le gouvernement du Québec ne pourrait pas abroger à sa guise des droits fondamentaux reconnus par la Constitution. Comme pour répondre aux critiques du Canada anglais en ce qui concerne la politique du Québec en matière de langue d'affichage, il cite le président d'Alliance-Québec, qui déclarait en mai dernier qu'il n'y avait pas beaucoup de québécois d'expression anglaise qui seraient prêts, même aujourd'hui, à échanger leur situation pour celles des francophones des autres provinces.

À son avis, il est trop tôt pour prédire la mort de l'entente du lac Meech.

suite de la page 1

Le lac Meech

Bourassa.

Selon le rapport, la Charte des droits devra avoir préséance sur l'accord constitutionnel de 1987. Mais ce qui risque de poser problème, c'est que la "société distincte" pour le Québec n'aura sa place que si elle est précédée par la reconnaissance de l'existence du Canada comme état fédéraliste et de l'existence des peuples autochtones.

Le droit de nommer des juges à la Cour Suprême devra être consenti aux T.N.-O. et au Yukon, dit aussi le rapport. Finalement, la clause qui permet aux provinces de se retirer d'un programme national avec compensation financière devra disparaître.

Entre les propositions du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, il semble que l'accord du lac Meech soit menacé. Selon le ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, il sera difficile de réouvrir l'accord du lac Meech sans le tuer. Le sénateur s'est tout de même montré ouvert à des accommodements. "Le défi, dit-il, sera de répondre aux attentes des provinces récalcitrantes, sans tuer l'accord actuel, et la responsabilité d'expliquer comment s'y prendre incombera aux premiers ministres Filmon du Manitoba, McKenna du Nouveau-Brunswick et Wells de Terre-Neuve, qui s'opposent à l'accord du lac Meech."

Pour en savoir davantage sur le sort qui sera réservé à cet accord, il faudra probablement attendre la rencontre des premiers ministres, prévue pour la semaine prochaine.

D'ici là, il sera intéressant d'entendre ou de lire les déclarations des politiciens fédéraux et surtout ceux des différentes provinces.

Des déclarations quotidiennes pour et contre

De jour en jour, tous ceux qui se sentent concernés par le débat font connaître leurs opinions.

Entre le sort que veut réserver le "Reform Party" albertain et les déclarations des pro-lac Meech, il y a beaucoup d'espace pour essayer de trouver une solution qui plaira au Québec et qui, du même coup, fera l'affaire des autres provinces, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Frank McKenna
Un discours nationaliste

Jean-Luc Thibault

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, de passage à Yellowknife le 21 octobre dernier, a tracé un bilan plutôt négatif du Canada, à l'heure du lac Meech. Il a de plus présenté une vision très nationaliste de la confédération canadienne.

Devant plus d'un centaine de partisans libéraux qui avaient payé 150$ pour assister à cette soirée bénéfice au profit de l'Association libérale de Western Arctic, M. McKenna a soutenu qu'en ce moment le Canada souffre.

"Il y a plusieurs raisons pour expliquer cette situation. Nous vivons une période sérieuse de restrictions budgétaires. Plusieurs services sont touchés dont Via Rail, lequel historiquement liait le Canada d'un océan à l'autre. Il y a la TPS (taxe sur les produits et services) qui déplaît à presque tout le monde. De plus en plus, les canadiens se sentent isolés. Ils n'ont plus l'impression de faire partie du Canada", argumente-t-il tout en signalant que ce sentiment touche toutes les parties du Canada, l'Est, l'Ouest, le Nord...

Il reproche à l'ensemble des provinces leur égoïsme régional. Selon lui, à la grandeur du pays, tout le monde pense en fonction de son propre intérêt et oublie de considérer le Canada comme un tout indissociable. "C'est dans cette atmosphère d'égoïsme et de "chacun pour soi", que se déroulent les négociations constitutionnelles. On ne pouvait choisir un pire moment pour nous engager dans cette discussion constitutionnelle qu'est le lac Meech," de souligner M. McKenna.

Il a résumé ses réserves face à l'accord du lac Meech et donné sa vision de ce qui devrait être fait pour recevoir l'assentiment de sa province.

"Ce qui me trouble dans l'accord du lac Meech, ce sont certaines questions de justice sociale qui, je crois, devraient être inclus dans cet accord," dit-il.

Il mentionne les droits des femmes qui ne sont pas implicitement inscrits dans cet accord. La proposition de changement dans la constitution canadienne qui veut établir de nouvelles règles pour la création de futures provinces le dérange également car ce changement se ferait au détriment des T.N.-O. et du Yukon. La nomination des juges à la Cour Suprême et des membres du Sénat est un autre exemple où encore une fois les T.N.O. et le Yukon ont été oubliés.

Une vision d'un Canada bilingue

Cependant, le point le plus fondamental, selon lui, qui est mis en danger par l'accord du lac Meech, concerne la vision qu'il se fait du Canada. "Nous avons travaillé depuis plus de vingt ans à construire un Canada bilingue. Pourquoi, après vingt ans, voulons-nous changer ce Canada pour un pays où vivront côte à côte deux solitudes, un Québec francophone et le reste du Canada anglophone."

"Ceci étant dit, d'ajouter M. McKenna, je ne pense pas qu'il nous soit possible de permettre l'échec de cet accord. Nous devons absolument trouver un compromis qui fera de nous, canadiens, un peuple uni à la face du globe."

Tout en vantant les mérites du Canada, M. McKenna a précisé qu'il était temps que les Canadiens redéveloppent une vision nationale du pays. Il a parlé de fierté, de richesse intellectuelle, d'héritage multiculturel.

Il a demandé à tous les Canadiens "de trouver une façon de dire oui au Québec, de dire oui au reste du Canada, de dire oui aux autochtones... Finalement, lorsque les Canadiens auront à choisir, ils sauront dépasser leur ambition personnelle et permettre à chacun de trouver sa place à l'intérieur du pays."

"Je pense qu'il est important que nous répondions aux aspirations du Québec. Je suis prêt à appuyer les demandes du Québec mais je crois qu'en même temps il nous faut apporter des améliorations à l'accord du lac Meech qui susciterait un sentiment d'appartenance au pays chez tous les Canadiens", a conclu M. McKenna.

Éditorial

En matière de bilinguisme

Pourquoi faire aujourd'hui ce qu'on peut remettre à plus tard?

Les Territoires du Nord-Ouest, c'est bien connu, fonctionnent à un rythme bien particulier. D'un côté, tout va très vite, un pays en croissance accélérée... de l'autre, tout semble être remis à plus tard. Entre les calendes grecques et les journées sans fin, le Nord n'a pas de juste milieu. En politique comme dans tous les autres secteurs, les événements suivent ce parcours plutôt ambigu. L'arrivée des services en français et de la mise en action d'un Nord enfin bilingue (anglais-français) tombe par "pur hasard" dans cette dimension nordique.

M. Sibbeston, un maître à penser en matière de délai, vient de refaire surface. Après une tentative infructueuse de candidature au poste de commissaire et avec le retour des sessions de l'Assemblée législative où il ne siège plus sur aucun poste d'importance, M. Sibbeston se cherchait un nouveau cheval de bataille. Quoi de mieux que la Loi sur les langues officielles! Après tout, à la belle époque où il était le chef du gouvernement, Nick Sibbeston avait fait preuve de talent et de génie, si ce n'est de droiture, en faisant retarder de 3 ans la mise en place des services en français. Et voilà que maintenant il réclame le même type d'action du chef du gouvernement actuel, M. Dennis Patterson.

Tous les motifs de M. Sibbeston, et de tous les députés qui l'approuvent, cachent une étroitesse d'esprit certaine mais surtout un racisme déguisé des plus sordides. La seule et unique raison derrière la venue du bilinguisme dans les T.N.-O. ne repose ni sur la reconnaissance d'une minorité linguistique de langue officielle, ni sur la richesse de cette langue et culture au sein de la mosaïque ténoise mais bien au contraire sur la venue du chèque bien dodu en provenance d'Ottawa. Après tout, le français c'est payant pour les T.N.-O.. Et si ce même gouvernement donne maintenant un statut aux langues aborigènes du Nord, c'est en grande partie grâce à la Loi sur les Langues officielles. Jamais au grand jamais, ont-ils voulu voir le bilinguisme en place! Le français représente un vache à lait de toute beauté. Pour ce qui est des droits aux francophones ou d'une entente fédérale, M. Sibbeston, et il n'est pas le seul, pense encore pouvoir remettre à plus tard toute action valable et concrète dans les T.N.-O..

Et bien, c'est dommage M. Sibbeston mais en matière de français le temps de remettre à plus tard est passé. Les francophones des T.N.-O. ne se feront pas traiter comme en 1986. Que les politiciens ténois cessent de placer le blâme sur le dos du fédéral et qu'ils prennent en main leur responsabilité. C'est eux qui ont signé l'entente. Est-ce donc à dire qu'une promesse territoriale ne vaut pas plus cher qu'une chanson?

Le fédéral dans tout cela peut se réjouir de cette attitude. Elle prouve en effet l'inexpérience et l'incapacité du gouvernement territorial à réclamer un statut provincial. Serait-ce la raison qui a amené l'article 45 qui empêche le gouvernement territorial de modifier sans l'accord d'Ottawa la Loi sur les langues officielles? Cet article, en effet, enlève aux T.N.-O. tout pouvoir d'amender sa loi sur les langues officielles. Quelle insulte! avaient crié les députés ténois l'an dernier. Insulte ou pressentiment...

Denise Canuel

L'équipe

Rédactrice en chef: Denise Canuel
Journaliste: Jean-Luc Thibault
Collaboratrices-teurs Agnes Billa, Line Gagnon, Linda Pettersen, Peter Lesniak, Gilles Brien

Correspondant national: Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.h.Q.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les femmes entrepreneures des T.N.-O. se réunissent

Par Line Gagnon

"Je suis surprise de voir qu'il y a tant de femmes entrepreneures dans les T.N.-O." a avoué Mme Nina Lee Colwill. conférencière invitée à la troisième conférence annuelle, "Les femmes entrepreneures en route vers le succès", tenue les 23 et 24 octobre derniers à Yellowknife. Cette conférence regroupait des femmes de partout dans les Territoires du Nord- Ouest.

Mme Colwill, professeure à l'Université du Manitoba, a traité des femmes de famille poursuivant une carrière professionnelle. Cette situation, d'après Mme Colwill, devient de plus en plus courante. La professeure soulignait l'importance d'acquérir un équilibre entre la vie familiale et professionnelle et les difficultés encourues pour l'atteindre. "L'équilibre doit être notre objectif. Nous pouvons travailler et avoir une vie familiale" a avancé Mme Colwill.

D'autre part, Mme Deane Eldredge, présidente de CA Marketing Concepts Ltd. et conférencière invitée, expliquait l'importance du marketing pour les commerces et compagnies. Avec son humour et sa facilité à s'exprimer, Mme Eldredge a suscité plusieurs éclats de rire de son auditoire. Ce qui ne l'a pas empêché de donner plusieurs conseils aux entrepreneures. "La seule façon de parvenir au succès, c'est de prendre des risques" a déclaré Mme Eldredge. Elle soulignait également l'importance de se soutenir entre femmes c'est-à-dire de faire affaire avec d'autres femmes.

Selon Mme Brenda Ely, une des membres du comité organisateur, la conférence a connu un succès sans pareil cette année. "La conférence s'améliore à chaque année. Sur 120 sièges disponibles, nous en avons vendus 113" a-t-elle affirmé.

Le comité d'organisation compte les mêmes membres depuis trois ans ce qui, d'après Mme Ely, contribue grandement au succès croissant de la conférence. Cette dernière se tient toujours à Yellowknife pour des raisons budgétaires et d'efficacité. "Tenir la conférence dans une communauté telle qu'Iqaluit ou Inuvik s'avèrerait très coûteux et il serait très difficile de trouver des gens pour l'organiser" a expliqué Mme Ely.

En plus des conférencières, les participantes avaient droit à des dîners-causeries, des ateliers animés par des femmes entrepreneures et une foire commerciale. Cette dernière était ouverte lors des pauses café ainsi qu'aux heures de dîner. Mme Debbie Nider, propriétaire de Invitation House, participait pour la première fois à cette foire commerciale. "Nous avons très peu de temps pour les périodes de foire, mais d'un autre côté, ceci nous permet d'établir des contacts" de dire Mme Nider.

L'égalité en emploi

Une approche solide

Line Gagnon

"En termes généraux, l'expression égalité en emploi signifie prendre une approche solide pour s'assurer que tous les postulants-es et employés-es aient une chance égale dans leur lieu de travail" a déclaré Mme Michelle Falardeau-Ramsay, commissaire adjointe à la Commission des droits de la personne lors de la conférence "Les femmes entrepreneures en route vers le succès".

Elle dressait un portrait du rôle de la Commission pour assurer l'égalité en emploi. Mme Falardeau-Ramsay démontrait également à l'aide de statistiques l'inégalité qui existe encore concernant salaire égal/travail égal. Il en va de même pour les ghettos d'emplois féminins. D'après le rapport de 1988 sur la représentation des employés-es dans le secteur fédéral des services publics, seulement 2% des femmes sont représentées dans les emplois considérés non-traditionnels. De plus, le salaire diffère entre les hommes et les femmes exécutant les mêmes tâches. La marge de différence semble dépendre du genre de travail. Le rapport démontrait que dans la catégorie où un grand nombre de femmes sont les employées (travail de commis) la différence de salaires était relativement basse et les salaires comme tels étaient comparativement bas. Par contre dans les emplois où les femmes étaient sous-représentées et les salaires étaient relativement élevés, la différence de salaire entre les hommes et les femmes était beaucoup plus apparente.

"Identifier systématiquement les problèmes et ensuite les corriger s'avère essentiel. Le processus d'égalité en emploi doit également remédier aux effets de discriminations antérieures. Ce qui veut dire instituer des mesures spéciales pour corriger la sous-représentation et faire des ajustements raisonnables qui accroîtront la représentation sur le marché du travail des groupes visés tels les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées" a souligné Mme Falardeau-Ramsay.

Aux dires de cette dernière, malgré la sympathie grandissante envers ces groupes et l'existence de quelques programmes d'égalité en emploi, très peu de progrès a été fait pour améliorer la situation. Conséquemment, le gouvernement fédéral a trouvé nécessaire d'introduire une législation pour solutionner le problème.

La Loi sur l'égalité en emploi fut adoptée en 1986. Elle s'applique aux corporations de la Couronne et aux employeurs fédéraux comptant plus de 100 employés-es. Cette loi assure que les employeurs sous sa juridiction visent l'égalité dans leur lieu de travail et qu'ils corrigent les conditions désavantageuses faites aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux minorités visibles.

Ces employeurs doivent soumettre un rapport annuel à Emploi et Immigration Canada (EIC). Ce rapport doit montrer la représentativité des 4 groupes visés. Les employeurs qui ne soumettent pas un rapport peuvent encourir une amende jusqu'à 50 000$.

Le rapport doit analyser les données sur la représentation de ces groupes et les systèmes d'emploi pour ainsi identifier les pratiques d'embauche discriminatoires s'il y a lieu. De son côté, la Loi sur les droits de la personne donne à la Commission le mandat et l'autorité d'exiger l'élimination des politiques et des pratiques discriminatoires.D'après la commissaire adjointe, afin de remplir ce mandat, la Commission a initié un programme pour assurer que les employeurs relevant de la Loi d'égalité en emploi implantent effectivement ce programme.

Mme Falardeau-Ramsay encourageait donc les femmes, présentes à la conférence, d'utiliser l'approche de l'égalité en emploi. "L'égalité en emploi est un début important pour améliorer la situation des groupes désavantagés. Or, certaines questions auxquelles ces groupes ont à faire face ne viennent pas du lieu de travail et ne peuvent donc pas être rectifiés seulement par le système d'embauche. Des améliorations doivent aussi être faites par une meilleure formation, une éducation égale, l'accès aux garderies, un système de transport mieux adapté, etc. Ces questions, ainsi que le succès de l'égalité en emploi, sont une responsabilité partagée du gouvernement, des employeurs, des employés-es et des représentants des employés-es" a-t-elle conclu.

Intervention de M. Nick Sibbeston (Nahendeh)

Tiré, en date du 24 octobre dernier, du Journal des débats de l'Assemblée législative, qui se tient présentement à Norman Wells, voici la traduction de deux questions que le député de Nahendeh, Nick Sibbeston, a posé au chef du gouvernement concernant l'implantation des services en français.

(Première question) "M. le président, je voudrais demander au ministre de la Culture et des Communications cette question, mais il n'est pas ici, je la demanderai donc au chef du gouvernement. Notre Loi sur les langues officielles, attendu qu'elle se réfère et fait quelques références aux langues autochtones, est une loi qui fait du français et de l'anglais les deux langues officielles des T.N.-O.. Les dispositions dans cette loi entreront en vigueur en 1990 et 1991. Le ministre sait qu'il y a beaucoup d'inquiétude en ce qui a trait au peu de développement des langues autochtones, à la faiblesse de leur promotion de la part du gouvernement depuis ces dernières années. Il y a quelques années, lorsque j'étais le ministre responsable de cette question, je suis allé à Ottawa et j'ai réussi à convaincre le gouvernement fédéral de retarder de trois ans l'implantation des services en français aux gens du Nord. Je me demande si le chef du gouvernement serait prêt à faire un voyage à Ottawa après cette session et rencontrer le gouvernement pour voir si l'implantation du français ne pourrait pas être retardée pour une autre période de trois ans. De façon à ce que les langues autochtones du Nord puissent avoir une meilleure chance d'être développée et promue..."

(Réponse du chef du gouvernement, M. Dennis Patterson, voir article page 1)

(Question supplémentaire) "M. le président, même si j'apprécie le discours du chef du gouvernement pour aller chercher de l'argent pour les langues autochtones, le fait reste qu'à moins que nous faisions quelque chose d'ici à la fin de cette année, à la fin de 1991, les dispositions de notre Loi sur les langues officielles dans son entité et qui rendra le français et l'anglais les deux langues officielles des T.N.O. entrera en vigueur. Ce que je dis c'est: "Essayons de détourner cela. Laissons voir si nous ne pouvons pas remettre pour un autre trois ou cinq ans, la mise en application de cette loi. Ceci, évidemment, requiert un voyage sérieux à Ottawa pour demander au gouvernement fédéral de changer sa loi. Je sais que sous la loi des T.N.-O. dans l'article 45.1, il est stipulé que nous ne pouvons pas amender notre Loi sur les langues officielles sans l'accord du gouvernement fédéral. Mais il y a une clause qui rend possible l'adoption d'un amendement à notre loi de la part du Parlement. Il faut donc la coopération et l'accord du gouvernement fédéral.

Je demande donc une sérieuse, très sérieuse, question à ce gouvernement, soit d'aller à Ottawa et demander au gouvernement fédéral de remettre, pour plus de trois ans, la mise en application de notre Loi sur les langues officielles. Est-ce que le chef du gouvernement est prêt à prendre cette démarche audacieuse?

45.1 Sous réserve de l'article 45.2, le commissaire en conseil ne peut modifier ou abroger l'ordonnance sur les langues officielles prise par lui le 28 juin 1984, et modifiée le 26 juin 1986, que si le Parlement donne son agrément à cet effet par voie de modification de la présente loi. (La Gazette du Canada, Partie III, Ottawa, le mardi 8 novembre 1988, Statuts du Canada de 1988, Chapitre 37 à 43, Lois sanctionnées du 22 juillet 1988 au 16 août 1988.)

L'Aquilon, un journal informé et informatif

Avec la TPS
Des coûts plus élévés

Jean-Luc Thibault

Les résidents nordiques se trouveront à payer davantage avec la taxe sur les produits et services que leurs concitoyens qui vivent au sud du 60 ième parralèle.

C'est le message qu'a transmis le ministre des Finances, Michael Ballantyne, au sous-comité du Comité permanent des finances de la Chambre des Communes, qui était de passage à Yellowknife la semaine dernière.

Établissant une comparaison entre la taxe sur les produits manufacturés et la TPS, M. Ballantyne soutient que la première taxe est plus équitable pour les résidents du Nord parce que le montant à payer est le même pour tout le monde. Par contre, poursuit-il, la TPS reviendra plus cher parce que les prix sont plus élévés dans le Nord.

M. Ballantyne a proposé certaines recommandations pour alléger le fardeau de cette taxe dans les T.N.-O. advenant le cas quelle soit acceptée telle quelle.

Il commence par demander un changement aux critères d'admissibilité sur les crédits de remboursement de façon à inclure les résidents gagnant jusqu'à 37 200$ par année.

Il aimerait aussi que la déduction d'impôt de 5400$ accordés aux travailleurs nordiques soit majorée de façon à contrer la hausse du coût de la vie depuis 1986 ainsi que les coûts supplémentaires découlant de la TPS.

Plusieurs autres recommandations ont également été présentées dans le but de réduire au minimum l'impact que cette nouvelle taxe risque d'avoir sur nombre d'institutions ■ compagnies oeuvrant dans les Territoires.

"Les prix pour les produits et services sont en moyenne 44% plus élévés ici que dans le sud du Canada. Donc, ça signifie que nous paierons 40% de plus en taxe si jamais cette moyenne dans les prix est la même lors de l'entrée en vigueur de la TPS," prévoit M. Ballantyne.

À l'instar du ministère des Finances, plus d'une vingtaine d'organismes territoriaux ont profité du passage du comité pour faire connaître leurs commentaires sur ce projet gouvernemental.

La majorité des intervenants ont repris en grande partie les arguments avancés par M. Ballantyne. Si certains demandaient la mise au rancart de ce projet de taxe, la majorité proposait plutôt des ajustements pour contrer l'effet négatif que pourrait avoir cette taxe sur l'ensemble de la communauté ténoise.

Leurs demandes seront-elles prises en considération? Selon le président du comité, Pat Sobetski, député conservateur, les présentations seront compilées, et un rapport faisant état des préoccupations des canadiens sera publié à la fin du mois de novembre. "L'exercice qui a présentement court dans les différents parties du Canada sert à déterminer la forme que cette taxe devrait prendre. Nous ne sommes pas ici sous de fausses représentations. Nous allons tenir compte de ce qui s'est dit et le rapport le démontrera."

La TPS
Tout le monde paiera

Ottawa (APF) : Revenus en baisse de 2,5 pour 100, inflation en hausse de 2.7 pour cent, niveau d'emploi réduit de 68 000, taux de chômage en hausse surtout dans le secteur des services qui sera le plus durement touché, bref, l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, la TPS, fera mal aux Canadiens lors de la première année d'imposition en 1991.

À la lumière de ses recherches sur l'impact économique de la TPS durant la période de transition 1991-1993, le Conference Board estime aujourd'hui qu'en dépit des avantages à long terme, la période de transition sera dure. Et c'est en 1991, première année de transition, que les effets négatifs seront les plus marqués.

Les effets néfastes se produiront, a expliqué le Board devant les membres du Comité des finances qui étudie la TPS, dans les secteurs des services à la consommation, l'habitation, l'énergie, et les vêtements. Les consommateurs dépenseront moins d'argent au restaurant et plus sur les repas à la maison. Ils dépenseront moins pour les voyages et les divertissements. Avec moins d'argent en poche les consommateurs achèteront moins de vêtements, ce qui aura pour effet de faire baisser les ventes dans le secteur économique.

L'industrie du logement en prendra aussi un coup puisque les consommateurs payeront une taxe de 9 pour 100 sur la valeur totale du travail, y compris le coût de la main-d'oeuvre. Le Conference Board prévoit que les loyers seront en hausse de 2.5 pour 100 en avril 1991. La TPS de 9 pour 100 fera aussi l'affaire du gouvernement fédéral. Selon le Conference Board, Ottawa pourra baisser son déficit de 1.8 milliard dès la première année, de 2.0 milliards en 1992 et de 3.1 milliards en 1993. La taxe n'est donc pas une taxe neutre et permet d'accroître tout de suite les revenus de l'État.

Pour diminuer l'impact négatif de la TPS, le Board propose de ramener la taxe à 7 pour 100 et d'élargir l'assiette fiscale. D'ailleurs, la décision d'Ottawa d'exonérer les logements et les produits alimentaires est critiquée par l'organisme économique qui souligne qu'une réduction du champ d'imposition ouvre la voie à d'autres exceptions, ce qui risque finalement d'annuler l'efficacité de la TPS.

Selon Gilles Rhéaume du Conference Board, un taux de taxe plus bas fera augmenter l'activité économique de même que les revenus anticipés. M. Rhéaume trouve d'ailleurs qu'il n'existe aucun fondement économique à une taxe de vente à un taux de 9 pour 100.

À long terme, le Board voit des bienfaits économiques à l'imposition d'une nouvelle taxe, et même une augmentation de l'activité économique dès 1993.

Les faits saillants

Peter Lesniak

Des sentences trop légères

Tous les députés s'entendent sur la légèreté des sentences imposées pour les agressions sexuelles et les autres crimes violents dans les T.N.O.. Or, il n'y a pas grand chose que ceux-ci, ou même le ministre de la Justice, M. Michael Ballantyne, puissent directement faire pour changer la situation.

D'après M. Ballantyne, il ne peut tout simplement pas demander aux cours de justice de traiter plus sévèrement les criminels trouvés coupables de telles offenses. Il en va de l'indépendance même des juges qui est sacro-sainte et des procureurs de la Couronne qui sont des employés du ministère fédéral de la Justice.

M. Ballantyne répondait aux plaintes formulées par M. John Pollard, député de Hay River, sur le manque de sévérité des juges envers les contrevenants.

"Des sentences légères sont inéquitables, injustes et inacceptables" a déclaré M. Pollard. "Nous avons une Loi des victimes d'actes criminelles qui aide financièrement les victimes. Cependant, l'argent n'aide pas les victimes à comprendre les raisons derrière les peines légères qui sont imposées aux criminels."

M. Pollard a expliqué, par la suite, à quelques journalistes qu'il était particulièrement choqué par la sentence de cinq jours de prison que le député M. Michael Angottitauruq a reçu pour l'agression sexuelle d'un enfant de sa communauté, Gjoa Haven.

Les ceintures de sécurité, Une question de choix

Brandissant une liasse d'un pouce d'épaisseur de lettres et de pétitions provenant de 23 communautés lui donnant leur soutien, M. Sam Gargan, député du Deh Cho, a demandé un référendum sur l'obligation de porter les ceintures de sécurité lorsque l'on conduit à l'intérieur des limites municipales.

M. Gargan a présenté une motion à l'Assemblée législative qui propose de laisser le choix à chaque communauté dans les T.N.-O. de décider si elle veulent ou non rendre le port de la ceinture de sécurité obligatoire.

Attacher sa ceinture de sécurité est devenu obligatoire dans les T.N.O. en avril 1989.

Les vols militaires en basse altitude

Le ministère fédéral de la Défense ne projette pas une augmentation de la fréquence de ses vols militaires d'entraînement en basse altitude, au dessus des Territoires du Nord-Ouest.

C'est le message que le leader du gouvernement, Dennis Patterson, a communiqué aux membres de l'Assemblée législative en déposant en chambre une lettre du ministre fédéral de la Défense, Bill McKnight.

Le ministère de la Défense a planifié quatre vols par année le long d'un corridor qui s'étend de l'est du Grand lac des Esclaves jusqu'à la base militaire canadienne de Cold Lake, en Alberta.

M. McKnight promettait également dans sa lettre que son ministère n'a pas l'intention de développer une nouvelle route pour ce type de vol au dessus des T.N.-O..

Les vols pourraient débuter dès cet automne. Les résidents de Snowdrift, Fort Chipewyan, Fort Smith et Fort Resolution sont particulièrement opposés à ces vols d'entraînement qui impliquent des bombardiers B-52 et plusieurs autres types d'avion de combat.

Un pipeline de gaz naturel pour 1996

Un pipeline transportant du gaz naturel du delta de la rivière Mackenzie jusqu'aux États-Unis pourrait devenir une réalité dès 1996.

Le Conseil national de l'Énergie a octroyé aux trois plus grandes compagnies pétrolières au pays les permis d'exportation demandés le printemps dernier. Cette décision ouvre ainsi la voie à la construction d'un gazéoduc qui longerait la vallée du Mackenzie, un projet de plusieurs milliards de dollars qui remonte à plus de 10 ans. Ces permis ne garantissent cependant pas qu'il y aura effectivement une construction.

Comme prévu, le Conseil a rattaché plusieurs conditions aux permis d'exportation. Ainsi les exportations proposées ne devront pas se faire au détriment des Canadiens. Les compagnies devront assurer leurs futurs besoins en énergie et ce à un prix concurrentiel au marché. Celles-ci devront en plus garantir une provision suffisante pour satisfaire les exigences d'exportation proposées qui sont de 260 milliards de mètres cubes sur une période de 20 ans.

Il n'est toutefois pas mentionné que la revendication des terres Déné/Métis devra d'abord être réglée ni que les compagnies devront donner aux autochtones du Nord la préférence en emploi et en opportunité d'affaires. Cette demande provenait des autochtones et des non-autochtones du Nord.

Néanmoins, la ministre territoriale de l'Énergie, Mme Nellie Cournoyea, a affirmé que cette décision est encourageante. "C'est une déclaration positive, mais toutefois prudente, faite au reste du Canada sur le développement de nos ressources nordiques" a précisé Mme Cournoyea à l'Assemblée législative peu après que la décision fut annoncée à Ottawa et à Yellowknife.

Puisque le Conseil a stipulé que les exportations ne peuvent pas commencer avant novembre 1996 ou au plus tard en octobre 2000, "il y a assez de temps de disponible pour bien nous préparer" a-t-elle dit, "C'est à nous tous, gouvernements, l'industrie publique et privée d'utiliser ce temps sagement."

Faute de traducteurs

L'Assemblée législative suspend ses travaux

Peter Lesniak

L'Assemblée législative a suspendu temporairement ses travaux, jeudi dernier, en attendant l'arrivée de nouveaux traducteurs, dépêchés de toute urgence par avion nolisé en provenance de Yellowknife.

Cette crise de procédure a été causée par Henry Zoe (Rae-Lac la Martre) lorsque celui-ci s'est adressé à l'Assemblée en flancs-de-chien, l'une des nombreuses langues autochtones donc la traduction simultanée n'était pas disponible.

Les interprètes pour les langues flanc-de-chien, chipewyan, esclave du sud et loucheux avaient été laissés à Yellowknife par mesure économique. Selon le greffier de l'Assemblée législative, David Hamilton, les dépenses pour la session de trois semaines ont été estimées à 400 000$.

Présentement, deux députés, originaires de l'Est de l'Arctique, parlent seulement inuktitut, alors que tous les autres parlent anglais ou anglais et une langue autochtone.

Lorsque Red Pedersen (Kitikmeot) s'est aperçu qu'il ne pouvait comprendre ce que M. Zoe disait, il a interrompu les procédures et demandé une traduction en anglais. Ce qui a forcé la suspension des travaux en attendant que le président nouvellement élu de l'Assemblée législative, Richard Nerysoo, décide quoi faire.

Après avoir consulté la Loi sur les langues officielles, ainsi qu'un précédent créé par un ancien président et remontant en 1984, M. Nerysoo est revenu en chambre trente minutes plus tard pour annoncer que des traducteurs devaient être dépêchés sur place le plus tôt possible.

M. Nerysoo a précisé que la section 5 de la loi reconnaît que les langues saulteuse, cri, flancs de chien, loucheuse, esclave du sud, esclave du nord et inuktitut sont des langues officielles dans les T.N.-O.. Il a ensuite lu un extrait d'une décision antérieure qui confirme le droit d'un député de recevoir une traduction orale de ce qui se dit à l'assemblée dans une des langues officielles.

"Je crois que le privilège des membres de cette assemblée, le privilège de la libre-expression, a été transgressé par le fait de ne pas pouvoir s'exprimer ou se faire comprendre dans sa propre langue. Il n'était pas dans l'intention du bureau du président de cette chambre de manquer d'égards envers certains membres de cette assemblée seulement parce qu'elle siège à Norman Wells. Cette décision a été guidée par des raisons financières et de logistique," ajoute M. Nerysoo.

Plusieurs membres de l'Assemblée ont admis que cette dispute linguistique avait été délibérément orchestrée. On désirait tout simplement mettre l'emphase sur l'importance que les députés accordent au fait que le gouvernement se doit de fournir des services dans toutes les langues autochtones parlées dans les T.N.-O., peu importe les coûts.

Plus tôt, plusieurs députés avaient pressé le gouvernement de s'engager à développer les services en langues autochtones au même rythme que les services en langue française. C'est devant l'insistence d'Ottawa, qui en assume tous les coûts, que le gouvernement territorial devra commencer à offrir des services dans les deux langues officielles du Canada, soit l'anglais et le français, et ce dès 1990. Dans son discours d'inauguration du 18 octobre dernier, le gouvernement avait mentionné les 26$ millions qui ont été investis durant les cinq dernières années pour les services en langues autochtones.

Le discours précisait: "Votre gouvernement considère cette somme comme étant très importante. Et avant de discuter d'amendements à la Loi sur les langues officielles, le gouvernement veut avoir une discussion franche et significative sur le sujet , une discussion qui doit prendre en considération la nécessité de financer d'autres questions urgentes en tenant compte de nos limites de dépenser."

Les députés Peter Ernek (Aivilik), Nick Sibbeston (Nahendeh) et plusieurs autres pensent que cette déclaration signifie que le développement des services en langues autochtones revêt très peu d'importance aux yeux du gouvernement.

"Nous voulons que nos langues autochtones soient reconnues dans le Nord au même titre que l'anglais et le français sont reconnus, pas plus mais au même niveau," s'est exclamé M. Ernek en inuktitut.

"Le peuple Déné est un peuple fier. Ils veulent conserver leurs langues, leur culture et leur mode de vie. Je demande au leader du gouvernement s'il compte aller à Ottawa et voir s'il ne lui est pas possible de retarder l'implantation des services en français de 3 ou 4 ans. Ce qui nous permettrait de faire la promotion des langues autochtones jusqu'à ce qu'elles soient elles aussi reconnues comme le sont l'anglais et le français," de déclarer M. Sibbeston.

Les taxes Ça sera dure

Peter Lesniak

Les résidents des Territoires du Nord-Ouest risquent d'être doublement frappés par les taxes en 1991, a averti le ministre des Finances, Michael Ballantyne.

M. Ballantyne déclarait aux députés que l'ennemi immédiat est la taxe de 9% sur les produits et services, proposée par Ottawa. Il faisait allusion aussi, tout comme dans le discours d'inauguration de la session, au fait que le gouvernement fédéral voulait couper ses subventions aux Territoires du Nord-Ouest, ce qui aurait encore un bien plus grand impact.

"Si jamais, ces deux projets se concrétisent en même temps, la combinaison risque d'être très dévastatrice pour notre économie. Il nous faudra réagir en conséquence. Des décisions difficiles devront éventuellement être prises advenant que la volonté du gouvernement se réalise," laisse entendre le ministre.

La nouvelle mairesse d'Edmonton

En visite dans les T.N.-O.

Peter Lesniak

Invitée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la nouvelle mairesse d'Edmonton, Jan Reimer, accompagnée de son mari, a passé la journée de samedi dernier à se familiariser avec le style de vie des peuples autochtones. Elle a pu ainsi saisir l'importance de la trappe et de la chasse pour la subsistance de ces peuples.

Elle a eu un aperçu du genre de vie que mènent les Dénés et les Métis qui vivent dans les communautés éloignées, le long de la mer Arctique. Elle a semblé impressionnée par le paysage aride, le froid qui saisit d'un coup sec et les prix élevés des oeufs, du boeuf, du pain et des autres articles d'épicerie vendus dans les magasins locaux.

Mais ce qui a semblé la toucher davantage, c'est l'hospitalité des gens qu'elle a rencontré dans les deux villages qu'elle a visité, soit Fort Good Hope et Colville Lake.

C'était son premier voyage dans les Territoires du Nord-Ouest où le trappage a injecté plus de 6,1$ millions dans l'économie locale, l'an dernier.

Elle avait été invitée à se rendre dans les Territoires par le leader du gouvernement, Dennis Patterson. L'invitation était venue à la suite de ses commentaires contre le trappage prononcés lors de son assermentation à la mairie d'Edmonton. Elle avait également refusé de porter une chaîne montée sur peau de castor lors de la cérémonie officielle.

Après la cérémonie d'assermentation, elle avait déclaré à un journaliste qu'elle ne supportait pas la traite des fourrures parce qu'on y voit plusieurs animaux souffrir.

Ses commentaires et gestes avaient provoqué la colère de plusieurs députés territoriaux qui les avaient trouvé insultants et entachés d'ignorance. Certains députés avaient même proposé un boycottage de la ville d'Edmonton. Le ministre du Développement économique, M. Gordon Wray, soulignait que les T.N.-O. brassent couramment plus de 500$ millions de chiffre d'affaires avec la région d'Edmonton.



Mme Jan Reimer et M. Titus Allooloo

Pour sa part, le député Métis de Tu Nedhe, Don Morin, lui-même un ancien trappeur, avait pourfendu la nouvelle mairesse en pleine Assemblée législative.

"Je suis extrêmement désappointé d'apprendre qu'une personne élue à un poste officiel, qui représente une ville qui est la principale porte d'entrée pour l'Arctique de l'Ouest, a publiquement condamné une industrie que nous, ici dans les T.N.-O., travaillons ardemment à maintenir et à appuyer," a-t-il exprimé.

Il l'avait également accusée de ne pas connaître l'histoire de sa propre ville. "La traite des fourrures a joué un rôle important dans l'économie première de l'Alberta. Il en va de même pour Edmonton, surtout à l'époque où c'était encore connu sous le nom de Fort Edmonton," a ajouté le député.

"J'ai appris beaucoup lors de ce voyage. J'ai acquis une sensibilité nouvelle au sujet des gens du Nord et de la façon dont ils vivent," a avoué Mme Reimer.

Par contre, elle n'a pas changé d'idée concernant la chaîne en peau de castor, symbole de la fonction de maire. Celle-ci continuera d'être en montre dans son bureau, même lors des cérémonies officielles. "Je ne suis pas opposé au trappage comme tel; je m'y oppose lorsque que l'on utilise des moyens inhumains," a-t-elle clarifié.

Elle estime que ses commentaires ont pris une tournure hors de proportion, et ce de part et d'autre. "C'est une affaire classée qu'il faut maintenant mettre dernière nous," de conclure Mme Reiner.

Lors de sa visite, Mme Reimer était guidée par les ministres Stephen Kakfwi, de l'Éducation, et Titus Allooloo, des Ressources renouvelables.

Amendements au lac Meech

Le gouvernement territorial

Peter Lesniak

Le leader du gouvernement, Dennis Patterson, s'est dit encouragé par les critiques formulées de toutes parts contre l'accord du lac Meech.

"Au cours des derniers six mois, les inquiétudes constitutionnelles du Nord canadien, face à cet accord, ont reçu une attention toute particulière au niveau national," a précisé M. Patterson.

Selon lui, la tenue d'audiences publiques, conduites par des comités spéciaux des Assemblées législatives du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, aura permis à de nombreux canadiens de montrer leur opposition à l'accord du lac Meech.

"Ils ont fait allusion aux besoins d'amender certaines questions importantes relatives aux territoires du Nord, aux femmes et à l'autonomie autochtone. Je suis maintenant confiant que nos objectifs constitutionnels seront reconnus," a-t-il assuré.

Il s'est dit très heureux de voir que le premier ministre libéral de Terre-Neuve, Clyde Wells, a également joint la parade anti-lac Meech.

Au cours d'une récente allocution à Toronto, M. Wells aurait déclaré que "Terre-Neuve ne serait jamais devenu une province en 1949 si, pour joindre la Confédération canadienne, il avait fallu l'unanimité de toutes les provinces pour amender la Constitution. Les T.-N.-O. et le Yukon n'auront donc plus aucun espoir de devenir des provinces si jamais l'amendement à la Constitution requiert cette unanimité".

Auparavant, soit avant le lac Meech, le consentement de sept provinces, représentant cinquante pour cent de la population, suffisait pour créer de nouvelles provinces.

Rappelons que la semaine dernière, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ont déposé des rapports très critiques concernant l'accord signé à la hâte le 3 juin 1987, par les 10 premiers ministres de l'époque et le premier ministre Brian Mulroney. Cette signature suivait une longue nuit de discussions. Cet accord avait pour objectif de rapatrier le Québec dans la Constitution en lui donnant le statut de "société distincte".

Cependant, les résidents du Nord du Canada se sont sentis trahis par cet accord parce qu'il ne permet pas au Yukon et aux T.N.-O. de nommer des juges à la Cour Suprême ainsi que des candidats au Sénat."Avec l'opposition croissante de certains gouvernements provinciaux, de différents partis d'opposition tant au national qu'au provincial et chez les Canadiens en général, plusieurs premiers ministres provinciaux ont reconnu qu'il leur faudra examiner des formules alternatives pour sauver l'accord. Il leur faudra garantir, de façon significative, que ces questions que nous considérons importantes feront l'objet d'un amendement ou seront discutées au cours de la prochaine ronde de négociation. Une de ces alternatives, c'est l'accord parralèle. Mes fonctionnaires sont présentement en train de l'examiner," a souligné M. Patterson.

Les faits saillants

Peter Lesniak

Un nouveau président à la Chambre

L'Assemblée législative a un nouveau président de la Chambre. C'est un membre de la Nation Déné. Il a été nommé lorsque l'ancien président, Red Pedersen, député de Kitikmeot Ouest, a révélé que quelques députés Dénés et Métis lui avaient fait certaines pressions sur lui pour qu'il cède sa place à une personne autochtone.

Dans un geste qui a surpris tout le monde, celui-ci a donc démissionné durant la première journée de la session d'automne de l'Assemblée législative, le 18 octobre dernier.

M. Pedersen, né au Dannemark, habite les T.N.-O. depuis 1953. Il a annoncé qu'il n'avait pas eu le choix de céder le poste qu'il occupait depuis deux ans.

"Dans un système politique de partis, la présidence en Chambre est un poste difficile et très solitaire qui requiert, pour son bon fonctionnement, le soutien total et la confiance du gouvernement et des principaux partis d'opposition," a souligné M. Pedersen à l'Assemblée à la fin de cette première journée de session. "Dans un système basé sur le consensus, comme le nôtre, le poste de président de la Chambre est très délicat et doit avoir, pour son bon fonctionnement, le soutien total et la confiance de la Chambre entière."

Il a été remplacé par M. Richard Nerysoo du Delta de Mackenzie. Ce dernier a été élu la première fois à l'Assemblée législative en 1979 et il fut le premier autochtone à devenir chef du gouvernement.

La tuberculose dans les T.N.-O.

"Le gouvernement territorial ne fait pas assez pour vaincre la tuberculose dans les T.N.-O." a déclaré M. Henry Zoe, député de Rae-Lac la Martre.

Citant un récent article dans un journal albertain, M. Zoe pressait le gouvernement "d'agir promptement en offrant des logements adéquats et de meilleurs soins de santé afin de rattraper le reste du monde civilisé dans l'élimination de cette maladie."

L'article de première page qu'il a déposé à l'Assemblé législative stipulait que sa communauté de Fort Rae avait un taux de tuberculose de 125 fois plus élevé que le taux national. Dans la communauté de l'Est de l'Arctique de Repulse Bay, 35 cas existent dans une localité de 450 résidents.

"Franchement, je trouve cet article bouleversant" a-t-il dit. "Il y a 11 000 personnes dans les T.N.-O.; 1 sur 5 a été affecté par cette maladie au cours de sa vie. L'article soulève une question et j'aimerais vous la poser, ici, en Chambre. Pourquoi ces deux communautés autochtones continuent-elles de vivre avec une maladie qui se guérit et que l'on ne retrouve presque plus ailleurs dans le monde occidental?"

Les conditions de vie ainsi qu'un manque de professionnels de la santé dans le Nord sont les deux raisons données par le fonctionnaire cité dans l'article" a avancé M. Zoe.

Fond spécial

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest désire créer un fond spécial pour les personnes voulant porter en justice certaines questions concernant la protection ou la définition des droits aborigènes.

"Cette mesure répond partiellement aux demandes récentes de la communauté de Snowdrift afin de recevoir une assistance financière pour contester les vols militaires d'entraînement en basse altitude" a annoncé le gouvernement, durant le discours d'inauguration fait par le Commissaire Dan Norris, à l'ouverture de la session d'automne de l'Assemblée législative.

Selon M. Norris, l'argent, 100 000$, pourra également être utilisé pour contester d'autres questions pressantes concernant les autochtones du Nord. Les demandes de fonds seront reçues par le Conseil de justice aborigène du ministère de la Justice, établi en 1986. Les demandes seront étudiées au mérite et seront également évaluées financièrement par le Conseil. De plus, celui-ci s'assurera que la ou les questions contestées n'ont pas déjà été jugées dans une cour antérieure.

Le discours stipulait que le gouvernement territorial croit également au besoin d'établir une politique sur l'activité militaire dans le Nord.

Les étudiants protestent

Aucune charge criminelle ne sera portée contre les étudiants qui ont forcé les bureaux administratifs pour prendre le contrôle du système de communications publiques à l'école secondaire Samuel Hearne d'Inuvik.

Selon le ministre de l'Éducation, M. Stephen Kakfwi, les étudiants fautifs auraient pu être poursuivis pour méfait public. Or, " la GRC suggère, puisqu'il n'y a pas eu de dommage aux personnes ni à la propriété, qu'il est préférable de se servir de ce malheureux incident pour éduquer les jeunes sur les conséquences de leurs actions et les informer des avenues légales qui existent pour faire valoir leurs revendications".

Les étudiants avaient incité leurs confrères et consoeurs d'école à la grève dans le but de rendre public leur mécontentement face aux classes trop nombreuses et au manque d'enseignant," a affirmé M. Kakfwi à l'Assemblée législative.

De son côté, M. Sam Gargan, député du Deh Cho, a louangé les étudiants impliqués dans cette manifestation.

"Je voudrais féliciter ces étudiants qui se sentent assez concernés par la qualité de leur éducation qu'ils ont trouvé le courage de passer à l'action et de communiquer leurs inquiétudes aux enseignants et aux autorités."

Environ 200 des 355 étudiants de cette école avaient pris part à cette grève d'une heure. Les leaders étudiants s'étaient avancés jusqu'aux bureaux administratifs et s'étaient emparés du système de communications publiques afin d'inviter les étudiants à sortir de leur classe.

La sélection des terres Dénés/Métis
Les négociations progressent lentement

Jean-Luc Thibault

Depuis le début du mois de septembre, les négociations entre le gouvernement fédéral et les Dénés [redacted] les Métis ont fait l'objet de plusieurs discussions entre les responsables des deux côtés de la table.



MM. Bill Erasmus et Gary Bonhet

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Pierre Cadieux, résumait dans une lettre aux présidents Gary Bonhet, de l'Association des Métis des T.N.-O., et Bill Erasmus, de la Nation Déné, les points qui, selon lui, devraient être clarifiés de façon à permettre la signature d'une entente finale. Rappellons que la période fixée par l'entente de principe pour finaliser l'entente est mars 1990.

Motion de Hay River

En réponse au ministre Cadieux, les deux présidents ont accepté de prendre en considération les préoccupations du ministre.

Mais si, dans l'ensemble, les deux parties semblent d'accord, il reste un point en particulier qui retient l'attention. Les négociations, selon le gouvernement fédéral, devraient se faire à partir de l'Entente de principe et, selon le Secrétariat Déné/Métis, responsable des négociations, elles devraient inclure aussi les propositions de Hay River de juillet 1988.

Autonomie et droits de propriété

Les questions qui posent problème entre les deux parties sont donc l'autonomie des Dénés et des Métis sur les terres qu'ils sélectionnent ainsi que les droits de propriété en ce qui concerne les étendues d'eau. Les droits d'accès public aux terres sélectionnées demeurent également en litige.

Ces difficultés d'interprétation sur ce qui peut ou ne peut pas être négocié n'ont pas empêché les deux parties de poursuivre les négociations.

La semaine dernière, le négociateur fédéral, David Osborne, était à Yellowknife. Il avait prévu une rencontre avec la presse pour faire connaître le résultat des négociations du point de vue fédéral. Elle a été remise à plusieurs occasions du fait que les négociations entre les deux parties marchaient rondement. La rencontre de presse a finalement été annulée.

Selon le porte-parole du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Éric Watt, il faut interpréter cette annulation de façon positive, M. Osborne préférant continuer à négocier pendant que les pourparlers progressaient.

Les Bouffons
Du théâtre pour les enfants



Les étudiants de l'école St-Joseph, de [redacted] maternelle à [redacted] 4ième année, participaient avec enthousiasme à la pièce de théâtre. Les Bouffons, de la troupe La Boîte à Popicos. Deux bouffons faisaient rigoler les enfants par les sons étranges et les mimiques qu'ils faisaient. Les deux personnages représentaient la découverte des sens.

Les élève de la 4ième année en immersion se sont dits tout à fait enchantés par la pièce: "nous avons aimé les costumes. Ils ont fait des choses amusantes. Ça fait travailler l'imagination".

Développement communautaire et social
La priorité va à la formation des bénévoles

Jean-Luc Thibault

En poste depuis seulement quelques semaines au sein de la Fédération Franco-TéNOise, le nouvel agent au développement communautaire et social, M. Benoît Boutin, a déjà tracé son plan d'action pour les prochains mois. Sa plus grande priorité sera la formation des bénévoles travaillant à l'intérieur des associations, membres de la F.F.T.

"On parle de formation dans le sens large du terme", précise M. Boutin. "Ce n'est pas toujours évident que les bénévoles connaissent le fonctionnement d'un organisme communautaire. Nous allons donc expliquer les structures de l'organisme, le rôle d'un conseil d'administration, d'un conseil exécutif, etc.."

Une fois ce travail de déblayage terminé, M. Boutin se concentrera sur l'organisation de projets, de réunions, d'activités. "S'ils ont besoin d'aide ou de conseils sur la préparation de leurs assemblées ou encore sur la programmation d'activités ou des demandes de subvention, je serai là pour les seconder. Ça pourra se faire de différentes façons. Quelques fois, un simple appel téléphonique suffira, en d'autres temps je devrai me déplacer. Tout dépend du problème et des difficultés rencontrées," explique-t-il.

Un autre mandat qui intéresse grandement M. Boutin, c'est la création de nouvelles associations francophones, entre autres à Inuvik et Nanisivik, deux communautés qui ont déjà manifesté leur intérêt en participant à la dernière Assemblée générale de la F.F.T..


M. Benoît Boutin, agent au développement communautaire

Selon lui, il faut identifier là où il y a un potentiel et susciter l'intérêt des francophones. Concernant les deux communautés qui ont été approchées, il projète déjà d'aller les visiter. "Il est nécessaire de se rendre sur place pour établir de meilleurs contacts et discuter avec eux de leurs besoins. Une demande d'incorporation peut s'avérer assez compliquée pour des bénévoles, donc je verrai à la formaliser de concert avec eux afin de nous assurer qu'elle respecte les normes," de mentionner M. Boutin.

Une table de concertation

Durant la fin de semaine du 25 et 26 novembre, la F.F.T. a planifié une réunion de concertation pour discuter des demandes de subvention et des programmations.

Son objectif est d'offrir aux représentants des associations membres la possibilité de rencontrer les fonctionnaires des gouvernements fédéral, territorial et québécois. Ce sera l'occasion pour ceux-ci d'expliquer leurs programmes de subvention, les objectifs, les critères d'admissibilité et les échéances.

"Pour les bénévoles, ces discussions seront une vraie mine de renseignements et d'informations sur tout ce qui touche les programmes gouvernementaux," affirme M. Boutin.

"En même temps, cette rencontre facilitera les échanges entre les participants des différentes associations concernant leur programmation respective," pense-t-il.

Ayant constaté qu'il est souvent plus facile de travailler ensemble qu'individuellement, M. Boutin soutient que derrière l'idée de concertation il existe un exemple de travail d'équipe. C'est ce qu'il va essayer de promouvoir au cours de cette fin de semaine.

Donc, après les explications fournies par les fonctionnaires, chacune des associations locales établira ses priorités. Du même coup, elles en profiteront pour identifier des projets susceptibles d'intéresser l'ensemble des communautés.

À partir de ce moment, M. Boutin assurera le suivi auprès des associations. "Les participants retourneront chez eux et expliqueront à leurs membres le contenu des discussions. Ils auront ensuite à formuler leurs demandes par écrit. Mon travail sera de m'assurer que leurs demandes soient faites comme il faut, et que l'échéancier soit respecté."

Journalisme et enseignement

Avant son arrivée dans les Territoires du Nord-Ouest, M. Boutin était un collaborateur régulier de la revue Actualité et de la revue Voir. Il animait également une émission radiophonique de musique française sur les ondes d'une radio communautaire du Centre-ville de Montréal.

Gradué de l'Université de Montréal en sciences politiques, M. Boutin a enseigné durant plusieurs années au niveau collégial.

Il est en poste à la F.F.T. depuis la mi-septembre.

Fort Smith
Un journal bilingue

Par Linda Petterson

Le Slave River Journal veut devenir le premier journal bilingue dans les Territoires.

Quelle nouvelle intéressante pour la francophonie ténoise. Don Jaque, éditeur du dit journal, approchait Linda dernièrement pour qu'elle écrive une chronique française qu'il l'espère paraitraît à toutes les deux semaines en plus de la publicité gouvernementale fédérale et territoriale à parution hebdomadaire.

Don Jaque, par son initiative, veut favoriser le fait français dans la communauté car comme il le dit: "il y a plus de chance lorsque deux francophones se rencontrent qu'ils parlent en anglais. Ce qui fait que l'on n'entend presque jamais parler français. Enfin pas autant que l'on pourrait s'y attendre avec une population francophone et francophile aussi importante que celle de Fort Smith." Il exprimait aussi son désarroi de ne plus pouvoir aussi bien comprendre le français qu'il y a 16 ans alors qu'il venait s'installer à Fort Smith avec sa famille. "À force de ne pas le pratiquer, j'ai presque tout perdu."

Les membres de l'exécutif de l'Association francophone de Fort Smith se trouvaient à la fois étonnés et ravis de cette nouvelle. Cela va donner une meilleure visibilité à l'Association et surtout permettre de rejoindre beaucoup de francophones et de francophiles qui ne sont pas membres et qui, par conséquent, ne reçoivent pas le bulletin d'information distribué par l'Association. Cette dernière prend de plus en plus d'importance au sein de la communauté et son rôle en tant qu'organisme favorisant le fait français pourra se lire à partir de bientôt dans le journal local.

Tant qu'à moi, il me faudra dorénavant courir les potins du village comme si je ne courrais pas déjà assez.

N.D.L.R.- L'Aquilon aimerait, elle aussi, se réjouir de cette nouvelle chronique française à l'intérieur de ce journal. Il pourrait certainement en résulter des possibilités intéressantes pour la population francophone de Fort Smith. Cependant, elle voit celle-ci plutôt comme un moyen détourné d'aller chercher de la publicité en français... Cela sent plus l'opportunisme commercial que l'ouverture communautaire envers les francophones de Fort Smith.

L'éducation en français
Un nouveau comité de parents

Jean-Luc Thibault

Un nouveau comité de parents francophones a été formé à Iqaluit le 11 octobre dernier.

Une première rencontre de parents avait eu lieu la veille en compagnie du président de la Commission nationale des parents francophones, Raymond Poirier.

Il était venu expliquer le rôle de l'organisme nationale. Il a surtout insisté sur son expérience personnel au Manitoba. Il a de plus démontré la solidarité qui se développe dans la francophonie canadienne entre tous les comités de parents, territoriaux, provinciaux et locaux. On en compte plus de 475 à l'extérieur du Québec.

Claude Bergeron, responsable du comité de l'éducation à l'Association francophone d'Iqaluit, a rappelé l'évolution du dossier de l'éducation en français, langue première, à l'école Nakasuk.

De son côté, Marcel Prud'homme, agent de projet en éducation de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), était présent pour aider et supporter les parents francophones dans leur démarche.

Le nouveau comité de parents n'a pas chômé et a tracé son premier plan d'action. L'embauche d'un ou d'une orthopédagogue a été classé prioritaire. Ensuite, le comité désire augmenter le nombre de minutes d'enseignement du français en utilisant un cours de mathématiques. Une demande sera également faite pour qu'une pour assister le professeur de français.

La F.F.T. s'adressera bientôt au ministère de l'Éducation du Québec pour voir quelle pourrait être sa participation dans certains projets pour l'éducation en français dans les Territoires et surtout en ce qui concerne l'orthopédagogue. Rappelons que la majorité des francophones, près de 300, qui vivent à Iqaluit sont de souche québécoise.

Le comité de parents d'Iqaluit est composé de la présidente, Mme Diane Houle, de la vice-présidente, Mme Huguette Robitaille, de deux secrétaires, Mmes Lucie Lachance et Colette Touzel, d'une trésorière, Mme Carole Beaulieu, ainsi que d'une conseillère, Mme Sylvie Drouin.

Chronique météo de Novembre

Par Gilles Brien de Météocom

Le récent séisme de San-Francisco nous a rappelé à tous comment il peut être risqué d'habiter une région géologiquement instable. Le souvenir du dernier tremblement de terre d'importance au pays, ressenti dans tout le sud du Québec le 25 octobre 1988, est encore vif chez plusieurs personnes. Heureusement les gens des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas à craindre des séismes comme celui qui a frappé la Californie. En fait, l'activité "séismique" dans les Territoires est relativement faible et les secousses qu'on y enregistre, en général, passeront inaperçus de la plupart des gens. Seuls des appareils très sophistiqués, comme ceux installés à la station de séismologie d'Iqaluit, pourront percevoir les vibrations de la Terre.

Si vous êtes dans la région, une visite de ces installations vaut le coup d'oeil. Véritable "caisson" de béton encastré dans [redacted] sol la pièce où se trouve le séismographe pourrait résister à tout tremblement de terre ou à toute attaque nucléaire. On a la vague impression de visiter une tombe où seulement les vibrations de la voix humaine sont suffisantes pour être détectées par les instruments et faire bouger les aiguilles des appareils. Bien que les T.N.-O. ne soient pas une zone à risque, une connaissance sur ce qu'il faut faire en cas de tremblement de terre ne devrait pas être négligée par la population en général. Et après tout, beaucoup de personnes des T.N.-O. vont passer leurs vacances dans les pays chauds l'hiver, et ainsi s'exposer à des risques dans certains pays chauds l'hiver, et ainsi s'exposer à des risques dans certains pays chauds qui connaissent une bonne activité géologique.

Souvent, un tremblement de terre s'annonce par un bruit très fort qui ressemble à celui d'un train passant à toute vitesse. Les premiers déplacements de la terre peuvent être suivis (plusieurs heures ou même des jours plus tard) de répliques, habituellement de force décroissante.

Le mouvement du sol dans un tremblement de terre est rarement la cause directe de morts ou de blessures. La plupart des blessures sont causées par la chute d'objets ou de débris car les secousses peuvent faire bouger, endommager ou même démolir les bâtiments et autres ouvrages. Les tremblements de terre peuvent aussi déclencher des glissements de terrain et donner naissance à d'immenses vagues dans l'océan appelées tsunamis (vagues séismes de la mer), dont chacune peut causer d'énormes dégâts.

Les bâtiments ne s'écroulent pas forcément lors d'un tremblement de terre. Certains, comme les maisons à charpente de bois, peuvent résister très bien au choc. Toutefois, les cheminées, les parapets, le plâtre des plafonds et les appareils d'éclairage peuvent tomber. Des morceaux de verre peuvent voler des fenêtres lorsqu'elles sont brisées; les cheminées écroulées et les conduits de gaz percés peuvent causer des incendies, et le danger est plus grand encore si l'eau manque à cause des conduites d'eau principales crevées. Les câbles électriques tombés par terre présentent un autre danger et peuvent laisser des villes sans électricité pendant des jours.

Ce que vous pouvez faire pour vous préparer

* Vérifiez votre maison relativement aux dangers causés par un tremblement de terre. Fixez au plancher au moyen de boulons ou bien ancrez fermement par d'autres moyens les chauffes-eau et les appareils fonctionnant au gaz, car une conduite de gaz brisée ou une rupture dans le raccordement des appareils pourrait causer un incendie. Dans la mesure du possible, utilisez des raccordements flexibles. Placez les objets lourds ou encombrants sur les étagères inférieures des placards, des bibliothèques, etc.

* Si vous vous faites construire ou si vous réalisez des travaux de réfection, suivez les codes du bâtiment afin de réduire au minimum les dangers causés par les tremblements de terre. Pour la construction, les terrains devraient être choisis et aménagés de façon à réduire les dangers de dégâts en cas de tremblement de terre.

* Montrez aux membres de votre famille qui en sont capables, comment couper l'électricité à la boîte du compteur et couper le gaz et l'eau aux soupapes principales.

* Gardez toujours à la portée de la main une radio à piles, une lampe de poche et des piles de rechange.

*Conservez toujours sous la main un nécessaire de survie contenant des vivres, des sacs de couchage, des médicaments, du matériel de premiers soins et de l'eau en bouteille. Changez les aliments et l'eau régulièrement pour qu'ils restent toujours frais.

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger



5ième épisode

LA PREMIERE PHASE DE LA COLONISATION: d'ouest en est, les agents de développement

Au dernier épisode, nous avons parlé du développement de l'économie avec la prolifération des comptoirs de fourrures ainsi que du rôle joué par les missionnaires. Cette semaine nous verrons la première phase de la colonisation avec ceux qui ont joué un rôle dans son développement.

Nous croyons que la notion d'espace, comme nous l'avons énoncé précédemment, est essentielle à la compréhension historique du développement et de l'évolution de la francophonie des TN-O. On ne peut éviter de présenter différemment les transformations de l'ouest de celles de l'est des Territoires. Nous apprécierons ainsi mieux l'attachement différencié des francophones à l'un ou à l'autre espace, le Nord-Ouest ou le Nord-Est.

DANS LE NORD-OUEST

Le Nord-Ouest fut pour les Blancs européens et canadiens le territoire de poste de traite de fourrures avant tout. L'objectif, comme nous l'avons souligné précédemment, n'a jamais été la colonisation. Il a fallu attendre la fin du XVIIIe siècle pour voir s'établir une certaine permanence sur ces territoires. Les postes de traite n'étaient que des établissements temporaires d'exploitation des ressources et d'enrichissement. Quatre groupes d'agents économiques ont accentué la transformation de l'économie du Nord-Ouest et assuré une première phase de colonisation: la toute puissante Compagnie de la Baie d'Hudson, la Compagnie du Nord-Ouest, les missionnaires et, plus récemment, le gouvernement fédéral (la GRC et les bureaux de services publics).

La Compagnie de la Baie d'Hudson

Cette compagnie fut créée comme nous l'avons indiqué en 1670 sous l'instigation de deux Canadiens- français, Radisson et Des Grosseilliers, avec à sa tête le prince Rupert, le cousin de Charles II, roi d'Angleterre. Elle obtint la possession de l'immense territoire du Nord - de la vallée du McKenzie à la terre de Baffin en passant par les terres de la baie d'Hudson - et le monopole du commerce des fourrures.

Elle règna en maîtresse absolue durant près de 200 ans et influença très fortement le développement de ces territoires jusqu'à sa vente en 1870 au gouvernement canadien. Ce monopole fut toutefois contesté à quelques reprises et pendant de brèves périodes. La plus célèbre et la plus acharnée concurrente fut sans contredit la Compagnie du Nord-Ouest .

La Compagnie du Nord-Ouest

La Compagnie de la Baie d'Hudson voyait d'un mauvais oeil les aventuriers anglais qui, par l'entremise des «traiteurs» français, faisaient le commerce des fourrures pour le compte de maisons de Montréal. Des hostilités s'ensuivirent. En 1782, en l'espace de douze jours, les forts Prince de Galles et York tombèrent entre les mains du célèbre navigateur de La Pérouse, mais furent rendus à la Compagnie de la baie d'Hudson moins d'un an plus tard.

À la suite de ces hostilités, aux environs de 1783-84, certains commerçants indépendants ressentirent le besoin de s'unir pour faire concurrence à la «vénérable compagnie». Ils formèrent la Compagnie du Nord-Ouest qui, pendant plus de trente-cinq ans, allait se montrer aussi entreprenante et aggressive que sa rivale anglaise. Les premiers fondateurs et actionnaires de la Compagnie du Nord-Ouest furent Simon MacTavish ainsi que Benjamin et Simon Frobisher.



Gracieuseté du Centre du patrimoine

Même si le capital était majoritairement entre les mains d'Écossais et d'Anglais du Bas-Canada, les actionnaires dans leur «sagesse» avaient compris qu'il serait avantageux d'avoir, à leur service, des Français ou, du moins, des gens de souche française. Serviteurs, guides, interprètes ainsi que bon nombre de commis et quelques-uns des «bourgeois» (terme employé pour désigner les commandants des postes de traite) étaient Français. Même les plus haut placés dans la hiérarchie de la nouvelle compagnie pouvaient communiquer en français. Autant la Compagnie de la baie d'Hudson était identifiée aux Anglais, autant la Compagnie du Nord-Ouest passait pour une compagnie française. Telle était, à l'époque, l'importance de l'élément français.

On avait atteint l'Extrême Ouest du continent en abordant les rives de l'océan Pacifique et on pensait maintenant s'aventurer vers les territoires du Nord. Si Alexander Mackenzie, un des hauts fonctionnaires de la nouvelle compagnie, fut le premier Blanc à descendre le «grand fleuve» jusqu'à la mer de Beaufort en 1789, ce fut un Canadien-français, Laurent Leroux, qui, trois ans plus tôt en 1786, au nom de la Compagnie du Nord-Ouest, se rendit du lac Athabasca au Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest. Il était le premier Blanc à explorer le lac et il fonda Fort Résolution.

De plus, ce fut ce même Leroux qui accompagna Mackenzie jusqu'à la mer de Beaufort. Trois ans plus tard, en 1789, lorsque ce dernier eut à surmonter les difficultés du passage aux montagnes Rocheuses et qu'il se retrouvait finalement sur le rivage de l'océan Pacifique, ce fut grâce aux nombreux Canadiens-français et Métis qui l'accompagnaient qu'il put réussir ce voyage.

Entretemps, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'évertuait à contrecarrer les entreprises de sa rivale en attirant à ses comptoirs les commis et les voyageurs de langue française qui, par leurs relations avec des autochtones, faisaient la force de la Compagnie du Nord-Ouest. C'est également à l'époque de ces rivalités commerciales que naquirent les désordres dûs à l'abus de l'alcool que chacune des deux corporations fournissait aux Amérindiens en échange des fourrures.

Il est utile de mentionner que les trappeurs et les «traiteurs» de la Compagnie du Nord-Ouest furent de ceux qui poussèrent le plus au nord leurs explorations et exploitations. Cette compagnie fondit des postes de traite au delà du Grand lac des Esclaves aux abords du Grand lac de l'Ours, à l'Extrême Nord de la baie d'Hudson (dans le Keewatin) et dans l'île de Baffin en pays inuit.

Au prochain numéro: La suite de cette première phase de la colonisation: d'ouest en est, les agents de développements.

Si vous désirez en recevoir un exemplaire, vous pouvez le faire en envoyant $7.00 à la

Fédération Franco-TéNOise,
C.P. 1325,
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

L'a[illegible]

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 21, Vendredi le 17 novembre 1989

Pour l'économie des T.N.-O.

Il n'y a pas de formule magique

Peter Lesniak

On n'a pas besoin de formules magiques pour rendre les Territoires du Nord-Ouest économiquement forts et en santé. Trois éléments suffisent pour y arriver: l'éducation, l'organisation et la discipline.

C'est le message qu'a transmis l'un des co-présidents du Comité spécial sur l'économie, créé par l'Assemblée législative. Le Comité a passé 18 mois et dépensé 1,5$ million pour concevoir une stratégie à long terme de développement économique pour le Nord.

«Il n'y a pas de découvertes sensationnelles dans ce rapport de 76 pages qui vient d'être déposé devant cette Assemblée,» a reconnu Brian Lewis, député de Yellowknife-centre. «Ce rapport dit simplement au gouvernement quelles sont les priorités et ce qui doit être fait pour les réaliser.»

Le rapport, qui contient une trentaine de recommandations, relève dès le départ qu'il y a deux types de communautés: celles qui sont développées et celles qui sont sous-développées.

Sept communautés sont considérées comme développées: Yellowknife, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Nanisivik, Resolute et Norman Wells. Chacune possède un taux minime de sans-emploi, une proportion plus grande de personnes non-autochtones, un niveau salarial et un degré de scolarité supérieur à la moyenne nationale. Conséquemment, leurs perspectives d'avenir sont très encourageantes.

«Le contraire est également vrai pour la quarantaine de communautés qui sont considérées sous-développées. Ceux qui y travaillent reçoivent des salaires qui sont, en général, sous la moyenne nationale. Il y existe un très haut taux de dépendance envers l'aide sociale. Le niveau de l'éducation parmi les adultes est très bas et le taux d'analphabétisation est l'un des plus élevés au Canada,» de préciser M. Lewis et l'autre co-président du Comité, Peter Ernerk, député d'Aivilik.

Les perspectives d'avenir pour ces communautés sont très sombres, et vont le devenir davantage avec un taux de natalité trois fois plus élevé qu'au niveau national. D'ici l'an 2000, les deux tiers de tous les résidents des T.N.-O. vont vivre dans ces communautés dites sous-développées.

«Ils font face à une vie de chômeur ou d'assisté social, à moins que nous puissions mettre en place une stratégie de développement économique qui renversera la situation présente,» prévient M. Lewis.

Le rapport du comité compare la tâche de restructurer l'économie au travail que nécessite la construction d'une route en plein bois. Au départ, l'entrepreneur doit enlever certains obstacles qui sont dans son chemin.

«Dans notre rapport, les obstacles prennent la forme de certains mythes économiques considérés par plusieurs comme étant la parole de l'évangile. Ces mythes s'avèrent être de fausses solutions à nos problèmes économiques. Ils nuisent à nos efforts et nous pouvons perdre un temps précieux et beaucoup d'éner-

Suite en page 2...

Match

Halte à la violence

Line Gagnon

«La passivité et l'inaction équivalent à la conformité» de dire une des animatrices de l'atelier sur la violence faite aux femmes. Cet atelier tout à fait différent était présenté à la conférence de l'I.C.R.E.F., par une équipe composée de cinq femmes provenant de divers continents.

Au début de l'atelier, chaque animatrice se présentait aux participantes: Mmes Mikki Van Zyl du centre «Rape Crisis» de Cape Town en Afrique du Sud, Hilda Narciso, survivante de viol et de torture militaire et fondatrice du centre pour femmes aux Philippines, Lena Illasiak de la maison Sutherland de Fort Smith des T.N.-O., Pauline Riley, du Popular Theatre Alliance of Manitoba et Tracy Heffernan, de Match International.

Pour illustrer que toutes les formes de violence affectent la personne de façon similaire, les animatrices ont demandé aux participantes de bien vouloir fermer leurs yeux et d'écouter attentivement. Une série de bruits et de sons ont suivi qui évoquaient, dans un premier temps, la violence militaire et, dans un deuxième temps, la violence familiale. Les animatrices demandaient par la suite aux participantes de faire part de leurs sentiments. La plupart de ces dernières ont dit avoir éprouvé une peur et s'être senties démunies.

Après cette démonstration des plus frappantes, des groupes de discussion se sont formés. Les participantes ont échangé sur leur expérience de la violence. Ces discussions amenaient aussi à réfléchir sur des solutions contre la violence faite aux femmes. Par la suite, chacun des groupes devait monter une pièce de théâtre pour illustrer les solutions trouvées par les participantes.

Les présentations, bien que diverses, insistaient toutes sur la solidarité entre femmes. L'atelier s'est terminé par une chanson entonnée à pleine voix par les participantes. Ces dernières semblaient tout à fait ravies par la formule arrêtée par le groupe Match. D'après une de ses vice-présidentes, Mme Linda Cardinal, des ateliers basés sur le théâtre sont en effet un de leurs outils privilégiés d'intervention.

Suite en page 5...



Plusieurs pays étaient représentés lors de l'atelier sur la violence faite aux femmes de l'I.C.R.E.F.

Terre-Neuve marque des points

L'accord du lac Meech en sursis

Ottawa (APF)- Le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, aura tout son temps pour réfléchir sur les tenants et les aboutissants de l'accord du lac Meech.

Le gouvernement canadien promet de ne pas se passer du soutien de Terre-Neuve, tant que la législature provinciale n'aura pas évalué s'il est opportun ou non de reconsidérer son appui pourtant déjà consenti à l'accord du lac Meech. En retour, Terre-Neuve s'engage à ne pas renier sa signature, comme elle menaçait de le faire lors de l'ouverture de la Conférence des premiers ministres sur l'économie. «Le dialogue sur l'accord du lac Meech se poursuit», a dit M. Mulroney.

D'autre part, le premier ministre Mulroney convoquera une conférence des premiers ministres sur l'accord du lac Meech si, et seulement si, des progrès satisfaisants ont lieu dans les mois à venir. Pour calmer les mouvements d'humeur des provinces de l'Ouest qui exigent au plus tôt une réforme du Sénat, Brian Mulroney donne mission au sénateur et ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, Lowell Murray, de parcourir le pays et d'intensifier les pourparlers avec toutes les provinces en vue de la tenue d'une conférence constitutionnelle sur la réforme du Sénat, qui aurait lieu dans l'Ouest, le 1 novembre 1990.

Le premier ministre Wells, qui peut se vanter d'en avoir irrité plus d'un par son attitude intransigeante à l'ouverture de la cinquième Conférence des premiers ministres sur l'économie, aura finalement tiré les marrons du feu, en obtenant le droit pour sa législature de reconsidérer cette entente constitutionnelle qui vise à réintégrer le Québec au sein de la Constitution canadienne.

Le premier ministre Mulroney a déclaré qu'il avait toujours considéré que «toutes les assemblées législatives provinciales peuvent revenir sur des décisions antérieures» mais, a-t-il pris soin d'ajouter à l'endroit de Terre-Neuve, «cette attitude ne serait pas utile en ce moment».

M. Mulroney a cru déceler une volonté de collaboration chez tous les premiers ministres, même chez Clyde Wells qui aurait «participé activement avec un esprit constructif» aux délibérations à huis-clos au

Suite en page 2...

Ça va chauffer!!!



SOMMAIRE



M. Titus Allooloo ...l'environnement

voir en page 3

Leroux, Beaulieu... et les autres

voir en page 12

• ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE • ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE •

Un beau fouillis

La militarisation du Nord

Peter Lesniak

«Les politiques du gouvernement territorial concernant la militarisation du Nord sont un beau fouillis,» prétend Don Morin, député de Tu Nede.

«D'un côté, les T.N.-O. s'opposent aux vols militaires en basse-altitude, aux essais de missiles «cruise» et aux bases d'armements nucléaires dans le Nord. De l'autre, ils favorisent une amélioration du Réseau d'alerte avancée, un centre d'entraînement militaire dans l'Arctique, à Nanisivik et une expansion des aéroports nordiques pour permettre l'atterrissage des avions de combat,» a expiqué M. Morin à l'Assemblée législative.

La population des T.N.-O. a très peu d'information directe sur ces projets militaires et sur les politiques qui les gouvernent,» a-t-il ajouté. «Donc une politique détaillée qui guiderait le gouvernement sur ce qui est acceptable ou inacceptable doit être développée.»

Sur un sujet en particulier, soit les vols militaires en basse altitude, le député Morin a persuadé les membres de l'Assemblée législative de voter une motion pour réaffirmer leur opposition à ce type de vols au dessus de l'Ouest de l'Arctique. Les vols devraient être interrompus parce que le ministère de la défense n'a jamais analysé adéquatement ni les points de vue de la communauté ni les habitudes d'utilisation du territoire.

Les vols en basse altitude

Poursuite légale

Le conseil de bande Déné Lutsel K'e, de Snowdrift, dans les Territoires du Nord-Ouest, a entrepris des démarches légales pour contester les vols militaires en basse altitude au-dessus du sud des T.N.-O..

Après avoir rencontré durant la fin de semaine les représentants des Innu de Nitassinan (Labrador-Québec) qui ont vécu l'expérience des vols militaires en basse altitude, le Lutsel K'e a retenu les services d'un juriste pour combattre ce type de vols en cour de justice. Les Innu sont en tournée pan-canadienne dans le but de sensibiliser les Canadiens à leurs problèmes et d'amasser des fonds pour s'opposer à ce type de vols chez eux. «Nous avons rencontré le ministre de la Défense nationale, écrit des lettres et passé des motions s'opposant à ces vols en basse altitude. Nous n'avons pas d'autres choix que de traîner le gouvernement du Canada en cour,» soutient Felix Lockhart, chef de la bande Déné Lutsel K'e.

Le Commandement de stratégie aérienne des États-Unis a procédé à l'entraînement des pilotes des bombardiers B-52, des B1-B et des FB-111 au dessus d'un corridor aérien qui s'étend du lac Artillerie dans les T.N.-O. jusqu'au lac Primrose, où est situé le champ de tir pour les armes aériennes. Les vols en basse altitude dans ce corridor aérien ont été approuvés par le ministre de la Défense nationale en juin dernier.

«Le gouvernement canadien n'a pas suivi ses propres règlements quant aux effets que ces vols auront sur l'environnement. Nous savons que cet exercice est un pied dans la porte pour faire de la région Denendeh une zone d'entraînement à ■ guerre. Les Innu nous ont dit que c'est de cette façon que cela a commencé dans leur région,» a précisé Antoine Michel, un conseiller de la bande Déné Lutsel K'e. La poursuite en justice est subventionnée par le gouvernement territorial et elle reçoit l'appui de la Nation Déné, de l'Association territoriale des Métis ainsi que de l'Assemblée des premières nations. Les Dénés de Snowdrift vont concentrer leurs efforts pour se préparer à la cour en délimitant sur une carte les régions qu'ils fréquentent pour la chasse, la trappe et la pêche.

Lorsque cette étape sera terminée, une action légale sera entreprise à la cour fédérale du Canada.

...suite de la page 1

Formule magique

gie à essayer de les résoudre,» expliquent les deux co-présidents. Le rapport identifie sept de ces mythes et les rejettent du revers de la main.

Ce sont :

- Le secteur privé doit être le moteur du développement économique;
- Le développement repose sur nos richesses non-renouvelables, tels les mines et le pétrole;
- Les populations doivent être déplacées des plus petites communautés vers les plus grands centres où un potentiel économique existe;
- L'entente finale sur la revendication territoriale va solutionner les problèmes des communautés sous-développées;
- Le gouvernement territorial doit introduire un salaire annuel minimum garanti;
- Le gouvernement ne possède aucun véritable moyen pour avoir un effet positif sur l'économie des territoires;
- Avoir une politique économique, c'est la même chose qu'avoir un développement économique.

Le rapport souligne également que le développement est impossible si le gouvernement ne met pas en place des structures qui permettront ce développement. Les auteurs espèrent que leurs recommandations pourront servir de base à cet effort pour contrecarrer les problèmes économiques.

Les recommandations-clés, selon le rapport, sont celles basées sur le développement de la population en général. «Notre habilité à créer un avenir économique viable dépend plus que tout autre chose de l'habilité de nos gens à acquérir une éducation solide et des compétences de travail qui répondent au marché,» dit le rapport.

Pour arriver à cette fin, le Comité presse le gouvernement de mettre en place cinq programmes: lancer une campagne d'alphabétisation dans chaque communauté; développer une stratégie qui encouragera nos jeunes à continuer leurs études; réduire la proportion élèves/professeurs; mettre sur pied des programmes d'expériences de vie en plein air; réorganiser l'éducation aux adultes et les programmes d'entraînement.

«Le Comité sur l'économie a tenu une centaine de réunions avec les communautés et les groupes d'intérêts,» rappelle M. Lewis. «Entre 700 et 1000 individus et plus de 90 organismes ont été entendus par le Comité durant sa tournée des T.N.O. au cours de la dernière année.»

...suite de la page 1

Le lac Meech

sujet de l'accord du Lac Meech.

De son propre aveu, il veut laisser au nouveau premier ministre de Terre-Neuve «le temps d'apprendre et de se faire une opinion». Devant les journalistes, le premier ministre canadien s'est fait compréhensif et n'a pas semblé lui tenir rigueur de ses propos, expliquant que M. Wells en était à sa première conférence de premiers ministres, «il voulait exposer son point de vue, et il l'a fait avec beaucoup d'éloquence». En résumé, M. Wells ne veut pas que le Québec ait des droits spéciaux grâce à l'accord du lac Meech, et estime que les dix provinces doivent être égales entre elles. Le principal intéressé dit qu'il a accepté ce compromis pour permettre aux discussions de se poursuivre «dans une atmosphère plus amicale».

Le premier ministre canadien veut toujours que l'accord soit ratifié «tel quel» d'ici la date limite du 23 juin 1990, et ■ espère pouvoir convaincre les premiers ministres récalcitrants d'accepter le concept que le Québec forme une société distincte au sein du Canada. À la fin de la conférence, il a déclaré qu'il ne voulait plus «de référendums au Québec demandant à ■ population de faire partie du Canada ou pas... personne sain d'esprit ne voudrait que ça se reproduise».

Le premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, dont la province n'a pas encore voté en faveur de la ratification de l'accord du lac Meech, a déclaré que rien n'indiquait que l'accord allait être accepté par tous les premiers ministres, sans y apporter des modifications.

Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, qui depuis deux ans remet en question l'accord du lac Meech sous prétexte qu'il ne protège pas assez les femmes, les autochtones et les minorités au pays, a voulu jouer les réconciliateurs durant la conférence des premiers ministres. C'est d'ailleurs le seul des chefs de gouvernement qui, durant la conférence, a ouvertement manifesté ses préoccupations quant à l'avenir des minorités francophones au pays. Le Nouveau-Brunswick n'est cependant pas prêt à sacrifier l'avenir du pays, et à provoquer une crise majeure, en ne ratifiant pas l'accord.

Peu importe la vague d'opposition, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, refuse catégoriquement toute renégociation de l'accord. Pour lui, les demandes du Québec sont un minimum en deçà duquel cette entente perdrait toute sa signification.

• ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE • ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE •

Les usines de pâte et papier

Le projet est contesté

Peter Lesniak

Les Territoires du Nord-Ouest sont enchantés et l'Alberta fulmine. Les audiences publiques sur le projet d'une usine de pâtes et papiers au coût de 1,3 milliards de $ dans le nord de l'Alberta ont pris une tangente qui pourrait retarder, reporter ou même mettre fin à ce projet.

Il y a quelques semaines, un fonctionnaire du ministère fédéral de l'Environnement a bouleversé tout le monde lorsqu'il a décrit comme inacceptable la proposition par une compagnie japonaise de construire sa super-usine de pâtes et papiers près de la ville d'Athabasca.

«Il n'y a pas suffisamment d'information présentement pour évaluer pleinement les effets directs et les effets cumulatifs qui pourraient résulter des développements en cours et à venir le long des rivières de la Paix et Athabasca,» a affirmé à Fort McMurray en Alberta. Robert Lane, du ministère fédéral de l'Environnement.

Ce point de vue est entièrement partagé par le ministre d'Environnement Canada, Lucien Bouchard.

Ce dernier précisait d'Ottawa que l'environnement ne serait probablement pas capable d'absorber l'augmentation du niveau de pollution de l'air et de l'eau causée par le développement de six autres projets similaires ou de projets d'expansion qui sont prévus pour cette partie de la province.

«La présente situation pourrait placer le comité de révision face à un dilemme,» commentait le ministre des Ressources renouvelables, Titus Allooloo, devant l'Assemblée législative, au lendemain de la déclaration du ministre Bouchard. «Les principaux intervenants, Environnement Canada, le ministère albertain de l'Environnement et le comité de révision, avaient convenu que l'information qui était disponible permettait d'aller de l'avant avec le processus des audiences publiques.»

Selon le ministre Allooloo, le comité a deux options. Il peut reporter les audiences publiques jusqu'au moment où la compagnie apportera les informations supplémentaires requises, ou le comité peut poursuivre les audiences de façon à permettre au grand public d'identifier les carences en information, en retardant cependant toutes décisions jusqu'au temps où tous les faits seront connus.

La compagnie Alberta-Pacific Forest Industries a son bureau-chef en Colombie-Britanique et est contrôlée par Mitsubishi Corp. et Honshu Paper Inc.

Il est prévu d'utiliser une très grande quantité de chlore pour traiter la pâte qui servira à blanchir le papier. Ce procédé laisse une plus grande quantité de dioxines et de furanes se décharger dans la rivière que d'autres technologies aussi disponibles. C'est un sujet de grande inquiétude pour la population des T.N.-O. qui vit en aval de ces rivières, qui boit l'eau et mange le poisson de ces cours d'eau.

Autonomie de l'Est

Peter Lesniak

Le gouvernement des T.N.-O. a réaffirmé son désir de séparer les Territoires entre l'Est et l'Ouest.

Aucun échéancier ni aucune autre condition ne liaient la motion que les membres de l'Assemblée législative ont voté à 23 contre 1, lors de la dernière semaine de la session, à Norman Wells.

Le seul dissident a été Bruce McLaughlin (Pine Point). Il affirmait ne pas pouvoir appuyer la motion tant qu'il ne connaîtrait pas les limites des nouvelles frontières.

Le chef du gouvernement, Dennis Patterson, a mentionné que ses électeurs à Iqaluit ont parlé très clairement au sujet de la création de Nunavut, dès 1982. À cette époque, 80 pour cent des voteurs avaient répondu oui à la question «Croyez-vous que les Territoires du Nord-Ouest devraient être divisés?».

«C'est en appuyant la création de Nunavut que j'ai fait campagne pour devenir député de cette Assemblée il y a une dizaine d'années. Je continue d'y croire. Pour nos gens, c'est une façon de vivre, c'est une manière de penser, c'est une vision, c'est notre espoir. Nunavut, pour nous, c'est l'autonomie gouvernementale, l'auto-détermination, un plus grand contrôle de notre avenir,» a déclaré M. Patterson.

Il ajoutait que les 296 millions qu'il en aurait coûtés pour établir Nunavut, à ce moment-là, représentent moins de un pour cent du présent budget fédéral.

«Mes électeurs deviennent frustrés,» a poursuivi M. Patterson. «Ils maugréent envers Yellowknife; ils se plaignent à propos de la centralisation. Il se plaignent de la bureaucratie qui est éloignée, ignorante et distante.»

De la part du Elk's Lodge

Un don de 20 000$

Jean-Luc Thibault

Le 3 novembre dernier, le Elk's Lodge #314 et le Order of the Royal Purple remettait une somme de 20 000$ au président de la «Société hôte des Jeux d'hiver de l'Arctique 1990», Don Sian.



Don Sian, président de la Société des jeux de l'Arctique, reçoit 20 000$ de deux membres du Elk's Lodge.

Cette somme servira à l'achat de sacs de couchage et de sacs de sport qui seront remis à chaque athlète participant à ces Jeux d'hiver.

De plus, le Elk's Hall sera prêté gratuitement à la Société durant la tenue de ces Jeux et servira de salle de presse et de salle de compilation des résultats.

Lors de cette présentation, le président Don Sian a rappelé que l'objectif fixé par la Société pour les commandites en provenance de la communauté était de 550 000$. Incluant le don du Elk's, il ne resterait donc, toujours selon M. Sian, qu'environ 200 000$ à recueillir de la part du milieu des affaires de Yellowknife.

Par la même occasion, le chef de mission pour les Territoires du Nord-Ouest, Dave Hurley, a présenté ses homologues des autres délégations, qui séjournaient à Yellowknife pour y tenir leur première réunion de coordination.

En compagnie de M. Hurley, Caroline Hudnall, de l'Alaska, Scott Sutherland du Yukon et Noni Heigne de l'Alberta ont rencontré les responsables des comités sportifs afin de passer en revue l'organisation des différentes compétitions. Ils ont également visité les sites où se dérouleront la majorité des événements sportifs.

Le rôle d'un chef de mission, expliquait M. Hurley, est de coordonner la sélection, la préparation et la supervision des athlètes qui formeront la délégation de son pays, de sa province ou de son territoire. Voilà pourquoi, il est important pour ceux-ci d'entretenir une étroite collaboration avec la Société hôte des Jeux d'hiver de l'Arctique. Une absence remarquée, celle du chef de mission du Groënland, Thomas Isbosetusen.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique, qui se tiendront du 11 au 17 mars 1990, accueilleront en plus de ces cinq délégations des représentants de l'Union Soviétique.

ÉDITORIAL

L'accord du lac Meech

Qu'il repose en paix

Jamais un lac n'aura été si décrié. Bien peu de Canadiens sauraient situer l'emplacement du lac Meech.[1] Par contre, son nom soulève partout au Canada débats et passions.

De l'Atlantique jusqu'au Pacifique, en passant par l'Arctique, l'accord du Lac Meech demeure un sujet de controverse.

Pour les opposants, cet accord est irrecevable parce qu'il signifie qu'au Canada il y a deux classes de citoyens, les peuples fondateurs et les autres...

Pour les partisans, c'est l'ultime compromis qui permettra au Québec de joindre, la tête haute, la Confédération canadienne.

De chaque côté, on demeure sur ses positions. Les discussions s'animent... mais on assiste à un dialogue de sourds...

À quelques mois de son échéance, l'accord du lac Meech se dirige inévitablement dans une impasse.

Doit-on sauver l'accord du lac Meech ou le laisser mourir? Posons la question autrement. Qu'y a-t-il dans cet accord qui mérite d'être débattu? Qu'y a-t-il dans cet accord qui offusque les uns et rassure les autres?... «La société distincte!» Cette formule qu'aucun premier ministre n'arrive à définir clairement... sinon par la reconnaissance du fait que la société québécoise possède sa propre langue, sa propre culture, différente du reste du Canada.

Doit-on, en son nom, permettre que certains droits fondamentaux soient reniés? Doit-on, en son nom, permettre à la majorité d'écraser ses minorités?

Un francophone du Québec a-t-il plus de droits qu'un francophone hors Québec. Un citoyen de l'Ontario est-il plus canadien qu'un inuit de la Terre de Baffin? Quel rapport entre tous ses éléments?

Et bien, c'est justement ce qui cloche avec l'accord du lac Meech. Cet accord a été signé en toute bonne volonté par tous les premiers ministres de l'époque pour ramener le Québec au sein de la Confédération. L'intention était bonne... mais en même temps, on a oublié une grande partie de la population canadienne, les autochtones, les femmes, les minorités linguistiques et, encore plus grave, tous ceux et celles qui vivent au Nord du 60ième parallèle, comme si tous ces gens ne comptaient pas.

Avec un Canada de plus en plus divisé, de plus en plus régionaliste, les politiciens auront fort à faire s'ils veulent l'unité de ce pays.

Le lac Meech avait la prétention de souder le Canada en un seul bloc, il y a deux ans. Aujourd'hui, il est devenu une source de conflit.

On assiste présentement à une guerre de clochers... au lieu d'essayer d'ajuster ses carillons en harmonie, on fait plutôt sonner les cloches en pleine cacophonie...

L'accord du lac Meech est sur son lit de mort, et les docteurs premiers ministres ne s'entendent pas sur le remède à lui donner...

Tant et aussi longtemps que certains premiers ministres voudront inclure dans cet accord toutes les questions constitutionnelles qui les préoccupent, il n'y aura jamais de consensus possible.

Que l'accord du lac Meech repose en paix!

Jean-Luc Thibault

[1] Le lac Meech se trouve dans le parc de la Gatineau, à huit kilomètres au nord de Hull.

L'équipe

Rédactrice en chef :	Denise Canuel
Journaliste :	Jean-Luc Thibault
Collaboratrices (teurs) :	Agnès Billa
	Line Gagnon
	Peter Lesniak
	Gilles Brien
	Linda Pettersen
	Ginette Boulanger
	Donald Turcotte
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

ABONNEMENT
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 15 $ par année
Tarif institutionnel : 25 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

L'autisme, une épreuve de vie

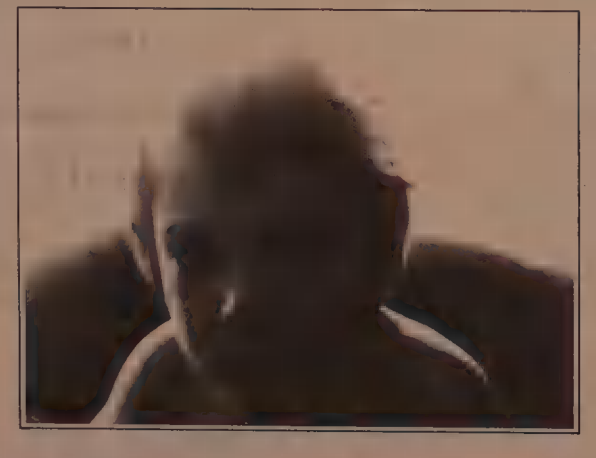
Le problème de Michaël

Ginette Boulanger (Laval)

«Votre enfant a un problème». Chaque fois qu'un spécialiste dit ça d'un air très sérieux, mon mari et moi ignorons si nous devons pleurer ou éclater de rire. Mais que pense-t-il que nous sommes allés faire dans ce bureau? Compter les mouches peut-être?

Michaël a cinq ans et ne parle toujours pas. Considérant que son frère de huit ans a eu aussi des troubles de langage, que nous vivions à Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest et que Michaël était gardé par une Inuit ne parlant pas français, son retard ne nous avait pas alarmé outre mesure. En tenant compte de notre éloignement, nous avions jugé préférable d'attendre notre retour à Laval pour les consultations médicales.

Erreur! Ou plutôt, horreur! Nous ne connaissions pas les listes d'attente dans le Grand Nord. Deux mois pour un rendez-vous en pédiatrie. Un autre deux mois pour voir un neurologue. Quelques huit semaines pour l'ergothérapie. Idem pour l'ortophonie. Résultat au bout de la ligne? Se faire dire le plus sérieusement du monde: «Votre enfant a un problème.» Mais ça, on le savait déjà!



Diagnostique : l'autisme

Puis un jour, nous avons en main un dépliant de la Société québécoise de l'autisme décrivant le syndrome. Michaël répond, à divers degrés, à presque tous les symptômes de l'autisme après l'âge de deux ans. Nous avons enfin trouvé son problème. Reste à obtenir le diagnostic.

Après avoir vacillé entre l'automutisme, un trouble neurologique qui touche la compréhension du langage, et l'autisme (et en passant pourquoi pas l'auto-mutisme avec traits autistiques?), Michaël a enfin son «étiquette» officielle d'autiste. Nous entreprenons les démarches pour avoir des services.

La bureaucratie!!!

Et parlons en des services! Nous voilà pris au milieu d'un jeu de cache-cache administratif. «Vous avez droit à de l'aide mais avant il faut remplir tel formulaire avec telle personne responsable.» Cette personne répond: «Désolé mais nous offrons des services à une clientèle autre que la vôtre. Vous devez aller dans tel établissement.» Et dans cet autre établissement: «Mais, vous êtes hors secteur!» Par chance, le ridicule ne tue pas.

Après un an de démarche, nous commençons à avoir un peu de soutien. Michaël entreprend sa première année «scolaire». L'Office des personnes handicapées du Québec ne nous est d'aucun soutien car elle est en période de reconstruction, donc pas d'ouverture de nouveau dossier. Mais nous avons trouvé du financement pour le répit du côté de l'Association des déficients mentaux de Laval.

Le répit lorsque l'on vit avec un autiste est pratiquement indispensable. La mère d'un enfant autistique nous décrivait les inventions de son petit génie. Ce garçon de 6 ans a une passion pour la plomberie et l'électricité. Il aime fermer l'alimentation d'eau courante dans la maison. Sa mère doit chaque soir faire le tour de tous les petits robinets, sous tous les éviers, sous tous les cabinets de toilette et vérifier s'ils sont bien ouverts.

Mais son plus grand talent est celui d'électricien amateur. Un jour, monsieur prend la cage du hamster, installe une broche sur la roue à l'intérieur de la cage, la relie à une veilleuse qui est elle-même branchée dans une prise du courant. Et «Pif! Paf! Pif! Paf! Maman!!!» Maman arrive et défait l'installation d'un magistral coup de pied. Le lendemain, le hamster était mort.

Une aide spécialisée

Comme il est impossible de faire garder ce genre de petit monstre par l'adolescente d'à côté, l'aide financière pour le répit nous permet d'engager des étudiants en éducation spécialisée à un salaire raisonnable.

Mais on se console parfois avec les malheurs des autres, comme le soir où il y avait à la télé un reportage sur deux petites soeurs siamoises agées de cinq ans. Dans un moment de découragement, mon époux me dit: «À leur place, avec notre chance, un des enfants serait autistique et l'autre sourd-muet». Il a sans doute raison.

La situation pourrait être meilleure, mais elle pourrait être pire.

À nous de foncer pour l'améliorer un peu plus.

• I.C.R.E.F. • I.C.R.E.F. • I.C.R.E.F. • I.C.R.E.F. • I.C.R.E.F. •

L'I.C.R.E.F. dans le Nord

Une première

Line Gagnon

C'est avec près de 200 participantes que l'Institut canadien de recherches et d'études sur les femmes (I.C.R.E.F.) débutait sa 13ième conférence annuelle, à Yellowknife du 10 au 12 novembre dernier. Cette conférence, intitulée «Créer des liens», avait lieu pour la première fois dans le Nord canadien.

Les thèmes des ateliers variaient, allant de la militarisation du Nord canadien et ailleurs dans le monde jusqu'aux méthodes des sages-femmes Inuit.

D'après Mme Linda Clippingdale, directrice générale de l'I.C.R.E.F., l'aspect global de la conférence différait énormément des rencontres antérieures. «Certaines sont parfois très théoriques et universitaires. Les gens s'assoient autour d'une table et quelqu'une présente une recherche. Il n'y a pas beaucoup de temps pour les discussions» affirme-t-elle. Or, la conférence dans le Nord avait un caractère beaucoup plus informel. Les femmes pouvaient prendre une part active dans la plupart des ateliers. Elles avaient également plus d'opportunités d'échanger entre elles et d'établir des contacts. «Je crois que ceci changera le visage des conférences de l'I.C.R.E.F. Naturellement, des ateliers plus théoriques seront toujours tenus mais nous considérerons aussi le format informel. Cela rend la conférence accessible à plus de femmes. « a déclaré la directrice générale.

L'organisation de la conférence se faisait par un comité local composé de 6 femmes de Yellowknife. «Nous avons eu beaucoup de commentaires positifs à ce sujet» de dire Mme Rosemary Cairns, coordonnatrice de la conférence. Le comité se rencontrait depuis un an et demi à toutes les deux semaines afin de bien préparer ces trois journées de conférence.

De plus, deux conférences en français étaient offertes. L'une d'entre elles portait sur l'organisme d'Edmonton «Entre femmes». C'est un groupe de soutien qui s'adresse aux femmes francophones au foyer. Le deuxième atelier portait sur l'éducation des femmes francophones au Canada: la spécificité des femmes du Nord. Des représentantes du Réseau National Action Éducation Femmes présentaient des témoignages et données recueillis sur la situation des femmes dans les T.N.-O. et dans le Nord de l'Ontario. Elles soulignaient, par la suite, l'importance de l'éducation. Elle amène une indépendance économique; elle permet d'avoir un meilleur contrôle sur sa vie et sur ses droits et donne accès à la vie publique. Malheureusement, très peu de franco-ténoises participaient à cet atelier afin de donner leur opinion sur les faits avancés. Un service de traduction était disponible pour celles ne comprenant pas la langue de Molière. Toutefois, seulement quelques femmes non-francophones se sont présentées à ces deux conférences.

D'autre part, l'I.C.R.E.F. tenait aussi son assemblée générale annuelle durant la conférence. Mme Clippingdale annonçait que les coupures budgétaires du gouvernement conservateur allaient sans doute toucher l'institut. «Le Secrétariat d'État nous a dit que nous ne recevrons aucune augmentation dans nos subventions pour les deux prochaines années. Ce qui signifie moins d'argent si l'on considère le taux d'inflation» a expliqué Mme Clippingdale.

Des élections ont aussi eu lieu. Mme Jeri Wine devenait la présidente élue, Mme Marilyn Asshetonton-Smith, la présidente et Mme Cynthia Hill, la présidente sortante.

Durant cette Assemblée, de vives discussions ont eu lieu concernant la représentation sur le Conseil d'administration de l'I.C.R.E.F. de certains groupes minoritaires tels les femmes francophones hors Québec, les autochtones etc. Après de chaudes discussions, il fut entendu que le comité révisant présentement la constitution de l'IC.R.E.F. prendrait en considération ces propositions afin de présenter des amendements acceptables à la prochaine Assemblée générale annuelle. Celle-ci aura lieu à Charlottetown lors de la 14ième conférence annuelle de l'I.C.R.E.F. du 16 au 18 novembre 1990.





Mikki Van Zyl

Elle a choisi une cause et en a fait sa vie

Line Gagnon

«Dans mon pays, on ne peut pas séparer la violence du système politique en place. Nous vivons dans un système basé sur le contrôle» explique Mme Mikki Van Zyl, organisatrice communautaire au centre «Rape Crisis» de Cape Town en Afrique du Sud. Cet organisme fait partie de la Fédération des femmes de l'Afrique du Sud qui, elle, fait partie du Mouvement de masse pour la démocratie.

Dans le cadre de la conférence de l'I.C.R.E.F., Mme Van Zyl animait l'atelier sur la violence faite aux femmes, à l'invitation de Match, un organisme pour le développement international des femmes. «Une des raisons pour lesquelles j'ai été choisie pour représenter le centre est que je suis une universitaire» a affirmé Mme Van Zyl.

À son retour dans son pays, elle devra donner un compte rendu à aux membres de son organisation.

Le «Rape Crisis» représente des femmes sud-africaines provenenant de la classe moyenne. Le centre regroupe des femmes noires, blanches et métisses. «L'idée de temps libre n'existe pas pour ces femmes. Les rencontres se tiennent durant les fins de semaines puisqu'elles travaillent la semaine.»

Son voyage en Amérique du Nord a, d'après elle, été très révélateur. «Il y a une bonne volonté pour essayer de travailler ensemble mais il existe une incroyable passivité chez les Canadiennes-s. Très peu d'entre eux s'organisent et passent à l'action». Le Canada est, d'après Mme Van Zyl, un pays individualiste tandis qu'en Afrique du Sud la communauté est consciente de son histoire.

Dans un pays où la peur est une partie intégrante du gouvernement au pouvoir, la lutte contre cette oppression est une lutte quotidienne. «Tu choisis soit un côté soit l'autre ensuite ça devient ta vie» déclare Mme Van Zyl. Cette dernière milite activement depuis 10 ans. À ses débuts, elle travaillait pour les syndicats et faisait du travail communautaire. «Je suis allée travailler pour un organisme féminin parce que le racisme et le sexisme n'y font pas surface comme dans les organsimes mixtes.»

Étant militante active, Mme Van Zyl s'est retrouvée en prison à quelques reprises. «C'est chose normale.» Elle se dit toutefois une des fortunées car elle n'y est jamais demeurée pour une longue période. «Il y a un sens de solidarité mais il y a aussi une grande peur car on ne sait pas qu'est-ce qui peut se produire». Un système de soutien est aussi établi si une personne est emprisonnée pour une longue période de temps; quelqu'un s'occupera du chien ou du chat, des plantes etc. Des aspects techniques, quoi, de la vie quotidienne.

Le système politique de l'Afrique du Sud est basé sur l'oppression de la majorité pour la minorité au pouvoir. Les lois répressives, les organisations interdites et les prisonniers politiques font encore partie de ce système. Il ne faut donc pas se laisser avoir par de petits changements qu'on nous présente à la télévision ou dans les journaux. «Avant que les éléments à la base de l'oppression soient changés, tout le reste est une farce».

C'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement canadien et les autres puissances économiques exercent des sanctions économiques et des boycotts culturels pour démontrer concrètement l'intolérance vis-à-vis ce système d'oppression.

Pour les individus qui désirent contester ce régime, ils peuvent le faire en écrivant aux officiels du gouvernement sud-africain pour dénoncer l'emprisonnement arbitraire des opposants au régime.

«Toutes les petites gouttes d'eau comptent.»

...suite de la page 1

Violence faite aux femmes

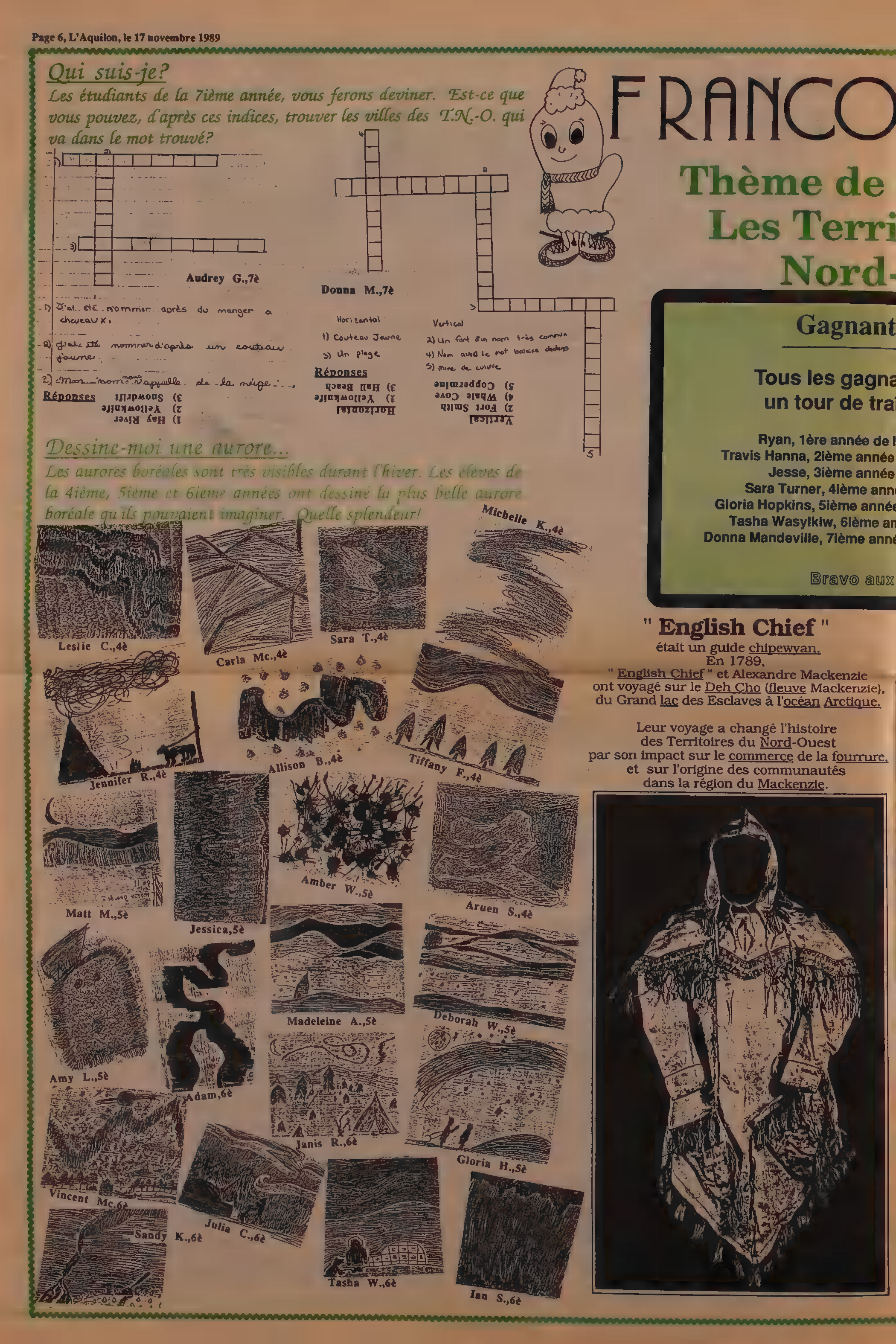
Match est un organisme canadien non-gouvernemental et sans but lucratif. Son objectif est d'améliorer le statut de la femme de façon universelle à travers des échanges de ressources entres les femmes canadiennes et celles des pays du tiers monde. Il subventionne le développement international par des projets de développement proposés et gérés par des femmes.

Cette organisation voyait le jour en 1976, suite à la Conférence au Mexique pour l'année internationale de la femme. À ces débuts, l'organisme basé au Canada à Ottawa, comptait, sur son conseil d'administration, des femmes provenant des pays en voie de développement. «Nous avons dû renoncer à cela car nous n'en avions plus les moyens financiers. Or, nous songeons présentement à recommencer cette politique» de dire Mme Cardinal.

Avec un budget de 600 000 dollars par année, Match compte six employées et une directrice générale. Il subventionne 17 projets par année dans les pays du tiers monde, tels la mise sur pied d'un centre d'hébergement pour femmes battues, des projets de sages-femmes etc.. En plus, il publie un bulletin de nouvelles trilingue: anglais, français et espagnol. «Nous voulons établir un sentiment de solidarité internationale et monter un système mondial» a expliqué Mme Cardinal.

Il faut également souligner qu'il existe des comités de travail de Match un peu partout au Canada.





Qui suis-je?

Les étudiants de la 7ième année, vous ferons deviner. Est-ce que vous pouvez, d'après ces indices, trouver les villes des T.N.-O. qui va dans le mot trouvé?

Audrey G.,7è

1) J'ai été nommer après du manger a cheveaux.
2) J'ai été nommer d'après un couteau jaune.
3) Mon nom nous rappelle de la neige.

Réponses
1) Hay River
2) Yellowknife
3) Snowdrift

Donna M.,7è

Horizontal
1) Couteau Jaune
3) Un plage

Vertical
2) Un fort d'un nom très commun
4) Nom avec le mot baleine dedans
5) mine de cuivre

Réponses

Horizontal
1) Yellowknife
3) Hall Beach

Vertical
2) Fort Smith
4) Whale Cove
5) Coppermine

Dessine-moi une aurore...

Les aurores boréales sont très visibles durant l'hiver. Les élèves de la 4ième, 5ième et 6ième années ont dessiné la plus belle aurore boréale qu'ils pouvaient imaginer. Quelle splendeur!

Michelle K.,4è
Leslie C.,4è
Carla Mc.,4è
Sara T.,4è
Jennifer R.,4è
Allison B.,4è
Tiffany F.,4è
Matt M.,5è
Jessica,5è
Amber W.,5è
Aruen S.,4è
Madeleine A.,5è
Deborah W.,5è
Amy L.,5è
Adam,6è
Janis R.,6è
Gloria H.,5è
Vincent Mc.,6è
Julia C.,6è
Sandy K.,6è
Tasha W.,6è
Ian S.,6è

FRANCO

Thème de
Les Terri
Nord-

Gagnant

Tous les gagna
un tour de tra

Ryan, 1ère année de l
Travis Hanna, 2ième année
Jesse, 3ième année
Sara Turner, 4ième ann
Gloria Hopkins, 5ième anné
Tasha Wasylkiw, 6ième an
Donna Mandeville, 7ième ann

Bravo aux

" English Chief "

était un guide chipewyan.
En 1789,
" English Chief " et Alexandre Mackenzie
ont voyagé sur le Deh Cho (fleuve Mackenzie),
du Grand lac des Esclaves à l'océan Arctique.

Leur voyage a changé l'histoire
des Territoires du Nord-Ouest
par son impact sur le commerce de la fourrure,
et sur l'origine des communautés
dans la région du Mackenzie.

-PAGES

novembre
toires du
-Ouest

s du mois

ants se méritent
îneau à chiens

l'école N.J. McPherson
de l'école Thomas Simpson
de l'école J.B. Tyrell
ée de l'école J.H. Sisson
e de l'école Camsell St-Paul's
nnée de l'école Mildred Hall
ée de l'école William McDonald

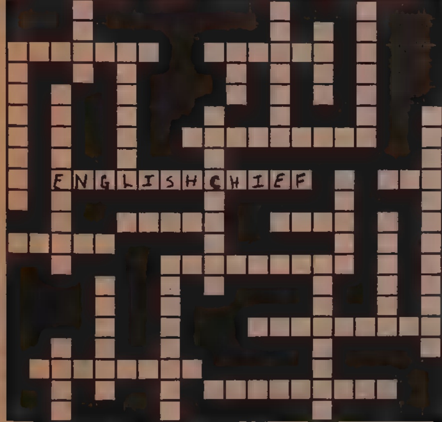
gagnants!

Pour l'Halloween, je suis le guide déné

" English Chief "

Mes vêtements d'été sont confectionnés en peau de caribou. Je porte une robe-chemise, un capuchon, des moufles, des pantalons noués à la taille par un lacet, et des mocassins à semelle en cuir d'orignal.

Ma robe-chemise de cérémonie est décorée avec des dessins géométriques multicolores. Les décorations sont faites au moyen de piquants de porc-épic colorés avec des teintures naturelles faites à base de mousse, de fleurs, d'ocre et de baies. Mes vêtements sont aussi ornés de franges de cuir parsemées de graines séchées.



mots croisés

Complèter le "mots croisés" avec les mots soulignés . (N.B. les accents ne sont pas utilisés)

Culture et Communications
Centre du patrimoine

Nous nous excusons auprès de nos lectrices et lecteurs ainsi qu'au Centre du patrimoine pour l'erreur dans la publication de ce mots croisés dans le numéro du 20 octobre 1989. Faites parvenir vos réponses à L'Aquilon et courez la chance de gagner un prix!

Les anomalies du nord

Les élèves de la 1ère, 2ième et 3ième années ont démontré, encore une fois, leur vive imagination en inventant des animaux. Voici leur création!

Jean-Samuel S.,1ère — casbou

René L.,1ère — boucari

James E.,1ère — caribou

Alicia D.,1ère — chiat

Ryan, 1ère

Kara, 1ère

Yvan F.,maternelle

John H.,1ère

Daniel,1ère — ours eau, oispou

Caripin

Émilie C.,maternelle — caribou, lapin

Jolene P.,3è — un papterelle

Ambre, 3è — un casours

Adam W.,3è — le chitor

Jamie L.,3è — un papillon, un chien

Dale T.,3è

Jesse,3è — un pappichien

Candy,3è

Tylen,2è — perrobal

Caribouhi

Robyn,2è

Elizabeth W.,2è

Jovanka J.,2è — ourdsloup

Travis H.,2è — papours

Megan D.,2è — papaine

Kara,2è

Crystal M.,2è — un baloisloup

Jamie G.,3è — araine

Ryan F.,1ère — chitor

LE PLAISIR DE LIRE

Rapide, facile et amusant...
La cuisine aux MICRO-ONDES, ça m'amuse
avec Jehanne Benoit
Éditions Héritage Jeunesse



La réputation de Mme Jehanne Benoit, décédée il y a quelques années, n'est plus à faire. Elle est depuis longtemps considérée comme une sommité dans le monde de la cuisine. Tous se souviendront de ses nombreux livres sur la cuisine aux micro-ondes dont entre autres L'*Encyclopédie de la cuisine aux micro-ondes* .

Après avoir écrit pour les adultes, Mme Benoit a voulu préparer un ouvrage, qui dans des termes clairs et bien adaptés, pouvait offrir aux jeunes une trentaine de recettes savoureuses et faciles à préparer. *La cuisine aux micro-ondes, ça m'amuse* contient, outre les recettes, plusieurs conseils pratiques sur la façon d'utiliser le four à micro-ondes.

Les illustrations de François Caumartin et de Michèle Devlin qui accompagnent les recettes sont amusantes. Elles facilitent aussi la lecture.

À l'approche du temps des fêtes, ce livre peut s'avérer un cadeau idéal pour de nombreux jeunes qui ont à préparer quelques uns de leurs repas. Cela peut être également une belle façon d'initier les enfants au monde merveilleux de la cuisine. Et comme le fait remarquer l'auteur, la cuisine aux micro-ondes c'est rapide, c'est facile, c'est propre et c'est aussi amusant.

Un besoin naturel
J'ai envie...
Texte de Robert Munsch
Illustrations de Michael Martchenko
Les Éditions la courte échelle

Spécialisé dans les livres pour enfants, Robert Munsch vient encore de se commettre.

Cet auteur a toujours su présenter, à travers ses récits, la réalité de l'enfant. Cette fois, dans *J'ai envie*, Robert Munsch traite avec beaucoup d'humour de ce besoin naturel qui cause bien des maux de tête aux parents : l'envie d'aller faire pipi...

Quel parent ne se souvient pas d'avoir vécu cette situation. «L'enfant veut aller jouer dehors, par un bel après-midi d'hiver. Avant de l'emmitoufler comme il le faut dans son habit de neige, le papa ou la maman demande à l'enfant s'il veut aller faire pipi avant de sortir. La réponse est toujours non. Puis à peine a-t-il mis le pied dehors qu'il veut rentrer faire pipi.»

C'est ce dont il est question dans ce10ième numéro de la série «*Drôle d'histoires*».

Brillamment illustré par Michael Martchenko, ce livre d'une douzaine de pages amusera les petits et les grands.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



LE PLAISIR D'ENTENDRE

Un disque pédagogique...
Le P'tit Géant
Michel April
Les Entreprises du P'tit Géant (1989)

Cet enregistrement de Michel April s'adresse tout spécialement aux enfants. Une note accompagnant cette cassette autorise d'ailleurs les professeurs à l'utiliser à des fins pédagogiques.

Son contenu est divisé en deux parties. Le côté «A» comprend sept chansons avec des textes qui devraient plaire aux jeunes auditeurs. Des histoires comme «Passer l'Halloween», «Un tricycle abandonné» et «Les frères Ghetto» sont des ballades auxquelles le jeune pourra facilement s'identifier. «L'érable au coeur de lion» raconte la croissance de l'arbre après que celui-ci ait été planté; cette histoire poétique parle de fierté, d'espoir et d'amitié...

Les jeunes auront également beaucoup de plaisir à écouter «Le Rap du Géant» qui les fera voyager dans un monde de rêve et d'aventure. Cependant, la chanson qui contient le plus beau message s'intitule «Et même à lire». Michel April, avec sa voix chaleureuse, y parle des diverses formes de livres tels le roman, le conte, la bande dessinée, etc..

Le côté «B», quant à lui, reprend les mêmes ballades mais sans les paroles. Comme la musique est douce tout en étant rythmée, ça s'écoute facilement.

Cette cassette fera sûrement un très beau cadeau de Noël à offrir aux enfants. C'est spécialement écrit en fonction des jeunes.

Les berceuses classiques
Lullaby Berceuse
Connie Kaldor et Carmen Campagne
Coyote Productions

Qui ne se souvient pas des berceuses que nos mères et nos pères nous chantaient pour nous permettre de retomber dans les bras de Morphée?... «Maman fait dodo», la «Poulette Grise» et combien d'autres...

Lullaby Berceuse contient une quinzaine de ces berceuses célèbres. La face «A» est consacrée aux chansons anglaises et la face «B», aux chansons françaises. On y retrouve également quelques versions bilingues. Ces mélodies sauront apaiser les bébés les plus turbulents...

Connie Kaldor et Carmen Campagne, qui chantent en duo sur la plupart des chansons, possèdent toutes deux des voix très douces.

Outre «Maman fait dodo» et la «Poulette grise», on y retrouve du côté francophone «Bonne nuit», «Petit bébé», «Dors bien mon ange bleu»... Du côté anglophone, il y a «All through the night», «Prairie lullaby», «Lullaby, lullaby», «I have you» et «I have been told»...

Une autre suggestion de cadeaux pour le temps des fêtes qui fera plaisir à toute la famille.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

L'adverbe (2ième partie)

Le rôle des adverbes

A) L'adverbe modifie un verbe

Fonction de l'adverbe

Lorsqu'il modifie le verbe, l'adverbe assure la fonction de complément circonstanciel exprimant le temps, le lieu, la manière, etc..

Il mange **goulûment**. (manière)
Il habite **ici**. (lieu)
Nous viendrons **demain**. (temps)

Place de l'adverbe

Comme tout complément circonstanciel, l'adverbe modifiant le verbe est déplaçable. On le retrouve généralement après le verbe.

Il se promène **lentement** autour du lac.

B) L'adverbe modifie un adjectif qualificatif

Il est assis sur une petite chaise.
Il est assis sur une **très** petite chaise.

En ajoutant **très**, on précise, on détermine le sens de l'adjectif qualificatif **petite**. Les adverbes qui modifient un adjectif qualificatif sont surtout des adverbes exprimant la quantité ou l'intensité.

L'adverbe peut modifier soit un adjectif épithète, soit un adjectif attribut.

Il avait bu une **trop** grande quantité d'eau. (**épithète**)
De loin, elle paraissait **assez** jolie. (**attribut**)

Place de l'adverbe

Lorsque l'adverbe modifie l'adjectif qualificatif, il est presque toujours placé avant l'adjectif.

Un **très** gros chien.
Un chien **très** gros.

Il suit l'adjectif dans ses déplacements et ne peut en être séparé.

Il fait **très** beau.
Très beau, il l'était.

C) L'adverbe modifie un autre adverbe

Ce café est **trop** chaud.
Ce café est **beaucoup trop** chaud.
Tu bois **trop**.
Tu bois **beaucoup trop**.

Dans le premier exemple, l'adverbe **beaucoup** modifie l'adverbe **trop** qui lui-même modifie l'adjectif qualificatif **chaud**.

Dans le deuxième exemple, l'adverbe **beaucoup** modifie l'adverbe **trop** qui lui-même modifie le verbe **boire**.

Place de l'adverbe

L'adverbe qui modifie un autre adverbe se place devant ce dernier. Il le suit dans ses déplacements et ne peut en être séparé.

Le camion, **très lentement**, montait la côte.
Très lentement, le camion montait la côte.
Le camion montait la côte **très lentement**.

Pour plus de détails sur les adverbes, consultez Le Nouveau Bescherelle des Éditions Hurtubise. Le mois prochain, «Le classement des adverbes d'après leur sens (classement sémantique)»

Cette chronique est rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Québec

Gens du pays

Toute sa vie dans l'enseignement

Jean-Luc Thibault

Ma première rencontre avec Mme Monique Bird s'est passée au milieu d'une bande d'écoliers débordant d'énergie. Ils étaient une vingtaine environ à se presser pour prendre place dans la classe où pendant une trentaine de minutes, ils apprendront quelques mots de français... Il faudrait peut-être souligner que Mme Bird est professeure de français à l'école élémentaire J.B. Tyrell de Fort Smith.

Elle a paru un peu surprise de me voir entrer dans sa classe, entouré de tous ces jeunes. Surtout que j'arrivais les bras chargés d'une grosse boîte qui lui était adressée. Après m'être présenté, je lui ai annoncé que l'ensemble de ses élèves s'étaient mérités, pour leur participation assidue aux Franco-pages, au cours de la dernière année, une encyclopédie pour jeunes en 16 volumes. Elle a semblé très heureuse de recevoir ce présent qui pourra à l'occasion lui servir pour ses classes de français.

Ce n'était cependant pas la seule surprise qui attendait Mme Bird. Lorsque je lui ai proposé une entrevue pour cette chronique, Gens du pays, son regard montrait quelque scepticisme. Mes explications ont probablement eu raison de ses doutes car elle a accepté par la suite de se prêter à ce petit jeu des souvenirs.

Monique Jubinville (de son nom de jeune fille) a toujours travaillé dans l'enseignement, débutant sa carrière dans une école de campagne au Manitoba, sa province natale. Très tôt, le goût de l'aventure l'amène dans la ville de Québec où elle enseignera l'anglais dans différentes écoles du quartier Limoilou. «J'avais accompagné ma soeur qui venait étudier le journalisme à Québec. Malheureusement, elle est tombée malade peu après et elle a dû retourner au Manitoba. Moi, je suis restée.»

Son but était de se trouver un



emploi de professeur, en Allemagne, pour le compte du ministère de la Défense. Elle désirait enseigner aux enfants des soldats canadiens stationnés dans ce pays.

Dans ce temps-là, nous apprend Mme Bird, il fallait enseigner un minimum de deux ans à la même commission scolaire pour être reconnue comme professeur. «Voilà pourquoi je suis restée deux ans à Québec. Ensuite, j'ai rempli toutes les formules. J'ai passé un examen médical. Malchance, tous les professeurs qui étaient déjà en Allemagne ont décidé de demander un prolongement de leur contrat, donc on n'y engageait aucun nouveau.» Ainsi son rêve d'aller enseigner en Europe s'évanouissait.

À ce moment-là, un poste s'est ouvert à Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est ainsi que Mlle Jubinville s'est retrouvée au nord du 60ième parallèle.

Avant de se rendre dans la communauté de Fort Simpson, elle devait faire un stage d'une semaine à Fort Smith. Au cours de cette semaine-là, elle a rencontré l'homme qui devait, l'été suivant, devenir son époux. C'était un autochtone qui travaillait pour le gouvernement fédéral.

À Fort Simpson, elle a enseigné l'anglais de base aux jeunes autochtones qui ne parlaient pas du tout la langue. «Mon travail consistait à leur apprendre assez d'anglais pour qu'ils puissent entrer en première année,» explique Mme Bird. Nous sommes à ce moment-là en 1965.

Après son mariage, Mme Bird occupe le même travail dans la communauté de Fort Smith durant quelques années, c'est-à-dire jusqu'à la naissance de sa fille. L'enseignement pour la nouvelle maman devient alors intermittant jusqu'en 1970 alors qu'elle déménage à Yellowknife où son mari venait de se trouver un emploi. Celui-ci a été l'un des artisans de «Indian Brotherhood», l'association qui devait, quelques temps plus tard, devenir la Nation Déné.

Quelques mois après son arrivée à Yellowknife, soit en avril 1971, Mme Bird met au monde deux garçons, Christopher et Jonathan.

Le destin devait tragiquement pertuber son existence quatre mois plus tard avec le décès de son époux. Elle se retrouve donc seule avec ses trois enfants en bas âge. Elle retourne alors au Manitoba, chez sa famille.

Son séjour là-bas ne durera pas longtemps. «Cela aurait peut-être été plus facile pour moi de rester auprès de ma famille, mais je sentais le besoin de revenir à Yellowknife,» raconte Mme Bird. «J'aimais bien mon indépendance. Je ne voulais dépendre de personne. Je voulais vivre ma vie avec mes enfants.»

Elle recommence à enseigner à l'école St-Patrick jusqu'en 1975 alors qu'elle accepte un poste similaire à Pine Point. C'est dans cette communauté qu'elle passera les 12 prochaines années de sa vie. Elle y serait probablement encore, n'eut été la fermeture de la mine qui a par la suite entraîné l'abandon du village par les résidents.

«J'aurais aimé y rester pour au moins une autre année afin de permettre à mes deux garçons de terminer leur 12ième année à la même école, mais ce n'était plus possible. Quoi faire? Où aller? J'étais réticente à l'idée de les ramener au Manitoba. J'estimais que le changement serait trop important pour eux, à cause de leurs amis mais surtout parce que ce sont des jeunes du Nord, je ne voulais pas les dépayser. Nous sommes donc déménagés à Fort Smith où j'ai trouvé cet emploi de professeur de français,» de relater Mme Bird.

Aujourd'hui Mme Bird entreprend sa deuxième année à l'école J.B.Tyrell et si tout va bien, elle aimerait y terminer sa carrière. Entre-temps, elle se retrouve seule car ses deux fils étudient à l'Université de Saskatoon et sa fille vit maintenant à Edmonton. «Je vais continuer de demeurer dans le Nord. Je n'aime pas le brouhaha des villes. Ici, je trouve l'endroit idéal. Il y a de tout et le sud est assez facile d'accès,» constate Mme Bird.

Sur ces mots, on entend la cloche sonner... Quelques secondes plus tard, les voix d'enfants résonnent à nouveau... et Mme Bird reprend pour la Xième fois: «Lundi, mardi, mercredi... la pomme est rouge... je m'appelle... «. À chaque fois, les enfants hésitent, répètent et finalement s'amusent en apprenant ces quelques mots de français...

Échos de l'Assemblée générale annuelle à Iqaluit

L'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise s'est tenue le 8 octobre dernier, à Iqaluit. L'assemblée réunissait des délégué-es des associations locales et des membres-associés. Voici, dans leurs grandes lignes, les propositions adoptées lors de cette assemblée.

La constitution

A l'avenir, les assemblées générales annuelles se dérouleront à l'automne, en septembre ou en octobre. Cette nouvelle date permettra de mieux coordonner les orientations générales de la Fédération avec les préparatifs de la programmation pour la nouvelle année.

Les procédures pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire ont été modifiées. Les mêmes procédures s'appliqueront pour la convocation d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la F.F.T.

Les élu-es au comité exécutif de la Fédération désormais ne pourront se présenter que pour deux mandats consécutifs.

L'Aquilon

Le journal L'Aquilon fonctionnera maintenant avec un bureau de direction. Le bureau de direction de L'Aquilon se composera d'un-e représentant-e par membre de la Fédération, d'un membre du comité exécutif de la F.F.T., du-de la directeur-trice du journal (sans droit de vote) et, si possible, de deux observateurs venant de communautés non-membres.

Le bureau de direction devrait se réunir au moins trois fois par année, dont deux fois par téléphone.

L'Aquilon s'est également doté d'une politique éditoriale et d'une politique rédactionnelle. La politique éditoriale réaffirme le caractère foncièrement francophone et communautaire du journal.

La politique rédactionelle du journal, quant à elle, établit principalement les règles de rédaction et de diffusion des articles soumis à L'Aquilon.

L'éducation

En 1990, la Fédération préparera un sondage sur la clientèle francophone potentielle et ses besoins en matière d'éducation. Le travail de mise sur pied de comités de parents francophones se poursuivra. La Fédération demeurera maître d'oeuvres du dossier de l'éducation en français langue première jusqu'à ce qu'une association territoriale de parents francophones soit créée. La Fédération maintiendra les ressources humaines nécessaires pour atteindre cet objectif.

Les franco-ténoises

Myriam Alizé, Guylaine Boilard, LucieKearns, Linda Pettersen et Marlene Steppan ont été nommés membres d'un comité ad hoc chargé d'étudier un projet de regroupement des femmes franco-ténoises.

Le projet découle du colloque des femmes franco-ténoises qui s'est tenu en mai dernier. Les actes du colloque seront publiés bientôt.

Les nouvelles associations

La Fédération s'est engagée, pour l'année 1990, à aider à la création d' associations francophones à Inuvik et à Nanisivik.

Les élections

Pierre Trudel (de Hay River) a été reconfirmé dans ses fonctions de secrétaire de la Fédération, après un intérim de sept mois. Marlene Steppan (d'Iqaluit) a été élue au poste de vice-présidente de la F.F.T.

Jeanne Dubé (de Fort Smith) siège comme observatrice aux réunions du comité exécutif, sa communauté n'y étant pas représentée par un-e élu-e au comité exécutif.

Linda Pettersen participera au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Femmes Canadiennes-Françaises, au nom de la Fédération Franco-TéNOise.

Au «Curriculum Advisory Council» du ministère territorial de l'Education, la Fédération Franco-TéNOise sera représentée par Marie-Claire Leblanc.

Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325
Yellowknife T.N.-O. X1A 2N9
Tél. : (403) 920-2919

Les livres-cassettes en français sont maintenant sur le marché

Quand la lecture devient un plaisir... pour l'oreille

Ottawa (APF)- Aimeriez-vous vous faire sussurer à l'oreille de belles histoires tout en faisant votre jogging, ou lorsque la circulation dense de fin de journée vous fait perdre votre calme au volant de votre voiture? Même un analphabète, vous en connaissez sûrement, pourrait se laisser tenter par l'expérience.

Deux jeunes femmes pour le moins audacieuses, Martine Boucher et Johanne Carbonneau, ont créé ce qui se veut la première et unique maison d'édition consacrée exclusivement à l'enregistrement de livres sur cassette. Au nom évocateur de «La littérature de l'oreille», cette jeune maison d'édition créée il y a trois ans a déjà produit quatre livres-cassettes : «Secrets»..., trois nouvelles lues par la comédienne Catherine Bégin, «Contes pour buveurs attardés» de Michel Tremblay, lus par Vincent Davy, «L'étranger au ballon rouge» de l'écrivain Jean-Yves Soucy, contes lus par Jacques Godin, et «De quoi t'ennuies-tu Eveline?», nouvelles de Gabrielle Roy lue par André Lachapelle. Cela reste à confirmer, mais il est très probable que le cinquième livre-cassette, qui sera produit incessamment, nous fera découvrir une nouvelle inédite de l'auteure acadienne Antonine Maillet.

Chaque cassette est d'une durée de 60 minutes. Les contes ou nouvelles sont courts, ce qui évite l'ennui et le danger de perdre le fil de l'histoire. Chaque livre cassette est présentée dans un coffret rigide de vynile, illustré, et qui contient une bande sonore avec une musique originale qui entrecoupe le récit, un livre qui reprend le texte intégral, des notes bibliographiques et un entretien avec l'auteur.

Plus intéressant encore est cette collection pédagogique intitulée «lecture simple et facile», qui est conçue pour aider les adultes analphabètes, les immigrants qui veulent apprendre le français, et les adolescents qui éprouvent des difficultés en lecture. Le coffret du premier livre-cassette de cette collection contient cinq petits récits pour des adultes : une légende, une histoire policière, une histoire d'amour, une nouvelle fantastique et un récit. Les cinq histoires sont lues par le comédien Serge Thériault qui, d'une voix tout à la fois calme, douce, reposante, rassurante et apaisante, transporte ses auditeurs dans un monde inconnu par ceux qui ne savent pas lire : le monde de l'imaginaire.

Hélène Tremblay, la responsable des relations publiques et actionnaire dans cette entreprise unique, a été rapidement conquise par le dynamisme de ces jeunes femmes dans la trentaine, au point de se lancer elle aussi dans l'aventure à titre d'actionnaire. La création de cette maison d'édition, explique-t-elle avait au départ pour but «de retrouver le plaisir de se faire raconter de belles histoires, et de rendre la littérature accessible à tous», d'où le choix de contes et de nouvelles.

Parallèlement, les jeunes entrepreneuses ont rapidement compris que l'alphabétisation était une préoccupation importante chez les francophones, et que les groupes populaires en alphabétisation n'avaient pas en leur possession des livres écrits simplement, et s'adressant à un public adulte. Un deuxième livre-cassette pour analphabète vient tout juste d'être co-produit avec la Belgique. On projette la coédition d'un troisième livre-cassette pour cette clientèle particulière, qui serait réalisé cette fois en collaboration avec des francophones de l'Ontario. Ce livre-cassette comprendrait des textes d'auteurs Franco-Ontariens et Québécois.

Comment choisit-on un auteur? Hélène Tremblay parle d'un coup de coeur à chaque fois. Même chose pour le choix du comédien-lecteur. «On lit un texte en se demandant qui pourrait bien lire tel ou tel auteur». Les comédiens ne travaillent pas bénévolement. Tous sont sous contrat selon les règles de l'Union des Artistes.

Un album simple, 60 minutes, coûte entre 8 000 et 9 000$ à produire. Un double, entre 10 000 et 12 000$. Le coût d'un livre-cassette simple en librairie est donc assez élevé: 29,95$ pour un album simple, et de 39.95$ pour un double.

Pour les francophones hors Québec, le seul moyen de se procurer un livre-cassette pour le moment est de le commander par la poste.

Comment perçoit-on cette jeune entreprise au Québec? Qu'il suffise de dire qu'elle a déjà remporté le prix d'excellence du concours Entrepreneurship 1987 dans le secteur culturel doté d'une bourse de dix milles dollars.



2ième partie

Chronique météo de Novembre

Gilles Brien (Météocom) - Si un tremblement de terre se produit, restez calme. Ne paniquez pas. Si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas. Ne courrez pas dehors, vous pourriez être frappé par des débris ou des morceaux de verre. Si vous êtes dans une maison ou dans un bâtiment de grande hauteur, abritez-vous sous un bureau solide, une table ou un lit; ou tenez-vous dans l'encadrement d'une porte intérieur loin des fenêtres.(Le cadre d'une porte et la partie central d'un bâtiment sont les endroits les plus forts et les moins susceptibles de s'écrouler.) Ne courrez pas vers les sorties, car les escaliers peuvent être effondrés ou encombrés de monde. Les ascenseurs risquent de tomber en panne.

Si vous êtes dehors, restez-y. Éloignez-vous de bâtiments pour éviter les murs qui s'écroulent et les débris qui tombent. Restez aussi loin que possible des lignes électriques ou des fils électriques rompus.

Après le tremblement de terre

• Restez à l'écoute de votre radio à piles ou de la radio de votre voiture pour savoir quoi faire. Obéissez aux instructions.

• Assurez-vous qu'il n'y a pas d'incendie. S'il y en a un, avisez le service des incendies. Essayez de combattre les petits incendies jusqu'à l'arrivée des secours.

• Si vous en êtes capable, donnez les premiers soins aux blessés, demandez de l'aide si nécessaire. Aidez les personnes prises sous les débris. Faites attention de ne pas vous blessez.

• Ne rentrez pas dans des bâtiments endommagés, des murs pourraient s'écrouler, même après que les premiers chocs ont cessé.

•Vérifiez tous les services publics pour rupture dans les conduites d'eau courts-circuits ou fuites de carburant de chauffage. N'utilisez pas d'allumettes ou de flamme vive pour éclairer votre chemin. Si vous découvrez ou soupçonnez des dégâts, fermez les services publics aux soupapes principales ou la boîte du compteur. Éteignez tous les appareils de chauffage et assurez-vous qu'ils n'ont pas été endommagés.

Les nouvelles de Fort Smith

Critiquons notre correspondante

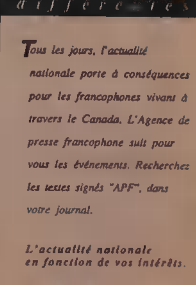
Linda Pettersen

Mes deux derniers articles sur l'école élémentaire J.B. Tyrell, soit «Alex Mahé» et «La monitrice de français» n'ont pas eu les critiques favorables auxquelles je m'attendais. Les personnes concernées étaient choquées de la façon dont j'avais détaillé les événements. Je voudrais donc m'excuser auprès de Mmes Monique Bird et Francine Thébeau de ce malentendu. Ce n'était pas dans mes intentions de les blesser ou de leur causer du tort. J'avais des choses à écrire mais j'en ai peut-être écrit un peu trop.

Ayant travaillé avec Mme Bird au cours de l'année 88-89, j'ai pu apprécier le travail formidable qu'elle fait auprès des élèves. Sa tâche n'est pas facile. Les jeunes ne comprenent pas toujours l'utilité d'une deuxième langue surtout si leurs parents les obligent à assister aux classes de français comme c'est le cas dans les écoles primaires. Se faisant imposer cet état de fait, les étudiants et les étudiantes s'en prennent au professeur en lui rendant la vie misérable. Il y a des dynamiques de groupe au sein des classes qui sont parfois difficiles à contrôler. Mme Bird a bien du courage de faire ce métier.

Et puis en dénonçant certains aspects du programme de moniteur ou monitrice de français langue seconde, je voulais simplement souligner certaines inégalités auxquelles fait face la personne envoyée à Fort Smith.

Ayant participé à ce programme l'an dernier, je trouvais injuste d'avoir à payer mon loyer alors que ceux à Yellowknife et à Iqaluit s'en tiraient à bon compte. Lorsque j'ai écrit l'article sur Francine, j'y exprimais un peu ma déception de l'année précédente. Francine est contente d'être à Fort Smith (loyer payé ou non) et de vivre l'aventure du Nord.



Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

6ième épisode

LA PREMIERE PHASE DE LA COLONISATION : d'ouest en est, les agents de développement



Au dernier épisode, nous avons parlé dans la première phase de la colonisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de la Compagnie du Nord-Ouest comme agents de développement. Cette semaine nous verrons une partie du rôle joué par les missionnaires à ce propos.

LES MISSIONNAIRES

Outre les commerçants des compagnies de traite de fourrures, il est indéniable que la religion contribua aux transformations sociales du Grand Nord. En parlant de l'oeuvre des Oblats de Marie Immaculée et des Soeurs grises dans les Territoires du Nord-Ouest, le Père Adélard Dugré s'exprima ainsi dans un tract intitulé, *Les Oblats dans l'Extrême Nord.* «Rien n'a rebuté ces âmes vaillantes, ni la fatigue des voyages, ni les tortures de la faim ni la barbarie des sauvages, ni l'éloignement, ni le manque absolu des délicatesses de notre civilisation avancée».

Entre 1834 et 1845, date à laquelle arrivèrent les premiers Oblats de Marie-Immaculée à la Rivière-Rouge, le rôle politique des Canadiens-français était limité bien que la langue majoritaire de la Rivière-Rouge soit le français et que les missionnaires catholiques exerçaient une certaine *influence sur les tribus amérindiennes et les Métis.* Cependant, l'influence des prêtres catholiques était affaiblie par la présence de missionnaires presbytériens, anglicans et méthodistes, ces derniers ayant fait leur apparition en 1840. Il en résulta que les Amérindiens, voyant les divergences entre les missionnaires de confessions diverses, ne tardèrent pas à leur demander de s'entendre entre eux avant de proposer leurs doctrines aux autres.

Ces fustigations n'empêchèrent pas le prêtre Belcourt d'aller fonder une mission à la baie des Canards et l'abbé Thibault de se rendre à l'important fort d'Edmonton. On trouvait là le moyen de s'intégrer dans la vie politique. Le gouvernement de la colonie de la Rivière-Rouge étant plus ou moins celui d'un seul homme, George Simpson; à partir de 1835, on voit Mgr Provencher siéger au conseil d'Assiniboia.

En 1844, quatres Sœurs Grises parties de Montréal arrivèrent à Saint-Boniface et, une année plus tard, le Père Pierre Aubert et le frère scolastique Alexandre A. Taché débarquèrent au même endroit. Leur apostolat dans l'Ouest canadien consista à initier les Amérindiens et les Métis à l'agriculture et à la «chrétienté». Ils ont sans doute contribué à la désintégration sociale des peuples autochtones, mais parce que l'histoire n'est pas aussi simple qu'on aimerait le croire, les missionnaires francophones ont quand même joué un rôle important dans l'atténuation des nombreux dégâts occasionnés par l'abus d'alcool. De l'Ouest, il poussèrent l'évangélisation jusqu'au Nord-Ouest.

Dans l'Ouest des Territoires du Nord-Ouest, il est probablement peu exagéré de dire que ce sont les Oblats de Marie-Immaculée et les Sœurs Grises qui ont le plus marqué le Grand Nord dans son élément francophone. Il est vrai que de nombreux francophones y sont venus en tant que coureurs de bois, commerçants indépendants, prospecteurs, et qu'un grand nombre d'entre eux se sont unis aux femmes amérindiennes. Mais ce sont principalement les religieux et les religieuses canadiens-français qui ont créé les structures sociales permettant à l'élément francophone de survivre jusqu'à nos jours. Henri Grollier, Gabriel Breynat, Monseigneur Grouard, Monseigneur Taché, Mère Valade, Pierre Duchaussois et combien d'autres noms de missionnaires français ont, non seulement contribué à «gagner des âmes» pour l'église de Rome, mais constitué une véritable documentation historique sur le Grand Nord. Ethnocentrisme et idéologies mis à part, la formation scolaire qu'ils avaient reçue leur permettait de faire des observations sur la vie des peuplades autochtones.



Gracieuseté de Yellowknife Museum Society, archives des T.N.-O.

Les textes français du début du XIXe siècle les plus éloquents sur les aborigènes sont l'oeuvre d'Oblats. Ce sont de vibrants témoignages de la vie des tribus amérindiennes dans la vallée du Mackenzie. Tous les témoignages, la «retranscription» des légendes, des contes et des chansons amérindiennes ont été faits en français. La troisième partie du présent livre reproduit quelques-uns de ces contes et légendes retranscrits en français au début du 19e siècle.La réalité était différente chez les Inuit, où l'anglais a souvent dominé.

Pour une raison ou pour une autre, les Inuit à travers l'Arctique, y compris de l'Extrême Ouest, n'ont jamais été de fervents catholiques. Ce manque d'intérêt n'a pas empêché les missionnaires de s'aventurer dans l'Arctique central et dans la Terre de Baffin. Le père Gasté se rendit à Baker Lake en 1868. De 1900 à 1915, les catholiques inaugurent d'autres missions à Chesterfield Inlet, à Eskimo Point et, entre 1920 et 1930, à Pond Inlet et à la baie de Repulse. Vers les années 1930 et 1950, les Soeurs Grises fondent, à Chesterfield Inlet, un foyer pour les personnes âgées et un pensionnat.

L'instruction a été introduite par les religieux en 1867, l'année de la «Confédération» (Fédération) canadienne, date à laquelle les Soeurs Grises firent construire un pensionnat à Fort Providence, mission que Mgr Grandin avait déjà fondée depuis 1861. Pendant plus d'un siècle, dans la vallée du Mackenzie, l'enseignement allait relever des institutions religieuses et principalement de l'église catholique francophone. Ailleurs dans l'ensemble des Territoires, l'éducation allait relever des Eglises anglicanes et catholiques, principalement pour contribuer à l'assimilation des autochtones aux valeurs chrétiennes.

L'évêque Taché fut le premier Oblat de Marie-Immaculée à prêcher aux Déné et, en 1852, il envoya le Père Faraud au Fort Résolution sur le Grand lac des Esclaves. Non seulement l'enseignement mais aussi les services sociaux, tels que les orphelinats et les hôpitaux, relevaient des Églises chrétiennes, transformant ainsi à jamais la vie des Amérindiens et des Inuit.

L'Église catholique œuvrait majoritairement parmi les tribus amérindiennes dans l'ouest de l'Arctique, tandis que l'Église anglicane et les Moraves établissaient leurs missions dans le centre et dans l'est de l'Arctique, chez les Inuit. Thomas Berger, qui a présidé l'enquête sur le pipeline dans la vallée du Mackenzie en 1975-76, décrit le phénomène de cette façon:

«Le phénomène de remplacement culturel était fondé sur la croyance, partagée par les profanes et les ecclésiastiques, que les populations autochtones devaient être reformées, de préférence sans choc, à l'image de la nouvelle race venue s'établir sur le continent. Très peu de Blancs du Sud se sont opposés à ces mesures».

Malgré leurs excès de zèle pour amener les autochtones à embrasser la religion chrétienne et «la civilisation avancée», les prêtres et les religieuses français ont apporté soulagement et soutien durant les périodes de famine et de grandes misères qui ont accablé les peuplades des Territoires du Nord-Ouest à partir de la «Confédération» (Fédération canadienne de 1867).

Au prochain numéro

La suite de cette première phase de la colonisation :

les agents de développements



Le soufl... ...s Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 5 numéro 22, Vendredi le 1 décembre 1989

JOYEUX NOËL ! BONNE ANNÉE !

Dennis Patterson, chef du gouvernement

Les T.N.-O. ne sont plus la dernière frontière

Jean-Luc Thibault

Le chef du gouvernement, Dennis Patterson, pense que les premiers ministres fédéral et provinciaux devraient changer leur façon de considérer les Territoires du Nord-Ouest.

Il a expliqué qu'au cours des dernières décennies les T.N.-O. ont été décrits comme la dernière frontière, soit une partie du Canada, possédant un grand potentiel, mais qui n'est pas encore pleinement intégrée dans le giron Canadien.

«Je remets en question cette perception et je veux qu'ils nous voient comme une région du Canada en pleine expansion, non comme sa dernière frontière», a indiqué M. Patterson, à son retour d'Ottawa, il y a quelques semaines. M. Patterson s'était rendu à Ottawa pour la Conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie canadienne.

«Les Territoires du Nord-Ouest privilégient une avenue constitutionnelle unique, basée sur les aspirations de ses résidents autochtones. Plusieurs développements plus passionnants les uns que les autres sont en train de se produire présentement», a-t-il poursuivi.

L'Accord du Nord

Ces développements incluent les avantages sociaux et économiques apportés par l'entente signée par Inuvialuit, l'arrivée des revendications territoriales des Dénés/Métis et des Inuit à l'étape finale des négociations, l'ascension rapide des T.N.-O. vers une maturité politique et constitutionnelle, le développement de l'industrie pétrochimique et l'impact que cette industrie aura non seulement ici au Nord mais d'un bout à l'autre du Canada.

«L'Accord du Nord en matière énergétique, présentement en négociation entre les gouvernements territorial et fédéral peut ici servir d'exemple. Cette négociation a donné au Nord une perspective différente dans le développement de ses ressources non-renouvelables. Les T.N.-O. ont maintenant la chance de participer activement à la prise de décisions», affirme M. Patterson.

«Les nouvelles responsabilités que nous confère l'accord en matière énergétique permet à notre

suite page 2...

Un petit cousin russe



Alexander Einetegin, artiste soviétique, était de passage dernièrement à Yellowknife dans le cadre d'une tournée d'artisans et de sculpteurs soviétiques.

L'Aquilon déménage

Pour nous permettre de faire le changement de locaux d'une façon convenable, la publication prévue pour le 15 décembre ne paraîtra malheureusement pas.... Nous avons besoin de ces deux semaines pour finaliser le déménagement. Par contre nous serons de retour avec vous dès le 19 janvier prochain. Les Franco-pages et les chroniques mensuelles vous reviendront comme à l'habitude après la période des Fêtes... Jusqu'à avis contraire, le numéro de téléphone et l'adresse postale demeureront les mêmes...

Passez de belles vacances...

...suite de la page 1

Dennis Patterson

Une région en expansion

gouvernement d'appuyer la récente décision de la Commission nationale de l'énergie d'exporter 9,2 milliards de pieds cubes de gaz naturel en provenance de la Vallée du Mackenzie vers les marchés du Sud», a-t-il affirmé.

L'échéance proposée pour l'ap-


M. Dennis Patterson

probation de la construction d'un gazoduc permettra aux gouvernements territorial et fédéral de planifier certaines normes environnementales minimales pour la protection du Nord et de profiter au maximum des débouchées que ce développement va apporter.

Au profit des autochtones

«Il faut aussi comprendre que la conclusion des revendications autochtones dans la Vallée du Mackenzie doit avoir priorité de façon à ce que le développement de l'industrie pétrolifère se fasse au bénéfice *des peuples autochtones», a précisé le chef du gouvernement.*

«D'un point de vue plus sudiste de la situation, j'ai toujours maintenu que le développement du gaz naturel dans l'Arctique aura des conséquences importantes sur l'économie canadienne. Des études récentes semblent indiquer que le développement ne s'arrêtera pas seulement au pipeline de gaz, évalué à 5$ milliards. Un pipeline transportant du pétrole, avec un investissement comparable, ainsi qu'un programme de forage dans la Mer de Beaufort dont le coût devrait dépasser les 6$ milliards font également partis de projets futurs».

Le transport

Cependant, M. Patterson a spécifié qu'il ne voulait pas que les premiers ministres croient que [redacted] préoccupation majeure de son gouvernement est le développement de l'industrie pétrolifère dans l'Arctique.

Il a mentionné que [redacted] transport a toujours été une des priorités de son gouvernement. «Cette question joue un rôle prépondérant lorsque vient le temps de déterminer si oui ou non l'implantation d'une mine ou d'une usine peut être envisagée.»

«Les routes, les quais et les pistes d'atterrissage sont cruciaux pour notre économie. Présentement, il existe certaines lacunes dans cette infrastructure de base qui est normalement prise pour acquis dans le reste du pays. Toutefois, je trouve encourageant que le gouvernement fédéral ait décidé de collaborer avec nous pour identifier les besoins à long terme des T.N.-O. dans le domaine du transport», de souligner M. Patterson.

Il a demandé également au gouvernement fédéral de s'engager dans les programmes de développement régional afin d'assurer l'instauration d'un secteur privé capable d'assumer son rôle dans le développement économique présent et futur.

Il a parlé aussi des difficultés *engendrées par le coût de la vie élevé auxquelles sont confrontés les* résidents du Nord, de la nouvelle taxe sur les produits et services qui viendra ajouter à ces problèmes.

Finalement, M. Patterson a décrit les T.N.-O. comme étant une région en expansion, qui a beaucoup à donner, et qui est prête à faire sa part.

Les audiences publiques du comité environnemental

Les jeunes s'impliquent

Peter Lesniak

Fort Resolution- Par des affiches et des discours, les jeunes de cette communauté ont plaidé contre la construction des usines de pâtes et papiers dans le nord de l'Alberta.

Les affiches, sur lesquelles on pouvait voir des usines déversant des produits toxiques, présentaient ces messages:

Ciel brumeux,
Arbres morts,
Animaux morts,
Eau polluée,
Nous, on n'en veut pas...
Sauvez notre eau...
Sauvez nos vies...

Les murs de la salle communautaire Antoine Beaulieu avaient été décorés de ces affiches par les jeunes. Rappelons que le comité de révision sur l'impact des usines de pâtes et papiers y tenait ses audiences publiques, le 22 novembre dernier.

Les jeunes ont peur pour leur avenir

Six étudiants se sont présentés devant le comité pour lui demander de rejeter la demande de construire une usine de pâtes et papiers parce que celle-ci risque d'avoir des conséquences dangereuses sur leur village.

«Lorsque nous mangeons du poisson, du castor, du canard ou tout autre animal qui boivent de l'eau, nous risquons d'être malade, et même d'en mourir», d'affirmer Lisa Beaulieu, une étudiante de cinquième année.

«Avec la possibilité de détruire notre territoire, nos voies d'eau et par le fait même notre principale source d'approvisionnement en nourriture, nous allons souffrir. Aucun emploi, aucune compensation monétaire ne pourra à jamais remplacer les dommages qui seront causés à notre territoire, à notre futur», constatait pour sa part Karen Lafferty.

«Lorsque vous construisez une telle usine, vous polluez tout l'ensemble, les rivières, les lacs, etc.. Et lorsque les gens vont vouloir du poisson, celui-ci ne goûtera pas très bon. [redacted] ne sera également pas très sain d'en manger», ajoutait un autre jeune.

«Sûr, cela va créer de l'emploi», a enchaîné ce jeune, mais mon avenir et l'avenir de mes enfants dépendent de la nature. Cette terre si belle qui nous appartient n'a pas été créée pour que l'on en abuse».

De son côté, Steve Norn déclarait «en regardant les faits, il faut se dire que l'environnement est plus important que le papier, l'argent ou les emplois. Les dioxines et les autres produits chimiques peuvent contaminés la chaîne alimentaire. Même le castor, pourtant l'emblême du Canada, est menacé parce qu'il passe [redacted] majeure partie de sa vie dans l'eau.

[redacted]

L'usine de pâtes et papiers, trop dangeureux pour l'environnement

On demande au comité de révision de rejeter le projet ALPAC

Peter Lesniak

Fort Resolution- Danny Beaulieu tenait dans ses mains deux verres d'eau. L'un était clair comme du crystal. L'autre avait une couleur plutôt sombre, comme une eau d'égoût.

L'eau propre venait du Grand Lac des Esclaves. L'autre originait d'un effluent d'usine de pâtes et papiers. Du moins, c'est ce qu'il a dit à tout le monde.

«Ça, c'est ce que sera notre eau dans le futur», a déclaré M. Beaulieu au sujet du verre d'eau sale. «Je vais être damné si je vous laisse pomper cette sorte de merde dans nos rivières.»

Par la suite, il a offert le verre d'eau sale aux représentants de l'Alberta Pacific Forest Industries Ltd (ALPAC), la compagnie, contrôlée par des Japonais, qui veut construire la plus grosse usine de pâtes et papiers au monde, 1200 kilomètres en amont de Fort Resolution, sur la rivière Athabasca.

«Allez, buvez», insistait-il devant les représentants de la compagnie, lors des audiences publiques du Comité de révision sur l'impact environnemental de l'usine de pâtes et papiers. «Il n'y a rien de mieux qu'un bon verre d'eau pour étancher votre soif», ironisait-il encore.

Personne n'a relevé l'invitation.

«Pourquoi» demandait-il, «des compagnies comme ALPAC veulent-elles faire passer le nombre d'usines de pâtes et papiers de trois à sept, en plus d'ajouter des scieries, des usines de contreplaqués et des imprimeries et ce au cours des prochaines années? Parce que vous voulez remplir vos poches de millions de dollars? C'est exactement ce que nous sommes en train de faire ici, nous parlons de grosses sommes d'argent. Peu importe si il faut pour ça tuer des animaux ou faire mourir des gens du cancer. Ça me rend malade», d'ajouter M. Beaulieu.

La compagnie ALPAC désire utiliser un procédé de blanchiment. Ce procédé qui permet d'avoir un papier très blanc et de très bonne qualité emploie beaucoup de chlore, ce qui laisse une fois le papier traité beaucoup de dioxines et de furanes dans ses résidus, qui finissent par contaminer les poissons et les animaux ainsi que les personnes qui s'en nourrissent.

Beaulieu a navigué beaucoup sur la rivière des Esclaves. Il aimait boire à même l'eau de la rivière alors qu'il voyageait sur son bateau. Mais plus maintenant. Pas après qu'il eut appris que certains poissons étaient déjà contaminés par les résidus toxiques déversés dans la rivière par les usines et les municipalités du nord de l'Alberta.

Cette information était contenue dans le mémoire déposé par le gouvernement territorial devant le Comité de révision. Des traces de dioxines et de furanes ont déjà été trouvées dans certains poissons de la rivière des Esclaves, près de Fort Smith. Les sources les plus proches de ces matières chimiques se situent à plus de 1000 kilomètres en amont, soit à l'usine de pâtes et papiers à Grande Prairie, le long de la rivière de la Paix et à Hinton sur la rivière Athabasca.

La présentation de M. Beaulieu aux huit membres du comité était probablement la plus imagée, mais elle n'était pas la seule, ni la plus émotive de toutes celles qui ont été entendues tout au long de la journée qu'ont duré ces audiences publiques, qui se tenaient dans la salle communautaire Antoine Beaulieu.

«Cette salle communautaire», a expliqué le Député de Tu Nede, Don Morin, «a été nommée en l'honneur d'un résident qui a passé sa vie à Fort Resolution avant de mourir à l'âge de 101 ans».

«Il a mangé du poisson à tous les jours», a raconté M. Morin à la foule nombreuse qui remplissait la salle. «Le poisson est une partie importante de notre régime alimentaire. La consommation de ces toxiques est drôlement plus direct pour nous que pour la population non-autochtone.»

«À cause de ce fait», a poursuivi M. Morin, «le comité devrait recommander au gouvernement albertain d'interdire la construction de nouvelles usines et de fermer celles déjà existantes jusqu'à ce que la technologie puisse garantir la production de papier sans contamination des rivières.Le comité devrait insister également pour que l'Alberta encourage la mise sur pied d'usines de recyclage de papier. Il n'y en a pas présentement dans cette province.

«Y-a-t-il quelqu'un ici qui croit que la qualité de la vie va être améliorée par l'utilisation du papier blanc au lieu du papier recyclé? Réellement, est-ce que ça va nous apporter la paix et donner un sens à notre vie?», de questionner M. Morin. «Nous pouvons vivre sans cela, et surtout nous devons agir si la protection de l'environnement signifie quelque chose pour nous. Il en va de la santé physique et mentale de notre population.»

M. Morin ajoutait que le taux de mortalité et de cas de cancer est de 34 à 46 pour cent plus élevé à Prince George, en Colombie-Britanique qu'il l'est au niveau provincial. Étrange coïncidence, cette ville possède la plus haute concentration d'usines de pâtes et papiers de la planète.

Toujours selon M. Morin, les furanes et les dioxines ont des effets très néfastes sur la fertilité et le développement fœtal.

«Les produits toxiques sont passés directement aux nouveaux-nés par l'allaitement. Ça s'accumule de génération en génération», a-t-il averti. « Sommes-nous prêts à condamner les futures générations à des naissances anormales, au cancer et à l'infertilité?»

M. Morin a pressé le comité de rejeter les projets déjà soumis et a demandé au gouvernement albertain de rechercher des avenues saines dans le développement de son économie au nom de l'humanité et non seulement en fonction des profits.

«S'il en va autrement, les Dénés et les Métis des T.N.-O. se verront dans l'obligation d'amener la compagnie devant les tribunaux», a confié M. Morin. «Ce n'est pas le choix qui nous plaît le plus. Votre position et vos recommandations pourraient nous permettre d'éviter cette solution».

ÉDITORIAL

Adieu 1989

Bienvenue 1990

Dans quelques semaines, nous dirons adieu à 1989 en accueillant la nouvelle année... 1990... qui marquera le début de la décennie devant nous conduire en l'an 2000... déjà... si près et si loin tout à la fois...

Cependant avant de parler des projets d'avenir et de ce que réserve l'année 1990, il est de mise pour une entreprise de communication comme la nôtre de faire un survol des événements qui ont marqué l'actualité territoriale et nationale...

Nous ne saurions commencer cette rétrospective 1989 sans mentionner un événement heureux qui vous concerne plus directement, vous, lecteurs et lectrices de L'Aquilon, le seul journal francophone des Territoires du Nord-Ouest. En effet, dès sa première parution, le 20 janvier 1989, la direction de L'Aquilon annonçait sa décision de publier deux fois par mois afin de satisfaire vos besoins d'information en langue française...

Quels ont été les sujets qui ont le plus marqué la dernière année?...

Si on pense à la francophonie ténoise, il faut souligner l'atelier de février sur le Rapport Perreault alors que la Fédération Franco-TéNOise faisait connaître ses quatre grandes priorités : l'éducation, la santé, les communications et les services de références et d'informations.

À la veille de fermer les livres sur 1989, on se doit de constater que les francophones ont encore beaucoup de travail à faire pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

Parmi les acquis, on peut toutefois citer l'école *française Allain Saint-Cyr*, le colloque des *femmes franco-ténoises et celui sur l'éducation en* français, langue maternelle, le centre communautaire d'Iqaluit...

Concernant l'actualité politique ténoise, la démission du commissaire John Parker a certainement été un événement marquant de la dernière année, tout autant que la nomination de son remplaçant qui pour la première fois dans l'histoire des T.N.-O. est d'origine autochtone et ténoise, Daniel Norris.

Les revendications territoriales des peuples autochtones ont défrayé les manchettes de façon régulière... on en a beaucoup parlé... même si peu de progrès ont été enregistré...

La question environnementale avec le développement d'usines de pâtes et papiers dans le nord de l'Alberta a fait l'unanimité parmi la population du sud-ouest des territoires... la menace qu'elle fait planer sur la qualité de l'eau des rivières qui alimentent la région en est la raison majeure...

Sur le plan national, trois grandes questions ont tour à tour volé la vedette... l'accord du lac Meech qui pousse ses derniers râlements... la taxe sur les produits et services qui risque de faire mal dans plusieurs régions du Canada, notamment dans le Grand Nord... l'avortement qui est en voie d'être recriminalisé...

Comme on peut le constater, l'actualité se porte bien... il y a toujours quelques chose à raconter... malheureusement, la plupart du temps, lorsqu'un sujet fait la manchette, c'est parce que ça va mal... les bonnes nouvelles n'ont jamais été de bonnes vendeuses...

Que nous réserve 1990 maintenant... des services en français pour les francophones ténois?... une antenne de Radio-Canada à Yellowknife?... une entente finale pour les Dénés et les Métis?... des Territoires de l'Est et des Territoires de l'Ouest?... une TPS qui tient compte des disparités régionales?...

L'avenir le dira...

Entretemps, passez de Joyeuses Fêtes, profitez-en pour vous amuser... on se retrouvera dès le 19 janvier 1990...

Jean-Luc Thibault

L'équipe

Rédacteur en chef : Jean-Luc Thibault

Collaboratrices (teurs) : Linda Pettersen, Ginette Boulanger, Armelle Caselli, Lise Picard, Peter Lesniak, Gilles Brien

Correspondants nationaux: Yves Lusignan, André Laroche

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

Qu'est-ce que l'autisme?

Ginette Boulanger (Laval)

L'autisme est une attaque grave du système nerveux central qui affecte l'ensemble du développement et qui dure toute la vie. On compte approximativement 5 autistes pour 10 000 naissances et le problème est 4 fois plus fréquent chez les garçons que chez les filles.

Le syndrome présente quatre caractéristiques principales. Tout d'abord, il apparaît dès le jeune âge, soit à la naissance ou dans les trois premières années de la vie. L'enfant autistique est incapable d'établir une relation véritable avec autrui. Il accepte difficilement le changement. Enfin, il y a retard, difficulté ou absence de langage. Parmi les troubles de comportement, outre la difficulté à communiquer et d'établir des relations avec autrui, on observe un manque d'intérêt pour le jeu; attachement à des objets apparemment sans valeur et sans intérêt; des angoisses profondes sans raison apparente; des accès de colère; des frayeurs provoquées par des choses inoffensives, en même temps qu'une absence complète de crainte dans des situations vraiment dangereuses...

L'autisme peut être associé à d'autres handicaps telle la déficience mentale (60% des cas) et l'épilepsie (20%). L'apparence physique et la durée de vie sont normales chez les autistiques. Comme Dustin Hoffman dans «Rain Man», ils possèdent parfois (1%) des aptitudes dans des domaines particuliers, par exemple pour les chiffres, pour chanter, pour apprendre par coeur ou pour des aptitudes manuelles.

Symptômes de l'autisme

De la naissance à 18 mois

•Problèmes d'alimentation: difficultés à téter
•Apathie et manque d'expression: ne manifestent aucun désir d'être tenus
•Isolement et absence de toute activité relationnelle
•Répétition des mouvements tels que: agiter et tourner les doigts près des yeux, se bercer continuellement, tournoyer longuement, se frapper la tête sur les murs, etc.
•Attachement aux objets et aux routines: collection d'objets sans but défini; désespoir intense si de petits détails sont modifiés dans ses habitudes
•Troubles de sommeil
•Réactions anormales aux sensations et aux bruits

De 18 mois à 2 ans

•Difficultés relatives à l'apprentissage de la propreté ou propreté obsessionnelle
•Goûts et habitudes alimentaires étranges (exemples: ne mange que des aliments secs...)
•Manque de compréhension du langage parlé
•Apprennent à parler tardivement, ne parlent pas du tout ou perdent ce qu'ils avaient déjà appris
•Utilisent de préférence les sens du toucher, du goût et de l'odorat

Après deux ans

•Troubles du langage, incompréhension des idées abstraites
•Anomalies de la voix: reproduisent en écho les mots et les phrases; intervertissent l'ordre des mots dans une phrase; ne parlent pas
•Les difficultés d'apprentissage de la propreté continuent ou l'obsession de la propreté augmente
•Hyperactivité ou hypo-activité
•Manque d'activités, de jeux, incapacité à apprendre à jouer normalement
•Refus de contacts sociaux, tendance marquée à l'isolement
•Incompréhension des sentiments des autres personnes
•Bizarreries d'humeur, ricanements sans raison apparente
•Fascination causée par les lumières ou les objets brillants, attention portée à de minuscules détails sans importance
•Mouvements anormaux du corps, grimaces du visage, marche sur la pointe des pieds, tourne sur lui-même sans s'étourdir
•Absence de mimique, ne peuvent pas reproduire les mouvements faits par les autres
•Performances non verbales: chantent juste et en mesure, sont adroits aux jeux de casse-tête (puzzles), de construction, possèdent une mémoire exceptionnelle de l'emplacement des objets
•Utilisation de la vision périphérique

Pour ceux qui désirent plus d'informations sur l'autisme, vous pouvez contacter la Société québécoise de l'autisme, 2300 boul. René Lévesque ouest, Montréal (Québec), H3H 2R5, tél: (514) 931-2215.

Tribune du lecteur

Lettre à l'éditeur,

Bravo à M. Don Jaque d'avoir approché la secrétaire de l'Association francophone de Fort Smith; Linda Pettersen, afin de publier des articles en français dans le Slave River Journal.

Je connais M. Jaque depuis plusieurs années et il s'est toujours montré fort intéressé à la cause francophone. Nous, francophones de Fort Smith, apprécions cette volonté qui nous permettra de valoriser davantage notre langue.

Par la visibilité de ces articles en langue française dans le Slave River Journal, nous pourrons rejoindre et sensibiliser davantage de francophones et de francophiles.

Salutations
Claudette Saquet

Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année

L'alphabétisation et la refrancisation vont de pair

André Laroche (collaboration spéciale)

Montréal (APF) : La tâche semble unique à prime abord: enseigner l'écriture et la lecture à des personnes démunies de ce moyen d'expression et d'insertion dans la société.

Tous les intervenants en alphabétisation s'entendent sur cette définition. Ils étaient quelque 150, réunis à Montréal du 17 au 29 novembre dernier, dans le cadre du séminaire pan-canadien «En toutes lettres et en français» organisé par l'Institut canadien d'éducation aux adultes.

Ces apprenants, formateurs et chercheurs provenaient de 80 organismes de toutes les provinces et territoires du pays, afin de débattre de l'alphabétisation propre aux francophones.

Si tous se disent d'accord avec la définition de leur tâche d'enseignement, plusieurs sont d'avis qu'elle ne s'applique à peu près qu'au Québec. Dans plusieurs provinces ou territoires où l'assimilation anglophone se fait galopante, les organismes francophones d'analphabétisation se dotent bien souvent d'une seconde mission: la refrancisation de leur communauté.

«Nos apprenants débutent dans une classe de refrancisation, puis ensuite dans un groupe d'alphabétisation», mentionne une formatrice de l'Ile-du-Prince-Edouard.

«On ne peut dissocier l'un de l'autre», soutient Marc Beaudry, conseiller pédagogique au Service transaskois d'éducation aux adultes. «Lorsque nous avons demandé aux francophones quels étaient leurs besoins, ils nous ont répondu qu'ils voulaient se réapproprier leur langue maternelle. Nous en avons fait notre but principal.»

Panique

«Des parents francophones paniquent devant le fait qu'ils ne peuvent pas aider en français leurs enfants inscrits à l'école française. Ils ne peuvent pas donner ce coup de main parce qu'ils ont été éduqués en anglais», raconte Yvon Samson, agent de liaison à la Fédération des francophones hors Québec.

Marc Beaudry mentionne que son organisme a remarqué la réaction devant les récentes écoles françaises de la Saskatchewan. «Mais nous avons fait un choix de ne s'adresser qu'aux non-scolarisés et aux parlants français. Les assimilés ont déjà fait leur choix, poursuit-il, tandis que les analphabètes non-scolarisés n'ont habituellement pas une neuvième année. L'État leur doit quelques années d'éducation.»

«La refrancisation n'est pas de l'alphabétisation pour les personnes qui sont déjà alphabétisées en anglais», approuve Richard Hudon, fonctionnaire au ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario.

Mise en péril

«Si on limite l'alphabétisation francophone aux seules personnes non-scolarisées dans cette langue, nous laissons tomber 30 pour 100 de la population française hors Québec», réplique M. Samson. «On mettrait en péril la communauté francophone canadienne», soutiennent les tenants de la refrancisation tous azimuts.

«Dans un contexte où les fonds gouvernementaux sont limités, faut-il donner une priorité à l'alphabétisation ou à [redacted] refrancisation», s'interroge Céline Rivest, représentante de l'Association des formateurs d'adultes du Québec.

Louise Messier, du Réseau national d'action éducation femmes, appuie cette interrogation: «Mon but est l'alphabétisation, quelle que soit cette langue. Faut-il consacrer un volet aussi important à la refrancisation?»

L'ICEA exige un financement pour la lutte contre l'analphabétisme de la part des gouvernements.

André Laroche (collaboration spéciale)

Montréal (APF) : À la veille de l'Année internationale de l'alphabétisation, les deux paliers de gouvernement doivent débloquer des fonds pour la lutte contre l'analphabétisme des 1,3 million de francophones adultes au pays.

C'est ce qu'a exigé le 19 novembre dernier, à Montréal, la directrice de l'Institut canadien d'éducation aux adultes (ICEA), Nicole Boily, à la sortie d'un séminaire pan-canadien sur l'aphabétisation en langue française au Canada.

Qualifiant l'analphabétisme de «problème social majeur», Mme Boily a demandé que le budget fédéral quinquennal de 110$ millions soit accru et que les gouvernements provinciaux et territoriaux assument leurs responsabilités en alphabétisation.

«Les ressources financières, humaines et pédagogiques sont minces», indique-t-elle.

«Le manque est flagrant à Terre-Neuve, dans l'Ile-du-Prince-Edouard et en Nouvelle-Écosse, par exemple.

«Dans l'Ouest du pays, la population francophone est souvent dispersée, peu nombreuse, et n'a que très peu d'accès au réseau scolaire francophone», a-t-elle poursuivi.

Organisé par l'ICEA, ce séminaire intitulé «En toutes lettres et en français» a réuni pendant trois jours quelques 150 apprenants, formateurs et divers intervenants en la matière. Il faisait suite à la publication en août du rapport de la chercheuse Andrée Boucher, attachée à l'ICEA.

Selon cette étude menée à travers le pays, environ 1,3 million d'adultes francophones seraient des analphabètes fonctionnels, soit environ 30 pour 100 de la population canadienne de langue française.

«Etre analphabète fonctionnel signifie qu'on ne comprend pas le mode d'emploi inscrit sur une bouteille de sirop, ou qu'on ne peut trouver un numéro de téléphone dans les pages jaunes», explique Mme Boucher. Toujours selon ce rapport, il y aurait deux fois plus de personnes analphabètes chez les francophones que chez les anglophones.

Les causes de l'analphabétisme sont politiques d'une part, et socio-économique d'autre part», déclare la directrice de l'ICEA. «Les institutions publiques doivent tenir compte de ces causes afin de ne pas produire d'autres cas d'analphabétisme».

«Si l'on ne reconnaît pas le phénomène des parents illettrés, comment empêcher que la situation se reproduise de génération en génération».

Mme Boily a également soutenu qu'une vaste campagne de sensibilisation est nécessaire afin que les entreprises reconnaissent le droit des employés à l'alphabétisation.

«Qu'elles ne se contentent pas de dispenser une formation spécialisée et que le milieu syndical collabore pour permettre une alphabétisation des travailleurs».

L'ICEA envisage de mettre sur pied un réseau national pour appuyer les revendications des organismes francophones. «Afin que le besoin d'échanges ne se réalise pas seulement une fois par année».

Les congressistes ont spécifié dans leur batterie de recommandations, que le droit à l'alphabétisation soit assorti de modalités adaptées à des clientèles spécifiques.

Ils demandent, entre autres, que les femmes aient droit à une aide financière pour des garderies et du transport.

Ils signalent également que la nouvelle loi de l'assurance-chômage ne prévoit pas l'alphabétisation comme une formation admissible.

«Au cours de ces trois jours, nous avons assisté à un rapprochement entre les francophones de toutes les provinces et des territoires canadiens. Avec un tel événement, on sort du nombrilisme québécois, s'il n'a jamais existé», déclare-t-elle en référence aux propos tenus la veille à Toronto par le ministre fédéral Lucien Bouchard, responsable de la Francophonie.

Lors de ce séminaire sur l'alphabétisation, auquel trois représentants des T.N.-O. ont participé, il y avait aussi plusieurs "apprenants"... Vous pourrez en connaître un peu plus sur les problèmes vécus par les analphabètes en lisant l'article en page 8...

La Société des interprètes et traducteurs des T.N.-O.

Reconnaissance nationale

Jean-Luc Thibault

La Société des interprètes et des traducteurs des Territoires du Nord-Ouest (ITSNWT) a été officiellement acceptée comme membre de l'organisation nationale qui représente plus de 2500 professionnels des langues à travers le pays.

«Bienvenue dans la famille» s'est faite dire Madame Madeleine Daigle à la rencontre bi-annuelle du Conseil canadien des traducteurs et interprètes qui se tenait à Ottawa les 21 et 22 octobre dernier.

Madame Daigle, qui travaille au Bureau des langues du ministère de la Culture et des Communications, est [redacted] présidente de la nouvelle société. Cette nouvelle association a été fondée au printemps dernier à Yellowknife et elle deviendra membre à part entière du Conseil canadien aussitôt que les membres des associations provinciales auront modifié leurs règlements pour y ajouter le terme territorial.

«Nous allons créer un précédent au Canada en jouant un rôle dans le développement des examens pour la certification nationale des interprètes et traducteurs des langues autochtones», explique Mme Daigle.

«Présentement, il n'y a aucune expertise au niveau canadien pour ceux qui travaillent en langue autochtone. Ce sera donc à notre société, de concert avec le Conseil canadien, d'établir les critères permettant l'accréditation des interprètes et traducteurs en langue autochtone.

«Nous avons fait beaucoup de progrès depuis mai dernier, alors qu'une trentaine d'interprètes et de traducteurs se rencontraient à Yellowknife pour discuter de la formation d'une association de tous les interprètes et traducteurs travaillant en langues autochtones, en français et en anglais», précise Mme Daigle. Au cours de cette première rencontre, les participants et les participantes avaient décidé de former leur propre association plutôt que de se joindre à une association provinciale déjà existante.

Le Comité exécutif de l'ITSNWT encourage tous les interprètes [redacted] traducteurs oeuvrant dans les T.N.-O. à devenir membre de cette nouvelle association. De cette façon, ils pourront unir leurs voix dans la promotion de la reconnaissance de leur profession.

Tous ceux et celles qui travaillent à titre de traducteurs ou d'interprètes dans les T.N.-O. peuvent recevoir de plus amples informations en s'adressant à la nouvelle Société des interprètes et traducteurs des T.N.-O., case postale 1320, Yellowknife, X1A 2L9.

Selon Mme Daigle, il y aurait plus d'une soixantaine de traducteurs et interprètes travaillant dans les Territoires.

Les petites nouvelles de Yellowknife

Lise Picard

Nous arrivons de la réunion de concertation à Hay River et en revoyant tout le monde on s'est rappelé comment il est important de communiquer entre nous. Finalement, on vit tous la même chose et surtout à cette époque pré-temps des Fêtes, on est tous, je pense, un peu fatigués. Alors pour se «pepper» un peu, on va se conter nos petits bonheurs.

-Bonne nouvelle! À partir du 4 décembre 1989, une vrai personne vous répondra au téléphone de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) et non plus le répondeur.

Madeleine Thibeault est notre nouvelle coordonnatrice. Madeleine est résidente de Yellowknife depuis 4 ans. Bienvenue Madeleine et longue vie parmi nous.

Voici notre numéro de téléphone (403) 873-3292

-Depuis l'automne, on vit à Yellowknife un nouveau type de gestion. Ça s'appele le «PAR INTÉRIM».

Tout notre exécutif est par intérim. Lise Picard, présidente, Lise Rachel Robichaud, vice-présidente, Mona Matthews, secrétaire, Pierre Bourgeois, trésorier.

Nous devons avoir une assemblée générale spéciale le plus tôt possible afin d'élire un exécutif «légal». Ceci se fera probablement en janvier 1990.

-Dans le cadre des activités et projets, l'événement de l'automne a été l'ouverture de notre école francophone «Allain Saint-Cyr». C'est grâce à notre comité de parents que *ce projet s'est réalisé. Bravo! Bravo! à ce groupe de parents dynamiques, efficaces et tenaces.*

L'école «Allain Saint-Cyr» a été construite à partir de 2 portatives. Elle est bien aménagée et très chaleureuse. Plusieurs réunions du comité de parents y ont eu lieu, ce qui nous a tous permis d'y entrer à un moment ou à un autre. L'administration de l'école ne se fait pas sans heurts car on doit toujours justifier le petit nombre d'élèves (9). Mais le comité de parents, aidé de l'expertise de la Fédération franco-TéNOise, tient bien la barre et dirige bien le projet.

La dernière initiative du comité de parents a été de recenser la population francophone de Yellowknife. Une équipe de bénévoles a téléphoné à plus de 2000 personnes (un gros merci aux bénévoles).

Lorsque les résultats seront compilés, on connaîtra : le nombre de francophones vivant à Yellowknife, le nombre d'adultes, le nombre et l'âge des enfants.

Les coordonnées de ceux qui veulent participer aux activités de l'A.F.C.Y. seront également disponibles. En janvier, on vous reparlera des résultats et de leurs applications.

-Parmi les autres activités, on continue de vendre par l'entremise de marchands locaux, des livres, des cassettes (musique) et de louer des vidéos.

Ce service est bien apprécié de la population autant francophone que francophile.

-Côté spectacle, on a présenté Richard Dejardins aux adultes et la Boîte à Popicos aux enfants dans les écoles.

Et en primeur cette année, tous les samedis, il y a des films pour enfants. Nous avons pu remarquer que ces films plaisent autant aux adultes qu'aux enfants. La salle pleine à craquer lors de la projection du film «La grenouille et la baleine» en est un bon exemple.

Pour terminer sur un ton des Fêtes, voici une petite recette facile *de gâteaux aux fruits. Même fait à la dernière minute, il est délicieux...*

Sur ce Joyeux Noël et Bonne Année

Gâteaux aux fruits

1 1/4 tasse (300 ml) de farine tout usage
3/4 cui. à thé (3 ml) de poudre à pâte
1/4 cui. à thé (1 ml) de sel
3 tasses (750 ml) de noix du Brésil, entières et écalées
2 tasses (500 ml) de dattes entières dénoyautées
1 tasse (250 ml) de cerises glacées entières
1/2 tasse(125 ml)de beurre, ramolli
3/4 tasse(175 ml) de sucre
3 oeufs
1 cui. à thé (5 ml)de vanille
1 cui. à thé (5 ml) d'arôme d'amande

Graisser un moule à pain de 9 pouces par 5 pouces (2 litres). Tapisser de papier brun graissé. Mélanger ensemble la farine, la poudre à pâte et le sel. Ajouter les noix, les dattes et les cerises. Mélanger jusqu'à ce que les noix et les fruits soient bien enrobés.

Défaire le beurre en crème; ajouter le sucre graduellement tout en battant. Ajouter les oeufs, un à la fois; bien battre après chaque addition. Incorporer la vanille et l'arôme d'amande. Incorporer délicatement la préparation de farine. Verser la pâte dans le moule préparé; bien presser dans le moule.

Cuire au four à 300 °F (150 ° Celsius) durant environ 1h30 à 1h45 ou jusqu'à cuisson parfaite.

Laisser refroidir complètement avant de démouler.

Québec est en faveur de la gestion scolaire...

Si on respecte les juridictions provinciales

Toronto (APF) : Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, le Québec n'est pas contre le droit à la gestion scolaire pour les francophones hors Québec. On estime toutefois dans la capitale de la francophonie canadienne, que ce droit doit être obtenu grâce à la loi sur l'éducation de chacune des provinces et territoires, et non pas via la Charte des droits et libertés.

Si le Québec n'a pas clairement appuyé les francophones hors Québec sur cette question lors de l'audition en juin de la cause Mahé devant les juges de la Cour suprême, c'est, explique aujourd'hui le secrétaire à la politique linguistique au gouvernement du Québec, parce que le Québec est jaloux de sa juridiction exclusive dans le domaine de l'éducation, et qu'on ne voulait pas aller à l'encontre de ce principe, en se mêlant des affaires d'une autre province. Puisque le Québec prétend que l'éducation est de juridiction exclusivement provinciale explique M. Jean-Claude Rondeau, il conteste donc toute interprétation de l'article 23 de la Charte, qui aurait pour effet d'accorder des droits de gestion aux francophones hors Québec.

Le discours tenu par les avocats du Québec devant la Cour suprême, explique M. Rondeau, avait finalement pour objectif de ne pas indisposer la province de l'Alberta, en disant haut et fort ce que les provinces devaient faire pour satisfaire les attentes des francophones hors Québec. «Si le gouvernement du Québec ne veut pas se faire d'ennemis avec les provinces, il ne peut tenir un discours semblable». *M. Rondeau rappelle quand même* qu'au Québec, les droits accordés en éducation à la minorité anglophone ne sont pas définis en vertu du critère du «là où le nombre le justifie» tel qu'on le retrouve dans la Charte. «Toute personne admissible à l'école anglaise au Québec y a droit».

Pour compenser cet appui un peu tiède de la part du Québec, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a mandaté M. Rondeau d'entreprendre une tournée de l'Ouest canadien, avec pour mission de prendre contact avec les communautés francophones. Ce dernier a visité les quatre provinces du 13 au 21 octobre dernier. Cette tournée n'avait pas pour but de distribuer des sommes d'argent aux communautés. M. Rondeau dit d'ailleurs que Québec n'avait pas, et n'a toujours pas l'intention de créer de nouveaux programmes d'aide, ni de créer une structure parallèle visant à passer par dessus la tête du Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes (le SAIC), qui est sous l'autorité du ministre Gil Rémillard. En insistant un peu, M. Rondeau finira quand même par dire que son ministère «n'exclut pas complètement» de donner un coup de main financier pour certains projets, même si ce n'est pas le but recherché.

Même si la loi québécoise prévoit que les relations avec les autres provinces sont sous [redacted] responsabilité du SAIC, M. Rondeau estime qu'il peut plus rapidement et plus efficacement faire progresser certains dossiers en matière d'éducation. Il dira même au cours de l'entrevue réalisée lors de son passage à Toronto dans le cadre des festivités entourant l'entrée en vigueur de la Loi 8 sur les services en français en Ontario, que plusieurs des projets qui lui ont été soumis lors de sa visite dans l'Ouest en Octobre, ne pourraient jamais voir le jour s'ils étaient présentés au SAIC! «M. Ryan (le ministre québécois de l'Éducation) sait qu'une foule de projets ne peuvent arriver à terme en passant par les canaux réguliers», et cela en raison des critères en vigueur. «Moi, ça me prend deux coups de téléphone pour mettre les choses en mouvement» ajoute l'homme de confiance du ministre Ryan.

Les «coups de téléphone» de M. Rondeau sont sur le point de porter fruit. Le ministère de l'Éducation du Québec prépare une mission en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta dans le but d'analyser sur place les projets présentés par les Franco-Albertains. L'envoyé du gouvernement du Québec ne sera pas un haut fonctionnaire, mais plutôt le directeur général adjoint de la commission scolaire Des Découvreurs, à Québec. Il s'agit de M. Vincent Tanguay.

En Colombie-Britanique, ce n'est rien de moins que «le meilleur spécialiste en micro-informatique au Québec» que M. Rondeau tente de convaincre de partager ses connaissances avec les Franco-Colombiens, qui ont exprimé des attentes en ce domaine. «On est conscient qu'on opère pas de façon classique» reconnaît volontiers M. Rondeau.

Dernière étape: le bilinguisme officiel

Les Franco-Ontariens ont maintenant des services gouvernementaux en français.

Toronto (APF) : Après des décennies et des décennies de luttes et de frustrations, les Franco-Ontariens sont maintenant en droit d'exiger, et d'obtenir, des services en français du gouvernement ontarien.

Plus de 1000 personnes ont célébré à Toronto l'entrée en vigueur le 18 novembre dernier de la Loi 8 sur les services en français, qui assure désormais aux francophones la possibilité d'obtenir des services gouvernementaux en français dans 22 régions désignées où les francophones constituent 10 pour 100 de la population, ou encore sont au nombre de 5000 ou plus.

Le «Rassemblement 1989» organisé par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) regroupait durant la fin de semaine du 17 au 19 novembre tout ce que la francophonie ontarienne a de leaders d'opinion, de dirigeants d'associations, et de politiciens, de même que des représentants d'organisations provinciales, territoriales et nationales venus expressément à Toronto à l'invitation de l'ACFO. Qualifié par maints orateurs d'événement historique, l'entrée en vigueur de cette loi provinciale trois ans après son adoption par l'Assemblée législative est, en fait, ■ dernière étape menant à la reconnaissance du bilinguisme officiel par le gouvernement ontarien. À l'heure actuelle, seul le Nouveau-Brunswick est officiellement une province bilingue.

C'est avec «beaucoup d'émotion, de fierté et d'enthousiasme» que la présidente de l'ACFO, Rolande Soucie, a souligné l'entrée en vigueur de la Loi 8, fruit «d'une persévérance à toute épreuve et d'une intarrissable volonté» de la population francophone.

Dans les Territoires du Nord-Ouest

Les services en français?

Jean-Luc Thibault

Dès le premier janvier 1990, la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest entre en vigueur. Cette loi prévoit qu'à partir de cette date les nouvelles lois, les amendements aux lois et les règlements qui seront adoptés par le gouvernement territorial devront se faire dans les deux langues.

Pour ce qui est des lois passées avant le 31 décembre 1989, le gouvernement territorial achève présentement la traduction et celles-ci entreront en vigueur officiellement le 31 décembre 1990.

Cependant qui dit langues officielles, dit également services dans les langues officielles. Selon Robert Galipeau, chef de la section des services en français au ministère de la Culture et des Communications, les services qui sont mandatés par la loi sont les services auxquels le public a accès, notamment les services critiques comme les services sociaux et les services de santé.

«Avec ■ nouvelle loi, le service qui sera priorisé concerne la correspondance des ministères avec les organismes francophones. Toute la correspondance se fera en français. Il se peut qu'au début certains ministères n'auront pas en place le personnel requis, dans ces cas-là la correspondance sera envoyée à notre bureau pour être traduite», explique M. Galipeau.



«Les autres services? Si on pense par exemple à Yellowknife, chaque ministère devra livrer des services en français. Normalement, il y aura un personnel clé qui sera identifié, qui sera francophone, ou encore bilingue, et ce personnel-là va traiter de toutes les questions relevant du ministère,» poursuit-il.

Présentement, il semble que le travail se fait surtout au niveau du coordonnateur des services en français au sein de chaque ministère. Celui-ci aura ■ tâche de définir les services que son ministère devra fournir et aussi de trouver la façon de livrer ces services.

«Nous devons identifier les talents linguistiques déjà existants dans les ministères et ensuite les besoins financiers afin de supporter ces services. Cette année, ce sera pour nous une année de mise en place des services en français», ajoute M. Galipeau.

Il y a deux domaines où les services en français devraient être disponibles à très court terme. Il y a le service d'accueil au public francophone et le matériel d'information sur les services offerts par les ministères.

Déjà plusieurs ministères ont identifié les formulaires qui doivent être traduits dont entre autres les permis de conduire, les examens pour obtenir ces permis, les certificats de naissance, les contrats de mariage, etc.

«Nous avons identifié par ordre de priorité certains documents qui doivent à prime abord être présentés au public. Pour le reste, nous aurons besoin de l'aide de la population francophone. Ce sera à elle de nous aider à améliorer les services qui seront mis en place. C'est elle qui pourra nous indiquer où le service est insuffisant», de déclarer M. Galipeau.

Il existe un problème, selon M. Galipeau, qui pourrait retarder la mise ne place de certains services en français, le personnel. «Ça va être un problème assez large de trouver un personnel qualifié francophone. C'est déjà un problème dans tous les ministères d'avoir un personnel qualifié pour suffire à la demande sans tenir compte des besoins linguistiques. Si on ajoute à ça le critère linguistique, ça accroît de beaucoup le problème.»

«De toutes façons, de conclure M. Galipeau, l'emphase sera mise sur l'efficacité des services. Nous essaierons de fournir un service le plus large possible avec les ressources présentement disponibles. Puis avec le temps, nous raffinerons ces services avec l'aide des gens, en identifiant ■ demande réelle et en mettant nos efforts là où c'est le plus demandé, où c'est le plus utilisé.»

Militarisation du grand nord canadien

Linda Pettersen

Goose Bay Labrador, le Canada invite l'OTAN à y installer un centre d'entraînement pour les vols en basse altitude, dès mai 1990. Permission accordée aux États-Unis pour qu'ils puissent tester leur missile nucléaire au-dessus de la mer de Beaufort, de la Vallée du Mackenzie et du nord de l'Alberta. Exercices de vols à basse altitude proposés NORAD et dont le Commandement aérien stratégique des É.-U. établit deux corridors possibles soit IR-920, de Cold Lake en Alberta jusqu'à l'extrémité est du Grand Lac des Esclaves et IR-910 qui passe dans le Nord de la Colombie-Britanique.

Ces quelques exemples de l'intérêt militaire pour le Grand Nord ne nous fait voir que la pointe de l'iceberg. Une fois établit dans les Territoires, au Labrador et au Yukon, l'armée aura beau jeu d'accroître ses projets de guerre défensive pour plaire à ces partenaires militaires au détriment des populations locales. Car le Grand Nord a ses avantages. Les grands espaces permettent de faire des manoeuvres n'importe où avec des effets minimes sur l'environnement puisque dilués sur l'ensemble de ce territoire. Une population peu nombreuse n'ol rant qu'une faible opposition. Jusqu'à maintenant, ce sont surtout les Ir ıus et les Amérindiens qui s'oppos. ıt à ces projets en vue de sauvegarder leur culture et leur mode de vie, droit légitime d'un peuple coincé entre deux cultures. À croire que les blancs, anglophones et francophones, ne seront pas touchés par ces événements. L'illusion d'emploi possible auprès des forces armées alors qu'on sait très bien que le travail offert ne sera qu'à court terme soit lors de la construction de certains bâtiments ou autres.

C'est avec émotion que la conférencière invitée, Wendy Mishkin de Mary's Harbour, au Labrador, nous présentait ces faits dans le cadre des conférences de l'Institut canadien de recherche et d'éducation des femmes (ICREF) lors de la fin de semaine du 10 au 12 novembre. Engagée dans cette lutte depuis plusieurs années, Madame Mishkin nous résumait ainsi une recherche qu'elle a entreprise sur les impacts économiques de la militarisation sur les femmes autochtones et blanches au Labrador.

À la suite de cet exposé, chaque participants-es étaient invités-es à parler de leur propre expérience ourelater des événements rattachés à la venue des militaires dans le Nord. Les exemples étaient nombreux en passant par l'établissement d'une mine d'uranium à Baker Lake, de la base militaire d'Alert sur l'Ile d'Ellesmere, de nombreuse sessions d'entraînement à Yellowknife ou à Iqaluit, etc..

Un témoignage touchant fut celui du seul homme présent à cette conférence qui lors d'une visite à Iqaluit s'est vu interroger et fouiller par les militaires (sur place pour des exercices de vol) sous prétexte de transporter une bombe dans son sac à caméra alors qu'il ne faisait que prendre des photos de la ville à partir des collines environnantes. Nous sommes pourtant au Canada et non au Nicaragua. Comment croire le bien fondé des militaires lorsqu'on entend un fait vécu aussi touchant.

Deux invitées spéciales, Madame Hilda Narciso, fondatrice du Centre de crise de Manille, aux Philippines et Madame Nikki van Zyl, travailleuse communautaire en action sociale en Afrique du Sud. Elles venaient à leur tour nous raconter leurs expériences et nous décrire la situation de la militarisation de leur pays et des effets sur les femmes. Les États-Unis, sous prétexte de protéger les Philippines, s'installaient dans ce pays. L'établissement de bases militaires venait surtout satisfaire leur propre intérêt: avoir un pied ferme dans le Pacifique, une main-d'oeuvre nombreuse et peu dispendieuse lors de la construction des installations, point de surveillance de l'ennemi communiste, etc.. Les conséquences de cette militarisation affectent principalement les femmes. Pour gagner plus d'argent, les jeunes filles se prostituent volontiers avec les soldats. L'alcoolisme menant à la violence faite aux femmes et le divorce sont très élevés chez les travailleurs et travailleuses des bases militaires. Madame Narciso nous racontait son implication au sein de groupes voulant changer la situation, son emprisonnement de quatre mois, la torture qu'elle y subit et la lutte qu'elle mène présentement auprès des femmes philippines.

Mikki van Zyl donnait quant à elle un aperçu des problèmes raciaux en Afrique du sud et de l'implication de l'armée pour maintenir cet état de fait afin de garder le pouvoir et de contrôler les populations noires par la force et les populations blanches par la propagande.

On s'ouvre vite les yeux devant de tels témoignages.

Alors comment parler de paix dans le monde si le Canada, un pays qui se dit pacifique, consolide ses liens avec les organismes militaires de d'autres pays afin de créer un château fort au-dessus du Grand Nord.

Les femmes ont un rôle à jouer dans la démilitarisation. Il faut empêcher toute installation militaire dans les régions nordiques car une fois sur place, il sera presque impossible de les déloger.

Il faut leur faire comprendre que la porte n'est pas ouverte, qu'ils ne sont pas les bienvenues même avec tous les cadeaux économiques qu'ils nous présentent.

Les petites nouvelles de Fort Smith

Linda Pettersen

Quelques braves ont affronté le froid sibérien qui s'abattait sur Fort Smith en cette journée du 11 novembre pour venir assister à la projection du film «La grenouille et la baleine» de Jean-Claude Lord. En fait, ce film était une récompense pour ceux et celles qui assisteraient *à l'assemblée générale, précédant le* visionnement. Les discussions portaient principalement sur la concertation du 25 et 26 novembre.

Les activités culturelles telles que le souper communautaire et la cabane à sucre sont bien aimés des membres de l'Association francophone de Fort Smith. Se rencontrer et discuter autour d'un bon repas et se sucrer le bec ça fait bien français. On parlait aussi de créer un réseau de matériel français où livres, cassettes et vidéo seraient disponibles pour une distribution territoriale.

Au niveau communautaire, il a été question d'ateliers de formation, donnés par Benoît Boutin, d'ailleurs présent à cette soirée. Madame Jeanne Dubé proposait de partir un groupe de femmes.

En éducation, l'idée de l'école *française à Fort Smith n'a pas suscité* grand débat. Aux dires de plusieurs, les francophones eux-mêmes ne sont pas convaincus de l'idée alors ce serait très dificile à mettre sur pied. L'implantation d'une école d'immersion semble plus probable.

Côté communication et information, l'horaire de la programmation de Radio-Canada distribué il y a quelques semaines a été très apprécié par les gens. Pour sa part, le petit guide des services en français n'a *pas connu la faveur populaire des* gens présents à l'assemblée. On s'explique mal l'arrangement des informations et l'omission de plusieurs noms surtout concernant les gouvernements.

Processus interne et démocratique, il faut s'occuper de faire voter la constitution prochainement.

Relation Fédération franco-TéNOise et A.F.F.S., rien ne va plus. On se rend compte que les employés-es de la F.F.T. ne comprennent pas toujours très bien ce qui se passe dans les communautés. C'est ainsi que nous allons les inviter plus souvent à venir voir ce qui se passe à Fort Smith et à rencontrer les gens.

Finalement Francine Thébeau venait parler brièvement du festival international organisé par les «Friendship Center» pour la fin janvier-début février 1990. Ce festival regrouperait les communautés ethniques de la ville. On y présenterait des plats typiques, de l'artisanat, des chants et des danses. Ça promet d'être très intéressant.

Après cette heure de long placotage, suivait la projection du film avec un léger goûter par la suite.

Explorations dans les arts

Le programme Explorations du Conseil des Arts du Canada offre des subventions pour la réalisation de projets novateurs qui abordent la création artistique de façon nouvelle, s'inspirent de plus d'une discipline ou répondent à des besoins précis dans l'évolution de l'activité artistique.

Tout particulier, groupe, ou organisme sans but lucratif ayant un projet original et bien conçu peut présenter une demande. Les propositions sont évaluées par des comités de sélection régionaux. Le processus dure environ quatre mois.

Les dates limites pour soumettre un formulaire de demande sont le **15 janvier**, le **1er mai** et le **15 septembre**.

Pour plus de renseignements sur la marche à suivre pour solliciter une subvention Explorations, appeler le Conseil à frais virés au numéro (613) 598-4339 ou écrire à l'adresse suivante en décrivant brièvement votre projet.

Explorations
Conseil des Arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Leroux, Beaulieu et les autres

La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest

Par Denis Perreault et Hughette Léger

7ième épisode

LA PREMIERE PHASE DE LA COLONISATION : d'ouest en est, les agents de développement



Au dernier épisode, nous avons parlé de la première phase de la colonisation et du rôle joué par les missionnaires. Cette semaine, nous terminons la partie consacrée aux missionnaires. Ensuite, nous parlerons brièvement de la participation de la Gendarmerie Royale. Puis nous aborderons les ressources non renouvelables.

Le gouvernement canadien de 1885 ne se considérait pas responsable de ces sociétés d'autochtones dont il avait hérité dans le cadre de la «Confédération» (Fédération). Cette indifférence provenait, avant tout, du fait que les Territoires du Nord-Ouest ne représentaient qu'une vaste étendue de neige et de glace. Ceci explique, également, la raison pour laquelle il n'y avait eu aucun engagement formel, c'est-à-dire aucune signature de traité entre le gouvernement et les peuples autochtones des Territoires. L'absence d'accord formel signifiait tout simplement que les hommes d'affaires et les hommes politiques canadiens n'avaient pas encore découvert les richesses souterraines du Grand Nord, et que le sort d'une poignée de gens dans l'Arctique pesait peu dans la balance des préoccupations de l'État.

C'est également vers la fin du XIXe siècle que de nombreux Blancs sont arrivés dans le Nord en quête d'or. Cette fois il n'y avait pas seulement des Canadiens français, car les nouvelles politiques d'immigration canadiennes ouvraient les portes aux groupes ethniques provenant des îles anglaises et de l'Europe centrale. Vers la fin des années 1890, plusieurs centaines de prospecteurs qui se sont dirigés vers le Yukon, en apprenant l'existence de riches mine d'or dans la partie est du Grand lac des Esclaves, ont mis fin à leur course vers le Klondike. La venue des prospecteurs dans la vallée du Mackenzie a joué un rôle important dans la décision de signer les traités numéros 8 (1899) et 11 (1921) avec les Amérindiens.

Lorsque le gouvernement canadien décida, en 1899, de négocier le traité 8, avec les Cris et les Montagnais des rivières La Paix et Athabasca (rivière et lac à l'extrême nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, à la frontière des TN-O), on choisit le Père Lacombe, un Métis, comme membre officiel de la Commission royale, à cause de ses liens étroits avec les Amérindiens. En 1921, lors des négociations du traité 11, on invita Gabriel Breynat, o.m.i., à négocier avec les diverses tribus de la vallée du Mackenzie.

Ce sont des témoignages tels que ceux de Gabriel Breynat, o.m.i., dans son oeuvre intitulée Cinquante ans au pays des neiges, qui ont contribué à nous informer des conditions de vie des autochtones dans les périodes de famine entre 1899 et 1930, dont voici un des nombreux témoignages :

«C'est pitié de les voir arriver les uns après les autres, fuyant la famine. Car famine il y a!...Leurs chiens ont crevé de faim. Eux-mêmes ont dû marcher deux ou trois jours sans manger, alors que depuis une période assez longue, la nourriture était devenue de plus en plus insuffisante».

L'étendue des missions des Oblats de Marie-Immaculée était considérable. Ils ont pu établir des missions un peu partout à travers l'Arctique. Ils se sont même rendus de l'autre côté de la baie de Baffin, sur la côte ouest du Groenland, à Godthaab. Leur objectif était de donner aux aborigènes des éléments d'éducation chrétienne. Pour ce faire, compte tenu de l'éparpillement de la population et de la vaste étendue du territoire, le système de pensionnats était le seul viable.

Bien que le système des pensionnats ait disparu depuis les années 1950, l'école s'est définitivement ancrée dans la vie des jeunes autochtones. En 1955, le ministre du Nord canadien, Jean Lesage, annonça la mise en oeuvre d'un nouveau programme d'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce programme avait pour but d'accélérer la construction d'écoles et de centres d'hébergement pour les étudiants. Les enfants étaient maintenant obligés de fréquenter l'école et le programme d'enseignement était étroitement lié à ceux des autres provinces du Sud.



Gracieuseté de Yellowknife Museum Society, archives des T.N.-O.

A partir de 1983, on compte 71 écoles dans les Territores du Nord-Ouest. Sept d'entre elles offrent des classes secondaires dans les six agglomérations suivantes: Fort Smith, Pine Point, Hay River, Inuvik, Yellowknife et Iqaluit (anciennement nommé Frobisher Bay). Les élèves du primaire peuvent faire leurs études dans leurs villages, mais sont obligés de quitter leur communauté une fois parvenus aux niveau secondaire. Cette situation explique, en partie, le phénomène de l'abandon scolaire parmi les jeunes autochtones, et le fait que 4 autochtones sur 10 n'ont jamais fréquenté une école secondaire, comparativement à 2 non-autochtones sur 10; et, que près d'un quart de la population autochtone détient un diplôme secondaire alors que la moitié des autres Canadiens en ont un. Quelles langues les autochtones parlent-ils? Selon les dernières données du ministère des Affaire indiennes et du Nord, six autochtones sur dix ont déclaré que l'anglais est leur langue maternelle. Trois autochtones sur dix, seulement, ont déclaré avoir une langue autochtone comme langue maternelle, tandis que les autres dix pour cent ont déclaré avoir le français ou une autre langue. Les statistiques sur les Inuit sont plus rassurantes, elles indiquent que 73,8% parlent encore l'inuktitut.

La Gendarmerie Royale

Une troisième catégorie d'agents sociaux vint s'établir dans le Nord. La gendarmerie royale du Canada fit son apparition dans les Territores du Nord-Ouest en 1903, peu d'années après que la Compagnie de la Baie d'Hudson eut abandonné ses droits sur les Terres de Rupert en 1869. L'établissement de la Gendarmerie royale dans les Territoires, en commençant par la vallée du Mackenzie, coïncide avec l'arrivée de nombreux Blancs qui s'intéressaient, de plus en plus, aux ressources souterraines du Grand Nord. S'il est vrai, également, que la gendarmerie fut indispensable pour contrôler le trafic d'alcool et l'usage du poison comme méthode de piégeage (pratique inconnue avant l'arrivée des Blancs) il faut bien admettre que sa présence comportait un élément de plus dans l'établissement des institutions canadiennes dans l'Arctique.

Les ressources non renouvelables

La découverte du pétrole à Norman Wells, en 1920, a également attiré d'autres Blancs dans la vallée du Mackenzie. Si le pétrole ne jaillit pour la première fois qu'en 1920, on savait déjà qu'il existait. En 1888, les arpenteurs de l'administration fédérale annonçaient qu'il y avait du pétrole dans la vallée du Mackenzie. Au mois de mars de la même année un comité d'étude spécial du Sénat sur le district du Mackenzie fut formé. Le rapport du comité recommandait l'exploration pressante de ces ressources non renouvelables. Voici un extrait des conclusions :

«La région pétrolifère est si grande qu'elle pourrait bien un jour approvisionner en pétrole presque tout le continent et autoriser l'exportation de pétrole vers l'Angleterre... Les études faites laissent supposer qu'il s'agit là...du plus grand gisement de pétrole de toute l'Amérique du Nord, sinon du monde. L'utilisation du pétrole par toutes les nations et, par conséquent, la demande croissent à un rythme si rapide que cet immense gisement de pétrole prendra là sans doute beaucoup de valeur d'ici peu et se rangera parmi les plus importantes richesses du domaine de la Couronne du Dominion».

Au prochain numéro

La suite de cette première phase de la colonisation :
les agents de développements

Lac Meech

Lucien Bouchard lance un appel aux francophones hors Québec

Toronto (APF) : Le ministre de l'environnement, Lucien Bouchard, a lancé un appel à tous les francophones du Canada pour qu'ils appuient l'accord du lac Meech, et souhaite qu'une alliance se forge entre un Québec «distinct» et «une francophonie canadienne en plein essor».

M. Bouchard, qui est également le ministre chargé de la francophonie, dans le Cabinet Mulroney, a profité de son passage devant le gratin de la francophonie ontarienne et canadienne réunie à Toronto pour célébrer l'entrée en vigueur de la Loi 8 sur les services en français, pour dénoncer les opposants à l'accord, et avertir que la patience des Québecois fédéralistes «est à bout».

Pour le ministre, on assiste présentement à un affrontement entre deux visions du Canada. L'une centralisée, celle de Pierre Trudeau et de ses disciples; l'autre décentralisée, qui respecte les différences et que reflète l'accord du lac Meech. M. Bouchard a mis en doute les intentions de ceux qui s'opposent à l'accord constitutionnel, sous prétexte de mieux protéger les minorités de langue officielle, et les autres minorités au Canada. «Je crains qu'on veuille en réalité saboter l'accord du lac Meech, noyer les aspirations du Québec, diluer le concept de la dualité canadienne et, par conséquent, les droits collectifs et individuels des minorités».

Sans aller jusqu'à prédire une «cassure politique», M. Bouchard a néanmoins déclaré qu'un échec éventuel de l'accord du lac Meech serait à tout le moins «une rupture psychologique».

«Le Québec pourrait cultiver sa différence, par son indifférence envers le reste du Canada», a averti le ministre.

Aux journalistes, M. Bouchard a déclaré que l'appui des francophones hors Québec à l'accord du lac Meech serait perçu par les provinces récalcitrantes comme un message. «Ce serait un signal que les francophones du Canada sont liés à quelque chose de commun».La Fédération des francophones hors Québec a décidé de son côté de maintenir «après des discussions franches», avec ses membres, son appui à l'accord du lac Meech, en autant que le gouvernement fédéral s'engage formellement à assurer la promotion des communautés francophones, particulièrement celle de l'Alberta.

Selon le président de la FFHQ, Guy Matte, ces garanties recherchées au niveau de la protection des droits de la minorité francophone ne doivent pas «nécessairement» être inclues dans l'accord du lac Meech. Cependant, ils pourraient fort bien l'être dans le cadre d'une deuxième ronde constitutionnelle.

Malgré la signature de plusieurs ententes entre le fédéral et les provinces, la FFHQ est toujours préoccupée par la question des droiots à la minorité, et veut qu'Ottawa continue à faire des «offres actives» aux provinces récalcitrantes. L'Alberta, par exemple, refuse toujours de signer une entente avec le gouvernement fédéral garantissant des services en français.

Petites nouvelles de Hay River

Armelle Caselli

Pour sa première tournée dans les Territoires du Nord-Ouest, Richard Desjardins se rendait à Hay River, le 13 octobre dernier.

Depuis la création de l'Association francophone de Hay River, c'était le premier spectacle réalisé en français pour nos francophones. Espérons qu'il y en aura d'autres...

Avec l'ouverture récente de la N.C.P.C., nous constatons l'arrivée de nouveaux francophones en ville... Certains sont déjà de nouveaux membres de l'association.

Une réunion de concertation, regroupant des délégués-es de toutes les associations francophones ténoises et les fonctionnaires des gouvernements ténois, fédéral et québécois, a eu lieu dernièrement à Hay River, soit les 24, 25 et 26 novembre dernier. Le sujet était les programmes de subventions et la façon de remplir les programmations locales. Ce fut très instructif pour l'ensemble des participants.



Le 27 novembre, il y a eu une réunion de parents francophones pour connaître leur intérêt concernant l'éducation en français.

L'alphabétisation

Omer peut lire des histoires à ses enfants

André Laroche (collaboration spéciale)

Montréal (APF) : L'histoire remonte à environ trois ans, à Ste-Catherines en Ontario. Les enfants d'Omer Caissie, agés à l'époque de quatre et six ans demandent à leur père de leur raconter une histoire avant de se coucher. Mais Omer ne peut pas satisfaire leur désir : il ne sait pas lire.

Curieuse ironie, le père de famille confie aujourd'hui cette malheureuse anecdote avec une expression de joie. Il sait que ces événements n'arriveront plus désormais puisqu'il a appris depuis ce temps à déchiffrer le code de la langue française.

«Lorsque c'est arrivé, je me suis rendu compte qu'il me manquait quelque chose. Qu'il me manquait de l'éducation, une façon de communiquer», explique-t-il avec le fort accent de son Acadie natale.

Omer Caissie a appris à lire et à écrire à travers un groupe francophone d'alphabétisation populaire. Il y a deux semaines, à Montréal, il participait à un séminaire pan-canadien avec 150 autres apprenants, formateurs et chercheurs pour débattre de l'aphabétisation propre aux francophones. «C'est incroyable le nombre de personnes qui travaillent pour nous», lance-t-il avec la surprise de découvrir le monde.

Cet homme travaille de ses mains depuis l'âge de 14 ans. Il n'a jamais eu besoin de sa tête pour gagner sa vie, dit-il. «J'ai déjà possédé ma propre entreprise de toiture, mais cela n'exigeait pas d'écriture; seulement mes bras. Pour les contrats, je m'organisais avec mes «ressources humaines», comme on dit», relate-t-il avec un sourire en coin.

«De façon générale, les analphabètes vont contrôler leur vie de façon à éviter ces épreuves», indique Marc Beaudry, du Service fransaskois d'éducation aux adultes.

Pendant des années, Omer s'est tenu à l'écart de sa communauté et n'éprouvait pas le besoin de communiquer.

«Je travaillais, rentrais à la maison et payais mes «bills». Je n'avais jamais connu une autre vie, je ne pouvais pas savoir ce qui me manquait», indique-t-il.

Carmelle

L'histoire de Carmelle Savoie ressemble à celle d'Omer Caissie. Forcée de quitter l'école primaire en raison du déménagement de ses parents en Ontario, cette petite femme timide de Tracadie au Nouveau-Brunswick n'a pas entrepris son cours secondaire dans sa nouvelle province.

De retour dans les Maritimes, elle ne sait ni lire ni écrire, et ne trouve donc aucun emploi. Elle demeure à la maison pour élever seule ses trois enfants.

«L'analphabétisation dans la vie de tous les jours, c'est une question de survie immédiate», explique Lauraine d'Amours, animatrice au centre des Lettres et des Mots, dans le quartier défavorisé de l'Est de Montréal. «Une femme qui ne sait pas déchiffrer sa facture de téléphone se demande toujours ce qui se passe. Elle se demande si la compagnie va couper la ligne. Elle ne sait pas ce qui lui arrive. Elle ne peut pas lire ce qui est écrit».

«Mais une série d'événements fera déclencher les personnes. Quand elles viennent, c'est qu'elles ont fait un pas».

Carmelle évite de façon silencieuse les questions sur les événements qui l'ont décidé, il y a trois ans, à se rendre à un groupe d'alphabétisation. «J'ai vu une publicité», se contente-t-elle de dire à voix basse.

«Si je veux travailler plus tard, il me faut des études. J'ai trois enfants et je n'y arriverai pas à quatre piastres de l'heure». En septembre prochain, Carmelle entreprendra sa première année d'études secondaires à l'éducation des adultes.



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

Avis de demande modifié

Dossier no M4205-P145-3
Rôle no 89670

Date le 1 décembre 1989

RANDY WOLSEY PROPOSANT D'INCORPORER UNE COMPAGNIE CONNUE SOUS LE NOM DE POLAR AIR INC. —
DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTÉRIEUR.

Randy Wosley proposant d'incorporer une compagnie connue sous le nom de Polar Air Inc. a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Norman Wells, Wrigley, Fort Norman, Yellowknife et Fort Good Hope (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes «A» et «B».

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le 3 janvier 1990, et une copie doit en être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des règles générales de l'Office des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le reçoit. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifié, son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y pertubera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par telex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no (819) 953-5562).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec M. N. Seabrook au (819) 997-1792.

M.L. Dionne
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

Chronique météo de décembre

Gilles Brien (Météocom)

Grâce aux données et observations relevées pour chacune des stations météréologiques des T.N.-O., on peut en tirer de précieux renseignements sur le climat local tout au long de l'année. Toutefois, le site de la station d'observation est un critère majeur qui affecte la qualité des observations qui y sont effectuées. Ainsi, si la station est située près d'un lac, ou d'un cours d'eau, des paramètres météréologiques tels que la température et l'humidité peuvent être affectés grandement. Il en va de même pour une station qui serait située dans une vallée ou en terrain accidenté; ici les vents seront plus forts et très différents de ceux affectant la région environnante. Voici quelques détails concernant les sites d'observations météorologiques pour Fort Smith, Inuvik, Iqaluit et Yellowknife, ainsi que quelques informations sur ce que réserve le mois de décembre pour ces quatre localités.

Fort Smith

La station se trouve du côté de la rivière des Esclaves, sur une rive de 60 mètres de hauteur. Les environs sont accidentés mais il n'y a pas de hautes collines dans le voisinage immédiat.

Les vents proviennent généralement du sud-sud-est à une vitesse de 15,2 km/heure. La vitesse maximale des vents est de 56 km et de 100 km pour les rafales. La température se situe en moyenne à moins 21,4 degrés Celsius et l'humidité est de 79 pour 100.

Inuvik

La station se trouve à l'aéroport d'Inuvik, lequel s'étand à 15 km au sud-est de la ville d'Inuvik. On trouve dans les environs des plaines basses ondulées de l'Arctique à l'exrémité est du Delta du Mackenzie. On y remarque quelques arbres rabougris. L'emplacement favorise des mesures exactes du vent étant donné qu'il n'y a aucun obstacle.

Les vents proviennent généralement de l'est à une vitesse de 8,9 km/heure. La vitesse maximale des vents est de 64 km et de 109 km pour les rafales. La température se situe en moyenne à moins 26,5 degrés celsius et l'humidité est de 73 pour 100.

Iqaluit

Les environnements sont montagneux. La vallée qui va du sud-est au nord-ouest le long de la piste peut causer un effet d'entonnoir.

Les vents proviennent généralement du nord-ouest à une vitesse de 22,8 km/heure. La vitesse maximale des vents est de 105 km et de 138 km pour les rafales. La température se situe en moyenne à moins 21,8 degrées celsius et l'humidité est de 74 pour 100.

Yellowknife

La station est située près de la rive nord-est du bras nord du Grand Lac des Esclaves. Les environs sont plats dans l'ensemble. Le lac Long s'étale à 1 km au nord de l'aéroport et le Grand Lac des Esclaves côtoie l'aéroport à son point le plus proche à 3 km à l'est. Il n'y a aucun obstacle au courant du vent. Les vents proviennent généralement de l'est à une vitesse de 14,2 km/heure. La vitesse maximale des vents est de 56 km et d 80 km pour les rafales. La température se situe en moyenne à moins 24,1 degrés celsius et l'humidité est de 75 pour 100.



LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

31 DÉCEMBRE 1989: ENTRÉE EN VIGUEUR DES ARTICLES 11 ET 16

La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest a été adoptée le 23 juin 1984 et modifiée en juin 1986 afin d'accorder au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest un délai de trois ans pour sa mise en application.

La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest établit l'égalité du français et de l'anglais pour ce qui est de leur usage dans les institutions publiques de l'Assemblée et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

À cet effet, les articles 11 et 16 de la loi entrent en vigueur le 31 décembre de cette année, et toutes les autres dispositions entreront en vigueur au plus tard le 31 décembre 1990.

article 11. Les lois du Commissaire en conseil et les archives, comptes rendus et procès-verbaux de l'Assemblée législative sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

article 16. (1) Au présent article, «Gazette officielle» désigne la gazette officielle des Territoires du Nord-Ouest autorisée sous le régime de la Loi sur les publications officielles.

(2) Les lois et les proclamations, règlements, décrets, arrêts, règles ou règlements administratifs dont la publication dans la Gazette officielle est requise sous le régime d'une loi sont inopérants s'ils ne sont pas imprimés et publiés dans les deux langues officielles.

(3) Les lois et les proclamations, règlements, décrets, arrêts, règles ou règlements administratifs dont la publication dans la Gazette officielle est requise sous le régime d'une loi et qui sont pris avant l'entrée en vigueur du présent article sont inopérants s'ils ne sont pas imprimés et publiés dans les deux langues officielles avant le 1er janvier 1991.

(4) Il demeure entendu que les textes visés au paragraphe (3) ne sont pas inopérants, avant le 1er janvier 1991, du seul fait de n'avoir été imprimés et publiés que dans une seule langue officielles.

article 19. Toute personne, victime de violation ou de négation des droits qui lui sont accordés par la présente loi ou ses règlements d'application, peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

article 22. (1) Les articles 11 et 16 entrent en vigueur le 31 décembre 1989.

(2) L'une ou l'ensemble des autres dispositions de la présente loi entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret du Commissaire, et au plus tard le 31 décembre 1990.

«La mise en application de la Loi sur les langues officielles dépendra en partie de l'application de l'article 19, qui autorise toute personne lésée à intenter une poursuite judiciaire.» (extrait du Rapport sur la mise en application de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, rédigé par Me Michel Bastarache)

Avec l'entrée en vigueur le 31 décembre 1989 des articles 11 et 16 de la Loi sur les langues officielles, les Franco-ténois et les Franco-ténoises ont maintenant certains droits linguistiques qui font force de loi. Il n'en tient qu'à eux de les faire respecter!